



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MARS 2024

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-1-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

### Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOUVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

### Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

### Point n° 1 : COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION – EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Madame Christelle FRISCH, Adjointe au Maire, rapporteure, expose que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif 2023 de la Commune après lecture du compte de gestion 2023 dressé par Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Hayange, comptable assignataire de la Ville.

Le compte administratif a enregistré les dépenses et les recettes suivantes :

#### En fonctionnement :

- Dépenses : 17 594 952,06 €,
- Recettes : 19 480 978,61 €.

Il en résulte un solde excédentaire de fonctionnement de + 1 886 026,55 €.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté (+ 2 744 074,46 €), le résultat global de fonctionnement s'élève à + 4 630 101,01 €.

#### En investissement :

- Dépenses : 6 920 129,08 €,
- Recettes : 8 679 562,58 €.

Les reports de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

- Dépenses : 3 952 522,58 €,
- Recettes : 917 240,98 €.

Toutes les délibérations ont été publiées sur le site de la Ville le 02 avril 2024

Compte tenu du solde excédentaire de l'exercice 2023 (+ 1 759 433,50 €), du solde déficitaire des reports (- 3 035 281,60 €) et du déficit d'investissement reporté (- 896 405,40 €), le résultat global de la section d'investissement s'élève à - 2 172 253,50 €.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, hors la présence de Madame le Maire, le Conseil municipal, par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mesdames Agathe KLAM, Yolande HOUVER, Rachida DRII, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Monsieur Pascal LANDRAGIN et Madame Bénédicte GUERDER) :

- **APPROUVE** le compte administratif - exercice 2023 - du budget principal de la Ville,
- **CONSTATE** sa concordance avec le compte de gestion.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : VILLE DE YUTZ (1)**  
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21570757100018

POSTE COMPTABLE : SGC DE HAYANGE

**M. 57**

**Compte administratif**  
**Voté par nature**

BUDGET : Budget Principal Ville Yutz (3)

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

## II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

## III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	22
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	23
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	24
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	25
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	27
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	30
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	34

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	37
A1.01 - Opérations non ventilables	39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	51
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	54
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	55
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	58
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	60
A1.908 - Fonction 8 - Transports	63
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	67
A2.01 - Opérations non ventilables	69
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	71
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	80
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	81
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	95
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	101
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	102
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	103
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	109
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	111
A2.938 - Fonction 8 - Transports	117

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	121
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	125
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	126
B3.1 - Etat des provisions constituées	128
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	130
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	131
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	141
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	145
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	149
B11.2 - Liste des établissements publics créés	150
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	151
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	161
B13 - Opérations liées aux cessions	162
B14 - Etat des travaux en régie	163
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	165
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	166
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	168
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	169
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	173
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	177
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	181
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	183

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	17 408

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 084,72

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	946,43
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 117,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	234,54
4	Encours de dette / population (2) (3)	442,49
5	DGF / population	197,19
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	57,21 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93,03 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	21,00 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	39,61 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	13,80 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires Délibération n° 17 du 07/04/2008 (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	24 515 081,14	28 160 541,19	1 847 669,06	A1	5 493 129,11
<b>Investissement</b>	6 920 129,08	8 679 562,58	-896 405,40	A2	863 028,10
<b>Dont 1068</b>		2 203 895,94			
<b>Fonctionnement</b>	17 594 952,06	19 480 978,61	2 744 074,46	A3	4 630 101,01

<b>RESTES A REALISER (4)</b>					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 3 952 522,58	III + IV	917 240,98	B1	-3 035 281,60
<b>Investissement</b>	I 3 952 522,58	III	917 240,98	B2	-3 035 281,60
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	2 457 847,51
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-2 172 253,50
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	4 630 101,01

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>3 952 522,58</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	105 205,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	448 476,78
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	3 373 840,80
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>917 240,98</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	14 796,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	902 444,58
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 17 594 952,06	G 19 480 978,61
	Section d'investissement	B 6 920 129,08	H 8 679 562,58

<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 2 744 074,46 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 896 405,40 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	25 411 486,54	= G + H + I + J	30 904 615,65
---	-----------------	---------------	-----------------	---------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 3 952 522,58	L 917 240,98	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E + F	3 952 522,58	= K + L

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A + C + E	17 594 952,06	= G + I + K	22 225 053,07
	Section d'investissement	= B + D + F	11 769 057,06	= H + J + L	9 596 803,56
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F	29 364 009,12	= G + H + I + J + K + L	31 821 856,63

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>B1</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		493 333,45
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		3 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	118 399,22	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	81 165,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	895 956,70	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	2 987 265,52	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>4 082 786,44</b>	<b>3 693 333,45</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	486 969,57
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 625 275,62	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>1 625 275,62</b>	<b>486 969,57</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>I 5 708 062,06</b>	<b>II 4 180 303,02</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	36 253,54	1 119 550,14
041	Opérations patrimoniales (8)	1 175 813,48	1 175 813,48
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>III 1 212 067,02</b>	<b>IV 2 295 363,62</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I + III	<b>6 920 129,08</b>	II + IV	<b>6 475 666,64</b>
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	<b>896 405,40</b>	VI	<b>0,00</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	<b>2 203 895,94</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>7 816 534,48</b>	II + IV + VI + VII	<b>8 679 562,58</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>863 028,10</b>		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE

### EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

## II

### B2

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
011 Charges à caractère général (1)	5 187 722,29	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 387 691,93
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	9 418 809,93	73 Impôts et taxes (sauf 731)	2 290 739,29
		731 Fiscalité locale	11 259 074,72
		74 Dotations et participations (1)	4 247 113,79
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	1 347 273,51	75 Autres produits de gestion courante (1)	225 010,05
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	235 312,00	013 Atténuations de charges (1)	26 919,29
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	16 189 117,73	Total recettes de gestion des services	19 436 549,07
66 Charges financières	285 937,40	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	346,79	77 Produits spécifiques (1)	8 176,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 16 475 401,92</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 19 444 725,07</b>

<b>OPERATIONS D'ORDRE (2)</b>			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 119 550,14	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	36 253,54
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 1 119 550,14</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 36 253,54</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + III 17 594 952,06</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV 19 480 978,61</b>
---	------------------------------	---	------------------------------

<b>RESULTAT REPORTE DE N-1</b>			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 2 744 074,46

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V 17 594 952,06</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI 22 225 053,07</b>
---	----------------------------------	---	-----------------------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>4 630 101,01</b>
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

**II – PRESENTATION GENERALE**  
**BALANCE GENERALE – DEPENSES****II****C1****MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	2 364,64	2 364,64
15	Provisions pour risques et charges (4)		15 825,00	15 825,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 625 275,62	0,00	1 625 275,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	118 399,22	0,00	118 399,22
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	81 165,00	0,00	81 165,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	895 956,70	1 172 133,57	2 068 090,27
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	2 987 265,52	14 999,03	3 002 264,55
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		6 744,78	6 744,78
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>5 708 062,06</b>	<b>1 212 067,02</b>	<b>6 920 129,08</b>

**Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté****896 405,40**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	5 187 722,29		5 187 722,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	9 418 809,93		9 418 809,93
014	Atténuations de produits	235 312,00		235 312,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 347 273,51	0,00	1 347 273,51
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	285 937,40	0,00	285 937,40
67	Charges spécifiques (9)	346,79	2 500,00	2 846,79
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 117 050,14	1 117 050,14
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>16 475 401,92</b>	<b>1 119 550,14</b>	<b>17 594 952,06</b>

**Pour information D 002 Résultat négatif reporté****0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE**  
**BALANCE GENERALE – RECETTES****II**  
**C2****TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	486 969,57	0,00	486 969,57
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	493 333,45	0,00	493 333,45
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 200 000,00	506 004,47	3 706 004,47
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		2 500,00	2 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	654 809,98	654 809,98
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	14 999,03	14 999,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 110 422,20	1 110 422,20
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		6 627,94	6 627,94
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>4 180 303,02</b>	<b>2 295 363,62</b>	<b>6 475 666,64</b>

**1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1** **2 203 895,94****Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté** **0,00**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	26 919,29		26 919,29
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 387 691,93		1 387 691,93
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		11 319,12	11 319,12
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 290 739,29		2 290 739,29
731	Fiscalité locale	11 259 074,72		11 259 074,72
74	Dotations et participations (8)	4 247 113,79		4 247 113,79
75	Autres produits de gestion courante(8)	225 010,05	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	8 176,00	2 364,64	10 540,64
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	22 569,78	22 569,78
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>19 444 725,07</b>	<b>36 253,54</b>	<b>19 480 978,61</b>

**Pour information R002 Résultat positif reporté** **2 744 074,46**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.



- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

### III – ADOPTION DU CA

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

**III**  
**A**

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>12 387 014,12</b>	<b>6 920 129,08</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>1 514 362,46</b>	<b>0,00</b>	<b>6 920 129,08</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	303 687,22	118 399,22	105 205,00	80 083,00	0,00	118 399,22
204	Subventions d'équipement versées (7)	135 050,00	81 165,00	25 000,00	28 885,00	0,00	81 165,00
21	Immobilisations corporelles	1 614 552,28	895 956,70	448 476,78	270 118,80	0,00	895 956,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 415 203,98	2 987 265,52	3 373 840,80	1 054 097,66	0,00	2 987 265,52
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>9 468 493,48</b>	<b>4 082 786,44</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>1 433 184,46</b>	<b>0,00</b>	<b>4 082 786,44</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 665 926,00	1 625 275,62	0,00	40 650,38		1 625 275,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 666 926,00</b>	<b>1 625 275,62</b>	<b>0,00</b>	<b>41 650,38</b>	<b>0,00</b>	<b>1 625 275,62</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>11 135 419,48</b>	<b>5 708 062,06</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>1 474 834,84</b>	<b>0,00</b>	<b>5 708 062,06</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	45 589,64	36 253,54		9 336,10		36 253,54
041	Opérations patrimoniales (6)	1 206 005,00	1 175 813,48		30 191,52		1 175 813,48
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 251 594,64</b>	<b>1 212 067,02</b>		<b>39 527,62</b>		<b>1 212 067,02</b>
<b>Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>896 405,40</b>					
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>13 283 419,52</b>	<b>7 816 534,48</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>1 514 362,46</b>	<b>0,00</b>	<b>6 920 129,08</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>13 283 419,52</b>	<b>8 679 562,58</b>	<b>917 240,98</b>	<b>3 686 615,96</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 366 182,99	493 333,45	902 444,58	-29 595,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 222 376,13	3 200 000,00	0,00	22 376,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 588 559,12</b>	<b>3 693 333,45</b>	<b>902 444,58</b>	<b>-7 218,91</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 734 499,00	2 690 865,51	0,00	43 633,49
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 296,40		14 796,40	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 751 795,40</b>	<b>2 690 865,51</b>	<b>14 796,40</b>	<b>46 133,49</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>7 340 354,52</b>	<b>6 384 198,96</b>	<b>917 240,98</b>	<b>38 914,58</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	3 227 060,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 510 000,00	1 119 550,14		390 449,86
041	Opérations patrimoniales (8)	1 206 005,00	1 175 813,48		30 191,52
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>5 943 065,00</b>	<b>2 295 363,62</b>		<b>3 647 701,38</b>
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>13 283 419,52</b>	<b>8 679 562,58</b>	<b>917 240,98</b>	<b>3 686 615,96</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A1**

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>12 387 014,12</b>	<b>6 920 129,08</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>1 514 362,46</b>	<b>0,00</b>	<b>6 920 129,08</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	303 687,22	118 399,22	105 205,00	80 083,00	0,00	118 399,22
202	Frais réalisation documents urbanisme	81 702,00	55 593,00	23 109,00	3 000,00	0,00	55 593,00
2031	Frais d'études	195 504,00	46 640,00	79 660,00	69 204,00	0,00	46 640,00
2033	Frais d'insertion	11 410,22	4 410,22	0,00	7 000,00	0,00	4 410,22
2051	Concessions, droits similaires	15 071,00	11 756,00	2 436,00	879,00	0,00	11 756,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	135 050,00	81 165,00	25 000,00	28 885,00	0,00	81 165,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	50,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	135 000,00	81 165,00	25 000,00	28 835,00	0,00	81 165,00
21	Immobilisations corporelles	1 614 552,28	895 956,70	448 476,78	270 118,80	0,00	895 956,70
2111	Terrains nus	60 999,67	6 309,91	5 388,00	49 301,76	0,00	6 309,91
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	31 253,83	7 161,12	1 385,10	22 707,61	0,00	7 161,12
2128	Autres agencements et aménagements	73 865,28	73 399,87	0,00	465,41	0,00	73 399,87
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	15 085,00	14 025,00	1 060,00	0,00	0,00	14 025,00
21351	Bâtiments publics	277 035,13	91 392,41	137 717,79	47 924,93	0,00	91 392,41
2138	Autres constructions	7 063,61	0,00	7 063,61	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	123 410,55	62 535,27	13 426,94	47 448,34	0,00	62 535,27
21568	Autre matériel, outillage incendie	46 118,04	33 083,05	12 771,60	263,39	0,00	33 083,05
215731	Matériel roulant	128 518,28	98 770,76	24 827,98	4 919,54	0,00	98 770,76
215738	Autre matériel et outillage de voirie	122 186,72	78 235,99	43 844,77	105,96	0,00	78 235,99
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	81 485,44	42 116,82	13 115,81	26 252,81	0,00	42 116,82
21831	Matériel informatique scolaire	50 631,62	50 631,62	0,00	0,00	0,00	50 631,62
21838	Autre matériel informatique	89 161,97	87 206,22	573,75	1 382,00	0,00	87 206,22
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8 805,29	8 565,45	0,00	239,84	0,00	8 565,45
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	47 891,39	8 917,22	27 639,13	11 335,04	0,00	8 917,22
2185	Matériel de téléphonie	48 227,23	227,23	47 068,34	931,66	0,00	227,23
2188	Autres immobilisations corporelles	402 813,23	233 378,76	112 593,96	56 840,51	0,00	233 378,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 415 203,98	2 987 265,52	3 373 840,80	1 054 097,66	0,00	2 987 265,52
2312	Agencements et aménagements de terrains	576 827,64	371 625,39	21 628,60	183 573,65	0,00	371 625,39
2313	Constructions	4 702 628,30	1 408 090,82	2 834 572,71	459 964,77	0,00	1 408 090,82
2315	Install., matériel et outill. technique	1 830 656,55	902 457,82	517 639,49	410 559,24	0,00	902 457,82
238	Avances commandes immo corporelles	305 091,49	305 091,49	0,00	0,00	0,00	305 091,49

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>9 468 493,48</b>	<b>4 082 786,44</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>1 433 184,46</b>	<b>0,00</b>	<b>4 082 786,44</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 665 926,00	1 625 275,62	0,00	40 650,38		1 625 275,62
1641	Emprunts en euros	1 249 999,71	1 209 006,31	0,00	40 993,40		1 209 006,31
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	343,02	0,00	-343,02		343,02
16876	Dettes - Autres etabl. publics locaux	415 926,29	415 926,29	0,00	0,00		415 926,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 666 926,00</b>	<b>1 625 275,62</b>	<b>0,00</b>	<b>41 650,38</b>	<b>0,00</b>	<b>1 625 275,62</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>11 135 419,48</b>	<b>5 708 062,06</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>1 474 834,84</b>	<b>0,00</b>	<b>5 708 062,06</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	45 589,64	36 253,54		9 336,10		36 253,54
	Reprise sur autofinancement antérieur	27 334,42	24 934,42		2 400,00		24 934,42
13918	Autres subventions d'équipement transf.	4 764,64	2 364,64		2 400,00		2 364,64
15112	Provisions pour litiges et contentieux	15 825,00	15 825,00		0,00		15 825,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	6 744,78	6 744,78		0,00		6 744,78
	Charges transférées (7)	18 255,22	11 319,12		6 936,10		11 319,12
21312	Bâtiments scolaires	11 319,12	11 319,12		0,00		11 319,12
21351	Bâtiments publics	6 936,10	0,00		6 936,10		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 206 005,00	1 175 813,48		30 191,52		1 175 813,48
2111	Terrains nus	1 160 814,98	1 160 814,45		0,53		1 160 814,45
2312	Agencements et aménagements de terrains	45 190,02	14 999,03		30 190,99		14 999,03
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 251 594,64</b>	<b>1 212 067,02</b>		<b>39 527,62</b>		<b>1 212 067,02</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.



Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-1-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

### III – ADOPTION DU CA

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

**III**  
**A3**

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>13 283 419,52</b>	<b>8 679 562,58</b>	<b>917 240,98</b>	<b>3 686 615,96</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 366 182,99	493 333,45	902 444,58	-29 595,04
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	326 415,00	0,00	329 031,00	-2 616,00
1322	Subv. non transf. Régions	208 284,17	8 717,96	209 658,84	-10 092,63
1323	Subv. non transf. Départements	85 656,00	89 666,82	0,00	-4 010,82
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	27 205,00	27 205,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 238,00	1 238,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	41 299,00	41 299,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	452 669,16	134 113,15	269 393,60	49 162,41
13462	Dotation de soutien à l'invest local	113 393,00	87 401,12	25 991,88	0,00
1348	Autres fonds non transférables	110 023,66	103 692,40	68 369,26	-62 038,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	3 222 376,13	3 200 000,00	0,00	22 376,13
1641	Emprunts en euros	3 222 376,13	3 200 000,00	0,00	22 376,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 588 559,12</b>	<b>3 693 333,45</b>	<b>902 444,58</b>	<b>-7 218,91</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 734 499,00	2 690 865,51	0,00	43 633,49
10222	FCTVA	440 603,06	440 603,06	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	90 000,00	44 956,51	0,00	45 043,49
10251	Dons et legs en capital	0,00	1 410,00	0,00	-1 410,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 203 895,94	2 203 895,94	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 296,40		14 796,40	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 751 795,40</b>	<b>2 690 865,51</b>	<b>14 796,40</b>	<b>46 133,49</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>7 340 354,52</b>	<b>6 384 198,96</b>	<b>917 240,98</b>	<b>38 914,58</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	3 227 060,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 510 000,00	1 119 550,14		390 449,86
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	2 500,00		-2 500,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 500 000,00	12 755,74		1 487 244,26

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
28031	Frais d'études	0,00	43 229,44		-43 229,44
28033	Frais d'insertion	0,00	1 592,63		-1 592,63
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	10 000,00		-10 000,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	668,41		-668,41
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	5 250,00		-5 250,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	31 445,94		-31 445,94
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	6 289,99		-6 289,99
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	231 190,66		-231 190,66
28152	Installations de voirie	0,00	212 036,19		-212 036,19
281534	Réseaux d'électrification	0,00	3 454,75		-3 454,75
281538	Autres réseaux	0,00	250,92		-250,92
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	35 226,22		-35 226,22
2815731	Matériel roulant	0,00	99 147,90		-99 147,90
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	15 919,53		-15 919,53
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	74 841,26		-74 841,26
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	359,40		-359,40
281828	Autres matériels de transport	0,00	12 316,84		-12 316,84
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	33 795,37		-33 795,37
281838	Autre matériel informatique	0,00	56 165,32		-56 165,32
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	2 899,05		-2 899,05
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	17 695,64		-17 695,64
28185	Matériel de téléphonie	0,00	5 712,70		-5 712,70
28188	Autres immo. corporelles	0,00	198 178,30		-198 178,30
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	10 000,00	6 627,94		3 372,06
041	Opérations patrimoniales (10)	1 206 005,00	1 175 813,48		30 191,52
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	506 005,00	506 004,47		0,53
2031	Frais d'études	654 809,98	654 809,98		0,00
238	Avances commandes immo corporelles	45 190,02	14 999,03		30 190,99
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>5 943 065,00</b>	<b>2 295 363,62</b>		<b>3 647 701,38</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

### III – ADOPTION DU CA

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

**III**  
**B**

#### DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>21 906 628,88</b>	<b>16 444 540,45</b>	<b>1 150 411,61</b>	<b>0,00</b>	<b>4 311 676,82</b>	<b>0,00</b>	<b>17 594 952,06</b>
011	Charges à caractère général (3)	5 663 406,43	4 092 561,96	1 095 160,33	0,00	475 684,14	0,00	5 187 722,29
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 556 500,00	9 418 595,26	214,67	0,00	137 690,07		9 418 809,93
014	Atténuations de produits	235 314,60	235 312,00	0,00	0,00	2,60		235 312,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 420 299,85	1 347 273,51	0,00	0,00	73 026,34	0,00	1 347 273,51
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>16 875 520,88</b>	<b>15 093 742,73</b>	<b>1 095 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>686 403,15</b>	<b>0,00</b>	<b>16 189 117,73</b>
66	Charges financières	291 048,00	230 900,79	55 036,61	0,00	5 110,60		285 937,40
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	346,79	0,00	0,00	2 653,21		346,79
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>294 048,00</b>	<b>231 247,58</b>	<b>55 036,61</b>	<b>0,00</b>	<b>7 763,81</b>		<b>286 284,19</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>17 169 568,88</b>	<b>15 324 990,31</b>	<b>1 150 411,61</b>	<b>0,00</b>	<b>694 166,96</b>	<b>0,00</b>	<b>16 475 401,92</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 227 060,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 510 000,00	1 119 550,14			390 449,86		1 119 550,14
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>4 737 060,00</b>	<b>1 119 550,14</b>			<b>3 617 509,86</b>		<b>1 119 550,14</b>
<b>Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>						
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>21 906 628,88</b>	<b>16 444 540,45</b>	<b>1 150 411,61</b>	<b>0,00</b>	<b>4 311 676,82</b>	<b>0,00</b>	<b>17 594 952,06</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**III**  
**B**

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>19 162 554,42</b>	<b>19 424 747,43</b>	<b>56 231,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-318 424,19</b>
013	Atténuations de charges (3)	35 000,00	26 919,29	0,00	0,00	8 080,71
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 247 336,82	1 345 005,15	42 686,78	0,00	-140 355,11
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 301 616,00	2 290 739,29	0,00	0,00	10 876,71
731	Fiscalité locale	10 949 113,80	11 258 187,39	887,33	0,00	-309 960,92
74	Dotations et participations (3)	4 353 930,73	4 240 904,79	6 209,00	0,00	106 816,94
75	Autres produits de gestion courante (3)	224 291,43	218 561,98	6 448,07	0,00	-718,62
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>19 111 288,78</b>	<b>19 380 317,89</b>	<b>56 231,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-325 260,29</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	5 676,00	8 176,00	0,00	0,00	-2 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 676,00</b>	<b>8 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 500,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>19 116 964,78</b>	<b>19 388 493,89</b>	<b>56 231,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-327 760,29</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	45 589,64	36 253,54			9 336,10
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>45 589,64</b>	<b>36 253,54</b>			<b>9 336,10</b>

<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>2 744 074,46</b>					
---	---------------------	--	--	--	--	--

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>21 906 628,88</b>	<b>22 168 821,89</b>	<b>56 231,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-318 424,19</b>
--	----------------------	----------------------	------------------	-------------	--------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-1-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**III – ADOPTION DU CA**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III****B1**

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>21 906 628,88</b>	<b>16 444 540,45</b>	<b>1 150 411,61</b>	<b>0,00</b>	<b>4 311 676,82</b>	<b>0,00</b>	<b>17 594 952,06</b>
011	Charges à caractère général (4)	5 663 406,43	4 092 561,96	1 095 160,33	0,00	475 684,14	0,00	5 187 722,29
6042	Achats de prestations de services	71 024,06	65 700,22	146,00	0,00	5 177,84	0,00	65 846,22
60611	Eau et assainissement	70 400,00	35 166,80	34 894,93	0,00	338,27	0,00	70 061,73
60612	Energie - Electricité	1 438 597,74	727 796,54	642 219,44	0,00	68 581,76	0,00	1 370 015,98
60613	Chauffage urbain	21 300,00	13 281,64	5 734,73	0,00	2 283,63	0,00	19 016,37
60621	Combustibles	7 500,00	0,00	2 832,30	0,00	4 667,70	0,00	2 832,30
60622	Carburants	132 931,81	102 647,34	7 468,62	0,00	22 815,85	0,00	110 115,96
60623	Alimentation	394 508,40	330 901,11	35 202,50	0,00	28 404,79	0,00	366 103,61
60624	Produits de traitement	5 500,00	4 348,04	525,60	0,00	626,36	0,00	4 873,64
60628	Autres fournitures non stockées	5 390,00	4 158,38	116,55	0,00	1 115,07	0,00	4 274,93
60631	Fournitures d'entretien	47 379,82	45 621,37	166,44	0,00	1 592,01	0,00	45 787,81
60632	Fournitures de petit équipement	227 285,60	190 181,26	14 471,07	0,00	22 633,27	0,00	204 652,33
60633	Fournitures de voirie	23 500,00	19 753,95	983,88	0,00	2 762,17	0,00	20 737,83
60636	Habillement et vêtements de travail	16 973,69	10 120,65	3 983,00	0,00	2 870,04	0,00	14 103,65
6064	Fournitures administratives	14 329,03	11 049,47	1 554,03	0,00	1 725,53	0,00	12 603,50
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	17 143,00	8 364,71	1 517,16	0,00	7 261,13	0,00	9 881,87
6067	Fournitures scolaires	61 852,00	53 646,47	2 803,07	0,00	5 402,46	0,00	56 449,54
6068	Autres matières et fournitures	48 158,80	47 426,17	432,63	0,00	300,00	0,00	47 858,80
611	Contrats de prestations de services	7 143,51	3 886,93	602,16	0,00	2 654,42	0,00	4 489,09
61228	Autres	30 048,69	25 682,08	4 261,83	0,00	104,78	0,00	29 943,91
61351	Matériel roulant	204 310,00	199 231,28	4 704,78	0,00	373,94	0,00	203 936,06
61358	Autres	170 481,43	139 811,48	20 174,44	0,00	10 495,51	0,00	159 985,92
614	Charges locatives et de copropriété	6 650,00	4 506,68	428,16	0,00	1 715,16	0,00	4 934,84
61521	Entretien terrains	138 412,08	121 143,92	12 316,24	0,00	4 951,92	0,00	133 460,16
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	198 841,85	128 313,70	53 192,21	0,00	17 335,94	0,00	181 505,91
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	857,27	0,00	0,00	0,00	857,27	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	66 207,46	56 057,60	10 149,86	0,00	0,00	0,00	66 207,46
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	1 620,60	0,00	0,00	1 379,40	0,00	1 620,60
61551	Entretien matériel roulant	43 020,12	35 884,65	4 738,95	0,00	2 396,52	0,00	40 623,60
61558	Entretien autres biens mobiliers	79 019,03	46 177,56	10 510,98	0,00	22 330,49	0,00	56 688,54
6156	Maintenance	217 787,37	171 178,96	27 078,00	0,00	19 530,41	0,00	198 256,96
6161	Multirisques	58 222,35	58 222,35	0,00	0,00	0,00	0,00	58 222,35
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	77 940,38	36 620,66	1 662,73	0,00	39 656,99	0,00	38 283,39
617	Etudes et recherches	1 560,00	780,00	0,00	0,00	780,00	0,00	780,00
6182	Documentation générale et technique	5 647,00	4 295,46	38,91	0,00	1 312,63	0,00	4 334,37



VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - CA - 2023

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-1-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information,	Pour information,
							réalizations gérées dans le cadre d'une AE	réalizations gérées hors AE
6184	Versements à des organismes de formation	33 782,80	19 805,22	12 431,62	0,00	1 545,96	0,00	32 236,84
6188	Autres frais divers	70 020,57	47 882,90	15 455,30	0,00	6 682,37	0,00	63 338,20
62268	Autres honoraires, conseils	20 250,00	13 475,54	0,00	0,00	6 774,46	0,00	13 475,54
6227	Frais d'actes et de contentieux	67 870,39	41 018,47	14 931,20	0,00	11 920,72	0,00	55 949,67
6231	Annonces et insertions	53 899,68	33 894,42	12 836,67	0,00	7 168,59	0,00	46 731,09
6232	Fêtes et cérémonies	713 945,20	618 743,43	62 340,95	0,00	32 860,82	0,00	681 084,38
6234	Réceptions	39 500,00	33 784,31	1 511,52	0,00	4 204,17	0,00	35 295,83
6236	Catalogues et imprimés	66 007,47	51 468,49	6 570,63	0,00	7 968,35	0,00	58 039,12
6238	Divers	7 100,00	6 668,29	0,00	0,00	431,71	0,00	6 668,29
6247	Transports collectifs	67 504,16	56 755,40	6 047,21	0,00	4 701,55	0,00	62 802,61
6251	Voyages, déplacements et missions	17 655,39	14 282,89	1 107,40	0,00	2 265,10	0,00	15 390,29
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	24 305,74	2 473,82	0,00	3 220,44	0,00	26 779,56
6262	Frais de télécommunications	92 300,00	89 149,31	2 093,59	0,00	1 057,10	0,00	91 242,90
627	Services bancaires et assimilés	2 389,80	969,65	114,26	0,00	1 305,89	0,00	1 083,91
6281	Concours divers (cotisations)	16 912,60	14 371,44	300,00	0,00	2 241,16	0,00	14 671,44
6282	Frais de gardiennage	86 239,34	27 875,07	20 171,52	0,00	38 192,75	0,00	48 046,59
62873	Remb. frais au CCAS	22 330,00	22 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 330,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	16 500,00	501,86	0,00	0,00	15 998,14	0,00	501,86
6288	Autres services extérieurs	174 114,78	143 982,42	15 514,48	0,00	14 617,88	0,00	159 496,90
63512	Taxes foncières	66 747,77	65 630,77	0,00	0,00	1 117,00	0,00	65 630,77
6358	Autres droits	300,00	265,00	0,00	0,00	35,00	0,00	265,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	85 113,99	61 823,31	16 348,96	0,00	6 941,72	0,00	78 172,27
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	9 556 500,00	9 418 595,26	214,67	0,00	137 690,07		9 418 809,93
6331	Versement mobilité	36 304,06	92 111,89	0,00	0,00	-55 807,83		92 111,89
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 379,25	26 336,50	0,00	0,00	-15 957,25		26 336,50
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	85 000,00	94 720,70	0,00	0,00	-9 720,70		94 720,70
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 223,81	15 790,76	0,00	0,00	-9 566,95		15 790,76
64111	Rémunération principale titulaires	4 593 040,67	3 694 768,90	0,00	0,00	898 271,77		3 694 768,90
64112	SFT, indemnité de résidence	66 629,68	79 406,40	0,00	0,00	-12 776,72		79 406,40
64113	NBI	18 370,32	44 265,28	0,00	0,00	-25 894,96		44 265,28
64116	Indemnités de licenciement	0,00	12 000,00	0,00	0,00	-12 000,00		12 000,00
64118	Autres indemnités	980 000,00	1 318 414,49	0,00	0,00	-338 414,49		1 318 414,49
64131	Rémunérations	1 237 396,36	1 152 628,06	0,00	0,00	84 768,30		1 152 628,06
64132	SFT, indemnité de résidence	9 629,78	20 919,79	0,00	0,00	-11 290,01		20 919,79
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	8 767,06	0,00	0,00	-8 767,06		8 767,06
64138	Primes et autres indemnités	92 973,86	336 097,75	0,00	0,00	-243 123,89		336 097,75
64168	Autres emplois aidés	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00		0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 033,32	23 249,79	0,00	0,00	-9 216,47		23 249,79
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	860 000,00	1 056 031,12	0,00	0,00	-196 031,12		1 056 031,12

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - CA - 2023

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-1-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information,	Pour information,
							réalizations gérées dans le cadre d'une AE	réalizations gérées hors AE
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 249 861,95	1 192 648,33	0,00	0,00	57 213,62		1 192 648,33
6455	Cotisations pour assurance du personnel	36 500,00	35 692,52	0,00	0,00	807,48		35 692,52
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	16 500,00	5 859,00	0,00	0,00	10 641,00		5 859,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	138,05	231,65	0,00	0,00	-93,60		231,65
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	54 484,00	53 353,39	70,67	0,00	1 059,94		53 424,06
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00		0,00
64731	Allocations chômage versées directement	80 000,00	86 627,39	0,00	0,00	-6 627,39		86 627,39
6475	Médecine du travail, pharmacie	29 332,00	28 971,60	144,00	0,00	216,40		29 115,60
6488	Autres	39 702,89	39 702,89	0,00	0,00	0,00		39 702,89
014	Atténuations de produits	235 314,60	235 312,00	0,00	0,00	2,60		235 312,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	192 474,00	192 474,00	0,00	0,00	0,00		192 474,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	42 840,60	42 838,00	0,00	0,00	2,60		42 838,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 420 299,85	1 347 273,51	0,00	0,00	73 026,34	0,00	1 347 273,51
65131	Bourses	46 720,00	45 555,80	0,00	0,00	1 164,20	0,00	45 555,80
65132	Prix	2 480,00	1 987,82	0,00	0,00	492,18	0,00	1 987,82
65138	Autres secours	1 214,60	0,00	0,00	0,00	1 214,60	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	183 762,00	179 297,54	0,00	0,00	4 464,46	0,00	179 297,54
65312	Frais de mission et de déplacement	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	15 000,00	16 310,93	0,00	0,00	-1 310,93	0,00	16 310,93
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	15 000,00	15 170,39	0,00	0,00	-170,39	0,00	15 170,39
65315	Formation	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	9 770,75	3 336,32	0,00	0,00	6 434,43	0,00	3 336,32
6542	Créances éteintes	229,25	229,25	0,00	0,00	0,00	0,00	229,25
65568	Autres contributions	70 630,00	59 886,40	0,00	0,00	10 743,60	0,00	59 886,40
657362	Subv. fonct. CCAS	236 629,94	236 628,94	0,00	0,00	1,00	0,00	236 628,94
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	4 935,00	4 000,00	0,00	0,00	935,00	0,00	4 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	165,00	165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	805 440,00	772 218,00	0,00	0,00	33 222,00	0,00	772 218,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	7 454,00	4 466,56	0,00	0,00	2 987,44	0,00	4 466,56
6584	Amendes fiscales et pénales	1 065,34	0,00	0,00	0,00	1 065,34	0,00	0,00
65888	Autres	15 203,97	8 020,56	0,00	0,00	7 183,41	0,00	8 020,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>16 875 520,88</b>	<b>15 093 742,73</b>	<b>1 095 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>686 403,15</b>	<b>0,00</b>	<b>16 189 117,73</b>

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - CA - 2023

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-1-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
66	Charges financières	291 048,00	230 900,79	55 036,61	0,00	5 110,60		285 937,40
66111	Intérêts réglés à l'échéance	262 718,67	257 608,15	0,00	0,00	5 110,52		257 608,15
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	19 081,33	-35 955,28	55 036,61	0,00	0,00		19 081,33
6618	Intérêts des autres dettes	6 048,00	6 047,92	0,00	0,00	0,08		6 047,92
6688	Autres	3 200,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00		3 200,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	346,79	0,00	0,00	2 653,21		346,79
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	346,79	0,00	0,00	2 653,21		346,79
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>294 048,00</b>	<b>231 247,58</b>	<b>55 036,61</b>	<b>0,00</b>	<b>7 763,81</b>		<b>286 284,19</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>17 169 568,88</b>	<b>15 324 990,31</b>	<b>1 150 411,61</b>	<b>0,00</b>	<b>694 166,96</b>	<b>0,00</b>	<b>16 475 401,92</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 227 060,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	1 510 000,00	1 119 550,14			390 449,86		1 119 550,14
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	2 500,00			-2 500,00		2 500,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 500 000,00	1 110 422,20			389 577,80		1 110 422,20
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00	6 627,94			3 372,06		6 627,94
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>4 737 060,00</b>	<b>1 119 550,14</b>			<b>3 617 509,86</b>		<b>1 119 550,14</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	55 036,61
Montant des ICNE de l'exercice N-1	35 955,28
= Différence ICNE N – ICNE N-1	19 081,33

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – ADOPTION DU CA****III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE****B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>19 162 554,42</b>	<b>19 424 747,43</b>	<b>56 231,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-318 424,19</b>
013	Atténuations de charges (4)	35 000,00	26 919,29	0,00	0,00	8 080,71
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	21 536,29	0,00	0,00	13 463,71
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	5 383,00	0,00	0,00	-5 383,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 247 336,82	1 345 005,15	42 686,78	0,00	-140 355,11
7022	Coupes de bois	6 530,82	6 530,82	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	1 600,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	25 200,00	32 698,00	0,00	0,00	-7 498,00
70312	Redevances funéraires	12 600,00	14 057,00	0,00	0,00	-1 457,00
70323	Red. occupation dom. public	84 903,00	14 690,51	3 832,00	0,00	66 380,49
7035	Locations de droits de chasse et pêche	750,00	282,48	0,00	0,00	467,52
70388	Autres redevances et recettes diverses	14 949,00	14 949,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	435 100,00	430 965,29	37 764,56	0,00	-33 629,85
70632	Redevances services à caractère loisir	93 000,00	97 371,80	58,00	0,00	-4 429,80
7067	Redev. services périscolaires et enseign	375 000,00	487 898,05	0,00	0,00	-112 898,05
7078	Autres marchandises	3 000,00	2 989,17	1 018,75	0,00	-1 007,92
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	200,00	42,00	0,00	0,00	158,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	180 000,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	0,00	53 141,11	0,00	0,00	-53 141,11
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	6 120,00	5 505,00	0,00	0,00	615,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 384,00	2 284,92	13,47	0,00	6 085,61
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 301 616,00	2 290 739,29	0,00	0,00	10 876,71
73211	Attribution de compensation	2 140 000,00	2 130 123,29	0,00	0,00	9 876,71
73221	FNGIR	160 616,00	160 616,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
731	Fiscalité locale	10 949 113,80	11 258 187,39	887,33	0,00	-309 960,92
73111	Impôts directs locaux	10 108 840,00	10 181 569,00	0,00	0,00	-72 729,00
73118	Autres contributions directes	677,00	677,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	600 000,00	687 289,16	0,00	0,00	-87 289,16
73132	Taxe sur les pylônes électriques	8 400,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	201 196,80	351 093,73	484,33	0,00	-150 381,26
73154	Droits de place	19 500,00	20 474,50	403,00	0,00	-1 377,50
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	10 500,00	8 684,00	0,00	0,00	1 816,00
74	Dotations et participations (4)	4 353 930,73	4 240 904,79	6 209,00	0,00	106 816,94

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 187 766,00	2 187 766,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	884 808,00	884 808,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	360 170,00	360 170,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	8 330,80	8 330,80	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	3 000,00	2 967,00	0,00	0,00	33,00
74718	Autres participations Etat	24 200,00	4 630,00	0,00	0,00	19 570,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	5 000,00	0,00	-5 000,00
7473	Participation départements	83 600,00	87 760,81	0,00	0,00	-4 160,81
74741	Participation communes membres du GFP	10 313,50	10 313,50	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	1 539,00	1 539,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	325 506,43	230 843,74	1 209,00	0,00	93 453,69
748312	D.C.R.T.P.	68 871,00	68 871,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	291 284,00	261 867,00	0,00	0,00	29 417,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	69 500,00	80 181,56	0,00	0,00	-10 681,56
748388	Autres	0,00	298,00	0,00	0,00	-298,00
7484	Dotation de recensement	3 242,00	3 242,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 300,00	38 000,00	0,00	0,00	-13 700,00
74888	Autres	7 500,00	9 316,38	0,00	0,00	-1 816,38
75	Autres produits de gestion courante (4)	224 291,43	218 561,98	6 448,07	0,00	-718,62
752	Revenus des immeubles	94 800,00	75 635,08	3 661,67	0,00	15 503,25
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	11 925,00	12 131,36	0,00	0,00	-206,36
75888	Autres	117 566,43	130 795,54	2 786,40	0,00	-16 015,51
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>19 111 288,78</b>	<b>19 380 317,89</b>	<b>56 231,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-325 260,29</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	5 676,00	8 176,00	0,00	0,00	-2 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 676,00	5 676,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 500,00	0,00	0,00	-2 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>19 116 964,78</b>	<b>19 388 493,89</b>	<b>56 231,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-327 760,29</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	45 589,64	36 253,54			9 336,10
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	11 319,12			8 680,88
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	4 764,64	2 364,64			2 400,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	15 825,00	15 825,00			0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	6 744,78			-1 744,78
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>45 589,64</b>	<b>36 253,54</b>			<b>9 336,10</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
--------------	------

Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>1 209 006,31</b>	<b>337 229,41</b>	<b>0,00</b>	<b>10 932,99</b>	<b>1 173 732,79</b>	<b>1 207 854,64</b>	<b>5 125,37</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 209 006,31	0,00	0,00	0,00	0,00	343,02	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	37 752,22	0,00	0,00	0,00	11 201,00	305,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	237 895,71	0,00	5 043,63	182 066,92	193 552,93	4 820,37	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	61 581,48	0,00	5 889,36	991 665,87	1 002 757,69	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>5 930 754,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 717,96</b>	<b>204 029,27</b>	<b>220 121,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 689 455,51	0,00	0,00	0,00	1 410,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	41 299,00	0,00	0,00	8 717,96	202 619,27	220 121,22	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>641 731,43</b>	<b>0,00</b>	<b>93 694,33</b>	<b>1 028 754,79</b>		<b>5 708 062,06</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	415 926,29	0,00	0,00	0,00		1 625 275,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 593,00	0,00	0,00	13 548,00		118 399,22
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	81 165,00		81 165,00
21	Immobilisations corporelles	151 204,33	0,00	61 077,94	60 294,87		895 956,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	19 007,81	0,00	32 616,39	873 746,92		2 987 265,52
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>19 338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 238,00</b>		<b>6 384 198,96</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 690 865,51
13	Subventions d'investissement	19 338,00	0,00	0,00	1 238,00		493 333,45
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 200 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>1 209 006,31</b>
1641	Emprunts en euros	1 209 006,31
<b>RECETTES</b>		<b>5 930 754,51</b>
10222	FCTVA	440 603,06
10226	Taxe d'aménagement	44 956,51
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 203 895,94
1345	Amendes radars automatiques et de police	41 299,00
1641	Emprunts en euros	3 200 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>318 960,20</b>	<b>0,00</b>	<b>539,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 729,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	22 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 410,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	11 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 846,19	0,00	0,00	0,00	0,00	3 704,40	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 025,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	84 311,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	6 937,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	5 492,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	18 904,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	85 092,50	0,00	468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 717,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	227,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 097,24	0,00	71,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	61 581,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>337 229,41</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 020,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 410,22
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 322,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,59
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 025,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 311,41
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 937,20
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 492,12
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 904,89
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 560,50
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 717,72
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227,23
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 169,05
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 581,48
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>10 932,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 932,99</b>
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	1 691,33	0,00	0,00	0,00	1 691,33
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 352,30	0,00	0,00	0,00	3 352,30
2313	Constructions	0,00	5 889,36	0,00	0,00	0,00	5 889,36
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>8 717,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 717,96</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	8 717,96	0,00	0,00	0,00	8 717,96

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	211	212	213	221	222	223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>541 258,80</b>	<b>490 201,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	30 519,60	10 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	15 589,20	35 042,42	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	8 565,45	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	13 588,54	57 786,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	316 103,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	481 561,46	47 420,58	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	14 999,03	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>7 821,16</b>	<b>196 208,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	1 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	7 867,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	7 821,16	10 837,59	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	87 401,12	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	88 692,40	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte			288 Autre service annexe de l'enseignement
<b>DEPENSES</b>		<b>135 461,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 811,40</b>	<b>0,00</b>	<b>1 173 732,79</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 803,60
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 340,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 340,58
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 631,62
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 565,45
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 539,60	0,00	0,00	0,00	1 811,40	0,00	74 725,67
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 103,40
2313	Constructions	131 581,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 563,44
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 999,03
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>204 029,27</b>
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 410,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 867,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 658,75
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 401,12
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 692,40

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>221 083,08</b>	<b>32 280,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 754,82</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	343,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 232,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 081,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	1 177,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 616,72	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	199,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	56 917,68	31 102,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 696,10	0,00
2312	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	163 622,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>76 023,33</b>	<b>99 447,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 014,08</b>	<b>1 433,10</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	3 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 670,00	9 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	5 496,48	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	43 521,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	5 321,47	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 860,24	2 969,76	0,00	0,00	0,00	1 433,10
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	5 517,60	0,00
2313	Constructions	62 493,09	5 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	28 710,90	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>740 818,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 207 854,64</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343,02
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 072,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129,00
2128	Autres agencements et aménagements	591,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 245,68
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 081,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 496,48
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 521,22
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	976,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 475,52
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 616,72
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199,50
2188	Autres immobilisations corporelles	1 936,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 916,81
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 517,60
2313	Constructions	447 220,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	678 436,73
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 710,90
238	Avances commandes immo corporelles	290 092,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 092,46
<b>RECETTES</b>		<b>205 121,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>220 121,22</b>
1323	Subv. non transf. Départements	89 666,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 666,82
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	115 454,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 454,40
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>1 018,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	305,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	29,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	684,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 106,40</b>	<b>5 125,37</b>
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 106,40	4 791,37
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>473 139,10</b>	<b>105 094,88</b>	<b>57 187,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 309,91</b>
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	0,00	415 926,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	55 593,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 309,91
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	7 161,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	13 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	30 317,14	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	56 655,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	17 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	10 090,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	9 374,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	17 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	1 619,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 338,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	19 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>641 731,43</b>
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 926,29
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 593,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 309,91
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 161,12
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 317,14
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 655,22
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 496,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 090,54
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 374,40
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 388,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 619,81
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 338,00</b>
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 338,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
						DEPENSES	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 623,42</b>	
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 623,42	
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE	
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique					758 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 454,52</b>	<b>32 616,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>93 694,33</b>
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	24 454,52	0,00	0,00	0,00	24 454,52
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 623,42
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 616,39	0,00	0,00	32 616,39
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>993 263,56</b>	<b>0,00</b>	<b>35 491,23</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	13 548,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	81 165,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	24 566,45	0,00	2 155,20	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 218,77	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	237,19	0,00	3 068,10	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 049,16	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	873 746,92	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 238,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 238,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 028 754,79</b>	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 548,00	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 165,00	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 721,65	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 218,77	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 305,29	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 049,16	
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	873 746,92	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 238,00</b>	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 238,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>652 813,68</b>	<b>3 958 116,76</b>	<b>0,00</b>	<b>520 432,96</b>	<b>2 542 168,83</b>	<b>3 711 364,57</b>	<b>1 163 099,19</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	120,50	1 506 906,65	0,00	105 890,97	923 620,09	1 643 057,90	174 093,31	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	123 495,27	2 220 229,84	0,00	414 541,99	1 610 961,08	1 616 147,45	419 914,94	0,00
014	Atténuations de produits	235 312,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 574,34	230 980,27	0,00	0,00	7 587,66	452 159,22	569 090,94	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	279 964,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	346,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>17 058 798,23</b>	<b>833 019,46</b>	<b>0,00</b>	<b>8 928,76</b>	<b>653 411,80</b>	<b>749 857,07</b>	<b>10 135,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	26 919,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	281 963,11	0,00	0,00	487 898,05	570 440,96	5 505,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 290 739,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 886 619,16	351 578,06	0,00	0,00	0,00	9 332,50	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 854 961,36	66 264,38	0,00	0,00	165 513,75	153 744,30	4 630,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	23 978,42	100 618,62	0,00	8 928,76	0,00	16 339,31	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 500,00	5 676,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 709 424,89</b>	<b>0,00</b>	<b>1 106 825,25</b>	<b>111 155,79</b>		<b>16 475 401,92</b>
011	Charges à caractère général	0,00	599 054,45	0,00	123 822,63	111 155,79		5 187 722,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 104 397,82	0,00	909 121,54	0,00		9 418 809,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		235 312,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	73 881,08	0,00		1 347 273,51
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	5 972,62	0,00	0,00	0,00		285 937,40
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		346,79
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>65 103,18</b>	<b>27 445,00</b>	<b>18 682,06</b>	<b>19 344,51</b>		<b>19 444 725,07</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		26 919,29
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	9 252,00	15 900,00	8 413,30	8 319,51		1 387 691,93
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 290 739,29
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	11 545,00	0,00	0,00		11 259 074,72
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00		4 247 113,79
75	Autres produits de gestion courante	0,00	55 851,18	0,00	8 268,76	11 025,00		225 010,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 176,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>1 769 863,82</b>
6251	Voyages, déplacements et missions	120,50
6331	Versement mobilité	1 148,85
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	328,22
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 181,48
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	196,88
64111	Rémunération principale titulaires	65 274,26
64112	SFT, indemnité de résidence	2 491,95
64113	NBI	586,38
64118	Autres indemnités	21 325,68
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 931,61
6453	Cotisations aux caisses de retraites	21 029,96
6541	Créances admises en non-valeur	3 336,32
6542	Créances éteintes	229,25
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	4 466,56
65888	Autres	5 542,21
66111	Intérêts réglés à l'échéance	257 608,15
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	19 156,63
6688	Autres	3 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	346,79
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 110 422,20
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	6 627,94
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	192 474,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	42 838,00
<b>RECETTES</b>		<b>17 095 051,77</b>
722	Immobilisations corporelles	11 319,12
73111	Impôts directs locaux	10 181 569,00
73118	Autres contributions directes	677,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	687 289,16
73132	Taxe sur les pylônes électriques	8 400,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	8 684,00
73211	Attribution de compensation	2 130 123,29
73221	FNGIR	160 616,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 187 766,00
741123	DSU des communes	884 808,00
741127	DNP des communes	360 170,00
744	FCTVA	8 330,80
74611	DGD des communes et EPCI	2 967,00
748312	D.C.R.T.P.	68 871,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	261 867,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	80 181,56
75888	Autres	23 978,42
775	Produits des cessions d'immobilisations	2 500,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	2 364,64

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - CA - 2023

Accusé de réception en préfecture  
 057-215707571-20240320-DEL-1-20032024-DE  
 Date de télétransmission : 27/03/2024  
 Date de réception préfecture : 27/03/2024

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	15 825,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	6 744,78

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>3 086 076,46</b>	<b>0,00</b>	<b>309 078,55</b>	<b>38 179,02</b>	<b>0,00</b>	<b>4 167,80</b>	<b>309 836,07</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats de prestations de services	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 029,96	0,00
60612	Energie - Electricité	262 241,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	110 115,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	51,30	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	335,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 429,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	40 760,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	60 311,58	0,00	4 639,02	570,86	0,00	637,80	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	6 768,94	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	7 977,57	0,00	1 341,52	0,00	0,00	0,00	1 117,98	0,00
6068	Autres matières et fournitures	55,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 364,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61228	Autres	29 943,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	203 936,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	35 459,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 388,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	77 070,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 620,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	20 489,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 392,30	0,00	0,00	4 518,01	0,00	3 260,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	144 719,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	58 222,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	36 620,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 494,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	26 139,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	20 330,18	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	6 815,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	189,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	759,60	0,00	33 247,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	355,30	0,00	0,00	10 937,13	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 368,30	0,00	0,00	21 601,72	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6236	Catalogues et imprimés	1 728,84	0,00	41 308,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	6 668,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 896,68	0,00	196,10	0,00	0,00	0,00	369,65	0,00
6261	Frais d'affranchissement	26 779,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	89 301,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	81,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 426,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	501,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 151,68	0,00	3 966,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	14 425,42	0,00	1 961,96	0,00	0,00	0,00	2 985,01	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 134,25	0,00	560,53	0,00	0,00	0,00	852,86	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 837,76	0,00	2 018,12	0,00	0,00	0,00	3 070,48	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 473,03	0,00	336,41	0,00	0,00	0,00	511,78	0,00
63512	Taxes foncières	65 630,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 944,61	0,00	1 377,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	615 186,95	0,00	106 163,65	0,00	0,00	0,00	151 769,60	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	12 620,56	0,00	2 895,46	0,00	0,00	0,00	2 470,82	0,00
64113	NBI	7 763,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 376,44	0,00
64118	Autres indemnités	226 317,07	0,00	44 170,30	0,00	0,00	0,00	31 416,39	0,00
64131	Rémunérations	153 232,54	0,00	5 151,29	0,00	0,00	0,00	24 379,73	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	2 183,88	0,00	51,36	0,00	0,00	0,00	243,79	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	3 378,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	44 747,44	0,00	935,82	0,00	0,00	0,00	3 575,29	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	163 006,37	0,00	17 850,50	0,00	0,00	0,00	29 896,86	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	191 394,52	0,00	34 238,14	0,00	0,00	0,00	46 769,43	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	35 692,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	53 424,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	83 081,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	29 115,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	39 702,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	20 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>745 022,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 755,00</b>	<b>41 242,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	21 536,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	5 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 698,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 057,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	53 141,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	351 578,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	15 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 242,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00
74888	Autres	9 316,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	7 558,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	93 060,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 676,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
<b>DEPENSES</b>		<b>210 778,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
61228	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	179 297,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	16 310,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	15 170,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 958 116,76</b>
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 429,96
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 241,29
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 115,96
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,30
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335,28
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 429,68
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 760,18
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 159,26
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 268,94
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 437,07
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,20
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 364,21
61228	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 943,91
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 936,06
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 459,24
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 388,33
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 070,63
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 620,60
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 489,10
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 170,31
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 719,19
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 222,35
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 620,66
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 494,37
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 139,84
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 600,18
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 815,54
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189,20
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 007,12
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 292,43

Article / compte nature (1)	Libellé	04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.act* interrég.,eur.,intern.					
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 970,02
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 037,44
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 668,29
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 462,43
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 779,56
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 301,06
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81,30
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 426,28
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501,86
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 117,76
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 372,39
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 547,64
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 926,36
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 321,22
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 630,77
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 322,49
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	873 120,20
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 986,84
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 140,43
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 903,76
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 763,56
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 479,03
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 378,10
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 258,55
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 753,73
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 402,09
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 692,52
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 859,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 424,06
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 081,87
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 115,60
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 702,89
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 297,54
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 310,93
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 170,39
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 200,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,41
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>833 019,46</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 536,29
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 383,00



Article / compte nature (1)	Libellé	04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.act* interrég.,eur.,intern.					
		041	042	043	044	048	
	Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions		
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 698,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 057,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 141,11
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 025,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351 578,06
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 408,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 242,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 316,38
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 558,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 060,62
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 676,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.931**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>1 715,70</b>	<b>517 592,38</b>	<b>0,00</b>	<b>1 124,88</b>	<b>0,00</b>	<b>520 432,96</b>
60612	Energie - Electricité	1 715,70	9 076,03	0,00	0,00	0,00	10 791,73
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 211,24	0,00	0,00	0,00	2 211,24
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	5 248,61	0,00	0,00	0,00	5 248,61
6064	Fournitures administratives	0,00	390,66	0,00	0,00	0,00	390,66
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 124,88	0,00	1 124,88
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	11 617,30	0,00	0,00	0,00	11 617,30
6156	Maintenance	0,00	8 947,92	0,00	0,00	0,00	8 947,92
6188	Autres frais divers	0,00	9 802,65	0,00	0,00	0,00	9 802,65
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	52 789,86	0,00	0,00	0,00	52 789,86
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	2 701,12	0,00	0,00	0,00	2 701,12
6331	Versement mobilité	0,00	3 414,69	0,00	0,00	0,00	3 414,69
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	975,61	0,00	0,00	0,00	975,61
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	3 512,02	0,00	0,00	0,00	3 512,02
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	585,30	0,00	0,00	0,00	585,30
6358	Autres droits	0,00	265,00	0,00	0,00	0,00	265,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	190 529,88	0,00	0,00	0,00	190 529,88
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	5 111,74	0,00	0,00	0,00	5 111,74
64113	NBI	0,00	6 709,46	0,00	0,00	0,00	6 709,46
64118	Autres indemnités	0,00	111 686,51	0,00	0,00	0,00	111 686,51
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	29 523,76	0,00	0,00	0,00	29 523,76
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	62 493,02	0,00	0,00	0,00	62 493,02
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>8 928,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 928,76</b>
75888	Autres	0,00	8 928,76	0,00	0,00	0,00	8 928,76

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
<b>DEPENSES</b>		<b>105 230,90</b>	<b>844 318,62</b>	<b>338 445,41</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	44 956,10	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	63 001,28	169 525,13	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	4 763,18	11 145,13	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	164,05	586,69	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	7 725,31	11 533,14	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	14 909,91	41 245,48	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	33 298,91	5 625,34	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	6 344,80	15 675,42	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	887,23	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	462,00	396,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	12 325,81	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	3 967,54	21 956,28	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	70,63	47,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	988,97	8 279,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	282,53	2 365,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 017,12	8 516,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	169,54	1 419,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	55 689,43	284 135,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	575,99	5 485,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	1 423,58	1 443,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	18 174,77	56 217,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	128 710,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	4 221,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	26 497,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 549,37	116 326,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	18 288,97	66 015,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	211	212	213	221	222	223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	165,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	1 172,66	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 539,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	1 539,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>4 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>801 492,64</b>	<b>0,00</b>	<b>294,15</b>	<b>0,00</b>	<b>444 137,11</b>	<b>0,00</b>	<b>2 542 168,83</b>
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 168,27	0,00	46 124,37
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 526,41
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 908,31
60623	Alimentation	322 263,01	0,00	0,00	0,00	1 888,34	0,00	324 151,35
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	718,12	0,00	1 468,86
60631	Fournitures d'entretien	810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	810,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 422,45	0,00	0,00	0,00	7 112,15	0,00	28 793,05
60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	294,15	0,00	0,00	0,00	56 449,54
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 924,25
61558	Entretien autres biens mobiliers	285,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 305,94
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	887,23
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	858,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 325,81
6247	Transports collectifs	26 622,51	0,00	0,00	0,00	89,82	0,00	52 636,15
6251	Voyages, déplacements et missions	1,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,32
6288	Autres services extérieurs	85 081,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 081,50
6331	Versement mobilité	4 465,86	0,00	0,00	0,00	5 396,88	0,00	19 131,34
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 276,09	0,00	0,00	0,00	1 541,87	0,00	5 466,27
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 593,44	0,00	0,00	0,00	5 551,72	0,00	19 678,28
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	765,79	0,00	0,00	0,00	925,06	0,00	3 279,59
64111	Rémunération principale titulaires	25 451,28	0,00	0,00	0,00	11 561,86	0,00	376 837,68
64112	SFT, indemnité de résidence	436,92	0,00	0,00	0,00	117,50	0,00	6 616,03
64113	NBI	94,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 961,57
64118	Autres indemnités	5 147,61	0,00	0,00	0,00	2 752,07	0,00	82 291,83
64131	Rémunérations	167 614,98	0,00	0,00	0,00	213 949,99	0,00	510 275,87
64132	SFT, indemnité de résidence	3 160,06	0,00	0,00	0,00	3 341,21	0,00	10 722,53
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	882,51	0,00	0,00	0,00	1 315,75	0,00	2 198,26
64138	Primes et autres indemnités	57 344,31	0,00	0,00	0,00	80 855,34	0,00	164 697,33
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	73 742,82	0,00	0,00	0,00	89 890,01	0,00	288 508,79



Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement	Sécurité	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	14 484,63	0,00	0,00	0,00	15 961,15	0,00	114 750,19
64731	Allocations chômage versées directement	3 545,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 545,52
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 172,66
<b>RECETTES</b>		<b>387 999,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>263 873,25</b>	<b>0,00</b>	<b>653 411,80</b>
7067	Redev. services périscolaires et enseign	387 999,55	0,00	0,00	0,00	99 898,50	0,00	487 898,05
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 539,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	163 974,75	0,00	163 974,75

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles		
<b>DEPENSES</b>		<b>502 632,64</b>	<b>1 103 092,14</b>	<b>60 673,61</b>	<b>9 881,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>917 842,41</b>	<b>0,00</b>	
60612	Energie - Electricité	0,00	6 222,59	33 179,16	0,00	0,00	0,00	0,00	72 359,55	0,00	
60621	Combustibles	0,00	2 832,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	584,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 357,70	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	22 673,02	2 310,11	0,00	0,00	0,00	0,00	10 197,99	0,00	
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	9 881,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61358	Autres	0,00	49 877,94	2 287,28	0,00	0,00	0,00	0,00	71 258,66	0,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	5 797,20	0,00	0,00	0,00	0,00	26 274,86	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 663,90	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 428,76	0,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	361,58	0,00	0,00	0,00	0,00	19 639,27	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 822,00	0,00	
6188	Autres frais divers	0,00	640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 228,56	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	196 856,23	14 462,97	0,00	0,00	0,00	0,00	383 378,42	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 599,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 019,00	0,00	
6247	Transports collectifs	0,00	1 312,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	1 690,45	1 200,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 527,69	0,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	19,62	0,00	0,00	0,00	0,00	794,65	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 982,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6282	Frais de gardiennage	0,00	47 452,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	8 448,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 543,32	0,00	
6331	Versement mobilité	4 787,09	7 510,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 924,12	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 367,86	2 145,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549,75	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 924,07	7 725,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 979,12	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	820,66	1 287,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329,82	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	10 219,10	1 895,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 329,28	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	232 921,38	280 971,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 574,65	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 503,78	2 908,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 919,31	0,00
64113	NBI	2 678,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	81 833,05	92 880,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 125,89	0,00
64131	Rémunérations	32 604,77	113 677,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 259,30	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	326,07	1 145,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 137,04	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	1 576,17	80,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	7 144,56	31 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 932,35	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	47 403,25	89 943,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 473,58	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	77 050,61	89 840,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 807,37	0,00
65132	Prix	0,00	1 987,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	26 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65,40	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>215 000,00</b>	<b>6 794,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>347 599,97</b>	<b>0,00</b>
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	133 754,00	6 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	326 979,35	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 007,92	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273,39	0,00
73154	Droits de place	0,00	9 332,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	56 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	10 313,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 238,34	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,97	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-1-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>154 136,84</b>	<b>128 669,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 316,60</b>	<b>271 726,83</b>
60612	Energie - Electricité	143 143,47	69 962,68	0,00	0,00	49 202,93	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77,00
60624	Produits de traitement	0,00	4 538,36	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	86,69	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 991,20	5 118,37	0,00	0,00	1 534,73	593,72
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	35 373,72	0,00	0,00	3 499,80	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 002,17	5 297,76	0,00	0,00	539,14	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	780,00	0,00	0,00	540,00	40,00
6156	Maintenance	0,00	330,28	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	7 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 937,11
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 806,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>27 017,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 143,60</b>	<b>0,00</b>
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	27 017,21	0,00	0,00	0,00	2 143,60	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>448 843,25</b>	<b>53 768,21</b>	<b>4 780,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 711 364,57</b>
60612	Energie - Electricité	60 701,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 772,12
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 832,30
60623	Alimentation	40 699,92	0,00	1 124,04	0,00	0,00	0,00	41 900,96
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 538,36
60628	Autres fournitures non stockées	295,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295,25
60631	Fournitures d'entretien	2 188,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 217,63
60632	Fournitures de petit équipement	5 230,32	0,00	2 763,20	0,00	0,00	0,00	57 412,66
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	313,10	0,00	0,00	0,00	586,10
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 881,87
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 423,88
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 873,52
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 006,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 917,13
61558	Entretien autres biens mobiliers	646,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 458,98
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 331,13
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 822,00
6188	Autres frais divers	25 108,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 935,37
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 228,56
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 634,73
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 618,48
6247	Transports collectifs	4 375,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 687,85
6251	Voyages, déplacements et missions	216,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 635,61
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
627	Services bancaires et assimilés	188,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002,61
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 982,56
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 452,16
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	57 492,04
6331	Versement mobilité	1 309,30	568,21	0,00	0,00	0,00	0,00	16 098,98
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	374,15	162,41	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,04
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 346,80	584,37	0,00	0,00	0,00	0,00	16 559,55
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	224,53	97,40	0,00	0,00	0,00	0,00	2 760,15

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres	Sécurité	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	79,97	0,00	0,00	0,00	73 524,04
64111	Rémunération principale titulaires	69 757,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 225,55
64112	SFT, indemnité de résidence	735,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 067,43
64113	NBI	879,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 558,41
64118	Autres indemnités	34 365,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 205,74
64131	Rémunérations	3 603,09	36 199,60	0,00	0,00	0,00	0,00	210 343,80
64132	SFT, indemnité de résidence	37,45	259,91	0,00	0,00	0,00	0,00	3 905,76
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	512,49	0,00	0,00	0,00	0,00	2 169,07
64138	Primes et autres indemnités	847,09	4 395,89	0,00	0,00	0,00	0,00	50 441,89
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11 963,95	9 626,22	0,00	0,00	0,00	0,00	180 410,68
6453	Cotisations aux caisses de retraites	22 740,13	1 361,71	0,00	0,00	0,00	0,00	216 800,40
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 987,82
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 106,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65,40
<b>RECETTES</b>		<b>151 302,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>749 857,07</b>
7062	Redevances services à caractère culturel	1 202,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 729,85
70632	Redevances services à caractère loisir	97 429,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 429,80
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 007,92
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273,39
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 332,50
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 760,81
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 313,50
747888	Autres	52 669,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 669,99
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 238,34
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,97

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>40 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	40 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>795 763,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	256,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	785,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 015,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	709,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 222,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	128,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 595,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	1 662,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	982,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 684,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 383,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	114,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 341,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	22 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	10 805,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	4 477,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 285,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 605,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	767,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	325,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	170 268,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	2 923,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	5 557,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
64118	Autres indemnités	54 039,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	44 536,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	445,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	21 752,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 971,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	58 284,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	236 628,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	67 562,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>10 135,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	5 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	4 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42					TOTAL DU CHAPITRE	
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 891,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>259 543,94</b>	<b>1 163 099,19</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256,74
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	11 870,83	0,00	0,00	18 432,41	39 303,24
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 108,06	3 108,06
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 486,43	4 271,66
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015,32
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709,20
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	324,35	0,00	0,00	0,00	2 546,51
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 196,00	2 196,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	745,08	745,08
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 986,78	7 115,74
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	589,18	3 184,23
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 662,73
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	982,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 275,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	53 307,21	0,00	0,00	0,00	63 991,87
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 383,20
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	389,51	0,00	0,00	0,00	389,51
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,04
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 341,84
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00
62873	Remb. frais au CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 330,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	11 805,60
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 477,91
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 285,06
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 605,68
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	767,50
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325,74
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 268,28
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 923,26
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 557,49

Article / compte nature (1)	Libellé	42						TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 039,59
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 536,44
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445,43
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 752,70
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 971,46
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 284,14
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 900,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 628,94
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 000,00	291 562,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 135,00</b>
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 505,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 630,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

**FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50		51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 387 937,20</b>	<b>939 425,04</b>	<b>360 133,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 309,67</b>
6042	Achats de prestations de services	0,00	12 291,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	9 957,67	353 093,47	0,00	0,00	0,00	17 643,13
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	397,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	6 637,60	12 664,35	641,32	0,00	0,00	0,00	741,84
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	47 803,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	2 090,40	92 496,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	3 780,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	2 964,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	9 140,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	4 768,86	6 398,40	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2 010,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	495,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	91,30	102,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	9 222,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	12 259,97	7 720,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	3 502,82	2 205,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	12 586,31	7 940,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	2 101,80	1 323,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	631 577,05	294 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	12 113,59	7 229,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	9 492,47	2 556,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	258 960,66	87 779,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	44 015,54	116 090,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	1 343,54	1 579,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	1 021,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	16 096,75	24 011,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	6 458,64	16 791,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	114 942,19	89 559,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	207 751,42	98 165,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	66,52	165,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-75,30

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	6 047,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 252,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	9 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 619,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	3 619,79	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 851,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	55 851,18	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 709 424,89</b>
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 291,89
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384 314,06
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397,14
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 685,11
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 803,60
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 586,64
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 780,60
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 964,73
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 140,98
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 167,26
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 010,21
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,41
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194,22
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 222,60
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 980,31
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 708,53
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 527,09
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 425,13
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	926 565,05
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 342,74
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 049,07
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 739,78
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 106,33
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 923,40
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021,63
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 108,38
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 249,79
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 501,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 917,01
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231,65

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-75,30
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 047,92
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 103,18</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 252,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 851,18

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 900,00</b>	<b>0,00</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	951,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 949,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>11 545,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 445,00</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	951,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 949,00
73154	Droits de place	11 545,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 545,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>45 020,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>395 798,02</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	684,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 942,52
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 424,69
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 020,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,05
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 231,95
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	923,48
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 324,38
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	554,10
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 258,08
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 944,12
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822,93
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 014,26
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 872,68
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,08
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 583,01
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 121,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 936,69
65131	Bourses	16 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	18 986,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 238,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>8 551,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	282,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	2 649,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	1 706,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	3 913,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>69 804,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 169,75</b>
60611	Eau et assainissement	69 804,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393,60
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 915,35
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 860,80
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74
		Actions en matière de gestion des eaux					Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>560 437,78</b>	<b>594,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 106 825,25</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 804,99
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	684,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 942,52
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393,60
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 424,69
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 020,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 915,35
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,05
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	594,43	0,00	0,00	594,43
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	5 255,47	0,00	0,00	0,00	8 487,42
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501,65	0,00	0,00	0,00	2 425,13
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	5 405,86	0,00	0,00	0,00	8 730,24
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	900,89	0,00	0,00	0,00	1 454,99
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	259 689,92	0,00	0,00	0,00	431 948,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	4 922,29	0,00	0,00	0,00	13 866,41
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	879,54	0,00	0,00	0,00	1 702,47
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	105 207,34	0,00	0,00	0,00	163 221,60
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	34 729,38	0,00	0,00	0,00	44 602,06
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	346,56	0,00	0,00	0,00	443,64
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	5 255,89	0,00	0,00	0,00	9 838,90
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	51 308,16	0,00	0,00	0,00	81 429,16
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	85 034,83	0,00	0,00	0,00	140 971,52
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 555,80
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 986,40
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 238,88
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 130,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 682,06</b>
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 530,82	0,00	0,00	6 530,82
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282,48

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 649,23	
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 706,36	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 913,17	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>4 089,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	4 089,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 066,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	6 067,13	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 176,83	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	20 737,83	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	760,45	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	66 207,46	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 496,59	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	6 660,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	960,40	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 744,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	8 319,51	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	10 425,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 155,79</b>
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 067,13
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 176,83
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 737,83
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	760,45
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 207,46
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 496,59
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 660,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960,40
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 089,10
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 344,51</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 319,51
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 425,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**B1.2**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					<b>22 929 443,09</b>									
1641 Emprunts en euros (total)					22 929 443,09									
00042711201 (00042711201)	Crédit Mutuel	27/12/2022	27/12/2022	28/02/2023	500 000,00	F	FIXE	2,900	2,945		T	P	N	A-1
10278 00160 000302349 04 (Y000)	Crédit Mutuel	17/10/2011	01/02/2012	30/04/2012	500 000,00	C	TAUX STRUCTURES	2,642	2,530		T	P	N	A-1
1236857 (Y1236857)	Caisse des Dépôts et Consignation	11/12/2012	16/01/2013	01/02/2014	777 778,00	V	LIVRETA	3,250	2,031		A	C	N	A-1
427112 06 (2018001)	Crédit Mutuel	23/10/2018	27/12/2018	31/01/2019	400 000,00	F	FIXE	1,180	1,199		T	C	N	A-1
427112-003-03 (Y604002646)	Landesbank Saar	22/07/2014	31/07/2014	31/10/2014	2 663 620,00	V	EURIBOR03M	1,559	1,168		T	C	N	A-1
5012567401 (Y501256740)	DEXIA Crédit Local	11/03/1999	01/06/1999	01/06/2000	762 245,09	F	FIXE	4,850	4,875		A	X Libre	N	A-1
604002032 (Y604002032)	Landesbank Saar	13/09/2013	25/11/2013	25/02/2014	1 183 000,00	V	EURIBOR03M	2,117	1,785		T	C	N	A-1
7082486 (Y7082486)	Caisse d'Epargne	27/12/2007	18/04/2008	25/07/2008	203 000,00	F	FIXE	4,450	4,525		T	P	N	A-1
86451508859 (Y451508859)	Crédit Agricole	29/12/2009	24/04/2010	24/07/2010	1 667 000,00	V	EURIBOR03M	1,042	0,527		T	C	N	A-1
86473874195 (201901)	Crédit Agricole	19/12/2019	31/12/2019	31/03/2020	1 000 000,00	F	FIXE	0,640	0,648		T	P	N	A-1
9097934 (Y9097934)	Caisse d'Epargne	03/10/2012	05/03/2013	05/08/2013	2 714 800,00	F	FIXE	4,090	4,289		T	P	N	A-1
GEE2304B (GEE2304B)	Caisse d'Epargne	05/12/2023	14/12/2023	14/03/2024	3 200 000,00	F	FIXE	3,950	4,025		T	C	N	A-1
MIN255197EUR/270160/270141 (YM)	DEXIA Crédit Local	27/12/2007	31/07/2008	01/11/2008	1 208 000,00	F	FIXE	4,380	4,452		T	P	N	A-1
MON522340UR (YMON503028)	Caisse Française de Financement Local	10/04/2015	17/04/2015	01/08/2015	1 870 000,00	V	EURIBOR03M	1,034	1,318		T	P	N	A-1
MON533405EUR/001 (YMON263921)	La Banque Postale	19/12/2008	29/12/2008	01/04/2009	1 725 000,00	F	FIXE	4,420	4,560		T	C	N	A-1
Y000000001 (Y000000001)	Crédit Agricole	30/12/2010	31/05/2011	31/05/2012	1 555 000,00	V	EURIBOR03M	1,960	0,557		A	C	N	A-1
Y000000004 (Y000000004)	Crédit Agricole	30/12/2010	31/05/2011	31/05/2012	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,960	0,557		A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					22 929 443,09									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		10 194 287,38					1 209 006,31	257 608,15	0,00	55 036,61
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 194 287,38					1 209 006,31	257 608,15	0,00	55 036,61
00042711201 (00042711201)	N	0,00	A-1	472 981,83	13,92	F	FIXE	2,913	27 018,17	13 085,69	0,00	1 205,84
10278 00160 000302349 04 (Y000)	N	0,00	A-1	238 918,55	8,08	C	TAUX STRUCTURES	4,341	25 544,63	11 012,56	0,00	2 233,21
1236857 (Y1236857)	N	0,00	A-1	388 889,00	9,09	V	LIVRETA	2,000	38 888,90	8 555,56	0,00	14 234,40
427112 06 (2018001)	N	0,00	A-1	266 666,60	9,83	F	FIXE	1,180	26 666,68	3 343,33	0,00	530,15
427112-003-03 (Y604002646)	N	0,00	A-1	1 021 054,21	5,58	V	EURIBOR03M	4,113	177 574,68	46 864,10	0,00	9 316,44
5012567401 (Y501256740)	N	0,00	A-1	27 440,91	0,42	F	FIXE	4,850	30 489,80	2 809,64	0,00	778,16
604002032 (Y604002032)	N	0,00	A-1	394 333,20	4,91	V	EURIBOR03M	4,860	78 866,68	21 816,33	0,00	2 245,07
7082486 (Y7082486)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	4,466	9 157,21	153,45	0,00	0,00
86451508859 (Y451508859)	N	0,00	A-1	541 775,00	6,32	V	EURIBOR03M	3,064	83 350,00	18 259,22	0,00	90,34
86473874195 (201901)	N	0,00	A-1	742 641,20	11,00	F	FIXE	0,640	64 958,17	5 012,95	0,00	13,06
9097934 (Y9097934)	N	0,00	A-1	954 278,65	4,10	F	FIXE	4,242	197 304,35	45 736,81	0,00	6 045,41
GEE2304B (GEE2304B)	N	0,00	A-1	3 200 000,00	14,96	F	FIXE	3,950	0,00	0,00	0,00	6 250,55
MIN255197EUR/270160/270141 (YM)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	EURIBOR03M	2,518	80 939,00	923,50	0,00	0,00
MON522340UR (YMON503028)	N	0,00	A-1	894 558,23	6,34	V	EURIBOR03M	3,805	125 498,04	37 279,54	0,00	7 575,86
MON533405EUR/001 (YMON263921)	N	0,00	A-1	28 750,00	0,00	F	FIXE	4,420	115 000,00	4 507,63	0,00	324,75
Y000000001 (Y000000001)	N	0,00	A-1	622 000,00	7,42	V	EURIBOR03M	3,510	77 750,00	23 278,04	0,00	2 552,13
Y000000004 (Y000000004)	N	0,00	A-1	400 000,00	7,42	V	EURIBOR03M	3,510	50 000,00	14 969,80	0,00	1 641,24
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>10 194 287,38</b>					<b>1 209 006,31</b>	<b>257 608,15</b>	<b>0,00</b>	<b>55 036,61</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	17	0	0	0	0
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	10 194 287,38	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		30-11-2022
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Matériel de transport	10	30/11/2022
L	Analyses et mesures	10	30/11/2022
L	Ameublement	5	30/11/2022
L	Logiciels	2	30/11/2022
L	Matériel de monétique	5	30/11/2022
L	Matériel audiovisuel	5	30/11/2022
L	Matériel d'expo, d'affichage et signalét	10	30/11/2022
L	Chauffage sanitaire	10	30/11/2022
L	Entretien nettoyage	5	30/11/2022
L	Suv.équip.versées inf.20 000 ?	1	30/11/2022
L	Hébergement, hôtellerie	10	30/11/2022
L	Restauration - Equipement cuisine	10	30/11/2022
L	Installations de voirie	10	30/11/2022
L	Matériel lié au stationnement	15	30/11/2022
L	Plan local d'urbanisme sup.100 000 ?	10	30/11/2022
L	Autre matériel et outillage Atelier	15	30/11/2022
L	Autre matériel et outillage Garage	15	30/11/2022
L	Agriculture et environnement	10	30/11/2022
L	Gymnastique	15	30/11/2022
L	Frais d'études	5	30/11/2022
L	Frais d'insertion	5	30/11/2022
L	Matériel de bureau	5	30/11/2022
L	Subv.équip.versées inf.100 000 ?	5	30/11/2022
L	Subv.équip.versées sup.100 000 ?	15	30/11/2022
L	Matériel technique incendie et défense civile	10	30/11/2022
L	Police	10	30/11/2022
L	Equipement de puériculture	10	30/11/2022
L	Matériel de voirie	15	30/11/2022
L	Plan local d'urbanisme	5	30/11/2022
L	Matériel roulant	15	30/11/2022
L	Matériel de plein-air ou de gymnase	15	30/11/2022



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
L	Matériel aérien		15	30/11/2022
L	Autres matériel sport, loisir, tourisme		15	30/11/2022
L	Restauration - Mobilier de restauration		15	30/11/2022
L	Mobilier		15	30/11/2022
L	Matériel informatique		3	30/11/2022
L	Plantations d'arbres et d'arbustes		20	30/11/2022
L	Matériel télésurveillance et téléalarme		10	30/11/2022
L	Reproduction, imprimerie		5	30/11/2022
L	Autres agencements et aménagements de te		30	30/11/2022
L	Matériel de téléphonie		2	30/11/2022
L	Musique, peinture et spectacle		10	30/11/2022
L	Bibliothèque, médiathèque, archives		10	30/11/2022
L	Mat. établis. sociaux & médico-sociaux		10	30/11/2022
L	Entretien ménager		10	30/11/2022
L	Eclairage public, électricité		10	30/11/2022
L	Sport nautique		15	30/11/2022

**IV – ANNEXES**  
**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES**

**IV**  
**B3.1**

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N**

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		85 475,61	6 627,94	6 744,78	85 358,77
Provisions pour litiges		48 176,69	0,00	0,00	48 176,69
Litiges au titre acte juridique	29/09/2021	48 176,69	0,00	0,00	48 176,69
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		37 298,92	6 627,94	6 744,78	37 182,08
Créances douteuses	19/12/2017	37 298,92	6 627,94	6 744,78	37 182,08
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		85 475,61	6 627,94	6 744,78	85 358,77
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>85 475,61</b>	<b>6 627,94</b>	<b>6 744,78</b>	<b>85 358,77</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	31 420 763,72	22 721 443,86	1 425 695,23
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**B7.3**

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>2 400 000,00</b>	<b>514 537,00</b>										<b>4 410,10</b>	<b>184 599,87</b>	
Sodevam	2020	P	ZAC DE LA TUILERIE	Caisse d'Epargne	1 200 000,00	514 537,00	2,59	T	F	FIXE	0,732	F	FIXE	0,700	A-1	4 410,10	184 599,87	
Sodevam	2024	C	Concession Zac de la Tuilerie	La banque Postale	1 200 000,00	0,00	5,14	T	F	FIXE	4,470	F		4,400	A-1	0,00	0,00	
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>29 020 763,72</b>	<b>21 198 125,38</b>										<b>411 368,25</b>	<b>825 317,01</b>	
3F GRAND EST	2007	P	Construction de 20 logements ZAC de l'Olympe 57970	Caisse des Dépôts et de Consignations	341 567,00	274 078,41	33,84	A	V	LIVRETA	2,225	V	LIVRETA	2,900	A-1	8 084,60	4 700,87	
3F GRAND EST	2007	P	Construction de 20 logements ZAC de l'Olympe 57970	Caisse des Dépôts et de Consignations	1 548 911,00	1 104 799,68	23,84	A	V	LIVRETA	2,312	V	LIVRETA	2,900	A-1	32 955,01	31 579,83	
3F GRAND EST	2008	P	Regroupement - Réaménagement des prêts 0433315 et 0456479	Caisse des Dépôts et de Consignations	741 068,89	353 620,94	9,50	A	V	LIVRETA	2,691	V	LIVRETA	2,330	A-1	8 963,69	31 086,49	
3F GRAND EST	2012	P	Construction de 30 logements ZAC de l'Olympe 57970	Caisse des Dépôts et de Consignations	538 113,93	423 000,27	28,84	A	V	LIVRETA	2,606	V	LIVRETA	2,600	A-1	11 250,20	9 699,82	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND EST	2012	P	Construction de 30 logements (part foncière) ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	134 050,32	113 089,99	38,84	A	V	LIVRETA	2,711	V	LIVRETA	2,600	A-1		2 983,63	1 665,10
3F GRAND EST	2012	P	Construction de 5 logements ZAC Olympe II 57970 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	78 078,84	59 115,85	28,84	A	V	LIVRETA	1,813	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 091,85	1 542,63
3F GRAND EST	2012	P	Construction de 8 logements (part foncière) ZAC Olympe II 57970 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	20 505,39	16 689,67	38,84	A	V	LIVRETA	1,950	V	LIVRETA	1,800	A-1		305,70	293,57
3F GRAND EST	1987	P	Prêt Solendi EHC n° 259056	Caisse des Dépôts et de Consignations	7 912,10	198,71	0,17	A	V	LIVRETA	3,354	V	LIVRETA	1,520	A-1		5,95	192,77
3F GRAND EST	2018	P	Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	499 354,50	450 765,37	34,17	A	V	LIVRETA	3,004	V	LIVRETA	1,600	A-1		7 354,50	8 891,05
3F GRAND EST	2018	P	Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	351 526,25	326 179,03	44,17	A	V	LIVRETA	1,527	V	LIVRETA	1,600	A-1		5 289,73	4 429,32
3F GRAND EST	2017	P	Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	308 938,25	274 886,32	34,17	A	V	LIVRETA	0,540	V	LIVRETA	0,800	A-1		2 250,33	6 405,25
3F GRAND EST	2017	P	Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	124 788,50	114 196,14	44,17	A	V	LIVRETA	0,542	V	LIVRETA	0,800	A-1		929,11	1 942,50
3F GRAND EST	2020	P	Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	Caisse des Dépôts et de Consignations	196 602,90	188 680,86	37,00	A	V	LIVRETA	1,045	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 119,30	3 982,69
3F GRAND EST	2020	P	Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	Caisse des Dépôts et de Consignations	119 097,17	115 478,56	47,00	A	V	LIVRETA	1,054	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 290,28	1 819,20
3F GRAND EST	2020	P	Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	Caisse des Dépôts et de Consignations	110 540,67	105 322,54	37,00	A	V	LIVRETA	0,286	V	LIVRETA	0,300	A-1		323,81	2 612,98

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F GRAND EST	2020	P	Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	Caisse des Dépôts et de Consignations	66 962,59	64 472,22	47,00	A	V	LIVRETA	0,288	V	LIVRETA	0,300	A-1		197,16	1 247,05
3F GRAND EST	2020	C	Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	Caisse des Dépôts et de Consignations	30 000,00	30 000,00	35,50	A	F	FIXE	0,372	F	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	0,00
BATIGERE SAREL	2008	P	Construction de 31 logements ZAC de la Brasserie 57970 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	2 600 000,00	1 609 848,42	24,09	A	V	LIVRETA	2,343	V	LIVRETA	2,000	A-1		33 586,23	69 463,33
BATIGERE SAREL	2021	P	Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	Caisse des Dépôts et de Consignations	26 000,00	26 325,55	39,17	A	V	LIVRETA	2,602	V	LIVRETA	0,300	A-1		0,00	0,00
BATIGERE SAREL	2021	P	Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	Caisse des Dépôts et de Consignations	32 500,00	31 447,30	47,17	A	V	LIVRETA	0,770	V	LIVRETA	0,800	A-1		255,17	449,26
BATIGERE SAREL	2021	P	Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	Caisse des Dépôts et de Consignations	71 750,00	72 559,72	39,17	A	V	LIVRETA	3,310	V	LIVRETA	1,100	A-1		0,00	0,00
BATIGERE SAREL	2021	P	Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	Caisse des Dépôts et de Consignations	61 500,00	59 926,32	47,17	A	V	LIVRETA	3,369	V	LIVRETA	1,600	A-1		969,13	644,50
BATIGERE SAREL	2021	P	Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	Caisse des Dépôts et de Consignations	63 750,00	58 943,01	22,17	A	F	FIXE	0,477	F	FIXE	0,510	A-1		312,90	2 409,61
BATIGERE SAREL	2021	C	Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	Caisse des Dépôts et de Consignations	21 250,00	21 250,00	37,17	A	V	LIVRETA	1,094	V	LIVRETA	1,600	A-1		340,00	0,00
BATIGERE SAREL	2015	P	Construction de 30 logements et 30 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	169 525,00	54 498,34	31,00	A	V	LIVRETA	0,370	V	LIVRETA	0,300	A-1		168,36	1 620,33
BATIGERE SAREL	2015	P	Construction de 30 logements et 30 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	117 625,00	100 779,23	41,00	A	V	LIVRETA	0,707	V	LIVRETA	0,300	A-1		309,08	2 248,36

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BATIGERE SAREL	2015	P	Construction de 20 logements et 20 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	208 750,00	88 484,08	31,00	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,300	A-1		273,35	2 630,78
BATIGERE SAREL	2015	P	Construction de 20 logements et 20 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	61 000,00	52 263,84	41,00	A	V	LIVRETA	0,708	V	LIVRETA	0,300	A-1		160,29	1 165,99
BATIGERE SAREL	2014	P	Acquisition Amélioration de 96 logements situés 1,3 et 5 rue Saint Pierre à YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	300 000,00	247 822,17	30,67	A	V	LIVRETA	1,426	V	LIVRETA	2,600	A-1		6 548,11	4 028,18
BATIGERE SAREL	2014	P	Acquisition Amélioration de 96 logements situés 1,3 et 5 rue Saint Pierre à YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	362 500,00	290 162,28	30,67	A	V	LIVRETA	1,882	V	LIVRETA	1,800	A-1		5 325,33	5 689,22
BATIGERE SAREL	2016	P	Contrat CDC n° 5146799	Caisse des Dépôts et de Consignations	425 000,00	368 763,84	32,59	A	V	LIVRETA	2,850	V	LIVRETA	2,600	A-1		9 697,69	4 224,37
CLINIQUE SAINTE-ELISABETH	2016	C	Construction de 76 logements et 76 places/lits situés Rue Quartier Olympe 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	2 762 416,03	2 117 852,29	22,25	A	V	LIVRETA	1,979	V	LIVRETA	2,110	A-1		46 629,59	92 080,54
CLINIQUE SAINTE-ELISABETH	2015	P	Construction de 76 logements et 76 places/lits situés Rue Quartier Olympe 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	406 498,47	304 873,92	22,25	T	V	LIVRETA	2,814	V	LIVRETA	2,967	-		9 296,35	13 549,96
ICF NORD EST	2009	P	Construction de 9 logements Rue des Fleurs 57970 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	700 000,00	478 780,66	20,67	A	V	LIVRETA	2,430	V	LIVRETA	2,600	A-1		12 835,34	14 886,15
ICF NORD EST	2021	P	Opération 48 logements rue de l'Europe	Caisse des Dépôts et de Consignations	505 012,50	505 012,50	32,17	A	V	LIVRETA	1,554	V	LIVRETA	1,600	A-1		8 080,20	0,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ICF NORD EST	2014	P	Contrat CDC n° 1277987	Caisse des Dépôts et de Consignations	25 249,30	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	1,642	V	LIVRETA	3,200	A-1		89,48	2 796,35
ICF NORD EST	2015	P	Contrat CDC n°1278008	Caisse des Dépôts et de Consignations	78 069,74	16 209,42	1,50	A	V	LIVRETA	2,786	V	LIVRETA	2,200	A-1		533,34	8 033,30
ICF NORD EST	2015	P	Contrat CDC n° 1278013	Caisse des Dépôts et de Consignations	188 915,24	62 748,62	3,25	A	V	LIVRETA	2,061	V	LIVRETA	2,200	A-1		1 720,91	15 474,69
ICF NORD EST	2015	P	Contrat CDC n° 1278014	Caisse des Dépôts et de Consignations	240 802,46	79 983,07	3,25	A	V	LIVRETA	2,052	V	LIVRETA	2,200	A-1		2 193,58	19 724,95
ICF NORD EST	2015	P	Contrat CDC n° 1278023	Caisse des Dépôts et de Consignations	293 633,54	112 433,31	4,17	A	V	LIVRETA	1,812	V	LIVRETA	2,200	A-1		2 960,54	22 136,58
ICF NORD EST	2022	P	Opération Cité des Ateliers	Caisse des Dépôts et de Consignations	536 503,75	536 503,75	13,42	A	V	LIVRETA	3,238	V	LIVRETA	1,530	A-1		1 609,36	0,00
ICF NORD EST	2000	P	Contrat ICF NE n° 874455	Caisse des Dépôts et de Consignations	1 645 625,25	118 603,22	0,50	A	F	FIXE	5,501	F	LIVRETA	5,500	-		12 706,29	112 420,15
LOGIEST SAHLM	2018	P	Refinancement du prêt n° 0223628	Caisse des Dépôts et de Consignations	130 411,63	88 880,35	9,00	A	C	TAUX STRUCTURES	1,500	C	TAUX STRUCTURES	1,700	A-1		1 656,99	8 589,87
LOGIEST SAHLM	2018	P	Refinancement du prêt n° 0273373	Caisse des Dépôts et de Consignations	57 886,35	38 950,26	10,75	A	V	LIVRETA	2,795	V	LIVRETA	3,200	A-1		1 335,95	2 798,03
LOGIEST SAHLM	2018	P	Refinancement du prêt n° 0274904	Caisse des Dépôts et de Consignations	632 029,07	425 276,43	10,75	A	V	LIVRETA	2,796	V	LIVRETA	3,200	A-1		14 586,45	30 550,21
LOGIEST SAHLM	2018	P	Refinancement du prêt n° 1307443	Caisse des Dépôts et de Consignations	44 584,49	30 149,59	13,84	A	V	LIVRETA	2,525	V	LIVRETA	2,600	A-1		835,23	1 974,41
LOGIEST SAHLM	2017	P	Opération VAFE 63 logements Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	272 892,75	229 380,22	32,50	A	V	LIVRETA	0,558	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 880,95	5 738,88
LOGIEST SAHLM	2017	P	Opération VAFE 63 logements Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	132 457,25	116 044,20	42,50	A	V	LIVRETA	0,557	V	LIVRETA	0,800	A-1		945,10	2 092,68
LOGIEST SAHLM	2017	P	Opération VAFE 63 logements Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	326 141,25	292 667,13	42,50	A	V	LIVRETA	1,368	V	LIVRETA	1,600	A-1		4 750,92	4 265,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIEST SAHLM	2017	P	Opération VAFE 63 logements Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	690 358,75	594 846,08	32,50	A	V	LIVRETA	1,372	V	LIVRETA	1,600	A-1		9 721,32	12 736,11
LOGIEST SAHLM	2011	P	Travaux de réhabilitation de 40 logements - 6 à 8 rue Nationale 57970 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	44 665,50	9 969,26	2,34	A	F	FIXE	1,900	F	FIXE	1,900	-		250,22	3 199,95
LOGIEST SAHLM	2022	P	14 lgts Rue Kleber Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	151 599,25	151 599,25	39,25	A	V	LIVRETA	3,424	V	LIVRETA	1,530	A-1		2 319,47	0,00
LOGIEST SAHLM	2022	P	14 lgts Rue Kleber Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	53 604,75	53 604,75	49,25	A	V	LIVRETA	3,376	V	LIVRETA	1,530	A-1		5,10	0,00
LOGIEST SAHLM	2022	P	14 lgts Rue Kleber Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	70 770,50	70 770,50	39,25	A	V	LIVRETA	2,666	V	LIVRETA	0,800	A-1		5,36	0,00
LOGIEST SAHLM	2022	P	14 lgts Rue Kleber Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	28 147,00	28 147,00	49,25	A	V	LIVRETA	2,691	V	LIVRETA	0,800	A-1		2,13	0,00
LOGIEST SAHLM	2022	C	14 lgts Rue Kleber Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	52 500,00	52 500,00	48,25	A	V	FIXE	2,149	V	FIXE	1,500	A-1		126,50	0,00
LOGIEST SAHLM	2022	P	24 lgts Rue Pasteur Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	239 269,50	239 269,50	39,69	A	V	LIVRETA	1,557	V	LIVRETA	1,530	A-1		5 527,46	0,00
LOGIEST SAHLM	2022	P	24 lgts Rue Pasteur Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	167 397,25	167 397,25	49,69	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,530	A-1		3 867,11	0,00
LOGIEST SAHLM	2022	P	24 lgts Rue Pasteur Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	99 545,25	99 545,25	39,69	A	V	LIVRETA	0,813	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 200,23	0,00
LOGIEST SAHLM	2022	P	24 lgts Rue Pasteur Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	89 700,00	89 700,00	49,69	A	V	LIVRETA	0,816	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 200,23	0,00
LOGIEST SAHLM	2022	C	24 lgts Rue Pasteur Yutz	Caisse des Dépôts et de Consignations	90 000,00	90 000,00	48,25	A	V	FIXE	2,147	V	FIXE	1,500	A-1		216,86	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Logiest Société Anonyme d'HLM	1991	P	Acquisition - Amélioration de 10 logements au 153 rue Nationale à YUTZ	SOREFI	485 508,85	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	4,657	V	LIVRETA	1,800	A-1	544,08	30 226,92	
Logiest Société Anonyme d'HLM	2020	P	Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Caisse des Dépôts et de Consignations	63 721,25	60 285,17	36,92	A	V	LIVRETA	3,656	V	LIVRETA	3,060	A-1	1 862,04	565,91	
Logiest Société Anonyme d'HLM	2020	P	Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Caisse des Dépôts et de Consignations	274 720,50	261 013,85	36,92	A	V	LIVRETA	2,504	V	LIVRETA	1,800	A-1	4 735,25	2 055,63	
Logiest Société Anonyme d'HLM	2020	P	Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Caisse des Dépôts et de Consignations	103 053,25	99 498,38	46,92	A	V	LIVRETA	2,562	V	LIVRETA	1,800	A-1	1 794,98	222,45	
Logiest Société Anonyme d'HLM	2020	P	Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Caisse des Dépôts et de Consignations	84 643,75	80 079,45	36,92	A	V	LIVRETA	3,656	V	LIVRETA	3,060	A-1	2 473,43	751,72	
Logiest Société Anonyme d'HLM	2020	P	Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Caisse des Dépôts et de Consignations	68 529,50	65 806,00	46,92	A	V	LIVRETA	3,720	V	LIVRETA	3,060	A-1	2 022,00	272,46	
Logiest Société Anonyme d'HLM	2020	P	Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Caisse des Dépôts et de Consignations	388 524,75	369 690,01	36,92	A	V	LIVRETA	3,243	V	LIVRETA	2,600	A-1	9 683,48	2 751,36	
Logiest Société Anonyme d'HLM	2020	P	Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Caisse des Dépôts et de Consignations	139 861,00	135 191,40	46,92	A	V	LIVRETA	3,306	V	LIVRETA	2,600	A-1	3 521,72	259,44	
Logiest Société Anonyme d'HLM	2020	C	Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Caisse des Dépôts et de Consignations	157 500,00	157 500,00	46,92	A	V	FIXE	1,645	V	FIXE	0,580	A-1	913,50	0,00	
NEOLIA LORRAINE	2017	P	CN 20 LGTS YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	364 747,50	314 283,87	32,42	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,600	A-1	5 136,21	6 729,06	
NEOLIA LORRAINE	2017	P	CN 20 LGTS YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	79 884,50	71 685,41	42,42	A	V	LIVRETA	1,525	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 163,68	1 044,77	
NEOLIA LORRAINE	2012	P	Acquisition - Amélioration de 30 logements Rue Jeanne d'Arc-Kleber 57970 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	339 265,00	266 254,34	28,92	A	V	LIVRETA	2,555	V	LIVRETA	2,600	A-1	7 081,36	6 105,48	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA LORRAINE	2012	P	Acquisition - Amélioration de 30 logements (part foncière) Rue Jeanne d'Arc-Kleber 57970 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	593 160,50	499 549,66	38,92	A	V	LIVRETA	2,689	V	LIVRETA	2,600	A-1		13 179,53	7 355,20
NEOLIA LORRAINE	2015	P	Prêt Néolia Lorraine n° 5086045	Caisse des Dépôts et de Consignations	34 287,25	30 842,86	41,25	A	V	LIVRETA	1,955	V	LIVRETA	2,125	A-1		200,69	292,46
NEOLIA LORRAINE	2015	P	Prêt Néolia Lorraine n° 5086046	Caisse des Dépôts et de Consignations	120 110,00	103 127,48	31,25	A	V	LIVRETA	1,926	V	LIVRETA	2,125	A-1		675,69	1 697,50
NEOLIA LORRAINE	2015	P	Prêt Néolia Lorraine n° 5086047	Caisse des Dépôts et de Consignations	66 019,50	53 943,55	31,25	A	V	LIVRETA	0,679	V	LIVRETA	0,800	A-1		443,34	1 474,06
NEOLIA LORRAINE	2015	P	Prêt Néolia Lorraine n° 5086048	Caisse des Dépôts et de Consignations	18 551,00	15 912,13	41,25	A	V	LIVRETA	0,700	V	LIVRETA	0,800	A-1		129,84	317,73
NEOLIA LORRAINE	2015	P	Prêt Néolia Lorraine n° 5086049	Caisse des Dépôts et de Consignations	158 074,75	132 843,06	31,25	A	V	LIVRETA	1,442	V	LIVRETA	1,600	A-1		2 176,06	3 160,74
NEOLIA LORRAINE	2015	P	Prêt Néolia Lorraine n° 5086050	Caisse des Dépôts et de Consignations	45 603,00	40 191,90	41,25	A	V	LIVRETA	1,468	V	LIVRETA	1,600	A-1		653,76	667,83
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE	2019	P	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE	Caisse des Dépôts et de Consignations	800 000,00	291 510,34	2,42	T	F	FIXE	0,902	F	FIXE	0,903	A-1		3 269,97	114 782,03
VIOLOGIA	2019	P	Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	50 034,25	45 632,66	44,42	A	V	LIVRETA	0,748	V	LIVRETA	0,800	A-1		371,27	776,22
VIOLOGIA	2019	P	Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	150 454,00	133 418,72	34,42	A	V	LIVRETA	0,736	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 092,22	3 108,85

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	2019	P	Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	209 743,00	194 604,93	44,42	A	V	LIVRETA	1,545	V	LIVRETA	1,600	A-1		3 155,96	2 642,62
VILOGIA	2019	P	Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	630 701,75	569 290,19	34,42	A	V	LIVRETA	1,533	V	LIVRETA	1,600	A-1		9 288,31	11 228,88
VILOGIA	2017	P	Acquisition en VEFA de 34 logements situés rue du 13 Novembre à YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	534 621,75	483 381,27	33,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		7 881,64	9 221,30
VILOGIA	2017	P	Acquisition en VEFA de 34 logements situés rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	283 529,50	255 531,18	43,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		4 165,41	4 807,06
VILOGIA	2017	P	Acquisition en VEFA de 34 logements situés Rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	201 198,00	176 037,52	33,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 440,40	4 012,08
VILOGIA	2017	P	Acquisition en VEFA de 34 logements situés Rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	Caisse des Dépôts et de Consignations	107 418,50	94 071,43	43,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		769,02	2 055,63
VILOGIA	2019	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	Caisse des Dépôts et de Consignations	287 147,75	275 006,22	37,17	A	V	LIVRETA	0,702	V	LIVRETA	0,800	A-1		2 246,40	5 793,01
VILOGIA	2019	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	Caisse des Dépôts et de Consignations	275 335,50	265 251,58	47,17	A	V	LIVRETA	1,433	V	LIVRETA	1,600	A-1		4 323,94	4 994,39
VILOGIA	2019	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	Caisse des Dépôts et de Consignations	720 918,00	696 472,28	37,17	A	V	LIVRETA	1,417	V	LIVRETA	1,600	A-1		11 338,94	12 211,45

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	2019	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	Caisse des Dépôts et de Consignations	117 814,75	113 032,46	47,17	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,800	A-1		922,38	2 264,69
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	Caisse des Dépôts et de Consignations	84 018,25	77 367,34	34,84	A	V	LIVRETA	3,472	V	LIVRETA	3,110	A-1		2 424,86	602,47
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	Caisse des Dépôts et de Consignations	86 654,50	81 973,14	44,84	A	V	LIVRETA	3,576	V	LIVRETA	3,110	A-1		2 554,06	150,99
VILOGIA	2018	P	VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	Caisse des Dépôts et de Consignations	139 641,75	128 587,66	34,84	A	V	LIVRETA	3,561	V	LIVRETA	3,110	A-1		4 030,22	1 001,32
VILOGIA	2020	F	Construction en VEFA de 6 logements "La Tuilerie"	La banque Postale	259 911,50	259 911,50	1,13	X	F	FIXE	0,492	F	FIXE	0,490	A-1		1 273,56	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>31 420 763,72</b>	<b>21 712 662,38</b>											<b>415 778,35</b>	<b>1 009 916,88</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES**

**IV**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

**B8.1.1**

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 020 646,94</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>776 218,00</b>	
<b>Associations</b>	<b>776 218,00</b>	
AAFAMM - Association Assistants Familiaux et Assisatnts Maternel Moselle	200,00	1 350 € Måd locaux, matériel et personnel
AB3F - Association des Balkans des 3 Frontières	200,00	589 € Måd locaux, matériel et personnel
ACAGE - Association Culturelle et Artistique du Grand Est	0,00	216 € Måd locaux, matériel et personnel
ADASFY - Association Défence Animaux Sans Foyer Yutz	450,00	540 € Måd locaux
ADLO - Association De L'Olympe	250,00	3 783 € Måd locaux, matériel et personnel
AECY - Association Enseignants Circonscription Yutz	200,00	2 592 € Måd locaux
AFEP - Administrations Faciles Ecrivains Publics	200,00	1 560 € Måd locaux
AICO Jardins d'Hussange	2 500,00	
AIDOD - Association Internationale d'aide aux Orphelins en Détresse et aux plus Démunis	0,00	480 € Måd locaux
AMAP Culture d'Avenir	200,00	4 135 € Måd locaux
APE - Association Parents d'Elèves Yutz et environs	600,00	1 685 € Måd locaux et personnel
AP SIS Emergence	21 990,00	7 628 € Måd locaux et personnel
APY - Aéro Parc Yussois	650,00	3 546 € Måd locaux, matériel et personnel
ARDDS - Association Réadaptation et Défense des Devenus-Sourds de Moselle	0,00	240 € Måd locaux
ARS - Association des Résidents du Stockholm	1 200,00	13 850 € Måd locaux, matériel et personnel
ARYC - Association Résidents Yutz Cité	0,00	5 912 € Måd locaux, matériel et personnel
AS Collège Mermoz	0,00	19 520 € Måd locaux
ASVB Yutz/Thionville	23 000,00	26 063 € Måd locaux, matériel et personnel
AVF - Accueil des Villes de France	230,00	4 948 € Måd locaux, matériel et personnel
AZAP - Association Zac Aéroparc	0,00	2 496 € Måd locaux, matériel et personnel
Allée du Rêve	0,00	1 907 € Måd locaux, matériel et personnel
Amicale de l'Ancien Village	700,00	9 851 € Måd locaux, matériel et personnel
Amicale des Donneurs de Sang	500,00	4 983 € Måd locaux, matériel et personnel
Amicale des Sapeurs Pompiers	3 000,00	3 441 € Måd matériel, personnel et prestation EM
Amicale du Personnel Communal	20 000,00	2 770 € Måd locaux et personnel
Amicale du dernier train de Thionville, Yutz et environs	0,00	343 € Måd locaux et personnel
Amis de la Bibliothèque Communale	0,00	20 235 € Måd locaux et personnel
Amis du Collège Jean Mermoz	200,00	
Amis sans frontières - Les mamies tricoteuses	0,00	173 € Måd matériel et personnel
Association Sportive de Boxe de Yutz	10 000,00	18 651 € Måd locaux, matériel et personnel
Association des Retraités du Chemin de Fer de Thioville, Yutz et Environs	0,00	381 € Måd locaux et personnel
Aïkido Club	700,00	6 356 € Måd locaux et personnel
BADRA	0,00	1 478 € Måd matériel et personnel
BASBY - Bien Aller Du Sous Bois Yutz	0,00	1 976 € Måd locaux et matériel
Badminton Yutz Loisirs	0,00	5 993 € Måd locaux et personnel
CAMYL - Club AéroModélisme Yutz-Lorraine	300,00	554 € Måd locaux
CAPY - Centre d'Arts Plastiques Yutz	2 000,00	8 323 € Måd locaux, matériel et personnel
CIDFF - Centre d'Information sur Droits des Femmes et des Familles	1 200,00	
CLCV	1 100,00	15 109 € Måd locaux, matériel et personnel

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Centre Sociale Ô Couleur du Monde	224 000,00	80 593 € Måd locaux, matériel et personnel
Cercle Généalogique Yutz Trois Frontières	0,00	7 704 € Måd locaux
Chorale Esengo	300,00	
Chorale Protestante	250,00	
Chorale Saint Joseph	250,00	
Chorale Saint Nicolas	250,00	
Classe 65	0,00	507 € Måd locaux
Classe 72	0,00	507 € Måd locaux
Classe 74	0,00	263 € Måd locaux et personnel
Club 50	0,00	507 € Måd locaux
Club Sportif Cycliste de Yutz	6 700,00	7 498 € Måd locaux, matériel et personnel
Club de Pétanque Yussois	800,00	17 133 € Måd locaux et personnel
Compagnons de Saint Nicolas	250,00	4 295 € Måd locaux, matériel et personnel
Conciliateurs de justice Moselle	200,00	
Confrérie de Saint Nicolas	0,00	298 € Måd locaux
Conseil de fabrique Saint Joseph	2 214,00	
Conseil de fabrique Saint Nicolas	2 214,00	2 517 € Måd matériel et personnel
Conseil de fabrique Sainte Croix	2 214,00	
Consultation Jeunes Consommateurs	0,00	792 € Måd locaux
Coordination Nord Mosellane	1 000,00	
Croix Bleue	200,00	778 € Måd locaux
Dessine Moi Une Gazelle	0,00	883 € Måd locaux, matériel et personnel
Dom Polski	0,00	94 Måd personnel
Dragon Bleu	0,00	3 190 € Måd locaux
ESTY Athlétisme	20 000,00	26 704 € Måd locaux, matériel et personne
Energie Shiatsu	0,00	4 600 € Måd locaux
Espaces Rencontres	0,00	559 € Måd locaux
Est Accompagnement	25 000,00	6 811 € Måd locaux
Etang du Tilly	0,00	8 280 € Måd locaux
FADAMA	200,00	9 633 € Måd locaux, matériel et personnel
FC Yutz	48 000,00	62 232 € Måd locaux, matériel et personnel
FCPE - Fédération de Conseil des PArents d'Elèves	450,00	
FGRCF - Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer Yutz et environs	0,00	727 € Måd locaux et personnel
FNACA Thionville	400,00	
Foyer Haute-Yutz	0,00	608 € Måd locaux
Foyer Socio Educatif du Collège Jean Mermoz	4 000,00	
Foyer Yutz-Cité	0,00	3 089 € Måd locaux
Harmonie Municipale	9 000,00	8 474 € Måd locaux et personnel
JSA - Jeunesse Sportive Associative	2 500,00	46 266 € Måd locaux, matériel et personnel
Jeunes Sapeurs Pompiers de Yutz	300,00	
Jeunesse Protestante	200,00	209 € Måd locaux
Kayak Club	2 500,00	5 910 € Måd locaux, matériel et personnel
LPO	1 520,00	
Le Jardin de Nicole	200,00	4 554 € Måd locaux, matériel et personnel
Le Jardinot	100,00	
Le Souvenir Francais	200,00	
Les Alizés	200,00	
Les Courbes de Lorraine	0,00	2 355 € Måd locaux, matériel et personnel
Les Dames de Coeur	0,00	1 170 € Måd locaux
Les Gazelles	0,00	1 257 € Måd personnel



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Les Intantynets	0,00	2 117 € Måd locaux
Les Joyeux Lurons	800,00	9 629 € Måd locaux et personnel
Les Pieds Sur Terre	6 080,00	3 288 € Måd locaux
Les Uns et Les Autres	450,00	6 153 € Måd locaux, matériel et personnel
MJC La Pépinière	155 000,00	143 823 € Måd locaux, matériel et personnel
Mission Locale	0,00	2 112 € Måd locaux
Mixité	0,00	826 € Måd locaux
Moto Evasion Yutz 57	0,00	420 € Måd locaux
Oiseaux et non leaders solidaire	200,00	115 € Måd personnel
Paroisse Protestante	0,00	1 285 € Måd locaux, matériel et personnel
Photo Club SNCF Thionville/Yutz	0,00	60 € Måd locaux
Poussières d'Etoiles	200,00	5 882 € Måd locaux, matériel et personnel
Prom'enciel	0,00	838 € Måd locaux
Restos du Coeur	0,00	16 784 € Måd locaux et personnel
Réussir Ensemble	2 100,00	3 960 € Måd locaux
SYMEC - Si Yutz M'Etait Conté	7 800,00	9 954 € Måd locaux, matériel et personnel
Secours Populaire Français	0,00	3 597 € Måd locaux, matériel et personnel
Ski club interneige	0,00	24 € Måd personnel
Sociétale de Yutz	0,00	596 € Måd locaux
Société de Gymnastique	32 000,00	60 544 € Måd locaux, matériel et personnel
Solidarité Saint Martin	0,00	60 € Måd locaux
Syndicat des Eleveurs du Menu Bétail	0,00	1 008 € Måd locaux
TRITYC	8 000,00	9 266 € Måd locaux, matériel et personnel
TYGRE	15 000,00	50 897 € Måd locaux, matériel et personnel
Tarot Club de Yutz	0,00	9 360 € Måd locaux
Tennis Club Yutz Aéroparc	13 000,00	41 068 € Måd locaux et personnel
Tout feu tout flamme	0,00	5 624 € Måd locaux, matériel et personnel
Twiling Bâton Yussois	800,00	13 985 € Måd locaux, matériel et personnel
UDAF	0,00	1 560 € Måd locaux
UNSS	630,00	6 247 € Måd locaux, matériel et personnel
US Yutz	20 000,00	49 122 € Måd locaux et personnel
USEP circonscription de Yutz	3 476,00	8 708 € Måd locaux, matériel et personnel
Un Toit 2 Générations	500,00	
Union Nationale des Combattants	350,00	
Vie libre	200,00	780 € Måd locaux
Vieilles Tiges	200,00	4 583 € Måd locaux, matériel et personnel
Vieux Souliers	0,00	6 400 € Måd locaux
YAQA - Yutz Association du Quartier de l'Ambanie	650,00	6 803 € Måd locaux, matériel et personnel
YPEM - Yutz Promotion Ecole de Musique	400,00	2 157 € Måd locaux et personnel
Yutz Actif	0,00	16 248 € Måd locaux, matériel et personnel
Yutz Baby Foot	0,00	5 789 € Måd locaux
Yutz Handball Féminin	60 000,00	38 028 € Måd locaux, matériel et personnel
Yutz Passion Cheval	500,00	4 883 € Måd matériel et personnel
Yutz Terre et Ciel	700,00	2 719 € Måd locaux et personnel
Yutz en Balade	0,00	3 525 € Måd locaux, matériel et personnel
<b>Entreprises</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes physiques</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit public	244 428,94	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	244 428,94	
CCAS Yutz	236 928,94	
CCAS Yutz	7 500,00	
Autres	0,00	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
12/03/1999 - Concession de centre funéraire	OGF		SA	0,00
10/10/2022 - concession de fourrière automobile	Philippe DEPANNAGE	Philippe DEPANNAGE & Fils	Société par action simplifiée	0,00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
01/03/1987 - Prêt Solendi EHC n° 259056	3F GRAND EST			7 912,10
01/01/1989 - Acquisition - Amélioration de 10 logements au 153 rue Nationale à YUTZ	Logiest Société Anonyme d'HLM			485 508,85
01/07/2000 - Contrat ICF NE n° 874455	ICF NORD EST			1 645 625,25
01/11/2007 - Construction de 20 logements ZAC de l'Olmpe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			341 567,00
01/11/2007 - Construction de 20 logements ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			1 548 911,00
01/02/2008 - Construction de 31 logements ZAC de la Brasserie 57970 YUTZ	BATIGERE SAREL			2 600 000,00
01/07/2008 - Regroupement - Réaménagement des prêts 0433315 et 0456479	3F GRAND EST			741 068,89
01/09/2009 - Construction de 9 logements Rue des Fleurs 57970 YUTZ	ICF NORD EST			700 000,00
01/05/2011 - Travaux de réhabilitation de 40 logements - 6 à 8 rue Nationale 57970 YUTZ	LOGIEST SAHLM			44 665,50
01/11/2012 - Construction de 30 logements ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			538 113,93
01/11/2012 - Construction de 30 logements (part foncière) ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			134 050,32
01/11/2012 - Construction de 5 logements ZAC Olympe II 57970 YUTZ	3F GRAND EST			78 078,84
01/11/2012 - Construction de 8 logements (part foncière) ZAC Olympe II 57970 YUTZ	3F GRAND EST			20 505,39
01/12/2012 - Acquisition - Amélioration de 30 logements Rue Jeanne d'Arc-Kleber 57970 YUTZ	NEOLIA LORRAINE			339 265,00
01/12/2012 - Acquisition - Amélioration de 30 logements (part foncière) Rue Jeanne d'Arc-Kleber 57970 YUTZ	NEOLIA LORRAINE			593 160,50
14/10/2013 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés rue du 13 Novembre à YUTZ	VILOGIA			534 621,75
01/09/2014 - Acquisition Amélioration de 96 logements situés 1,3 et 5 rue Saint Pierre à YUTZ	BATIGERE SAREL			300 000,00
01/09/2014 - Acquisition Amélioration de 96 logements situés 1,3 et 5 rue Saint Pierre à YUTZ	BATIGERE SAREL			362 500,00
01/12/2014 - Contrat CDC n° 1277987	ICF NORD EST			25 249,30
01/01/2015 - Construction de 30 logements et 30 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			169 525,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2015 - Construction de 30 logements et 30 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			117 625,00
01/01/2015 - Construction de 20 logements et 20 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			208 750,00
01/01/2015 - Construction de 20 logements et 20 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			61 000,00
01/03/2015 - Contrat CDC n° 1278023	ICF NORD EST			293 633,54
01/04/2015 - Contrat CDC n° 1278013	ICF NORD EST			188 915,24
01/04/2015 - Contrat CDC n° 1278014	ICF NORD EST			240 802,46
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086045	NEOLIA LORRAINE			34 287,25
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086046	NEOLIA LORRAINE			120 110,00
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086047	NEOLIA LORRAINE			66 019,50
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086048	NEOLIA LORRAINE			18 551,00
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086049	NEOLIA LORRAINE			158 074,75
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086050	NEOLIA LORRAINE			45 603,00
01/07/2015 - Construction de 76 logements et 76 places/lits situés Rue Quartier Olympe 57110 YUTZ	CLINIQUE SAINTE-ELISABETH			406 498,47
01/09/2015 - Contrat CDC n°1278008	ICF NORD EST			78 069,74
01/04/2016 - Construction de 76 logements et 76 places/lits situés Rue Quartier Olympe 57110 YUTZ	CLINIQUE SAINTE-ELISABETH			2 762 416,03
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5146799	BATIGERE SAREL			425 000,00
01/01/2017 - CN 20 LGTS YUTZ	NEOLIA LORRAINE			364 747,50
01/01/2017 - CN 20 LGTS YUTZ	NEOLIA LORRAINE			79 884,50
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			499 354,50
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			351 526,25
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			308 938,25
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			124 788,50
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			272 892,75
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			132 457,25
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			326 141,25
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			690 358,75
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			283 529,50
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés Rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			201 198,00
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés Rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			107 418,50
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0223628	LOGIEST SAHLM			130 411,63
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0273373	LOGIEST SAHLM			57 886,35
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0274904	LOGIEST SAHLM			632 029,07
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 1307443	LOGIEST SAHLM			44 584,49
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			84 018,25
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			86 654,50
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			139 641,75
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			50 034,25
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			150 454,00
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			209 743,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			630 701,75
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			287 147,75
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			275 335,50
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			720 918,00
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			117 814,75
18/07/2019 - SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE			800 000,00
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			196 602,90
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			119 097,17
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			110 540,67
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			66 962,59
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			30 000,00
16/12/2019 - ZAC DE LA TUILERIE	Sodevam			1 200 000,00
17/07/2020 - Construction en VEFA de 6 logements "La Tuilerie"	VILOGIA			259 911,50
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			63 721,25
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			274 720,50
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			103 053,25
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			84 643,75
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			68 529,50
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			388 524,75
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			139 861,00
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			157 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			26 000,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			32 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			71 750,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			61 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			63 750,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			21 250,00
16/06/2021 - Opération 48 logements rue de l'Europe	ICF NORD EST			505 012,50
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			151 599,25
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			53 604,75
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			70 770,50
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			28 147,00
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			52 500,00
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			239 269,50
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			167 397,25
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			99 545,25
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			89 700,00
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			90 000,00
28/09/2022 - Opération Cité des Ateliers	ICF NORD EST			536 503,75
29/11/2023 - Concession Zac de la Tuilerie	Sodevam			1 200 000,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
- Subvention de fonctionnement	CCAS Yutz	Centre Communal d'Action Social de Yutz	Droit public	236 628,94
15/12/2021 - Subvention de fonctionnement	Centre social Ô Couleur du Monde	Centre social Ô Couleur du Monde	Association	150 000,00
15/12/2021 - Subvention FIPD	Centre social Ô Couleur du Monde	Centre social Ô Couleur du Monde	Association	74 000,00
15/12/2022 - Subvention de fonctionnement	MJC La Pépinière	Maison des Jeunes et de la Culture La Pépinière	Association	100 000,00

Accusé de réception en préfecture  
 057-215707571-20240320-DEL-1-20032024-DE  
 Date de télétransmission : 27/03/2024  
 Date de réception préfecture : 27/03/2024

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Autres</b>				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
- (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
Communauté d'Agglomération "Portes de France-Thionville"	27/10/2003	TPU	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SIVU Chenil du Joli Bois à Moineville (54)		Contribution	18 986,40
Moselle Agence Technique - MATEC	30/04/2013	Contribution	8 790,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communale d'Action Sociale				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES</b>	<b>B12.1</b>

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 366 885,64</b>	<b>43 470,30</b>	
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>			<b>3 366 885,64</b>	<b>43 470,30</b>	
31/12/2002	GRUPE SCOLAIRE SCHUMANN	21312-11	1 032 736,27	0,00	0
31/12/2007	AMNGT SECTEUR EST OLYMPE	2010-2111-05	21 779,16	0,00	0
11/08/2008	DOSSIER CREATION ZAC OLYMPE 2	2010-2111-05	32 940,91	0,00	0
31/12/2009	APPROBATION REALISATION ZAC OLYMPE 2	2010-2111-05	89,91	0,00	0
01/07/2010	SOLDE OPERATION OLYMPE 2	2010-2111-05	600 000,00	0,00	0
02/12/2021	DECONSTRUCTION GRANGE 8 RUE REPUBLIQUE	8265/020/210001	67 500,00	0,00	0
09/09/2022	CLOTURES POUR ECOLE MATERNELLE JEAN	BP220011	14 302,80	476,76	30
13/01/2023	MINI ORDINATEUR AVEC ECRAN POUR SERVICE	BP230027	931,37	0,00	1
16/01/2023	POTEAUX INCENDIE 6 RUE DE L'EUROPE	BP230001	3 102,00	297,27	10
16/01/2023	POTEAU INCENDIE 18 ROUTE DE THIONVILLE	BP230002	6 008,40	575,80	10
16/01/2023	LAMPE POUR VIDEOPROJECTEUR ECOLE	BP230005	246,00	0,00	1
16/01/2023	CABLES DE MICRO, PIEDS MICRO ET BOITE DE	BP230012	1 745,28	0,00	10
16/01/2023	AUDIX DP KIT BATTERIE 7 MICROPHONES AVEC	BP230013	1 170,00	0,00	1
16/01/2023	CARTE SON POUR SALLE BESTIEN	BP230014	388,80	0,00	1
16/01/2023	AMPOULES ET BALLAST POUR ECLAIRAGE	BP230015	2 545,75	243,97	10
16/01/2023	FAUTEUIL DE BUREAU SYNC 2 MESH POUR	BP230020	335,29	0,00	1
16/01/2023	2 PACKS RADIOS PORTATIFS NX3320E2 POUR	BP230048	1 393,56	0,00	1
16/01/2023	EXTINCTEURS ANNEE 2022	BP230076	231,81	0,00	1
16/01/2023	ALARME INCENDIE POUR HOTEL DE VILLE	BP230077	7 896,00	0,00	0
16/01/2023	GRILLAGE OCCULTANT POUR ESPACE MICHEL	BP230079	591,68	0,00	1
16/01/2023	GROSSES REPARATIONS BALAYEUSE RAVO	BP230080	7 508,49	479,71	15
16/01/2023	CONVECTEUR THE THERMOR AMADEUS 3 H 1500W	BP230081	199,40	0,00	1
16/01/2023	3 TABLES DE TENNIS INTERIEUR POUR LE	BP230118	1 035,00	0,00	1
16/01/2023	PROJECTEUR ACER X1323WHP POUR LE VAL	BP230119	449,00	0,00	1
16/01/2023	CONSOLE NINTENDO SWITCH NEON BLEUE	BP230120	452,96	0,00	1
16/01/2023	3 TRICYCLES 1 PLACE POUR L'ECOLE	BP230124	469,15	0,00	1
16/01/2023	4 CLAUSTRA MELAMINE 160X100 POUR	BP230125	1 496,16	0,00	1
16/01/2023	DISQUE DUR LACIE D2 PRO POUR SERVICE	BP230134	229,00	0,00	1
16/01/2023	LANTERNE TEKK M PASSAGE PIETON LED	BP230136	768,00	0,00	1
16/01/2023	10 ECLAIRAGES CIRKO LYRE 36W LED	BP30137	9 840,00	0,00	1
16/01/2023	2 ECLAIRAGES CIRKO LYRE 36W LED POUR	BP230138	1 968,00	0,00	1
16/01/2023	LUMINAIRES IMPASSES SELVERT ET	BP230139	4 920,00	471,50	10
19/01/2023	FRAIS INSERTIONS ET PUBLICITE SCCP 2022	9823/020/23001	4 410,22	0,00	1
19/01/2023	VENTE EPFGE/YUTZ SITE PINCK ZAC	BP230141	506 004,47	0,00	0
19/01/2023	HONORAIRES VENTE EPFGE/YUTZ SITE PINCK	BP230141	6 309,91	0,00	0
26/01/2023	IMPRIMANTE CANON TS705A POUR SERVICE	BP230028	99,00	0,00	1
26/01/2023	CLAVIER/SOURIS SANS FIL CHERRY DW5100	BP230029	49,00	0,00	1
26/01/2023	2 CABLES HDMI 5M 1.4 COMPATIBLE 3D POUR	BP230030	22,00	0,00	1
26/01/2023	1180 CHENES ROUVRE EN SAC POUR LA	BP230070	1 275,58	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des	Durée
				amortissements au 31/12/N	d'amortissement en années (2)
26/01/2023	PLANS EVACUATION ET INTERVENTION POUR	BP230130	1 017,60	0,00	1
03/02/2023	DISQUE DUR HP MSA2 2-TB 12G 7.2K 2.5 DP	BP230031	996,00	0,00	1
03/02/2023	9 OSTRYA CARPINIFOLIA 8/10 EN MOTTE POUR	BP230071	1 059,30	0,00	1
09/02/2023	7 ORDINATEURS PORTABLES 15" POUR ECOLES	BP230006	5 705,28	0,00	3
09/02/2023	4 ORDINATEURS PORTABLES 15" POUR ECOLES	BP230007	3 260,16	0,00	3
09/02/2023	6 MINI ORDINATEUR VERITON N4580GT	BP230032	4 856,04	0,00	3
09/02/2023	ORDINATEUR PORTABLE ACER PRO	BP230033	1 002,40	0,00	1
09/02/2023	8 ECRANS 24" BENQ GL 2480 POUR DIVERS	BP230034	1 285,52	0,00	3
10/02/2023	18 MICROS CASQUES POUR ECOLES	BP230008	559,50	0,00	1
10/02/2023	UNILUX LAMPADAIRE LED POUR SERVICE DES	BP230021	206,90	0,00	1
10/02/2023	2 TABLETTES TERRA 11.6" AVEC CLAVIER	BP230035	928,00	0,00	1
10/02/2023	AMPLIFICATEUR MARKBASS MINI CMD 121P	BP230065	665,83	0,00	1
10/02/2023	GROSSES REPARATIONS SUR TONDEUSE GRILLO	BP230082	4 365,93	259,53	15
10/02/2023	ARMOIRE ELSA T0 VIDE GDV POUR PLACE DE	BP230140	2 155,20	192,17	10
21/02/2023	PANNEAUX DE SIGNALISATION	BP230083	4 923,60	423,98	10
21/02/2023	10 COUCHETTE STANDARD L130XL54XH11CM	BP230126	823,44	0,00	1
27/02/2023	MONITEUR 65" PHILIPS 65BDL3550Q POUR	BP230036	1 638,00	276,64	5
27/02/2023	CLOTURES ET PORTILLONS POUR LE STADE	BP230072	9 984,00	281,03	30
27/02/2023	CONVECTEUR EUROSLOT 2000W BLANC POUR	BP230084	101,55	0,00	1
27/02/2023	BLOCS DE SECOURS DIVERS BATIMENTS	BP230085	4 726,93	399,16	10
27/02/2023	CHAUFFE EAU CE PC SUR EVIER 30L POUR LES	BP230086	276,13	0,00	0
27/02/2023	SALEUSE KUPPER WEISSER TYPE IMSSN E	BP230087	25 200,00	1 418,67	15
02/03/2023	ASPIRATEUR POUSSIERE BLUEMATIC CUBE	BP230022	189,92	0,00	1
02/03/2023	CHARIOT ARIANE POUR CYBERCENTRE ET	BP230023	89,14	0,00	1
02/03/2023	MINI BROUSSE ORBITAL 230V 80W AVEC KIT	BP230024	1 268,63	105,36	10
02/03/2023	PATONA BATTERIE NIKON ET LEXAR CARTE	BP230135	71,81	0,00	1
06/03/2023	TRACTEUR ISEKI TYPE TG6405H	BP230088	35 160,00	1 920,78	15
08/03/2023	CLOTURE ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	BP230004	648,00	0,00	1
08/03/2023	LAMPE NAC UM301W POUR VIDEOPROJECTEUR	BP230009	228,00	0,00	1
08/03/2023	LAMPE HITACHI CP-TW3005 POUR VIDEOPRO-	BP230010	186,00	0,00	1
08/03/2023	7 ARBRES DE NAISSANCES	BP230019	1 792,80	0,00	20
08/03/2023	10 LICENCES ZOMM MEETING	BP230037	1 582,80	0,00	1
08/03/2023	2 GILETS PARE BALLE POUR LA POLICE	BP230049	1 103,04	0,00	1
08/03/2023	VEGETAUX DIVERSES POUR ESPACES VERTS	BP230073	1 868,98	0,00	1
09/03/2023	MICRO SET AUDIO-TECHNICA AT4033A POUR	BP230051	830,00	0,00	1
09/03/2023	2 BOITES DE DIRECT RADIAL J48-STEREO	BP230052	886,84	0,00	1
09/03/2023	FRISE VELOUR 2M*12M PUCCINI SHOWTEX	BP230053	1 177,00	95,47	10
16/03/2023	EXPRESSO KRUPS YY4880 POUR AMPHY	BP230054	99,99	0,00	1
16/03/2023	ASPIRATEUR POUSSIERE BLUEMATIC CUBE	BP230055	158,27	0,00	1
16/03/2023	ENCEINTE PORTABLE JBL FLIP NOIR POUR	BP230066	129,99	0,00	1
16/03/2023	3 DEFIBRILATEURS SEMI AUTO DEFISIGN AVEC	BP230078	5 342,40	422,94	10
16/03/2023	2 ARMOIRES HAUTE L100XP432XH1833MM	BP230127	1 130,28	0,00	1
16/03/2023	4 TRICYCLES 12" POUR ECOLE MATERNELLE	BP230128	624,99	0,00	1
17/03/2023	60 LATTES DE BANC 4,7x12x180CM	BP230089	4 669,80	0,00	1
17/03/2023	RADIATEUR SOUFFLANT VTL 39VM/UNELVENT	BP230090	82,13	0,00	1
17/03/2023	DETECTEUR DE TENSION BT LED 750V IP2X	BP230091	110,47	0,00	1
17/03/2023	MOTOBINEUSE ISEKI SA 150	BP230092	960,00	0,00	1
17/03/2023	BAVETTES DE BUSE SUR BALAYEUSES SWINGO	BP230093	1 118,89	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des	Durée
				amortissements au 31/12/N	d'amortissement en années (2)
17/03/2023	CONVESTEUR THE THERMOR AMADEUS 3 H 1500W	BP230094	199,40	0,00	1
17/03/2023	VISSEUSE PERCEUSE 18V 3AH DDF453SFE	BP230095	241,03	0,00	1
17/03/2023	MEULEUSE 125MM 1400W 9565CR	BP230096	146,61	0,00	1
17/03/2023	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	BP230097	2 844,00	149,57	15
27/03/2023	TOTEM TACTILE EXTERIEUR 43"	BP230038	13 110,00	3 326,06	3
27/03/2023	CONSOLE 16 ENTREES YAMAHA MG16XU POUR	BP230063	637,70	0,00	1
27/03/2023	PERCUSSIONS POUR ECOLE DE MUSIQUE	BP230067	577,50	0,00	1
27/03/2023	4 FOURS BRANDT FC405MB NOIR POUR	BP230121	879,94	0,00	1
27/03/2023	2 MINIS FOURS LISTO MF 20 L1 POUR	BP230122	100,00	0,00	1
31/03/2023	5 STANDS AVEC ENTOILAGES POUR	BP230064	9 938,27	745,37	10
31/03/2023	3 TABLES DE PIQUE NIQUE BETON	BP230098	3 835,33	191,77	15
31/03/2023	TATAMIS VINYLE 5CM POUR LE DOJO	BP230131	9 428,33	471,42	15
04/04/2023	MEUBLE PAPIER DESSIN 6 TIROIRS MELAMINE	BP230129	585,41	0,00	1
04/04/2023	2 BUTS POUR LE TERRAIN EN CRASSETTE DU	BP230132	2 475,36	122,39	15
14/04/2023	POTEAU INCENDIE 12 RUE JEAN JAURES	BP230003	4 897,20	349,61	10
14/04/2023	TAPIS PASTILLE EN ROULEAU 1.20M X 10 M	BP230099	414,31	0,00	1
14/04/2023	ASSISE DE SIEGE RAV5032882 POUR	BP230100	670,25	0,00	1
14/04/2023	5 CONVECTEURS RADIANTS RADIANT 1505	BP230101	593,04	0,00	1
14/04/2023	PISTOLET A PEINTURE 110W	BP230102	163,72	0,00	1
14/04/2023	SCIE SAUTEUSE MEU006 MAKITA	BP230103	206,18	0,00	1
14/04/2023	OUTILLAGE DIVERS POUR ESPACES VERTS	BP230104	1 776,92	0,00	1
14/04/2023	CHAUFFE EAU CE STEATITE CHAUFFEO+ VM 50L	BP230105	410,60	0,00	0
19/04/2023	3 TELEPHONES GIGASET AS670 SANS FIL	BP230039	227,23	0,00	1
21/04/2023	ORDINATEUR PORTABLE 15" POUR ECOLE	BP230011	815,04	0,00	1
21/04/2023	2 PIEDS DE PROJECTEUR GRAVITY LS 431 B	BP230056	449,70	0,00	1
21/04/2023	CLOTURES POUR LE GYMNASIUM MERMOZ	BP230074	2 670,00	61,81	30
28/04/2023	4 FAUTEUILS DE BUREAU SYNC 2 MESH POUR	BP230025	1 344,14	0,00	1
28/04/2023	TABOURET A ROULETTES AVEC DOSSIER POUR	BP0026	224,73	0,00	1
28/04/2023	PARE BALLON TERRAIN RUE DU VIEUX BOURG	BP230075	13 800,00	310,50	30
28/04/2023	BROSSE GRATTE CHAUSSURES POUR ESPACES	BP230106	32,29	0,00	1
28/04/2023	8 ENCEINTES PORTABLE 200W POUR LES	BP230123	831,46	0,00	1
28/04/2023	40 BROSSES A CHAUSSURES POUR STADES	BP230133	494,40	0,00	1
04/05/2023	AMO REVISION PLUS 2023	BP230018	5 193,00	683,74	5
04/05/2023	4 ADAPTATEURS USB-C VERS HDMI	BP230040	100,00	0,00	1
04/05/2023	2 ADAPTATEURS DISPLAY PORT HDMI	BP230041	40,00	0,00	1
04/05/2023	TABLETTE TERRA 11.6" INTEL AVEC HOUSSE	BP230042	490,00	0,00	1
04/05/2023	SOURIS SANS FIL BLUETOOTH LOGITECH M350	BP230050	29,00	0,00	1
04/05/2023	MULTIPAIRES RESEAU POUR AMPHY	BP230057	1 731,00	113,96	10
04/05/2023	EHELLE TELESCOPIQUE EN ALU DE 4M20	BP230107	745,20	0,00	1
04/05/2023	EHELLE TELESCOPIQUE EN ALU DE 2M98	BP230108	666,00	0,00	1
04/05/2023	MARCHEPIED EN ALU TABLETTE RABATTABLE	BP230109	402,00	0,00	1
04/05/2023	MARCHEPIED EN ALU A TABLETTE RABATTABLE	BP230110	438,00	0,00	1
04/05/2023	EHELLE TRANSFORMABLE 3 PLANS EN ALU DE	BP230111	798,00	0,00	1
04/05/2023	MARCHEPIED EN ALU A TABLETTE RABATTABLE	BP230112	858,00	0,00	1
04/05/2023	EHELLE TRANSFORMABLE 3 PLANS EN ALU DE	BP230113	698,40	0,00	1
04/05/2023	ECHAFAUDAGE EN ALU TYPE JARDITEL POUR	BP230114	1 856,40	81,48	15
04/05/2023	ESCABEAU DOUBLE VERSANT EN ALU DE 8	BP230115	627,60	0,00	1
04/05/2023	PLATEFORME DE TRAVAIL TYPE IKSTEL 200	BP230116	2 415,60	106,02	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des	Durée
				amortissements au 31/12/N	d'amortissement en années (2)
11/05/2023	2 RECEPTEURS NUMERIQUES SIMPLE RACKABLE	BP230058	1 368,00	0,00	1
11/05/2023	MULTIPAIR 8/0 MONTE SUR BOITIER DE	BP230059	349,00	0,00	1
11/05/2023	6 TALKIES WALKIES ANALOGIQUES NUMERIQUES	BP230060	1 320,00	0,00	1
11/05/2023	6 MICROS CRAVATE TOUR D'OREILLE KENWOOD	BP230061	300,00	0,00	1
17/05/2023	BALLASTS ET AMPOULES POUR ECLAIRAGE	BP230016	7 779,05	484,03	10
17/05/2023	LOGICIEL REQUIEM OPUS POUR GESTION	BP230043	6 240,00	1 941,33	2
17/05/2023	2 SOURIS KENSINGTON SANS FIL	BP230044	146,26	0,00	1
17/05/2023	CONVECTEUR ATLANTIC CONV F617 1500W	BP230117	85,84	0,00	1
26/05/2023	MAT RUE DE LA LIBERTE SUITE ACCIDENT	BP230017	5 613,52	335,25	10
26/05/2023	3 BORNES WIFI AP1201 POUR SALLE REUNION	BP230045	1 856,69	0,00	1
26/05/2023	2 HOUSSES POUR BATTERIE ET GROSSE	BP230068	320,00	0,00	1
26/05/2023	2 HOUSSES POUR CLAVIERS POUR ECOLE DE	BP230069	330,00	0,00	1
29/05/2023	2 ECRANS BENQ GL 2480 24" POUR AMPHY	BP230046	267,82	0,00	1
29/05/2023	2 MINI ORDINATEURS VERITON N4580GT POUR	BP230047	1 348,90	0,00	1
29/05/2023	2 SUPPORTS SAC 120L COUVERCLE BLANC ET	BP230062	303,52	0,00	1
09/06/2023	SOURIS ERGONOMIQUE LOGITECH LIFT LEFT	BP230173	86,71	0,00	1
09/06/2023	EPI POUR AMPHY	BP230181	664,45	0,00	1
09/06/2023	CABLAGE SON ET PIEDS DE MICRO POUR	BP230184	2 071,30	116,22	10
09/06/2023	AMO REALISATION SCHEMA DIRECTEUR DE	9862/020030/230001	22 020,00	0,00	5
09/06/2023	ALARME POUR LA SALLE BESTIEN	BP230192	7 372,80	0,00	0
09/06/2023	ALARME POUR LE COMPLEXE SAINT EXUPERY	BP230193	8 394,00	0,00	0
09/06/2023	ALARME POUR LA BIBLIOTHEQUE	BP230194	5 880,00	0,00	0
09/06/2023	PANNEAUX POUR SIGNALETIQUE DEFIBRILATEUR	BP230201	334,20	0,00	1
09/06/2023	15 PANONCEAUX 500X350 CLASSE 1 ACCES	BP230207	1 116,00	0,00	1
09/06/2023	BLOCS LEGO DIVERS AVEC SHISTE ROUGE	BP230215	2 418,39	0,00	1
13/06/2023	REVISION GENERALE DU PLU	BP230167	50 400,00	5 544,00	5
14/06/2023	POTEAU INCENDIE PLACE SAINT NICOLAS	BP230143	3 914,72	214,22	10
14/06/2023	LEDS POUR GROUPE SCOLAIRE PASTEUR	BP230148	48 706,80	2 665,34	10
14/06/2023	GUIRLANDE AVEC AMPOULES POUR	BP230191	1 960,80	107,30	10
14/06/2023	5 BARRIERES DE VILLE LISBONNE 1500	BP230213	1 200,00	0,00	1
14/06/2023	3 PROJECTEURS PROFI LED POUR ATELIERS	BP230219	571,93	0,00	1
14/06/2023	CONVECTEUR ATLANTIC F617 1500W POUR	BP230223	85,84	0,00	1
14/06/2023	BLOCS DE SECOURS POUR LA SALLE BESTIEN	BP230224	992,27	0,00	1
20/06/2023	4 VPI EPSON EB-685WI AVEC TABLEAUX BLANC	BP230161	9 211,20	1 629,02	3
20/06/2023	7 VPI EPSON EB-685WI AVEC 14 TABLEAUX	BP230162	17 262,00	3 052,82	3
26/06/2023	SWITCH ZYXEL 24 PORTS	BP230174	125,00	0,00	1
26/06/2023	PROCESSEUR DE DIFFUSION 3*6 VENU360	BP230185	1 296,00	66,60	10
26/06/2023	CONSOLE DE MIXAGE NUMERIQUE POUR LA	BP230186	6 424,80	330,16	10
26/06/2023	SYSTEME SONORISATION AUTONOME JBL	BP230187	2 872,80	147,63	10
26/06/2023	COLUMBARIUM 24 CASES AU NOUVEAU	BP230189	13 150,00	0,00	0
26/06/2023	PANNEAU STOP RENFORCE LEDS	BP230208	2 670,00	137,21	10
26/06/2023	REPARATION 4 PROJECTEURS DU STADE MERMOZ	BP230222	3 946,96	0,00	1
30/06/2023	ALARME POUR ECOLE PREVERT	BP230195	6 399,60	0,00	0
30/06/2023	ALARME POUR GYMNASIUM	BP230196	7 903,20	0,00	0
30/06/2023	ALARME POUR SALLE PETIT PRINCE	BP230197	6 399,60	0,00	0
30/06/2023	ALARME POUR L'AMPHY	BP230198	7 081,00	0,00	0
30/06/2023	1 PAIRE DE POTEAUX AVEC FILET DE BEACH	BP230231	1 433,10	48,04	15
07/07/2023	MOE CREATION VERANDA AMPHY	3002/3171/230001	7 232,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des	Durée
				amortissements au 31/12/N	d'amortissement en années (2)
07/07/2023	SWITCH ZYXEL 24 PORTS	BP230175	125,00	0,00	1
07/07/2023	TRAPPE DE CAPTURE CHAT 102X30X30 2	BP230180	112,96	0,00	1
07/07/2023	ROUTEURS POUR ALARMES DANS BATIMENTS	BP230199	828,00	0,00	0
07/07/2023	JERRICAN METALLIQUE 10L ROUGE	BP230216	48,49	0,00	1
10/07/2023	SERVEURS DL360 GEN10 AVEC BAIE DE	BP230176	47 640,00	7 543,00	3
12/07/2023	FAUTEUIL DE BUREAU OSCAR HAUT DOSSIER	BP230168	293,28	0,00	1
12/07/2023	RAMPE ALUMINIUM 4MX1M POUR SALLE	BP230188	1 500,00	70,42	10
12/07/2023	5 BATTERIES MAKITA 16V POUR LES ATELIERS	BP230220	660,00	0,00	1
20/07/2023	LAVE VAISSELLE A CAPOT DIAMOND DK7/6	BP230202	4 106,40	183,65	10
20/07/2023	20 BLOCS AUTONOMES ECLAIRAGE DE	BP230225	1 030,56	0,00	1
20/07/2023	TABLE DE TRAVAIL TL2071 2000*700*H850	BP230226	704,40	0,00	1
20/07/2023	TABLE DE TRAVAIL TL771 700*700*H850	BP230227	434,40	0,00	1
20/07/2023	DIAGNOSTIC VENTILATION AUX VESTIAIRES	9882/3223/230001	3 840,00	0,00	5
27/07/2023	ECELLE 3 PLANS EN ALU POUR LA SALLE	BP230165	1 177,20	0,00	1
27/07/2023	PANNEAUX POUR LE PARCOURS VELOS	BP230166	5 496,48	235,13	10
27/07/2023	FAUCHEUSE KIVA APPOLLO 10 POUR ESPACES	BP230217	3 031,96	129,70	10
27/07/2023	TONDEUSE STIHL RM 756 GS POUR ESPACES	BP230218	1 882,75	80,54	10
28/07/2023	ORDINATEUR PORTABLE 15" ACER ASPIRE 3	BP230163	815,04	0,00	1
28/07/2023	ORDINATEUR PORTABLE 15" ACER ASPIRE 3	BP230164	815,04	0,00	1
03/08/2023	PONT RADIO CAMERA RUE PASTEUR	BP230144	1 845,78	75,88	10
03/08/2023	2 REPLICATEURS TARGUS USB POUR SERVICE	BP230177	210,00	0,00	1
03/08/2023	MICRO CASQUE LOGITECH CLEARCHAT POUR	BP230178	50,00	0,00	1
03/08/2023	TABLE DE TRAVAIL CENTRALE 800*700*H880	BP230228	400,80	0,00	1
03/08/2023	5 COUCHETTES STANDARD L130XL54XH11CM	BP230229	431,17	0,00	1
10/08/2023	CLOTURES ECOLE PREELEMENTAIRE SCHUMAN	BP230145	6 720,00	87,73	30
10/08/2023	CLOTURES ECOLE PREELEMENTAIRE PEGUY	BP230146	16 488,00	215,26	30
10/08/2023	CLOTURES ECOLE PREELEMENTAIRE PREVERT	BP230147	12 958,80	169,18	30
10/08/2023	CERTIFICAT ELECTRONIQUE PARAPHEUR	BP230170	552,00	0,00	1
10/08/2023	CERTIFICAT ELECTRONIQUE PARAPHEUR	BP230171	552,00	0,00	1
10/08/2023	CERTIFICAT ELECTRONIQUE PARAPHEUR	BP230172	552,00	0,00	1
10/08/2023	20 DISQUES EMTEC SSD	BP230179	716,64	0,00	1
10/08/2023	5 TRANSATS POUR YUTZ PLAGES	BP230182	199,50	0,00	1
10/08/2023	2 PARASOLS AVEC 3 PIEDS POUR YUTZ	BP230183	164,50	0,00	1
10/08/2023	CLOTURE POUR ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	BP230203	362,83	0,00	1
10/08/2023	ABRI POUBELLES POUR L'HOTEL DE VILLE	BP230204	1 136,58	0,00	1
10/08/2023	CHAUFFE EAU CE PC SUR EVIER 15 POUR	BP230205	309,34	0,00	0
10/08/2023	CHAUFFE EAU CEE STEATITE CHAUFFEAO+	BP230206	484,00	0,00	0
10/08/2023	2 PANONCEAUX 700X200 CLASSE 2	BP230209	139,20	0,00	1
10/08/2023	10 TUBES GALVA 6X4 RAL 3005	BP230210	1 308,00	0,00	1
10/08/2023	4 PANNONCEAUX TEMPORAIRES KM9 700X200	BP230211	396,00	0,00	1
10/08/2023	4 PANNEAUX TEMPORAIRES TRIANGLE AK5	BP230212	3 508,80	0,00	10
10/08/2023	4 BALISES BLCP 1000 DE VOIRIE	BP230214	414,77	0,00	1
10/08/2023	PALAN A LEVIER 1,5T	BP230221	210,60	0,00	1
22/08/2023	3 REPOSES PIEDS Q-CONNECT POUR SERVICES	BP230169	100,84	0,00	1
22/08/2023	5 PLAQUES COLUMBARIUM EN GRANIT POUR	BP230190	875,00	0,00	0
22/08/2023	ALARME POUR ECOLE VICTOR HUGO	BP230200	2 340,00	0,00	0
22/08/2023	TABLEAU BLANC 120*200 POUR ECOLE	BP230230	163,20	0,00	1
23/08/2023	2 STORES E6 COFFRE ENROULEUR SEMI	BP230149	638,40	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des	Durée
				amortissements au 31/12/N	d'amortissement en années (2)
23/08/2023	2 STORES A6 COFFRE ENROULEUR SEMI	BP230150	412,80	0,00	1
23/08/2023	STORE A BANDES VERTICALES SEMI	BP230151	715,20	0,00	1
23/08/2023	10 STORES COFFRE ENROULEUR SEMI	BP230152	3 948,00	0,00	1
23/08/2023	5 STORES D7 SEMI OCCULTANTS POUR ECOLES	BP230153	1 974,00	0,00	1
23/08/2023	2 STORES G7 SEMI OCCULTANTS POUR ECOLES	BP230154	1 202,40	0,00	1
23/08/2023	STORE A4 SEMI OCCULTANT POUR ECOLE	BP230155	214,80	0,00	1
23/08/2023	STORE B4 SEMI OCCULTANT POUR ECOLE	BP230156	282,00	0,00	1
23/08/2023	STORE F2 SEMI OCCULTANT POUR ECOLE	BP230157	129,60	0,00	1
23/08/2023	3 STORES F10 SEMI OCCULTANTS POUR	BP230158	1 533,60	0,00	1
23/08/2023	6 STORES D8 SEMI OCCULTANTS POUR ECOLE	BP230159	2 368,80	0,00	1
23/08/2023	2 STORES G8 SEMI OCCULTANTS POUR ECOLE	BP230160	1 269,60	0,00	1
06/09/2023	LICENCE LOGICIEL CAPTURE POUR L AMPHY	BP230239	129,00	0,00	1
07/09/2023	MINI ORDINATEUR VERITON N4580GT POUR	BP230253	809,34	0,00	1
07/09/2023	ECRAN BENQ GL2480 24" POUR LE SERVICE	BP230254	160,69	0,00	1
08/09/2023	36 LAMPES SODIUM OSRAM 70W POUR	BP230240	472,28	0,00	1
08/09/2023	MODIFICATION SYSTEME D'OUVERTURE SUR	BP230269	4 753,06	0,00	0
08/09/2023	3 PANNEAUX AB4 STOP 600MM CLASSE 2	BP230277	352,80	0,00	1
08/09/2023	25 BALISE J11 POUR SIGNALISATION	BP230278	1 350,00	0,00	1
08/09/2023	3 PANONCEAUX M6H 500X150MM CLASSE 2	BP230279	151,20	0,00	1
08/09/2023	16 BANDES PODOTACTILE EXTERIEURE 600CMX	BP230280	766,08	0,00	1
08/09/2023	1 TUBE ALU 76MM DE 4M POUR LA	BP230281	412,80	0,00	1
08/09/2023	8 TABLES A DEGAGEMENT LATERAL 70X50	BP230308	559,39	0,00	1
08/09/2023	2 LOTS DE 4 CASIERS EN METAL 51X29X10.5	BP230309	194,40	0,00	1
08/09/2023	8 CHAISES PIEDS TAILLE 4 POUR ECOLE	BP230310	465,60	0,00	1
08/09/2023	LOT DE 120 EMBOUTS DIAM.25 INSONORISANT	BP230311	55,20	0,00	1
08/09/2023	6 TABLES A DEGAGEMENT LATERAL 70X50	BP230312	419,54	0,00	1
08/09/2023	2 LOTS DE 4 CASIERS EN METAL 51X29X10.5	BP230313	194,40	0,00	1
08/09/2023	8 CHAISES 4PIEDS TAILLE 4 POUR L'ECOLE	BP230314	465,60	0,00	1
08/09/2023	12 TABLES A DEGAGEMENT LATERAL70X50	BP230315	839,38	0,00	1
08/09/2023	3 LOTS DE 4 CASIERS 51X29X15.5 POUR	BP230316	291,60	0,00	1
13/09/2023	ORDINATEUR PORTABLE 15 ACER ASPIRE 3	BP230233	815,04	0,00	1
13/09/2023	ECRAN BENQ GL2480 24" POUR LE SERVICE	BP230255	160,69	0,00	1
13/09/2023	2 ECRANS BENQ GW2780 27" POUR LE	BP230256	486,15	0,00	1
13/09/2023	2 STORES COFFRE ENROULEUR POUR LE CENTRE	BP230273	693,60	0,00	1
13/09/2023	8 FILMS SOLAIRES CHROME 285XC POUR	BP230274	500,54	0,00	1
13/09/2023	8 FILMS SOLAIRES CHROME 285XC POUR	BP230275	375,36	0,00	1
15/09/2023	MODIFICATION SYSTEME D'OUVERTURE DU	BP230270	616,80	0,00	0
22/09/2023	CAFETIERE EXPRESSO KRUPS GENIO POUR	BP230260	58,33	0,00	1
22/09/2023	DEFIBRILATEUR SEMI AUTOMATIQUE DEFISIGN	BP230272	1 353,60	37,22	10
22/09/2023	4 DISTRILIASSE 300 POUR VOIRIE	BP230289	398,40	0,00	1
22/09/2023	4 CORBEILLES CANISSETTES POUR VOIRIE	BP230290	1 483,20	0,00	1
28/09/2023	PACK LICENCES CODE TWO EXCHANGE RULES	BP230252	1 843,20	238,08	2
28/09/2023	SWITCHS, COMMUTATEUR ET SOURIS	BP230257	469,00	0,00	1
28/09/2023	DECORATIONS LUMINEUSES POUR MARCHÉ	BP230261	18 105,01	467,71	10
28/09/2023	ARMOIRE MONOBLOC A RIDEAUX 100X43X120	BP230302	298,03	0,00	1
28/09/2023	3 ARMOIRES MONOBLOC A RIDEAUX 198X43X120	BP230303	1 249,20	0,00	1
28/09/2023	2 ARMOIRES MONOBLOC A RIDEAU 198X43X120	BP230304	832,80	0,00	1
28/09/2023	ARMOIRE MONOBLOC A RIDEAUX 198X43X120	BP230305	416,40	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des	Durée
				amortissements au 31/12/N	d'amortissement en années (2)
28/09/2023	2 ARMOIRES MONOBLOC A RIDEAUX 198X43X120	BP230306	832,80	0,00	1
28/09/2023	5 TOURS D'OBSERVATION 38CM Pliable	BP230307	1 370,77	0,00	1
10/10/2023	2 VPI EPSON EB-685WI POUR ECOLES	P230234	4 279,20	320,94	3
10/10/2023	4 TABLEAUX BLANCS 120X200 POUR VPI	BP230235	652,80	0,00	1
10/10/2023	5 MODULES LED GRIFF AVEC DRIVER POUR	BP230241	1 260,00	0,00	1
10/10/2023	5 LUMINAIRES BENTO S 35W AVEC LED POUR	BP230242	1 290,00	0,00	1
10/10/2023	POUBELLE A TRAPPE 45L POUR LA SALLE	BP230262	127,82	0,00	1
10/10/2023	2 SUPPORTS SAC 120L COUVERCLE VERT	BP230263	308,07	0,00	1
10/10/2023	SYSTEME AFFICHAGE PAR CABLE FORMAT A3	BP230264	408,00	0,00	1
10/10/2023	TABLE DE MIXAGE 12 CANAUX POUR ECOLE DE	BP230265	399,00	0,00	1
10/10/2023	BALLON EAU CHAUDE POUR LA SALLE PETIT	BP230268	2 933,56	0,00	0
10/10/2023	2 TOILETTES COMPLET POUR LE GYMNASIUM	BP230276	267,48	0,00	0
10/10/2023	REPARATION BEQUILLE STABILISATRICE	BP230283	3 382,21	50,73	15
10/10/2023	MOTOPOMPE HONDA WX 15 E1 POUR	BP230293	536,24	0,00	1
16/10/2023	TABOURET A ROULETTES AVEC DOSSIER POUR	BP230249	224,72	0,00	1
16/10/2023	CLOTURE POUR CIMETIERE SUD	BP230266	3 704,40	25,72	30
16/10/2023	ALARME ANTI INTRUSION ET CONTROLE	BP230271	14 400,00	0,00	0
16/10/2023	REPARATION PORTE TRACTEUR DEUTZ	BP230285	2 648,83	36,79	15
16/10/2023	REPLACEMENT ELECTROVANNE TRACTEUR	BP230286	1 053,91	0,00	1
16/10/2023	VITRE DE PORTE POUR TRACTEUR ISEKI	BP230287	1 410,95	19,60	15
16/10/2023	5 CORBEILLES 50L EXTERIEURES VERTES POUR	BP230291	423,90	0,00	1
16/10/2023	TRONCONEUSE STIHL MS 201 TCM POUR LES	BP230294	764,15	0,00	1
16/10/2023	BURINEUR SDS-MAX MAKITA POUR LA VOIRIE	BP230295	1 220,40	16,95	15
16/10/2023	13 BLOCS DE SECOURS AVEC ACCESSOIRE	BP230299	669,87	0,00	1
16/10/2023	3 BLOCS DE SECOURS ET ACCESSOIRES	BP230300	154,58	0,00	1
16/10/2023	3 PROJECTEURS SUR PIED 2050 LM POUR LES	BP230301	236,66	0,00	1
19/10/2023	1 VPI EPSON EB-685WI POUR ECOLE	BP230236	2 139,60	142,64	3
19/10/2023	2 TABLEAUX BLANCS 120X200 POUR VPI	BP230237	326,40	0,00	1
19/10/2023	1 TABLEAU BLANC 120X200 POUR VPI	BP230238	163,20	0,00	1
20/10/2023	1 ARBRE DAVIDIA INVOLUCRATA 8/10 POUR	BP230243	288,75	0,00	1
20/10/2023	14 TUTEURS AUTOCLAVES 250/7 POUR	BP230244	140,58	0,00	1
20/10/2023	1 ARBRE HALEZIA MONTICOLA 8/10 POUR	BP230245	222,75	0,00	1
20/10/2023	1 ARBRE PRUNUS SUBHIRTTELLA AUTUMNALIS	BP230246	93,78	0,00	1
20/10/2023	1 PRUNUS SERRULA 12/14 POUR ARBRE DE	BP230247	229,35	0,00	1
20/10/2023	3 PRUNUS KANZAN 8/10 POUR ARBRE DE	BP230248	189,25	0,00	1
20/10/2023	CHARIOT ARIANE 2128 AVEC PRESSE A	BP230250	175,26	0,00	1
20/10/2023	ASPIRATEUR BLUEMATIC CUBE 800W POUR	BP230251	197,48	0,00	1
20/10/2023	5 CORBEILLES MURALES NIMES 30L VERT	BP230292	948,00	0,00	1
20/10/2023	ECHELLE TRANSFORMABLE 2 PLANS EN ALU DE	BP230296	312,00	0,00	1
20/10/2023	4 PORTE-SAC MURAL ACIER LAQUE JAUNE	BP230297	254,16	0,00	1
20/10/2023	5 PORTE-SAC MURAL AVEC COUVERCLE JAUNE	BP230298	1 018,80	0,00	1
20/10/2023	ECLAIRAGE DU STADE DE LA FORET	BP230317	43 521,22	858,33	10
25/10/2023	CABLE, REPLICATEURS ET CLAVIER/SOURIS	BP230258	380,00	0,00	1
25/10/2023	50 SPARK LIGHT LED 230V POUR	BP230267	3 453,60	0,00	1
25/10/2023	REPARATION FUITES ET REPLACEMENT	BP230282	2 125,79	25,98	15
25/10/2023	SOUFFLEUR WIEDENMANN TYPE WISPER TWISTER	BP230288	10 785,60	131,82	15
27/10/2023	GILET PARE BALLE MARINE POUR AGENT	BP230259	588,29	0,00	1
27/10/2023	REPLACEMENT DE L'ASSISE DU FENWICK	BP230284	1 210,13	14,34	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des	Durée
				amortissements au 31/12/N	d'amortissement en années (2)
06/11/2023	MICROPHONE GRAVITY MS 3122 HDB POUR	BP230353	34,17	0,00	1
06/11/2023	MICRO DYNAMIQUE SHURE SM57 POUR ECOLE	BP230354	87,50	0,00	1
06/11/2023	HOUSSE POUR 6 PIEDS DE MICROPHONE	BP230355	25,00	0,00	1
06/11/2023	4 PONTS DE CABLES STAGEWORX POUR	BP230356	190,00	0,00	1
06/11/2023	SUPPORT DOUBLE BRAS DE TOMS POUR	BP230357	37,50	0,00	1
06/11/2023	PIED DE CYMBALE POUR ECOLE DE MUSIQUE	BP230358	74,17	0,00	1
06/11/2023	SET DE HOUSSES MILLENIUM CONGA BAG	BP230359	49,17	0,00	1
06/11/2023	AXE DE BEQUILLE GAUCHE SUR CAMION	BP230373	899,78	0,00	1
14/11/2023	FONDS DE CONCOURS RUE ANATOLE FRANCE	8267/845/230002	81 165,00	0,00	5
14/11/2023	2 TABLETTES TERRA MOBILE 360-13U	BP230341	1 898,00	0,00	3
14/11/2023	REPLICATEUR TARGUS USB	BP230342	105,00	0,00	1
14/11/2023	30 PROJECTEURS LED AVEC DETECTEURS DE	BP230348	4 406,15	0,00	1
14/11/2023	45 ALIMENTATIONS A DECOUPAGE 24V POUR	BP230349	630,66	0,00	1
14/11/2023	CHARIOT DE TRANSPORTS PLIANT POUR	BP230352	106,00	0,00	1
14/11/2023	DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS 61 CEM POUR	BP230374	1 057,74	0,00	1
15/11/2023	2 STORES 4.2 B3 POUR ECOLE MATERNELLE	BP230319	624,00	0,00	1
15/11/2023	3 STORES 4.2 A3 POUR ECOLE MATERNELLE	BP230320	709,20	0,00	1
15/11/2023	1 STORE 5.2 G2 POUR ECOLE MATERNELLE	BP230321	168,00	0,00	1
15/11/2023	2 STORES 5.2 E2 POUR ECOLE MATERNELLE	BP230322	252,00	0,00	1
15/11/2023	4 STORES 4.2 A4 POUR ECOLE ELEMENTAIRE	BP230323	1 008,00	0,00	1
15/11/2023	2 STORES 5.2 G1 POUR ECOLE ELEMENTAIRE	BP230324	288,00	0,00	1
15/11/2023	ORDINATEUR PORTABLE 15" ACER ASPIRE 3	BP230325	815,04	0,00	1
16/11/2023	ASPIRATEUR POUSSIERE BLUEMATIC CUBE	BP230337	197,48	0,00	1
17/11/2023	100 BOULES OR BRILLANT 140MM POUR	BP230365	780,00	0,00	1
17/11/2023	100 BOULES ROUGE BRILLANT 140MM POUR	BP230366	780,00	0,00	1
17/11/2023	100 BOULES OR BRILANT 200MM POUR	BP230367	1 200,00	0,00	1
17/11/2023	100 BOULES ROUGE BRILLANT 200MM POUR	BP230368	1 200,00	0,00	1
17/11/2023	ASPIRATEUR WD 3 S V-19/4/20 POUR LES	BP230375	132,70	0,00	1
17/11/2023	BLOCS DE SECOURS POUR MISE AU NORME	BP230376	515,28	0,00	1
17/11/2023	BLOCS DE SECOURS POUR LOCAL EMERGENCE	BP230377	257,64	0,00	1
17/11/2023	3 PROJECTEURS LED MULTI 400MA POUR LES	BP230378	364,10	0,00	1
17/11/2023	42 BARRIERES DE POLICE ECOBAR 14	BP230379	3 276,00	0,00	1
17/11/2023	EXTRACTEUR DE ROTULE U.16BG3BP	BP230380	105,96	0,00	1
17/11/2023	2 PANNEAUX CARRE 500MM SENS UNIQUE	BP230381	172,80	0,00	1
17/11/2023	2 PANNEAUX DISQUE 650MM SENS INTERDIT	BP230383	240,00	0,00	1
17/11/2023	PANONCEAU 500X350MM SAUF CYCLISTES	BP230382	76,80	0,00	1
17/11/2023	2 TUBE GALVA 60MM*3.5M POUR RUES	BP230384	261,60	0,00	1
17/11/2023	2 TUBES GALVA 60MM*3M POUR RUES	BP230385	223,20	0,00	1
17/11/2023	10 BRIDES SIMPLE FACE 60MM POUR RUES	BP230386	43,20	0,00	1
21/11/2023	VIDEOPROJECTEUR POUR ECOLE ELEMENTAIRE	BP230326	2 139,60	47,55	5
21/11/2023	2 FAUTEUILS DE BUREAU POUR SERVICES	BP230334	657,60	0,00	1
21/11/2023	2 LAMPES DE BUREAU A LED NOIR POUR	BP230335	208,32	0,00	1
21/11/2023	FAUTEUIL DE BUREAU POUR ECOLE DE	BP230336	328,80	0,00	1
27/11/2023	POTEAU INCENDIE 23 RUE DU GENERAL	BP230318	6 532,20	61,69	10
27/11/2023	LAMPE GENERIQUE BOITIER SMARTBOARD	BP230327	197,48	0,00	1
27/11/2023	25 BALISES J11	BP230387	1 350,00	0,00	1
27/11/2023	20 TUBES GALVA 60MM*4M	BP230388	2 616,00	0,00	1
27/11/2023	50 BARRIERES DE POLICE ECOBAR 14	BP230389	3 900,00	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des	Durée
				amortissements au 31/12/N	d'amortissement en années (2)
27/11/2023	RODE MICROPHONE VIDEOMIC NTG NOIR	BP230413	239,00	0,00	1
28/11/2023	2 CHARIOTS ARIANE GRIS SANS PRESSE	BP230338	127,15	0,00	1
28/11/2023	PRESSE STRONG POUR ECOLE MATERNELLE	BP230339	29,94	0,00	1
30/11/2023	IMPRIMANTE HP LASER JET POUR	BP230343	389,00	0,00	1
30/11/2023	ECRAN TACTILE SPEECHITOUCH AVEC	BP230344	3 471,00	59,78	5
30/11/2023	10 BACS A SEL POUR LA VOIRIE	BP230390	3 068,10	0,00	1
30/11/2023	REMORQUE A MAIN AVEC FREINS	BP230391	1 588,22	9,12	15
04/12/2023	2 EXTINGTEURS NEIGE CARBONIQUE 2KG ALU	BP230371	172,80	0,00	1
04/12/2023	EXTINCTEUR 6 LITRES EAU PULVERISEE	BP230372	68,40	0,00	1
07/12/2023	20 BALLASTS POUR AVENUE DES NATIONS	BP230330	2 708,16	0,00	1
07/12/2023	LAMPES 100 W POUR L ECLAIRAGE PUBLIC	BP230331	2 412,94	0,00	10
07/12/2023	20 BALLASTS POUR ECLAIRAGE PUBLIC	BP230332	2 777,28	0,00	1
07/12/2023	36 AMPOULES 220-240V POUR ECLAIRAGE	BP230333	3 458,16	0,00	1
07/12/2023	BANQUETTE TIMARU TISSU GRIS FONCE ET	BP230346	319,99	0,00	1
07/12/2023	SOMMIER AVEC MATELAS EXPISILON 140*190	BP230347	364,98	0,00	1
07/12/2023	2 PEDALES DE SUSTAIN ROLAND DP-10	BP230360	75,00	0,00	1
07/12/2023	ARMOIRE A CLES DELUXE PAVO POUR LE	BP230361	106,69	0,00	1
07/12/2023	TOPOMETRE ROUE DE MESURE AVEC SAC	BP230362	59,90	0,00	1
07/12/2023	DOUBLE DECAMETRE 30M WONDAY POUR	BP230363	25,99	0,00	1
07/12/2023	TELEMETRE LASER 30M IPSXP POUR	BP230364	44,61	0,00	1
07/12/2023	ALARME POUR ECOLE VICTOR HUGO	BP230369	5 440,21	0,00	0
07/12/2023	BLOC-PORTE EI30 ET PORTE FERREE EI30	BP230370	501,05	0,00	0
07/12/2023	7 CORBEILLES ACIER POUR LA VILLE	BP230392	2 982,00	0,00	1
07/12/2023	PULVE PVC GOLZ 10L POUR MACHINE	BP230393	144,00	0,00	1
07/12/2023	5 CORBEILLE POLYETHYLENE POUR CANISSETTES	BP230394	636,55	0,00	1
07/12/2023	5 DISTRIBUTEURS A LIASSE RAL 6009 DE	BP230395	752,33	0,00	1
07/12/2023	120 LAMES DE BANC PRENIUM AVEC ARMATURE	BP230396	8 379,36	0,00	1
07/12/2023	PANNEAU TRIANGLE 700MM	BP230397	79,20	0,00	1
07/12/2023	PANNCEAU 700*200MM SIGNAL AUTOMATIQUE	BP230398	69,60	0,00	1
07/12/2023	2 PNONCEAUX 500*150MM AVANCEZ JUSQU AU	BP230399	100,80	0,00	1
07/12/2023	3 BALISES J10 1000*200	BP230400	342,00	0,00	1
07/12/2023	2 DISQUES 450MM INTERDICTION DE FUMER	BP230401	153,60	0,00	1
07/12/2023	VERIN SUR LAME DE NEIGE SUR CAMION	BP230402	1 230,00	5,47	15
07/12/2023	3 PANNEAUX RIGIDES AVEC POTEAUX ET	BP230403	346,78	0,00	1
07/12/2023	CHAIRE DE PROFESSEUR 35*64*76CM	BP230411	228,65	0,00	1
07/12/2023	CAISSON 2 TIRROIRS 37.4*50*40.3CM	BP230412	222,03	0,00	1
13/12/2023	KIT DE TRANSMISSION HDMI SANS FIL	BP230328	1 536,00	15,36	5
13/12/2023	COMMUTATEUR ET EMETTEUR HDBASET	BP230329	2 378,40	23,78	5
13/12/2023	PACK OFFICE 2021	BP230340	305,00	0,00	1
13/12/2023	2 CLAVIERS ET SOURIS SANS FIL CHERRY	BP230345	260,00	0,00	1
13/12/2023	DECORATIONS LUMINEUSE POUR LE MARCHE	BP230350	17 098,70	85,49	10
13/12/2023	VIDEO PROJECTEUR VIVITEK LASER NOIR	BP230351	11 110,80	111,11	5
13/12/2023	DIAGNOSTIC SUR LE PLAN DE CIRCULATION	9861/845/230005	13 548,00	0,00	5
13/12/2023	PANNEAU DE RUE 450*250MM RUE D ALLEMAGNE	BP230404	128,40	0,00	1
13/12/2023	3 CONVECTEURS ATLANTIC SOLIUS POUR	BP230405	605,77	0,00	1
13/12/2023	PARAFOUDRE 4P POUR LE BUREAU DES	BP230406	505,98	0,00	0
13/12/2023	COLLECTEURS 60L ET 87L AVEC SOCLE POUR	BP230407	390,10	0,00	1
13/12/2023	2 COLLECTEURS 60L ET 87L AVEC SOCLE POUR	BP230408	780,19	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des	Durée
				amortissements au 31/12/N	d'amortissement en années (2)
13/12/2023	2 COLLECTEURS 60L ET 87L AVEC SOCLE POUR	BP230409	780,19	0,00	1
13/12/2023	COLLECTEURS 60L ET 87L AVEC SOCLE POUR	BP230410	390,10	0,00	1
<b>Acquisitions à titre gratuit</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mise à disposition</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Affectation</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mises en concession ou affermage</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Divers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES**

**B12.2**

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)**

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>							<b>658 041,09</b>	<b>-2 541,20</b>	
<b>Cessions à titre onéreux</b>							<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	
20/02/2023	MATERIEL ROULANT 06 15 ANS	31/12/2006	20 786,03	15	20 786,03	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mise à disposition</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Affectation</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mises en concession ou affermage</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mise à la réforme</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Divers</b>							<b>655 541,09</b>	<b>-5 041,20</b>	
20/02/2023	GROSSE REPARATION TRACTEUR KUBOTA	10/11/2020	6 301,50	15	1 260,30	5 041,20	0,00	-5 041,20	5 041,20
20/02/2023	REPARATION TRACTEUR KUBOTA	16/02/2021	1 011,72	1	1 011,72	0,00	0,00	0,00	0,00
09/06/2023	PARE BALLON STADE DENIS MULLER	16/09/2015	0,00	1	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/10/2023	AMNGT SECTEUR EST OLYMPE	31/12/2007	21 779,16	0	0,00	21 779,16	21 779,16	0,00	21 779,16
30/10/2023	DOSSIER CREATION ZAC OLYMPE 2	11/08/2008	32 940,91	0	0,00	32 940,91	32 940,91	0,00	32 940,91
30/10/2023	APPROBATION REALISATION ZAC OLYMPE 2	31/12/2009	89,91	0	0,00	89,91	89,91	0,00	89,91
30/10/2023	SOLDE OPERATION OLYMPE 2	01/07/2010	600 000,00	0	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
30/10/2023	indemnites commissaire enquêteur Olympe	06/05/2010	731,11	0	0,00	731,11	731,11	0,00	731,11

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>B13</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	17 296,40

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	2 500,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>B14</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 319,12</b>
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	11 319,12
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 319,12</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>4 011,56</b>	
60632	FOURNITURE DE PETIT EQUIPEMENT	4 011,56	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>7 307,56</b>	
641	REMUNERATION DU PERSONNEL	7 307,56	
<b>72</b>	<b>Travaux en régie</b>		<b>11 319,12</b>
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 319,12
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 319,12</b>	<b>11 319,12</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>B14</b>

**RATIO**

	<b>Montant</b>
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>11 319,12</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>19 444 725,07</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,06 %</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>1 671 690,64</b>	<b>1 627 297,24</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 665 926,00</b>	<b>1 624 932,60</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 249 999,71	1 209 006,31
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	415 926,29	415 926,29
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>5 764,64</b>	<b>2 364,64</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 764,64	2 364,64

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 627 297,24</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>896 405,40</b>	<b>6 476 225,22</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>5 284 959,46</b>	<b>III 1 602 609,71</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>530 603,06</b>	<b>485 559,57</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	440 603,06	440 603,06
10226	Taxe d'aménagement (2)	90 000,00	44 956,51
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>4 754 356,40</b>	<b>1 117 050,14</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	1 500 000,00	12 755,74
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	43 229,44
28033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00	1 592,63
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	0,00	10 000,00
28041411	<i>Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	668,41
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	0,00	5 250,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	31 445,94
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	6 289,99
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	0,00	231 190,66
28152	<i>Installations de voirie</i>	0,00	212 036,19
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	0,00	3 454,75
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	250,92
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	35 226,22
2815731	<i>Matériel roulant</i>	0,00	99 147,90
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	0,00	15 919,53
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	74 841,26



Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	359,40
281828	Autres matériels de transport	0,00	12 316,84
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	33 795,37
281838	Autre matériel informatique	0,00	56 165,32
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	2 899,05
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	17 695,64
28185	Matériel de téléphonie	0,00	5 712,70
28188	Autres immo. corporelles	0,00	198 178,30
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	10 000,00	6 627,94
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 296,40	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 227 060,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 602 609,71</b>	<b>917 240,98</b>	<b>0,00</b>	<b>2 203 895,94</b>	<b>4 723 746,63</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 6 476 225,22</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 4 723 746,63</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (5) -1 752 478,59</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1.1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Salle de spectacle	amphY			
Parking	Aragon			

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D1.2.1</b>

**ACTIVITE AMPHY (1)**

MANDATS EMIS		INVESTISSEMENT		TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	7 232,00		20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00		204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	16 777,10		21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00		22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00		23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00				
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00		45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>24 009,10</b>		<b>Total recettes réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>24 009,10</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D1.2.1</b>

## ACTIVITE AMPHY (1)

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	724 278,16	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	331 260,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	65,40	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	0,00
			75 Autres produits de gestion courante	16 339,31
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>724 343,56</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>347 599,97</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>724 343,56</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>347 599,97</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>748 352,66</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>347 599,97</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

**ACTIVITE ARAGON (1)**

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

**IV – ANNEXES**

**IV**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE**

**D1.2.1**

**ACTIVITE ARAGON (1)**

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	0,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	0,00
			75 Autres produits de gestion courante	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	-75,30	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>-75,30</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-75,30</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>-75,30</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.2.2</b>

**ACTIVITE AMPHY (1)**

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	7 232,00
2031	Frais d'études	7 232,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	16 777,10
21351	Bâtiments publics	7 081,00
2188	Autres	9 696,10
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>24 009,10</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>24 009,10</b>
-----------------------	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.2.2</b>

## ACTIVITE AMPHY (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.



## IV – ANNEXES

IV

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT

D1.2.2

## ACTIVITE ARAGON (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.2.2</b>

**ACTIVITE ARAGON (1)**

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D1.2.3</b>

**ACTIVITE AMPHY (1)**

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>724 278,16</b>
60612	Energie - Electricité	72 359,55
60631	Fournitures d'entretien	1 357,70
60632	Fournitures de petit équipement	10 244,13
61358	Autres	71 258,66
615221	Bâtiments publics	26 274,86
61558	Autres biens mobiliers	3 428,76
6156	Maintenance	19 639,27
6184	Versements à des organismes de formation	1 822,00
6231	Annonces et insertions	12 228,56
6232	Fêtes et cérémonies	383 378,42
6236	Catalogues et imprimés et publications	11 019,00
6262	Frais de télécommunications	600,00
627	Services bancaires et assimilés	794,65
6288	Autres	48 543,32
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	61 329,28
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>65,40</b>
65888	Autres	65,40
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions, dépréciations</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>724 343,56</b>
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>724 343,56</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D1.2.3</b>

**ACTIVITE AMPHY (1)**

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>331 260,66</b>
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	326 979,35
7078	Autres marchandises	4 007,92
70878	par des tiers	273,39
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>16 339,31</b>
752	Revenus des immeubles	13 238,34
75888	Autres	3 100,97
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises amort., dépréciations, prov.</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>347 599,97</b>

<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>347 599,97</b>
-----------------------	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D1.2.3</b>

**ACTIVITE ARAGON (1)**

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	-75,30
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-75,30
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>-75,30</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>-75,30</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D1.2.3</b>

## ACTIVITE ARAGON (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D10</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	13 283 419,52	6 920 129,08	3 952 522,58	2 410 767,86
RECETTES	13 283 419,52	8 679 562,58	917 240,98	3 686 615,96
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	21 906 628,88	17 594 952,06	0,00	4 311 676,82
RECETTES	21 906 628,88	19 480 978,61	0,00	2 425 650,27

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	13 283 419,52	6 920 129,08	3 952 522,58	2 410 767,86
RECETTES	13 283 419,52	8 679 562,58	917 240,98	3 686 615,96
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	21 906 628,88	17 594 952,06	0,00	4 311 676,82
RECETTES	21 906 628,88	19 480 978,61	0,00	2 425 650,27

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D10</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	13 283 419,52	6 920 129,08	3 952 522,58	2 410 767,86
RECETTES	13 283 419,52	8 679 562,58	917 240,98	3 686 615,96
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	21 906 628,88	17 594 952,06	0,00	4 311 676,82
RECETTES	21 906 628,88	19 480 978,61	0,00	2 425 650,27
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>35 190 048,40</b>	<b>24 515 081,14</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>6 722 444,68</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>35 190 048,40</b>	<b>28 160 541,19</b>	<b>917 240,98</b>	<b>6 112 266,23</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.



<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice **33**

Nombre de membres présents **25**

Nombre de suffrages exprimés : **32**

VOTES :

Pour : **25**

Contre : **1**

Abstentions : **7**

Date de convocation : **14/03/24**

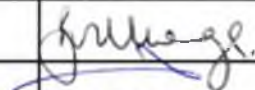
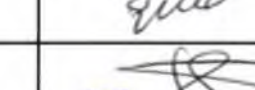

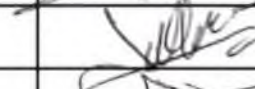
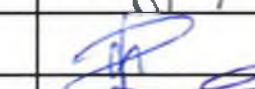

Présenté par **Madame dénomée Poubert, Maire.**

**A YUTZ, le 20/03/2024**

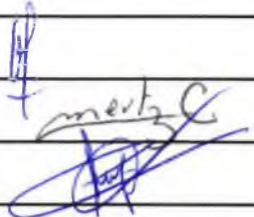
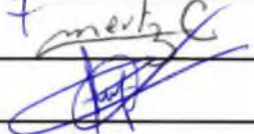


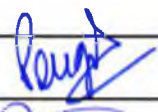



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

**A YUTZ le 20/03/2024.**

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BOUMAAZA Chara-Zette	
BRACH Francis	
DRIL Rachida	
EMO Sabrina	
EMO Sylvie	
FARLOT Fabienne	
FRISCH Christelle	
GRUNEWALD Pierre	
GUERDER Bénédicte	
HEBTING Isabelle	
HENRIOT Pierre	
HENRY Sylvie	
HOUVER Yolande	
JALLADEAU David	
KADDAR Hayet-Seghira	
KINTZINGER Raphaël	
KLAM Agathe	
LANDRAGIN Pascal	
MAISACK Jérôme	
MANSOURI Nabil	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

MATMOUR Kheira	
MAURICE Christophe	
MELEO Guy	
MERTZ Christian	
MEYER Charles	
PERELY Lucie	
PERRIN Olivier	
PEXOTO Aurore	
POJER Mattéo	
POUGET Clémence	
POULAIN Lauren	
SCHULTZ Laurent	
VITTOZZI Sophie	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A . le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

### **Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

### **Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

### **Point n° 2 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Madame Christelle FRISCH, Adjointe au Maire, rapporteure, expose que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en tout ou en partie au financement de la section d'investissement si celle-ci fait apparaître un besoin de financement. Dans le cas contraire, la totalité du résultat de la section de fonctionnement doit être inscrite en résultat de fonctionnement reporté l'année suivante.

Ce besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

S'agissant de l'exercice 2023, la section d'investissement fait apparaître un excédent d'investissement global de + 863 028,10 €, incluant le déficit 2022 reporté. Les reports d'investissement font apparaître un solde déficitaire de – 3 035 281,60 €, ce qui porte le solde cumulé de la section d'investissement à – 2 172 253,50 €.

En section de fonctionnement, le résultat global cumulé s'élève à + 4 630 101,01 €.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mesdames Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Monsieur Pascal LANDRAGIN et Madame Bénédicte GUERDER) :

- **AFFECTE** ce résultat pour la somme de 2 172 253,50 € en section d'investissement (compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »),
- **CONSERVE** le surplus du résultat de fonctionnement, soit 2 457 847,51 €, en section de fonctionnement (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme  
Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33                      en activité : 33                      Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-3-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 3 :     FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2024**

Monsieur Charles MEYER, Adjoint au Maire, rapporteur, expose qu'ainsi que l'indique le référentiel budgétaire et comptable M 57, l'Assemblée délibérante est appelée à fixer les taux d'imposition annuels conformément aux articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts (C.G.I.).

Pour l'année 2024, il est donc proposé au Conseil municipal de conserver les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,62 %
- Taxe sur le foncier bâti taux agrégé : 40,39 %  
(depuis l'exercice 2021 : taux T.F.P.B. de la Ville de Yutz à 26,13 % auquel s'ajoute le taux départemental de 14,26 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 84,00 %.

Ces taux, appliqués aux bases prévisionnelles estimées pour l'année 2024, procureront à la Commune les ressources fiscales suivantes :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe foncière bâti	21 001 000 €	40,39 %	8 482 304 €
Taxe foncière non bâti	68 800 €	84,00 %	57 792 €
Taxe d'habitation RS	772 400 €	16,62 %	128 373 €
Coefficient correcteur			1 920 383 €
Total du Produit fiscal attendu			10 588 852 €

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Monsieur Pascal LANDRAGIN et Madame Bénédicte GUERDER) :

- **FIXE** les taux d'imposition 2024 conformément aux propositions ci-dessus énoncées.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme  
Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOUVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 4 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Madame Christelle FRISCH, Adjointe au Maire, rapporteure, expose que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions, chapitre par chapitre, tant en section d'investissement que de fonctionnement, du budget supplémentaire 2024 de la Commune. Le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et d'intégrer les ajustements de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice. Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif et les décisions modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

Propositions Budget supplémentaire 2024

<u>Section</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	3 952 522,58 €	3 952 522,58 €
Fonctionnement	2 457 847,51 €	2 457 847,51 €

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mesdames Agathe KLAM, Yolande HOUVER, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Hayet KADDAR, Monsieur Pascal LANDRAGIN et Madame Bénédicte GUERDER) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Clémence POUGET



Le Secrétaire,

Sophie VITTOZZI

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : VILLE DE YUTZ (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21570757100018

POSTE COMPTABLE : SGC DE HAYANGE

**M. 57**

**Budget supplémentaire (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : Budget Principal Ville Yutz (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	84
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	85
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	86
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	89
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	93
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	96
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	97
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	98
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	101
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	103
A2.938 - Fonction 8 - Transports	106

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	110
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	114

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	117
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	119
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	120
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	124
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	127
B11.2 - Liste des établissements publics créés	128
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	129
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	130
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	131
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	132

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	17 580

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 132,84

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	397,83
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	466,55 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires Délibération n° 17 du 07/04/2008 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00		B1 0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00		B2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00		B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
- (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
- (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
- (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	2 172 253,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	3 952 522,58	917 240,98
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 863 028,10
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>3 952 522,58</b>	<b>3 952 522,58</b>
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 457 847,51	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 457 847,51
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>6 410 370,09</b>	<b>6 410 370,09</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	214 750,00	105 205,00	0,00	0,00	319 955,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 391 922,72	448 476,78	0,00	0,00	1 840 399,50
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	6 511 977,38	3 373 840,80	0,00	0,00	9 885 818,18
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>8 118 650,10</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 071 172,68</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 502 597,29	0,00	0,00	0,00	1 502 597,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 502 597,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 502 597,29</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>9 621 247,39</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 573 769,97</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	27 400,00		0,00	0,00	27 400,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>27 400,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 400,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>9 648 647,39</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 601 169,97</b>
--------------	---------------------	---------------------	-------------	-------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 601 169,97</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	597 439,00	902 444,58	0,00	0,00	1 499 883,58
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	7 143 508,39	0,00	-2 457 847,51	-2 457 847,51	4 685 660,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	145 200,00	0,00	0,00	0,00	145 200,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>7 886 147,39</b>	<b>902 444,58</b>	<b>-2 457 847,51</b>	<b>-2 457 847,51</b>	<b>6 330 744,46</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	462 500,00	0,00	0,00	0,00	462 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	2 172 253,50	2 172 253,50	2 172 253,50
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	14 796,40	0,00	0,00	14 796,40
<b>Total des recettes financières</b>		<b>462 500,00</b>	<b>14 796,40</b>	<b>2 172 253,50</b>	<b>2 172 253,50</b>	<b>2 649 549,90</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>8 348 647,39</b>	<b>917 240,98</b>	<b>-285 594,01</b>	<b>-285 594,01</b>	<b>8 980 294,36</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		2 457 847,51	2 457 847,51	2 457 847,51
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 300 000,00		0,00	0,00	1 300 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 300 000,00</b>		<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>3 757 847,51</b>

<b>TOTAL</b>	<b>9 648 647,39</b>	<b>917 240,98</b>	<b>2 172 253,50</b>	<b>2 172 253,50</b>	<b>12 738 141,87</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>863 028,10</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 601 169,97</b>
---	----------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>3 730 447,51</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	6 223 109,32	0,00	0,00	0,00	6 223 109,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	10 011 500,00	0,00	0,00	0,00	10 011 500,00
014	Atténuations de produits	246 000,00	0,00	0,00	0,00	246 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 403 834,65	0,00	0,00	0,00	1 403 834,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>17 884 443,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 884 443,97</b>
66	Charges financières	319 031,94	0,00	0,00	0,00	319 031,94
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>18 206 475,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 206 475,91</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		2 457 847,51	2 457 847,51	2 457 847,51
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 300 000,00		0,00	0,00	1 300 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 300 000,00</b>		<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>3 757 847,51</b>

<b>TOTAL</b>	<b>19 506 475,91</b>	<b>0,00</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>21 964 323,42</b>
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>21 964 323,42</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	33 300,00	0,00	0,00	0,00	33 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 286 700,00	0,00	0,00	0,00	1 286 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 301 600,00	0,00	0,00	0,00	2 301 600,00
731	Fiscalité locale	11 456 300,00	0,00	0,00	0,00	11 456 300,00
74	Dotations et participations (4)	4 181 565,91	0,00	0,00	0,00	4 181 565,91
75	Autres produits de gestion courante (4)	214 310,00	0,00	0,00	0,00	214 310,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>19 473 775,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 473 775,91</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	5 300,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>19 479 075,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 479 075,91</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	27 400,00		0,00	0,00	27 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>27 400,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 400,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>19 506 475,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 506 475,91</b>
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 457 847,51</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>21 964 323,42</b>
--	----------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>3 730 447,51</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	105 205,00	0,00	105 205,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	25 000,00	0,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	448 476,78	0,00	448 476,78
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	3 373 840,80	0,00	3 373 840,80
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>3 952 522,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 952 522,58</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 952 522,58</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 457 847,51	2 457 847,51
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 457 847,51</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité de gestion.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	902 444,58	0,00	902 444,58
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-2 457 847,51	0,00	-2 457 847,51
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 457 847,51	2 457 847,51
024	Produits des cessions d'immobilisations	14 796,40		14 796,40
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>-1 540 606,53</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>917 240,98</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

863 028,10

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

2 172 253,50

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 952 522,58

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

2 457 847,51

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 457 847,51

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>9 648 647,39</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 952 522,58</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	214 750,00	105 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 205,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 391 922,72	448 476,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 476,78
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 511 977,38	3 373 840,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 373 840,80
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>8 118 650,10</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 952 522,58</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 502 597,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 502 597,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>9 621 247,39</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 952 522,58</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	27 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>27 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>3 952 522,58</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**III**  
**A**

**RECETTES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>9 648 647,39</b>	<b>917 240,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>917 240,98</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	597 439,00	902 444,58	0,00	0,00	902 444,58
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	7 143 508,39	0,00	-2 457 847,51	-2 457 847,51	-2 457 847,51
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	145 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>7 886 147,39</b>	<b>902 444,58</b>	<b>-2 457 847,51</b>	<b>-2 457 847,51</b>	<b>-1 555 402,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	462 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	14 796,40	0,00	0,00	14 796,40
<b>Total des recettes financières</b>		<b>462 500,00</b>	<b>14 796,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 796,40</b>

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>8 348 647,39</b>	<b>917 240,98</b>	<b>-2 457 847,51</b>	<b>-2 457 847,51</b>	<b>-1 540 606,53</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		2 457 847,51	2 457 847,51	2 457 847,51
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 300 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 300 000,00</b>		<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>863 028,10</b>
---	-------------------

<b>Affectation au compte 1068 (9)</b>	<b>2 172 253,50</b>
---------------------------------------	---------------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>3 952 522,58</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**

**III**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**A1**

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>9 648 647,39</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 952 522,58</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	214 750,00	105 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 205,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	7 000,00	23 109,00		0,00	0,00	0,00	0,00	23 109,00
2031	Frais d'études	199 000,00	79 660,00		0,00	0,00	0,00	0,00	79 660,00
2033	Frais d'insertion	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 750,00	2 436,00		0,00	0,00	0,00	0,00	2 436,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	25 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 391 922,72	448 476,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 476,78
2111	Terrains nus	121 100,00	5 388,00		0,00	0,00	0,00	0,00	5 388,00
2115	Terrains bâtis	125 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	97 000,00	1 385,10		0,00	0,00	0,00	0,00	1 385,10
2128	Autres agencements et aménagements	73 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	15 000,00	1 060,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 060,00
21351	Bâtiments publics	59 400,00	137 717,79		0,00	0,00	0,00	0,00	137 717,79
2138	Autres constructions	0,00	7 063,61		0,00	0,00	0,00	0,00	7 063,61
2152	Installations de voirie	61 500,00	13 426,94		0,00	0,00	0,00	0,00	13 426,94
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21535	Réseaux de transmission	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	40 400,00	12 771,60		0,00	0,00	0,00	0,00	12 771,60
215731	Matériel roulant	110 000,00	24 827,98		0,00	0,00	0,00	0,00	24 827,98
215738	Autre matériel et outillage de voirie	2 500,00	43 844,77		0,00	0,00	0,00	0,00	43 844,77



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	67 200,00	13 115,81		0,00	0,00	0,00	0,00	13 115,81
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	23 630,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	41 314,00	573,75		0,00	0,00	0,00	0,00	573,75
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	80 850,00	27 639,13		0,00	0,00	0,00	0,00	27 639,13
2185	Matériel de téléphonie	0,00	47 068,34		0,00	0,00	0,00	0,00	47 068,34
2188	Autres immobilisations corporelles	346 528,72	112 593,96		0,00	0,00	0,00	0,00	112 593,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 511 977,38	3 373 840,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 373 840,80
2312	Agencements et aménagements de terrains	495 000,00	21 628,60		0,00	0,00	0,00	0,00	21 628,60
2313	Constructions	1 637 900,00	2 834 572,71		0,00	0,00	0,00	0,00	2 834 572,71
2315	Install., matériel et outill. technique	4 379 077,38	517 639,49		0,00	0,00	0,00	0,00	517 639,49
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>8 118 650,10</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 952 522,58</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 502 597,29	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 200 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16876	Dettes - Autres etabl. publics locaux	301 597,29	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE YUTZ - Budget Principal Ville Yutz - BS - 2024

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-4-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception en préfecture : 27/03/2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 502 597,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>9 621 247,39</b>	<b>3 952 522,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 952 522,58</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	27 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	7 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	2 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges et contentieux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>27 400,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>9 648 647,39</b>	<b>917 240,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>917 240,98</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	597 439,00	902 444,58	0,00	0,00	902 444,58
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	329 031,00	0,00	0,00	329 031,00
1322	Subv. non transf. Régions	9 660,00	209 658,84	0,00	0,00	209 658,84
1323	Subv. non transf. Départements	389 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	88 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	20 000,00	269 393,60	0,00	0,00	269 393,60
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	25 991,88	0,00	0,00	25 991,88
1348	Autres fonds non transférables	50 000,00	68 369,26	0,00	0,00	68 369,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	7 143 508,39	0,00	-2 457 847,51	-2 457 847,51	-2 457 847,51
1641	Emprunts en euros	7 143 508,39	0,00	-2 457 847,51	-2 457 847,51	-2 457 847,51
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	145 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	145 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>7 886 147,39</b>	<b>902 444,58</b>	<b>-2 457 847,51</b>	<b>-2 457 847,51</b>	<b>-1 555 402,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	462 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	365 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	97 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	14 796,40	0,00	0,00	14 796,40
<b>Total des recettes financières</b>		<b>462 500,00</b>	<b>14 796,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 796,40</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>8 348 647,39</b>	<b>917 240,98</b>	<b>-2 457 847,51</b>	<b>-2 457 847,51</b>	<b>-1 540 606,53</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		2 457 847,51	2 457 847,51	2 457 847,51
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 300 000,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 290 000,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	10 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
16876	Dettes - Autres etabl. publics locaux	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 300 000,00</b>		<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>19 506 475,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>0,00</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>
011	Charges à caractère général (4)	6 223 109,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	10 011 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	246 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 403 834,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>17 884 443,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	319 031,94	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>322 031,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>18 206 475,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			2 457 847,51	2 457 847,51		2 457 847,51	2 457 847,51
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 300 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 300 000,00</b>			<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>		<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (6)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 457 847,51</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>19 506 475,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	33 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 286 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 301 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 456 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 181 565,91	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	214 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>19 473 775,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>19 479 075,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	27 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>27 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (8)</b>	<b>2 457 847,51</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 457 847,51</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET****III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE****B1**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>19 506 475,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>0,00</b>	<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>
011	Charges à caractère général (5)	6 223 109,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	76 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	80 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 539 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	30 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	9 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	414 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	5 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 595,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	48 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	258 149,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	25 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	16 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	17 143,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	63 347,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	47 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	30 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61228	Autres	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	237 310,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	162 576,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	138 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	191 170,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	230 811,62	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	83 260,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	252 945,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL  (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6161	Multirisques	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	84 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	6 656,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	31 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	71 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	14 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	56 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	75 312,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	748 835,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	65 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	18 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	75 009,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	18 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	97 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 420,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	17 340,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	92 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS/CIAS	22 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	181 280,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	66 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	82 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	10 011 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL  (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	6 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	95 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	27 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	100 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	17 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 910 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	85 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	47 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 450 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 235 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	22 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	345 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 115 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 265 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	16 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	58 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	80 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	246 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	202 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	44 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL  (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 403 834,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65138	Autres secours	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	185 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	70 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	236 628,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	5 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	790 935,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	20 671,65	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>17 884 443,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	319 031,94	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	4 031,94	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL  (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>322 031,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>18 206 475,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			2 457 847,51	2 457 847,51		2 457 847,51	2 457 847,51
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 300 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 290 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 300 000,00</b>			<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>		<b>2 457 847,51</b>	<b>2 457 847,51</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	15 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	15 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>19 506 475,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	33 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	33 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 286 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	25 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	82 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	434 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	50 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 301 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	160 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 456 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	10 505 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	17 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total
			I		II	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	4 181 565,91	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 187 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	911 865,91	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	360 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	8 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	24 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	81 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	10 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	204 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	65 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	235 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	48 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	214 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	94 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	106 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>19 473 775,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>19 479 075,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	27 400,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	2 400,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total
			I		II	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>27 400,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>456 814,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 793,72</b>	<b>1 176 930,00</b>	<b>2 216 157,83</b>	<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	35 750,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	448 814,00	0,00	67 793,72	119 930,00	248 185,00	1 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057 000,00	1 931 222,83	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>7 430 414,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 660,00</b>	<b>0,00</b>	<b>534 544,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 634 753,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	110 000,00	0,00	0,00	9 660,00	0,00	389 344,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 685 660,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 200,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>1 800 697,29</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>2 666 254,55</b>		<b>9 621 247,39</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	301 597,29	0,00	0,00	0,00		1 502 597,29
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	171 000,00	0,00	0,00	0,00		214 750,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	398 100,00	0,00	30 000,00	77 500,00		1 391 922,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	930 000,00	0,00	5 000,00	2 588 754,55		6 511 977,38
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 435,00</b>		<b>8 063 053,38</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 634 753,50
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	88 435,00		597 439,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 685 660,88
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		145 200,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01	
<b>DEPENSES</b>		<b>Opérations non ventilables</b>	
			<b>1 200 000,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers		1 200 000,00
<b>RECETTES</b>			<b>7 430 414,38</b>
102	Dotations et fonds d'investissement		462 500,00
106	Réserves		2 172 253,50
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.		110 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers		4 685 660,88

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>428 414,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	156 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	209 814,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>456 814,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 600,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 214,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>67 793,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 793,72</b>
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	65 293,72	0,00	0,00	0,00	65 293,72
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>9 660,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 660,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	9 660,00	0,00	0,00	0,00	9 660,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>22 880,00</b>	<b>308 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	22 880,00	84 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	214 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	845 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176 930,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 430,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	843 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057 000,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>177 905,00</b>	<b>12 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 430,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	91 905,00	12 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 280,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>314 000,00</b>	<b>165 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>1 450,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
231	Immobilisations corporelles en cours	299 000,00	113 900,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>1 499 522,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 216 157,83</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
218	Autres immobilisations corporelles	56 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 785,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 443 322,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931 222,83
<b>RECETTES</b>		<b>534 544,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>534 544,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	389 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389 344,00
231	Immobilisations corporelles en cours	145 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600,00</b>	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>452 597,29</b>	<b>812 000,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>266 100,00</b>
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	301 597,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	144 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 100,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	45 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	670 000,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 800 697,29</b>
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 597,29
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 100,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d’animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoieiment
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	5 000,00	0,00	0,00	35 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 435,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	73 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 646 254,55</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	57 500,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 588 754,55	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 666 254,55</b>	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 500,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 588 754,55	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 435,00</b>	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 435,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>587 500,00</b>	<b>13 380 105,82</b>	<b>0,00</b>	<b>69 469,00</b>	<b>739 268,50</b>	<b>1 849 491,00</b>	<b>753 073,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	3 160 585,82	0,00	62 969,00	730 818,50	1 387 691,00	157 795,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	9 979 700,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	246 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	23 500,00	239 820,00	0,00	0,00	8 450,00	461 800,00	595 278,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>17 324 865,91</b>	<b>702 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 500,00</b>	<b>448 000,00</b>	<b>781 450,00</b>	<b>29 800,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	33 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	269 950,00	0,00	0,00	375 000,00	530 350,00	5 600,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 300 600,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 173 400,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 820 865,91	56 700,00	0,00	0,00	73 000,00	206 800,00	24 200,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	71 510,00	0,00	6 500,00	0,00	34 300,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>327 581,94</b>	<b>0,00</b>	<b>252 436,65</b>	<b>247 550,00</b>		<b>18 206 475,91</b>
011	Charges à caractère général	0,00	298 250,00	0,00	177 450,00	247 550,00		6 223 109,32
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	25 300,00	0,00	0,00	0,00		10 011 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		246 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	74 986,65	0,00		1 403 834,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	4 031,94	0,00	0,00	0,00		319 031,94
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>63 900,00</b>	<b>23 200,00</b>	<b>7 300,00</b>	<b>91 300,00</b>		<b>19 479 075,91</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		33 300,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	8 400,00	15 300,00	2 300,00	79 800,00		1 286 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 301 600,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	7 900,00	0,00	0,00		11 456 300,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 181 565,91
75	Autres produits de gestion courante	0,00	55 500,00	0,00	5 000,00	11 500,00		214 310,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01	
<b>DEPENSES</b>		<b>Opérations non ventilables</b>	<b>587 500,00</b>
654	Pertes sur créances irrécouvrables		10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		13 500,00
661	Charges d'intérêts		315 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		3 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes		246 000,00
<b>RECETTES</b>			<b>17 324 865,91</b>
731	Fiscalité locale		11 173 400,00
732	Fiscalité reversée		2 300 600,00
741	D.G.F.		3 459 865,91
744	FCTVA		8 300,00
746	Dotations générales de décentralisation		3 000,00
748	Autres attributions et participations		349 700,00
758	Produits divers de gestion courante		30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>12 942 184,20</b>	<b>0,00</b>	<b>123 710,00</b>	<b>39 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 661,62</b>	<b>3 800,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 817 050,00	0,00	22 450,00	2 700,00	0,00	8 000,00	1 800,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	283 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	289 654,20	0,00	0,00	10 500,00	0,00	43 661,62	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	139 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	14 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	58 650,00	0,00	91 950,00	25 950,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	15 100,00	0,00	7 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	240 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 600,00	0,00	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	7 094 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 495 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	20 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>637 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 800,00</b>	<b>27 500,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	33 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 800,00	0,00	0,00
708	Autres produits	232 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
747	Participations	21 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00	0,00
752	Revenus des immeubles	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	60 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>219 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	219 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 380 105,82</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 852 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 110,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 815,82
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 750,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 550,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 860,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 150,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 094 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 495 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 600,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 200,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>702 760,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 300,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 800,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 150,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 700,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 010,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>67 669,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 469,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	11 719,00	0,00	0,00	0,00	11 719,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	8 250,00	0,00	0,00	0,00	8 250,00
618	Divers	0,00	10 900,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>6 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 500,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>41 448,50</b>	<b>224 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	62 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	31 842,50	74 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	6 500,00	52 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	483,00	414,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 623,00	20 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	1 350,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>454 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>739 268,50</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	64 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	355 000,00	0,00	300,00	0,00	7 100,00	0,00	468 362,50
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 550,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 509,00
628	Divers	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 450,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>305 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>143 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>448 000,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	305 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	375 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00	0,00	73 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>2 000,00</b>	<b>431 000,00</b>	<b>47 600,00</b>	<b>17 143,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>665 098,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	36 850,00	2 000,00	17 143,00	0,00	0,00	0,00	15 880,00	0,00
613	Locations	0,00	40 100,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 376,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 800,00	15 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 895,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	206 150,00	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 097,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00
628	Divers	0,00	99 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	13 600,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>207 700,00</b>	<b>4 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>333 550,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	132 000,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 500,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	65 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00



(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>24 345,00</b>	<b>42 095,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 100,00</b>	<b>307 140,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	345,00	8 595,00	0,00	0,00	0,00	640,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	24 000,00	33 500,00	0,00	0,00	4 100,00	200,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	24 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>294 570,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 849 491,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	70 200,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	157 153,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 476,00
615	Entretien et réparations	14 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 245,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	662 247,00
624	Transports biens, transports collectifs	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
627	Services bancaires et assimilés	170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920,00
628	Divers	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	161 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	155 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	454 800,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>114 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>781 450,00</b>
706	Prestations de services	94 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527 600,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
747	Participations	20 000,00	0,00	95 100,00	0,00	0,00	0,00	206 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>51 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	51 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>402 813,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 759,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	15 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	36 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	315 478,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>29 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
708	Autres produits	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	24 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>241 560,00</b>	<b>753 073,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	5 500,00	19 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 560,00	13 576,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 759,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	0,00	68 850,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	40 610,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 300,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 500,00	540 978,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 800,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						518
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>99 531,94</b>	<b>196 250,00</b>	<b>25 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	11 000,00	60 450,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	135 800,00	17 800,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	4 031,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	55 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>327 581,94</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 450,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 031,94
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63 900,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>7 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 200,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00
731	Fiscalité locale	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>69 986,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 100,00</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00	
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 600,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	9 235,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	6 151,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>5 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
703	Redevances utilisation du domaine	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air	
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations		
		<b>DEPENSES</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 436,65</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	39 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00	5 600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00
657	Charges intervent <sup>e</sup> cpt prop. - Subvent <sup>e</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 235,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 151,65
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 300,00</b>
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>239 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	35 900,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	191 150,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	73 200,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>247 550,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 150,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 300,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 200,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**B1.2**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					18 318 443,09									
1641 Emprunts en euros (total)					18 318 443,09									
00042711201 (00042711201)	Crédit Mutuel	27/12/2022	27/12/2022	28/02/2023	500 000,00	F	FIXE	2,900	2,945		T	P	N	A-1
10278 00160 000302349 04 (Y000)	Crédit Mutuel	17/10/2011	01/02/2012	30/04/2012	500 000,00	C	TAUX STRUCTURES LIVRETA	2,642	2,530		T	P	N	A-1
1236857 (Y1236857)	Caisse des Dépôts et Consignation	11/12/2012	16/01/2013	01/02/2014	777 778,00	V		3,250	2,031		A	C	N	A-1
427112 06 (2018001)	Crédit Mutuel	23/10/2018	27/12/2018	31/01/2019	400 000,00	F	FIXE	1,180	1,199		T	C	N	A-1
427112-003-03 (Y604002646)	Landesbank Saar	22/07/2014	31/07/2014	31/10/2014	2 663 620,00	V	EURIBOR03M	1,559	1,168		T	C	N	A-1
5012567401 (Y501256740)	DEXIA Crédit Local	11/03/1999	01/06/1999	01/06/2000	762 245,09	F	FIXE	4,850	4,875		A	X Libre	N	A-1
604002032 (Y604002032)	Landesbank Saar	13/09/2013	25/11/2013	25/02/2014	1 183 000,00	V	EURIBOR03M	2,117	1,785		T	C	N	A-1
86451508859 (Y451508859)	Crédit Agricole	29/12/2009	24/04/2010	24/07/2010	1 667 000,00	V	EURIBOR03M	1,042	0,527		T	C	N	A-1
86473874195 (201901)	Crédit Agricole	19/12/2019	31/12/2019	31/03/2020	1 000 000,00	F	FIXE	0,640	0,648		T	P	N	A-1
9097934 (Y9097934)	Caisse d'Epargne	03/10/2012	05/03/2013	05/08/2013	2 714 800,00	F	FIXE	4,090	4,289		T	P	N	A-1
MON522340UR (YMON503028)	Caisse Française de Financement Local	10/04/2015	17/04/2015	01/08/2015	1 870 000,00	V	EURIBOR03M	1,034	1,318		T	P	N	A-1
MON533405EUR/001 (YMON263921)	La Banque Postale	19/12/2008	29/12/2008	01/04/2009	1 725 000,00	F	FIXE	4,420	4,560		T	C	N	A-1
Y000000001 (Y000000001)	Crédit Agricole	30/12/2010	31/05/2011	31/05/2012	1 555 000,00	V	EURIBOR03M	1,960	0,557		A	C	N	A-1
Y000000004 (Y000000004)	Crédit Agricole	30/12/2010	31/05/2011	31/05/2012	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,960	0,557		A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>18 318 443,09</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		6 993 775,30					1 044 897,11	248 096,79	0,00	38 807,94
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 993 775,30					1 044 897,11	248 096,79	0,00	38 807,94
00042711201 (00042711201)	N	0,00	A-1	472 981,83	13,91	F	FIXE	2,900	27 810,26	13 415,86	0,00	1 147,55
10278 00160 000302349 04 (Y000	N	0,00	A-1	238 918,55	8,08	C	TAUX STRUCTURES	5,548	26 235,87	14 326,55	0,00	2 304,02
1236857 (Y1236857)	N	0,00	A-1	388 889,00	9,08	V	LIVRETA	4,000	38 888,90	15 555,56	0,00	12 814,21
427112 06 (2018001)	N	0,00	A-1	266 666,60	9,83	F	FIXE	1,180	26 666,68	3 028,67	0,00	477,13
427112-003-03 (Y604002646)	N	0,00	A-1	1 021 054,21	5,58	V	EURIBOR03M	5,298	177 574,68	51 842,79	0,00	6 890,01
5012567401 (Y501256740)	N	0,00	A-1	27 440,91	0,42	F	FIXE	4,850	27 440,91	1 330,88	0,00	0,00
604002032 (Y604002032)	N	0,00	A-1	394 333,20	4,91	V	EURIBOR03M	5,904	78 866,68	21 583,33	0,00	1 681,17
86451508859 (Y451508859)	N	0,00	A-1	541 775,00	6,31	V	EURIBOR03M	0,087	83 350,00	451,55	0,00	76,44
86473874195 (201901)	N	0,00	A-1	742 641,20	11,00	F	FIXE	0,640	65 374,90	4 596,22	0,00	12,04
9097934 (Y9097934)	N	0,00	A-1	953 766,57	4,09	F	FIXE	4,090	207 599,93	35 851,99	0,00	4 727,00
MON522340UR (YMON503028)	N	0,00	A-1	894 558,23	6,33	V	EURIBOR03M	4,998	128 588,30	43 257,62	0,00	5 733,30
MON533405EUR/001 (YMON263921)	N	0,00	A-1	28 750,00	0,00	F	FIXE	4,420	28 750,00	324,75	0,00	0,00
Y000000001 (Y000000001)	N	0,00	A-1	622 000,00	7,42	V	EURIBOR03M	4,687	77 750,00	25 884,83	0,00	1 792,40
Y000000004 (Y000000004)	N	0,00	A-1	400 000,00	7,42	V	EURIBOR03M	4,687	50 000,00	16 646,19	0,00	1 152,67
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>6 993 775,30</b>					<b>1 044 897,11</b>	<b>248 096,79</b>	<b>0,00</b>	<b>38 807,94</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	14	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 993 775,30	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		30-11-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel de transport	10	30/11/2022
L	Analyses et mesures	10	30/11/2022
L	Ameublement	5	30/11/2022
L	Logiciels	2	30/11/2022
L	Matériel de monétique	5	30/11/2022
L	Matériel audiovisuel	5	30/11/2022
L	Matériel d'expo, d'affichage et signalét	10	30/11/2022
L	Chauffage sanitaire	10	30/11/2022
L	Entretien nettoyage	5	30/11/2022
L	Suv.équip.versées inf.20 000 ?	1	30/11/2022
L	Hébergement, hôtellerie	10	30/11/2022
L	Restauration - Equipement cuisine	10	30/11/2022
L	Installations de voirie	10	30/11/2022
L	Matériel lié au stationnement	15	30/11/2022
L	Plan local d'urbanisme sup.100 000 ?	10	30/11/2022
L	Autre matériel et outillage Atelier	15	30/11/2022
L	Autre matériel et outillage Garage	15	30/11/2022
L	Agriculture et environnement	10	30/11/2022
L	Gymnastique	15	30/11/2022
L	Frais d'études	5	30/11/2022
L	Frais d'insertion	5	30/11/2022
L	Matériel de bureau	5	30/11/2022
L	Subv.équip.versées inf.100 000 ?	5	30/11/2022
L	Subv.équip.versées sup.100 000 ?	15	30/11/2022
L	Matériel technique incendie et défense civile	10	30/11/2022
L	Police	10	30/11/2022
L	Equipement de puériculture	10	30/11/2022
L	Matériel de voirie	15	30/11/2022
L	Plan local d'urbanisme	5	30/11/2022
L	Matériel roulant	15	30/11/2022
L	Matériel de plein-air ou de gymnase	15	30/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel aérien	15	30/11/2022
L	Autres matériel sport, loisir, tourisme	15	30/11/2022
L	Restauration - Mobilier de restauration	15	30/11/2022
L	Mobilier	15	30/11/2022
L	Matériel informatique	3	30/11/2022
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	30/11/2022
L	Matériel télésurveillance et téléalarme	10	30/11/2022
L	Reproduction, imprimerie	5	30/11/2022
L	Autres agencements et aménagements de te	30	30/11/2022
L	Matériel de téléphonie	2	30/11/2022
L	Musique, peinture et spectacle	10	30/11/2022
L	Bibliothèque, médiathèque, archives	10	30/11/2022
L	Mat. établis. sociaux & médico-sociaux	10	30/11/2022
L	Entretien ménager	10	30/11/2022
L	Eclairage public, électricité	10	30/11/2022
L	Sport nautique	15	30/11/2022

**IV – ANNEXES****IV****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N****B3.1****PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		85 475,61	85 475,61	0,00	85 475,61
Provisions pour litiges	0,00		48 176,69	48 176,69	0,00	48 176,69
Litiges au titre acte juridique	0,00	29/09/2021	48 176,69	48 176,69	0,00	48 176,69
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		37 298,92	37 298,92	0,00	37 298,92
Créances douteuses	0,00	19/12/2017	37 298,92	37 298,92	0,00	37 298,92
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>85 475,61</b>	<b>85 475,61</b>	<b>0,00</b>	<b>85 475,61</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>85 475,61</b>	<b>85 475,61</b>	<b>0,00</b>	<b>85 475,61</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	29 710 005,57	21 712 662,38	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>46,00</b>	<b>2,29</b>	<b>48,29</b>	<b>35,46</b>	<b>0,00</b>	<b>35,46</b>
Adjoint administratif	C	13,00	0,66	13,66	10,66	0,00	10,66
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	11,00	0,80	11,80	10,80	0,00	10,80
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	8,00	0,83	8,83	6,00	0,00	6,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>69,00</b>	<b>14,97</b>	<b>83,97</b>	<b>68,36</b>	<b>3,62</b>	<b>71,98</b>
Adjoint technique	C	14,00	7,43	21,43	13,82	2,62	16,44
Adjoint technique principal 1ère classe	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11,00	7,54	18,54	17,54	0,00	17,54
Agent de maîtrise	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Agent de maîtrise principal	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>7,00</b>	<b>4,95</b>	<b>11,95</b>	<b>9,95</b>	<b>1,00</b>	<b>10,95</b>
ATSEM principal 1ère classe	C	0,00	4,21	4,21	4,21	0,00	4,21
ATSEM principal 2ème classe	C	0,00	0,74	0,74	0,74	0,00	0,74

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent social principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif classe except.	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Conseiller socio-éducatif hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Educateur APS	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur APS principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>8,00</b>	<b>7,80</b>	<b>15,80</b>	<b>9,49</b>	<b>3,61</b>	<b>13,10</b>
Assistant enseignement artistique	B	0,00	2,12	2,12	0,00	2,12	2,12
Assistant enseignement artistique principal 1ère classe	B	5,00	0,90	5,90	5,90	0,00	5,90
Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B	3,00	4,78	7,78	3,59	1,49	5,08
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>5,00</b>	<b>27,61</b>	<b>32,61</b>	<b>8,31</b>	<b>20,50</b>	<b>28,81</b>
Adjoint d'animation	C	1,00	27,61	28,61	6,31	19,50	25,81
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Animateur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>9,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9,00</b>	<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>
Brigadier chef principal	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Chef service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Emploi de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>148,00</b>	<b>57,62</b>	<b>205,62</b>	<b>142,57</b>	<b>28,73</b>	<b>171,30</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).



Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-4-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
01/03/1987 - Prêt Solendi EHC n° 259056	3F GRAND EST			7 912,10
01/07/2000 - Contrat ICF NE n° 874455	ICF NORD EST			1 645 625,25
01/11/2007 - Construction de 20 logements ZAC de l'Olmpe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			341 567,00
01/11/2007 - Construction de 20 logements ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			1 548 911,00
01/02/2008 - Construction de 31 logements ZAC de la Brasserie 57970 YUTZ	BATIGERE SAREL			2 600 000,00
01/07/2008 - Regroupement - Réaménagement des prêts 0433315 et 0456479	3F GRAND EST			741 068,89
01/09/2009 - Construction de 9 logements Rue des Fleurs 57970 YUTZ	ICF NORD EST			700 000,00
01/05/2011 - Travaux de réhabilitation de 40 logements - 6 à 8 rue Nationale 57970 YUTZ	LOGIEST SAHLM			44 665,50
01/11/2012 - Construction de 30 logements ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			538 113,93
01/11/2012 - Construction de 30 logements (part foncière) ZAC de l'Olympe 57970 YUTZ	3F GRAND EST			134 050,32
01/11/2012 - Construction de 5 logements ZAC Olympe II 57970 YUTZ	3F GRAND EST			78 078,84
01/11/2012 - Construction de 8 logements (part foncière) ZAC Olympe II 57970 YUTZ	3F GRAND EST			20 505,39
01/12/2012 - Acquisition - Amélioration de 30 logements Rue Jeanne d'Arc-Kleber 57970 YUTZ	NEOLIA LORRAINE			339 265,00
01/12/2012 - Acquisition - Amélioration de 30 logements (part foncière) Rue Jeanne d'Arc-Kleber 57970 YUTZ	NEOLIA LORRAINE			593 160,50
14/10/2013 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés rue du 13 Novembre à YUTZ	VILOGIA			534 621,75
01/09/2014 - Acquisition Amélioration de 96 logements situés 1,3 et 5 rue Saint Pierre à YUTZ	BATIGERE SAREL			300 000,00
01/09/2014 - Acquisition Amélioration de 96 logements situés 1,3 et 5 rue Saint Pierre à YUTZ	BATIGERE SAREL			362 500,00
01/01/2015 - Construction de 30 logements et 30 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			169 525,00
01/01/2015 - Construction de 30 logements et 30 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			117 625,00
01/01/2015 - Construction de 20 logements et 20 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			208 750,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2015 - Construction de 20 logements et 20 places/lits situés ZAC de la Tuilerie 57110 YUTZ	BATIGERE SAREL			61 000,00
01/03/2015 - Contrat CDC n° 1278023	ICF NORD EST			293 633,54
01/04/2015 - Contrat CDC n° 1278013	ICF NORD EST			188 915,24
01/04/2015 - Contrat CDC n° 1278014	ICF NORD EST			240 802,46
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086045	NEOLIA LORRAINE			34 287,25
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086046	NEOLIA LORRAINE			120 110,00
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086047	NEOLIA LORRAINE			66 019,50
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086048	NEOLIA LORRAINE			18 551,00
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086049	NEOLIA LORRAINE			158 074,75
01/04/2015 - Prêt Néolia Lorraine n° 5086050	NEOLIA LORRAINE			45 603,00
01/07/2015 - Construction de 76 logements et 76 places/lits situés Rue Quartier Olympe 57110 YUTZ	CLINIQUE SAINTE-ELISABETH			406 498,47
01/09/2015 - Contrat CDC n°1278008	ICF NORD EST			78 069,74
01/04/2016 - Construction de 76 logements et 76 places/lits situés Rue Quartier Olympe 57110 YUTZ	CLINIQUE SAINTE-ELISABETH			2 762 416,03
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5146799	BATIGERE SAREL			425 000,00
01/01/2017 - CN 20 LGTS YUTZ	NEOLIA LORRAINE			364 747,50
01/01/2017 - CN 20 LGTS YUTZ	NEOLIA LORRAINE			79 884,50
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			499 354,50
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			351 526,25
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			308 938,25
07/03/2017 - Acquisition en VEFA de 58 logements à Yutz	3F GRAND EST			124 788,50
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			272 892,75
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			132 457,25
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			326 141,25
01/05/2017 - Opération VAFE 63 logements Yutz	LOGIEST SAHLM			690 358,75
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			283 529,50
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés Rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			201 198,00
01/07/2017 - Acquisition en VEFA de 34 logements situés Rue du 13 Novembre 57110 YUTZ	VILOGIA			107 418,50
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0223628	LOGIEST SAHLM			130 411,63
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0273373	LOGIEST SAHLM			57 886,35
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 0274904	LOGIEST SAHLM			632 029,07
01/07/2018 - Refinancement du prêt n° 1307443	LOGIEST SAHLM			44 584,49
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			84 018,25
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			86 654,50
01/10/2018 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			139 641,75
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			50 034,25
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			150 454,00
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			209 743,00
08/10/2018 - Acquisition de 25 logements situés 40 avenue des Nations 57110 YUTZ	VILOGIA			630 701,75
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			287 147,75
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			275 335,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			720 918,00
07/02/2019 - VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	VILOGIA			117 814,75
18/07/2019 - SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE			800 000,00
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			196 602,90
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			119 097,17
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			110 540,67
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			66 962,59
30/09/2019 - Acquisition en VEFA de 24 logements rue de Bordeaux	3F GRAND EST			30 000,00
16/12/2019 - ZAC DE LA TUILERIE	Sodevam			1 200 000,00
17/07/2020 - Construction en VEFA de 6 logements "La Tuilerie"	VILOGIA			259 911,50
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			63 721,25
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			274 720,50
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			103 053,25
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			84 643,75
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			68 529,50
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			388 524,75
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			139 861,00
10/03/2021 - Opération 5007-YUTZ Cité de Basse	Logiest Société Anonyme d'HLM			157 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			26 000,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			32 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			71 750,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			61 500,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			63 750,00
10/04/2021 - Opération 17 lgts rue du 13 Novembre	BATIGERE SAREL			21 250,00
16/06/2021 - Opération 48 logements rue de l'Europe	ICF NORD EST			505 012,50
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			151 599,25
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			53 604,75
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			70 770,50
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			28 147,00
29/06/2022 - 14 lgts Rue Kleber Yutz	LOGIEST SAHLM			52 500,00
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			239 269,50
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			167 397,25
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			99 545,25
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			89 700,00
29/06/2022 - 24 lgts Rue Pasteur Yutz	LOGIEST SAHLM			90 000,00
28/09/2022 - Opération Cité des Ateliers	ICF NORD EST			536 503,75
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
Communauté d'Agglomération "Portes de France-Thionville"	27/10/2003	TPU	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SIVU Chenil du Joli Bois à Moineville (54)		Contribution	19 600,00
Moselle Agence Technique - MATEC	30/04/2013	Contribution	9 200,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communale d'Action Sociale				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	863 028,10	863 028,10	863 028,10
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	3 035 281,60	-3 035 281,60	-3 035 281,60	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 035 281,60	0,00	0,00	863 028,10

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	2 172 253,50	2 172 253,50	2 172 253,50
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 035 281,60	0,00	0,00	863 028,10
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 035 281,60	2 172 253,50	2 172 253,50	5 207 535,10

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	1 503 997,29	0,00	0,00	1 503 997,29
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	1 762 500,00	2 457 847,51	2 457 847,51	4 220 347,51
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	258 502,71	2 457 847,51	2 457 847,51	2 716 350,22

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		I <b>1 503 997,29</b>	<b>0,00</b>	II <b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 501 597,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 200 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	301 597,29	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>2 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>2 400,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Salle de spectacle	amphY			
Parking	Aragon			

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice **33**

Nombre de membres présents **25**

Nombre de suffrages exprimés **33**

VOTES :

Pour **26**

Contre :

Abstentions : **7**

Date de convocation : **14/03/2024**



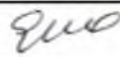

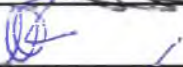
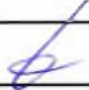

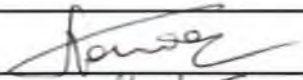

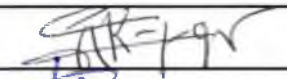

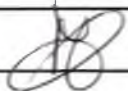
Présenté par **Madame Clémence Poubert, Maire**

A **YUTZ**, le **20/03/2024**

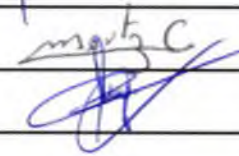
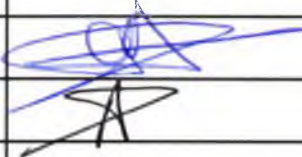

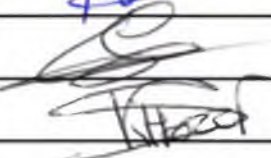
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A **YUTZ** le **20/03/2024**.

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BOUMAAZA Chara-Zette	
BRACH Francis	
DRIL Rachida	
EMO Sabrina	
EMO Sylvie	
FARLOT Fabienne	
FRISCH Christelle	
GRUNEWALD Pierre	
GUERDER Bénédicte	
HEBTING Isabelle	
HENRIOT Pierre	
HENRY Sylvie	
HOUVER Yolande	
JALLADEAU David	
KADDAR Hayet-Seghira	
KINTZINGER Raphaël	
KLAM Agathe	
LANDRAGIN Pascal	
MAISACK Jérôme	
MANSOURI Nabil	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

MATMOUR Kheira	
MAURICE Christophe	
MELEO Guy	H
MERTZ Christian	
MEYER Charles	
PERELY Lucie	
PERRIN Olivier	
PEXOTO Aurore	
POJER Mattéo	
POUGET Clémence	
POULAIN Lauren	
SCHULTZ Laurent	
VITTOZZI Sophie	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de , de la Collectivité territoriale unique de , de la métropole de , du Conseil syndical de .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-5-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 5 : APPROBATION DES RAPPORTS 2023 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS AUX COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « PORTES DE FRANCE - THIONVILLE »**

Madame Clémence POUGET, Maire, rapporteure, expose que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) du 05 décembre 2023 a eu pour objet de réévaluer le coût des charges transférées à la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » (C.A.P.F.T.) comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I.) au paragraphe IV. L'évaluation annuelle du montant de ces charges a pour conséquence d'impacter à la hausse ou à la baisse l'Attribution de Compensation (A.C.) versée par la C.A.P.F.T. aux différentes Communes membres du groupement.

Les évaluations à l'ordre du jour de cette C.L.E.T.C. ont fait l'objet de rapports qui doivent être approuvés par délibérations des Conseil municipaux de chaque Commune du groupement.

Aussi, il a été proposé par la C.L.E.T.C. de transférer le soutien apporté par les Communes de Yutz et Thionville au Triathlon Thionville Yutz Club (TRI.T.Y.C.) à la C.A.P.F.T.. Ce transfert serait assorti d'une baisse de 8 000,00 € de l'A.C. perçue par la Ville.

La Commune est également concernée pour la compétence « Eaux pluviales » pour laquelle la contribution est actualisée tous les trois ans (à mi-mandat et au renouvellement de l'Assemblée communautaire) suite au rapport de la C.L.E.T.C. du 7 décembre 2020 et selon les critères proposés par la C.L.E.T.C. du 11 septembre 2015. Cette révision est programmée en fonction de trois critères pondérés : la longueur du réseau (50,00 %), la population (35,00 %) et le nombre d'avaloirs (15,00 %). Cette révision représente une baisse de l'A.C. estimée à 1 076,25 €.

La Commission du 05 décembre 2023 a également proposé de réviser le montant de l'A.C. versée dès 2024 selon une simulation d'actualisation qui se fonde sur le produit fiscal économique en base 2019 comparé au produit historiquement perçu.

Il s'agit de revaloriser l'A.C. des communes dont les recettes fiscales ont évolué positivement et porter collectivement le montant des A.C. négatives.

La Ville, comme neuf autres Communes membres, présente des recettes fiscales moins élevées que le niveau d'A.C. actuel. Il est ainsi proposé que les villes concernées voient une minoration d'A.C. de - 1,86 %. Cette baisse représente un montant de 41 025,00 € pour Yutz.

Initialement d'un montant de 2 202 956,00 € les conséquences envisagées sur l'A.C. 2024 sont les suivantes :

Compétences	Type d'évaluation	Date de la C.L.E.T.C.	Montant évalué	Montant de l'A.C 2024
Eaux pluviales	Actualisation selon formule de calcul	05/12/2023	- 1 076,25 €	2 152 854,75 €
Révision de l'A.C.	Proportionnelle		- 41 025,00 €	
Transfert du soutien au TRITYC	Moyenne triennale		- 8 000,00 €	

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix POUR et 2 CONTRE (Monsieur Pascal LANDRAGIN et Madame Bénédicte GUERDER) :

- **APPROUVE** les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 05 décembre 2023,
- **APPROUVE** la révision de l'attribution de compensation 2024 liée au transfert du soutien au Triathlon Thionville - Yutz Club à la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **APPROUVE** la révision de l'Attribution de Compensation liée à l'actualisation de la contribution « eaux pluviales »,
- **APPROUVE** la révision libre de l'Attribution de Compensation 2024 liée aux calculs des éléments comparatifs issus des recettes fiscales économiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme  
Yutz, 21 mars 2024  
Le Maire,

  
Emence POUGET

Le Secrétaire,  
  
Sophie VITTOZZI

# Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville

## Commission locale d'évaluation des transferts de charges C.L.E.T.C.

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 2023

#### Présents :

BASSE-HAM : M. HISSETTE (titulaire)  
FONTOY : M. WEIS (titulaire)  
HAVANGE : M. FERRERO (titulaire, en visio-conférence)  
ILLANGE : M. SUBTIL (titulaire)  
KUNTZIG : M. BECKER (titulaire, en visio-conférence)  
MANOM : M. Jean-Luc GAILLOI (titulaire)  
TRESSANGE : M. SCHITZ (titulaire, en visio-conférence) et M. FOUQUET  
(suppléant, en visio-conférence)  
YUTZ : M. MERTZ (suppléant)

#### Communes non représentées :

TERVILLE : M. SIAI (titulaire), Mme Béatrice JONVEAUX-PECOURT  
(suppléant)  
ANGEVILLFRS : M. RESPAUT (titulaire), M. HOFFMANN (suppléant)  
LOMMERANGE : M. ANDRE (titulaire), M. URBANSKI (suppléant) (excusés)  
ROCHONVILLERS : M. CRUZ (titulaire), Mme DE TOFFOLI (suppléante)  
THONVILLE : M. LOUIS (titulaire), Mme RENAUX (suppléant)

#### Assistaient en outre :

Mme BOUMALI (DGAS CAPFT), Mme FRAYARD (DGAS CAPFT), M. MATHIEU  
(responsable du Service Assainissement) et Mme CHRIST (responsable des finances  
CAPFT).

M. Mathieu WEIS préside la séance.

Le Président présente les projets de rapports.

1. Rapport n° 22 : transfert du soutien au TRITYC Triathlon Thionville Yutz Club au 01/01/2024
2. Rapport n° 23 : Actualisation de la contribution eaux pluviales selon les critères en vigueur au 01/01/2023
3. Rapport n° 24 : Révision de l'attribution de compensation pour l'année 2024

Après avoir pris connaissance des projets de rapports, les membres de la Commission ont validé le montant des charges retenues à hauteur de :

- 18 500 € pour la partie transfert du soutien au TRITYC Triathlon Thionville Yutz Club au 01/01/2024
- 6 125 € pour la partie Actualisation de la contribution eaux pluviales selon les critères en vigueur au 01/01/2023
- Et une enveloppe constante pour la Révision libre de l'attribution de compensation pour l'année 2024

Les rapports sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

La réduction d'AC sera opérée sur l'AC 2024, après approbation du rapport de la CLETC et délibération du Conseil Communautaire.

Les présents rapports (jointés au compte-rendu) devront être approuvés par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

**Le Président de la commission,  
Vice-Président délégué,**

Signé électroniquement par : Mathieu WEIS  
Date de signature : 30/12/2023  
Qualité : CA 3eme Vice Président délégué

**Mathieu WEIS  
Maire de Fontoy  
Conseiller Départemental de la Moselle**





COMMISSION LOCALE  
D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES  
(C.L.E.T.C.)

**RAPPORT N°22**

→ Transfert du soutien au TRITYC Triathlon  
Thionville Yutz Club au 01/01/2024

## **1. Préambule**

L'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts prévoit dans son paragraphe IV la constitution, entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC).

La commission est chargée d'évaluer le coût des charges transférées à la Communauté d'Agglomération, de la manière suivante :

- Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert (selon une période déterminée par la commission).
- Le coût des dépenses liées à des équipements est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.
- Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

La CLETC remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

## **2. Evaluation des charges de soutien au TRITYC Triathlon Thionville Yutz Club :**

Le Conseil Communautaire se réunira le 14 décembre prochain pour approuver le transfert du soutien au TRITYC Triathlon Thionville-Yutz Club à la Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Communauté d'Agglomération attribuera une subvention annuelle de 26 000 € au TRITYC au titre du soutien à la mise en œuvre de son projet associatif global.

Cette aide financière correspond pour partie à la moyenne des montants versés annuellement par la Ville de Thionville et la ville de Yutz au club dans le cadre des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2021-2023 arrivées à échéance le 31 décembre 2023 ( 18 500€ en moyenne ) et, pour autre partie, à la part versée directement par la Communauté d'agglomération Portes de France Thionville (7 500€)

Les Villes de Thionville et de Yutz ont communiqué les charges financières suivantes :

### SUBVENTIONS TRITYC DE 2021 A 2023

Collectivités	Type de subvention	2021	2022	2023	MOYENNE
Thionville	Subvention fonctionnement	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
	Subvention Triathlon	3 000 €	2 000 €	2 500 €	2 500 €
Yutz	Subvention fonctionnement	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>19 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>18 500 €</b>	<b>18 500 €</b>

La Commission retient à l'unanimité la moyenne des trois dernières années comme période de référence servant au calcul des charges transférées et arrête le montant des charges transférées à la somme de 18 500 €.

La réduction d'AC sera opérée sur l'AC 2024, après approbation du rapport de la CLETC et délibération du Conseil Communautaire.

Le présent rapport devra être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE - THIONVILLE

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Point n°1 (Rapport N° 23)

**Actualisation de la contribution eaux pluviales selon les critères en vigueur au 1/1/2023**

La collecte et le traitement des eaux pluviales constituent un service public administratif à la charge du budget général. Lorsque le service d'assainissement apporte son concours au traitement des eaux pluviales, il est interdit de faire supporter à la redevance d'assainissement les dépenses relatives aux eaux pluviales.

La CLETC et le Conseil Communautaire (par délibérations en date des 31 mars 2004 et 23 mars 2006) ont établi le calcul de cette contribution en prenant en compte trois critères pondérés : la longueur de réseaux (50%), la population (35%), le nombre d'avaloirs (15%) et une valeur de point de 175 €.

Cette contribution, déduite de l'attribution de compensation des communes, constitue ainsi une dépense sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération et une recette pour le budget annexe Assainissement.

**Les critères n'ont jamais été révisés depuis 2006** et la contribution n'est aujourd'hui plus en adéquation avec le coût du service.

Le rapport n° 10 de la CLETC de septembre 2015, approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux, avait fixé le principe d'une révision annuelle de la contribution eaux pluviales, en maintenant néanmoins et en actualisant chaque année les trois critères qui la composent : la population, la longueur de réseaux et le nombre d'avaloirs.

En 2020, la CLETC a décidé de réduire cette périodicité à 2 révisions par mandature.

Dans ce contexte la CLETC est invitée à examiner les nouveaux montants de la contribution eaux pluviales actualisés pour 2023 et qui se déclinent comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Contributions 2020</b>	<b>Contributions 2023</b>	<b>Variation 2020/2023</b>
Angevillers	7 988,75 €	8 338,75 €	350,00 €
Basse-Ham	17 797,50 €	18 287,50 €	490,00 €
Fontoy	23 948,75 €	25 191,25 €	1 242,50 €
Havange	4 690,00 €	4 690,00 €	- €
Illange	12 206,25 €	12 083,75 €	- 122,50 €
Kuntzig	9 528,75 €	9 590,00 €	61,25 €
Lommerange	3 841,25 €	3 841,25 €	- €
Manom	23 275,00 €	23 887,50 €	612,50 €
Rochonvillers	2 616,25 €	2 616,25 €	- €
Terville	44 432,50 €	45 290,00 €	857,50 €
Thionville	232 032,50 €	233 467,50 €	1 435,00 €
Tressange	23 555,00 €	23 677,50 €	122,50 €
Yutz	87 596,25 €	88 672,50 €	1 076,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>493 508,75 €</b>	<b>499 633,75 €</b>	<b>6 125,00 €</b>

La Commission approuve à l'unanimité les nouveaux montants des contributions « eaux pluviales » comme indiqué ci-dessus.

Les attributions de compensation seront modifiées en 2023 afin de tenir compte des contributions eaux pluviales arrêtées pour les années 2021-2022-2023.

L'actualisation des attributions de compensation de l'année 2023, sera anticipée dans l'attente des délibérations concordantes du Conseil Communautaire (statuant à la majorité des deux tiers) et des conseils municipaux des communes concernées.

Annexe 1

EVOLUTION DES TROIS CRITERES  
SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES ENTRE 2011, 2014, 2020 et 2023

Communes	Longueur réseau (unitaire + pluviale) (en km)				Population raccordée (en centaine)				Nombre d'avaloirs (en dizaine)				Contribution des communes		
	2011	2014	2020	2023	2011	2014	2020	2023	2011	2014	2020	2023	2016	2020	2023
Angevillers	72	72	75	79	13	13	13	13	23	23	23	24	7 700,00	7 988,75	8 338,75
Basse Ham	166	166	168	174	22	24	24	23	60	60	61	63	17 570,00	17 797,50	18 348,75
Fontoy	215	219	234	246	32	31	31	32	58	59	60	65	22 610,00	23 948,75	25 130,00
Havange <sup>(1)</sup>	47	48	48	48	5	5	5	5	7	7	7	7	4 690,00	4 690,00	4 690,00
Hlange	115	115	115	115	21	20	20	18	35	35	35	35	12 206,00	12 206,25	12 206,25
Kuntzig	90	90	92	92	11	13	13	14	21	25	26	26	9 328,00	9 528,75	9 773,75
Lomme range	37	37	40	40	3	3	3	3	5	6	6	6	3 579,00	3 841,25	3 841,25
Manom <sup>(2)</sup>	224	230	232	237	27	27	28	30	45	47	48	50	23 013,00	23 275,00	23 887,50
Rochonvillers	27	27	27	27	2	2	2	2	5	5	5	5	2 616,00	2 616,25	2 616,25
Terville	397	397	427	434	66	66	70	74	100	100	106	106	41 466,00	44 432,50	45 228,75
Thionville <sup>(3)</sup>	2 147	2 163	2 182	2 192	420	420	414	421	588	596	600	605	230 816,00	232 032,50	233 467,50
Tressange <sup>(4)</sup>	206	227	241	241	20	20	21	23	38	41	45	45	22 164,00	23 555,00	23 555,00
Yutz <sup>(5)</sup>	762	800	800	805	165	161	166	176	237	280	280	284	87 211,00	87 596,25	88 060,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 537</b>	<b>4 591</b>	<b>4 681</b>	<b>4 730</b>	<b>807</b>	<b>805</b>	<b>810</b>	<b>834</b>	<b>1 224</b>	<b>1 284</b>	<b>1 302</b>	<b>1 321</b>	<b>484 969</b>	<b>493 508,75</b>	<b>499 143,75</b>

\* Les valeurs pour les années 2011 et 2014 proviennent des délibérations du Conseil de Communauté des 31 mars 2004 et 23 mars 2006 respectivement.  
(1) Pour la Commune de Thionville, la voie capitaine Joseph Grand et le lotissement « les coteaux » impasse du vignoble ont intégrés le domaine public.

Annexe 2

Le tableau ci-après détaille les contributions respectives pour l'ensemble des 13 communes selon les critères définis :

Communes	Longueur réseau (en hm)	valeur pondérée (X 0,5)	Population* (en centaine)	valeur pondérée (X 0,35)	Nombre d'avaloirs (en dizaine)	valeur pondérée (X 0,15)	TOTAL Points	Valeur du Point	Contributions en €
Angevillers	79	39,5	13	4,55	24	3,6	47,65	175	8 338,75
Basse-Ham	174	87	23	8,05	63	9,45	104,50	175	18 287,50
Fontoy	246	123	32	11,2	65	9,75	143,95	175	25 191,25
Havange	48	24	5	1,75	7	1,05	26,80	175	4 690,00
Illange	115	57,5	18	6,3	35	5,25	69,05	175	12 083,75
Kuntzig	92	46	14	4,9	26	3,9	54,80	175	9 590,00
Lommerange	40	20	3	1,05	6	0,9	21,95	175	3 841,25
Manom	237	118,5	30	10,5	50	7,5	136,50	175	23 887,50
Rochonvillers	27	13,5	2	0,7	5	0,8	14,95	175	2 616,25
Terville	434	217	74	25,9	106	15,9	258,80	175	45 290,00
Thionville	2 192	1 096	421	147,35	605	90,75	1 334,10	175	233 467,50
Tressange	241	120,5	23	8,05	45	6,75	135,30	175	23 677,50
Yutz	805	402,5	176	61,6	284	42,6	506,70	175	88 672,50
	4 730	2 365	834	291,9	1 321	198,15	<b>2 855,05</b>	<b>TOTAL</b>	<b>499 633,75</b>

\* Les données démographiques proviennent du recensement effectué en 2016 par l'INSEE qui entre en vigueur en 2020.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE - THIONVILLE

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

Point n°1 (Rapport N° 24)

**Révision de l'attribution de compensation pour l'année 2024**

En septembre 2021, les maires des 13 communes de la CAPFT ont exprimé la volonté d'étudier la possibilité de réviser l'attribution de compensation (AC).

En octobre 2021 le Président Pierre CUNY a chargé Olivier POSTAL, Maire de Terville dans le cadre de sa délégation liée au transfert de compétences, de soumettre une étude sur la révision de l'AC.

En un peu plus de 18 mois, 5 réunions ont été organisées en ce sens. Un consensus a été trouvé en novembre 2023.

Eléments principaux :

- Les calculs ont été réalisés selon les données fiscales 2019 ;
- Les nouveaux montants sont déterminés à enveloppe globale constante ;
- La philosophie est double : revaloriser l'AC aux communes dont les recettes fiscales ont évolué positivement et porter collectivement le montant des attributions négatives pour qu'aucune commune ne soit obligée de payer pour être membre de la structure intercommunale.

Après la présentation de plusieurs scénarii, une proposition a été validée lors de la conférence des maires du 16 novembre 2023 (voir tableau ci-après).



COMMUNE	2019			2019		
	Population	AC 2019 versée aux communes A	AC 2019 si actualisation selon produit fiscal économique B	AC actualisée prorata poids fiscal	Variation de l'AC	Variation en % de l'AC 2019
ANGEVILLERS	1 253	22 561 €	9 198 €	22 141 €	- 420 €	-1,86%
BASSE-HAM	2 226	2 694 317 €	1 143 998 €	2 644 143 €	- 50 174 €	-1,86%
FONTOY	3 095	217 844 €	200 391 €	213 787 €	- 4 057 €	-1,86%
HAVANGE	451	30 028 €	50 572 €	50 572 €	20 544 €	
ILLANGE	1 835	722 850 €	392 610 €	709 389 €	- 13 461 €	-1,86%
KUNTZIG	1 357	91 683 €	44 971 €	89 976 €	- 1 707 €	-1,86%
LOMMERANGE	334	- 3 508 €	- 2 329 €	0 €	3 508 €	
MANOM	2 915	463 785 €	225 026 €	455 148 €	- 8 637 €	-1,86%
ROCHONMILLERS	186	- 6 281 €	- 5 193 €	0 €	6 281 €	
TERVILLE	7 134	1 780 761 €	2 015 572 €	2 015 572 €	234 811 €	
THIONVILLE	40 778	7 795 634 €	5 294 313 €	7 650 463 €	- 145 171 €	-1,86%
TRESSANGE	2 220	26 442 €	17 741 €	25 950 €	- 492 €	-1,86%
YUTZ	17 143	2 203 034 €	1 640 801 €	2 162 009 €	- 41 025 €	-1,86%
<b>TOTAL</b>	<b>80 927</b>	<b>16 039 150 €</b>	<b>10 992 189 €</b>	<b>16 039 150 €</b>	<b>0 €</b>	

Une simulation de l'actualisation de l'AC selon le produit fiscal économique conduit au résultat suivant :

- 2 communes présentent une attribution négative
- 2 communes présentent des recettes fiscales plus élevées que le niveau de leur attribution de compensation.
- 9 communes présentent des recettes fiscales moins élevées que le niveau de leur attribution de compensation.

Au total, les montants des attributions négatives et des recettes fiscales plus élevées représentent une somme de 268.000 euros.

Il est ainsi proposé que cette somme soit prise en charge par les 9 communes dont les recettes fiscales sont moins élevées que leur AC, en fonction de leur produit fiscal. Cela représenterait une baisse de 1,86% de l'AC pour chacune de ces communes.

Il est à noter qu'aucun ajustement n'est prévu au niveau de la répartition de la taxe foncière des communes accueillant une zone d'activités communautaire.

La Commission approuve à l'unanimité les nouveaux montants d'AC ainsi modifiés.

BP 2023

	AC 2023*	Variation de l'AC actualisée au prorata du poids fiscal	AC 2024* avec variation au prorata du poids fiscal	AC 2024 * avec actualisation Eaux Pluviales et variation au prorata du poids fiscal
ANGEVILLERS	22 535,00 €	420,00 €	22 115,00 €	21 765,00 €
BASSE HAM	2 694 290,00 €	50 174,00 €	2 644 116,00 €	2 643 626,00 €
FONTOY	217 844,00 €	4 057,00 €	213 787,00 €	212 544,50 €
HAVANGE	30 028,00 €	20 544,00 €	50 572,00 €	50 572,00 €
ILLANGE	722 850,00 €	13 461,00 €	709 389,00 €	709 511,50 €
KUNTZIG	91 683,00 €	1 707,00 €	89 976,00 €	89 914,75 €
LOMMERANGE	-3 508,00 €	3 508,00 €	0,00 €	0,00 €
MANOM	463 785,00 €	8 637,00 €	455 148,00 €	454 535,50 €
ROCHONVILLERS	-6 281,00 €	6 281,00 €	0,00 €	0,00 €
TERVILLE	1 780 761,00 €	234 811,00 €	2 015 572,00 €	2 014 714,50 €
THIONVILLE	7 757 668,42 €	145 171,00 €	7 612 497,42 €	7 611 062,42 €
TRESSANGE	26 442,00 €	492,00 €	25 950,00 €	25 827,50 €
YUTZ	2 202 956,00 €	41 025,00 €	2 161 931,00 €	2 160 854,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 001 053,42 €</b>	<b>- €</b>	<b>16 001 053,42 €</b>	<b>15 994 928,42 €</b>

\* hors services communs

6 125,00 € Actualisation contribution EP

AC positive	16 010 842,42 €
AC négative	-9 789 €

16 001 053,42 €
0 €

L'actualisation des AC de l'année 2024 sera ajustée après adoption des délibérations concordantes du Conseil Communautaire (statuant à la majorité des deux tiers) et des Conseils Municipaux des communes concernées.



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-6-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 6 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE BAN COMMUNAL**

Monsieur Laurent SCHULTZ, Adjoint au Maire, rapporteur, expose qu'un marché réservé aux structures employant des personnes handicapées ou défavorisées a été lancé le 06 mars 2023, publié le 09 mars pour le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et le 10 mars pour le Journal Officiel de l'Union européenne (J.O.U.E.) sur le fondement de l'article L. 2113-12 du Code de la Commande Publique (C.C.P.) pour pourvoir à l'entretien des espaces verts sur le ban communal (secteurs Haute-Yutz et aéroport).

Cette procédure a été passée selon l'appel d'offres ouvert soumise aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du C.C.P..

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) SAINTE-AGATHE de Florange (57190) a été la seule entreprise à déposer une offre pour un montant de 264 208,00 € H.T. pour la durée du marché.

Initialement notifié le 12 mai 2023, le marché a fait l'objet de remarques des services préfectoraux au titre du contrôle de légalité, notamment l'absence de passage préalable pour attribution en Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) et de délibération du Conseil municipal.

Ledit marché a ainsi été résilié à l'amiable par décision n° 54/2023 du 09 août 2023 qui doit être retirée.

Après examen de la candidature et de l'offre, la C.A.O., réunie le 15 février 2024, propose au Conseil municipal d'attribuer le marché à l'E.S.A.T. SAINTE AGATHE de Florange (57190) pour le montant indiqué ci-dessus.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **RETIRE** la décision n° 54/2023 mentionnée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché correspondant avec L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) SAINTE-AGATHE ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-7-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 7 : AVENANTS AU MARCHÉ DE LOCATION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES COMMUNAUX**

Madame Isabelle HEBTING, Conseillère municipale, rapporteure, expose qu'un marché de location de la flotte de véhicules communaux a été lancé sur le fondement de la délibération du Conseil municipal n° 2 du 12 avril 2023. Trois lots ont été attribués à la société CAR AVENUE située rue des Carolingiens 57970 Yutz, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres (C.A.O.) réunie les 04 et 19 octobre 2023.

Considérant la nécessité de louer des véhicules en juste suffisance au regard des prix et pour le bon fonctionnement des services sur la durée du marché, il convient de signer deux avenants pour les lots 3 et 4 qui ont vocation à augmenter le seuil maximal de chaque lot.

Pour le lot 3 « Véhicules utilitaires neufs type « ludospace et fourgon tôle thermique » il convient de porter ce seuil à un montant de 154 000,00 € H.T. pour la durée du marché en lieu et place d'un montant de 140 000,00 € H.T. soit une augmentation de 10,00 % du seuil initial.

Pour le lot 4 « Véhicules utilitaires neufs de type « châssis cabine benne » thermique » il convient de porter ce seuil à un montant de 220 000,00 € H.T. pour la durée du marché en lieu et place d'un montant de 200 000,00 € H.T. soit une augmentation de 10,00 % du seuil initial.

La C.A.O., réunie le 15 février 2024, a émis un avis favorable pour ces avenants.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** les avenants annexés à la présente,
- **AUTORISE** le Maire à signer lesdits avenants selon les conditions énoncées ci-dessus ainsi que de signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI



## AVENANT N° 1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Service commun de la Commande Publique CA et Ville de Thionville  
Hôtel de Communauté  
4 Avenue Gabriel Lippmann  
BP 30054  
57972 YUTZ Cedex

Courriel : marches.publics@agglo-thionville.fr

Représenté par : Madame Clémence POUGET, Mme le Maire de la Ville de Yutz

### B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

CAR AVENUE  
rue des Carolingiens  
57970 YUTZ  
Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

### C - Objet de l'accord-cadre

Renouvellement de la flotte automobile en Location Longue Durée (LLD) / Lot n° 03 : Véhicules utilitaires neufs type « ludospace et fourgon tôle » thermique (14 véhicules)

Référence de l'accord-cadre : YU23-163AC

Date de la notification : 10/11/2023

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 01/03/2024 et jusqu'au 29/02/2028.

Montant initial de l'accord-cadre

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT maximum : 140 000,00 €
- Montant TTC maximum : 168 000,00 €

### D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : cet avenant porte sur le relèvement du seuil maximal du marché considérant la nécessité de louer des véhicules en plus juste suffisance pour le bon fonctionnement des services sur la durée du marché.

## Incidence financière de l'avenant

Seuil maximal du marché initial :

Taux de la TVA :	20.0%
Montant HT :	140 000,00 €
Montant TTC :	168 000,00 €

Augmentation du seuil maximal de l'avenant :

Taux de la TVA :	20.0%
Montant HT :	14 000,00 €
Montant TTC :	16 800,00 €
Écart moyen introduit par l'avenant	10,00 %

Nouveau seuil maximal du marché :

Taux de la TVA :	20.0%
Montant HT :	154 000,00 €
Montant TTC :	184 800,00 €

Conformément à l'article L2194-1 6° et R2194-8 du Code de la Commande Publique, il est proposé de passer un avenant au marché.

Cet avenant ne modifie pas l'objet du marché et n'en bouleverse pas l'économie générale. Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

## E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A YUTZ

Le .....

Le Maire,

Clémence POUGET  
1ère Vice-Présidente de la C.A. Portes de France Thionville





## AVENANT N° 1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Service commun de la Commande Publique CA et Ville de Thionville  
Hôtel de Communauté  
4 Avenue Gabriel Lippmann  
BP 30054  
57972 YUTZ Cedex

Courriel : marches.publics@agglo-thionville.fr

Représenté par : Madame Clémence POUGET, Mme le Maire de la Ville de Yutz

### B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

CAR AVENUE  
rue des Carolingiens  
57970 YUTZ  
Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

### C - Objet de l'accord-cadre

Renouvellement de la flotte automobile en Location Longue Durée (LLD) / Lot n° 04 : Véhicules utilitaires neufs de type « châssis cabine benne » thermique (9 véhicules)

Référence de l'accord-cadre : YU23-154AC

Date de la notification : 24/10/2023

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 01/03/2024 et jusqu'au 29/02/2028.

Montant initial de l'accord-cadre

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT maximum : 200 000,00 €
- Montant TTC maximum : 240 000,00 €

### D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : cet avenant porte sur le relèvement du seuil maximal du marché considérant la nécessité de louer des véhicules en plus juste suffisance pour le bon fonctionnement des services sur la durée du marché.

## Incidence financière de l'avenant

Seuil maximal du marché initial :

Taux de la TVA :	20.0%
Montant HT :	200 000,00 €
Montant TTC :	240 000,00 €

Augmentation du seuil maximal de l'avenant :

Taux de la TVA :	20.0%
Montant HT :	20 000,00 €
Montant TTC :	24 000,00 €
Écart moyen introduit par l'avenant	10,00 %

Nouveau seuil maximal du marché :

Taux de la TVA :	20.0%
Montant HT :	220 000,00 €
Montant TTC :	264 000,00 €

Conformément à l'article L2194-1 6° et R2194-8 du Code de la Commande Publique, il est proposé de passer un avenant au marché.

Cet avenant ne modifie pas l'objet du marché et n'en bouleverse pas l'économie générale. Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

## E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A .....

Le .....

Signature du titulaire

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A YUTZ

Le .....

Le Maire,

Clémence POUGET  
1ère Vice-Présidente de la C.A. Portes de France Thionville



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-8-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 8 : FILIÈRE CULTURELLE – INDEMNITÉ DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ÉLÈVES –  
INSTAURATION D'UNE PART FONCTIONNELLE**

Madame Aurore PEXOTO, Adjointe au Maire, rapporteure, expose que le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993, prévoit la possibilité d'allouer une « indemnité de suivi et d'orientation des élèves » aux personnels enseignants du second degré.

Conformément à l'article L. 714-4 du Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P.), dans la Fonction Publique Territoriale, le régime indemnitaire est fixé, dans chaque collectivité, par l'organe délibérant, dans la limite des régimes dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Pour l'application de ce principe, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 établit des équivalences entre grades des cadres d'emplois territoriaux et grades des corps de l'Etat. Peuvent donc bénéficier de l'indemnité de suivi et d'orientation les agents relevant des cadres d'emplois équivalents au corps des professeurs certifiés, dont les membres font partie des bénéficiaires.

Sont concernés les cadres d'emplois suivants :

- Professeurs territoriaux d'enseignement artistique,
- Assistants territoriaux d'enseignement artistique.

L'octroi de cet avantage n'est pas obligatoire, il est subordonné à une décision de l'organe délibérant, qui désigne les bénéficiaires, parmi lesquels peuvent figurer les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents contractuels.

Le texte de référence indique que cette indemnité comprend une part fixe à laquelle peuvent s'ajouter une ou, à titre exceptionnel, plusieurs parts modulables et une ou plusieurs parts fonctionnelles.

Conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, dans chaque collectivité, les conditions d'attribution sont fixées par la délibération. La circulaire ministérielle du 25 janvier 1993 a apporté les précisions suivantes :

"Il appartient aux collectivités territoriales de définir les conditions d'attribution de cette indemnité, notamment de sa partie modulable, et donc de déterminer ceux des enseignants qui sont considérés comme exerçant des fonctions de coordination du suivi des élèves, compte tenu de l'organisation de l'établissement (types d'activités artistiques, types d'enseignements à l'intérieur d'une discipline etc...) et de critères déjà connus, tels que ceux de "professeurs coordinateurs", liés au schéma directeur de la musique".

Les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat sont fixés par l'arrêté ministériel du 15 janvier 1993. Leur valeur est la suivante depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- Part fixe maximale : 2 550,00 € par an,
- Part modulable maximale : 1 497,84 € par an,
- Part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves : 1 250,00 € par an.

Les montants de la part fixe et de la part modulable sont indexés sur la valeur du point d'indice.

Dans chaque collectivité, les taux applicables sont fixés par l'organe délibérant, qui peut retenir des taux inférieurs à ceux qui figurent dans les dispositions réglementaires. Les montants individuels attribués sont décidés par l'autorité territoriale, dans le cadre fixé par la délibération.

La part fixe et la part modulable sont versées mensuellement. Le montant de la ou des part(s) fonctionnelle(s) est versé mensuellement par neuvième. Le versement de la totalité d'une part fonctionnelle intervient sous réserve de l'accomplissement de l'intégralité de la mission complémentaire y ouvrant droit.

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves est créée à la Ville de Yutz depuis 2003 et comprend une part fixe et une part bonifiée.

- **La part fixe**

Le versement de la part fixe est lié à l'exercice effectif des fonctions. Cette part est versée aux enseignants responsables d'ensembles musicaux et vocaux et modulée de la façon suivante :

- Nombre moyen de concert par professeur sur les trois dernières années (40/100),
- Technicité, difficulté de mise en place le jour du concert (25/100),
- Investissement professionnel autre que le jour du concert (25/100),
- Temps moyen des concerts (10/100).

Le montant maximal de cette part est fixé à 2 550,00 euros par an.

- **La part modulable**

La part modulable est versée aux enseignants qui assurent les fonctions de professeur référent de groupe d'élèves. Elle est également liée à l'exercice effectif des fonctions. Cette part est versée mensuellement et proratisée au temps de travail.

Le montant maximal de cette part est fixé à 1 497,84 euros par an.

- **La part fonctionnelle**

La part fonctionnelle est versée aux enseignants qui accomplissent, sur la base du volontariat et au titre d'une année scolaire, une ou plusieurs missions complémentaires telles que des missions d'enseignement ou à caractère pédagogique, des missions d'accompagnement ou d'orientation des élèves, des missions d'innovation pédagogiques. Une part fonctionnelle correspond à l'exercice d'une mission complémentaire.

Conformément à l'article 3-1 du décret n°93-55 du 15 janvier 1993, le bénéfice de chaque part fonctionnelle est exclusif de toute autre indemnité ou rémunération versée au titre de l'exercice de la même mission.

Le versement de la totalité d'une part fonctionnelle intervient sous réserve de l'accomplissement de l'intégralité de la mission complémentaire y ouvrant droit.

Cette part fonctionnelle tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle :

- La manière de servir et l'engagement professionnel.

Pour les agents non-manager, celle-ci sera évaluée selon les dix (10) critères relatif à l'efficacité et la fiabilité, l'adaptabilité, la polyvalence, l'autonomie, la prise d'initiative, la réactivité, la disponibilité, l'implication et l'engagement, le relationnel, le travail d'équipe.

Pour les agents manager-évaluateur trois (3) critères supplémentaires seront appréciés pour tenir compte du niveau d'accompagnement individuel et collectif de leurs équipes, de leur capacité à superviser et contrôler et des capacités d'arbitrage et de décision.

Ce critère sera apprécié pour 70,00 % de l'évaluation globale de la part fonctionnelle.

- L'atteinte des objectifs.

Ce critère sera apprécié pour 30,00 % de l'évaluation globale de la part fonctionnelle.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités, il est proposé de fixer les montants maximaux de la façon suivante :

- 800,00 € par an pour un agent non-manager quelle que soit son cadre d'emploi ou sa catégorie,
- 1 000,00 € par an pour un agent manager-évaluateur quelle que soit son cadre d'emploi ou sa catégorie.

#### **Modulations individuelles et conditions de versement**

Les montants plafonds sont établis pour des agents exerçant à temps complet. Ils sont calculés au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

La part fonctionnelle est versée mensuellement par neuvième, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Elle est payée au cours de l'année n+1 au regard de l'évaluation spécifique intégrée au compte-rendu de l'entretien professionnel.

Elle sera modulée de la façon suivante :

- ✓ pour tout résultat d'évaluation inférieur ou égal à 65,00 %

Il ne sera prévu aucun versement.

- ✓ Pour tout résultat d'évaluation supérieur à 65,00 % et inférieur ou égal à 80,00 %

L'agent percevra la moitié du montant annuel maximal exposé ci-dessus.

- ✓ pour tout résultat d'évaluation supérieur à 80,00 %

L'agent percevra le montant annuel maximal exposé ci-dessus.

La part fonctionnelle obtenue fera l'objet d'un abattement d'1/200<sup>ème</sup> par jour d'absence pour toute absence pour congés de maladie et accident de travail à l'exception des autorisations spéciales accordées aux agents pour événements familiaux et motif syndical.

Pour bénéficier de la part fonctionnelle l'agent devra avoir rejoint les effectifs municipaux au plus tard au 1<sup>er</sup> avril de l'année d'évaluation.

Ce point a reçu l'avis du Bureau municipal, de la Commission « administration générale et communication » ainsi que du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 14 mars 2024.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **MODIFIE** le dispositif de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves,
- **INSTAURE** l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves selon les montants maximums et les modalités exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** le versement aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public,
- **AUTORISE** le Maire à fixer, par arrêté individuel, les montants perçus par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus,
- **DIT** que l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves est cumulable avec les primes et indemnités réglementairement autorisées,
- **DIT** que les délibérations précédentes relatives à ce sujet sont abrogées,
- **PRÉVOIT ET INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme  
Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,  
  
Clémence POUGET

Le Secrétaire,  
  
Sophie VITTOZZI



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-9-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 9 : FILIÈRE POLICE MUNICIPALE – INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ – INSTAURATION D'UNE PART COMPLÉMENTAIRE**

Madame Aurore PEXOTO, Adjointe au Maire, rapporteure, expose que le décret n° 2002 - 61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et l'arrêté du 14 janvier 2002 fixent les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité et s'appliquent aux agents territoriaux.

Cette indemnité peut être attribuée selon les deux conditions cumulatives suivantes :

- aux fonctionnaires de catégorie C,
- aux fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à celle qui correspond à l'indice 380,
- aux fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est supérieure à celle qui correspond à l'indice 380 dès lors qu'ils ont été autorisés par arrêté ministériel à percevoir des I.H.T.S.,
- et dont le grade figure sur une liste limitative.

Conformément à l'article L. 714-4 du Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P.), dans la Fonction Publique Territoriale, le régime indemnitaire est fixé, dans chaque collectivité, par l'organe délibérant, dans la limite des régimes dont bénéficient les différents services de l'Etat.

L'octroi de cet avantage n'est pas obligatoire, il est subordonné à une décision de l'organe délibérant, qui désigne les bénéficiaires, parmi lesquels peuvent figurer les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents contractuels.

Dans chaque collectivité, les coefficients applicables sont fixés par l'organe délibérant, qui peut retenir des taux inférieurs à ceux qui figurent dans les dispositions réglementaires. Les montants individuels attribués sont décidés par l'autorité territoriale, dans le cadre fixé par la délibération.

L'organe délibérant peut déterminer par délibération les modalités de versement et des critères de modulation. Ainsi le versement de cette indemnité pourra s'effectuer selon une périodicité autre que mensuelle, en vertu du principe de libre administration.

Le montant maximum de l'enveloppe de l'indemnité d'administration et de technicité calculé pour chaque grade ou catégorie correspond au montant de référence du grade multiplié par le coefficient multiplicateur de 8 et par le nombre d'agents de ce grade. Toutefois, les assemblées délibérantes des collectivités sont libres de retenir un coefficient inférieur à 8.

L'indemnité d'administration et de technicité est créée à la Ville de Yutz depuis 2003 et comprend une part fixe versée mensuellement.

Sont concernés les cadres d'emplois et grades suivants :

- Agent de police municipal (gardien - brigadier et brigadier - chef principal),
- Chef de service de police municipale.

- **Une part fixe**

Le montant de l'indemnité d'administration et de technicité est fixé dans la limite d'un montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire. Le montant moyen de l'indemnité est calculé par application à un montant de référence annuel d'un coefficient multiplicateur étant au plus égal à 8. Ce montant de référence est indexé sur la valeur du point fonction publique.

L'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité est modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions. La collectivité décide librement des critères qui doivent présider au versement des attributions individuelles, dans la limite de cette enveloppe. Le versement de la part fixe est lié à l'exercice effectif des fonctions.

Dans la limite du crédit global et selon les critères fixés par la délibération, l'autorité territoriale détermine le montant individuel en appliquant au montant de référence du grade considéré, un coefficient multiplicateur étant au plus égal à 8.

- **Une part complémentaire**

Cette part complémentaire tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle :

- La manière de servir et l'engagement professionnel.

Pour les agents non-manager, celle-ci sera évaluée selon les dix (10) critères relatif à l'efficacité et la fiabilité, l'adaptabilité, la polyvalence, l'autonomie, la prise d'initiative, la réactivité, la disponibilité, l'implication et l'engagement, le relationnel, le travail d'équipe.

Pour les agents manager-évaluateur trois (3) critères supplémentaires seront appréciés pour tenir compte du niveau d'accompagnement individuel et collectif de leurs équipes, de leur capacité à superviser et contrôler et des capacités d'arbitrage et de décision.



Ce critère sera apprécié pour 70,00 % de l'évaluation globale de la part complémentaire.

➤ L'atteinte des objectifs.

Ce critère sera apprécié pour 30,00 % de l'évaluation globale de la part complémentaire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités, il est proposé de fixer les montants maximaux de la façon suivante :

- 800,00 € par an pour un agent non-manager quelle que soit son cadre d'emploi ou sa catégorie,
- 1 000,00 € par an pour un agent manager-évaluateur quelle que soit son cadre d'emploi ou sa catégorie,

### **Modulations individuelles et conditions de versement**

Les montants plafonds sont établis pour des agents exerçant à temps complet. Ils sont calculés au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

La part complémentaire est versée annuellement, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Il est versé par neuvième au plus tard dès le mois avril de l'année n+1 au regard de l'évaluation spécifique intégrée au compte-rendu de l'entretien professionnel.

Il sera modulé de la façon suivante :

- ✓ pour tout résultat d'évaluation inférieur ou égal à 65,00 %

Il ne sera prévu aucun versement.

- ✓ Pour tout résultat d'évaluation supérieur à 65,00 % et inférieur ou égal à 80,00 %

L'agent percevra la moitié du montant annuel maximal exposé dans le tableau ci-dessus.

- ✓ pour tout résultat d'évaluation supérieur à 80,00 %

L'agent percevra le montant annuel maximal exposé dans le tableau ci-dessus.

La part complémentaire fera l'objet d'un abattement d'1/200<sup>ème</sup> par jour d'absence pour toute absence pour congés de maladie et accident de travail à l'exception des autorisations spéciales accordées aux agents pour événements familiaux et motif syndical.

Pour bénéficier d'une part complémentaire, l'agent devra avoir rejoint les effectifs municipaux au plus tard au 1<sup>er</sup> avril de l'année d'évaluation.

Ce point a reçu l'avis du Bureau municipal, de la Commission « administration générale et communication » ainsi que du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 14 mars 2024.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **MODIFIE** le dispositif de l'indemnité d'administration et de technicité,
- **INSTAURE** l'indemnité d'administration et de technicité selon les taux et montants maximums et les modalités exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** le versement aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public,
- **AUTORISE** le Maire à fixer, par arrêté individuel, les montants perçus par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus,
- **DIRT** que l'indemnité d'administration et de technicité est cumulable avec les primes et indemnités réglementairement autorisées,
- **DIT** que les délibérations précédentes relatives à ce sujet sont abrogées,
- **PRÉVOIT ET INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme  
Yutz, 21 mars 2024

Maire,  
  
Clémence POUGET

Secrétaire,  
  
Sophie VITTOZZI



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-10-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 10 : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS CHARGÉS DU RECENSEMENT ANNUEL DE LA POPULATION**

Monsieur Francis BRACH, Conseiller municipal, rapporteur, expose que le Conseil municipal doit fixer la rémunération des agents recenseurs chargés du recensement annuel de la population pour l'année 2024. Les deux demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance, les rendez-vous hebdomadaires avec le coordonnateur et les autres imprimés à compléter (carnet de tournée, dossiers d'adresse collective) sont considérés comme intégrés dans la rémunération.

Selon les informations communiquées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques qui verse à la Commune une dotation forfaitaire au titre de l'enquête de recensement à organiser, la dotation forfaitaire pour l'année 2024 s'élève à 3 341,00 €.

Comme précédemment, la rémunération des agents recenseurs se comptabilise par un montant fixé par logement recensé.

Au vu de l'implication demandée aux agents recenseurs et des opérations de relance de terrain régulière des foyers à recenser, il est proposé au Conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs à 6,00 € par logement.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **ACCORDE** au coordonnateur communal une prime de 200,00 €,
- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs à 6,00 € par logement recensé.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Clémence POUGET



Le Secrétaire,

Sophie VITTOZZI



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-11-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 11 : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIÈRES – ANNÉE 2023**

Madame Clémence POUGET, Maire, rapporteure, expose que conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil municipal doit délibérer sur la gestion des biens et opérations immobilières par la Commune.

Au cours de l'année 2023, la Ville de Yutz n'a réalisé qu'un échange de terrain, sans soulte.

Cette opération a permis l'échange d'une emprise de 49 m<sup>2</sup> de la parcelle communale anciennement cadastrée section 4 n° 861 – devenue après arpentage section 4 n° 916, avec une emprise équivalente de la parcelle anciennement cadastrée section 4 n° 557 – devenue après arpentage section 4 n° 914, appartenant aux consorts GUILLAUME. L'acte notarié n'a pas encore été signé à ce jour.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « aménagement de la ville ».

Après avoir entendu cet exposé le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2023.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme  
Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,

Clémence POUGET

Le Secrétaire,

Sophie VITTOZZI



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-12-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 12 : CESSION D'UN IMMEUBLE NON BATI CADASTRÉ SECTION 32 N° 692**

Monsieur Guy MÉLÉO, Adjoint au Maire, rapporteur, expose que dans le cadre de l'aménagement de l'Aéroparc, la Commune avait proposé, début 2011, aux riverains de l'ancienne piste Nord-Sud d'acquérir une bande de terrain de huit mètres. Certains propriétaires n'avaient pas réservé une suite favorable à cette demande, laissant ainsi quelques enclaves.

La Commune a été sollicitée récemment par l'acquéreur du bien immobilier cadastré section 32 n° 365, sis 1 rue de Chalons. Ce dernier souhaite faire l'acquisition du bien cadastré section 32 n° 692, d'une contenance de 220,00 m<sup>2</sup>, afin d'augmenter la surface de son jardin d'agrément.

Les modalités de cession proposées, de cette bande de huit mètres, sont en partie identiques à celles prévues par délibération du 5 juillet 2011, à savoir une vente au prix de 1 000,00 € l'are, soit 2 200,00 € pour l'ensemble de la parcelle. Les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.

L'acte notarié devra contenir une clause sur le type de clôture à réaliser (nature, hauteur, coloris).

Par ailleurs, il est précisé que cette bande de terrain est grevée d'une interdiction de construction et de plantation de végétaux à racines pivotantes, en raison de la présence de canalisations d'adduction d'eau potable. Enfin aucun accès individuel sur l'Aéroparc n'est autorisé.

Conformément aux dispositions en vigueur, la Commune a consulté le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.Fi.P.) dans le cadre de ce dossier.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « aménagement de la ville ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** la cession de l'immeuble cadastré section 32 n° 692 aux conditions énoncées ci-dessus,
- **DIT** que la vente devra être régularisée avant le 31 décembre 2024,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération,
- **DONNE** procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD, Premier Adjoint, pour signer l'acte notarié ou tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en cas d'empêchement du Maire.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Commune de Yutz  
(Moselle)  
Séverine POUGET

Le Secrétaire,



Commune de Yutz  
(Moselle)  
Séverine VITTOZZI



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-13-20240320-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 13 : DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENEUVELABLES**

Monsieur Laurent SCHULTZ, Adjoint au Maire, rapporteur, expose que la loi n° 2023 - 175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accentuer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

Son article 15 a introduit dans le Code de l'Énergie (C.E.) un dispositif de planification territoriale à la main des communes, invitées à identifier les Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (Z.A.En.R) pour l'implantation d'installations terrestres.

En application de l'article L. 141-5-3 du C.E., ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installés.

La cartographie, annexée à la présente, définit la zone d'accueil et illustre la volonté de la Ville d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance d'une autorisation au titre du droit des sols. Il doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, sous certaines conditions prévues par le décret n° 2023 - 1245 du 22 décembre 2023, un comité de projet sera obligatoire et inclura les différentes parties prenantes concernées dont les communes limitrophes.

Le présent rapport a pour objectif de présenter les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée selon les modalités suivantes :

- information auprès du public de la tenue de la concertation sur le bulletin municipal et en ligne,
- mise en ligne des cartographies reprenant les zones identifiées du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2024 inclus,
- mise à disposition d'une adresse mail dédiée (zaenr@mairie-yutz.fr) afin que le public puisse faire part de ses observations du 1<sup>er</sup> au 15 mars inclus.

Le bilan de la concertation du public, annexé au présent rapport, est synthétisé ci-après :

Nombre total d'observations	6
Nombre d'observations recevables	5 en rapport avec la concertation dont une émise en dehors des délais de consultation publique
Observations évoquées	Offrir une typologie variée d'installations photovoltaïques et ne pas forcément privilégier le photovoltaïque « au sol » Vérifier la compatibilité des installations d'énergies renouvelables avec l'avifaune notamment sur certains secteurs conventionnés avec la LPO notamment zones 1 et 16 Vérifier la compatibilité des installations d'énergies renouvelables avec l'exploitation des gravières sur le territoire notamment zone 1

Les Z.A.En.R. proposées à la concertation ont été modifiées suite aux remarques reçues, et sont désormais celles annexées à la présente délibération. La zone 1 a ainsi été supprimée afin de prendre en compte les observations émises notamment par la Ligue de Protection des Oiseaux, l'association Les Pieds sur Terre et la société GSM/Heidelberg Materials.

Au vu des éléments évoqués lors de la mise à disposition du dossier auprès du public, et vu le bilan tiré de cette concertation, les Z.A.En.R. proposées restent inchangées. Elles sont néanmoins soumises à discussion lors de la présente séance.

Au regard du potentiel des territoires, sur la base des analyses mises à disposition par l'État sur le portail cartographique des énergies renouvelables, les énergies retenues sont le photovoltaïque au sol et sur toitures /ombrières.

Les secteurs et les parcelles identifiés sont présentés en annexe et proposés à délibération.

Il n'a pas été fléché de secteur potentiellement susceptible d'accueillir de l'énergie éolienne afin de préserver le paysage, notamment le long de la Moselle, ainsi qu'au vu du potentiel énergétique des installations concernées. Concernant la méthanisation, aucune zone n'a été identifiée sur le territoire yussois, un projet porté par le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Lorraine Nord étant en cours de création sur le site de l'Europort à Illange.



Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « aménagement de la ville ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** comme Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables de la Commune les zones identifiées dans la cartographie annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** la transmission de cette cartographie au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables, après délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville », ainsi qu'au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial de l'Agglomération Thionilloise (S.Co.T.A.T.),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Clemence POUGET

Le Secrétaire,

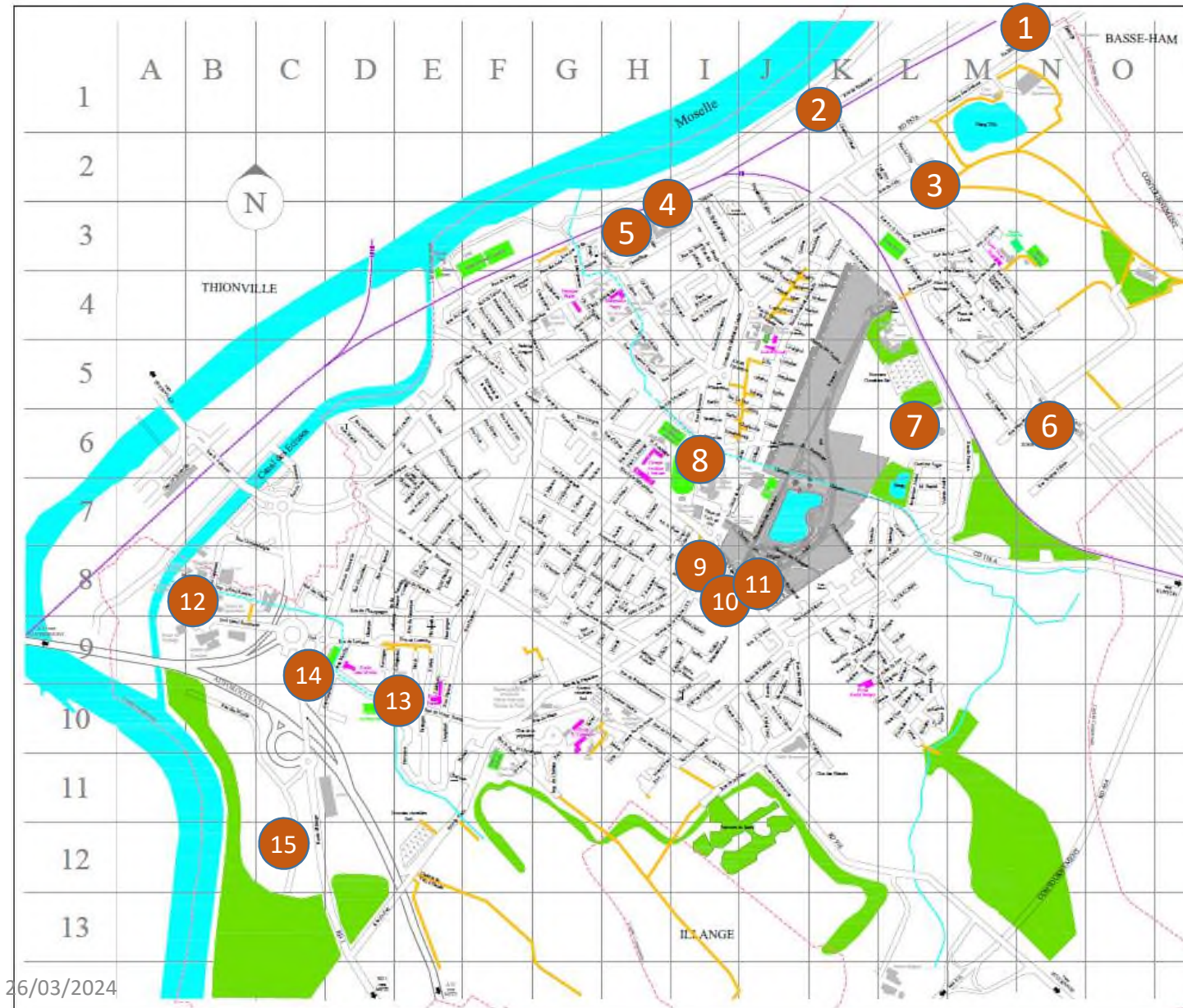


Sophie VITTOZZI

## Ville de YUTZ – Zones d'Accélération de la production des énergies renouvelables



- 1 : ZAC des Métalliers / Basse-Ham : au sol
- 2 : Site ARCELORMITTAL : en toiture, au sol
- 3 : Zone du Tilly : en toiture
- 4 : Ateliers : en toiture
- 5 : Site PINK : au sol ou ombrières
- 6 : Actypôle / bâtiments industriels : en toiture
- 7 : Centre équestre : en toiture
- 8 : Collège : en toiture
- 9 : Amphy : en toiture
- 10 : Clinique Sainte Elisabeth : ombrières
- 11 : Clinique / place Alain Bernard : en toiture
- 12 : Zone Cormontaigne : en toiture ou ombrières
- 13 : Terrasses des Provinces : en toiture
- 14 : Peugeot Bailly : ombrières, en toiture
- 15 : ZAC Meilbourg : ombrières ou en toiture



1 ZAC des Métalliers / Basse-Ham



Z1



Références cadastrales

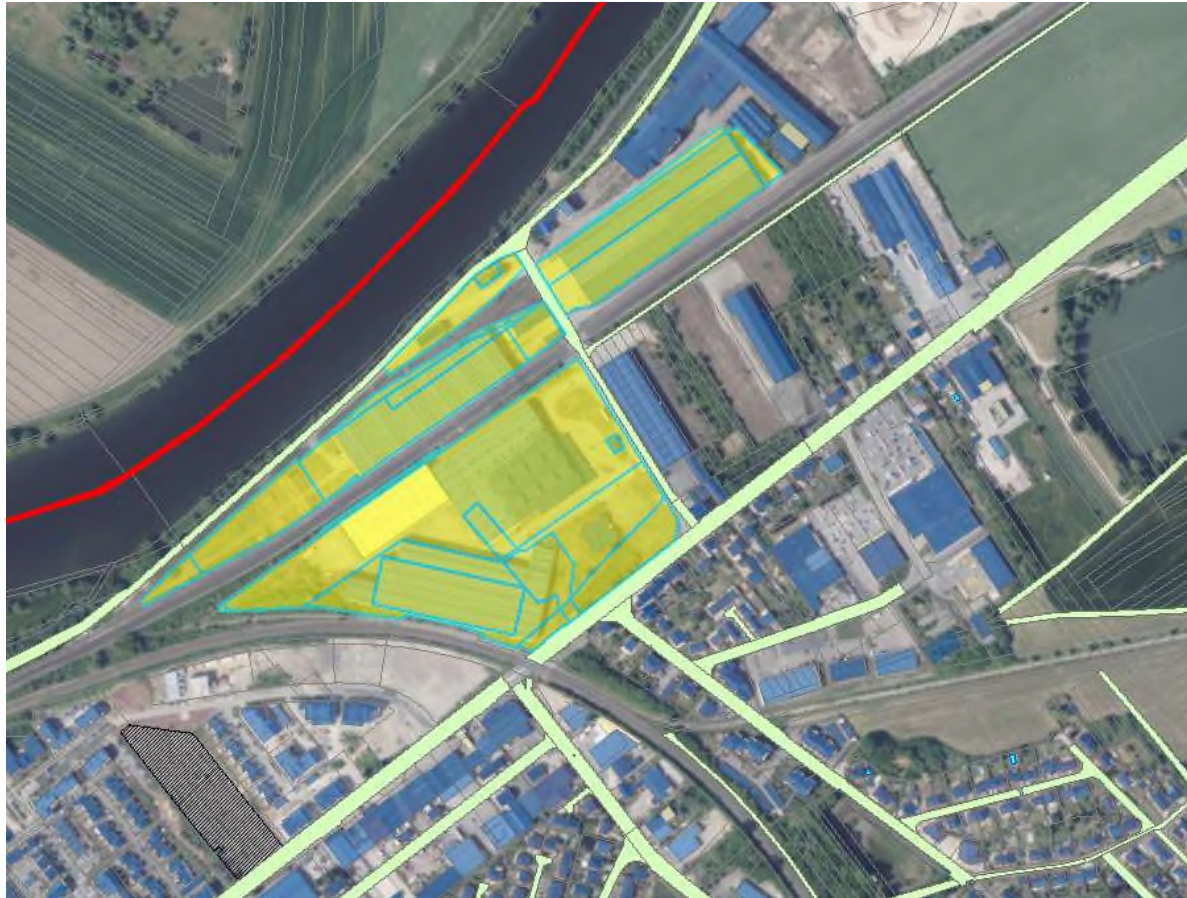
- 22 0120
- 22 0122
- 22 0126
- 22 0127
- 22 0128
- 22 0132
- 22 0230
- 22 0232
- 22 0234
- 22 0237
- 22 0240
- 22 0243
- 22 0246
- 22 0249
- 22 0252
- 22 0255
- 22 0258
- 22 0333
- 22 0340
- 22 0341
- 22 0342
- 22 0343
- 22 0345
- 22 0346
- 22 0347
- 22 0348
- 22 0349
- 24 0427
- 24 0646
- 24 0647

2

## Site ARCELORMITTAL



22



### Références cadastrales

20 0152  
20 0167  
21 0102  
21 0121  
21 0122  
21 0124  
21 0125  
21 0127  
21 0128  
21 0135  
21 0136  
21 0137  
21 0138  
21 0141  
21 0146  
21 0147  
21 0148  
21 0153  
21 0155  
21 0156  
21 0160  
21 0162  
21 0164  
21 0165  
21 0166  
21 0167  
21 0168  
29 0442  
29 0443  
29 0444

26/03/2024

3

Zone du Tilly



Z3



### Références cadastrales

- 24 0180
- 24 0325
- 24 0467
- 24 0473
- 24 0479
- 24 0482
- 24 0483
- 24 0484
- 24 0485
- 24 0597
- 24 0657
- 24 0658
- 29 0302
- 29 0387
- 29 0488
- 29 0557
- 29 0559
- 29 0588
- 29 0589
- 29 0590
- 29 0591
- 29 0594
- 29 0595
- 29 0598
- 29 1016

4 Ateliers



24



Références cadastrales

- 20 0057
- 20 0091
- 20 0092
- 20 0173
- 20 0187
- 20 0244

26/03/2024

5

5 Site PINCK



Z5



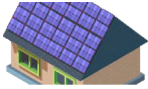
Références cadastrales

- 19 0010
- 19 0025
- 19 0027
- 19 0028
- 19 0029
- 19 0032
- 19 0036
- 19 0396
- 19 0397
- 19 0591
- 19 0605
- 20 0060
- 20 0175
- 20 0177

26/03/2024

6

ACTYPÔLE



### Références cadastrales

Z6

- 19 0010
- 19 0025
- 19 0027
- 19 0028
- 19 0029
- 19 0032
- 19 0036
- 19 0396
- 19 0397
- 19 0591
- 19 0605
- 20 0060
- 20 0175
- 20 0177
- 27 0058
- 27 0084
- 27 0085
- 27 0087
- 27 0088
- 27 0197
- 27 0209
- 27 0210
- 27 0213
- 27 0221
- 27 0224
- 27 0229
- 27 0230
- 29 0583
- 29 0639
- 29 0970
- 29 1019
- 29 1024
- 29 1025
- 33 0331

26/03/2024



7 Centre Equestre



27



Référence  
Cadastrale  
30 0289

26/03/2024

8

8

Collège



Z8



**Références  
cadastrales**

- 04 0777
- 04 0789
- 04 0793

26/03/2024

9

L'amphY



Z9



Référence  
cadastrale  
15 0369

26/03/2024

10

10 Clinique Sainte Elisabeth



Z10



Références  
cadastrales  
15 0522

11

## Clinique Sainte Elisabeth / Place Alain Bernard



Z11

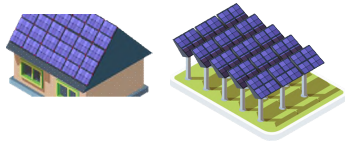


### Références cadastrales

15 0458  
15 0522  
15 0535  
15 0544

12

## ZAC Cormontaigne



### Références cadastrales

- 15 0458
- 15 0522
- 15 0535
- 15 0544
- 15 0555
- 45 0304
- 45 0314
- 45 0317
- 45 0328
- 45 0346
- 45 0347
- 45 0348
- 45 0353
- 45 0354
- 45 0355
- 45 0356
- 45 0357
- 45 0358
- 45 0359
- 45 0360
- 45 0364
- 45 0371
- 45 0373
- 45 0374
- 45 0375
- 45 0380
- 45 0381
- 45 0389
- 45 0410
- 45 0411
- 45 0412
- 45 0413
- 46 0030
- 46 0179
- 46 0208
- 46 0209
- 46 0216

**Z12**

13

## Terrasses des Provinces



Z13



### Références cadastrales

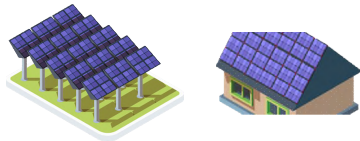
43 0331  
43 0346  
43 0347  
43 0348  
43 0349  
43 0350  
43 0351  
43 0352  
43 0353  
43 0354  
43 0355  
43 0356  
43 0357  
47 0353  
47 0355  
47 0412  
47 0423  
47 0430  
47 0431  
47 0432  
47 0435  
47 0436  
47 0437  
47 0438  
47 0439  
47 0452  
47 0471  
47 0599  
47 0784  
48 0350  
48 0351

26/03/2024

14

14

Peugeot Baily



Z14



### Références cadastrales

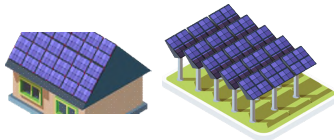
- 43 0340
- 43 0342
- 43 0343
- 44 0246

26/03/2024



15

## ZAC Meilbourg



Z15



### Références cadastrales

42 0004	42 0221
42 0005	42 0228
42 0006	43 0340
42 0025	43 0342
42 0168	43 0343
42 0169	44 0246
42 0173	44 0268
42 0174	44 0270
42 0175	44 0272
42 0177	44 0273
42 0178	44 0275
42 0183	44 0277
42 0184	44 0278
42 0187	44 0280
42 0188	44 0281
42 0190	44 0282
42 0191	45 0210
42 0198	45 0219
42 0199	45 0220
42 0213	45 0247
42 0218	45 0282
42 0219	45 0283
42 0220	45 0292

26/03/2024

16



## **DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

\*\*\*

## **BILAN DE LA CONCERTATION AUPRES DU PUBLIC**

## I) Contexte :

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables donne la possibilité aux Communes d'anticiper l'implantation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (Z.A.En.R.) sur le territoire communal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-3 du Code de l'énergie, une concertation avec le public doit être organisée, selon les modalités déterminées librement par la Commune.

A cet effet, et avant de délibérer sur l'identification des Z.A.En.R., il a été convenu d'organiser la consultation du public selon les modalités suivantes :

- information auprès du public de la tenue de la concertation sur le bulletin municipal et en ligne,
- mise en ligne des cartographies reprenant les zones identifiées du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2024 inclus,
- mise à disposition d'une adresse mail dédiée ([zaenr@mairie-yutz.fr](mailto:zaenr@mairie-yutz.fr)) afin que le public puisse faire part de ses observations du 1<sup>er</sup> au 15 mars inclus.

## II ) Concertation du public :

### II.1) Information auprès du public de la tenue de la concertation :

Une insertion, pour information, a été mise en ligne sur la page Facebook de la Ville :

facebook Adresse e-mail ou télépi Mot de passe

**Mairie de Yutz**  
29 février à 16:20 · 🌐

CONSULTATION PUBLIQUE: 📌

[ Information sur les zones d'accélération pour les énergies renouvelables ] 🌍 🌱


La loi n° 2023 - 175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accentuer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

Son article 15 a introduit dans le Code de l'Énergie (C.E.) un dispositif de planification territoriale à la main des communes, invitées à identifier les Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (Z.A.En.R) pour l'implantation d'installations terrestres.

Vous trouverez donc toutes les informations concernant les zones d'accélération pour les énergies renouvelables relatives à la ville de Yutz, directement sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.ville-yutz.fr/zaenr/>

👉 N'hésitez pas à faire part de vos observations concernant ce sujet jusqu'au 15 mars 2024 inclus, à l'adresse mail suivante : [zaenr@mairie-yutz.fr](mailto:zaenr@mairie-yutz.fr)

Renseignements :  
📞 03 82 82 26 82  
✉ [zaenr@mairie-yutz.fr](mailto:zaenr@mairie-yutz.fr)  
🔗 Retrouvez plus d'éléments sur : <https://www.ville-yutz.fr/zaenr/>  
@followers Ars Amicale de l'Ancien Village AZAP YAQA APY



Afin d'attirer l'attention de l'ensemble des Yussois sur le sujet, un article a également été inséré dans le bulletin municipal (Trait-d'Union) de mars-avril 2024, distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants :

VILLE DE YUTZ | NOTRE VILLE EN ACTIONS

## VERS UN AVENIR DURABLE AVEC LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Dans un contexte où le coût de l'énergie a explosé et où la transition vers des sources d'énergie durables est un impératif mondial, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables fait de la planification territoriale une disposition majeure. Dans ce cadre et en collaboration étroite avec la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, la Ville entreprend une démarche ambitieuse visant à identifier et à développer des "Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (Z.A.En.R.)".

### QU'EST-CE QUE LES Z.A.En.R ?

- Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables sont des secteurs géographiques spécifiques identifiés pour leur potentiel énergétique, tels que l'ensoleillement, la force des vents ou la présence de cours d'eau.
- L'objectif des Z.A.En.R. est double : garantir un **approvisionnement énergétique local** tout en minimisant les effets négatifs liés à l'implantation des sites de production. Ces zones visent ainsi à favoriser une planification cohérente et une meilleure intégration des projets.

À Yutz, cette initiative stratégique vise à mobiliser les ressources locales pour créer un modèle exemplaire de développement durable, en mettant l'accent sur les énergies propres. Avec des projets innovants, tels que l'installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers municipaux, Yutz aspire à devenir un modèle de durabilité et de résilience, en produisant sa propre énergie décarbonnée et en s'engageant activement dans la lutte contre le changement climatique.

**Afin de mobiliser l'ensemble des Yussois autour de la définition de ces zones, une concertation est organisée en ligne du 1<sup>er</sup> au 15 mars.**

Pour participer et donner votre avis, rendez-vous sur : [www.ville-yutz.fr/zaenr/](http://www.ville-yutz.fr/zaenr/)  
ou exprimez-vous par mail à : [zaenr@mairie-yutz.fr](mailto:zaenr@mairie-yutz.fr)

## Collecte des BIODÉCHETS



Après avoir expérimenté la collecte à la source des biodéchets dans deux quartiers de Thionville et à Angevillers, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville étend ce dispositif à l'ensemble du territoire comme l'exige la loi antigaspillage de 2020.

- Pour mettre en place cette nouvelle collecte de manière optimale, chaque ménage sera doté de sacs biodégradables, d'un bioseau, d'un bac de 60 L pour les habitats individuels et de 240 L pour les collectifs.
- Pour les foyers déjà en apport volontaire, des bornes seront mises en place sur le domaine public de la même manière que pour les autres collectes.
- Les collectes seront effectuées **une fois par semaine**, en complément de la collecte séparée des emballages et de la collecte des ordures ménagères résiduelles.
- Celle-ci débutera à **partir de juin 2024** sur les communes de Basée-Ham, Illange, Kuntzig, Manom, Terville et Yutz
- Chaque foyer sera informé un mois avant la mise à disposition du matériel par une communication en boîtes aux lettres (dates de mise à disposition du matériel, date de démarrage, etc.).

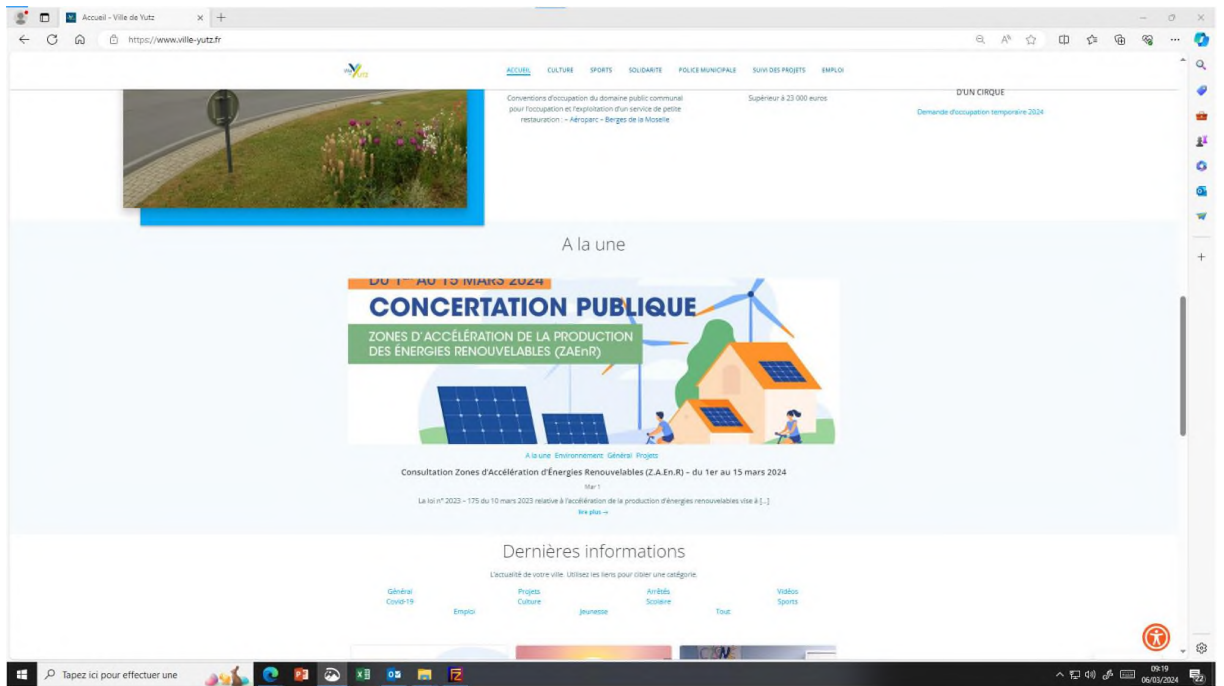
Retrouvez plus d'information sur : [www.agglo-thionville.fr](http://www.agglo-thionville.fr)

## II. 2) Mise en ligne du dossier Z.A.En.R. auprès de public :

La Ville a mis en ligne le dossier comprenant les cartographies identifiant les projets de Z.A.En.R. du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2024 inclus.

Cette mise en ligne permettait au plus grand nombre d'habitants de prendre connaissance du projet au moment de son choix.

Une adresse mail dédiée ([zaenr@mairie-yutz.fr](mailto:zaenr@mairie-yutz.fr)) a été créée spécifiquement afin que le public puisse faire part de ses observations.



Page d'accueil du site Internet de la Ville

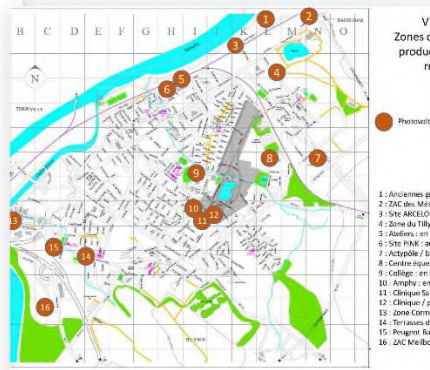


## Zones d'Accélération de la production des énergies renouvelables

La loi n° 2023 - 175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accentuer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

Son article 15 a introduit dans le Code de l'Énergie (C.E.) un dispositif de planification territoriale à la main des communes, invitées à identifier les Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (Z.A.En.R) pour l'implantation d'installations terrestres.

En application de l'article L. 141-5-3 du C.E., ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installés.



[TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT](#)



La cartographie, ci-jointe, définit la zone d'accueil et illustre la volonté de la Ville d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance d'une autorisation au titre du droit des sols. Il doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, sous certaines conditions prévues par le décret n° 2023 - 1245 du 22 décembre 2023, un comité de projet sera obligatoire et inclura les différentes parties prenantes concernées dont les communes limitrophes.

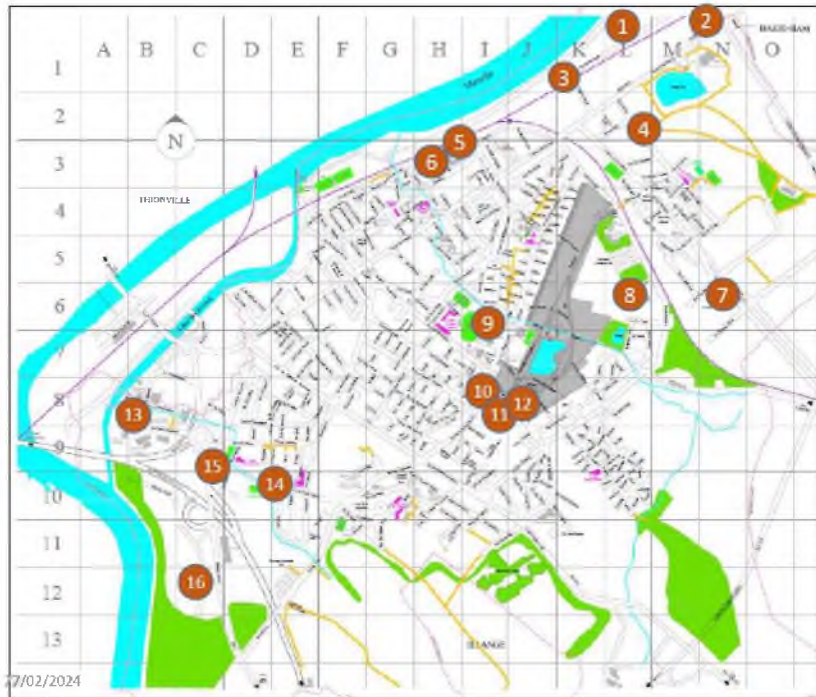
Au regard du potentiel des territoires, sur la base des analyses mises à disposition par l'État sur le portail cartographique des énergies renouvelables, les énergies retenues sont le photovoltaïque au sol et sur toitures /ombrières.

Il n'a pas été fléché de secteur potentiellement susceptible d'accueillir de l'énergie éolienne afin de préserver le paysage, notamment le long de la Moselle. Concernant la méthanisation, aucune zone n'a été identifiée sur le territoire yussois, un projet porté par le SYDELON étant en cours de création sur le site de l'Europort à Illange, commune voisine.

Il est proposé de soumettre ces propositions à la population par le biais de la présente consultation en ligne du 1er au 15 mars 2024 inclus.

Toutes remarques relatives à ce dossier peuvent être formulées à l'adresse mail dédiée : [zaenr@mairie-yutz.fr](mailto:zaenr@mairie-yutz.fr) du 1er au 15 mars 2024 inclus.

Contenu de l'article sur le site Internet de la Ville



Ville de YUTZ –  
Zones d'Accélération de la  
production des énergies  
renouvelables



- 1 : Anciennes gravières : au sol
- 2 : ZAC des Métalliers / Basse-Ham : au sol
- 3 : Site ARCELORMITTAL : en toiture, au sol
- 4 : Zone du Tilly : en toiture
- 5 : Ateliers : en toiture
- 6 : Site PINK : au sol ou ombrières
- 7 : Actypôle / bâtiments industriels : en toiture
- 8 : Centre équestre : en toiture
- 9 : Collège : en toiture
- 10 : Amphly : en toiture
- 11 : Clinique Sainte Elisabeth : ombrières
- 12 : Clinique / place Alain Bernard : en toiture
- 13 : Zone Cormontaigne : en toiture ou ombrières
- 14 : Terrasses des Provinces : en toiture
- 15 : Peugeot Bailly : ombrières, en toiture
- 16 : ZAC Meilbourg : ombrières ou en toiture

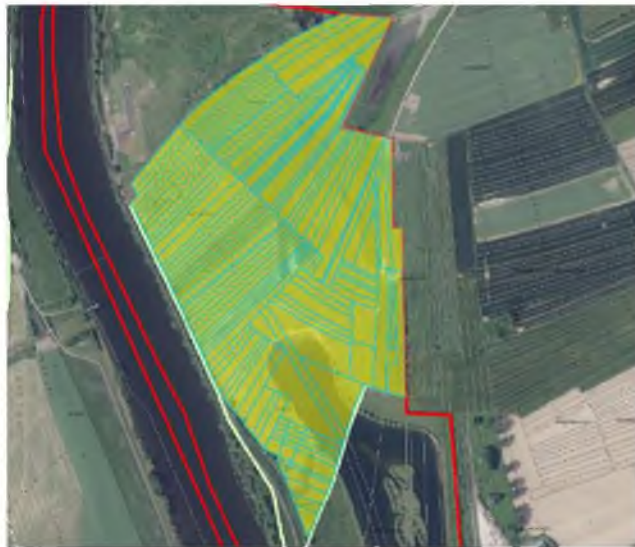
7/02/2024

1

1 Anciennes gravières



21



Référence cadastrales	23 0039	23 0097	23 0299
23 0032	23 0040	23 0098	23 0209
23 0033	23 0041	23 0099	23 0210
23 0034	23 0042	23 0114	23 0211
23 0035	23 0043	23 0128	23 0214
23 0036	23 0044	23 0130	23 0216
23 0037	23 0045	23 0131	23 0218
23 0039	23 0046	23 0132	23 0220
23 0011	23 0047	23 0133	23 0222
23 0012	23 0048	23 0134	23 0224
23 0013	23 0049	23 0135	23 0226
23 0014	23 0050	23 0136	23 0228
23 0015	23 0051	23 0137	23 0230
23 0016	23 0052	23 0171	23 0232
23 0017	23 0053	23 0172	23 0234
23 0018	23 0054	23 0173	23 0236
23 0019	23 0055	23 0174	23 0238
23 0020	23 0077	23 0175	23 0240
23 0021	23 0078	23 0176	23 0242
23 0022	23 0061	23 0279	23 0244
23 0023	23 0064	23 0181	23 0246
23 0024	23 0065	23 0182	23 0248
23 0025	23 0066	23 0183	23 0250
23 0026	23 0067	23 0184	23 0252
23 0027	23 0068	23 0185	23 0254
23 0028	23 0069	23 0186	23 0256
23 0029	23 0080	23 0189	23 0258
23 0031	23 0051	23 0190	23 0360
23 0033	23 0091	23 0191	23 0262
23 0035	23 0093	23 0193	23 0264
23 0036	23 0094	23 0295	23 0266
23 0037	23 0086	23 0196	23 0271
	23 0096	23 0204	23 0273
		23 0198	23 0275

27/02/2024

2

2 ZAC des Métalliers / Basse-Ham



22



Références cadastrales

- 22 0120
- 22 0122
- 22 0126
- 22 0127
- 22 0128
- 22 0132
- 22 0230
- 22 0232
- 22 0234
- 22 0237
- 22 0240
- 22 0243
- 22 0246
- 22 0249
- 22 0252
- 22 0255
- 22 0258
- 22 0333
- 22 0340
- 22 0341
- 22 0342
- 22 0343
- 22 0345
- 22 0346
- 22 0347
- 22 0348
- 24 0427
- 24 0440
- 24 0447

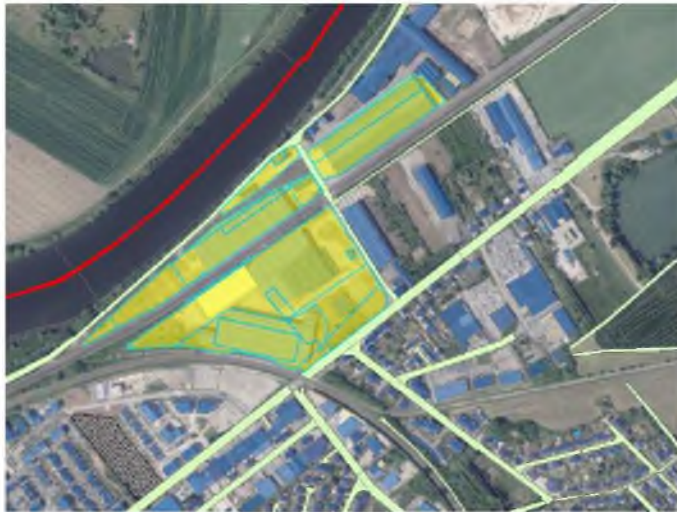
27/02/2024

3

3 Site ARCELORMITTAL



23



Références cadastrales

- 20 0132
- 20 0167
- 21 0102
- 21 0121
- 21 0122
- 21 0124
- 21 0125
- 21 0127
- 21 0128
- 21 0135
- 21 0136
- 21 0137
- 21 0138
- 21 0141
- 21 0146
- 21 0147
- 21 0148
- 21 0153
- 21 0155
- 21 0156
- 21 0160
- 21 0162
- 21 0164
- 21 0165
- 21 0166
- 21 0167
- 21 0168
- 29 0442
- 29 0443
- 29 0444

27/02/2024

4



4 Zone du Tilly 

Z4



Références cadastrales

- 24 0160
- 24 0325
- 24 0467
- 24 0473
- 24 0479
- 24 0482
- 24 0483
- 24 0484
- 24 0485
- 24 0597
- 24 0657
- 24 0658
- 29 0302
- 29 0367
- 29 0486
- 29 0557
- 29 0559
- 29 0588
- 29 0589
- 29 0590
- 29 0591
- 29 0594
- 29 0595
- 29 0598
- 29 1016

27/02/2024

5

5 Ateliers 

Z5



Références cadastrales

- 20 0057
- 20 0091
- 20 0092
- 20 0173
- 20 0187
- 20 0244

27/02/2024

6

6 Site PINCK



26



Références cadastrales

19 0010  
19 0025  
19 0027  
19 0028  
19 0029  
19 0032  
19 0036  
19 0396  
19 0397  
19 0591  
19 0605  
20 0060  
20 0175  
20 0177

27/02/2024

7

7 ACTYPÔLE



27




Références cadastrales

19 0010  
19 0025  
19 0027  
19 0028  
19 0029  
19 0032  
19 0036  
19 0396  
19 0397  
19 0591  
19 0605  
20 0060  
20 0175  
20 0177  
27 0058  
27 0084  
27 0085  
27 0087  
27 0088  
27 0197  
27 0209  
27 0210  
27 0213  
27 0221  
27 0224  
27 0229  
27 0230  
29 0583  
29 0589  
29 0970  
29 1019  
29 1024  
29 1025  
33 0331

27/02/2024

8

8 Centre Equestre 

28



Référence  
Cadastrale

30 0203

27/02/2024

9

9 Collège 

29



Références  
cadastrales


04 0777

04 0789

04 0793

27/02/2024

10

10 L'amphY 


210



Référence  
cadastrale  
15 0369

27/02/2024

11

11 Clinique Sainte Elisabeth 

211



Références  
cadastrales  
15 0522

27/02/2024

12

12 Clinique Sainte Elisabeth / Place Alain Bernard



Z12

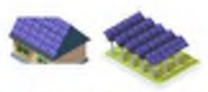


- Références cadastrales
- 15 0458
  - 15 0522
  - 15 0535
  - 15 0544

27/02/2024

13

13 ZAC Cormontaigne



Z13



- Références cadastrales
- 15 0458
  - 15 0922
  - 15 0935
  - 15 0544
  - 15 0955
  - 45 0306
  - 45 0314
  - 45 0317
  - 45 0328
  - 45 0316
  - 45 0347
  - 45 0348
  - 45 0353
  - 45 0394
  - 45 0855
  - 45 0956
  - 45 0957
  - 45 0958
  - 45 0959
  - 45 0960
  - 45 0964
  - 45 0971
  - 45 0973
  - 45 0974
  - 45 0975
  - 45 0980
  - 45 0981
  - 45 0989
  - 45 0410
  - 45 0411
  - 45 0412
  - 45 0413
  - 45 0030
  - 45 0179
  - 45 0208
  - 45 0209
  - 45 0216

27/02/2024

14

14 Terrasses des Provinces



Z14



Références cadastrales

- 43 0331
- 43 0346
- 43 0347
- 43 0348
- 43 0349
- 43 0350
- 43 0351
- 43 0352
- 43 0353
- 43 0354
- 43 0355
- 43 0356
- 43 0357
- 47 0451
- 47 0455
- 47 0456
- 47 0457
- 47 0458
- 47 0459
- 47 0460
- 47 0461
- 47 0462
- 47 0463
- 47 0464
- 47 0465
- 47 0466
- 47 0467
- 47 0468
- 47 0469
- 47 0470
- 47 0471
- 47 0472
- 47 0473
- 47 0474
- 48 0350
- 48 0351

27/02/2024

15

15 Peugeot Bailly



Z15



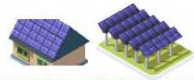
Références cadastrales

- 43 0340
- 43 0342
- 43 0343
- 44 0246

27/02/2024

16

16 ZAC Meilbourg



Z16



**Références cadastrales**

42 0004	42 0221
42 0005	42 0228
42 0006	43 0340
42 0025	43 0342
42 0168	43 0343
42 0169	44 0246
42 0173	44 0268
42 0174	44 0270
42 0175	44 0272
42 0177	44 0273
42 0178	44 0275
42 0183	44 0277
42 0184	44 0278
42 0187	44 0280
42 0188	44 0281
42 0190	44 0282
42 0191	45 0210
42 0198	45 0219
42 0199	45 0220
42 0213	45 0247
42 0218	45 0282
42 0219	45 0283
42 0220	45 0292

27/02/2024

17

*Cartographies mises en ligne sur le site Internet de la Ville*

### III) Observations du public :

Il est rappelé ici que seules les observations faites via l'adresse courriel dédiée [zaenr@mairie-yutz.fr](mailto:zaenr@mairie-yutz.fr) ont été prises en compte.

Au terme de la période de concertation, six observations ont été déposées (en annexe du présent document).

#### Observations n°1 :

Monsieur Xavier RICHEZ – mail du 29 février 2024 à 19h47.

Il est précisé que ce courriel a été émis en dehors de la période dédiée à la mise à disposition du public.

Monsieur RICHEZ s'interroge sur l'opportunité des panneaux photovoltaïques au sol.

*La Commune a fait le choix de diversifier le type d'installations photovoltaïques en fonction des secteurs et des opportunités ou contraintes qu'offre chaque site retenu.*

Il est également mentionné dans le courriel la possibilité de développer l'agrivoltaïsme.

*L'agrivoltaïsme (d'élevage ou de culture) est tout à fait envisageable sur certains secteurs.*

Observations n°2 :

Nicolas FERRARA, BECHER STP – mail du 4 mars 2024 à 15h02.

Ce courriel n'ayant aucun rapport avec le sujet des Z.A.En.R., il sera donc écarté et non étudié.

Observations n°3 :

Michel DUVAL, Ligue de Protection des Oiseaux (L.P.O.) – mail du 15 mars 2024 à 10h09

Ce courriel remet en question les zones identifiées n°1 et 16, à savoir du lieudit Speich et de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C) Meilbourg. Ces deux zones faisant effectivement l'objet de conventions avec la L.P.O..

*Il est rappelé que les Z.A.En.R. mentionnées lors de la mise en consultation auprès du public ne constituent en rien des zones exclusives. En effet, des projets d'installations de dispositifs d'énergies renouvelables pourraient être autorisés en dehors des zones cartographiées (sous certaines conditions néanmoins).*

*Par ailleurs, le fait qu'un projet soit situé en zone Z.A.En.R ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et les procédures associées (autorisations environnementales, d'urbanisme, de l'Architecte des Bâtiments de France,...).*

*Enfin, il est rappelé que la zone 16 sur le secteur Meilbourg ne concerne que des installations en toiture ou en ombrières. Celles-ci ne sont donc destinées qu'à recouvrir les constructions prévues dans le cadre de la Z.A.C. ou les emplacements de stationnement du site. En aucun cas, des panneaux viendront remplacer les espaces boisés du secteur.*

Observations n°4 :

Emeline BACHHEIMER, GSM-Heidelberg Materials – mail du 15 mars 2024 à 14h49.

Ce courriel remet en cause la zone identifiée n°1, sur le lieudit Speich.

En effet la société GSM estime que le développement de cette Z.A.En.R. compliquerait le développement de l'exploitation de gravières.

*Il est rappelé que la temporalité de l'exploitation de la gravière et celle d'une potentielle installation d'un dispositif photovoltaïque n'est pas forcément la même. Par ailleurs, le périmètre défini pour la Z.A.En.R. n'est qu'un zonage et pas nécessairement le périmètre intégral de réalisation du projet.*

GSM estime également que l'installation de panneaux est incompatible avec le zonage du P.P.R.N aléa inondation.

*Le P.P.R.N. et sa réglementation, comme toute disposition réglementaire en vigueur devra être respecté pour tout éventuel projet en zone Z.A.En.R.. Ainsi, aucun projet ne pourrait être réalisé s'il méconnaissait les dispositions liées au libre écoulement des eaux notamment.*



#### Observations n°5 :

Les Pieds sur Terre – mail du 15 mars 2024 à 20h14.

L'association se pose la question de l'opportunité du développement d'installation d'énergie renouvelable sur les secteurs 1 et 16, présentant des intérêts écologiques en termes de biodiversité et d'écosystèmes.

*Comme évoqué précédemment, le fait qu'un projet soit situé en zone Z.A.En.R ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et les procédures associées (autorisations environnementales, d'urbanisme, de l'Architecte des Bâtiments de France,...).*

*Enfin, il est rappelé que la zone 16 sur le secteur Meilbourg ne concerne que des installations en toiture ou en ombrières. Celles-ci ne sont donc destinées qu'à recouvrir les constructions prévues dans le cadre de la Z.A.C. ou les emplacements de stationnement du site. En aucun cas, des panneaux viendront remplacer les espaces boisés du secteur.*

#### Observations n°6 :

Régis REICHER – mail du 15 mars 2024 à 20h26.

Tout comme l'association les Pieds sur Terre, l'intervenant relève le caractère remarquable des zones 1 et 16 et souhaite un retrait de ces dernières aux Z.A.En.R..

*A nouveau, il est réindiqué que le fait qu'un projet soit situé en zone Z.A.En.R ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et les procédures associées (autorisations environnementales, d'urbanisme, de l'Architecte des Bâtiments de France,...).*

*Enfin, il est rappelé que la zone 16 sur le secteur Meilbourg ne concerne que des installations en toiture ou en ombrières. Celles-ci ne sont donc destinées qu'à recouvrir les constructions prévues dans le cadre de la Z.A.C. ou les emplacements de stationnement du site. En aucun cas, des panneaux viendront remplacer les espaces boisés du secteur.*

#### IV) Conclusions :

Au vu des éléments présentés ci-dessus, seules les zones n°1 et 16 semblent cristalliser des incertitudes. Néanmoins, les observations émises, bien que compréhensibles, en termes de préservation de la biodiversité ou d'activité économique -selon les interlocuteurs, ne remettent pas en cause valablement les zones définies, selon la législation en vigueur. Il est proposé de débattre sur l'ensemble des Z.A.En.R., telles que présentées au public et de les soumettre à délibération du Conseil municipal.

# ANNEXES

Observations n°1 à 6

## Accueil - Mairie de Yutz

**De:** ZAENR - Mairie de Yutz  
**Envoyé:** vendredi 1 mars 2024 08:16  
**À:** Accueil - Mairie de Yutz  
**Objet:** TR: pourquoi au sol ?

A enregistrer,  
Merci



**Ingrid JOSEPH**  
Mairie de Yutz  
Service Urbanisme et Aménagement  
Téléphone : 03 82 82 26 83  
[ingrid.joseph@mairie-yutz.fr](mailto:ingrid.joseph@mairie-yutz.fr)  
[Site internet / Page Facebook](#)

Courrier « entrant »			
Date d'arrivée	01 MARS 2024		
N° enregistrement	2329/24		
Service instructeur	Service(s) en copie		
20			
Elu(s) en copie			
Laurent			
Réponse	OUI	NON	
Délai (en jours)	15	30	60

**De :** xavier.richez@lilo.org [mailto:xavier.richez@lilo.org]  
**Envoyé :** jeudi 29 février 2024 19:47  
**À :** ZAENR - Mairie de Yutz <zaenr@mairie-yutz.fr>  
**Objet :** pourquoi au sol ?

Bonjour,

Merci de nous proposer cette consultation.

Dans l'immédiat, j'ai une première question : est-on obligés de placer les panneaux photovoltaïques au sol ? Les solutions comme l'agrivoltaïsme proposent de placer les panneaux sur des structures surélevées, ce qui permet aux végétaux de pousser -- et à tout le monde de bénéficier des zones ombragées sous les panneaux --.

<https://www.20minutes.fr/planete/2812707-20200710-agrivoltaisme-quand-panneaux-solaires-mettent-service-cultures>

Et pourquoi pas des chemins couverts en ville, sur lesquels on disposerait des panneaux solaires ?

Cordialement,  
Xavier Richez

## Service Courrier

**De:** ZAENR - Mairie de Yutz  
**Envoyé:** vendredi 8 mars 2024 09:48  
**À:** Service Courrier  
**Objet:** RE: Plaquettes commerciales

Courrier « entrant »			
Date d'arrivée	11 MARS 2024		
N° enregistrement	1738	24	
Service instructeur	Service(s) en copie		
	20	Elu(s) en copie	
	W		
Réponse	OUI	NON	
Délai (en jours)	15	30	60

Pour enregistrement ( cet envoi est bien à enregistrer)

Merci

**De :** Nicolas FERRARA [mailto:nicolas.ferrara@becher.fr]  
**Envoyé :** lundi 4 mars 2024 15:02  
**Objet :** Plaquettes commerciales

Bonjour,

Je fais suite à mon passage dans vos locaux pour vous transmettre, ci-joint, nos plaquettes commerciales (notre plaquette communication est interactive).

N'hésitez pas à me faire part de vos projets ou besoins spécifiques, et je serai ravi de discuter de la manière dont nous pourrions collaborer pour les réaliser.

Je reste à votre disposition pour toutes questions ou demandes d'informations complémentaires.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma proposition, et je suis impatient de pouvoir échanger avec vous prochainement.

Cordialement,

**Nicolas FERRARA**  
**Technico-commercial**  
[nicolas.ferrara@becher.fr](mailto:nicolas.ferrara@becher.fr)

7 bis rue Nationale  
57660 GROSTENQUIN  
Tél. : +33 3 87 01 70 40  
Port. : +33 7 87 22 18 28





# Communication visuelle Enseigne et signalétique



Création



Bâche publicitaire



Enseigne  
et signalétique



Covering

## Communication visuelle

Chez Becher STP, nous sommes fiers d'accompagner nos clients dans le renforcement de leur identité visuelle. Nous mettons notre expertise à votre service pour concevoir, fabriquer et installer les éléments essentiels à une communication efficace.

Que vous ayez besoin de panneaux publicitaires, bâches, de signalétiques intérieures ou extérieures, ou tout autre support de communication, nous travaillerons en étroite collaboration avec vous pour créer des solutions sur mesure qui reflètent l'image de votre entreprise.

Notre équipe compétente vous guidera tout au long du processus. De la création à l'impression en veillant à ce que chaque détail soit pris en compte pour obtenir des résultats remarquables.

Faites confiance à Becher STP pour donner vie à votre vision et atteindre vos objectifs de communication.



7 bis, rue Nationale - 57660 Grostenquin  
Tél. 03 87 01 70 40 - Fax 03 87 01 73 29 - info@becher.fr - www.becher.fr



# Store Zip

## Du professionnel au particulier



**BecherSTP**

7 bis, rue Nationale - 57660 Grestenquini  
Tel. 03 87 01 70 40 - Fax 03 87 01 73 29  
info@becher.fr - www.becher.fr - www.becherboutique.fr



**BecherSTP**

# Store zip

## La polyvalence par excellence...

Composé d'un caisson et de coulisses en aluminium, il s'intègre discrètement à toute les configurations de votre habitat.

Par sa polyvalence, il offre une barrière contre les rayons du soleil, les intempéries et le vis à vis.

Il peut être motorisé ou non et ses dimensions peuvent aller jusqu'à 7m de large et 6m de haut.



Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-13-20240320-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024



# Confection de bâche

## Du professionnel au particulier



**BecherSTP**

101 rue de la République - 57130 Dieuze  
Tél: 03 87 01 73 40 - Fax 03 87 01 73 40  
info@becher.fr - www.becher.fr - www.becher.com



**BecherSTP**

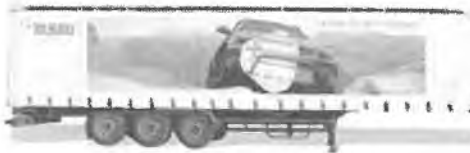


# La bâche confectionnée sur mesure et sous toutes ses formes

Spécialisée dans la fabrication de bâches sur mesure depuis plusieurs générations, l'entreprise **BecherSTP** a acquis au fil des années une expérience et un savoir-faire unique dans ce domaine.

Habillage de structures, de tentes, bâches de camions et de remorques, rideaux coulissants, cloisonnements industriels, housses, bâches de piscines ou de bassins, citernes souples, réparations, ... Du professionnel au particulier, les domaines d'application de la bâche ne souffrent d'aucune limite.

C'est sur plus de 5000 m<sup>2</sup> et à l'aide d'outils à la pointe de la technologie, que notre personnel qualifié développe cette activité. Disposant d'un très vaste choix de matières et de couleurs, ignifugées ou non, nous serons en mesure de répondre à toutes vos exigences techniques.



Dans un souci de modernisation et d'innovation constante, **BecherSTP** réalise tous types d'impression numérique sur bâche, y compris aux plus grands formats, donnant ainsi vie à ce support. Calicots, habillages de façade, enseignes en bâche tendue, trompe-l'oeil, remorques décorées sont autant de nouvelles applications possibles, faisant ainsi évoluer l'utilisation de ce matériau.

Aujourd'hui, reconnue pour la qualité de ses produits, **BecherSTP** sera votre partenaire de la conception à la fabrication. Les artisans mettent à votre disposition leurs compétences, leur passion des matières et du travail bien fait, afin de vous donner entière satisfaction.





**BECHER STP**   
Stores - Toiles - Publicité

# Rideau de séparation

Conception - Fabrication - Pose



**BECHER STP**   
Stores - Toiles - Publicité

7 bis, rue Nationale - 57660 Grostenquin  
Tél. 03 87 01 70 40 - Fax 03 87 01 73 29  
info@becher.fr - www.becher.fr - www.becherboutique.fr



## Rideau de séparation à simple ou double membrane

### Isolation thermique et phonique

Outre l'aspect très esthétique du fait du mécanisme et des sangles de levage totalement invisibles, le double rideau crée une véritable cloison aux propriétés d'isolation thermique et phonique très appréciables.

### Adaptable

Les rideaux BECHLER s'adaptent à un très grand nombre de situations, quelle que soit la nature de la charpente.

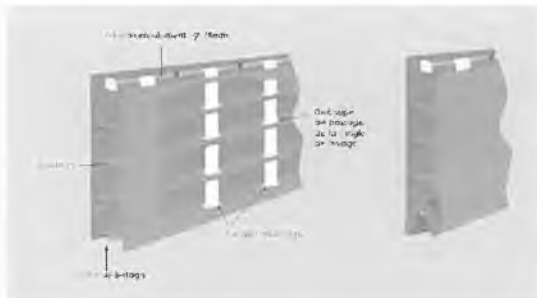
### Fonctionnement aisé et rapide

Le rideau BECHLER remonte approximativement en une minute, dégageant ainsi complètement les murs. La manœuvre s'effectue grâce à un moteur électrique triphasé.

Son extrême simplicité lui confère une grande fiabilité.

### Un faible encombrement

L'encombrement vertical, une fois le rideau remonté, est d'environ 80 cm, même pour une hauteur totale de 10 m.



### Version allégée

Lorsqu'une simple séparation ne nécessitant pas d'isolation est requise, le rideau à simple paroi est la solution idéale. Il offre les mêmes avantages en terme d'encombrement, de dégagement des murs et de facilité de fonctionnement que le rideau double, les sangles de levage devenant apparentes en quinconce sur l'endroit et l'envers de la toile.

Cette version offre également la possibilité d'intégrer un filet en partie haute, ce qui permet le passage des flux d'air et de lumière entre les deux zones.

- Fabrication sur mesure
- Convient aussi bien à une construction neuve qu'à une rénovation
- Sécurité d'utilisation : câble d'alimentation de l'inverseur de commande en très basse tension
- Moteur avec dispositif de stop chute intégré
- Possibilité d'apporter une inscription ou un logo aux couleurs de la société ou de la commune
- Convient à tout type de salle : gymnase, salle polyvalente, atelier, hall de stockage, etc...
- Facilité d'entretien et montage rapide
- Délai de fabrication court
- En cas de vandalisme, possibilité de réparation de la toile sans démontage du rideau



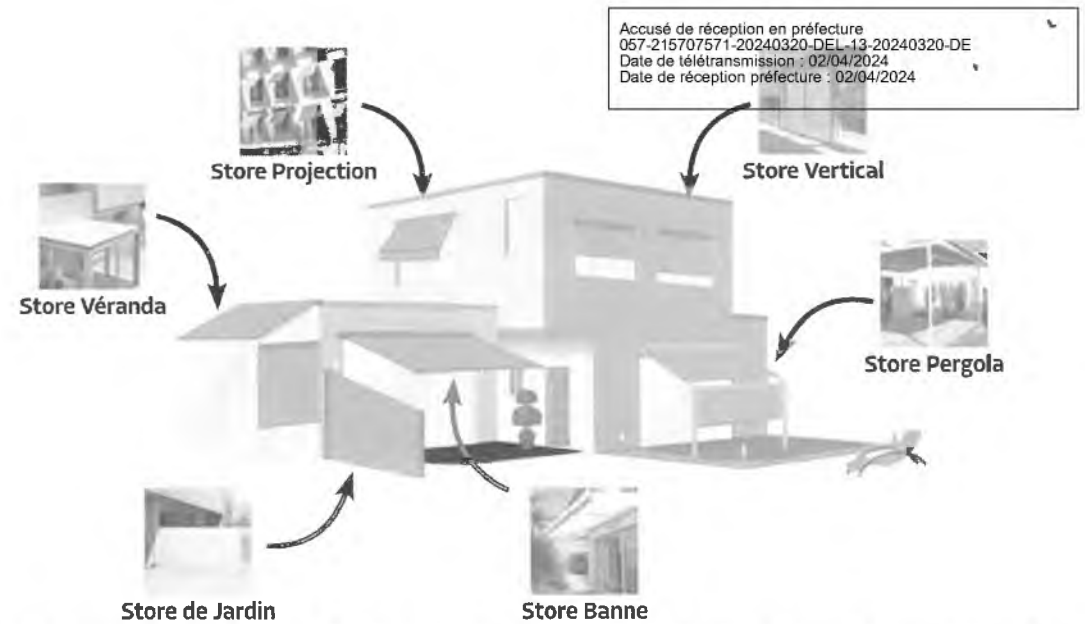
# Une large gamme de stores extérieurs

Choisir un store extérieur, c'est s'offrir une protection solaire efficace et durable. Sa toile acrylique de haute qualité vous protégera aussi bien de la chaleur que des UV tout en diffusant une lumière apaisante.

Il vous apportera également une protection des plus agréables contre les retombées d'humidité. Vous profiterez ainsi d'un espace de vie supplémentaire tout en ajoutant une touche décorative à votre façade.

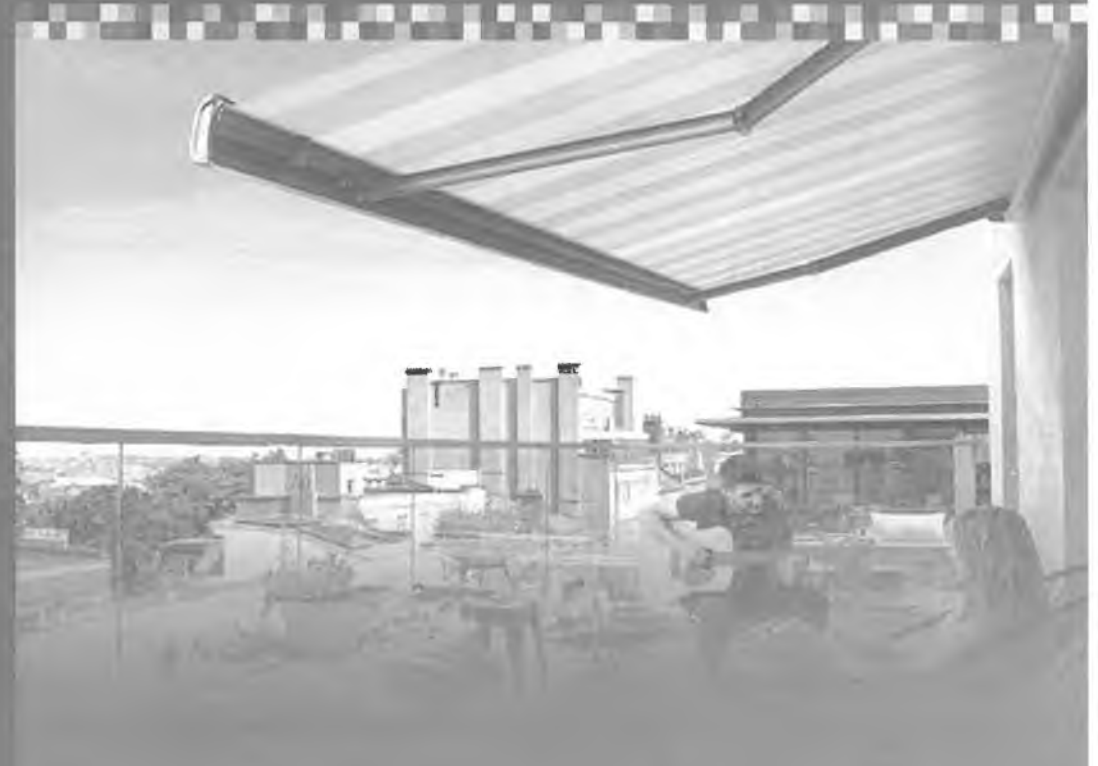
Les stores extérieurs sont fabriqués sur mesures dans nos locaux par un personnel qualifié. Les matériaux utilisés sont de haute qualité, offrant aux stores **BecherSTP** une très grande résistance et une durée de vie exceptionnelle.

Notre savoir faire permet d'offrir une seconde vie à votre store en changeant tout simplement la toile.



# Store extérieur

## Du professionnel au particulier



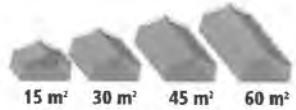
**BecherSTP**

7 bis, rue Nationale - 57660 Grostenquin  
Tel. 03 87 01 70 40 - Fax 03 87 01 73 29  
info@becher.fr - www.becher.fr - www.becherboutique.fr



**BecherSTP**

# Modèle EB



Charpente aluminium






Pare-soleil

Tapis de sol

Toile

Fenêtre

## Les avantages

-  Rapidité/simplicité de montage
-  Stockage compact
-  Evolutive/connectable
-  Modulable (fenêtre, pare-soleil, cloison, moustiquaire)
-  Personnalisable : choix de la couleur et identité visuelle





BecherSTP

# Tente polyvalente



**BecherSTP**

7 bis, rue Nationale - 57660 Grostenquin  
Tél. 03 87 01 70 40 - info@becher.fr - www.becher.fr



## ZAENR - Mairie de Yutz

---

**De:** lpo\_n-moselle <lpo\_n-moselle@laposte.net>  
**Envoyé:** vendredi 15 mars 2024 10:09  
**À:** ZAENR - Mairie de Yutz  
**Cc:** Renaux Patricia; CARRE Thierry; NAQUET Emmanuelle; TALBOT Claire  
**Objet:** Consultation Zones d'Accélération d'Énergies  
**Pièces jointes:** ZAEnR-1&16-Yutz.pdf; Convention Speich-Yutz-GSM-LPO.pdf; Convention LPO Illange-CAPFT-LPO.pdf

Bonjour,

En parcourant les projets des **ZAEnR** de votre commune, je suis étonné d'y voir une partie de la zone du Speich (reper 1) et une partie de la zone du Meilbourg.(reper 16)  
Ces 2 secteurs font l'objet d'une convention pour le Speich signée par la commune de Yutz, l'entreprise GSM

et la LPO. Pour le Meilbourg une convention signée par la commune de la communauté d'Agglomération Porte de France et la LPO.

Est-il possible que nous nous rencontrions afin de revoir votre projet

Pièces jointes:

- ZAEnR-1&16-Yutz
- Convention Speich-Yutz-GSM-LPO
- Convention LPO Illange-CAPFT-LPO

Bien cordialement

--

Michel Duval  
06 85 57 91 09



Agir pour  
la biodiversité



1 - Anciennes gravières



Référence cadastrales			
	23 0001	23 0007	23 0008
23 0002	23 0002	23 0009	23 0009
	23 0003	<b>23 0010</b>	23 0010
23 0004	<b>23 0012</b>	23 0014	23 0014
23 0005	23 0017	23 0020	23 0014
23 0006	23 0004	23 0016	23 0016
23 0008	23 0018	23 0018	23 0018
23 0009	23 0005	<b>23 0032</b>	23 0030
23 0011	23 0007	23 0034	23 0034
23 0012	23 0008	23 0036	23 0036
23 0013	23 0009	23 0038	23 0038
23 0014	23 0010	23 0040	23 0040
<b>23 0015</b>	23 0011	23 0042	23 0042
23 0016	23 0012	23 0044	23 0044
23 0017	<b>23 0014</b>	23 0046	23 0046
23 0018	23 0015	23 0048	23 0048
23 0019	23 0016	23 0050	23 0050
23 0020	23 0017	23 0052	23 0052
23 0021	23 0018	23 0054	23 0054
23 0022	23 0019	23 0056	23 0056
23 0023	23 0020	23 0058	23 0058
23 0024	23 0021	23 0060	23 0060
23 0025	23 0022	<b>23 0062</b>	23 0062
23 0026	23 0023	23 0064	23 0064
23 0027	23 0024	<b>23 0066</b>	23 0066
23 0028	23 0025	23 0068	23 0068
23 0029	23 0026	23 0070	23 0070
23 0030	23 0027	23 0072	23 0072
23 0031	23 0028	23 0074	23 0074
23 0032	23 0029	23 0076	23 0076
23 0033	23 0030	23 0078	23 0078
23 0034	23 0031	23 0080	23 0080
23 0035	23 0032	23 0082	23 0082
23 0036	23 0033	23 0084	23 0084
23 0037	23 0034	23 0086	23 0086
23 0038	23 0035	23 0088	23 0088
23 0039	23 0036	23 0090	23 0090
23 0040	23 0037	23 0092	23 0092
23 0041	23 0038	23 0094	23 0094
23 0042	23 0039	23 0096	23 0096
23 0043	23 0040	23 0098	23 0098
23 0044	23 0041	23 0100	23 0100
23 0045	23 0042	23 0102	23 0102
23 0046	23 0043	23 0104	23 0104
23 0047	23 0044	23 0106	23 0106
23 0048	23 0045	23 0108	23 0108
23 0049	23 0046	23 0110	23 0110
23 0050	23 0047	23 0112	23 0112
23 0051	23 0048	23 0114	23 0114
23 0052	23 0049	23 0116	23 0116
23 0053	23 0050	23 0118	23 0118
23 0054	23 0051	23 0120	23 0120
23 0055	23 0052	23 0122	23 0122
23 0056	23 0053	23 0124	23 0124
23 0057	23 0054	23 0126	23 0126
23 0058	23 0055	23 0128	23 0128
23 0059	23 0056	23 0130	23 0130
23 0060	23 0057	23 0132	23 0132
23 0061	23 0058	23 0134	23 0134
23 0062	23 0059	23 0136	23 0136
23 0063	23 0060	23 0138	23 0138
23 0064	23 0061	23 0140	23 0140
23 0065	23 0062	23 0142	23 0142
23 0066	23 0063	23 0144	23 0144
23 0067	23 0064	23 0146	23 0146
23 0068	23 0065	23 0148	23 0148
23 0069	23 0066	23 0150	23 0150
23 0070	23 0067	23 0152	23 0152
23 0071	23 0068	23 0154	23 0154
23 0072	23 0069	23 0156	23 0156
23 0073	23 0070	23 0158	23 0158
23 0074	23 0071	23 0160	23 0160
23 0075	23 0072	23 0162	23 0162
23 0076	23 0073	23 0164	23 0164
23 0077	23 0074	23 0166	23 0166
23 0078	23 0075	23 0168	23 0168
23 0079	23 0076	23 0170	23 0170
23 0080	23 0077	23 0172	23 0172
23 0081	23 0078	23 0174	23 0174
23 0082	23 0079	23 0176	23 0176
23 0083	23 0080	23 0178	23 0178
23 0084	23 0081	23 0180	23 0180
23 0085	23 0082	23 0182	23 0182
23 0086	23 0083	23 0184	23 0184
23 0087	23 0084	23 0186	23 0186
23 0088	23 0085	23 0188	23 0188
23 0089	23 0086	23 0190	23 0190
23 0090	23 0087	23 0192	23 0192
23 0091	23 0088	23 0194	23 0194
23 0092	23 0089	23 0196	23 0196
23 0093	23 0090	23 0198	23 0198
23 0094	23 0091	23 0200	23 0200
23 0095	23 0092	23 0202	23 0202
23 0096	23 0093	23 0204	23 0204
23 0097	23 0094	23 0206	23 0206
23 0098	23 0095	23 0208	23 0208
23 0099	23 0096	23 0210	23 0210
23 0100	23 0097	23 0212	23 0212
23 0101	23 0098	23 0214	23 0214
23 0102	23 0099	23 0216	23 0216
23 0103	23 0100	23 0218	23 0218
23 0104	23 0101	23 0220	23 0220
23 0105	23 0102	23 0222	23 0222
23 0106	23 0103	23 0224	23 0224
23 0107	23 0104	23 0226	23 0226
23 0108	23 0105	23 0228	23 0228
23 0109	23 0106	23 0230	23 0230
23 0110	23 0107	23 0232	23 0232
23 0111	23 0108	23 0234	23 0234
23 0112	23 0109	23 0236	23 0236
23 0113	23 0110	23 0238	23 0238
23 0114	23 0111	23 0240	23 0240
23 0115	23 0112	23 0242	23 0242
23 0116	23 0113	23 0244	23 0244
23 0117	23 0114	23 0246	23 0246
23 0118	23 0115	23 0248	23 0248
23 0119	23 0116	23 0250	23 0250
23 0120	23 0117	23 0252	23 0252
23 0121	23 0118	23 0254	23 0254
23 0122	23 0119	23 0256	23 0256
23 0123	23 0120	23 0258	23 0258
23 0124	23 0121	23 0260	23 0260
23 0125	23 0122	23 0262	23 0262
23 0126	23 0123	23 0264	23 0264
23 0127	23 0124	23 0266	23 0266
23 0128	23 0125	23 0268	23 0268
23 0129	23 0126	23 0270	23 0270
23 0130	23 0127	23 0272	23 0272
23 0131	23 0128	23 0274	23 0274
23 0132	23 0129	23 0276	23 0276
23 0133	23 0130	23 0278	23 0278
23 0134	23 0131	23 0280	23 0280
23 0135	23 0132	23 0282	23 0282
23 0136	23 0133	23 0284	23 0284
23 0137	23 0134	23 0286	23 0286
23 0138	23 0135	23 0288	23 0288
23 0139	23 0136	23 0290	23 0290
23 0140	23 0137	23 0292	23 0292
23 0141	23 0138	23 0294	23 0294
23 0142	23 0139	23 0296	23 0296
23 0143	23 0140	23 0298	23 0298
23 0144	23 0141	23 0300	23 0300
23 0145	23 0142	23 0302	23 0302
23 0146	23 0143	23 0304	23 0304
23 0147	23 0144	23 0306	23 0306
23 0148	23 0145	23 0308	23 0308
23 0149	23 0146	23 0310	23 0310
23 0150	23 0147	23 0312	23 0312
23 0151	23 0148	23 0314	23 0314
23 0152	23 0149	23 0316	23 0316
23 0153	23 0150	23 0318	23 0318
23 0154	23 0151	23 0320	23 0320
23 0155	23 0152	23 0322	23 0322
23 0156	23 0153	23 0324	23 0324
23 0157	23 0154	23 0326	23 0326
23 0158	23 0155	23 0328	23 0328
23 0159	23 0156	23 0330	23 0330
23 0160	23 0157	23 0332	23 0332
23 0161	23 0158	23 0334	23 0334
23 0162	23 0159	23 0336	23 0336
23 0163	23 0160	23 0338	23 0338
23 0164	23 0161	23 0340	23 0340
23 0165	23 0162	23 0342	23 0342
23 0166	23 0163	23 0344	23 0344
23 0167	23 0164	23 0346	23 0346
23 0168	23 0165	23 0348	23 0348
23 0169	23 0166	23 0350	23 0350
23 0170	23 0167	23 0352	23 0352
23 0171	23 0168	23 0354	23 0354
23 0172	23 0169	23 0356	23 0356
23 0173	23 0170	23 0358	23 0358
23 0174	23 0171	23 0360	23 0360
23 0175	23 0172	23 0362	23 0362
23 0176	23 0173	23 0364	23 0364
23 0177	23 0174	23 0366	23 0366
23 0178	23 0175	23 0368	23 0368
23 0179	23 0176	23 0370	23 0370
23 0180	23 0177	23 0372	23 0372
23 0181	23 0178	23 0374	23 0374
23 0182	23 0179	23 0376	23 0376
23 0183	23 0180	23 0378	23 0378
23 0184	23 0181	23 0380	23 0380
23 0185	23 0182	23 0382	23 0382
23 0186	23 0183	23 0384	23 0384
23 0187	23 0184	23 0386	23 0386
23 0188	23 0185	23 0388	23 0388
23 0189	23 0186	23 0390	23 0390
23 0190	23 0187	23 0392	23 0392
23 0191	23 0188	23 0394	23 0394
23 0192	23 0189	23 0396	23 0396
23 0193	23 0190	23 0398	23 0398
23 0194	23 0191	23 0400	23 0400
23 0195	23 0192	23 0402	23 0402
23 0196	23 0193	23 0404	23 0404
23 0197	23 0194	23 0406	23 0406
23 0198	23 0195	23 0408	23 0408
23 0199	23 0196	23 0410	23 0410
23 0200	23 0197	23 0412	23 0412
23 0201	23 0198	23 0414	23 0414
23 0202	23 0199	23 0416	23 0416
23 0203	23 0200	23 0418	23 0418
23 0204	23 0201	23 0420	23 0420
23 0205	23 0202	23 0422	23 0422
23 0206	23 0203	23 0424	23 0424
23 0207	23 0204	23 0426	23 0426
23 0208	23 0205	23 0428	23 0428
23 0209	23 0206	23 0430	23 0430
23 0210	23 0207	23 0432	23 0432
23 0211	23 0208	23 0434	23 0434
23 0212	23 0209	23 0436	23 0436
23 0213	23 0210	23 0438	23 0438
23 0214	23 0211	23 0440	23 0440
23 0215	23 0212	23 0442	23 0442
23 0216	23 0213	23 0444	23 0444
23 0217	23 0214	23 0446	23 0446
23 0218	23 0215	23 0448	23 0448
23 0219	23 0216	23 0450	23 0450
23 0220	23 0217	23 0452	23 0452
23 0221	23 0218	23 0454	23 0454
23 0222	23 0219	23 0456	23 0456
23 0223	23 0220	23 0458	23 0458
23 0224	23 0221	23 0460	23 0460
23 0225	23 0222	23 0462	23 0462
23 0226	23 0223	23 0464	23 0464
23 0227	23 0224	23 0466	23 0466
23 0228	23 0225	23 0468	23 0468
23 0229	23		

## **CONVENTION DE GESTION FAVORABLE A LA BIODIVERSITE DU SITE « SPEICH » A YUTZ**



*Handwritten signature and initials*

Vu le code de l'environnement, et notamment les dispositions relatives aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de YUTZ en date du 22 octobre 2002 relative à l'échange d'immeubles ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de YUTZ en date du 29 septembre 2003 relative au déroulement de l'enquête publique visant à l'installation de la gravière sur le territoire communal ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-AG/2-55 du 14 février 2005 autorisant la société GSM à exploiter une carrière de sables et graviers sur le territoire de la commune de YUTZ et d'exploiter une installation de premier traitement de matériaux extraits sur le site de YUTZ mais également sur les autres sites de GSM du bassin de Thionville ;

Vu l'arrêté n°2006-AG/2-199 du 18 mai 2006 modifiant les dispositions de l'article 15 de l'arrêté préfectoral n°2005-AG/2-55 du 14 février 2005 ;

Vu la validation par le conseil d'administration de la LPO Moselle en date du 28 juin 2017

### **ENTRE**

#### **D'UNE PART,**

La Société GSM, représentée par son Directeur Régional Monsieur Philippe Huchon, demeurant ; 26, Avenue des Erables 54183 HEILLECOURT

#### **ET D'AUTRE PART,**

La Ville de Yutz, représentée par son maire Monsieur Bruno Sapin, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2017

#### **ET**

La Ligue de Protection des Oiseaux de la Moselle (LPO), Président Monsieur Jacques Stankiewicz représenté par ...

## **LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT.**

### **Article 1**

La présente convention a pour objectif de prolonger la démarche de préservation et de développement de la biodiversité mise en place par GSM lors des travaux de réaménagement de la carrière sur le site « SPEICH » d'une surface de 120 000 m<sup>2</sup> sur la commune de Yutz.

Un suivi scientifique réalisé par GSM depuis plusieurs années démontre l'attrait de ce milieu pour l'avifaune dû à la bonne restauration végétale lors du réaménagement.

Cet espace représente un enjeu majeur pour la biodiversité.

La convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du comité de gestion du site.

### **Article 2**

Un comité de gestion composé de trois organismes partenaires assurera la gestion du site conformément au plan de gestion ci-annexé.

Le comité de gestion se réunira aussi souvent que nécessaire à la demande de l'un de ses membres ou automatiquement à la date anniversaire de la signature de la présente convention et par courrier adressé aux membres au minimum 3 semaines avant la tenue du comité.

Le compte-rendu de la réunion sera établi par la partie qui a convoqué le comité.

### **Article 3**

Ce comité aura pour fonction de déterminer les orientations de gestion du site en se basant sur le plan de gestion établi pour cinq ans. Toute intervention sur les milieux naturels du site devra faire l'objet de l'accord préalable du comité ou de GSM (hors situation d'urgence en lien avec la sécurité des biens et des personnes).

Lors de ses réunions annuelles, celui-ci évaluera les actions menées conformément aux objectifs fixés par le plan de gestion. En outre, le comité se réserve le droit de modifier ou d'adapter ces objectifs en fonction de tout élément qui le justifierait sous réserve de respecter le patrimoine naturel.

Enfin, il aura également pour but de renouveler le plan de gestion au bout des cinq ans.

### **Article 4**

Dans le cadre d'une gestion consensuelle, les décisions seront prises à l'unanimité de ses membres. A défaut d'accord, les parties se rencontreront à nouveau afin de trouver une solution commune et acceptable pour tous.

### **Article 5**

La LPO sera conseillère auprès du comité en s'appuyant sur l'apport du relevé scientifique effectué par GSM.

La LPO et GSM apporteront les éléments permettant au comité de statuer sur les orientations de gestion à prendre, en s'attachant notamment à préserver les espèces remarquables.

La LPO sera chargée du suivi de l'évolution des habitats à partir des relevés d'observation de terrains qui pourront être réalisés par ses bénévoles et adressera, courant du mois de février, à cet effet un rapport annuel à GSM qui sera chargé de le communiquer aux parties avant le 30 mars de chaque année.

### **Article 6**

La mise en valeur pédagogique du site sera assurée par la Ville de Yutz avec le soutien de la LPO. Elle se fera par le biais d'animations et de sorties de découverte du site auprès des écoles et du grand public. Au cas où des aménagements seraient réalisés sur site, ils devront être conformes à la réglementation.

### **Article 7**

Les travaux de terrassement, les relations avec les riverains et l'agriculteur et l'entretien des ouvrages hydrauliques seront plus particulièrement à la charge de GSM.

### **Article 8**

La commune sera plus particulièrement chargée de la surveillance du site en collaboration avec GSM.

### **Article 9**

La communication concernant ce partenariat devra se faire sous l'égide du comité de gestion. Les partenaires s'engagent à s'associer mutuellement aux initiatives de communication. La Ville de Yutz et GSM prendront en charge en fonction de leurs moyens respectifs, toutes les dépenses y afférentes.

### **Article 10**

Modalités financières :

Les signataires rechercheront conjointement ou individuellement des financements afin de réaliser les objectifs déterminés par le Comité.

La LPO fournira gratuitement des prestations d'information, de conseil de même que les animations destinées au grand public, les autres prestations seront facturées.

### **Article 11**

La durée de la présente convention est de cinq ans renouvelable par tacite reconduction à compter de sa signature.

### Article 12

Si la préservation de la diversité et de l'intérêt biologique du site peut être assurée de manière plus efficace dans un autre cadre, les partenaires décideront conjointement de mettre fin à la présente convention.

Chacune des parties pourra faire part de son retrait du partenariat et/ou demander la résiliation de la présente convention sans que les autres parties ne puissent s'y opposer.

Cette demande se fera par l'envoi d'une lettre recommandée avec préavis de six mois et dûment motivée et justifiée.

Un avenant à la présente sera alors établi afin d'adapter la convention, ou alors une nouvelle convention sera établie.

### Article 13

La présente convention sera enregistrée aux frais de la Société GSM.

### Article 14

En cas de divergence d'appréciation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Dans l'hypothèse où cette démarche n'aboutirait pas, les parties pourront saisir le tribunal compétent, à savoir le tribunal d'instance de Thionville.

### Article 15

Cette convention est portée à connaissance de la préfecture de Moselle, de la DREAL Grand Est et du Conseil Départemental de Moselle.

Fait à YUTZ  
Le 13-7-2017  
En trois exemplaires

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE  
L'ENREGISTREMENT  
NANCY

Le 17/07/2017 Dossier 2017 31013, référence 2017 A 00481

Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant restant : 125 €

Agent administratif principal des finances publiques

Edith ARBONNEAU  
Agent administratif principal

Pour la ville de YUTZ  
Bruno SAPIN

Pour la société GSM  
Philippe HUCHON

Pour la LPO Moselle  
Jacques STANKIEWICZ





Accusé de réception en préfecture  
057-15707571-20240320-DEL-13-20240320-DE  
Préfecture  
Date de réception préfecture : 02/04/2024  
057-245701352-2017/US20-DP2017-014P31-CC  
Date de réception préfecture : 22/03/2017



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

**COMMUNE D'ILLANGE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE-THONVILLE**

**LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX**

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**PRESERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SUR LE BOIS D'ILLANGE**

## SOMMAIRE

<b>Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION .....</b>	<b>3</b>
<b>Article 2 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE D'ILLANGE .....</b>	<b>3</b>
<b>Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE- THONVILLE .....</b>	<b>4</b>
<b>Article 4 : ENGAGEMENTS DE LA LPO .....</b>	<b>4</b>
<b>Article 5 : MODALITES FINANCIERES.....</b>	<b>4</b>
<b>Article 6 : RESPONSABILITES DES PARTIES .....</b>	<b>4</b>
<b>Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION .....</b>	<b>5</b>
<b>Article 8 : AVENANT .....</b>	<b>5</b>
<b>Article 9 : LITIGES .....</b>	<b>5</b>
<b>Article 10 : RESILIATION.....</b>	<b>5</b>

**ENTRE :**

La **Commune d'Illange**, représentée par le Maire, Monsieur Daniel PERLATI autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 13/09/16,

Et :

La **Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville (CAPFT)**, représentée par son Président, Monsieur Pierre CUNY,

ET :

La **Ligue pour la Protection des Oiseaux Moselle**, représentée par son Président, Monsieur Jacques STANKIEWICZ,  
Dénommée ci-après : « la LPO »

**AYANT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

**Considérant** qu'il apparaît utile et opportun pour la Commune d'Illange, la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville et la LPO de développer un partenariat afin d'agir pour la préservation de l'avifaune et de la biodiversité sur le Bois d'Illange, notamment par rapport aux îlots de sénescence à créer dans le bois pour compenser les défrichements liés au projet Miniaturium sis sur la zone communautaire dite « Espace Meilbourg »;

**Considérant** l'expérience et la compétence de la LPO en matière de préservation de l'avifaune.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la Commune d'Illange, la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville et la LPO afin de sensibiliser le jeune public sur l'environnement, de préserver et observer l'avifaune, ainsi que de faire valoir l'action des deux collectivités en matière d'aménagement durable.

Ce partenariat est destiné à inscrire un engagement mutuel de collaboration et de réflexion préalables aux actions d'aménagement afin de permettre la mise en œuvre d'actions concertées entre la LPO et la Commune d'Illange.

**Article 2 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE D'ILLANGE**

La Commune d'Illange prendra l'attache de la LPO dans le cadre du développement, de l'amélioration ou de la création d'espaces verts sur l'ensemble du Bois d'Illange, afin de connaître les préconisations pour préserver ou améliorer la faune et la flore afin que ces dernières s'inscrivent dans une démarche toujours plus environnementale.

Dans l'éventualité où des chenilles processionnaires seraient découvertes dans le Bois d'Illange, la Commune d'Illange collaborera avec la LPO dans le cadre de la lutte biologique contre le développement de ces chenilles.



### **Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE- THIONVILLE**

En tant que concédant de la ZAC Espace Meilbourg, la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville prendra en charge directement ou par l'intermédiaire de son aménageur pour le compte de la Commune d'Illange les dépenses induites par ce partenariat avec la LPO.

### **Article 4 : ENGAGEMENTS DE LA LPO**

La LPO s'engage pour la durée de la convention à :

- Répondre et à conseiller la Commune d'Illange pour toutes demandes techniques liées à la préservation de l'avifaune formulées par la Commune d'Illange.
- Assurer un suivi du site du Bois d'Illange avec des inventaires détaillés sur plusieurs années afin de noter les possibles évolutions de l'avifaune, notamment au niveau des îlots de sénescence ; la LPO s'engage à remettre à la Commune d'Illange un rapport d'inventaire initial puis, tous les 3 ans, un rapport de suivi.
- Renseigner, une fois par an, la Commune d'Illange sur l'état des éventuelles installations qui seront mises en place durant ladite convention et à prévenir la Commune d'Illange de tout besoin d'entretien ou de remplacement de ces dernières.
- Informer, chaque année, la Commune d'Illange de son programme de développement sur le territoire. La LPO devra être force de propositions auprès de la Commune d'Illange pour développer les actions nécessaires pour préserver l'environnement.
- Participer avec la Commune d'Illange à toute démarche de sensibilisation ou de communication portant sur les actions de la LPO conjointes à celles de la Commune d'Illange (ex : journée du Fort).
- Fournir à la Commune d'Illange toute documentation ou renseignement permettant à cette dernière d'élaborer des ensembles de présentation permettant d'informer la population de la mise en place d'actions conjointes entre les deux parties sur le Bois d'Illange.
- Collaborer avec les Services Techniques de la Commune d'Illange pour leur apporter ses compétences, ses connaissances et ses informations dans les domaines du génie écologique et de l'éducation à l'environnement.

### **Article 5 : MODALITES FINANCIERES**

Les prestations d'information et de conseil seront fournies gratuitement par la LPO, de même que les animations destinées au grand public.

Dès lors que le défrichement lié à la réalisation du projet Miniaturium viendrait à être mis en œuvre, les prestations d'inventaires et de suivi de l'avifaune, ainsi que les éventuelles animations en milieu scolaire, seront réalisées et facturées par la LPO.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville ou son aménageur se substituera à la Commune pour prendre en charge ces prestations compensatoires du projet, selon les modalités financières figurant dans l'annexe financière.

### **Article 6 : RESPONSABILITES DES PARTIES**

Les parties s'engagent mutuellement à la discrétion pour l'ensemble des informations dont elles ont eu connaissance, pour la réalisation de la convention et des actions faites, en cours et à venir.

Les parties feront leur affaire personnelle de l'assurance responsabilité civile liée à la convention. La LPO ne pourra être tenue responsable en cas de dégâts, accidents ou nuisances survenus à la suite d'aménagements, d'activités ou d'un défaut d'apposition de signalétique.

### Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trente ans à compter de la date de signature par les parties concernées aux présentes.

Les parties s'engagent également à échanger les informations utiles à la bonne exécution des termes de la présente convention.

### Article 8 : AVENANT

Les parties peuvent convenir d'une modification des termes et des dispositions pratiques de la présente convention par avenant.

### Article 9 : LITIGES

Les litiges qui pourraient intervenir entre les parties relèveront du Tribunal Administratif de STRASBOURG. Toutefois, avant tout contentieux, les parties s'obligent à rechercher un règlement amiable du litige éventuel.

### Article 10 : RESILIATION

Au-delà des dispositions des autres articles, la présente convention pourra être résiliée par l'une des deux parties dans un délai de préavis de six mois par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception précisant les motifs de la résiliation.

La résiliation entraînera automatiquement l'arrêt de toute démarche entreprise ou en cours de réalisation.

Fait à ILLANGE en 3 exemplaires originaux,

Le 20/03/2017

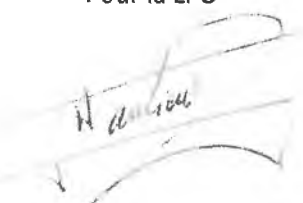
Pour la Commune  
d'ILLANGE

  
Le Maire  
Daniel PERLATI

Pour la Communauté  
d'Agglomération  
Portes de France-Thionville

  
Le Président  
Pierre CUNY

Pour la LPO

  
Le Président  
Jacques STANKIEWICZ

### Annexe financière

Prestation	Quantité	Prix unitaire *	Montant total *
Inventaire initial de l'avifaune du bois d'Illange			
◦ ½ journée d'inventaire	6	400 €	2400 €
• rédaction du rapport	1	600 €	600 €
Suivi ultérieur, intégrant une comparaison entre îlots de sénescence et zones en exploitation, avec rapport tous les 3 ans	10	1.000 €	10.000 €
Animation scolaire (4h)	à définir	200 €	
Animation grand public	à définir	gratuit	0 €
Information et conseils	selon besoins	gratuit	0 €
*Les sommes indiquées seront indexées annuellement sur le coût de la vie.			

## ZAENR - Mairie de Yutz

**De:** BACHMEIER, Emeline (Heillecourt) FRA  
<emeline.bachmeier@heidelbergmaterials.com>  
**Envoyé:** vendredi 15 mars 2024 14:49  
**À:** ZAENR - Mairie de Yutz  
**Objet:** Société GSM - Remarques sur les ZAEn.R

Bonjour,

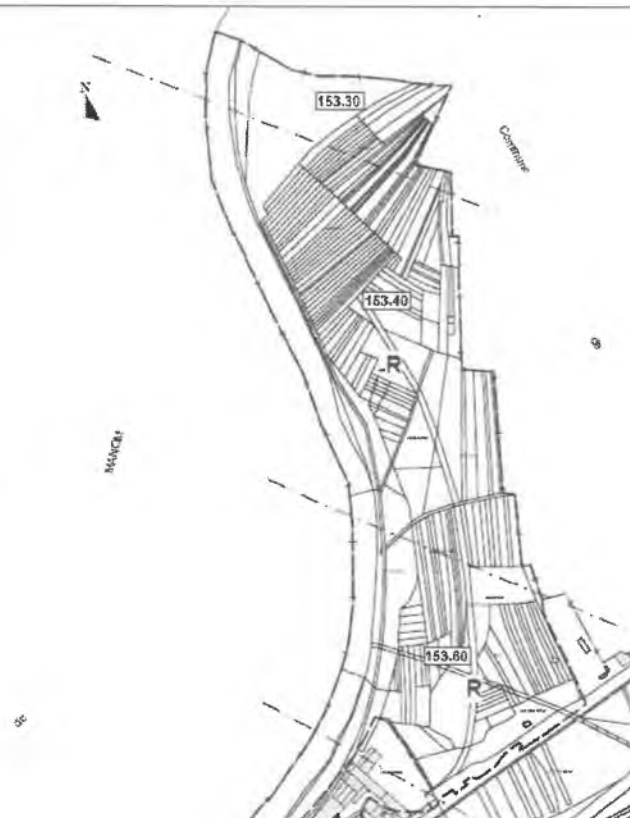
Nous avons pris connaissance de votre intention d'intégrer la zone 1 – anciennes gravières dans les Zones d'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables (Z.A.En.R).

Nous souhaitons formuler les observations suivantes :

Si une partie de la zone est effectivement une ancienne carrière, une partie de la zone n'a pas encore été exploitée en carrière et pourrait l'être dans un futur plus ou moins proche. Le PLU prévoit d'ailleurs cette activité puisque la zone est en Ng (naturelle gravière). C'est pourquoi, il semble plus judicieux d'extraire d'abord la ressource présente sous ces terrains avant d'envisager d'installer des panneaux photovoltaïques en surface. Cela permettrait d'optimiser l'utilisation des terrains tout en tenant compte de leur valeur à long terme.

Par ailleurs, il semble important de prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Cette zone se trouve en zone rouge du PPRI.

LEGENDE	
<b>R</b>	ZONE ROUGE A RISQUE E.EVE ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES → INCONSTRUCTIBLE
<b>Oa</b>	ZONE A RISQUE CONCERNANT DES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES → PRESCRIPTIONS AUX ACTIVITES AUTORISEES
<b>O</b>	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
<b>153.90</b>	Cote de crue centennale, crue de référence
—	Limite de zone
- - -	Limite de secteur de hauteur d'eau



Le règlement précise que la zone rouge représente la zone la plus exposée, où les inondations exceptionnelles sont redoutables, notamment en raison des hauteurs d'eau atteintes. Elle représente également la zone naturelle (hors zone urbaine) d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle afin de ne plus aggraver les inondations en amont et en aval.

Les dispositions applicables en zone Rouge précisent que sont interdits toutes constructions, installations et dépôts de quelque nature.

De plus, la réponse publiée par le Ministère de la transition écologique du 25/11/2021 en réponse à la question écrite n°18869 du 12/11/2020 précise que :

Face à l'émergence de nombreuses demandes de projets photovoltaïques situés en zone inondable, il convient de dégager des principes permettant une prise en compte adaptée du risque d'inondation dans la conception d'une centrale photovoltaïque au sol. Les installations photovoltaïques doivent respecter les dispositions réglementaires prévues par le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), lorsqu'il existe. Dans tous les cas, elles ne peuvent être envisagées que sous réserve que les panneaux soient implantés au-dessus des plus hautes eaux connues, que les installations (et les clôtures) permettent la transparence hydraulique et que leur ancrage au sol soit assuré. En effet, une centrale photovoltaïque au sol est un ouvrage qui peut modifier de façon significative les conditions d'écoulement d'une crue. De surcroît, une centrale photovoltaïque est vulnérable aux risques de submersion des panneaux et de leurs conséquences sur les installations, voire sur la sécurité des personnes. Enfin, l'étude d'impact, pour les projets d'une puissance supérieure à 250 kWc, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale doit démontrer que le projet respecte les grands principes de la prévention des risques d'inondation et en particulier que le projet n'est pas de nature à aggraver les risques encourus pour les enjeux du territoire en présence, que ça soit en amont ou en aval de l'installation. Cette étude permettra également d'analyser la vulnérabilité du projet par rapport aux crues. Le porteur devra également démontrer qu'aucune alternative n'est envisageable hors zone inondable. C'est pourquoi l'implantation de projets photovoltaïques au sol en zone inondable sera possible uniquement et de manière exceptionnelle en zone d'aléa faible ou moyen, c'est-à-dire moins de 1 mètre de hauteur d'eau pour la crue de référence, et en dehors de chenaux principaux d'écoulement (vitesses inférieures à 0,5 m/s).

Sur la base de ces observations, nous vous demandons de supprimer la zone 1 (anciennes gravières) des Zones d'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables.

Dans l'attente de votre retour sur notre demande et me tenant à votre disposition,

Veuillez recevoir mes très sincères salutations.

**Emeline BACHMEIER**

Responsable foncier et environnement

Heidelberg Materials France

Activité granulats

M +33 6 48 88 90 09

[emeline.bachmeier@heidelbergmaterials.com](mailto:emeline.bachmeier@heidelbergmaterials.com)



Secteur Lorraine-Champagne

26, avenue des Erables

BP 30099

54183 Heillecourt Cedex

France

[heidelbergmaterials.com](http://heidelbergmaterials.com)

This e-mail may contain confidential and/or legally privileged information. If you are not the intended recipient (or have received this e-mail in error) please notify the sender immediately and delete this e-mail. Any unauthorized copying, disclosure or distribution of the material in this e-mail is strictly forbidden. Information about the processing of your personal data can be obtained from the information sheet „Data

protection Information for Business Partners – HeidelbergCement AG” which is published at <https://www.heidelbergmaterials.com/en/procurement>. Controller is HeidelbergCement AG.

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-13-20240320-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

## **ZAENR - Mairie de Yutz**

---

**De:** Asso. Les Pieds Sur Terre <lespiedssurterre.contact@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 15 mars 2024 20:14  
**À:** ZAENR - Mairie de Yutz  
**Objet:** remarques sur les ZAEnR - Les Pieds sur Terre  
**Pièces jointes:** lettre ZAENR.docx

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de la consultation publique concernant les Zones d'Accélérations de la Production des Énergies Renouvelables (Z.A.En.R).

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant plus particulièrement les zones 1 et 16. Vous trouverez ainsi une lettre en pièce jointe qui détaille notre point de vue.

Cordialement,

Association Les Pieds sur Terre  
Maison des associations  
53 Rue de la République 57970 YUTZ  
Tél: 03.82.85.82.51  
Portable : 06.99.29.34.54  
Site internet : <https://www.lespiedssurterre57.com/>  
Retrouvez-nous sur [Facebook](#)



## Les Pieds sur Terre

Apprendre à connaître la nature, pour mieux la protéger !

Association Les Pieds sur Terre  
Maison des associations  
53 Rue de la République 57970 YUTZ  
Tél: 03.82.85.82.51

Le 14 mars 2024, Yutz

**Madame Le Maire**

*Objet : La loi n° 2023 – 175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables*

Nous vous écrivons au nom des Pieds Sur Terre, une association dédiée à l'éducation et à la préservation de l'environnement implantée à Yutz qui collabore avec la municipalité depuis de nombreuses années. Nous souhaitons vous faire part de nos préoccupations suite à l'annonce de la consultation publique concernant l'identification des Zones d'Accélération de la production des énergies renouvelables (ZAPRE), en application de la loi n° 2023 – 175 du 10 mars 2023.

Tout d'abord, permettez-nous d'exprimer notre soutien pour l'initiative de développer les énergies renouvelables (ENR) au sein de notre commune. Cette démarche est essentielle pour répondre aux défis climatiques actuels et futurs, et nous comprenons l'importance d'accélérer la transition énergétique.

Cependant, nous sommes profondément préoccupés par le fait que certaines des zones proposées pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables se superposent à des zones de haute biodiversité, abritant des espèces protégées et des écosystèmes vulnérables.

En particulier, nous tenons à souligner notre inquiétude concernant deux zones spécifiques : **l'étang du Speich (zone 1) et la zone de Meilbourg (zone 16)**.

L'étang du Speich est reconnu pour sa richesse en biodiversité et abrite plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques protégés ainsi que des habitats naturels rares et inestimables. La tranquillité de ce milieu aquatique est précieuse. Ce site fait l'objet d'une convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Moselle pour sa préservation, avec qui nous collaborons. Il est impératif que toute décision concernant cette zone tienne compte de son importance écologique et des efforts déjà entrepris pour sa conservation.

Concernant la zone de Meilbourg, une étude écologique approfondie a été réalisée avant l'installation du Decathlon. Cette zone a fait l'objet d'investissements significatifs, s'élevant à près d'un million d'euros, dans le but de préserver et de favoriser la faune sauvage.



Les mesures et aménagements mis en place ont été conçus spécifiquement pour protéger l'écosystème local et promouvoir la biodiversité. Il serait regrettable que ces efforts soient compromis par de nouveaux projets qui ne prendraient pas en compte les études et investissements préalablement réalisés.

La conservation de ces habitats est cruciale non seulement pour la biodiversité locale, mais aussi pour le bien-être de notre communauté, jouant un rôle vital dans la régulation climatique, la protection contre les risques naturels, et le maintien de la qualité de l'air et de l'eau.

Nous comprenons que le développement des ENR est une priorité, mais nous croyons fermement que cela ne doit pas se faire au détriment de la préservation de notre patrimoine naturel. Il est impératif d'établir un équilibre entre ces deux enjeux essentiels, en évitant l'installation d'infrastructures énergétiques dans des zones où elles pourraient menacer la faune, la flore, et les écosystèmes sensibles.

En conclusion, nous espérons que notre appel à la prudence et à la responsabilité sera entendu, et que vous prendrez en compte cette diversité naturelle. **Nous vous demandons de ne pas définir de zone d'accélération des ENR dans les zones 1 et 16** où elles pourraient nuire à cette dernière. Nous espérons que des mesures seront prises pour protéger ces zones précieuses de biodiversité de notre commune.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour discuter de ces questions et apporter notre aide dans le processus de consultation. Notre association possède une expertise de l'environnement et de la biodiversité locale, et nous sommes disposés à accompagner la municipalité sur les réflexions communales mettant en jeu notre environnement.

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association Les Pieds sur Terre

Marthe L'Huillier

Emilie Demuth

Cassandra Rigolot

Fabrice Schott



Annexe :

Veillez trouver ci-dessous les propos du rapport réalisé par Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est, en séance plénière du 7/04/2022. Il résulte d'une auto-saisine du CSRPN Grand Est au sujet du développement du photovoltaïque au sol en Grand Est respectant le principe d'absence de perte nette de biodiversité. Le vote en conseil plénier a été favorable.

Dans ce rapport il est dit que :

- *Il convient de bien appréhender que si ces énergies qualifiées de « vertes » permettent de progresser fortement dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre, **les effets négatifs directs et indirects de leur mode de production sur la biodiversité peuvent être très significatifs.***
- *L'urgence de stopper l'érosion de la biodiversité nécessite notamment de **mettre fin à la fragmentation et à l'anthropisation des paysages ainsi qu'à la destruction des écosystèmes tout en restaurant les trames écologiques (verte, bleue, noire, sonore)** sans lesquelles les espaces naturels protégés ne joueront pas leur rôle de conservation. Améliorer la situation climatique ne peut pas se faire au détriment des écosystèmes et de la biodiversité qu'ils hébergent, dont la disparition est tout autant inquiétante et lourde de conséquences que le changement climatique en cours*
- *Il convient donc de prendre pleinement conscience qu'il est impérativement nécessaire de considérer ces deux crises simultanément, de ne pas les opposer et surtout de bien intégrer que la lutte contre le changement climatique. Cette lutte ne doit pas aggraver la crise de la biodiversité, dont les conséquences peuvent s'avérer dramatiques compte tenu de l'ampleur des services que **l'espèce humaine tire du bon fonctionnement des écosystèmes.***
- *Les pressions exercées par l'implantation de centrales photovoltaïques au sol (parcs terrestres et flottants) sur la biodiversité des espaces naturels sont catégorisées de la façon suivante : la • **consommation d'espace**, qui se traduit par la perte ou la fragmentation des habitats, disposant de l'effet sur la biodiversité le mieux documenté, d'où la vigilance du CSRPN sur ce sujet, la • **mortalité directe par collision** des oiseaux et potentiellement sur les chauves-souris, • **la pollution des sols et des masses d'eau** lorsque des produits chimiques toxiques sont utilisés pour le traitement des panneaux photovoltaïques et les herbicides, • **la perturbation du microclimat local**. Les atteintes à la biodiversité peuvent avoir lieu en phase de travaux, en phase d'exploitation, mais également lors de la remise en état des sites. Il est donc important que les travaux lors de ces trois phases soient bien identifiés et précisés lors de la rédaction des études d'impacts.*

*Principe 1 : Développer le solaire-photovoltaïque en **priorité dans les zones artificialisées** et réduire significativement le développement des infrastructures d'appui (raccordement, voies d'accès)*

**Principe 2** : Mettre en place des zones d'exclusions systématiques pour les espaces naturels à forte valeur écologique ou servant de puits de carbone

**Principe 3** : Appliquer le **principe de précaution pour les espèces protégées** et s'appuyer sur le CSRPN pour une prise de décision éclairée lors de l'émission des avis des services instructeurs.

**Principe 4** : Améliorer la **connaissance des impacts sur la biodiversité** des technologies actuelles et proposer le cas échéant des solutions alternatives moins impactantes

**Principe 5** : S'assurer que les impacts sur les sols et la biodiversité soient les plus faibles possibles lors de la remise en état des sites

## ZAENR - Mairie de Yutz

---

**De:** Régis Reicher <regisreicher@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 15 mars 2024 20:26  
**À:** ZAENR - Mairie de Yutz  
**Objet:** Consultation ZAENR

Bonjour,

Je viens de regarder (tardivement) la consultation.

L'ensemble des zones semble approprié à l'exception des zones 1 et 16.

- zone 1 : présence de la zone humide des anciennes gravières propice à la biodiversité.
- zone 16 : présence de la zone forestière propice à la biodiversité.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mes remarques.

Bonne fin de journée.

Régis reicher



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-14-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 14 : PROCÉDURE DE RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX**

Monsieur Guy MÉLÉO, Adjoint au Maire, rapporteur, expose que la loi du 21 février 2022 n° 2022 - 217, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique, dite loi 3DS, permet aux Communes d'établir un recensement des chemins ruraux. Le législateur a souhaité ainsi renforcer la protection de ces chemins en évitant les phénomènes d'accession par les propriétaires riverains, garantissant leur continuité dans le cadre des échanges ayant pour effet de modifier leur tracé ou leur emprise, de contributions spéciales visant à lutter contre leur dégradation, de contrats avec des associations relatifs à leur entretien et leur restauration.

Pour rappel, les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux Communes, affectés à l'usage du public et qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé communal. À ce titre, ils sont susceptibles d'appropriation par un tiers en application de la prescription acquisitive trentenaire. Si un particulier apporte la preuve d'une possession continue et non interrompue, paisible, publique et non équivoque, il peut devenir propriétaire de la parcelle contenant le chemin, mettant ainsi en péril son existence et sa continuité.

Les dispositions de l'article L. 161-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime (C.R.P.M.) prévoient ainsi que le Conseil municipal décide d'engager le recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la Commune. Cette délibération suspend le délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins.

À compter de cette délibération, la Ville dispose d'un délai de deux ans pour arrêter, après enquête publique, par une seconde délibération, le tableau récapitulatif des chemins ruraux.

S'agissant d'une suspension et non d'une interruption, le délai recommencera à courir à compter de la seconde décision du Conseil municipal ou, au plus tard, deux ans après la première.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « aménagement de la ville ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du recensement des chemins ruraux situés sur le territoire communal,
- **DÉCIDE** d'engager la procédure,
- **ORGANISE** cette procédure, notamment l'enquête publique prévue à l'article L. 161-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, selon les modalités des articles R. 161-11-1 et suivants du même Code,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents relatifs à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Clemence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 15 : RENOUELEMENT D'UNE INSTALLATION RADIOÉLECTRIQUE – CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ INFRACOS**

Madame Sylvie EMO, Conseillère municipale, rapporteure, expose que par délibération en date du 25 septembre 2000, la Ville avait autorisé la société Bouygues Télécom à établir et exploiter un réseau de radiocommunication au sein de l'église SAINT NICOLAS, sise avenue des Nations, cadastrée section 19 n° 77.

Suite à la signature d'un avenant, autorisée par délibération du Conseil municipal du 23 mars 2015, la convention avait été transférée à la société INFRACOS.

Cette dernière est revenue vers la Commune afin de signer une nouvelle convention, la précédente arrivant à échéance et devant faire l'objet d'ajustements réglementaires et de mises à jour diverses.

La nouvelle convention prévoit une redevance annuelle de 10 000,00 euros H.T. avec une indexation de 2,00 % par an.

Le Conseil de Fabrique de la Paroisse SAINT NICOLAS a donné son accord sur le maintien d'installations radioélectriques et sur la signature de cette convention.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « administration générale et communication ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, à y apporter, le cas échéant toutes modifications d'ordre rédactionnel, et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Lutzelbach, 21 mars 2024

Le Maire,



Clémence POUGET



Sophie VITTOZZI

## CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

### EGLISE DE YUTZ

Entre :

**LA COMMUNE DE YUTZ** sise 107 Grand'rue, 57970 YUTZ

Représentée par son Maire, Madame Clémence Pouget dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du

**ci-après dénommée le « Propriétaire »,**

Et

**INFRACOS**, société par actions simplifiée au capital de 6.010.000 euros, immatriculée sous le numéro 799 361 340 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, dont le siège social est situé au 20 rue Troyon, 92310 Sèvres,

Représentée par Monsieur Frédéric REDONDO, en qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

**ci-après dénommée « INFRACOS »,**

**ci-après dénommés ensemble les « Parties ».**

#### **PREALABLEMENT A L'OBJET DES PRESENTES, IL A ETE RAPPELE CE QUI SUIT :**

En date du 6/10/00, le Propriétaire et Bouygues Télécom ont conclu une convention portant mise à disposition d'emplacements dans les emprises sur un terrain communal et à l'intérieur de l'église (ci-après dénommée « Eglise »), au profit de Bouygues Télécom, avenue des Nations, 57970 YUTZ sur la parcelle cadastrée section 19 numéro 77, afin d'y installer une station radioélectrique.

INFRACOS est une société détenue par Bouygues Telecom et la Société Française de Radiotéléphonie (SFR) (ci-après dénommés les "Opérateurs"). Elle a notamment pour objet social la gestion du patrimoine de ces deux sociétés sur une partie du territoire français. INFRACOS est donc détentrice des droits d'occupation des sites permettant d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques.

Par courrier en date du 20/02/15, Bouygues Télécom a sollicité le transfert de la convention à la société INFRACOS à compter du 1/04/15, ce que le Propriétaire a accepté.

Souhaitant acter d'une nouvelle convention entre elles, les Parties se sont rapprochées afin de conclure la présente convention (ci-après dénommée « Convention ») aux conditions ci-après exposées et acceptées.

La présente Convention annule et remplace de plein droit, à compter de sa prise d'effet, la convention conclue entre Bouygues Télécom et le Propriétaire en date du 6/10/00.

Conformément à la loi du 8 avril 1802 relative à l'organisation des cultes, au décret du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises et à la loi du 1<sup>er</sup> juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, l'Etablissement Public de culte de Yutz s'est vue attribuer la propriété et la gestion de la dite église.

Le Maire a été habilité par délibération en date du \_\_\_\_\_ passée en contrôle de légalité le \_\_\_\_\_ à signer la présente Convention.

Préalablement à la conclusion de la présente Convention, les Parties reconnaissent disposer de toutes les informations nécessaires et suffisantes, en lien direct avec l'objet de la Convention, leur permettant d'y consentir.



**CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIVIT :**

**CONDITIONS PARTICULIERES**

**Article 1      Objet**

Par la présente Convention, le Propriétaire, avec l'accord exprès de l'Affectataire (joint en annexe 6), met à disposition d'INFRACOS, qui accepte, un ou plusieurs emplacement(s) sur un terrain communal et à l'intérieur de l'Eglise avenue des Nations, 57970 YUTZ sur la parcelle cadastrée section 19 numéro 77.

Le Propriétaire autorise INFRACOS à installer sur les emplacements mis à disposition une station radioélectrique composée des équipements techniques suivants (ci-après dénommés les "Equipements Techniques"):

- un local technique d'environ 12 m<sup>2</sup> à proximité du pied du clocher ;
- des armoires techniques (et le cas échéant des dispositifs de climatisation);
- des mâts ;
- des dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens implantés en façade du clocher contre la structure métallique ;
- des câbles, fibre, branchements, adductions et autres raccordements.

Certains de ces Equipements Techniques sont dits actifs, car ils sont destinés à émettre ou recevoir des ondes radioélectriques. Ils comprennent notamment des antennes et des faisceaux hertziens. D'autres sont dits passifs, tels que des mâts, pylônets, et permettent de relier entre eux les Equipements Techniques actifs par des câbles ou de la fibre.

Le Propriétaire autorise INFRACOS à raccorder entre eux par des câbles ou de la fibre les Equipements Techniques susvisés ainsi qu'à raccorder le local technique (ou les armoires techniques en terrasse), notamment aux réseaux d'énergie et de télécommunications.

INFRACOS pourra procéder aux modifications et/ou extensions qu'elle jugera utiles sur la station radioélectrique en fonction de ses besoins d'ingénierie dans la limite des lieux loués déterminés ci-dessous. Cette disposition constitue une stipulation essentielle sans laquelle INFRACOS n'aurait pas contracté.

Les emplacements mis à disposition se composent (i) d'une surface d'environ 12 m<sup>2</sup> destinée à accueillir les armoires techniques et/ou le local technique (ii) augmentée de la surface occupée par les mâts et/ou pylônets supportant les antennes et faisceaux hertziens et par l'ensemble des câbles, de la fibre, des branchements, des adductions et des raccordements nécessaires à leur fonctionnement. Le(s)dit(s) emplacement(s) sont identifiés sur les plans figurant en annexe 2.

Les Equipements Techniques seront implantés en fonction des nécessités d'ingénierie d'INFRACOS. Un dossier technique, comprenant des plans (notamment le PLAN DE SECURITE, le PLAN d'ELEVATION et le PLAN DE VUE D'ENSEMBLE), présente à titre indicatif les Equipements Techniques qui seront installés dès la mise à disposition des emplacements (annexe 2).

La Convention est régie par les dispositions des présentes Conditions Particulières et des Conditions Générales figurant en annexe 1. En cas de contradiction entre les dispositions des Conditions Générales et celles des Conditions Particulières, les dispositions de ces dernières prévalent.

INFRACOS sera titulaire de droits réels sur les Equipements Techniques passifs édifiés sur le domaine public du Propriétaire.

## **Article 2 Montant de la redevance**

La redevance annuelle, toutes charges éventuelles incluses, est de 10 000 Euros hors taxes (dix mille euros € HT) augmentée de la T.V.A. au taux en vigueur, à la date d'exigibilité de la redevance.

## **Indexation de la redevance**

La redevance est indexée de 2% par année.

L'augmentation s'appliquera le 1er janvier de chaque année, à compter du 1er janvier suivant immédiatement l'entrée en vigueur de la convention.

## **Article 3 Date d'entrée en vigueur**

La convention entrera en vigueur le premier jour du mois suivant sa signature.

## **Article 4 Facturation et paiement de la redevance**

### **4.1 Facturation de la redevance**

La première échéance de la redevance et de l'indemnité seront calculées *pro rata temporis* à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention.

La redevance annuelle de l'année civile en cours est exigible au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

La dernière échéance sera calculée *pro rata temporis* jusqu'à la date d'effet de la résiliation, quelle qu'en soit la cause ou le terme de la Convention.

### **4.2 Paiement de la redevance**

Les paiements seront effectués trente (30) jours après la réception de ladite facture ou titre de recette., par virement sur le compte du Contractant, à la condition que les factures ou titres de soient parvenus à l'échéance, à l'adresse suivante :

INFRACOS  
Service Comptabilité  
20 rue Troyon  
92310 Sèvres

L'IBAN original sera fourni par le Contractant lors de la signature de la Convention.

## **Article 5 Election de domicile**

Le Contractant élit domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes.

INFRACOS élit domicile à l'adresse suivante :

INFRACOS  
20 rue Troyon  
92310 Sèvres

Toute notification à effectuer dans le cadre de la Convention sera faite par écrit à l'adresse susvisée. Toute modification fera l'objet d'une notification dans les plus brefs délais.

## **Article 6 Annexes**

La Convention est composée des documents suivants :

- Les Conditions Particulières
- Annexe 1 - Les Conditions Générales
- Annexe 2 - Le plan indiquant le(s) emplacement(s) mis à disposition ;  
Le descriptif des travaux autorisés ;  
Le dossier technique présentant à titre indicatif les Equipements Techniques implantés sur les emplacements mis à disposition (comprenant notamment le PLAN DE SECURITE, le PLAN d'ELEVATION et le PLAN DE VUE D'ENSEMBLE)
- Annexe 3 - Informations sur les consignes de sécurité à respecter  
Fiche de "demande de coupure des antennes radio"
- Annexe 4 - L'autorisation de travaux
- Annexe 5 - La fiche "Informations Pratiques"
  
- Annexe 6 - Autorisation donnée par l'affectataire de l'église d'occuper les emplacements mis à disposition

## **Article 7 Dispositions particulières**

### **Article 7-1 Renonciation à recours**

L'article 4-3 des Conditions Générales est supprimé.

Les termes « faisant notamment mention de la renonciation à recours de leurs assureurs telles que prévues ci-dessus » sont supprimés à l'article 4-4 des Conditions Générales.

### **Article 7-2 Modifications extensions**

En cas de modification visible, INFRACOS ne pourra procéder aux modifications et/ou extensions qu'elle jugera utiles sur la station radioélectrique, qu'avec l'accord express du Propriétaire.

### **Article 7-3 Résiliation de la Convention à l'initiative d'INFRACOS**

La présente disposition annule et remplace l'article 3-3 Résiliation de la Convention à l'initiative d'INFRACOS, des conditions générales.

« La Convention pourra être résiliée à l'initiative d'INFRACOS, de plein droit, sans indemnité, à charge pour elle de prévenir le Propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins six (6) mois à l'avance dans les cas suivants :

- Suppression ou non-renouvellement de l'autorisation d'exploiter les réseaux de communications électroniques des Opérateurs,
- Refus, retrait ou annulation des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation des Equipements Techniques et/ou à l'implantation des Equipements Techniques,
- Le Propriétaire confie à un tiers la gestion de la Convention ou cède tout ou partie de la parcelle sur laquelle sont implantés les Equipements Techniques ou le Propriétaire cède l'usufruit attaché à ladite parcelle,
- Impossibilité pour INFRACOS de se conformer à une nouvelle réglementation dans les délais légaux (prévue à l'article 8 des présentes). »

#### **Article 7-4 Préavis en cas de travaux mineurs ou majeurs**

Le préavis figurant à l'article 5-2 alinéa 1 des Conditions Générales est ramené à six mois au moins avant le début des travaux lorsque ceux-ci sont d'ordre mineur (interruption du service de courte durée et ne nécessitant pas le déplacement des Equipements Techniques) et fixé à douze mois avant le début des travaux lorsque ceux-ci sont d'ordre majeur (interruption du service de longue durée ou nécessitant le déplacement des Equipements Techniques).

Ces préavis ne s'appliquent pas dans le cas de travaux urgents, effectués pour la sécurité des biens et des personnes.

#### **Article 7-5 Déclassement et transfert de l'immeuble**

L'article 10 des Conditions Générales est supprimé.

**Fait à** \_\_\_\_\_ **en deux exemplaires originaux, dont un original remis à chacune des Parties.**

**Le**

**Le Propriétaire**

**INFRACOS**

## ANNEXE 1 CONDITIONS GENERALES

### Article 1 Nature de la Convention

Les emplacements mis à disposition d'INFRACOS faisant partie du domaine public, la Convention est régie par les articles L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques relatifs aux conventions d'occupation du domaine public.

Les emplacements mis à disposition se situant au sein d'un édifice affecté à l'exercice du culte, la présente Convention est également soumise aux dispositions de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, à la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes ainsi qu'à la circulaire du 29 juillet 2011 relative aux édifices de culte.

La présente Convention ne constitue pas un contrat d'adhésion. Les Parties reconnaissent avoir eu la possibilité de négocier les dispositions de la Convention.

### Article 2 Etats des lieux

Un état des lieux sera établi contradictoirement par les Parties lors de la mise à disposition des lieux (état des lieux d'entrée), et lors de la restitution de ces lieux (état des lieux de sortie).

### Article 3 Durée – Résiliation anticipée

#### 3-1 Durée

La Convention est conclue pour douze (12) ans. Au-delà de ce terme, elle est prorogée par périodes successives de douze (12) ans, sauf congé donné par l'une des Parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de vingt-quatre (24) mois avant la date d'échéance de la période en cours.

#### 3-2 Résiliation de la Convention à l'initiative du Propriétaire

La Convention pourra être résiliée à l'initiative du Propriétaire, pour un motif d'intérêt général, conformément au régime applicable aux conventions d'occupation privative du domaine public, sous réserve du respect d'un préavis de dix-huit (18) mois donné par lettre recommandée avec avis de réception.

Dans ce cas, la résiliation de la Convention n'interviendra que si aucun accord n'a pu être trouvé

entre les Parties pour retrouver d'autres emplacements et/ou local susceptibles d'accueillir les Equipements Techniques, aux mêmes conditions que celles définies dans la Convention.

#### 3-3 Résiliation de la Convention à l'initiative d'INFRACOS

La Convention pourra être résiliée à l'initiative d'INFRACOS, de plein droit, sans indemnité, à charge pour elle de prévenir le Propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois (3) mois à l'avance dans les cas suivants :

- Suppression ou non-renouvellement de l'autorisation d'exploiter les réseaux de communications électroniques des Opérateurs,
- Refus, retrait ou annulation des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation des Equipements Techniques et/ou à l'implantation des Equipements Techniques,
- Le Propriétaire confie à un tiers la gestion de la Convention ou cède tout ou partie de la parcelle sur laquelle sont implantés les Equipements Techniques ou le Propriétaire cède l'usufruit attaché à ladite parcelle,
- Impossibilité pour INFRACOS de se conformer à une nouvelle réglementation dans les délais légaux (prévue à l'article 8 des présentes)

3.4 La Convention pourra être résiliée de plein droit, à l'initiative d'INFRACOS, moyennant une indemnité forfaitaire correspondant à six (6) mois, à charge pour elle de prévenir le Propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois (3) mois à l'avance dans les cas suivants :

- Perturbations des émissions radioélectriques des Equipements Techniques,
- Changement de l'architecture des réseaux exploités sur les lieux mis à disposition ou évolution technologique conduisant à une modification de ces mêmes réseaux.

#### 3.5 Résolution de la Convention

A défaut d'exécution de l'une quelconque de leurs obligations par l'une ou l'autre des Parties, notamment en cas de non-paiement des redevances aux échéances, la présente Convention sera résolue de plein droit, après mise en demeure adressée au débiteur par le créancier, restée sans effet dans le délai de deux (2) mois.

La résolution n'ouvrira aucun droit à restitution de part et d'autre, pour la période antérieure à la dernière obligation non exécutée.

#### **Article 4 Assurances**

**4-1** INFRACOS s'engage à souscrire auprès d'une ou plusieurs sociétés d'assurances représentée(s) en Europe, et à maintenir pendant toute la durée de la Convention, une ou plusieurs polices d'assurances garantissant :

- sa responsabilité civile résultant de son activité, des Equipements Techniques, de son personnel intervenant dans le cadre des opérations de maintenance et d'entretien ;
- les dommages subis par les Equipements Techniques notamment contre les risques d'incendie, d'explosion, de dégât des eaux ;
- les recours des voisins et des tiers.

**4-2** Le Propriétaire fera sa propre affaire de l'assurance de ses biens immobiliers et/ou mobiliers et s'engage à souscrire une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile.

**4-3** INFRACOS renonce et s'engage à faire renoncer ses assureurs à tous recours contre le Propriétaire et ses assureurs pour tous dommages causés aux Equipements Techniques. Réciproquement, le Propriétaire renonce et s'engage à faire renoncer ses assureurs à tous recours contre INFRACOS et ses assureurs, prestataires, fournisseurs ou sous-traitants et leurs assureurs pour les dommages causés aux biens du Propriétaire.

**4-4** Chacune des Parties s'engage à remettre à l'autre Partie à sa première demande, les attestations d'assurance correspondantes faisant notamment mention de la renonciation à recours de leurs assureurs telle que prévue ci-dessus.

#### **Article 5 Installation - Travaux - Réparations -Restitution des lieux**

##### **5-1 Installation, Travaux et Réparations effectués par INFRACOS**

Le Propriétaire autorise l'installation, dans les emplacements mis à disposition, des Equipements Techniques décrits à l'article 1 des conditions particulières, et tous travaux nécessaires à cette fin, ce compris tous branchements et installations nécessaires (notamment EDF, lignes téléphoniques, fibres optiques, fourreaux et faisceaux hertziens) au fonctionnement des Equipements Techniques.

La signature de la Convention vaut accord donné à INFRACOS de réaliser les travaux et d'effectuer les

démarches liées à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'installation des Equipements Techniques. A défaut d'obtention des dites autorisations, la Convention sera résolue de plein droit sans indemnité.

INFRACOS devra procéder ou faire procéder à l'installation des Equipements Techniques en respectant strictement les normes techniques et les règles de l'art et réalisera à ses frais les balisages et l'affichage requis par la réglementation en vigueur.

INFRACOS assumera toutes réparations et impositions afférentes aux Equipements Techniques.

##### **5-2 Travaux de réparations effectués par le Propriétaire**

En cas de travaux indispensables à la réparation de l'immeuble et conduisant à la suspension temporaire du fonctionnement des Equipements Techniques, le Propriétaire en avertira INFRACOS par lettre recommandée avec avis de réception avec un préavis de douze (12) mois avant le début des travaux, en lui précisant, leur durée. Ce préavis ne s'appliquera pas en cas de travaux rendus nécessaires par la force majeure.

Les Parties se concerteront pour trouver une solution de remplacement pendant la durée des travaux, afin de permettre la poursuite de l'exploitation des Equipements Techniques.

Au cas où aucune solution de remplacement satisfaisante pour INFRACOS ne serait trouvée, INFRACOS se réserve le droit de résilier la Convention sans contrepartie. En tout état de cause, la redevance sera diminuée à proportion de la durée de suspension du fonctionnement des Equipements Techniques.

A l'issue des travaux, INFRACOS pourra réinstaller les Equipements Techniques, les laisser sur le (les) nouvel(eaux) emplacement(s) trouvé pendant la durée des travaux ou décider sans préavis de résilier la Convention.

##### **5-3 Restitution des emplacements mis à disposition**

A l'expiration de la Convention, INFRACOS reprendra tout ou partie des Equipements Techniques et remettra les emplacements mis à disposition dans un état d'usure normale au regard de l'état des lieux d'entrée, sauf pour ce qui est des constructions et améliorations non comprises dans les Equipements Techniques qui resteront acquises au Contractant.

#### **Article 6 Libre accès aux lieux mis à**

## **disposition**

Le Propriétaire, et tout occupant de son chef, pour qui il se porte fort aux termes des présentes, autorise INFRACOS, ses préposés, tout tiers - autorisé par INFRACOS et/ou accompagné par INFRACOS ou ses préposés - à avoir à tout moment libre accès aux emplacements mis à disposition, conformément aux dispositions figurant dans la fiche « Informations Pratiques ». On entend par tiers autorisé par INFRACOS notamment les prestataires d'INFRACOS, ses sous-occupants et leurs prestataires.

Le Propriétaire ne pourra refuser l'accès aux emplacements mis à disposition, hormis les cas d'urgence et/ou force majeure dûment justifiés à INFRACOS.

En cas de changement des moyens, modalités d'accès aux emplacements mis à disposition, le Propriétaire en avertira INFRACOS dans les plus brefs délais, à l'une des adresses suivantes : [guichetunique@infracos.fr](mailto:guichetunique@infracos.fr) ou INFRACOS, 20 rue Troyon, 92310 SEVRES.

INFRACOS, tout tiers autorisé par INFRACOS et/ou accompagné par INFRACOS ou ses préposés s'engage lors de ses déplacements sur les lieux mis à disposition à respecter la tranquillité des occupants de l'immeuble.

Le Propriétaire ne pourra intervenir sur les Equipements Techniques, hormis le cas d'urgence dûment justifié à INFRACOS.

Le Propriétaire veillera à ce que pendant toute la durée de la Convention l'espace faisant face aux antennes et faisceaux hertziens soit dégagé, dans la limite de l'emprise de l'immeuble visé aux Conditions Particulières.

## **Article 7 Présence de plusieurs exploitants d'équipements radioélectriques**

Dans l'hypothèse où des équipements techniques d'un autre exploitant d'équipements radioélectriques seraient déjà installés dans l'emprise de l'immeuble, INFRACOS s'engage, avant d'installer les Equipements Techniques, à réaliser, à sa charge financière, les études de compatibilité avec les équipements techniques de l'opérateur déjà en place, et leur éventuelle mise en compatibilité. Si la mise en compatibilité s'avère impossible à réaliser, INFRACOS s'engage à ne pas installer les

Equipements Techniques. Le Propriétaire, de son côté, s'engage à communiquer à INFRACOS les coordonnées des propriétaires des équipements radioélectriques existants.

Dans l'hypothèse où un nouvel exploitant d'équipement radioélectrique solliciterait du Propriétaire l'autorisation d'installer des équipements techniques dans l'emprise de l'immeuble, le Propriétaire s'engage, avant d'autoriser ladite installation, à informer INFRACOS en transmettant les coordonnées du nouvel exploitant et à ce que soient réalisées, à la charge financière du nouvel exploitant, des études de compatibilité avec les Equipements Techniques listés à l'article 1 des conditions particulières, leur éventuelle mise en compatibilité. Si cette mise en compatibilité s'avère impossible, ou si la nouvelle installation projetée perturbe l'accès et l'exploitation des Equipements Techniques, les équipements techniques projetés par le nouvel exploitant ne pourront être installés. Le Propriétaire s'engage également à imposer au nouvel exploitant que ce dernier effectue un balisage (physique ou affichage) de ses équipements conformément à la réglementation, aux normes techniques et aux règles de l'art.

## **Article 8 Environnement législatif et réglementaire - Information du Propriétaire**

Certains Équipements Techniques émettent des ondes radioélectriques. En conséquence, le Propriétaire se doit de respecter les consignes de sécurité spécifiées en annexe 3, qui sont conformes aux normes en vigueur. Pendant toute la durée de la Convention, INFRACOS s'assurera que le fonctionnement des Equipements Techniques sera toujours conforme à la réglementation applicable notamment en matière de santé publique ou d'émission de champs électromagnétiques. En cas d'évolution de ladite réglementation, et d'impossibilité pour INFRACOS de s'y conformer dans les délais légaux, INFRACOS fera suspendre les émissions des Equipements Techniques concernés jusqu'à leur mise en conformité, ou pourra résilier de plein droit la présente Convention par lettre recommandée avec avis de réception sans préavis ni indemnité.

INFRACOS informe le Propriétaire qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'est pas établi que les rayonnements produits par ces Equipements Techniques présentent un risque pour la santé.

Afin de permettre au Propriétaire de se tenir informé de l'état des connaissances scientifiques, une information est accessible sur le site Internet du

Ministère de l'emploi et la solidarité suivant :  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr).

INFRACOS peut également transmettre une documentation d'information, sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

**INFRACOS**  
20 rue Troyon  
92310 Sèvres

## **Article 9 DONNEES PERSONNELLES - C.N.I.L - CONFIDENTIALITE**

### **9.1 Données personnelles – CNIL**

#### **9.1.1 Dispositions générales et finalité du traitement des données personnelles**

Dans l'hypothèse où le Propriétaire et/ou son représentant est une personne physique, ses données personnelles sont régies par les dispositions du règlement européen n° 2017/679 en date du 27 avril 2016 et de la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004.

Il est précisé que les données personnelles recueillies au titre de la présente Convention sont nécessaires pour la bonne exécution de ladite Convention, à savoir notamment le paiement de la redevance, le traitement des relations contractuelles, les accès aux emplacements mis à disposition.

#### **9.1.2 Droits du Propriétaire et de son représentant**

Au regard de la réglementation applicable, le Propriétaire et son représentant sont habilités à obtenir communication de leurs données fournies dans le cadre de la Convention et, le cas échéant, à en demander :

- la rectification en cas d'inexactitude, selon les dispositions visées à l'article 16 du règlement européen, ou
- l'effacement, selon les dispositions visées à l'article 17 du règlement européen, ou
- une limitation du traitement, selon les dispositions visées à l'article 18 du règlement européen, ou
- la portabilité, selon les dispositions visées à l'article 20 du règlement européen.

Le Propriétaire et son représentant adressent leurs demandes à l'une des adresses suivantes : [correspondantRGPD@infracos.fr](mailto:correspondantRGPD@infracos.fr) ou INFRACOS, 20 rue Troyon, 92310 SEVRES. Toute demande devra être accompagnée d'une copie recto/verso de la carte d'identité du Propriétaire ou de son

représentant.

Le Propriétaire et/ou son représentant peuvent aussi :

- s'opposer au traitement de leurs données selon les modalités définies à l'article 21 du règlement européen
- ou retirer leur consentement au traitement de leurs données personnelles par INFRACOS (article 7 du règlement européen).

Le cas échéant, INFRACOS les informera qu'en cas d'effacement, limitation, retrait du consentement ou opposition de ces derniers au traitement de leurs données, INFRACOS sera dans l'incapacité d'exécuter la Convention.

En application de l'article 19 du règlement européen et sous réserve de faisabilité, INFRACOS notifiera au Propriétaire et/ou son représentant toute rectification, effacement et limitation de traitement.

Le Propriétaire et son représentant sont informés qu'ils peuvent en cas de réclamation saisir toute autorité de contrôle compétente.

Conformément à l'article 34 du règlement européen, en cas de violation des données à caractère personnel fournies par le Propriétaire et/ou son représentant, susceptible d'engendrer un risque élevé pour leurs droits et libertés, INFRACOS en informera ces derniers dans les meilleurs délais.

#### **9.1.3 Outils informatiques de collecte**

Le Propriétaire et son représentant sont par ailleurs informés que leurs données collectées sont traitées sur deux outils informatiques que sont SAP et Livelink et y seront conservées durant toute la période d'exécution de la Convention.

A l'échéance de la Convention pour laquelle raison que ce soit, leurs données seront supprimées. Toutefois, conformément à la réglementation applicable, certains documents et informations pourront être conservés au-delà du terme de la Convention à des fins notamment comptables ou fiscales.

#### **9.1.4 Consentement du Propriétaire et de son représentant au traitement de leurs données personnelles**

LE PROPRIETAIRE ET SON REPRESENTANT DECLARENT AVOIR RECU LES INFORMATIONS NECESSAIRES LEUR PERMETTANT DE DECIDER EN CONNAISSANCE DE CAUSE.

AUSSI, LE PROPRIETAIRE ET SON



REPRESENTANT CONSENTENT  
EXPRESSEMENT ET DE MANIERE, LIBRE,  
SPECIFIQUE, ECLAIREE ET NON  
EQUIVOQUE :

- au traitement par INFRACOS de leurs données personnelles collectées au titre de la présente Convention.
- reconnaissent que leur consentement est nécessaire pour la bonne exécution de la Convention, à savoir notamment le paiement de la redevance, le traitement des relations contractuelles, les accès aux emplacements mis à disposition.
- autorisent INFRACOS à transmettre leurs coordonnées à ses prestataires. Le Propriétaire et son représentant autorisent également INFRACOS à transmettre leurs coordonnées aux opérateurs de téléphonie mobile et leurs sous-traitants, habilités à établir et exploiter un réseau de communications électroniques.

## **9.2 Confidentialité**

Les Parties s'engagent à assurer la confidentialité des informations auxquelles elles auront accès au titre de la présente Convention. En conséquence, chacune des Parties s'interdit de divulguer lesdites informations à un tiers, à l'exception d'une autorité compétente, de conseils membres d'une profession réglementée, des actionnaires de la Partie divulgateuse, de toute entité juridique appartenant au même groupe que la Partie divulgateuse, et/ou dans le cadre du respect d'une obligation légale ou réglementaire.

## **Article 10 Déclassement et Transfert de l'immeuble**

Le Propriétaire fera ses meilleurs efforts afin de rappeler dans tout acte entraînant le déclassement de l'immeuble ou le transfert de l'immeuble d'un domaine public à un autre, l'existence de la Convention.

Le Propriétaire s'engage à prévenir INFRACOS de toute décision de déclassement ou de transfert de l'immeuble dès qu'il en aura connaissance.

Dans l'hypothèse où le Propriétaire souhaiterait céder tout ou partie de la parcelle déclassée sur laquelle sont implantés les Equipements Techniques, ce dernier s'engage à se rapprocher au préalable d'INFRACOS afin de lui en proposer l'acquisition. A cet effet, le Propriétaire transmettra à INFRACOS par courrier recommandé le prix de vente de tout ou

partie de ladite parcelle. INFRACOS disposera d'un délai de trente (30) jours pour se prononcer sur l'acquisition ou non de ce bien. Il en sera de même en cas de volonté du Propriétaire de céder l'usufruit attaché à tout ou partie de ladite parcelle.

Les frais de géomètre éventuels découlant de cette cession seront à la charge du Propriétaire.

## **Article 11 Sous-location et Cession**

INFRACOS s'interdit de sous-louer les lieux mis à disposition et de céder la Convention, sauf autorisation préalable du Propriétaire et de l'Affectataire.

Néanmoins, le Propriétaire autorise d'ores et déjà INFRACOS à sous-louer les lieux mis à disposition ou à céder la Convention à Bouygues Telecom et/ou à SFR et/ou à toute société dont Bouygues Telecom et/ou SFR est(sont) actionnaire(s) directement ou indirectement et/ou à tout opérateur de télécommunication.

Dans l'hypothèse où INFRACOS venait à céder la présente Convention, le Propriétaire convient que la cession libèrera INFRACOS au titre de ses obligations issues de la Convention. Par conséquent, INFRACOS ne sera pas tenue solidairement à l'exécution de la Convention.

## **Article 12 Désaffectation de l'Eglise**

Dans l'hypothèse où l'Eglise cesserait d'être affectée à un culte suite à une décision de désaffectation prise notamment par arrêté préfectoral, le Propriétaire en informera INFRACOS.

Les Parties conviennent que le Propriétaire sera alors seul titulaire de tous les droits et obligations issus de la Convention.

Accusé de réception en préfecture  
05/27/03/2024 06:24:01 - 15-20032024-DE  
N:173746  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

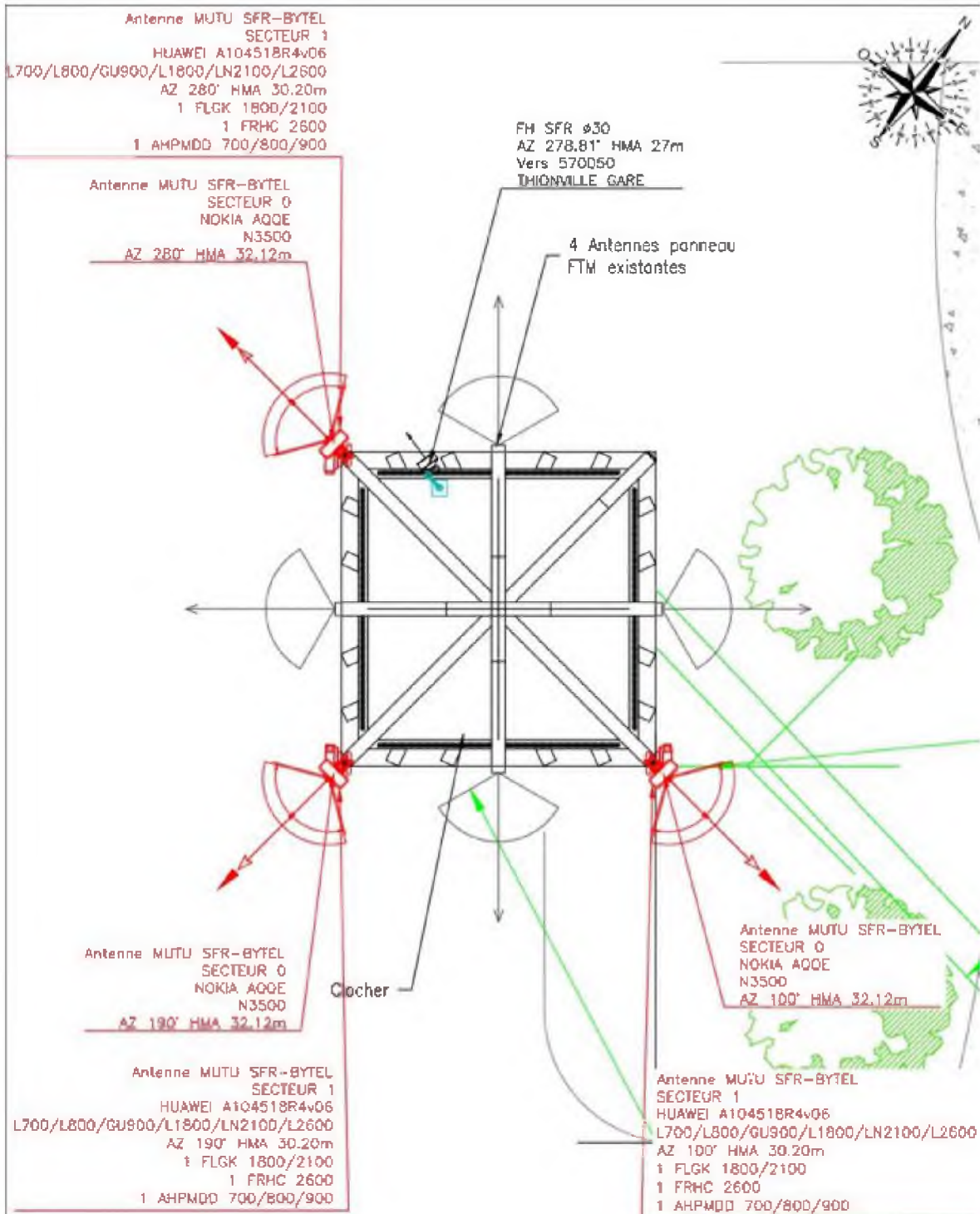
## ANNEXE 2

COMPOSEE de :

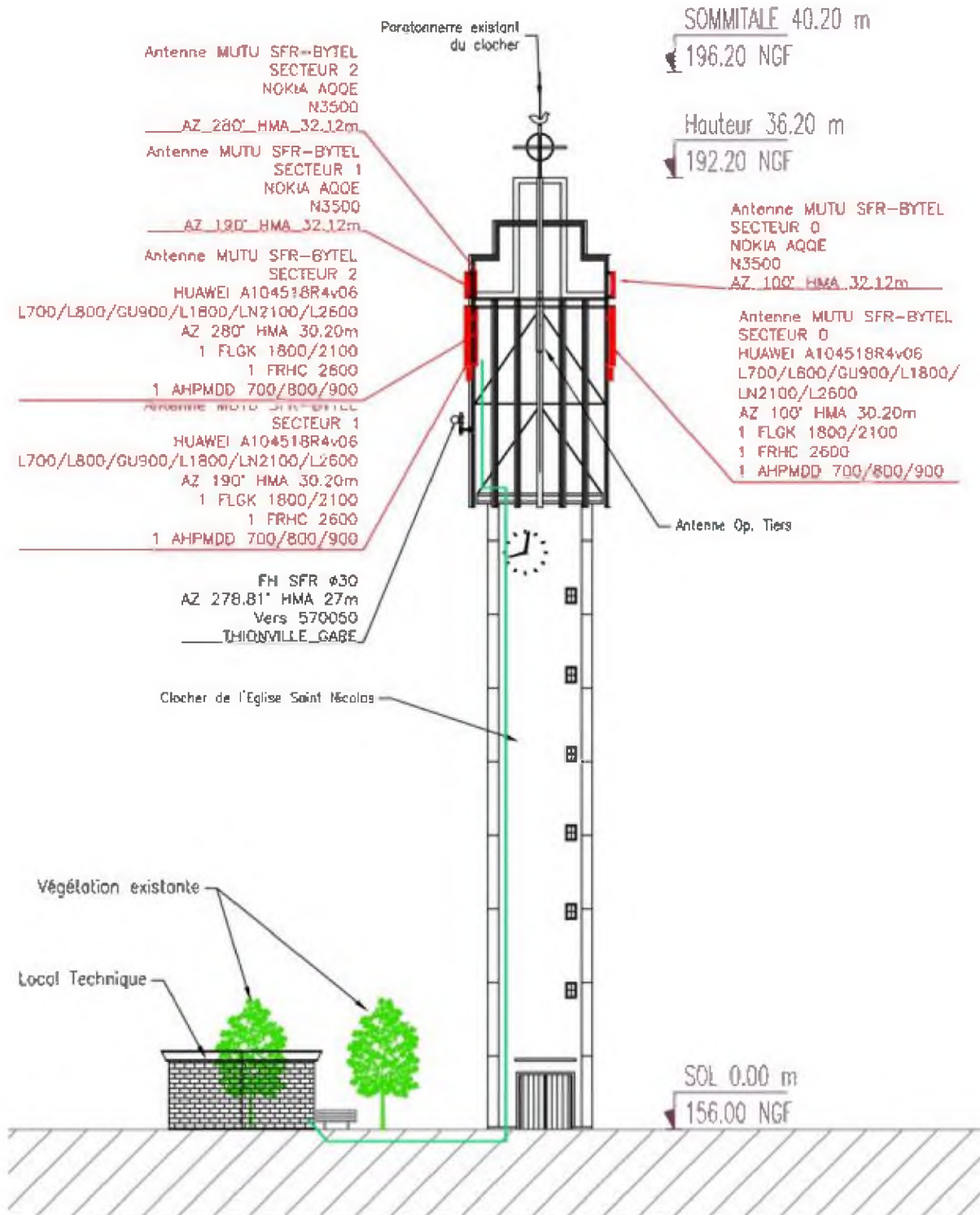
- **PLAN DES EMPLACEMENTS MIS A DISPOSITION**
- **DOSSIER TECHNIQUE PRESENTANT, A TITRE INDICATIF, LES EQUIPEMENTS INSTALLES, AU JOUR DE LA MISE A DISPOSITION DES EMPLACEMENTS** (comprenant notamment le PLAN DE SECURITE, le PLAN d'ELEVATION et le PLAN DE VUE D'ENSEMBLE)



## Plan de masse projeté



### Plan d'élévation projeté



## ANNEXE 3

COMPOSEE de :

- **Information sur les consignes de sécurité à respecter**
- **Fiche de "demande de coupure des antennes radio"**

## INFORMATION SUR LES CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER

L'objectif de cette annexe est d'informer le Propriétaire et l'Affectataire sur les consignes de sécurité mises en œuvre pour garantir au public le respect des limites d'exposition aux champs électromagnétiques.

INFRACOS s'assurera auprès des Opérateurs que le fonctionnement des Equipements Techniques sera toujours conforme à la réglementation applicable, notamment en matière de santé publique ou d'émission de champs électromagnétiques.

Sur tous les sites qui le nécessitent, un affichage est mis en place à proximité des antennes pour informer le public des consignes de sécurité à respecter. Dans certains cas, il arrive que l'affichage soit complété par un balisage qui renforce les consignes écrites.

Les zones ainsi balisées sont déterminées conformément à la réglementation en vigueur. En cas de changement de celle-ci, INFRACOS s'engage à faire modifier les périmètres de sécurité dans les meilleurs délais.

Le Propriétaire et l'Affectataire doivent respecter les consignes de sécurité affichées et éventuellement le balisage et informer toutes personnes concernées par celles-ci.

Toute intervention dans les périmètres de sécurité - matérialisés ou précisés par affichage – devra faire l'objet d'une demande de coupure des émissions des antennes conformément au modèle joint à la présente annexe.

Avant l'intervention d'une personne dans un périmètre de sécurité - matérialisé ou précisé par affichage – une fiche de demande de coupure d'émission (dont le modèle est joint à la présente annexe) doit être remplie et envoyée à INFRACOS. Le numéro de téléphone du responsable technique est précisé dans cette fiche.

## Demande de coupure des antennes radio Pour tous travaux nécessitant de pénétrer dans le périmètre de balisage des antennes

Cette demande doit être adressée, par le contractant, **10 jours ouvrés avant la date prévue pour les travaux.**

**Partie à remplir par le demandeur (propriétaire ou son représentant)**

Date de la demande : .../.../... Fax : ..... Adresse email demandeur : .....

INFRACOS	Interlocuteur INFRACOS :	Tél :
----------	--------------------------	-------

N° Site (figurant sur le contrat) :	Nom et adresse du site :
-------------------------------------	--------------------------

**Le demandeur**

Société :	Interlocuteur :	Tél :	Fax :
-----------	-----------------	-------	-------

**L'intervenant (Entreprise intervenant pour le compte du demandeur)**

Société :	Interlocuteur :	Tél :	Fax :
-----------	-----------------	-------	-------

Responsable direct de travaux (personne sur le site le jour des travaux) :	Tél mobile :
--	--------------

**Les travaux**

Nature de l'intervention :
----------------------------

**Si les travaux doivent s'interrompre dans la journée sur une durée supérieure à une heure, il faut prévoir de rétablir le service pendant cette période (exemple : pendant la pause déjeuner du chantier entre 12h et 14h le service est rétabli)**

Date, heure, début de coupure, fin de coupure, durée	Date JJ/MM/AA	(Début) Heure/minute	(Fin) Heure/minute	Durée : minute

Localisation sur terrasse (identification secteur) :
--

**Partie à remplir par INFRACOS**

Validation par : .....  
 Validation :      oui                   non                   Si non, Motif du refus

--

**Le responsable de coupure**

**Date et Heure proposée : .../.../...      ....h.....m**

Interlocuteur Opérateur :	Tél mobile :	Tél fixe :
---------------------------	--------------	------------

Rappel des coordonnées du service Guichet Unique Patrimoine d'INFRACOS :

Responsable	Téléphone	Adresse email
Service Guichet Unique Patrimoine	0805.801.801	<a href="mailto:guichetunique@infracos.fr">guichetunique@infracos.fr</a>

Signature Demandeur	
Nom	Visa
Date	

Signature INFRACOS	
Nom	Visa
Date	



**ANNEXE 4**  
**AUTORISATION DE TRAVAUX**

**L'AUTORITE PUBLIQUE**  
[●]

**INFRACOS**  
20 rue Troyon  
92310 Sèvres

[●], le [●]

**Objet : Immeuble situé à [●], rue [●], n° [●]  
site [●]**

Madame, Monsieur,

Conformément à la Convention signée le [●], nous vous confirmons, par la présente lettre, notre accord pour l'exécution des travaux nécessaires à l'installation des Equipements Techniques sur l'immeuble référencé ci-dessus.

Cette autorisation vaut également accord de notre part afin qu'INFRACOS et/ou ses éventuels mandataires et/ou ses sous-locataires accomplissent toutes les démarches administratives afférentes à ces travaux.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**L'AUTORITE PUBLIQUE**  
**OU LE REPRESENTANT DE L'AUTORITE PUBLIQUE**

**ANNEXE 5**  
**FICHE INFORMATIONS PRATIQUES**

**1. Conditions d'accès**

Le Propriétaire et/ou l'Affectataire s'engagent à informer dans les plus brefs délais INFRACOS de toutes modifications des informations suivantes :

- Numéro de code :
- Badge :
- Gardien (adresse, téléphone) :
- Société de gardiennage (adresse, téléphone) :
- Mise en place d'une boîte à clés positionnée permettant un accès 24h/24h aux Equipements Techniques

Le Propriétaire et/ou l'Affectataire s'engagent à remettre à INFRACOS tous les moyens d'accès au Site.

**2. Interlocuteurs**

- INFRACOS :

**INFRACOS**  
Service Guichet Unique Patrimoine  
20 rue Troyon  
92310 Sèvres

*Téléphone : 0805.801.801*  
*Mail : guichetunique@infracos.fr*

**3. Interlocuteurs**

Numéro de téléphone / procédure des émissions radioélectriques du Site

Numéro National :

Numéro Régional :

**4. Adresse mail Propriétaire et/ou Affectataire**

.....

**ANNEXE 6**

**AUTORISATION D'OCCUPER LES EMPLACEMENTS sis en l'Eglise de YUTZ**

Par la présente et compte-tenu de l'accord donné par Madame la Maire de Yutz à INFRACOS, en date du.....par décision du Conseil Municipal,

Je soussigné ....., agissant en qualité de .....représentant la paroisse de demeurant .....

dûment habilité aux fins de signature des présentes,

Donne expressément mon accord à l'installation, à l'exploitation et à la maintenance de la station radioélectrique située dans les emplacements mis à disposition d'INFRACOS au sein de l'église sis avenue des Nations, 57970 YUTZ sur la parcelle cadastrée section 19 numéro 77. A cet effet, la société INFRACOS et tout tiers autorisé par INFRACOS auront librement accès à la station radioélectrique. En aucun cas, l'accès à la station radioélectrique ne devra générer une quelconque entrave à l'activité cultuelle.

La présente autorisation prend effet à compter de la date de signature de la Convention conclue entre la Commune et INFRACOS pour l'exploitation et la maintenance de la station radioélectrique, et ce, pour la durée de la Convention.

La présente autorisation est conférée à la loi du 8 avril 1802 relative à l'organisation des cultes, au décret du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises et à la loi du 1<sup>er</sup> juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

La présente autorisation sera annexée à la convention conclue par la Commune permettant l'installation, l'exploitation et la maintenance de la station radioélectrique susvisée.

Fait à Yutz, en trois (3) exemplaires originaux dont un est remis à la Commune, un à et un annexé à la convention susvisée.

Le



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-16-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

### Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

### Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

### Point n° 16 : CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Monsieur Pierre GRUNEWALD, Adjoint au Maire, rapporteur, expose que la politique de la ville, selon la loi n° 2014 – 173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres, et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs et des difficultés d'accès aux services et aux soins notamment.

Cette politique globale agit sur tous les pans du droit commun en déployant des projets locaux autour de cinq axes d'action définis par l'État pour toute la durée du contrat que sont l'emploi, l'émancipation, la sécurité, l'engagement et citoyenneté, et le cadre de vie.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers le quartier dit prioritaire et ses habitants. Elle est conduite conjointement par l'État, la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville » et les Villes de Thionville et Yutz.

L'État a validé, par décret, le contour du périmètre pour la Ville fin décembre 2023. En parallèle, il est possible d'identifier des « poches de pauvreté » qui pourraient bénéficier de crédits de la politique de la ville.

Cette nouvelle génération du contrat de ville marque une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire. Dans ce cadre, le maire est au cœur de l'élaboration du contrat dans le respect des compétences de la commune et des EPCI en matière de politique de la ville. Par ailleurs, la participation citoyenne est renforcée sur toute la durée du contrat.

La stratégie de développement social du quartier se concrétise par :

- une programmation annuelle d'actions grâce à des fonds dédiés ;
- l'animation de deux groupes de travail sur les thématiques d'intervention ciblée (l'insertion professionnelle et la réussite éducative) ;
- la co-construction d'actions de prévention en direction de la jeunesse en lien avec les centres sociaux et la prévention spécialisée ;
- le renforcement de la participation citoyenne ;
- la visualisation de l'intervention globale de la Ville, du Département, de la Région ;
- la visualisation de l'intervention globale liée au droit commun.

Au-delà des actions, il conviendra d'instituer une veille collective par une culture du suivi et de l'évaluation.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « solidarité ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** le contrat de ville « engagements quartiers 2030 »,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme  
Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,  
  
Clémence POUGET

Secrétaire,  
  
Sophie VITTOZZI

# Engagements Quartiers 2030 Contrat de Ville (2024-2030)



## Table des matières

<b>EDITO</b> .....	3
Mots du Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et Maire de Thionville.....	3
Mots du Maire de Yutz .....	3
Mots du Préfet de Moselle .....	4
<b>I- Présentation Générale</b> .....	5
A) Fondements et objectifs de la politique de la ville .....	5
B) Valeurs de la République et laïcité.....	6
<b>II- Diagnostic des territoires</b> .....	7
<b>III-Stratégie d'action</b> .....	15
A) Présentation de la méthode .....	15
B) Gouvernance .....	17
C) Engagements.....	18
1) Emploi.....	18
2) Emancipation .....	22
3) Sécurité.....	25
4) Engagement et citoyenneté.....	29
5) Cadre de vie .....	33
D) Evaluation - Construction d'un observatoire.....	36
<b>IV-Engagements des partenaires</b> .....	37
A) Éducation nationale .....	38
B) France Travail.....	38
C) Police nationale .....	39
D) Caisse d'Allocations Familiales.....	39
E) Caisse des Dépôts.....	40
F) Agence Régionale de Santé .....	41
G) Direction Régionale des Affaires Culturelles .....	41
H) Conseil Régional du Grand Est.....	41
I) Conseil Départemental de la Moselle.....	42
J) MOSELIS.....	42
K) BATIGERE HABITAT – Bailleur citoyen.....	46
L) VIVEST.....	51
M) Mission Locale du Nord Mosellan (MLNM).....	51
N) SMITU Thionville-Fensch.....	52
<b>V- Signature</b> .....	53

## EDITO

Mots du Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et Maire de Thionville

PROJET

Mots du Maire de Yutz

Le plan « quartiers 2030 », élaboré par le ministre du logement Olivier Klein, constitue aujourd'hui le cadre unique de mise en œuvre de la Politique de la Ville sur notre territoire.



Dans la continuité du précédent, ce nouveau contrat piloté à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville en articulation avec les services de l'Etat, les villes de Thionville et de Yutz engage nos collectivités sur la période 2024-2030, à mettre en œuvre des actions concrètes en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique et de rénovation urbaine.

Il traduit la volonté de l'ensemble des élus, des acteurs du territoire et des partenaires de la Politique de la Ville de mettre en place des actions spécifiques ambitieuses qui visent à réduire les écarts de situation entre les habitants de l'agglomération.

De nombreuses réussites ont vu le jour ces dernières années au sein de certains quartiers prioritaires, comme celui des Terrasses des Provinces. Depuis 2015, près de 2,5 millions d'euros ont été investis dans des espaces ludiques, des équipements structurants afin de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux. Ces politiques publiques permettent d'améliorer le cadre de vie et la collecte des déchets, donnent plus de moyens financiers aux acteurs et partenaires du territoire et facilitent leurs missions indispensables à la réussite du projet de Ville.

Mais force est de constater que le maintien de la précarité subsiste dans ce quartier prioritaire, lequel apparaît au regard de ses habitants, comme exclu de la dynamique territoriale de l'agglomération, et reste marqué par d'importantes difficultés socio-économiques. Des efforts en termes de cohésion sociale, de cadre de vie, de renouvellement urbain, de développement économique et d'emploi sont encore à améliorer pour ce territoire.

Le défi a été de travailler avec tous pour l'élaboration d'un projet pour les quartiers et les habitants, en veillant à ce que les dimensions sociales, urbaines et économiques soient liées.

Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires pour cette collaboration, notamment les services de l'Etat, du Conseil Régional du Grand-Est, du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville ainsi que ceux de la ville de Yutz, les bailleurs sociaux, l'Education Nationale, France Travail, la Caisse des Dépôts, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mission locale du Nord-Mosellan, le S.Mi.T.U, et l'ensemble des acteurs associatifs œuvrant dans le domaine de la Politique de la Ville.

Nous partageons ensemble, pour ces six années à venir, les mêmes objectifs d'amélioration de vie des habitants des quartiers de la Politique de la Ville. La proche collaboration entre chacun des acteurs sera la clé de la réussite de ce plan « quartier 2030 ».

Clémence Pouget,  
Maire de Yutz

## Mots du Préfet de la Moselle

Le plan « quartiers 2030 », lancé par le président de la République en juin 2023, renouvelle l'engagement de l'État en faveur de la politique de la ville. Il se concrétise en 2024 par la signature des contrats de ville « engagements quartiers 2030 » pour la période 2024-2030.

Ces contrats renouvelés reposent sur une géographie prioritaire de la politique de la ville actualisée. Le travail mené en 2023 a permis une mise à jour des contours et la délimitation de nouveaux quartiers, prenant en compte les évolutions socio-économiques de ces dix dernières années. En Moselle, deux nouveaux quartiers entrent dans cette géographie : le quartier Falogne à Metz et le quartier du Roi à Woippy, portant à 26 le nombre de quartiers prioritaires en Moselle.

Cette nouvelle génération de contrats va constituer notre feuille de route jusqu'en 2030. Établi aux plus près des priorités des habitants, en concertation avec les collectivités locales et avec les acteurs de proximité, chaque contrat sera centré sur des enjeux et sur des priorités resserrés.

L'accès à l'emploi des habitants est l'objectif prioritaire de l'Etat. Pour cela, l'accès à la formation, l'accompagnement du développement économique et de l'entrepreneuriat sont des axes d'intervention sur lesquels l'État sera particulièrement mobilisé.

Le cadre de vie et la transition écologique seront également au cœur des priorités. Les moyens de l'Etat seront déployés pour améliorer les conditions d'existence et le cadre de vie des habitants et une meilleure intégration des quartiers dans leur environnement.

Pour que les habitants se sentent davantage en sécurité dans leurs quartiers, la priorité sera accordée sur la lutte contre le trafic de stupéfiants.

De manière transversale, l'engagement citoyen sera valorisé et sera promu sous toutes ses formes.

La citoyenneté, le respect des valeurs de la République et de la laïcité sont des vecteurs d'intégration républicaine, que l'État portera dans les contrats de ville « engagements quartiers 2030 ».

Pour notre jeunesse, un accompagnement renforcé sera mis en place pour ceux qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire, ceux qui ont besoin d'un soutien particulier pour acquérir un niveau de formation et de qualification qui leur assure, à terme, une insertion sociale et professionnelle.

Ces contrats sont aussi ceux des habitants. Les enjeux identifiés lors des consultations citoyennes menées en été 2023 auprès des habitants sont pris en compte dans ces contrats et sont intégrés dans les priorités de chaque quartier, au plus près des besoins exprimés. Consultés en amont, les habitants seront associés à la mise en œuvre des contrats, pour s'assurer que les politiques publiques menées par l'État et par les collectivités, et également les actions portées par les acteurs associatifs et tous les partenaires de la politique de la ville, produisent des effets concrets et mesurables.

Telle est l'ambition de l'Etat pour que les contrats de ville améliorent la vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Laurent Touvet,  
Préfet de la Moselle

## I- Présentation Générale

### A) Fondements et objectifs de la politique de la ville

La loi du 21 février 2014 dite loi Lamy est la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Elle met en œuvre le cadre de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficultés.

Dans son article premier, la loi Lamy pose les fondements de la politique de la ville.

Née dans les années 1980 pour réduire les écarts de développement entre des quartiers défavorisés et le reste du territoire urbain auquel ils appartiennent, cette politique publique mobilise de nombreux acteurs : services de l'Etat, collectivités territoriales, associations...

La politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics en matière d'éducation, d'emploi, de santé, entre autres. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants de ces quartiers prioritaires. Elle agit dans tous les domaines : développement économique, emploi et insertion professionnelle, rénovation urbaine, transports et cadre de vie, éducation, prévention de la délinquance, justice et sécurité, médiation sociale, santé, culture, sport, solidarité numérique...

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Aujourd'hui, environ 5 millions de personnes vivent dans les 1 362 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), situés dans plus de 800 communes différentes, en métropole et en outre-mer.

Depuis le milieu des années 1990, les contrats de ville formalisent le partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales pour mettre en œuvre la politique de la ville au niveau local. Ils sont renouvelés tous les six ans, et un bilan intermédiaire est réalisé à mi-parcours pour réajuster les actions. Des appels à projets sont renouvelés chaque année, tout au long de la durée du contrat de ville, afin de mettre en œuvre ces actions et d'atteindre les objectifs fixés par le contrat.

## B) Valeurs de la République et laïcité

La politique de la ville et les autres politiques publiques de droit commun portent intrinsèquement les valeurs de la République par la multitude d'actions qu'elles déploient dans les quartiers prioritaires.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville par exemple en matière d'éducation, d'accès à l'emploi ou d'émancipation sous toutes ces formes répondent

aux valeurs de la République telles que la laïcité, la citoyenneté, l'égalité des chances, l'égalité entre les femmes et les hommes.

De plus, la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (CRPR) vise à défendre les valeurs de la République et s'opposer au développement du repli communautaire et du séparatisme sous toutes ses formes. Elle s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre tous les séparatismes.

Déclinée en trois axes elle vise à :

- Entraver toutes les initiatives contraires aux fondements de notre République
- À amplifier l'ensemble des actions permettant de donner corps à l'égalité des chances sur tous les territoires
- Accompagner la structuration d'un islam de France face aux dérives extrémistes de l'islamisme

La loi CRPR s'attache à garantir que les associations respectent les valeurs républicaines aussi bien dans les activités qu'elles mènent que dans l'octroi des financements publics qui leur est fait. Les associations qui sollicitent un financement public doivent, désormais, signer un contrat d'engagement républicain. En souscrivant à ce contrat, l'association s'engage à respecter les principes républicains et, notamment, le respect des lois de la république, la liberté de conscience, l'égalité et la non-discrimination, la fraternité et l'absence de violence, le respect de la dignité humaine et le respect des symboles républicains. Le non-respect des obligations du CER, une fois signé, doit entraîner une demande de remboursement des subventions publiques versées de la part de l'autorité administrative. Ces dispositions sont entrées en vigueur depuis le 2 janvier 2022.

Enfin, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) déploie depuis 2015 un plan de formation sur les valeurs de la République et la laïcité à destination des acteurs de terrain en contact direct avec les publics. Elle vise à répondre à leur besoin de qualification et d'accompagnement sur l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles qu'ils rencontrent au quotidien.

L'ambition de ce plan de formation est d'aider à adresser à tous, et tout particulièrement aux jeunes, un discours clair et sans équivoque sur ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas, et sur le lien fort entre ce principe et les valeurs de la République.

## II- Diagnostic des territoires

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014 (dite loi LAMY), a réformé la géographie des quartiers populaires. Elle établit ainsi les critères pour définir le périmètre d'un quartier prioritaire, sur le territoire métropolitain :

« 1° Un nombre minimal d'habitants ;

2° Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à

*l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine. »<sup>1</sup>.*

Ces critères ont été conservés pour établir le périmètre des quartiers prioritaires de la ville (QPV) dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030. Trois QPV ont ainsi été maintenus sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT)<sup>2</sup>, à savoir :

- « Côte des roses – Bel-Air » à Thionville ;
- « Saint-Pierre – La Milliaire » à Thionville ;
- « Terrasses des provinces » à Yutz.

Une fois les périmètres définis, il s'agit de construire une connaissance plus précise des quartiers prioritaires, afin d'identifier les difficultés rencontrées par les habitants. C'est l'objectif du diagnostic du présent Contrat de Ville, proposant un portrait d'ensemble des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération, d'une partie de leur réalité et de leurs enjeux. Ce diagnostic constitue la référence pour élaborer la stratégie d'action du Contrat de Ville (2024-2030).

L'intégralité du diagnostic se trouve annexé au présent document<sup>3</sup>. Des éléments d'information en ont été extraits pour faire ressortir les principaux indicateurs et les différences territoriales essentielles.

## **COTE DES ROSES – BEL-AIR THONVILLE**

---

1 Article 5 de la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (JORF n°0045 du 22 février 2014).

2 Les modifications de la géographie prioritaire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, entre le précédent Contrat de Ville (2015-2023) et l'actuel, se trouvent en **annexe 2**.

3 Le diagnostic complet constitue l'**annexe 3**.

## Quartier Côte des roses - Bel-Air



### Regards Habitants

*Concertation citoyenne et recueil de la parole \* :*

- Une présence associative appréciée
- Un quartier dynamique et vivant
- Un cadre de vie à améliorer (propreté, stationnement, mobilier urbain, mobilités, commerces)

*\* données issues des réunions publiques de juin 2023 et février 2024*

## PORTRAIT DE DONNEES

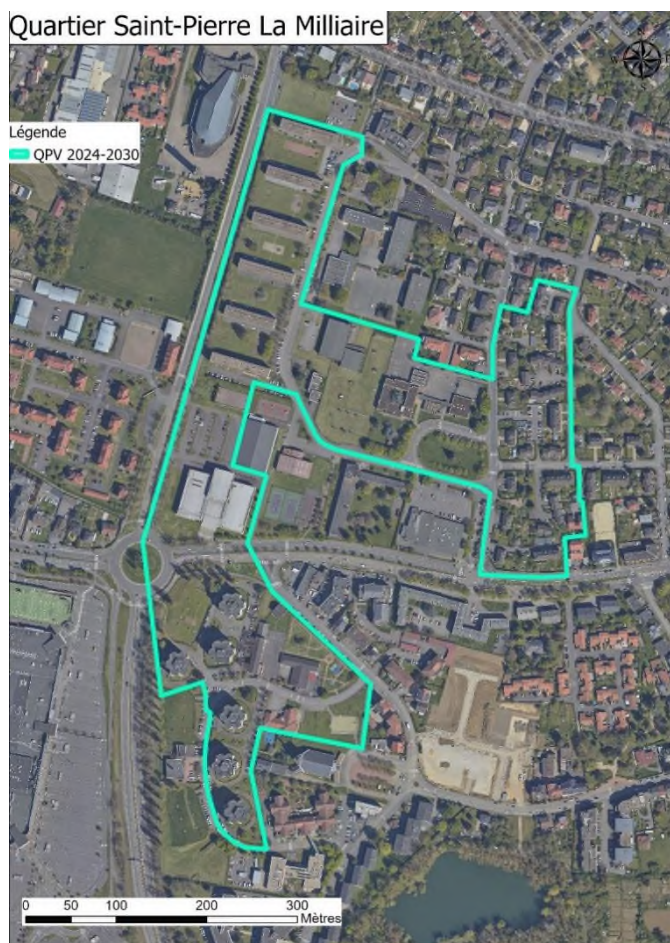
➤ **Equipements ou services communautaires, municipaux ou associatifs disponibles sur le quartier (non exhaustif) :**

- Ecoles maternelle et primaire
- Lycée Rosa Parks (à proximité)
- Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
- Multi accueil Les Petits de la Colline
- Relais Petite Enfance
- Equipements sportifs : gymnases Saint-Hubert et La Fontaine, *citystades*
- Centre Aquatique Communautaire (à proximité)
- Médiathèque
- Maison des Quartiers
- Thionville Emploi
- APSIS-Émergence
- Institut Médico-Pédagogique (IMP)
- Pension de famille Sainte-Anne
- Lignes de transport en commun (S02 ; S12 ; 60)
- Espaces publics de convivialité et de rencontres, espaces verts
- Hôpital Bel Air (CHR - Centre Hospitalier Régional)
- La Poste

Particularités :

- Mixité sociale d'usage à renforcer au regard des opérations de renouvellement urbain ;
- Population vieillissante (20,7 % de personnes âgés de plus de 60 ans contre 16,6 % et 11,9 %).

# THONVILLE



## Regards Habitants

### *Concertation citoyenne et recueil de la parole \* :*

- Un quartier bien situé (en proximité de commerces et du centre-ville)
- Un cadre de vie à améliorer (propreté, logements, stationnement, sécurité routière, espaces de jeu)
- Des relations sociales mitigées (incivilités, conflits de voisinage)
- L'expression du besoin de solidarité et d'intégration des primo-arrivants

*\* données issues des réunions publiques de juin 2023 et février 2024*

## PORTRAIT DE DONNEES



➤ **Equipements ou services communautaires, municipaux ou associatifs disponibles sur le quartier (non exhaustif) :**

- Ecoles maternelle et primaire
- Collège La Milliaire
- Foyer d'accueil polyvalent de l'association APEI
- Équipements sportifs : complexe Multisports de la Milliaire, complexe sportif Léo Lagrange, courts de tennis, Aire de *street workout* et *citystade*, terrain de basket.
- Multi-accueils « Le chat perché » et « Les petits pas »
- EHPAD des Près Saint-Pierre
- Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
- Résidence seniors Sainte-Madeleine
- Centre social et culturel Jacques Prévert
- APSIS-Émergence (prévention spécialisée et l'Espace rencontre)
- Passage du « Médiabus » de *Puzzle* à la Milliaire
- Espaces de convivialité et de rencontres, espaces verts (Parc Nelson Mandela à proximité)
- Lignes de transport en commun (S01 ; S08 ; S22 ; S23 ; 36 ; 37 ; 51)

Particularités :

- Relations non-apaisées entre les habitants ;
- Une intégration des primo-arrivants à travailler.

## Quartier Terrasses des provinces



### Regards Habitants

*Concertation citoyenne et recueil de la parole \* :*

- Un quartier riche en associations
- Un quartier vivant et solidaire
- Un cadre de vie à améliorer (propreté, aire de jeu pour enfants, trafic de stupéfiants, squats de communs, isolation des logements)
- Manque de commerces et de structures

*\* données issues des réunions publiques de juin 2023 et février 2024*

## PORTRAIT DE DONNEES

➤ **Equipements ou services communautaires, municipaux ou associatifs disponibles sur le quartier (non exhaustif) :**

- Ecoles maternelle et primaire
- Centre social Ô Couleurs du monde
- Multi-accueil Ribambelles
- APSIS-Émergence
- Tissu associatif (CLCV ; Réussir Ensemble ; BADRA ; Oinoleboso ; Vie Libre)
- Associations sportives (U.S. Yutz, A.S. Boxe Yutz ; Pétanque Yutz)
- Centre postal
- Centre communal d'action sociale de Yutz (à proximité)
- Maison de la Jeunesse et de la Culture La Pépinière (à proximité)
- Site lié à l'insertion professionnelle (à proximité) : centre de formation AFPA, Mission Locale du Nord Mosellan, VALO-
- Campus universitaire (à proximité) : Institut Universitaire de Technologie Yutz-Thionville, Institut de soudure, lycée Saint-Vincent de Paul, centre de formation d'apprentis de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
- Lignes de transport en commun (S09 ; S24 ; D26 ; 30)
- Espaces de convivialité et de rencontres, espaces verts, aire de jeux et *city stade*

Particularités :

- Proportion importante de moins de 25 ans (47,1 % contre 34,6 % et 35,2 % pour les deux autres quartiers prioritaires) ;
- Proportion importante de familles nombreuses (20,6 % contre 9,8 % et 10,9 % pour les deux autres quartiers prioritaires) ;
- Taux de vacance plus important que sur les deux autres quartiers prioritaires (10,3 % contre 3,7 % et 7,3 %).

## III- Stratégie d'action

### A) Présentation de la méthode

Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville est le document cadre présentant la stratégie territoriale élaborée pour les Quartiers Prioritaires de la Ville. Il constitue une feuille de route, déclinant les grands axes d'une stratégie d'action.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi Lamy) précise dans son article 6 :

*« La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat, ses établissements publics et les groupements d'intérêt public dont il est membre et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions.*

*Ces contrats peuvent également être signés par la Caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, les sociétés d'économie mixte mentionnées à l'article L. 481-1 du même code, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires, les établissements d'enseignement supérieur, le Comité national olympique et sportif français, le Comité paralympique et sportif français, les fédérations sportives agréées et les autorités organisatrices de la mobilité. »*

Elle précise également les compétences de chacun des acteurs, notamment celles des Établissements Public de Coopération Intercommunale et des communes :

*« Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1er de la présente loi.*

*Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.*

*Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville.*

*Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville. »*

Dans cette nouvelle contractualisation, l'instruction du 4 janvier 2024 précise les attendus sur trois points clés de la réussite de ces nouveaux contrats : la mobilisation et l'engagement des partenaires, la participation citoyenne sur la durée du contrat, la convergence des interventions entre les différents acteurs publics.

Pour ce dernier point, la convergence et l'articulation des différents dispositifs seront à rechercher à différents niveaux, en fonction des dynamiques locales :

- Entre les dispositifs de la politique de la ville : le contrat de ville a vocation à intégrer les stratégies propres à chacun des dispositifs spécifiques conduits sur le territoire (programme de réussite éducative, ANRU, etc.) ;
- Une convergence avec les contractualisations locales, telles que les contrats pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), les contrats locaux de santé, les conventions territoriales de la CAF, les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration. Cette convergence pourra aller jusqu'à un contrat unique si celle-ci convient aux prérequis de chaque contractualisation ;
- Articulation des crédits d'intervention entre les crédits de la politique de la ville, et les crédits mobilisables auprès du fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), de la DILCRAH, de la MILDECA et au titre des politiques de lutte contre la pauvreté, de la protection de l'enfance et de l'intégration des personnes étrangères ;
- Mobiliser les fonds européens de la politique de cohésion (FEDER, FSE + notamment).

C'est pourquoi le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville souhaite inscrire le ***travail de coopération et de recherche-action comme une aide au pilotage du Contrat de Ville (2024-2030)***.

Le travail de recherche-action traduit la volonté de mieux comprendre et mieux connaître pour nourrir les décisions politiques et agir. Outre la production d'enquêtes et d'analyses, ce travail visera à développer une culture commune de travail et d'évaluation entre différents acteurs, habitants compris. Ce modèle de travail animera, et renforcera ainsi, un réseau de partenaires liés par le Contrat de Ville.

La coopération et la recherche-action s'alimentent mutuellement. D'un côté, sans prise de recul, la coopération d'acteurs variés peut perdre son sens. De l'autre, une démarche de recherche-action sans une coopération établie entre acteurs risque la déconnection. La finalité est donc de mieux préciser les besoins du terrain, pour donner du sens et dimensionner au plus juste l'action publique locale.

Ce travail a été impulsé pour l'élaboration du présent document, pour lequel les partenaires de proximité, les acteurs publics (Éducation nationale, France Travail, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil départemental de la Moselle...) et les habitants ont été associés pour l'élaboration du diagnostic et la définition des enjeux des territoires<sup>4</sup>. À cette occasion, des outils d'évaluation et de suivi commun à différents acteurs ont également été élaborés<sup>5</sup>.

La connaissance établie pour la production de ce document doit servir de base aux futurs temps de travail afin d'aller chercher des approfondissements et concrétiser cette démarche de recherche-action. Car, l'objectif n'est pas de concevoir la situation des quartiers prioritaires de manière ponctuelle mais d'aborder le travail en leur direction au moins sur toute la durée du Contrat. Ce diagnostic au fil de l'eau se matérialisera par la construction d'un observatoire dédié à la Politique de la Ville et sur lequel le contrat de ville pourra s'appuyer.

---

4 L'association des habitants et des acteurs sont détaillés dans l'**annexe 3**.

5 Un travail permis notamment par l'appui d'une stagiaire en Master 1 « Ingénierie et Expertise des Politiques Sociales » de l'Université de Lorraine.

Ainsi, la stratégie d'action du Contrat de Ville (2024-2030) s'articule autour de cinq axes, conformément aux priorités définies par l'État :

- Emploi ;
- Émancipation ;
- Sécurité ;
- Engagement et citoyenneté ;
- Cadre de vie.

Chaque axe est développé de manière globale par la suite, à partir d'une orientation stratégique. De plus, des premiers objectifs spécifiques sont détaillés. Ce document tend ainsi à être étoffé année après année en fonction des travaux partenariaux, laissant de fait la possibilité de revoir les objectifs spécifiques avec les membres du comité de pilotage et d'ajouter chaque année des nouvelles fiches-actions.

Ce document est complété d'une annexe, constituant une ressource et aussi une archive du Contrat de Ville, à la fois de son élaboration et de sa mise en œuvre. Un indicateur de résultat reposera d'ailleurs sur son enrichissement au fil des ans.

## B) Gouvernance

La mise en place d'une gouvernance partagée est un enjeu fort qui permet de veiller à la mise en cohérence des différentes politiques publiques au bénéfice des habitants des quartiers. Pour répondre à cet enjeu, plusieurs instances sont mises en place :

- **Un Comité de Pilotage**

Co-présidé par l'État, la Communauté d'Agglomération et les Communes relevant de la géographie prioritaire. Siègeront au sein de cette instance :

- Les Élus
- Les représentants officiels des institutions
- Les représentants des habitants

Le comité de pilotage définit la stratégie et les orientations, valide les propositions faites par le comité technique et l'équipe projet.

Se réunit *a minima* une fois par an.

- **Un Comité Technique**

Coanimé par l'État, la Communauté d'Agglomération et les Communes relevant de la géographie prioritaire. Il est constitué par :

- Les techniciens des différentes composantes du Comité de Pilotage
- Les représentants des habitants

Au regard des orientations du Contrat de Ville, cinq comités techniques thématiques seront mis en place :

- Comité Technique Emploi
- Comité Technique Réussite Éducative
- Comité Technique Prévention
- Comité Technique Participation citoyenne
- Comité Technique Cadre de Vie

Se réunissent autant que de besoin.

- **Une équipe projet**

En charge du suivi et de la mise en œuvre des actions, de l'accompagnement des porteurs de projets, du suivi des indicateurs et de l'élaboration de l'évaluation et notamment en lien avec la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et l'ANRU. Il est constitué par :

- Le Chargé de Mission Politique de la Ville
- Les référents politique de la ville des Communes
- Un représentant de l'Etat

Se réunit autant que de besoin.

## C) Engagements

### 1) Emploi

Objectif stratégique (1)	Favoriser l'activité professionnelle des habitants des quartiers prioritaires
--------------------------	---

Objectifs spécifiques	(1.1) Établir un suivi partagé de l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes de moins de 26 ans des quartiers prioritaires
	(1.2) Renforcer le lien entre les acteurs de l'emploi et les habitants des quartiers prioritaires pour favoriser l'accès au marché du travail
	(1.3) Intégrer dans des parcours d'insertions des personnes éloignées de l'emploi ou n'intégrant pas les dispositifs actuels
	(1.4) Renforcer une culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires
Acteurs « Pivot »	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Thionville Emploi</li> <li>– Proxi Job</li> <li>– France Travail</li> <li>– Conseil départemental de la Moselle</li> <li>– Mission Locale du Nord Mosellan</li> <li>– École de la Deuxième Chance</li> <li>– Cap Emploi</li> </ul>
Acteurs « Ressource »	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités</li> <li>– Conseil régional du Grand Est</li> <li>– Structures d'Insertion par l'Activité Économique</li> <li>– Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes</li> <li>– Entreprendre en Lorraine Nord</li> <li>– Chambre des Métiers et de l'Artisanat</li> <li>– Initiative Moselle Nord</li> <li>– Union des Industries et Métiers de la Métallurgie</li> <li>– Autres centres de formation et d'apprentissage</li> <li>– Porteurs de projets (ALEXIS, Cap Entreprendre...)</li> <li>– Services internes CAPFT : Enseignement Supérieur et Recherche et Innovation &amp; Développement Économique</li> </ul>
Dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Service Public de l'Emploi Local</li> <li>– Plan Local d'Application de la Charte Locale d'Insertion</li> </ul>

### Comité Technique « Emploi »

#### Membres (mai 2024) :

- Les services municipaux de l'emploi de Thionville et de Yutz (respectivement, Thionville Emploi et Proxi Job) ;
- France Travail ;



- Pôle Insertion et Habitat du conseil départemental de la Moselle ;
- Mission Locale du Nord Mosellan ;
- École de la deuxième chance ;
- Membres de l'équipe projet.

#### Objectif spécifique :

- (1.5) Établir un suivi partagé de l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes de moins de 26 ans des quartiers prioritaires

#### Objectifs opérationnels :

Mettre en place un groupe de suivi ;

Construire des modalités d'échange d'informations et de travail partenarial pour mieux suivre les trajectoires individuelles des jeunes de moins de 26 ans et les femmes habitant en quartier prioritaire.

#### Indicateurs de processus :

- Nombre de réunions et nombre de partenaires impliqués ;
- Évolution du nombre de partenaire impliqués ;
- Mise en place d'un mode de recueil d'indicateurs de suivi ;
- Constitution d'une clause de partage de données entre partenaires sur l'insertion professionnelle ;
- Nombre de retours de l'outil de suivi.

#### Indicateurs de résultat :

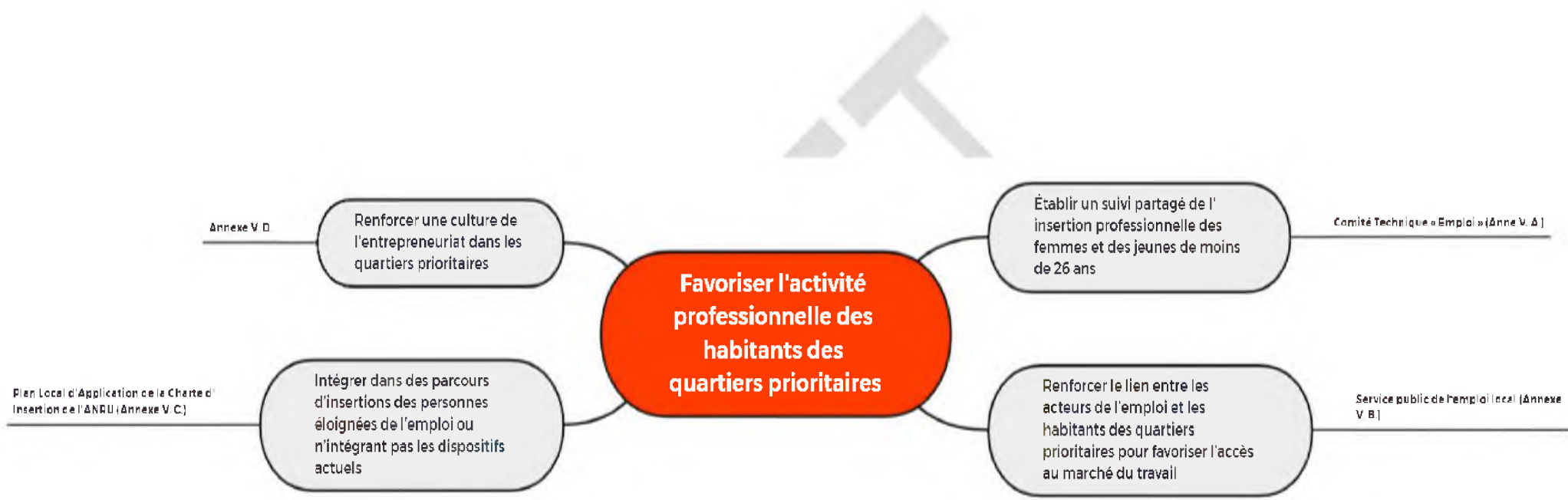
- Evolution du taux d'insertion professionnelle des femmes et des jeunes de moins de 26 ans habitants sur les quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville
- Conception d'indicateurs de suivi de l'insertion professionnelle concernant les jeunes de moins de 26 ans et les femmes ;
- Alimentation des travaux sur l'observatoire.

#### Indicateurs d'impact :

- Ajustement des actions existantes en fonction de l'évolution des indicateurs de suivi de l'insertion professionnelle.

#### *Perspectives :*

- Participation d'habitants au comité technique « Emploi ».



## 2) Emancipation

Orientation stratégique (2)	Contribuer à l'émancipation des habitants des quartiers prioritaires
Objectifs spécifiques	(2.1) Améliorer la réussite éducative des jeunes des quartiers prioritaires
	(2.2) Rendre les jeunes acteurs de projets
	(2.3) Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
	(2.4) Accompagner les familles dans leur parentalité, avec une focale sur les jeunes mères isolées
	(2.5) Faciliter l'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires, en luttant notamment contre la fracture numérique
	(2.6) Permettre l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture
	(2.7) Sensibiliser aux discriminations et promouvoir l'égalité des chances
Acteurs pivot	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Centres sociaux</li> <li>– Prévention spécialisée</li> <li>– Établissements scolaires</li> <li>– Éducation nationale</li> </ul>
Acteurs ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Caisse d'Allocations Familiales</li> <li>– Conseil départemental de la Moselle</li> <li>– Direction régionale des Affaires Culturelles</li> <li>– Services internes CAPFT/Villes de Thionville et Yutz : Centre communal d'action sociale, services « Jeunesse, Sports, Culture », « Santé », « CTG »</li> </ul>
Dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité</li> <li>– Programme de Réussite Éducative</li> <li>– Contrat Local de Santé</li> <li>– Convention Territoriale Globale</li> </ul>

## Comité Technique « Réussite Éducative »

### Membres (mai 2024) :

- Les deux coordinateurs des Programmes de Réussite Éducative de Thionville et Yutz ;
- Les associations porteuses d'au moins un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, impulsé par la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Un référent d'APSYS-Émergence dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité porté par l'association ;
- L'Éducation nationale, représentée par les services de l'Inspection nationale ;
- La Caisse d'Allocations Familiales ;
- Un référent du lycée polyvalent « Rosa Parks » de Thionville pour le Brevet de Technicien Supérieur « Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social » ;
- Membres de l'équipe projet.

### Objectif spécifique :

(2.1) Améliorer la réussite éducative des jeunes des quartiers prioritaires

#### Objectifs opérationnels :

Mettre en place un groupe de suivi ;

Construire des modalités d'échange d'informations et de travail partenarial pour mieux suivre les trajectoires scolaires des jeunes des quartiers prioritaires.

#### Indicateurs de processus :

- Nombre de réunions ;
- Nombre de partenaires impliqués ;
- Évolution du nombre de partenaire impliqués ;
- Nombre de retours de l'outil de suivi.

#### Indicateurs de résultat :

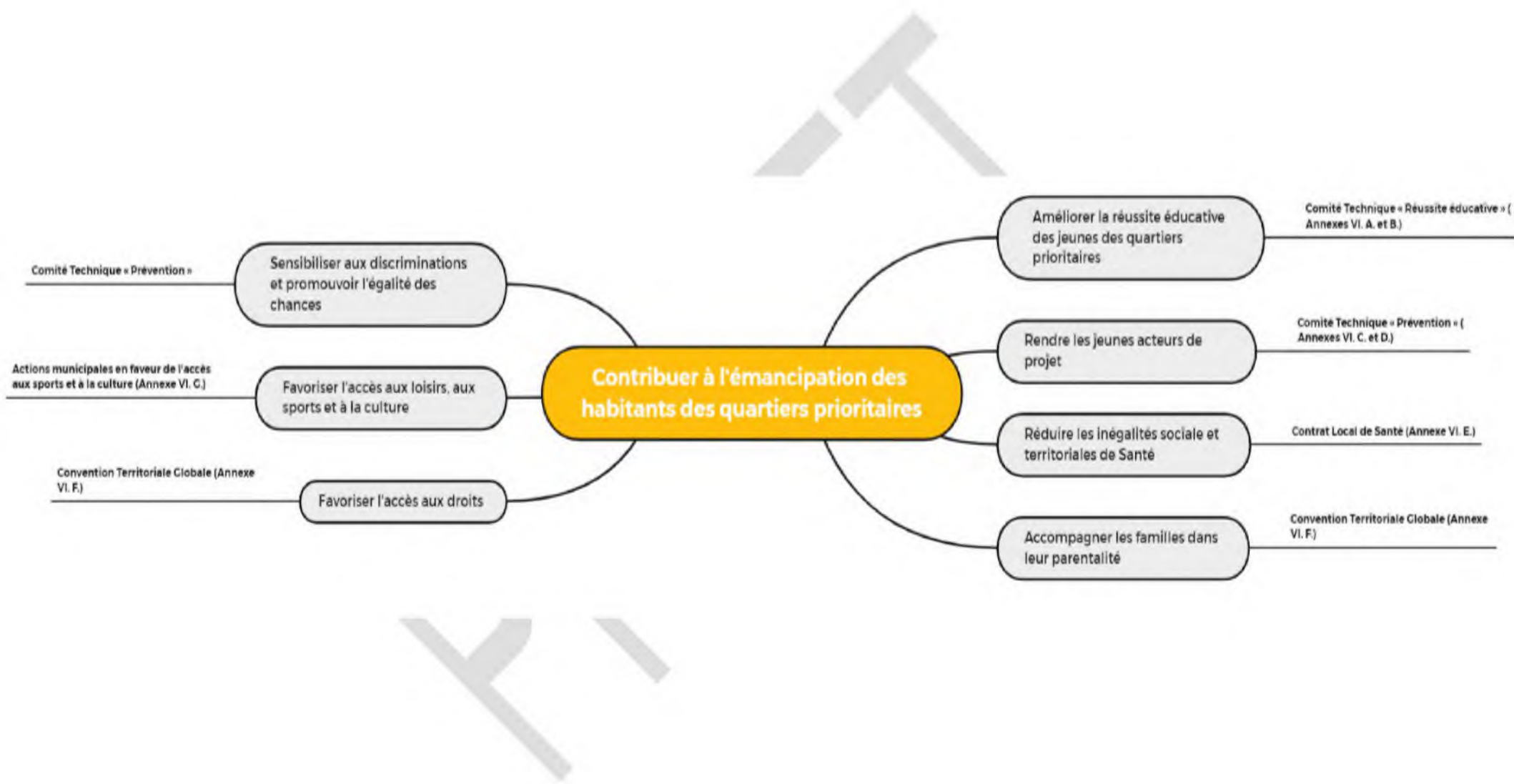
- Nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi au sein d'un des dispositifs contribuant à la réussite éducative et amélioration de leurs résultats ;
- Conception d'indicateurs de suivi de la réussite éducative ;
- Mise en place d'un mode de recueil d'indicateurs de suivi ;
- Constitution d'une clause de partage de données entre partenaires concernant l'École.

#### Indicateurs d'impact :

- Ajustement des actions existantes en fonction de l'évolution des indicateurs de suivi de la réussite éducative.

#### *Perspectives* :

- Participation d'habitants au comité technique « Réussite Éducative ».



### 3) Sécurité

Objectif stratégique (3)	Renforcer la sécurité et la cohésion sociale des quartiers
Objectifs spécifiques	(3.1) Assurer une tranquillité publique et lutter contre les incivilités
	(3.2) Créer des espaces d'échanges autour des valeurs républicaines
	(3.3) Réduire la présence des points de trafic de stupéfiants
	(3.4) Accompagner les primo-délinquants dans un parcours socio-éducatif d'insertion
	(3.5) Maintenir une présence des forces de l'ordre dans l'espace public
	(3.6) Lutter contre les violences sexistes et sexuelles
Acteurs « pivot »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Police nationale</li> <li>- Police municipale</li> <li>- Parquet</li> <li>- Protection Judiciaire de la Jeunesse</li> </ul>
Acteurs « ressource »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- APSIS Émergence (prévention spécialisée et médiation)</li> <li>- Centres sociaux</li> <li>- Bailleurs sociaux</li> <li>- Associations</li> <li>- Gestion Urbaine et Sociale de Proximité</li> </ul>
Dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe Local de Traitement de la Délinquance</li> <li>- Groupe de Partenariat Opérationnel</li> <li>- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation</li> </ul>

	– Contrat Local contre les Violences Sexistes et Sexuelles
--	--

### Comité Technique « Prévention »

#### Membres (mai 2024) :

- Les trois centres sociaux implantés en quartiers prioritaires, et notamment leur secteur « Jeunesse » (centre social Jacques Prévert, centre social Ô Couleurs du monde, Maison des quartiers) ;
- Les équipes de prévention spécialisée œuvrant sur le territoire intercommunal (APSI-Émergence) ;
- La Direction « Jeunesse » des communes de Thionville et Yutz ;
- La coordinatrice du Contrat Local de Santé ;
- Le chargé de coopération de la Convention Territoriale Globale, de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville ;
- Membres de l'équipe projet.

#### Objectifs spécifiques :

(2.2) Rendre les jeunes acteurs de projets

(2.7) Sensibiliser aux discriminations et promouvoir l'égalité des chances

(3.2) Créer des espaces d'échanges autour des valeurs républicaines

#### Objectifs opérationnels :

- Coconstruire des actions d'éducation citoyenne et de prévention primaire en direction de la jeunesse des quartiers prioritaires, en coopération étroite avec les centres sociaux et la prévention spécialisée
- Partir des pratiques des jeunes, ainsi que des risques et des difficultés auxquels ils sont confrontés pour augmenter leurs compétences psychosociales ;
- Définir les actions de sensibilisation « grand public » relatives à la prévention de la radicalisation et à la lutte contre les discriminations.

#### Indicateurs de processus :

- Nombre de réunions organisées ;
- Fréquence aux réunions ;
- Nombre de partenaires impliqués ;
- Construction et évaluation des projets avec des jeunes volontaires ;
- Nombre de participants aux actions de prévention de la radicalisation et de lutte contre les discriminations.

#### Indicateurs de résultat :

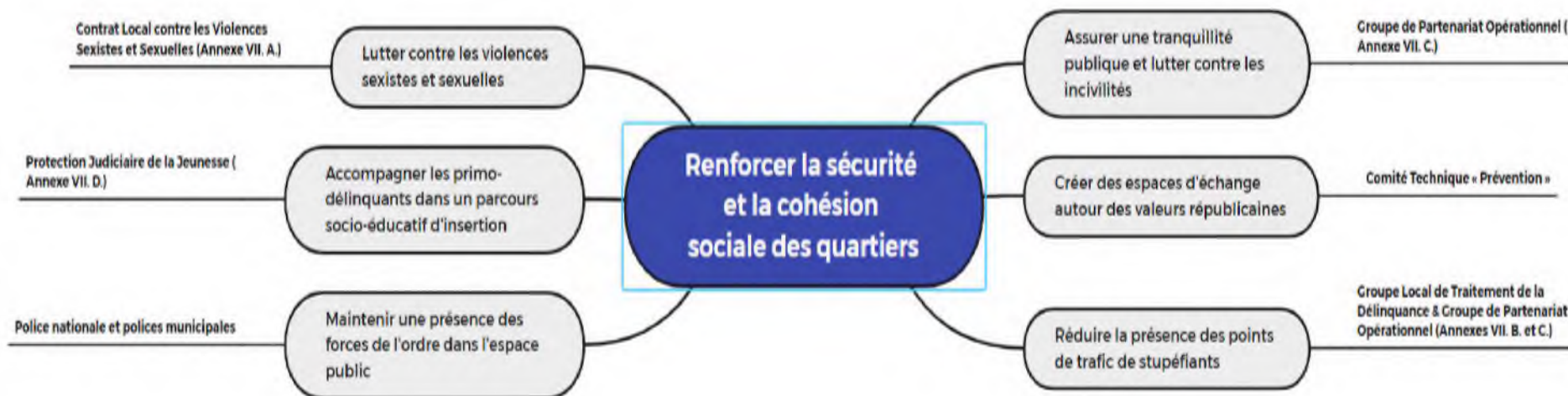
- Taux de mobilisation des jeunes ;
- Nombre de jeunes impliqués dans des initiatives, projets sur le territoire ;
- Satisfaction des jeunes ;
- Evolution des compétences psychosociales des jeunes

#### *Perspectives :*

- Former une « équipe » de jeunes volontaires chargée de réfléchir à des actions de prévention en direction de leur semblable.

PROJET





#### 4) Engagement et citoyenneté

Orientation stratégique (4)	Consolider l'engagement et le dialogue citoyen
Objectifs spécifiques	(4.1) Renouveler la participation citoyenne
	(4.2) Mieux connaître les habitudes de vie des habitants et leurs usages du territoire
	(4.3) Associer les habitants à l'évaluation du Contrat de Ville
Acteur « pivot »	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les actuels conseils citoyens des trois quartiers prioritaires</li> <li>– Les associations porteuses des actuels conseils citoyens (Maison des Quartiers, Consommation Logement et Cadre de Vie de Yutz, centre social Jacques Prévert)</li> <li>– Membres de l'équipe projet</li> </ul>
Acteur « ressource »	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction de l'Urbanisme de Thionville et direction de l'Urbanisme et Citoyenneté de Yutz</li> <li>– Coordinatrice du Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération</li> <li>– Chargé de coopération de la Convention Territoriale Globale</li> <li>– Chargé de mission Démocratie Participative (ville de Thionville)</li> <li>– Centre social Ô Couleurs du monde</li> </ul>
Dispositif	Comité Technique « Participation citoyenne »

## Comité Technique « Participation citoyenne »

### Membres (mai 2024) :

- Les trois actuels conseils citoyens ;
- Les associations porteuses des actuels conseils citoyens (Maison des Quartiers, Consommation Logement et Cadre de Vie de Yutz, centre social Jacques Prévert) ;
- Direction de l'urbanisme de la commune de Thionville (Maison des Projets) ;
- Membres de l'équipe projet

### Objectifs spécifiques :

(4.1) Renouveler la participation citoyenne

(4.2) Mieux connaître les habitudes de vie des habitants et de leurs usages du territoire

(4.3) Associer les habitants à l'évaluation du Contrat de Ville

### Objectifs opérationnels :

- Définition des nouvelles modalités de participation citoyenne avec les actuels conseils citoyens durant l'année 2024 ;
- Proposer des ateliers de recueil d'information, sous une forme participative (cartographie participative) ;
- Proposer des temps de rencontre entre habitants et acteurs du territoire, en fonction des besoins remontés ;
- Intégrer les habitants dans la démarche d'évaluation d'actions soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville ;
- Associer les habitants à la construction d'un observatoire, autour de la construction des indicateurs de suivi.

### Indicateurs de processus :

- Nombre de réunions ou temps d'échange organisés avec les habitants ;
- Nature de ces réunions ou temps d'échange ;
- Nombre d'habitants présents ;
- Évolution du nombre d'habitants présents ;
- Diversité des participants (âge – sexe – activité principale) ;
- Nombre d'acteurs locaux rencontrés ;
- Nature des acteurs locaux rencontrés.

### Indicateurs de résultats :

- Définition et nombre de nouvelles modalités de participation citoyenne définies en commun ;
- Production d'une cartographie ;
- Nature des éléments visibilisés sur la cartographie ;
- N° d'habitants par quartier participants à l'évaluation d'actions annuelles.

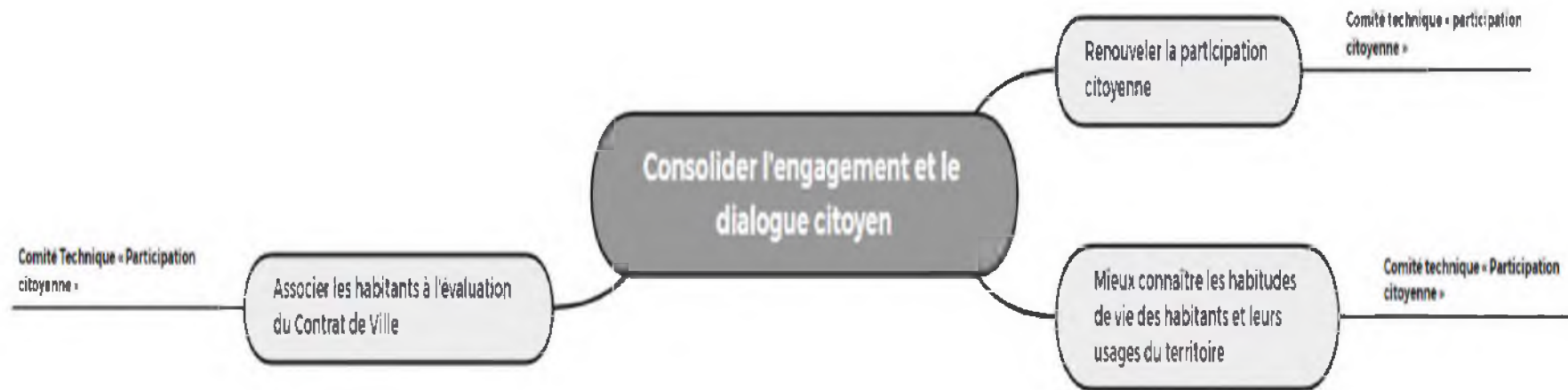
### Indicateurs d'impact :

- Identification de besoins communs et partagés.

### *Perspectives :*

- Désignation de représentant(s) d'habitant(s) pour participer aux autres comités techniques ;
- Travailler un projet par quartier avec les comités citoyens, en lien avec les particularités identifiées dans le diagnostic des territoires.

PROJET



## 5) Cadre de vie

Orientation stratégique	(5) Veiller à un cadre de vie épanouissant
Objectifs spécifiques	(5.1) Améliorer la qualité de vie urbaine
	(5.2) Accompagner la transition écologique et énergétique des territoires
	(5.3) Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
	(5.4) Promouvoir les mobilités
Acteur « Pivot »	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bailleurs sociaux (notamment MOSELIS, BATIGERE Habitat, VIVEST)</li> <li>– Direction Urbanisme des deux communes de Thionville et Yutz</li> <li>– Direction Urbanisme, Habitat et Affaires Foncières de la Communauté d'Agglomération</li> <li>– Directions Déchet de la Communauté d'Agglomération</li> <li>– Chargé de Mission Climat, Energie, Biodiversité de la Communauté d'Agglomération</li> </ul>
Acteur « Ressource »	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Conseil Régional du Grand Est</li> <li>– SMITU Thionville-Fensch</li> <li>– Caisse des Dépôts</li> <li>– Coordinatrice du Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération</li> </ul>
Dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Convention d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</li> <li>– Gestion Urbaine et Sociale de Proximité</li> <li>– Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine</li> <li>– Programme Local de l'Habitat</li> <li>– Plan Climat Air Énergie Territorial</li> <li>– Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique</li> </ul>

Membres (mai 2024) :

- Bailleurs sociaux (MOSELIS, BATIGERE Habitat, VIVEST) ;
- Direction de l'Urbanisme des communes de Thionville et Yutz
- Direction Urbanisme, Habitat et Affaires Foncières, Chargée de Mission Climat, Energie, Biodiversité et Coordinatrice du Contrat Local de Santé à la Communauté l'Agglomération Portes de France-Thionville
- Direction Départementale des Territoires - Moselle
- Membres des actuels Conseils citoyens

Objectifs spécifiques :

(5.1) Améliorer la qualité de vie urbaine

(5.2) Accompagner la transition écologique et énergétique des territoires

Objectifs opérationnels :

- Élaborer et suivre la nouvelle convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- Élaborer la programmation annuelle d'actions liée à l'abattement sur la TFPB ;
- Assurer une cohérence avec les initiatives de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ;
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'entretien du cadre de vie et à l'environnement.

Indicateurs de processus :

- Nombre de réunions tenues pour élaborer la nouvelle convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- Nombre de propositions reçues pour la programmation annuelle d'actions liée à l'abattement sur la TFPB ;
- Nombre d'actions mises en place par la GUSP ;
- Nombre de personnes présentes à ces événements.

Indicateurs de résultat :

- Adoption de la nouvelle convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB par les instances compétentes ;
- Approbation de la programmation annuelle d'actions d'utilisation l'abattement sur la TFPB par les instances compétentes ;
- Actions de sensibilisation déployées à l'entretien du cadre de vie et à l'environnement.





## D) Evaluation - Construction d'un observatoire

### Protocole d'évaluation du nouveau contrat de ville

Face aux enjeux complexes et évolutifs des quartiers prioritaires, il devient impératif d'instaurer un processus d'évaluation au sein de ce nouveau Contrat de Ville. Cette démarche permettra de mesurer l'efficacité des actions entreprises, d'identifier les besoins réels des habitants et de mieux orienter les interventions axe par axe. En instaurant un protocole d'évaluation dès le lancement du Contrat de Ville, non seulement les résultats obtenus pourront être évalués, mais aussi les stratégies ajustées, pour une action plus efficace et adaptée aux besoins des territoires concernés.

Pour ce faire, des outils de recueil adaptés à chaque fiche action seront établis, avec une collecte coordonnée par les différents acteurs impliqués. L'articulation entre les outils de recueil sera assurée pour garantir une vision globale et cohérente des résultats. La collecte des données se fera régulièrement selon un calendrier préétabli. Les données recueillies seront transmises aux parties concernées et agrégées par une entité désignée pour assurer une analyse globale des indicateurs, particulièrement dans le cadre de la mise en place d'un l'observatoire.

Tableau 1 : Méthode de mise en place du protocole d'évaluation

Axes au sein du contrat de ville	N° de fiches action	Indicateurs de résultats	Quel(s) outil(s) de recueil ?	Qui recueille ?	Quelle articulation entre les différents outils de recueil ?	Quand recueillir ?	À qui transmettre les données recueillies ?	Qui agglomèrera les données de l'ensemble des indicateurs ?
----------------------------------	---------------------	--------------------------	-------------------------------	-----------------	--	--------------------	---	---

Ce tableau illustre comment chaque axe du Contrat de Ville est décomposé en fiches d'actions avec des indicateurs de résultats spécifiques. Les outils de recueil, les responsables de la collecte, les modalités de collecte, la fréquence de la collecte, les destinataires des données, et les entités en charge de l'agglomération des données sont également détaillés. L'année de lancement servira à mettre en place ce protocole, tandis que les années suivantes seront dédiées à son réajustement et son affinement en fonction des retours d'expérience et des résultats obtenus. Pour évaluer, il nous faut également définir des outils de recueil. Les propositions de ces outils peuvent varier en fonction des indicateurs et des besoins spécifiques de chaque situation.

Chaque comité technique sera chargé d'élaborer son protocole d'évaluation. Ce dernier sera d'abord axé sur le processus du comité technique en tant que groupe de partenaires avant de cibler le résultat des actions. Le point de vigilance sera de choisir les outils de recueil en fonction de leur pertinence, de leur accessibilité et de leur fiabilité pour garantir la qualité des données collectées et faciliter l'analyse ultérieure.

### **Construction d'un observatoire**

Le projet de construction d'un observatoire vise à concrétiser le modèle de travail qui structure ce Contrat de Ville. Pour rappel, ce modèle repose sur un réseau d'acteurs ayant pour objectif partagé de consolider et de pérenniser une culture commune de travail et d'évaluation par l'intermédiaire d'analyses croisées et variées à plusieurs échelles.

Cet observatoire est pensé en effet *a priori* comme un outil d'appui au pilotage pour les partenaires réunis par le Contrat de Ville. Il devra permettre de suivre collectivement l'évolution de la situation des quartiers prioritaires et d'y ajuster au mieux l'intervention sociale. Outil de veille collective, sa fonction sera d'accompagner le choix des acteurs avec un souci d'objectivité. Il ne s'agit pas ainsi de collecter des données et de dresser annuellement des portraits de territoires. En plus de poser des constats ou diagnostics communs, l'observatoire devra participer à l'animation du Contrat de ville.

La définition proposée ici d'un observatoire vient faire écho aux objectifs couramment poursuivis par un observatoire, à savoir :

- Enrichir les connaissances, effectuer des études, faire des prévisions et prendre des décisions ;
- Alimenter les connaissances et les choix décisionnels ;
- Contribuer au développement de la coopération entre différents acteurs ;
- Donner du sens et dimensionner l'action des autorités publiques locales.

Cette construction s'inscrit à moyen-terme dans la période du Contrat de ville, l'objectif affiché étant d'avoir un premier modèle opérationnel à mi-Contrat (2026-2027).

### **Une première étape exploratoire**

Dans un premier temps, il s'agira de produire un rapport d'étude de faisabilité<sup>6</sup> devant découler sur une première proposition d'un modèle d'observatoire. Ce modèle présentera notamment les partenaires réunis, les données collectées, leur fréquence de recueil et l'analyse qui en découle.

De cette réflexion devra aboutir des propositions d'indicateurs à suivre concernant les quartiers prioritaires. Pour ces indicateurs, il s'agira de définir quelles données obtenir, leur nature (statistiques, données d'activités, observations de terrain...). Pour cette étape, l'équipe projet se mettra en lien avec les partenaires adéquats (centres sociaux, prévention spécialisée, Caisse d'Allocations Familiales, Département de la Moselle, Pôle Emploi, services municipaux...) pour établir avec eux les données à leur disposition et leur pertinence au regard des objectifs posés.

## **IV- Engagements des partenaires**

---

<sup>6</sup> Un travail permis notamment par l'appui d'un stagiaire en Master 1 « Intelligence territoriale » de l'Université de Lorraine.

## A) Éducation nationale

Dans le cadre du Contrat de Ville (2024-2030) de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, Monsieur le Directeur académique, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle s'engage sur la participation des Inspecteurs de l'Éducation Nationale des territoires concernés aux diverses réunions mises en place (observatoire, groupes de travail, suivi des actions, etc).

Il s'engage également à communiquer aux différents partenaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, des indicateurs qui pourraient être utiles dans un contexte d'analyse des besoins ou d'évaluation.

Une attention particulière envers les quartiers prioritaires continuera d'être exercée au service de la réussite et du bien-être des élèves.

## B) France Travail

### **Favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant en QPV dans un objectif de plein emploi :**

- Intensifier la mise en relation des demandeurs d'emploi QPV sur les offres d'emploi disponibles ;
- Promouvoir les profils auprès des entreprises ;
- Faciliter l'accès au dispositif de formation (AFPR – POE) permettant de réduire l'écart de compétences avant embauche ;
- Communiquer davantage auprès des jeunes sur les dispositifs d'accompagnement intensif (CEJ – AIJ) et favoriser leur accès ;
- Développer l'immersion en entreprise des demandeurs d'emploi QPV ;
- Communiquer sur le dispositif Emplois francs auprès des entreprises du secteur.

### **Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur projet professionnel et leur développement de compétences :**

- Recourir à l'offre de formation de France Travail ou de la Région Grand Est ;
- Mobiliser le dispositif d'immersion professionnelle afin de valider ou confirmer un projet professionnel ;
- Favoriser l'accès à l'offre de service de France Travail comme la prestation Activ'Projet.

### **Mobiliser plus encore les services favorisant la lutte contre les freins sociaux à l'emploi :**

- Encourager l'accès aux accompagnements intensifs et lutter ainsi contre les freins périphériques à l'emploi (accompagnement Global, accompagnement Renforcé) ;
- Développer l'accès à la prestation « mobilité » de France Travail ;
- Permettre à chaque demandeur d'emploi qui le souhaite de prendre en compte l'impact de son état de santé sur son projet professionnel, mobiliser la prestation « Parcours emploi santé ».

## Appui à l'accès aux données de diagnostic sur le marché du travail et le pilotage des résultats :

- Favoriser l'accès à DATA Emploi en appui à la réalisation de diagnostic sur le marché du travail ;
- Fournir des éléments de pilotage de la mobilisation de l'offre de service au profit des demandeurs d'emploi QPV.

## C) Police nationale

Concernant les trois quartiers prioritaires du Contrat de Ville (2024-2030) de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, les priorités des services de Police resteront :

- La lutte contre le trafic de stupéfiants ;
- La lutte contre les violences conjugales ;
- L'animation de la Police de Sécurité du Quotidien à travers des Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) dès qu'un sujet de délinquance émerge dans un quartier. Le dispositif repose sur les chefs de secteur Police nationale qui rassemble les partenaires concernés (bailleurs sociaux, copropriété, police municipale, établissement scolaire).

## D) Caisse d'Allocations Familiales

Compte-tenu de ses missions et moyens, la CAF de Moselle est en capacité de contribuer à la mise en œuvre de la Politique de la ville, sous réserve de l'approbation par ses instances décisionnelles des projets présentés, en intervenant notamment sur :

- La réalisation des diagnostics territoriaux, en apportant un éclairage sur les situations sociales des territoires, au regard de sa connaissance de la population « allocataires » ;
- Le soutien aux initiatives en lien avec la création du service public de la petite enfance (SPPE) ;
- La réduction des inégalités d'accès en matière d'accueil du jeune enfant via l'aide à la création de places et au fonctionnement des structures, notamment là où les taux de couverture des besoins sont les plus faibles et via l'aide à l'accès des enfants des familles en difficulté, des enfants en situation de handicap, des enfants dont les parents sont soumis à des horaires atypiques ;
- Le développement de l'offre de service en matière de parentalité ;
- L'accompagnement de la cohésion familiale via l'aide aux vacances ;
- Le renforcement de la cohésion sociale via l'animation de la vie sociale, notamment grâce à l'action des centres sociaux dont les territoires d'intervention intègrent des quartiers ciblés ;
- L'accompagnement à la prise de responsabilité et à l'autonomie des jeunes, via notamment le soutien aux projets dont ils sont à l'initiative ;

- L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables via la recherche de droits potentiels et les offres de service du travail social de la CAF.

## E) Caisse des Dépôts

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **D'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- **De favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **De soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- De **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

## F) Agence Régionale de Santé

*En attente*

## G) Direction Régionale des Affaires Culturelles

Les QPV sont des territoires prioritaires pour le développement des actions d'Education artistique et culturelle soutenues par la DRAC, que ce soit en temps scolaire ou hors temps scolaire.

Ce soutien prend plusieurs formes :

- Des projets fédérateurs dans les écoles du premier degré ;
- La mobilisation de la part collective du « pass culture » dans le second degré ;
- Un appel à projet « lien social » ciblant les QPV, ouvert en 2023 pour une mise en œuvre en 2024 (appel à projets appelé à évoluer dans sa forme) ;
- Une attention particulière aux projets se déroulant en QPV dans le cadre de l'ensemble des AAP portés par le pôle démocratisation de la DRAC (Olympiade culturelle, Culture santé autonomie notamment) ;
- Des résidences de territoire.

## H) Conseil Régional du Grand Est

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Région s'engage :

- À mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :
  - La politique régionale de formation professionnelle ;
  - La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
  - La politique régionale de soutien aux associations ;
  - La politique régionale de développement économique ;
  - La politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politique de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national ;
  - Les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables.
- À mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions ;

- À rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.

## I) Conseil Départemental de la Moselle

## J) MOSELIS

MOSELIS, gère plus de 16.000 logements au sein du Département de la Moselle. La fusion en septembre 2021 avec l'Office Portes de France de Thionville, en fait l'un des acteurs principaux du logement sur le territoire de l'agglomération thionvilloise.

En 2024, MOSELIS lance la construction de son projet d'entreprise. Ce projet marque la volonté pour l'organisme de s'engager dans une démarche de modernisation et de performance, et de répondre aux défis sociaux, environnementaux et économiques touchant l'ensemble de son parc, dont les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Le parc de MOSELIS au sein des trois QPV du territoire intercommunal représente plus de 1260 logements. MOSELIS a entamé au cours des dernières années un plan d'investissement de plus de 18 millions d'euros au sein des deux quartiers « Côte des Roses – Bel-Air » et « Saint-Pierre – La Milliaire ». Les travaux participeront directement à l'amélioration du cadre de vie et au renouvellement urbain de ces quartiers.

Grâce aux abattements de la taxe foncière sur les propriétés bâties, MOSELIS engage des actions portant prioritairement sur le sur-entretien, la gestion des encombrants et la tranquillité résidentielle. Au sein de chaque site, MOSELIS participe activement aux côtés des différents acteurs au maintien du lien social. Le maillage fin de l'organisation des services de proximité de MOSELIS, permet d'assurer une présence continue et active dans chaque quartier, au plus proche des locataires.

### **Maintien du lien social et mixité**

Les équipes de MOSELIS participent activement aux diverses instances et partenariats développés au sein des quartiers. Elles s'associent et contribuent également aux événements organisés par l'ensemble des partenaires (associations, CCAS, mairie, ...). Ces événements, favorisent les échanges avec nos locataires dans un contexte le plus souvent festif. Ils sont

l'occasion de passer des messages de manière moins formelle et de tisser des liens avec les locataires.

MOSELIS entend maintenir son implication dans la participation à ces événements. Attaché à la présence de lieux de vie et de rencontre, notre organisme favorise par ailleurs, la présence en pied d'immeuble, d'associations aux activités tournées vers les habitants du quartier. Les cellules vacantes seront prioritairement louées ou mises à disposition d'activités de ce type.

### Quartier « Côte des Roses - Bel Air » à Thionville

Au sein du quartier Côte des Roses, notre conseillère sociale est membre de la GUSP (Gestion Sociale et Urbaine de Proximité). A ce titre, MOSELIS participe de manière continue et active aux réunions mensuelles portant sur :

- Le cadre de vie du quartier : sécurité, gestion des déchets et encombrants ; bon fonctionnement des espaces publics et gestion des stationnements ;
- Le lien social et animation/événements ;
- L'avancement du projet de réhabilitation : état des relogements, avancement des travaux.

Notre organisme est notamment présent lors des différentes animations et actions réalisés dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (ex. : apéro géant & cinéma en plein air ; journées environnement etc...).

Au cours des années à venir, MOSELIS souhaite aller plus loin dans son engagement et développer son partenariat avec la Maison des Quartiers et la Maison Relais Habitat & Humanisme, acteurs actifs au sein de ce QPV.

### Quartier « Saint-Pierre – La Milliaire » à Thionville

MOSELIS participe activement au Conseil Citoyen du quartier, occasion de rencontres régulières sur diverses thématiques et mobilisant les représentants de notre Direction Territoriale de Thionville à tous les niveaux de proximité : Gérant, Responsable de Secteur, Directeur Territorial.

MOSELIS développe la médiation de voisinage en partenariat avec l'association APSIS-EMERGENCE bénéficiaire en 2023, d'une subvention de 5000 € de la part de notre organisme.

La présence de cette association au sein d'un local MOSELIS au Boucle des Près Saint Pierre, permet d'offrir aux locataires du quartier un espace de médiation, d'accueil pour les jeunes, d'organisation d'ateliers et de groupes de paroles. MOSELIS a également ouvert à la location, en partenariat avec APSIS-EMERGENCE, plusieurs logements dédiés à l'accueil de jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) permettant de diversifier le profil des habitants des tours. Ce partenariat se poursuit avec l'association APOLO'J, acteur reconnu œuvrant en faveur de l'habitat des jeunes.

### Quartier « Terrasses des provinces » à Yutz

MOSELIS organise régulièrement des ateliers jeunes via des partenariats avec la mairie de YUTZ, le CCAS, APSIS-Émergence et le centre social, portant notamment sur les embellissements des parties communes des entrées et des cages d'escaliers. Ces types de chantiers, organisés chaque année, permettent l'échange et le partage entre les jeunes. Ils



incitent au respect des espaces communs et améliorent, d'une manière globale, le cadre de vie des habitants du quartier.

Depuis plusieurs années, MOSELIS met également à disposition plusieurs locaux en pied d'immeubles utilisés comme médiathèque / café solidaire ainsi qu'un institut de beauté solidaire, ouvert en 2021. En 2023, MOSELIS a participé financièrement à l'organisation de la fête des voisins organisée par la CLCV.

Afin de favoriser la mixité sociale, MOSELIS a noué des partenariats avec le CROUS et APOLO'J notamment, en vue d'accueillir un public étudiant au sein du quartier. 3 logements supplémentaires ont été mis à disposition en 2023 pour un total de 21 logements. L'emplacement du site et la disponibilité en grands logements permet de favoriser la colocation et l'accueil de ce public.

### **Amélioration du cadre de vie Programmes de rénovation au sein des Quartiers « Côte des Roses – Bel-Air » et « Saint-Pierre – La Milliaire »**

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, MOSELIS contribue à l'amélioration du cadre de vie de ses locataires grâce à un ambitieux programme de travaux au sein du quartier « Côte des Roses – Bel-Air », comportant : démolition, requalification, réhabilitation et résidentialisation de nos ensembles immobiliers.

En complément, MOSELIS projette de poursuivre le réaménagement du quartier par la démolition d'une partie de la « barre Perdrix », complétée par la réhabilitation des logements et la résidentialisation de l'espace de stationnement pour le confort des locataires.

Au sein du quartier « Saint-Pierre – La Milliaire », MOSELIS lance un programme de requalification et de résidentialisation de plus de 9 millions d'euros. Ce programme concernera plus de 260 logements. La Tour n°13 Boucle des Près St Pierre fera l'objet d'une démolition.

Le but de cette requalification est avant tout d'améliorer le confort thermique des logements, le confort des parties communes et de résidentialiser les espaces extérieurs. Les interventions au niveau du système de chauffage permettront d'améliorer l'apport de chaleur au sein des logements. En complément, des volets roulants électriques photovoltaïques rapportés en façade seront installés. Au-delà de l'amélioration du confort quotidien, ces travaux seront source d'économie d'énergie en matière de dépenses de chauffage. En complément, MOSELIS prévoit pour 2024-2025, le raccordement de l'ensemble du quartier à un réseau de chaleur urbain (RCU) biomasse, répondant à notre volonté de décarboner notre parc et de limiter des dépenses énergétiques pour nos locataires.

Les travaux au sein des parties communes comporteront une part d'embellissements, de créations de locaux communs destinés aux vélos et poussettes et de sécurisation par le remplacement des portes d'entrée et l'installation du dispositif d'interphonie INTRATONE. Ce dispositif intègre la mise en place d'écrans dans les parties communes, permettant la diffusion et l'actualisation régulière des notes d'information à destination des locataires. Ce type d'installation s'inscrit dans notre plan d'action qualité, visant à améliorer la communication effectuée dans nos entrées auprès de nos locataires. Cela passe par l'harmonisation des diverses notes d'affichage et des étiquettes (boîtes aux lettres, numéro de logement, « stop pub » ...), le déploiement de panneaux d'affichages réglementaires reprenant le règlement intérieur sous forme de pictogrammes et le déploiement des panneaux d'affichage numérique.

Les travaux de résidentialisation prévus comportent la création de parkings extérieurs privatisés pour mieux organiser le stationnement au sein du quartier. Les parkings souterrains

feront l'objet d'une rénovation. Ces interventions intégreront la création de places avec station de recharge IRVE ainsi que la valorisation et requalification des espaces paysagers.

MOSELIS prévoit également un important projet de réhabilitation – requalification concernant le quartier de La Milliaire, à horizon 2030.

En 2023, MOSELIS a inauguré deux fresques murales à AMNEVILLE, venant clore les chantiers de réhabilitations menés et embellir les quartiers concernés. Dans la continuité de cette initiative, MOSELIS intégrera désormais à chaque chantier de réhabilitation, la réalisation d'une œuvre d'art en façade ou en parties communes, marquant ainsi son engagement en faveur d'une sensibilisation à la culture auprès du plus grand nombre.

### **Concertation locataires**

Les projets de réhabilitation et de requalification intègrent systématiquement une phase de concertation avec les habitants concernés. A l'occasion d'une réunion publique, les équipes de MOSELIS échangent avec les locataires sur le programme de travaux et son incidence sur le cadre et le confort de vie. En complément, des permanences sont organisées afin de répondre aux questions des locataires à l'issue des réunions publiques.

Plus globalement, dans le cadre de sa politique qualité de service, MOSELIS souhaite intégrer les représentants de ses locataires aux groupes de réflexion traitant de la Qualité de Service. Le but étant de tenir compte des attentes des locataires et de leurs priorités.

### **Contrats d'entretien**

MOSELIS poursuivra ses actions en matière de sur-entretien pour les prestations de nettoyage, de gestion des déchets et d'encombrants épaves. La présence du personnel de MOSELIS sur site permet de maintenir des tournées régulières de contrôle.

Ce « sur-entretien » intègre également d'autres contrats comme celui relatif à la maintenance et dépannage des ascenseurs. En effet, MOSELIS a prévu lors du renouvellement de son marché, une gestion renforcée pour ses sites sensibles tels que « Saint-Pierre – La Milliaire » et « Côte des Roses – Bel-Air ». L'objectif est de réduire les délais d'intervention et de remise en fonctionnement des appareils.

Récemment, MOSELIS a doté ses équipes d'un nouvel outil permettant de simplifier la remontée des données et leur analyse, grâce à une dématérialisation des formulaires de collecte. Ainsi, MOSELIS pourra suivre de manière précise l'ensemble des sites : qualité des prestations assurées par les entreprises sous contrat, vérification des dispositifs de sécurité ou encore évaluation des volumes d'encombrants éliminés par le personnel de terrain. Ces statistiques permettront d'orienter les plans d'action en matière de qualité de service.

### **Sécurité – Vidéo interpellation**

MOSELIS prévoit au cours des années à venir, le développement progressif de la vidéo protection avec une prestation de télé-gardiennage.

Le déploiement pluriannuel d'équipements de ce type devrait permettre aux locataires de se sentir davantage en sécurité et de se réappropriier les parties communes des immeubles. Les quartiers où MOSELIS identifie de nombreuses incivilités seront équipés en priorité, et notamment les quartiers prioritaires.

Le déploiement de ce dispositif nécessite le développement des partenariats avec les forces de l'ordre et les institutions judiciaires pour crédibiliser le principe de vidéoprotection déployé sur le parc.

Localement, les représentants de nos agences poursuivront de façon assidue leur présence au sein des Conseils Intercommunaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) afin d'entretenir les synergies entre les différents acteurs de la sécurité, notamment en nourrissant les échanges de leurs retours d'expérience, en mesurant l'évolution des situations, en partageant les objectifs et les résultats.

## K) BATIGERE HABITAT – Bailleur citoyen

Entreprise Sociale pour l'Habitat, acteur majeur du logement social dans la région Grand Est, BATIGERE HABITAT poursuit son engagement quotidien et apporte son savoir-faire et expertise au service des locataires.

BATIGERE HABITAT contribue au développement durable en respectant les enjeux sociaux et environnementaux de l'ensemble de ses parties prenantes. Ses actions contribuent à l'accès au logement pour tous y compris les plus fragiles, à un habitat et un environnement de qualité.

BATIGERE HABITAT s'inscrit également dans une logique de responsabilité sociétale en travaillant notamment en partenariat avec les structures favorisant l'insertion par l'activité économique mais aussi, en préservant les ressources. Le réemploi et la réutilisation font partie des modes de traitement des déchets. Au-delà de cet enjeu environnemental, il s'agit pour BATIGERE HABITAT de confirmer sa volonté de favoriser les projets et les modes de traitement socialement responsables, de renforcer la propreté et la sécurité des lieux de vie de ses clients.

BATIGERE HABITAT dispose de 2 222 logements sur le périmètre de la Communauté de Portes de France dont 649 au sein des quartiers prioritaires ci-dessous.

Nombre de logements :

- THIONVILLE : 1968 logements dont :
  - 466 en QPV sur la Côte des Roses,
  - 90 sur le QPV Saint-Pierre – La Milliaire.
- YUTZ : 254 logements dont 93 en QPV sur Terrasse de Province – Allée des Charmes

Les enjeux thématiques prioritaires du Contrat de Ville :

- Les projets urbains et Patrimoniaux ;

- L'équilibre social dans les quartiers ;
- La sécurité et la tranquillité résidentielle ;
- La gestion urbaine de proximité ;
- L'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique ;
- L'accompagnement social des publics fragiles ;
- L'écoute et la relation clients.

### **Thématique 1 - Les projets urbains et Patrimoniaux**

Un projet de construction sur le secteur de la Milliaire (Rue de la Marne) est prévu sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2026, pour deux collectifs de 22 logement conventionnés PLS et 15 logements PLSA (accession à la propriété).

Projet : démolir 12 logements dont l'état est très vétuste situés au 1, 3 et 5 Rue de la Marne. Le site présente des atouts importants pour concevoir une nouvelle opération. La construction des 22 logements conventionnés PLS portera sur 6 T2, 12 T3 et 4 T4.

En 2024, BATIGERE HABITAT procédera au remplacement de 177 chaudières individuelles gaz sur le quartier de la Côte des Roses. Poursuite les années suivantes jusqu'à renouvellement complet du parc de chaudières.

### **Thématique 2 - L'équilibre social dans les quartiers**

En tant que bailleur social, BATIGERE HABITAT assure une mission d'intérêt général : nous avons vocation à garantir l'égal accès au logement de tous, sans a priori, y-compris pour les ménages les plus fragiles, sans discrimination, en veillant à favoriser la mixité sociale. Nous voulons porter cette exigence forte comme une incitation à engager des processus innovants, et une opportunité pour favoriser les bonnes pratiques.

En réponse aux évolutions de notre environnement, notamment le contexte de paupérisation et de précarisation qui touche actuellement une partie des ménages, nous voulons répondre aux besoins de ménages par notre politique d'attribution, en articulant les orientations et enjeux locaux, les objectifs règlementaires mais aussi nos propres ambitions en matière de mutations.

Pour cela, nous veillons à :

- Proposer des logements qui correspondent aux besoins de ménages : que ce soit sur la typologie ou la localisation par exemple ;
- Prendre en compte la situation financière des ménages pour une bonne adéquation des ressources, dès l'attribution et en cas d'accident de la vie (*difficultés financières, problèmes de santé, ...*) ;
- Proposer un patrimoine performant ;
- Proposer des produits diversifiés dans un souci de parcours résidentiel ;
- Expérimenter des modes d'occupations diversifiés : résidences séniors, colocation, intergénérationnel, ... ;
- Maîtriser et assurer un suivi des charges.

La **politique d'attribution** de BATIGERE HABITAT vise à répondre aux enjeux suivants :

- Favoriser la mixité sociale dans les ensembles immobiliers et les quartiers, notamment par l'attribution hors quartiers priorité de la Ville (QPV) à des ménages du premier quartile et l'attribution en QPV à des ménages du deuxième et troisième quartile ;
- Prendre en compte la situation économique et financière des ménages lors de leur entrée dans le logement, mais également tout au long de l'occupation du logement ;
- Adapter les logements à l'évolution de la composition des ménages logés, qu'ils soient en sous ou en suroccupation ;
- Accompagner les accidents de la vie et les difficultés financières des ménages ;
- Dans le cadre de notre politique « BIEN VIEILLIR », favoriser le maintien dans les lieux des seniors, en leur proposant d'adapter leur logement, ou si nécessaire une mutation vers un logement plus adapté (Exemple : logement en Rez-de-chaussée, logement plus proche des services, logement pour personnes à mobilité réduite).

### **Thématique 3 - La sécurité et la tranquillité résidentielle**

Développement de partenariats et implication dans les partenariats locaux de traitement coordonnés avec la police, la justice et les collectivités locales : participation aux réunions du CISPDR, GPO et aux GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) qui couvrent l'ensemble des quartiers sensibles, aux réunions Police Municipale / Police Nationale/collectivité.

Dispositifs spécifiques de surveillance et de gardiennage, avec notamment :

- Études sur l'installation de système de vidéo protection sur le quartier de la Côte des Roses ;
- Présence de personnels sur le terrain : gardien (YUTZ), chargés de clientèle, technicien d'agence dans les trois quartiers ;
- La réalisation de visites de sécurité dans nos immeubles, selon des fréquences définies
- Une permanence sur site sera tenue à partir de 2024 à destination des habitants de la Côte des Roses
- Développement de procédures internes permettant la gestion des troubles de tranquillité.
- Professionnalisation des personnels avec, par exemple :
  - BATIGERE HABITAT est impliqué dans le réseau des référents tranquillité-sécurité de l'USH et transmet des données à l'Observatoire des faits d'incivilités de l'USH ;
  - BATIGERE HABITAT a conduit des actions de formation du personnel à la gestion des conflits ;
  - Mise en place d'un accompagnement psychologique des collaborateurs en cas d'agression. Pour BATIGERE HABITAT les collaborateurs disposent d'une cellule d'appui psychologique qu'ils peuvent contacter directement avec un numéro vert ;
  - Nomination d'un Chargé de Missions sécurité et tranquillité sur le périmètre du Grand Es ;
  - Embauche d'une médiatrice depuis 2021 avec des missions de médiation sociale de lutte contre la précarité énergétique et en appui au

retour à l'emploi. Le périmètre d'intervention est situé dans les quartiers QPV.

#### Thématique 4 – gestion urbaine de proximité

Les actions de BATIGERE HABITAT développées et **pérennisées** dans la réalisation de projets de gestion :

- Dans le renforcement du lien social :
  - La fête des voisins renouvelée en 2024 sur le secteur de la Milliaire en partenariat avec l'Association APSIS-Émergence. Elle permet aux locataires de se rencontrer autour d'une animation ou d'un repas ;
  - Challenge basket BATIGERE HABITAT initié depuis 25 ans ;
  - Association TAPAJ : une opération de ramassage de déchets est réalisée mensuellement sur le secteur de la Côte des Roses ;
  - Fête de quartier sur les secteurs de la Miliare et la Côte des Roses avec la Maison du Quartier ;
  - Fête estivale avec l'Association APSIS-Émergence sur le secteur de la Côte des Roses ;
  - Intervention du club féminin du FC METZ sur la Côte des Roses ;
  - APSIS – Atelier jeune : Mise en peinture des halls des trois entrées situées Allée des Charmes à YUTZ ;
  - La Fondation BATIGERE qui permet d'apporter son soutien financier à des projets portés par des associations locales ;
  - La veille auprès des publics fragilisés : dans un contexte de crise de l'énergie, la démarche « aller vers » organisée avec l'association AMLI à travers des campagnes de phoning pour nos locataires les plus fragiles ;
  - Campagne d'information par courriel organisée le 20 juin 2023 à l'ensemble de nos locataires disposant d'un chauffage individuel au gaz pour les informer de la fin du tarif réglementé gaz au 30 juin 2023. Rappel également fait concernant l'utilisation du chèque énergie sous conditions de ressources. Renouvellement de ce type de campagne à chaque fois que nécessaire ;
  - La gestion des déchets encombrants  
Problématique constatée sur différents sites de l'Agglomération par la présence de dépôts sauvages aux pieds et autour des immeubles qui donnent une image très négative de la gestion des déchets et un mauvais exemple pour tous les locataires qui peuvent se sentir incités à faire pareil.  
BATIGERE HABITAT assure un suivi prioritaire de cette collecte d'encombrants, dès lors que des dépôts sont identifiés.

– La qualité de service

Notre labellisation Quali'Hlm, est déclinée en 6 engagements de service au travers de notre démarche de Qualité de Service Bien habiter déclinée ci-dessous :

- Accompagner les locataires à chaque étape de leur parcours ;
- Mieux connaître les locataires ;
- Ecouter les locataires et leur proposer des solutions ;
- Agir pour bien vivre ensemble ;
- Maitriser les charges avec nos locataires ;
- Encourager les initiatives de nos locataires ;

## **Thématique 5 – l'emploi, l'insertion professionnelle, et le développement économique**

Pour l'ensemble des opérations de constructions neuves ou de réhabilitation présence d'une clause d'insertion par l'économique dans les marchés.

## **Thématique 6 - L'accompagnement social des publics fragiles**

- Face au constat du vieillissement des locataires et à la perte d'autonomie, mise en place de commissions d'adaptation des logements qui étudient le bien fondé de certains aménagements demandés par le locataire (remplacement de la baignoire par une douche, motorisation des volets, etc..).
- Action Sociale dans les QPV en direction des publics fragiles :

Notre prestataire, AMLI, apporte expertise et plus-value dans l'action sociale en faveur des locataires les plus fragiles de BATIGERE HABITAT. Elle intervient dans les domaines de l'accès au logement et le maintien dans le Logement. L'AMLI apporte également son expertise sociale lors des réunions en agence sur les impayés, sur les dossiers fragiles repérés par l'agence, dans les pré-commissions d'attribution des logements et dans les commissions d'adaptation des logements.

L'AMLI développe le partenariat territorial, social et médico-social autour des situations les plus complexes. Son intervention auprès des locataires s'articule autour de la prise en compte globale du ménage quel que soit le type de mandatement (impayé, parcours résidentiel, médiation...) et s'achève lorsque la problématique est solutionnée, et ce, sans critères de délais. Elle est menée par des travailleurs sociaux à travers des visites à domicile.

## **Thématique 7 – l'écoute et la relation clients**

- Service de permanence instauré depuis plusieurs années qui permet en dehors des heures d'ouverture de nos points d'accueil d'apporter un service à nos locataires pour toutes sollicitations ayant un caractère d'urgence nécessitant un traitement immédiat. Les locataires et les partenaires de BATIGERE HABITAT peuvent contacter par téléphone 24H sur 24, toute l'année, le service d'astreinte qui permet d'assurer la continuité de la sécurité des personnes et des biens, du clos et du couvert, de l'hygiène et du bon fonctionnement des équipements.

- BATIGERE HABITAT à votre écoute, notre Centre de la Relation Clients au service de tous les locataires du Grand Est. 1 numéro unique, 17 conseillers de clientèle, 2 sites dans le Grand Est, du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H
- Créé en 2020, le CRC (service interne à BATIGERE HABITAT) s'inscrit dans l'objectif d'améliorer l'écoute clients en complément d'autres outils de communication à l'instar de D'CLIC, l'espace clients dédié à tous nos locataires. Le but est de permettre à nos agences de se concentrer d'une part sur l'accueil physique des locataires et des prospects et d'autres part de permettre à nos chargé(e)s de clientèle de se concentrer sur le traitement des réclamations complexes.

## L) VIVEST

VIVEST bénéficie d'un abattement de 30% sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties s'élevant à environ 17 000€ par an nous permettant de flécher chaque année des dépenses d'entretien courant ou d'investissement spécifiques pour un montant égal au supérieur avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie de nos clients-locataires.

Nous nous tenons à disposition pour évoquer avec vos équipes l'élaboration du prochain contrat de Ville 2024-2030 ainsi que le contenu de nos engagements financiers en matière de cohésion sociale, d'entretien courant et d'investissements sur notre patrimoine des 1 à 12 rue de Provence à Yutz, ceux-ci comprenant entre autres :

- 20 000€/an correspondant au plan d'actions spécifiques à l'abattement sur la TFPB en QPV ;
- Un projet de réhabilitation inscrit dans notre plan stratégique du patrimoine en 2025 pour un montant estimé à 960 000€ ;
- La présence renforcée de notre personnel de proximité et d'un point d'accueil Vivest sur la commune de Yutz.

## M) Mission Locale du Nord Mosellan (MLNM)

La MLNM est fortement impliquée dans les quartiers politiques de la ville de la Communauté d'Agglomération et est un maillon essentiel du service public de l'emploi dans les quartiers aux services des jeunes 16/25 ans les plus éloignés de l'emploi et de la formation, qui échappent aux circuits d'accompagnement traditionnels.

La MLNM assure :

- L'accompagnement individuel des jeunes dans l'élaboration d'un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle et de leur projet en traitant chaque situation individuelle dans sa globalité : l'emploi, la formation, les difficultés sociales, le logement, la santé, la mobilité, les droits civiques ;
- Des permanences hebdomadaires qui se tiennent à la Côte des Roses de Thionville et à Proxi job de Yutz ;
- Des liens partenariaux avec les acteurs de ces quartiers issus du monde de la prévention spécialisée et de l'action sociale en générale (CCAS, centres sociaux, bailleurs, associations caritatives, culturelles et sociales, ...)



- Une articulation des programmes de droit commun définis au niveau national, régional avec les spécificités des quartiers de la Communauté d'Agglomération ;
- Une présence dans les rencontres organisées par la Communauté d'Agglomération et son Conseil de développement autour de diagnostics, de réflexions sur la politique jeunesse et des actions à mettre en œuvre auprès du public jeune des quartiers de la politique de la ville.

Par ailleurs, la MLNM est l'un des opérateurs de la mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), dispositif de l'Etat, qui est un droit ouvert pour les 16/25 ans qui ne sont ni en emploi ni en études ni en formation, qui sont en situation de précarité et prêts à s'engager.

En permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des dispositifs de droit commun, La MLNM joue un rôle majeur dans la lutte contre leur exclusion professionnelle et sociale.

## N) SMITU Thionville-Fensch

*En attente*

PROJET

## V- Signature





PROJET

<b>Le Préfet de la Moselle</b>  <b>Laurent TOUVET</b>	<b>Le Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville</b>  <b>Dr Pierre CUNY Maire de Thionville</b>
<b>Le Maire de Thionville</b>  <b>Dr Pierre CUNY</b>	<b>La Maire de Yutz</b>  <b>Clémence POUGET</b>
<b>Le Président du Conseil Départemental de la Moselle</b>  <b>Patrick WEITEN</b>	<b>Le Président de la Région Grand Est</b>  <b>Franck LEROY</b>
<b>Le représentant de l'Éducation Nationale</b>  <b>XXX</b>	<b>Le Directeur Territorial de Moselle de France Travail</b>  <b>Fabrice NOURDIN</b>
<b>Le représentant de la Police Nationale</b>  <b>XXX</b>	<b>Le Procureur de la République Près le Tribunal Judiciaire de Thionville</b>  <b>Brice PARTOUCHE</b>

<b>Le Directeur de la Caisse des Allocations Familiales de la Moselle</b>  <b>Laurent PONTÉ</b>	
<b>La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est</b>  <b>Virginie CAYRÉ</b>	<b>La Directrice Régionale des Affaires Culturelles de la Région Grand Est</b>  <b>Delphine CHRISTOPHE</b>
<b>Le Président de Moselis</b>  <b>Constant KIEFFER</b>	<b>Le Directeur Général Délégué de Batigère</b>  <b>Sébastien TILIGNAC</b>
<b>La Présidente de Vivest</b>  <b>Christine BERTRAND</b>	<b>Le Directeur Territorial de la Caisse des Dépôts</b>  <b>Cyril MANGIN</b>
<b>Le Président du SMITU Thionville- Fensch</b>  <b>Rémy DICK</b>	<b>La Présidente de la Mission Locale du Nord Mosellan</b>  <b>Stéphanie KIS</b>

## Table des matières

I)	Annexe 1 : Bilan du Contrat de Ville (2015-2023) .....	4
II)	Annexe 2 : Géographie prioritaire du Contrat de Ville .....	108
III)	Annexe 3 : Diagnostic des territoires.....	114
A)	Introduction .....	115
1)	Diagnostic quantitatif .....	115
2)	Réunion publique.....	236
3)	Recueil de la parole d’habitants .....	238
B)	Côte des roses – Bel-Air .....	239
1)	Portrait de données .....	239
2)	Réunion publique de concertation.....	249
3)	Recueil de la parole d’habitants .....	253
C)	Saint-Pierre – La Milliaire .....	254
1)	Portrait de données .....	254
2)	Réunion publique de concertation.....	263
3)	Recueil de la parole d’habitants .....	268
D)	Terrasses des provinces .....	269
1)	Portrait de données .....	269
2)	Réunion publique de concertation.....	279
3)	Recueil de la parole d’habitants .....	283
E)	Inter-quartiers .....	284
1)	Synthèse de la consultation citoyenne nationale.....	284
2)	Comparatif inter-quartiers .....	293
3)	Regards croisés sur les quartiers prioritaires .....	296
F)	Les QPV, intégrés dans un territoire.....	309
IV)	Annexe 4 : Appel à Projets du Contrat de Ville (2024-2030).....	313
V)	Annexe 5 : Emploi .....	329
A)	Outil de suivi exploratoire « Insertion professionnelle » (objectif spécifique 1.1) ....	329
B)	Service Public pour l’Emploi Local (objectif spécifique 1.2).....	331
C)	Plan Local d’Application de la Charte d’Insertion de l’ANRU (objectif spécifique 1.3) 332	
D)	Renforcer une culture de l’entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires (objectif spécifique 1.4) .....	333
VI)	Annexe 6 : Émancipation .....	335
A)	Comité Technique « Réussite Éducative » (objectif spécifique 2.1) .....	335
B)	Outil de suivi exploratoire de « Réussite Éducative » (objectif spécifique 2.1).....	337
C)	Moi, ma singularité... Et les autres ? (objectif spécifique 2.2) .....	339

D)	Création audiovisuelle (objectif spécifique 2.2) .....	345
E)	Le Contrat Local de Santé (2023-2025) (objectif spécifique 2.3) .....	346
F)	Convention Territoriale Globale (objectifs spécifiques 2.4 et 2.5) .....	349
G)	Accès aux loisirs, au sport et à la culture (objectif spécifique 2.6) .....	352
VII)	Annexe 7 : Sécurité.....	358
A)	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation .....	358
B)	Groupe Local de Traitement de la Délinquance (objectif spécifique 3.3) .....	359
C)	Groupe de Partenariat Opérationnel (objectifs spécifiques 3.1 – 3.3).....	360
D)	Direction de la protection Judiciaire de la Jeunesse (objectif spécifique 3.4).....	361
VIII)	Annexe 8 : Engagement et citoyenneté.....	364
A)	Participation citoyenne (objectifs spécifiques 4.1 – 4.2 – 4.3) .....	364
B)	« Maison des projets » (objectif spécifique 4.1).....	366
IX)	Annexe 9 : Cadre de vie .....	369
A)	« Côte des roses – Bel-Air » (objectifs spécifiques 5.1 – 5.2 – 5.3 – 5.4).....	369
B)	« Saint-Pierre – La Milliaire » (objectifs spécifiques 5.1 – 5.2 – 5.3 – 5.4).....	389
C)	« Terrasses des provinces » (Objectifs spécifiques 5.1 – 5.2 – 5.3 – 5.4) .....	398
D)	Convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (objectif spécifique 5.1) .....	409
E)	Plan Climat Air Énergie Territorial (objectif spécifique 5.2) .....	410
F)	Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (objectif spécifique 5.2) ..	412
G)	Programme Local d'Habitat (objectif spécifique 5.3) .....	417
H)	Thionville 2030 (objectif spécifique 5.4) .....	419

# ANNEXE 1

## Bilan du Contrat de Ville (2015-2022)

PROJET



## I) Annexe 1 : Bilan du Contrat de Ville (2015-2023)

En 2022, à la demande de la Direction Générale des collectivités locales et de la Direction Générale déléguée à la Politique de la Ville de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, un rapport d'évaluation relatif au Contrat de Ville (2015-2022) a été produit pour dresser son bilan et des préconisations dans la perspective du futur Contrat de Ville (2024-2030). Ce rapport d'évaluation est présenté ci-dessous.

L'évaluation produite a principalement porté sur la dimension qualitative du précédent Contrat de Ville, où son fonctionnement et son impact en tant qu'outil partenarial ont pu être appréciés. De plus, un état des lieux de la jeunesse des quartiers prioritaires a été réalisé par l'Association Lorraine de Médiation et d'Intervention Sociologique, à partir d'entretiens avec des jeunes et des acteurs clés (centres sociaux, prévention spécialisée, Mission Locale du Nord Mosellan, École de la Seconde Chance). Enfin, les préconisations établies dans ce document ont été inspirées, en partie, du Rapport de la Commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains Contrats de ville<sup>1</sup>.

Le bilan du Contrat de Ville (2015-2023) restera à compléter avec le rapport d'activité des programmations annuelles de 2015 à 2023. Ce rapport d'activité sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire d'ici la fin d'année 2024, après présentation au Comité de Pilotage du Contrat de Ville. Il permettra de valoriser, de manière quantitative, les projets mis en œuvre chaque année grâce aux fonds dédiés à la Politique de la Ville de l'État, de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et des communes de Thionville et Yutz. Une fois approuvé, l'annexion de ce rapport d'activité au Contrat de Ville (2024-2030) sera soumise au membre du Comité de Pilotage.

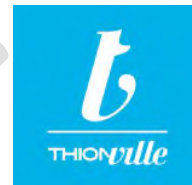
### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

---

<sup>1</sup> Pour un acte II de la Politique de la ville. Les quartiers populaires au cœur de notre pacte républicain. Avril 2022.

PORTES DE FRANCE – THIONVILLE

## Rapport d'évaluation du Contrat de ville (2015-2022)



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PREFECTURE de THIONVILLE**

## Sommaire :

	Introduction	
p.3		
I)	Territoires et population	
	p.5	
a)	Des données de cadrage à structurer pour suivre l'évolution des situations	
	p.5	
b)	Focale jeunesse	
	p.9	
II)	Le Contrat de ville, un outil partenarial pertinent à renforcer	
	p.25	
a)	Une programmation annuelle répondant aux enjeux des territoires	
	p.25	
b)	Une activité partenariale à renforcer	
	p.26	
III)	Proposition d'étapes préalables à la rédaction du futur Contrat	
	p. 42	
IV)	Conclusion	
	p.43	
V)	Annexes :	
1)	Composition de l'équipe projet du Contrat de ville	
	p.44	
2)	Rapport Association Lorraine de Médiation et d'Intervention Sociologique	
	p.45	
3)	Liste des préconisations	
	p.90	
4)	Cartographie des quartiers prioritaires et en veille active	
	p.91	

## Introduction

Initié par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Contrat de ville est le document cadre fixant les grandes lignes partenariales en direction des quartiers considérés prioritaires.

Cette loi, dite Lamy, se caractérise par quatre éléments principaux<sup>2</sup> :

- La réforme du zonage de la politique de la ville, instaurant une géographie prioritaire fondée uniquement sur le revenu des habitants pour concentrer les moyens sur les quartiers les plus en difficulté ;
- L'ouverture à la participation active des habitants par l'installation dans chaque quartier prioritaire d'un conseil citoyen, censé participer aux instances de pilotage du Contrat de ville ;
- L'affirmation du pilotage de cette politique publique à l'échelle intercommunale, le Contrat de ville venant ainsi remplacer les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ;
- Le lancement des Nouveaux Programmes Nationaux de Rénovation Urbaine, venant capitaliser sur l'expérience des premiers programmes portés par l'ANRU visant la mixité de l'habitat et l'amélioration du cadre de vie.

Ce nouveau dispositif contractuel a pris effet à partir de l'année 2015 pour s'étendre initialement jusqu'à la fin de l'année 2020. Prorogé à deux reprises, jusqu'en 2022, puis 2023, le Contrat de ville est amené à être évalué dès cette année pour envisager sa réécriture, et ainsi, sa future mise en œuvre à partir de 2024.



Le parti pris de cette évaluation est de poser des éléments d'analyse qui viendront structurer le futur Contrat de ville. Autrement dit, l'enjeu de cette évaluation est moins de présenter une évolution de la situation des quartiers prioritaires du territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT) depuis 2015 que de proposer une réflexion pour donner une trajectoire différenciée au Contrat de ville à partir de 2024.

Il ne s'agit pas de considérer que cette évolution ne doit pas être prise en compte. Elle aura toute sa place dans le futur Contrat de ville, comme première partie diagnostiquant la situation des quartiers sur cette période, en vue de donner des éléments de suivi précisés de celle-ci à partir de 2024. Pour cette évaluation, l'objectif est davantage d'adopter un regard sur le suivi et le partenariat réalisés sous l'impulsion Contrat de ville pour en formuler des préconisations. Le Contrat de ville est donc considéré dans ce présent document avant tout comme un outil partenarial.

C'est pourquoi cette évaluation n'a pas fait l'objet d'une externalisation vers un cabinet d'étude. La majeure partie du corps du document est le fruit des analyses et des réflexions partagées par l'équipe projet du Contrat de ville de la CAPFT<sup>3</sup>. Les préconisations apportées

---

<sup>2</sup> [Loi de nouvelle géographie prioritaire \(loi Lamy\) | Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales \(cohesion-territoires.gouv.fr\)](#)

<sup>3</sup> Composition de l'équipe projet en annexe 1.

par cette équipe projet viennent être appuyées par celles établies dans le Rapport de la Commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains contrats de ville<sup>4</sup>.

Pour ne pas produire seulement une évaluation interne, la CAPFT a été chercher une expertise extérieure par l'intermédiaire de l'Association Lorraine de Médiation et d'Intervention Sociologique (ALMIS). La commande adressée visait la jeunesse des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). L'enjeu était de pouvoir obtenir un état des lieux de la jeunesse des QPV à partir d'entretiens réalisés avec des jeunes et des acteurs clés œuvrant vers et pour (centres sociaux, prévention spécialisée, Mission Locale du Nord Mosellan, École de la Seconde Chance). Cet état des lieux débouche également sur des préconisations.

Par un souci de cohérence, ce rapport d'étude a été découpé et intégré dans la structure de l'évaluation globale pour donner davantage de poids au partenariat entre l'association et la collectivité. En effet, des parallèles évidents apparaissent entre les deux documents, justifiant la fusion. Toutefois, ce document est valorisé et libre d'accès dans son intégralité en tant que document annexe<sup>5</sup>.

Ainsi, tout l'enjeu du présent document est de proposer un chemin d'ici la fin d'année 2023 avec comme objectif la finalisation du futur Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville. Il est bien entendu que ce chemin n'est pas à l'abri de modifications pouvant être amenées par le virage que prendra la Politique de la ville à l'échelle national, la collectivité étant en attente des lignes directrices de la nouvelle loi de programmation. Des modifications qui pourront également venir des temps d'échanges et de concertations réalisées sur le territoire. Cependant, cette attente ne doit pas correspondre à un temps d'immobilisme et c'est la raison pour laquelle ce présent document s'appuie sur le rapport national mentionné auparavant pour anticiper justement sur les prochains contrats de ville.

---

<sup>4</sup> Pour un acte II de la Politique de la ville. Les quartiers populaires au cœur de notre pacte républicain, Rapport de la Commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains contrats de ville, avril 2022.

<sup>5</sup> Document en accès intégral en annexe 2.

## l) Territoires et populations

### a) Des données de cadrage à structurer pour suivre l'évolution des situations

Le Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville porte sur trois quartiers prioritaires :

- Côte des roses à Thionville
- Prés Saint-Pierre/La Milliaire à Thionville
- Terrasses des provinces à Yutz

D'autres secteurs urbains ont été catégorisés comme étant des « quartiers en veille active » ou des quartiers « fragilisés ». Les cartographies disponibles de ces territoires se trouvent en annexe 4.

- Yutz-Cité (veille active)
- Les Acacias à Terville (veille active)
- Basses-Terres à Thionville (fragilisé)
- Centre-ville/quartier de la gare à Thionville (fragilisé)
- Cour de Rome (fragilisé)

La différence entre ces deux zonages repose sur le degré de reconnaissance qui leur est accordé par le langage institutionnel. En effet, les quartiers prioritaires de la ville (QPV) renvoient au zonage effectué par l'État. Ils répondent ainsi à des critères formalisés (seuil d'habitants – part de la population à bas revenus). Ce qui n'est pas le cas des secteurs répertoriés en tant que « veille active » ou « fragilisés ».

Les deux secteurs bénéficiant d'une « veille active » sont des quartiers qui sont sortis de la géographie prioritaire d'État après la réforme introduite par la loi dite Lamy en 2014. Ils étaient ainsi auparavant intégrés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). À cet effet, ils ne répondent plus aux nouveaux critères mais continuent de concentrer des difficultés typiques ciblées par la Politique de la ville. Concernant les secteurs dits « fragilisés », il s'agit de quartiers avec des problématiques socio-économiques identifiées par les acteurs locaux lors de la rédaction du Contrat de ville. Cette différence implique que les données les plus facilement accessibles concernent les QPV.

Ainsi, un nombre important de données est disponible et mis à jour régulièrement sur le site du système d'information géographique concernant la Politique de la ville, piloté par

l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires<sup>6</sup>. Six thématiques y sont principalement déclinées : la démographie globale du quartier, l'éducation, l'insertion professionnelle, le niveau de revenu, le tissu économique et le logement. À partir de celles-ci, c'est une vision pluridimensionnelle des quartiers qu'il est possible de lire. Pour ne pas surcharger ce document de statistiques, les données les plus générales sont livrées ci-dessous. Une analyse approfondie des données disponibles *via* ces fiches thématiques sera réalisée à l'occasion du diagnostic dédié au prochain Contrat de ville.

**Tableau 1** : Population de base des quartiers prioritaires

QPV	Population (2013)	Population (2018)	Évolution (en nombre)	Évolution (en %)
Côte des roses	2 203	1 997	-206	-9.4
Près Saint-Pierre/La Milliaire	1 371	1 186	-185	-13.5
Terrasses des provinces	1 983	1 967	-16	-0.8

Source : Système d'Information Géographique de la Politique de la ville (<https://sig.ville.gouv.fr/>)

*Les tableaux qui suivent prennent comme base de référence la population municipale dévoilée ci-dessus.*

**Tableau 2** : Répartition par tranches d'âge

QPV	Part des 0-14 ans	Part des 15-24 ans	Part des 25-59 ans
Côte des roses	22,2	12,4	44,7
Près Saint-Pierre/La Milliaire	24,8	10,4	48,2
Terrasses des provinces	32,4	14,7	41,0

QPV	Part des 60-74 ans	Part des 75 ans et plus
Côte des roses	13,5	7,2
Près Saint-Pierre/La Milliaire	10,8	5,8
Terrasses des provinces	8,5	3,4

Source : Système d'Information Géographique de la Politique de la ville (<https://sig.ville.gouv.fr/>)

**Tableau 3** : Bénéficiaires des prestations légales versés par la Caisse d'Allocation Familiale

<sup>6</sup> [SIG Politique de la Ville](#)

QPV	Nombre d'allocataires	Personnes couvertes	AAAH*	APA**	ARSAS** *
Côtes des roses	659	1 482	99	211	159
Près Saint-Pierre/La Milliaire	439	887	67	118	127
Terrasses des provinces	572	1 506	55	166	179

\* Allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé

\*\* Allocataires percevant la Prime d'Activité

\*\*\* Allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active Socle

Source : Système d'Information Géographique de la Politique de la ville  
 (<https://sig.ville.gouv.fr/>)

Tableau 4 : Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2020

QPV	DE*	DE (hommes)	DE (femmes)
Côte des roses	363	210	153
Près Saint-Pierre/La Milliaire	252	152	100
Terrasses des provinces	370	211	159

\* Demandeurs d'Emploi

Source : Système d'Information Géographique de la Politique de la ville  
 (<https://sig.ville.gouv.fr/>)

Ces données montrent un aperçu de la situation des quartiers prioritaires et éventuellement de leurs vulnérabilités (revenus-emploi). En raison des multiples sources et données disponibles, il s'agit désormais de penser à une mise en cohérence de ces indicateurs en vue de permettre une connaissance approfondie des enjeux des quartiers prioritaires du territoire. Il ne s'agit ainsi pas de produire uniquement des statistiques, car celles-ci existent, mais de constituer un observatoire territorial de la Politique de la ville.

Cette préconisation vient faire écho à la proposition numéro 25 du rapport<sup>7</sup> mentionné en introduction :

<sup>7</sup> Ibid.



« Proposition n°25 : Approche quantitative : Faire de la data science un outil de connaissance territoriale et de territorialisation des politiques publiques au bénéfice des quartiers, en lien avec l'INSEE, l'ONPV à l'ANCT et les territoires.

- Favoriser le conventionnement, tant au niveau national que local, des observatoires de l'ANCT, et notamment de l'ONPV, avec l'INSEE et d'autres acteurs tels que les services statistiques ministériels, les opérateurs publics, le CEREMA, les observatoires locaux et les agences d'urbanisme ;
- [...]
- Intégrer dans les prochains contrats de ville un volet « méthode » inscrivant des clauses sur la data pour les données publiques comme privées relevant de l'intérêt général (harmonisation des SIG, partage et croisement des données, remontées auprès des CRPV qui remonteront à l'ONPV). »

**Préconisation 1 : Constituer un observatoire local de la Politique de la ville, par la mise en cohérence des données disponibles**

Pour ce faire, il s'agit d'enclencher dès le début de l'année 2023 une réflexion avec des acteurs ciblés (INSEE, Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, Pôle Emploi, CAF, Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle...). Ce temps de réflexion visera notamment à déterminer quelles données sont à collecter pour obtenir un état de situation plus ou moins qualitatif sans se perdre dans la production de statistiques. Il s'agit que chaque donnée cherchée et construite ait un sens pour les collectivités et les acteurs de terrain.

Cette démarche se justifie par la nécessité d'avoir une visibilité renforcée et objectivée sur la situation des quartiers prioritaires pour la collectivité pilote de cette action publique. Celle-ci devant en effet davantage être « en maîtrise » qu'« en quête » de ces données. Ce temps de réflexion peut aboutir sur l'élaboration d'une convention entre différents acteurs stipulant les participations respectives et les conditions de transmissions des données.

Les données obtenues à partir de cet observatoire pourraient constituer une partie du rapport d'activités à partir de la nouvelle contractualisation en 2024.

**Préconisation 2 : Effectuer une simulation du zonage actuel des QPV en saisissant l'ONPV et l'INSEE, pour obtenir une cartographie socio-économique du territoire**

Ces données visent à saisir une partie de la réalité de territoires en difficultés ciblés par la Politique de la ville. Il est ainsi pertinent de pouvoir obtenir une cartographie actualisée des quartiers prioritaires sur le territoire de la CAPFT en vue de saisir ou non un changement. L'enjeu étant de pouvoir également obtenir une vision d'autres zones concentrant des

personnes en situation de pauvreté et de garantir à la Politique de la ville son rôle de cohésion territoriale.

**Préconisation 3 : *Établir pour chaque quartier prioritaire un projet de territoire spécifique***

Dans la mesure où chaque quartier est différent malgré des réalités socio-économiques communes, il s'agirait d'intégrer dans le futur Contrat de ville un projet de territoire pour chaque quartier. Ceci permettrait d'associer pleinement chaque acteur de proximité à son élaboration ainsi que les Conseil citoyens. En effet, les acteurs de proximité (centres sociaux et prévention spécialisée) ont déjà des documents-cadre qui orientent leurs actions sur le terrain et déterminent leur territoire d'intervention. Il s'agirait donc de veiller à une meilleure articulation de ces documents avec les objectifs fixés par le Contrat de ville pour apporter une cohérence et une visibilité aux actions déjà réalisées sur le terrain. En outre, ceci permettrait de faire ressortir des problématiques spécifiques à chaque quartier et dégager ainsi celles qui sont communes à tous.

« Proposition n°11 :

- *Développer dans chaque Contrat de ville, un projet de développement de chaque quartier prioritaire pour les 6 années à venir en se fixant les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir.*
- *Refonder sur une nouvelle architecture les Contrats de ville pour qu'ils soient plus agiles, structurants et opérationnels. »<sup>8</sup>*

L'élaboration d'un projet de territoire par quartier peut être une démarche transposée aux quartiers « en veille active », voire « fragilisés ». Ces projets seront moins précisés que ceux des QPV mais permettront d'identifier l'horizon à fixer pour ces territoires rencontrant également des difficultés. La simulation demandée à l'ONPV et l'INSEE donnera à voir quels autres territoires pourraient être concernés. À titre d'exemple, au cours des échanges avec les représentants de la commune de Yutz, il est ressorti que le centre-ville de Yutz pouvait lui aussi être considéré comme fragilisé.

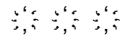
Ces projets de territoire ne devront pas se résumer au zonage déterminé par l'État. À cet effet, il s'agira de préciser la catégorisation « quartier vécu » effectuée lors de la rédaction du précédent Contrat de ville. Cette catégorisation a comme avantage de révéler le bassin de vie que peut représenter un quartier prioritaire et le considérer ainsi dans un territoire qui correspond davantage à sa réalité.

**b) Focale jeunesse**

---

<sup>8</sup> Ibid.

Dans le cadre de la commande passée à l'Association Lorraine de Médiation et d'Intervention Sociologique (ALMIS), un état des lieux de la jeunesse a été réalisé. Celui-ci n'est pas constitué de statistiques mais est davantage un compte-rendu de terrain à la suite des entretiens réalisés avec les acteurs ciblés et des jeunes des trois quartiers prioritaires. Il constitue la première partie du rapport réalisé par l'ALMIS et est livré ci-dessous.



### *Partie 1 : À propos des jeunes...*

Cette première partie sert la restitution du travail de terrain, afin de dépeindre ce qui se passe dans l'agglomération en matière de prise en charge de la jeunesse en Quartier Politique de la Ville (QPV).

Pour rendre compte de l'existant, un portrait de cette jeunesse sera dressé au travers des propos recueillis auprès des professionnels des différentes structures d'accueil ciblées par l'étude et de jeunes eux-mêmes. Ces informations qualitatives et leur analyse sociologique permettront aux lecteurs de ce rapport d'appréhender l'action sociale pour la jeunesse sur ce territoire (la perception et l'incarnation des jeunes et la notion de jeunesse, les conditions du travail avec eux etc.) même si ces lecteurs n'y ont jamais été confrontés.

## Chapitre 1 : Des discours dissonants sur la jeunesse

Comme tout *fait social*, la « jeunesse » est l'objet de *représentations* et de formes de *normalisation*. S'il est avéré que cette notion est construite pour répondre aux besoins de la société moderne de définir des âges de la vie auxquels correspondraient des attitudes, des besoins et des pratiques<sup>9</sup> ; elle ne fait pas que définir des réalités sociales mais modifie aussi l'existant puisqu'en créant de nouvelles façons de percevoir une partie de la population, elle conditionne également les jeunes eux-mêmes à se conduire en tant que tel. Des manières d'être jeunes sont donc pensées, *intériorisées* par tout un chacun et *incorporées* par les jeunes dont l'attitude, la posture et bien d'autres critères ancrés dans les corps témoignent de leur jeunesse. Cette notion n'est donc pas seulement utilitaire mais aussi performative.

Dans ce premier chapitre, la focale sera placée sur les caractéristiques, parfois antagonistes, de la jeunesse que l'étude a pu faire ressortir. Effectivement, le fait qu'il existe des contradictions dans la manière dont sont définis, perçus et/ou dont agissent les jeunes témoigne de la difficulté à dresser un portrait objectif et fiable de cette jeunesse. L'analyse de cette difficulté définitoire permettra de faire ressortir des problématiques liées à l'usage de la notion de jeunesse.

### A- Des jeunes difficiles à atteindre mais « en demande »

L'un des constats de cette enquête sur le territoire thionvillois est qu'il existe une jeunesse en proie avec des « épreuves juvéniles »<sup>10</sup> (désinsertion sociale et/ou professionnelle, enclavement territorial de certains jeunes éloignés du centre de la ville, isolement lié au contexte sanitaire depuis la Covid19, etc.). La plupart des professionnels qui les accompagnent relient ces vécus à des dispositions émotionnelles et observent avec empathie des jeunes qui :

« *vivent au jour le jour mais ont malgré tout peur du lendemain.* »

Cependant, toute forme d'optimisme quant aux situations de ces jeunes n'est pas à bannir. En effet, les jeunes que nous avons rencontrés sont loin de correspondre aux clichés que l'on pourrait avoir d'une jeunesse totalement désœuvrée et/ou en opposition avec les structures sociales existantes. Finalement, même s'ils sont parfois en prise avec des situations sociales, et/ou familiales difficiles<sup>11</sup> et ne semblent pas tous s'approprier les dispositifs sociaux à leur disposition<sup>12</sup>, ils ne revendiquent pas une difficulté d'être jeune ni une rupture totale avec les institutions<sup>13</sup>.

---

<sup>9</sup> Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse*, 5ème édition, Armand Colin, coll. "U", 2011.

<sup>10</sup> François Dubet, *Trois jeunesses. La révolte, la galère, l'émeute*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « Crescendo », 2018.

<sup>11</sup> Voir dans la Partie 1 ; Chapitre 1 ; B ; 2 : *parcours de vie difficiles et construction identitaire*.

<sup>12</sup> Par exemple, tous les jeunes interrogés à la sortie du collège/lycée Hélène Boucher ne connaissent pas les structures sociales de la ville à destination de la jeunesse et la plupart n'ont notamment jamais entendu parler d'un centre social. Pourtant, ils n'en sont pas moins intéressés par ces structures et nous interrogent sur les activités proposées, le prix d'adhésion, etc.

<sup>13</sup> Lorsqu'ils en ont connaissance, et même s'ils ne les fréquentent pas (ou plus ; ou seulement « *de loin* »), ils ne sont jamais vindicatifs à l'encontre des dispositifs sociaux ou scolaires par exemple. Ainsi, des

- *Une implication juvénile variable dans les dispositifs d'intervention professionnelle et/ou sociale*

*« Il y en a qu'on aimerait voir davantage. [...] On ne les rencontre que dans la rue, ils nous connaissent, nous aiment bien. Quand on les croise ça se passe super bien. Ils nous demandent parfois des conseils et tout mais ne viendront jamais au centre, c'est comme ça, on le sait, on s'adapte. »*

Les propos ci-dessus sont le constat d'une éducatrice spécialisée qui souligne l'existence d'un public « invisible » qui est une des principales préoccupations des professionnels des Missions Locales, École de la Seconde Chance et prévention spécialisée rencontrés en entretiens groupés. D'autres fois, la difficulté même de rencontrer ces jeunes « invisibles » est abordée :

*« Capter les jeunes c'est compliqué je pense pour les éducateurs de rue parce que les jeunes ne sont plus dans la rue mais dans leur piaule. À mon époque on descendait dans la rue et on tombait forcément sur une bande de jeunes mais là ils sont dans leur piaule, ils s'envoient un message, ils se voient dans la rue 2 minutes et c'est tout. » ;*

*« Il y a une problématique c'est les jeunes disparus avant ou pendant le covid qui sont dans leur chambre à jouer à des jeux et qu'on n'arrive pas à toucher.*

*- Ouais les invisibles c'est un vrai phénomène même avant le covid. »*

S'il est impossible de savoir si cette représentation des jeunes « hors des murs » de la structure correspond à une réalité, cette crainte s'avère tout de même intéressante puisqu'elle démontre une attention des professionnels aux situations des jeunes et surtout, un sentiment de ne pas pouvoir faire leur travail auprès de ceux qui en auraient le plus besoin. Au-delà de l'idée selon laquelle cela serait dû à un manque d'implication de ces jeunes, il est possible que cela soit symptomatique d'un sentiment d'inefficacité.

Juliette Baronnet (*et. al.*) parlent de certains « effets pervers de la nouvelle gestion publique »<sup>14</sup>. Les « effets pervers » dont parlent ces auteurs, sont la rationalisation budgétaire, la segmentation des publics et de leurs accompagnateurs, ainsi que le fait que l'intervention sociale vise toujours principalement l'intégration et l'insertion par l'emploi, tout en laissant de côté les publics les moins « insérables ».

En effet, la catégorisation des jeunes selon des critères d'intégration politique et sociale peut créer de la méfiance de la part de certains d'entre eux vis-à-vis des dispositifs et de leurs

---

jeunes déscolarisés et sans emploi de 19 et 20 ans que nous avons rencontrés et qui ne fréquent plus les structures (bien qu'ils aient été inscrits dans un des centres sociaux par leurs parents lorsqu'ils étaient enfants) disent notamment aller « devant le local d'APSIS juste à côté de temps en temps parce que les éducateurs sont sympas. [...] On passe discuter un peu quoi » et aussi que « l'école c'est important, on le dit aux petits de bien rester à l'école parce que sinon après ils se retrouveront comme nous [rire] ».

<sup>14</sup> Juliette Baronnet, Philippe Lyet, Virginie Pujol, Michel Valle, « Les travailleurs sociaux : coproducteurs ou témoins de l'invisibilité sociale ? », *Recherche sociale*, n°215, vol.3, 2015.

représentants sur le terrain. Par ailleurs, les propos de certains professionnels rencontrés en focus-groupe témoignent de l'intériorisation de certaines de normes à l'égard des jeunes en général :

*« Pour les faire participer il faut parfois leur donner un coup de pied aux fesses. »*

Que ce soit au sein des structures d'intervention professionnelle et/ou sociale ou des centres d'accueil, cette vision des jeunes comme un public parfois difficile à mobiliser et pour lequel il faut décider à sa place peut être performative et avoir pour effet pervers d'éloigner les jeunes de la volonté même de se mobiliser.

- *Il vaut mieux « faire avec » que « faire pour » les jeunes*

Bien entendu, les professionnels des centres sociaux comme des dispositifs d'intervention professionnelle et/ou sociale sont principalement dans une optique compréhensive vis-à-vis de la jeunesse et des problématiques auxquelles elle est confrontée. Aussi, les professionnels de l'agglomération que nous avons rencontrés en focus-groupe ont un point de vue empathique sur la situation des jeunes et tentent de trouver des modes façons de travailler avec et pour les jeunes qui fonctionnent tout en n'imposant pas de trop de choses aux jeunes avec lesquels ils travaillent :

*« Il y a un comité jeune qui est mis en place car l'accueil jeune doit fonctionner "par, pour, et avec les jeunes". Ils s'organisent entre eux pour savoir quelles activités ils vont faire ou pas, ils votent par exemple et parfois on doit les ramener à la réalité de ce qui est faisable parce qu'ils ont des envies difficilement réalisables, souvent de voyage à l'étranger. »*

Cette vision de l'engagement juvénile qui prône la participation et s'incarne dans une forme d'horizontalité en matière de prise de décision a été beaucoup évoquée dans les centres sociaux :

*« [Lors de leur première arrivée au centre,] ils observent beaucoup, ils sont très timides. D'abord ils viennent se présenter, on explique ce qui est fait, ce qu'ils peuvent faire. Après, au fur et à mesure ça se libère un peu. [...] C'est du cas par cas pour l'accueil. On fait ça en fonction du feeling qu'on a avec le jeune et de comment le jeune ressent et s'approprie le lieu, s'il est déjà à l'aise on le laisse se débrouiller sinon on l'accompagne un peu plus. De toute façon, ils arrivent beaucoup entre pairs. Quand un nouveau vient, ils lui font visiter, lui présentent les anims, ça marche mieux comme ça, il y a moins de côté hiérarchique, d'adulte, l'ado qui va être contre l'adulte, ça fonctionne mieux. Surtout chez les ados. »*

En effet, les centres sociaux ont plutôt un rôle d'animation dans leur accueil des jeunes que les autres structures étudiées. Cela les rend plus enclines à développer cette horizontalité lors des processus décisionnels.

Cependant, les dispositifs d'intervention professionnelle et sociale promeuvent aussi la participation des jeunes dans les processus décisionnels et organisationnels. Par exemple, il nous est rapporté dans presque toutes les structures<sup>15</sup> que l'autofinancement (tombolas,

---

<sup>15</sup> Exception faite de la Mission locale et de l'E2C dont les objectifs d'insertion professionnelle se prêtent moins bien à la pratique.

chantiers jeunes, etc.) est souvent utilisé, non pas comme un réel levier de fond financier mais comme moyen d'impliquer les jeunes :

*« ça permet de leur donner une idée de la difficulté de réunir des fonds. Et puis ça les oblige à travailler [pour mettre en œuvre une activité qui leur tient à cœur,] [...] ça leur fait prendre conscience de la réalité. »*

Cette volonté est d'ailleurs comprise et valorisée par les jeunes, même par certains qui ne sont pas inscrits dans les structures mais qui en connaissent les actions :

*« Je sais que l'année dernière par exemple ils ont fait des chantiers, des petits travaux pour pouvoir se payer un voyage au Sénégal, ça c'est vachement bien. »*

Effectivement, la problématique de l'engagement des jeunes est au cœur des préoccupations abordées lors de cette enquête dans les structures. Que ce soit au sein des structures ou en dehors, cette préoccupation est centrale au travail social et peut être abordée de différentes manières ; que ce soit par une forme d'implication plus ou moins verticale ou horizontale - ce qui change la manière dont sont vécues les choses par les jeunes comme par les professionnels ; dans des espaces d'engagements pluriels - ce qui supposent différentes formes d'engagement de la part de ce public<sup>16</sup>.

Cette question doit être interrogée par les politiques publiques tout en veillant à ne pas présupposer des comportements juvéniles (le *désengagement* par exemple) ou des explications sous-jacentes aux réalités sociales (comme l'existence d'un public *invisible* pour les institutions qui serait lié au manque d'intérêt des jeunes pour ces mêmes institutions). En effet, les clés du succès de l'engagement juvénile sont multiples. Nous l'avons observé sur le terrain : les raisons de franchir la porte d'une structure de ce type peuvent aller de la volonté d'y retrouver ses amis à l'envie de trouver un emploi ou un logement en passant par l'incitation par les parents<sup>17</sup>

#### *B- La maîtrise des codes sociaux et leur remise en question*

La jeunesse *désinsérée* est aussi celle qui revendique une certaine indépendance par rapport aux normes instituées notamment par le milieu professionnel et aux institutions qui les portent. C'est en tout cas le sentiment de certains professionnels :

*« Une particularité c'est qu'ils ont l'impression que tout est facile, quel que soit le métier donc quand on parle de formation, ils pensent qu'ils n'en ont pas besoin et se disent "je peux le faire, je regarde un tuto sur internet et voilà" [...] "le système de l'alternance je n'en ai pas besoin" »*

*« Je voudrais préciser qu'il s'agit d'un public particulier, il ne faut pas faire de généralité sur cette génération là c'est vraiment des jeunes "un peu perdus" au niveau projet.*

*- Oui c'est ce que je voulais dire nous on a des décrocheurs scolaires en refus de formation c'est tout un boulot pour leur dire "si tu retournes pas à l'école fais autre chose" .*

---

<sup>16</sup> Valérie Becquet et Martin Goyette, « L'engagement des jeunes en difficulté », *Printemps 2014*, n°14, OpenEdition, 2014.

<sup>17</sup> A titre d'exemple, une mère dont la fille fréquente assidûment un centre social nous a dit qu'elle « préfère largement la savoir ici [dans un centre social] que dehors à traîner après l'école ».

- Sinon on a des jeunes bac +5 alors pas forcément en QPV faudrait que je regarde mais on a des jeunes qui savent déjà ce qu'ils veulent faire et ça va vite. »

- *La jeunesse ou le temps de la contrainte et des choix*

Effectivement, les jeunes gens sont soumis à des injonctions diverses de la part des institutions (scolaires, professionnelles...), de leur famille, etc. Cependant, ceux que l'on a pu interroger soulignent finalement une certaine liberté que la jeunesse confère, principalement d'un point de vue matériel :

« *La jeunesse c'est surtout le fait de ne pas avoir de contraintes financières* » ;

« *Je pense que je suis jeune parce que je ne suis pas indépendant, j'habite encore chez ma mère [...] ça fait que j'ai pas à me casser la tête pour trouver de quoi manger, etc.* »

Aussi, pour un groupe de filles que nous avons rencontrées, la liberté associée à la jeunesse est liée à l'amusement, à la futilité qui leur est permise :

« *La jeunesse c'est les sorties, la liberté [...] moi je vois que les gens sont jeunes à leur tête en fait, ça se voit je ne sais pas comment dire, les jeunes sont plus beaux et plus tranquilles [rires]* »

Les professionnels des structures étudiées ont également souvent défini la jeunesse comme un moment de la vie qui allie paradoxalement un fort besoin d'autonomie et une totale dépendance matérielle. Dans des contextes familiaux et/ou sociaux prohibitifs (surveillance intra-familiale<sup>18</sup>, parents qui ne peuvent *soutenir* matériellement les jeunes à la hauteur de leur besoins et/ou de leurs envies, etc.) cette situation peut être à l'origine de nombreuses frustrations et engendrer des volontés de contourner l'ordre établi<sup>19</sup>.

- *Parcours de vie difficiles et construction identitaire*

En effet, les professionnels entretenus en focus-groupe le précisent à chaque rencontre : il faut distinguer plusieurs jeunesses, plus ou moins « dans le besoin » et plus ou moins « insérées » dans les dispositifs de l'agglomération :

« *C'est différent avec un gamin qui est inscrit dans un centre social, dans un projet de citoyenneté [propos d'une éducatrice spécialisée], souvent ce sont des gamins qui ne sont jamais allés en périscolaire, jamais allés à la cantine [...] Dans les QPV, c'est ceux qui sont le plus éloignés des structures de droit commun.* »

---

<sup>18</sup> Notamment des jeunes femmes qui pourraient (d'après des professionnels rencontrés), dans certains cas et parfois avant même l'adolescence, être soumises à de nombreuses injonctions à être « adultes avant l'âge [...] à s'occuper des repas, des devoirs du coucher des frères et sœurs par exemple [dès le retour de l'école] » et qui peuvent parfois recevoir des ordres d'autres membres de la famille, « pas forcément les plus grands par exemple un petit de 9 ans peut donner des ordres à sa grand sœur ».

<sup>19</sup> François Dubet, *Op. cit.*



Dans le même temps, les professionnels, quel que soit leur structure d'appartenance et leur statut, soulignent la capacité des jeunes à s'appropriier les dispositifs et à interagir avec eux de manière constructive. Le premier chapitre de ce rapport témoigne notamment de leur capacité à s'impliquer dans les processus décisionnels et organisationnels mais nous avons aussi pu remarquer que les jeunes rencontrés dans la rue s'étaient tous plus ou moins appropriés les dispositifs existants ou du moins, en avaient une perception lorsque nous leur expliquions à quoi cela référait. Un jeune rencontré devant le collège/lycée pensait d'ailleurs que :

*« [Ce genre de structure] c'est important [car] [...] être jeune c'est aussi avoir besoin de temps pour soi, pour avoir des activités extra-scolaires. L'école ne met jamais ça en avant je sais pas ils pourraient nous parler des centres sociaux mais tout ce qui ne concerne pas l'éducation et la formation ne leur semble pas primordial pour les jeunes [...] ça fait que des jeunes comme moi, "normaux", on se sent encore moins investis [...] ["normal"] c'est pour dire que je ne fais rien de spécial, je n'ai jamais été délégué, rien, ça ne m'intéresse pas. »*

Finalement, il semble que même si les jeunes ne s'approprient pas forcément les ressources à leur disposition, ils en sont conscients et ont des raisons de ne pas le faire, soit parce qu'ils sont déjà investis ailleurs (dans d'autres structures, clubs, associations ou tout simplement auprès de leurs proches), soit car ils préfèrent passer occasionnellement qu'être franchement inscrits quelque part ; à l'instar de certains jeunes que nous avons pu rencontrer à proximité de ces structures qui en connaissent l'existence et même le fonctionnement interne<sup>20</sup>.

Cette façon quelque peu « frivole » de fréquenter les structures sociales de l'agglomération est assez intéressante car elle peut être analysée comme une stratégie mise en place par certains jeunes<sup>21</sup> pour prendre ce qui les intéresse de ces structures (principalement le dialogue avec les professionnels et la rencontre avec d'autres jeunes au sein de celles-ci).

En effet, les acteurs sociaux mobilisent des stratégies qui leur permettent, en fonction du contexte, de faire ce qu'ils souhaitent malgré le cadre plus ou moins contraignant de leurs interactions. Dans ce cas des relations sociales entre un jeune bénéficiaire potentiel des structures sociales et un professionnel d'une de ces mêmes structures, le statut d'adulte et de personne référente peut à priori conférer au professionnel un certain ascendant sur le jeune. Cependant, la maîtrise des différents codes sociaux inhérents aux institutions, la connaissance du quartier, de ses habitants ou même la confiance en soi peut aisément bouleverser la relation de pouvoir entre ces deux individus. Sans se le formuler, les jeunes mobilisent un certain

---

<sup>20</sup> Pour y avoir été plus jeunes (cf. note n°6, page 9 du présent rapport) ou avoir des connaissances qui fréquentent les lieux.

<sup>21</sup> Sur le terrain d'enquête, cette manière d'utiliser les structures à leur disposition concerne des jeunes désinsérés au sens où ceux que nous avons rencontrés qui tiennent ces discours étaient tous sans emplois stables ni scolarisés.

nombre de stratégies d'action et de discours qui leur permettent de garder la face<sup>22</sup> lors des interactions sociales.

Cela explique notamment que les jeunes ne s'expriment pas de la même manière entre eux qu'avec un adulte à l'intérieur des structures d'accueil de jeunes :

*« Ils savent très bien choisir à qui ils s'adressent, à qui ils peuvent parler, de quoi [...] on essaye d'avoir des éducateurs avec des personnalités assez diverses parce qu'on sait que c'est ça qui fait le succès ou non du contact avec les jeunes, ça dépend vraiment de s'ils se sentent. »*

Les jeunes ne sont pas les seuls à mobiliser des stratégies lors de leurs interactions et les professionnels nous expliquent systématiquement les difficultés et/ou les facilités qu'ils peuvent avoir à se lier de confiance avec certains jeunes :

*« On essaye d'établir une relation un peu en mode copains/confidents avec eux parce qu'on sait que c'est comme ça qu'on peut les aider, qu'ensuite ils viennent se confier à nous sur leurs problèmes ou même ce dont ils ont envie par exemple. »*

La maîtrise de la langue, le vécu de situations précaires, autant de caractéristiques personnelles qui deviennent des capitaux sociaux<sup>23</sup>, lorsqu'elles sont utilisées par les professionnels pour améliorer leurs relations avec les jeunes :

*« C'est fatiguant de rentrer dans la tête des jeunes parfois ça se fait tout seul mais certains, impossible, c'est fermé, il a peur de s'ouvrir donc il me faut du temps pour que je puisse voir ce qui ne va pas chez lui etc. [...] Les espagnols sont très soudés et je n'arrive pas à ce qu'ils s'ouvrent aux autres, même si je les fais sortir pour qu'ils soient au contact avec les autres. Avec moi ça va ils commencent à me parler, à peine et par gestes car je ne comprends pas, ils parlent le chleuh, c'est un dialecte marocain kabyle. [...] Je le prends à cœur comme si c'était mes enfants, ça me fatigue parfois je n'en dors pas. »*

*« Et puis on bosse aussi avec nos casseroles mais c'est aussi nos casseroles et expériences qui font qu'on peut les aider nous. Bon c'est pas les leurs et on est pas là pour faire à leur place mais on est là pour leur donner des outils et des fois ça marche, des fois on ne les voit plus on pense que c'est foutu mais ils ont besoin de plus de temps et parfois ils reviennent des années plus tard et disent qu'on leur faisait les as aidés à grandir, à "devenir un homme" par exemple pour les pères de familles... »*

Finalement, les propos tenus sur la jeunesse de l'agglomération concernent souvent une certaine difficulté à *impliquer* les jeunes en question dans les dispositifs sociaux les concernant ou la difficulté pour les professionnels de ces dispositifs de les comprendre. Les situations juvéniles sont complexes et plurielles et pour les appréhender il est alors judicieux de travailler au cas-par-cas et de ne pas penser *la jeunesse* comme une situation sociale

---

<sup>22</sup> Erving Goffman, « La présentation de soi », tome 1, *La mise en scène de la vie quotidienne*, trad. par Alain Accardo, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1973.

<sup>23</sup> Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, *Réponses*, Paris : Seuil, 1992.

spécifique mais plutôt comme un moment de vie qui donne lieu à des vécus qui peuvent être similaires.

## Chapitre 2 : Une jeunesse qui s'écrit au-delà de l'âge biologique

Être jeune n'est donc pas un état de fait. Il s'agit d'une construction sociale et l'on pourrait se questionner sur ce concept. Définit-il une réalité univoque ? Est-ce réellement un *effet d'âge* ou plutôt de *génération*<sup>24</sup> ? C'est-à-dire, est-ce que les jeunes sont définis et se définissent ainsi en fonction de leur âge à un moment clé de leur vie ou plutôt en fonction d'un référentiel culturel, social ou personnel commun, lié alors davantage à leur inscription générationnelle, territoriale et/ou à leur rapport au corps<sup>25</sup>. Ce sont les questions auxquelles ce chapitre tentera d'apporter des éclaircissements.

---

<sup>24</sup> Olivier Galland, *op.cit.*

<sup>25</sup> Au sens élargi, la notion de *corps* étant ici comprise au sens de Michel Foucault (*Le Corps Utopique et les Hétérotopies*, France Culture, 1966), comme un lieu de gouvernance des mouvements, des actions, etc. par lequel l'individu est au monde et qui lui assure un *refuge imaginaire* lui permettant de s'inventer.

### *B- Le quartier comme ancrage social et élément de distinction : entre galère et sentiment de sécurité*

Lorsqu'on leur demande de nous parler de ce qu'est être jeune dans leur quartier, les jeunes en QPV ne soulignent pas en premier lieu « la galère »<sup>26</sup> de leur situation. Ils nous parlent plutôt des choses et endroits qu'ils aiment dans le quartier. S'ils évoquent parfois ce qui leur manque ou pourrait être amélioré, celles et ceux-ci vantent surtout les côtés positifs potentiels ou avérés de leur quartier :

*« depuis que le Lidl a fermé c'est tous les jours dimanche. C'est con mais ça donnait de la vie au quartier parce qu'il y avait des gens dehors avec les courses et puis cela attirait des gens de l'extérieur aussi. Ils veulent installer une boucherie à la place [soupir] mais c'est pas pareil et puis c'est moins pratique maintenant on a plus que ça [désigne une épicerie de quartier] ils sont sympas hein et puis ça dépanne bien mais c'est plus cher et on ne trouve pas tout. »*

*« Ici tout le monde se connaît, tout le monde parle avec tout le monde et personne ne te laisse en galère [...] Le stade c'est vraiment le lieu où on se retrouve avec tous les jeunes du quartier dès qu'il y a un match. C'est là qu'on se rencontre. [...] Les aires de jeux aussi c'est important mais avant il y en avait plus au cœur du quartier, les nouvelles elles sont trop loin, c'est pas pratique parce que les mamans elles veulent pouvoir surveiller les petits en restant à la maison. Ici [ils nous désignent un endroit] à la place des pommiers il y avait un parc, je ne sais pas pourquoi ils ne l'ont pas refait là... »*

L'appartenance à un quartier est souvent associée à l'appartenance à un groupe de pairs, à la socialisation de groupe. Les professionnels quant à eux observent une distinction sociale entre jeunes habitants des différents quartiers :

*« Le centre social est près de Saint Pierre mais le QPV c'est Saint Pierre/La Milliaire. Le truc c'est qu'il y a une énorme voie qui sépare les deux quartiers. Il y a quand même de plus en plus de jeunes de La Milliaire qui viennent, ça y est ils sont acceptés, ce qui n'était pas le cas il y a 5 ans. Les jeunes des Prés Saint-Pierre disent "c'est mon centre" parce que ce QPV a un vrai déficit d'image, ils le ressentent et donc il y a un renforcement de cette identité en retour c'est pour ça qu'ils disent ben ouais c'est chez nous, et vous êtes pas de chez nous.*

- *Moi [une animatrice du centre qui vient de La Milliaire] ça y est je suis acceptée mais ça a mis un peu de temps quand même il a fallu que je fasse mes preuves. »*

En effet, le découpage des QPV est un problème récurrent pour les professionnels. Entre cette frontière physique infranchissable entre 2 quartiers censés être rattachés au même centre social et le fait que le zonage des QPV leur paraît parfois contraignant et inadapté, cela est un vrai enjeu pour ces derniers, à l'instar de ce professionnel d'une structure d'insertion professionnelle qui déplore :

*« [Avoir] une exigence d'accueillir un certain pourcentage de jeunes en QPV mais les délimitations changent ce qui fait qu'on a des jeunes de quartiers qui ne sont plus comptés en QPV même s'ils viennent de 100m à côté de chez nous : de Fameck, d'Uckange parce que les QPV ont changé donc on arrive pas à remplir nos exigences QPV que demande la région [...] Le problème du zonage des QPV c'est que par exemple certains jeunes qui habitent dans un quartier sur des numéros impairs ne sont pas QPV*

---

<sup>26</sup> François. Dubet, *loc. cit.*

*alors que son copain en face peut être en QPV. [...] Il n'y a pas de lien avec la situation sociale des gens, ce n'est pas le critère retenu, c'est simplement la délimitation parce que ça reste les mêmes immeubles, c'est le même propriétaire, un bailleur social qui a placé les gens où il pouvait. C'est juste que l'État a réduit les QPV pour montrer que la politique fonctionnait parce que les politiques ANRU sont passées, on a détruit des immeubles et reconstruit des plus petits collectifs, plus jolis et on a dit ce n'est plus un quartier QPV. »*

- *Contrôler les humeurs anti-institutionnelles et contrer les pratiques déviantes et (auto)destructrices*

Les jeunes de la prévention spécialisée sont, d'après les professionnels rencontrés, stigmatisés par ceux qu'ils peuvent rencontrer dans d'autres structures telles que les centres sociaux de quartiers QPV par exemple. Lorsqu'ils vont dans ces centres, ils sont *étiquetés* « jeunes de la prév » par les autres jeunes, ils sont marqués, portent le *stigmat*<sup>27</sup> de l'appartenance à cette institution (extrême précarité, problèmes intra-familiaux, dépressions, violences, décrochage scolaire...).

Par la nature de ses métiers, le travail social est une activité qui demande un certain investissement personnel et un regard compréhensif mais également un certain « détachement », souvent mis en avant par les professionnels qui évitent de prendre trop « pour soi » tout ce qui leur est dit sur la société ou sur les situations personnelles des jeunes par exemple. Cette *prise de distance*, ce *désengagement* est nécessaire afin d'éviter l'*épuisement émotionnel* et pour parvenir à continuer de mobiliser ses ressources empathiques et ne pas en venir à *dépersonnaliser* le public pour « tenir le coup »<sup>28</sup>.

Cette prise de distance a été évoquée, sur le terrain d'enquête, par certains professionnels qui soulignent que s'il y a des moments ou des lieux pour l'écoute, les débats éventuels et/ou de l'empathie, cela ne peut pas être le cas partout et tout le temps car :

*« À un moment il faut savoir se préserver aussi. Moi j'ai quitté mon ancien travail parce que j'avais un regard de maman sur mes jeunes que j'avais au foyer et je n'y arrivais plus en fait. Je pense qu'à un moment il faut se blinder un peu et prendre ce recul-là sinon tu te bouffes toute ta carrière. »*

Entre le décrochage scolaire, les *invisibles* de l'action publique, la difficulté à atteindre une mixité de genre au sein de la plupart des structures, les discours radicaux, etc., les professionnels que nous avons rencontrés se heurtent à des problématiques fortes en travaillant avec la jeunesse précaire. Ils mettent en place des stratégies pour parler des sujets difficiles à aborder, sensibiliser les jeunes à des thématiques qui les concernent mais pour lesquelles ils ne se mobilisent pas forcément<sup>29</sup>. Ainsi, ils organisent notamment des ateliers de

<sup>27</sup> Erving Goffman, *Stigmat. Les usages sociaux des handicaps*, trad. Alain Kihm, Édition Minit, coll. Sens Commun, 1975.

<sup>28</sup> Francois Melou et Lionel Dagot, « La mise à distance dans le travail social : effet sur l'épuisement émotionnel », *Varia*, n°21, OpenEdition, 2018.

<sup>29</sup> Quant à l'éducation sexuelle par exemple, les professionnels sont confrontés à des jeunes qui ont de multiples questions mais ne viennent pas forcément lorsqu'un atelier formel est organisé pour

médiation pour sensibiliser les jeunes à la lutte contre les comportements sexistes, racistes et autres par le jeu ou le débat :

*« On a travaillé sur les médias par exemple, l'année passée, avec les 9-12 ans. Ils avaient créé un petit dessin animé dans lequel ils avaient mis en scène une jeune fille en classe qui est sur internet au lieu d'écouter la prof et elle se fait aspirer par l'ordinateur alors tous les autres vont à son secours et ils se font tous coincer dans l'ordinateur, dans le jeu vidéo et à la fin ils disent "bon effectivement les jeux vidéos il n'y a pas que des bonnes choses" et ils donnent à manger les ordis de la classe à un dinosaure [rires]*

- *Ouais sur les addictions on n'a pas parlé que des produits mais aussi des écrans et les jeunes nous disent "maintenant je fais un peu plus attention ou quand je dis que je vais sur pronote je vais vraiment sur pronote" [rires] »*
- *Le travail social entre prévention des comportements à risques et animation socio-culturelle*

S'agissant de la question des addictions et autres comportements à risque, les professionnels sont nécessairement dans une perspective répressive vis-à-vis des déviations des jeunes individus. L'objectif de ces derniers étant de travailler à normaliser leurs pratiques en travaillant sur leurs représentations de ce qui est faisable ou non, en fonction du contexte :

*« J'suis admin au collège et lors d'un conseil d'administration on parle des problèmes qui se posent par exemple le fait qu'à 8h les jeunes arrivent au collège alcoolisés parce qu'ils achètent... enfin ils volent des fioles d'alcool au match avant de venir. D'autres dorment car toute la nuit ils sont sur des jeux vidéos... pour ceux qui vont en classe hein parce qu'il y en a qui n'y vont pas aussi, qui restent à la maison, qui dorment enfin bref tout ce qu'on observe est matière à alimenter nos activités, à faire des projets. »*

Le travail sur la répression des pratiques déviantes des jeunes est difficile. Pour qu'il soit efficace, il devrait être fait dans une perspective compréhensive afin de ne pas stigmatiser les comportements mais plutôt comprendre pourquoi les jeunes agissent tel qu'ils le font et ainsi, de trouver des solutions adaptées au cas-par-cas pour les pousser à changer leurs habitudes et éviter qu'ils se mettent en danger. En période de crise, comme lors des confinements liés à la Covid19, les rapports de domination et les situations précaires s'accroissent ; c'est une chose qui a été soulignée au moins une fois par rencontre avec les professionnels :

*« Par exemple, on a eu un projet sur le numérique car lors du confinement les parents étaient désœuvrés avec les devoirs. On a fait un truc sur les jeux de sociétés parce que pendant 2 mois ils pouvaient jouer avec les enfants, on a parlé des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes, de la violence gratuite parce qu'on a observé ça hein dans des familles où normalement papa est en déplacement souvent et là se retrouve coincé avec les enfants : une claque par-ci, une claque par-là, après c'est plus des claques mais des coups de poing... »*

- *Le confinement a heurté tout le monde même moi, c'était dur quand on n'avait pas de jardin... »*

---

parler de ce sujet. Pour l'aborder, il faut donc contourner les formes classiques de médiation et éventuellement faire du « cas par cas »'.

« Depuis la crise du Covid, on observe vraiment une plus grande fragilité chez les jeunes qui ont souffert de l'isolement, de la scolarité, du rapport à l'autre aussi parce qu'ils se sont retrouvés tout d'un coup chez eux avec les réseaux sociaux comme unique mode de communication. [...] Forcément on voit que les discours radicaux, complotistes prennent plus de place depuis la crise du Covid. »

Un travail sur la manière de s'informer est aussi mené par des professionnels au sein de certains centres sociaux. Il s'agit finalement de déconstruire les *inconscients sociaux*<sup>30</sup>, les normes et les rapports de domination cachées par la société mais constitutive de celle-ci pour ne pas surinterpréter certains faits sociaux ou tirer des conclusions hâtives sans croiser différentes sources d'information ou sans avoir eu différents retours d'expérience :

« Il y a une polarisation des avis, on exprime plus facilement des avis radicaux, il faut se positionner, être pour ou contre, c'est vrai chez les jeunes comme chez les adultes. »

#### A- Les corps juvéniles comme socles d'individuation

La jeunesse est définie comme un *seuil* dans la vie humaine qui se traduit par des critères de (dis)qualification biologiques et/ou sociaux. La puberté engendre par exemple des changements physiques et sociaux dans les rapports aux autres et à soi-même<sup>31</sup>. Elle est comprise par les acteurs rencontrés comme un moment de transition avec l'enfance ; non pas une rupture brutale mais une continuité qui suppose cependant certains ajustements.

Dans cette partie, c'est le rapport au corps des jeunes qui est étudié, d'après les propos des professionnels et des jeunes eux-mêmes. Les corps y sont donc envisagés comme davantage que comme des données biologiques et matérielles qui font l'être humain mais comme un support de représentations et de pratiques pour soi-même et pour les autres. C'est-à-dire que ces corps, lorsqu'ils sont compris et soumis à des normes de bienséance, sont par la même construits par et pour le collectif.

Effectivement, les regards ne sont pas posés sur les corps juvéniles indépendamment de ce que veulent en voir et en faire les personnes qui les appréhendent. Ces corps ne sont d'ailleurs interrogés que dans le cadre de la sexualité ou du sport. Ces deux thématiques reviennent dès qu'il est question de la spécificité des corps juvéniles et de leurs usages. Elles soulèvent la question de la formation des corps qui passe par une normalisation des comportements et vise le « bien-être » pour soi-même et pour autrui, dont il s'agit de respecter les limites de l'individualité corporelle.

---

<sup>30</sup> Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

<sup>31</sup> Ingrid Voléry, « Les élèves ont des corps. Regards enseignants. » *Ethnologie française*, vol. 45, PUF, 2015.

- *L'âge comme marqueur de différents rapports au monde*

L'âge est considéré par les sciences sociales non pas comme un facteur « biologique », en fonction de l'état corporel et du nombre d'années vécues mais comme un facteur social, considérant que l'âge se définit par des étapes de l'existence et est utilisé comme outil de gouvernement des populations en ce sens qu'il donne lieu à des rapports de pouvoir (entre enfants et adultes notamment mais aussi envers les personnes âgées). C'est dans cette perspective que la notion d'âge a été analysée sur le terrain d'enquête. Certains professionnels ont d'ailleurs observé des différences générationnelles liées aux manières d'être au monde :

*« On est dans des génération Z ou je ne sais plus quoi où la valeur travail par rapport à des génération précédente évolue [...] tout ça va super vite, aujourd'hui on a l'impression qu'une génération c'est tous les 5 ans et qu'à chaque fois on a des représentations totalement différentes qui émergent. »*

Cette accélération des différences générationnelles est une hypothèse intéressante, si on la relie avec l'émergence des réseaux-sociaux qui offrent aux jeunes des référentiels communs partout dans le monde mais seul le temps nous dira s'il y a réellement des distinctions générationnelles accrues et accélérées ou s'il s'agit plutôt d'effets de mode que s'approprient plus ou moins les individus d'un certain âge que ceux d'un autre âge, tel que le supposent d'autres professionnels qui observent des conflits liés aux différences de cultures juvéniles :

*« Il y a des enfants de 2010, les petits 6e de l'année dernière qui étaient harcelés à l'école. Ça a commencé à cause du jeu fortnite parce que les petits se sont mis à jouer et ils ne savaient pas y jouer en fait ils jouaient n'importe comment et ça a pris une ampleur folle : ils étaient critiqués au collège sur leurs vêtements, à cause des petits jeux à bulle, parce qu'une fille a sorti un clip où elle y jouait et il y a eu un amalgame de faits contre ces enfants nés en 2010. »*

*« Mon fils est né en 2010 et ça a été violent [...] pour des petits qui arrivent au collège et découvrent un nouvel établissement ça a été vraiment dur ils ont dû être séparés à la récréation par la responsable du collège pour les protéger un peu. C'est pour ça qu'on a mis ce projet en place pour travailler sur les compétences psycho-sociales avec les plus petits encore CMI/CM2 pour qu'ils soient un peu armés pour leur rentrée prochaine au collège. »*

- *Les rapports au corps et à la sexualité comme modes d'expression de son individualité et comme moyen de conformité aux normes sociales*

Le rapport au corps est perçu, dans les normes occidentales comme relevant de l'intime, c'est notamment le cas en ce qui concerne la sexualité qui est conçue comme une liberté individuelle ; ce qui entre en contradictions avec d'autres représentations de la sexualité, notamment dans les cultures musulmanes<sup>32</sup>. Cela peut engendrer des conflits entre les perceptions de ce qui est normal ou non pour certains jeunes et/ou leurs familles et les professionnels, principalement lorsque les jeunes femmes sont surveillées :

---

<sup>32</sup> Nathalie Bajos & Michel Bozon (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, 2008.



« On a des soucis par rapport aux jeunes filles qui endossent des responsabilités, veulent une vie normale alors que cela n'est pas possible [...] elles veulent se maquiller, s'habiller comme les autres par exemple. Elles sont partagées entre deux car elles veulent être françaises mais il y a l'origine qui fait qu'elles ne peuvent pas s'habiller comme elles veulent, pas faire de sorties, etc. Donc parfois on fait des sorties seulement avec les jeunes filles car il y a la confiance des parents par rapport à l'équipe, à la structure. [...] On arrive à emmener des jeunes filles en séjour. [...] Il y a aussi la pression du père, des frères - et pas forcément le plus grand : un petit de 9 ans peut donner un ordre à sa grande sœur par exemple. »

« Il y a des jeunes filles qui éprouvent un certain mal être car elles ont l'âge, mais doivent s'occuper de la famille, des frères et sœurs, du repas, après les devoirs. [...] Elles sont freinées par leurs traditions - pas toutes mais certaines. Les parents sont isolés, ils ont gardé leurs traditions parce qu'ils ont peur que ça leur échappe et ne savent pas forcément qu'il faut échapper aux traditions, qu'il faut s'adapter. Certains sont ouverts, d'autres non. Donc les jeunes comparent avec ce qu'ils ont le droit et pas le droit. »

Dans les propos ci-dessus, l'inquiétude quant à la difficulté d'assimilation pour les jeunes femmes pluriculturelles donne à interroger le bien-fondé de cette volonté de déconstruire ces formes de contrôle familial qui sont finalement assez aisément contournées par les jeunes qui maîtrisent les codes occidentaux ainsi que ceux de leur famille. Le fait de relier ces codes familiaux à une culture plus large est également questionnable. Une enquête approfondie sur ce sujet permettrait de démêler ce qui relève réellement de normes culturelles dans le contrôle des corps juvéniles et ce qui relève plutôt des relations intra-familiales spécifiques, pas forcément en lien avec une différence culturelle.

Effectivement, il n'y a pas que les jeunes provenant de familles *pluriculturelles* dont les rapports au corps en général et à la sexualité en particulier sont interrogés par les professionnels qui les accompagnent :

« On essaye de leur faire passer le message qu'il faut être à l'écoute de son corps, que c'est plus qu'un instrument semblent [...] il faut déconstruire les modèles qu'ils ont et qui leur viennent de la pornographie. Avec ceux qui viennent parler de ça avec nous on essaye toujours de relier sexualité et émotions en leur parlant de nos visions des choses parfois ça les intrigue et leur semble parfois un peu bête mais au final après ils reviennent se confier à nous à ce sujet. »

Finalement le fait d'être jeune ne semble pas être, pour les jeunes que nous avons rencontrés, un critère identitaire en soi mais plutôt une situation sociale. S'ils sont perçus comme des jeunes par les adultes, ils ne se reconnaissent pas nécessairement dans une catégorie sociale liée à leur âge. D'autres éléments priment à leurs yeux lorsqu'il s'agit de se définir en tant qu'individu tels que leur lieu d'habitation, leur groupe de pairs, leurs activités, etc.

## II) Le Contrat de ville, un outil partenarial pertinent à renforcer

### a) Une programmation annuelle répondant aux enjeux des territoires

Dans le cadre du Contrat de ville, chaque année une programmation d'actions est réalisée, orientée principalement vers les trois quartiers prioritaires de la ville. Cette programmation repose sur l'existence de crédits spécifiques dégagés par les deux communes présentant des quartiers prioritaires (Thionville et Yutz), la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et l'État par l'intermédiaire du Budget Opérationnel de Programme n°147. Ces crédits supplémentaires viennent soutenir financièrement des partenaires dans la réalisation de projets ou d'actions. Généralement, ces partenaires sont financés par ailleurs par des acteurs du droit commun.

Pour réaliser cette programmation, l'équipe projet se réunit annuellement pour concevoir un appel à projets. Celui-ci présente les priorités dégagées par cette équipe projet. Depuis le début du Contrat de ville en 2015, les priorités renvoient principalement au soutien au développement économique, à l'insertion professionnelle à la diversification des pratiques culturelles et sportives, à la réussite éducative, au soutien à la parentalité... Les priorités sont des rappels aux objectifs identifiés dans le Contrat de ville à travers les trois piliers que sont :

- La cohésion sociale,
- L'emploi et le développement économique,
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Au regard des 7 programmations établies depuis le Contrat de ville, les porteurs de projet ont répondu à de nombreux objectifs. En moyenne, plus de 60 actions ont été soutenues au titre de la Politique de la ville. Elles viennent traiter des thèmes, des problématiques, des enjeux au plus près de la population. Il peut être question de la promotion de la santé, de l'accompagnement scolaire, du renforcement du lien social, du soutien à la parentalité, de l'accès aux loisirs, au sport, à la culture, de l'accompagnement socio-professionnel... Tandis que des données générales sur les quartiers prioritaires rendent compte de dynamiques de territoire, ces actions permettent d'incarner les objectifs portés par le Contrat de ville. Elles font chaque année l'objet d'un bilan faisant état du déroulé sur l'année précédente. Pour en avoir un aperçu actuel, il est possible de se référer au rapport d'activité 2021 disponible sur le site *internet* de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville.

Le Contrat de ville permet ainsi la visibilité de ces actions de proximité bénéfiques aux habitants des quartiers prioritaires. En outre, il permet un lien annuel entre les collectivités, les services de l'État, les acteurs de terrain et autres partenaires/signataires. Il est ainsi un *medium* établissant collectivement chaque année les actions à mener sur le territoire. Les temps d'instruction des dossiers ainsi que les comités techniques et de pilotage sont à ce titre des temps de dialogue permettant la réflexion à ce sujet. Le pilotage intercommunal se révèle être un échelon pertinent au regard de la dynamique de territoire qu'il peut engendrer.

Considérant la fusion administrative annoncée avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, il pourrait s'avérer pertinent d'engager dès l'écriture du prochain Contrat de ville, une réflexion commune pour adopter un cadre de travail similaire. Une proposition qui se

présenterait sous la forme d'une clause de revoyure, évoquée dans le rapport national mentionné plus haut<sup>33</sup> :

« Proposition n°6 :

- [...]
- *Faire coïncider la durée des Contrats de ville avec celle des mandats locaux pour retrouver la conformité avec la loi de 2014 et redonner pleinement du sens à ce projet de territoire intégrant la Politique de la ville. Cela implique, dans la perspective de la prorogation des contrats de ville jusqu'en fin 2023, un plan en deux temps avec 1) une première signature de Contrats de ville à l'année 2023 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et, par clauses de revoyure ou renégociation, 2) la signature des contrats de ville recalées avec les prochaines élections municipales à l'année 2026 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027. »*

**Préconisation 4 : Veiller à la mise en place d'une démarche cohérente avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, dans la perspective d'une fusion**

#### b) Une activité partenariale à renforcer

En considérant les programmations annuelles dans leur temps long, autrement dit depuis 2016, il s'avère que plus de la moitié des actions sont des actions renouvelées. Sur ces sept programmations, rares sont les projets étant des projets ponctuels. En outre, l'annualité de cette programmation induit le fait que les bilans rendus par les porteurs de projet rendent compte d'une activité annuelle, sans réelle prise en compte de l'impact sur la durée. Aussi s'agirait-il de penser au moins à une programmation biannuelle, voire triannuelle, permettant de déployer un projet sur un temps long. Cette proposition vise également à décharger les porteurs de projets et les collectivités subventionnant ces projets. Elle est aussi appuyée par une des propositions du rapport national :

« Proposition n°10 : Renforcer la visibilité sur la Politique de la ville par une pluri-annualité de ses financements.

- [...]
- *Ce qui implique pour les associations :*
  - o *Permettre aux associations de bénéficier de contractualisation sur une longue durée, notamment par le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs, afin qu'elles puissent mettre en place des actions plus durables. »*

**Préconisation 5 : Réfléchir à l'organisation d'une programmation biannuelle, voire triannuelle, pour déployer des actions sur un temps plus long et décharger les différents acteurs engagés**

---

<sup>33</sup> Ibid.

Cette préconisation s'adresse également à la programmation liée à l'abattement de 30% sur la Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties (TFPB) : « *Dans l'esprit du nouvel accord-cadre TFPB 2021, aller vers une pluri-annualité des programmations TFPB dans le cadre des contrats de ville.* »<sup>34</sup>.

Cette mise en adéquation doit se prolonger dans une intégration renforcée des bailleurs sociaux aux instances de pilotage. Ceci passe ainsi par :

- « *Intégrer pleinement les conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au Contrat de ville (calendrier, instances de pilotage, programmation opérationnelle et financière, réalisations),*
- *Inciter les bailleurs à valoriser auprès des acteurs du Contrat de ville la rénovation de leur patrimoine et les améliorations du cadre de vie, y compris hors abattement TFPB.* »

**Préconisation 6 : Impulser un lien renforcé avec les bailleurs sociaux par une cohérence des programmations Contrat de ville et TFPB ainsi que par une valorisation de l'entretien du cadre de vie**

Le rapport d'activité annuel de la programmation recense autant de bilans qu'il y a d'actions subventionnées. Cette réalité répond à une logique administrative voulant que chaque action fasse état d'un bilan pour justifier l'attribution d'une subvention. Toutefois, le rapport contient alors des bilans d'actions isolées sans laisser apparaître une dynamique globale. Pour faire écho à la préconisation 3 portant sur le projet de territoire par quartier, il serait pertinent de rationaliser collectivement les bilans en vue de produire un rapport annuel qui serait davantage partenarial. Cette rationalisation pourrait passer par exemple par des thématiques ou des objectifs travaillés communément par différents porteurs. L'objectif étant d'améliorer le suivi et la mise en cohérence des actions. Ce bilan partenarial sera à articuler avec les données collectées par l'intermédiaire de l'observatoire local pour avoir un suivi à deux échelles des quartiers prioritaires.

**Préconisation 7 : Travailler à l'élaboration d'un bilan partenarial pour dépasser les bilans isolés d'actions**

Les actions subventionnées dans le cadre du Contrat de ville sont la plupart du temps co-financées par ailleurs par d'autres acteurs du droit commun. Ces derniers participent annuellement au comité technique et au comité de pilotage du Contrat de ville. En tant que financeurs, ces acteurs de droit commun doivent également demander la réalisation de bilans à ces opérateurs. En vue de répondre à l'objectif impulsé à la Politique de la ville de « faire effet levier du droit commun », il serait opportun de mobiliser ces acteurs du droit commun

---

<sup>34</sup> *Ibid.* p. 7 et 24.

pour partager les éléments de bilan demandés et ainsi réfléchir à une cohérence des éléments d'évaluation. Il est possible que certains éléments de bilan demandés par un autre acteur soient pertinents pour l'analyse relative aux quartiers prioritaires. Cette démarche pourrait simplifier les temps de compte-rendu au-delà d'apporter une cohérence.

**Préconisation 8 : Réfléchir avec les opérateurs de projet, puis avec les partenaires co-financiers à une mise en cohérence des éléments de bilan**

À la lecture des bilans transmis annuellement par les porteurs de projet, certains éléments peuvent manquer à la lecture. À titre d'exemple, il est parfois difficile de saisir distinctement l'impact d'une action sur la durée, un suivi dépassant la réalisation de l'action, quels partenaires sont intervenus durant le déploiement de cette action et qu'ont-ils apporté, une caractérisation précisée du public bénéficiaire, le nombre d'habitants en quartier prioritaire concernés par l'action, les contraintes rencontrées et l'action déployée pour les surmonter... Il ne s'agit ici nullement de considérer que les porteurs de projet ne réalisent pas « correctement » leur action. Il s'agit plutôt d'avancer le fait que rédiger un bilan n'est pas un acte naturel. Une démarche de révision des pré-bilans a été effectuée l'année dernière avec l'équipe de professionnels de la Maison des quartiers en vue de leur conférer une logique de projet. Cette démarche est à réaffirmer et à élargir pour donner davantage de cohérence aux rendus.

**Préconisation 9 : Réaffirmer dès la programmation 2023 la nécessité de renseigner pour chaque projet subventionné dans le cadre du Contrat de ville le nombre de personnes habitant les quartiers prioritaires concernés par ledit projet**

**Préconisation 10 : Sensibiliser les différents porteurs de projet aux éléments concrets attendus dans les bilans Politique de la ville à partir du canevas du pré-bilan**

Pour faire référence à la préconisation 7, il s'agit de reconnaître le manque de langage commun entre les différents acteurs de terrain, entre eux, et avec les collectivités et les services de l'État. Bien que le Contrat de ville contienne des objectifs identifiés, ceux-ci ne sont pas pleinement intégrés par les porteurs de projet. Ce ne sont pas eux qui viennent axer les actions déployées. Chaque action est rattachée à l'un des trois piliers lors des temps d'instruction annuels des demandes de subvention à l'appréciation des membres de l'équipe projet. Ce manque de langage commun n'empêche pas ces actions de se déployer et de cibler des enjeux identifiés. Toutefois, le renforcement de l'interconnaissance des différents acteurs permettrait d'apporter une dynamique partenariale davantage cohérente que celle existante. C'est pourquoi, il est proposé de constituer des groupes de travail avec les opérateurs et autres partenaires, en lien avec des objectifs identifiés : « Jeunesse » ; « Emploi » ; « Cadre de vie » ... Contrairement à la formule existante, l'enjeu serait de réunir régulièrement ces groupes de travail pour assurer un suivi.

Cette proposition s'inspire d'expériences variées que le service « Politique de la ville » de la CAPFT anime. Ce sont trois expériences qui sont convoquées et développées ci-dessous pour étayer la proposition formulée juste avant.

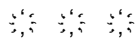
- *Prévention de la radicalisation* : le service « Politique de la ville » anime depuis 2017 des actions de prévention de la radicalisation dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR). Cette année, l'organisation d'une action de prévention est co-construite avec les acteurs de terrain en direction de la jeunesse des trois quartiers prioritaires et d'un quartier en veille active (les Acacias – Terville) : quatre centres sociaux et les équipes de prévention spécialisée d'APSI-Émergence sont ainsi impliqués. Cette année est inaugurale et ne permet pas de tirer un bilan mais il s'agit de mettre en exergue le fait que tous ces acteurs et la collectivité partagent les mêmes objectifs d'actions.
- *Contrat Local de mobilisation et de coordination contre les Violences Sexistes et Sexuelles* : la collectivité a finalisé ce contrat en mars 2022. Son temps de rédaction a consisté en l'association progressive de nombreux acteurs intervenant sur cette thématique (associations, le Département de la Moselle,

les services de Police et de Justice, le CHR Metz-Thionville, l'Éducation Nationale...) en vue de faire un état des lieux. Une équipe projet a également été constituée puis scindée en deux pour avancer sur deux objectifs validés collectivement. Cette expérience vient également de débiter mais elle porte ses fruits dans la mesure où les deux groupes de travail sont actuellement actifs et construisent des actions communes. De fait, un langage est partagé.

- *Gestion Urbaine et Sociale de Proximité* : dans le cadre des programmes de rénovation urbaine impulsés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sur le quartier de la Côte des roses, le service urbanisme de la commune de Thionville est amené à porter une gestion urbaine et sociale de proximité pour accompagner les projets et aussi assurer le renforcement de la qualité du cadre de vie pour les habitants. Le service « Politique de la ville » est venu en support dans cette démarche en raison de l'importance qu'elle revêt pour le cadre de vie. Une équipe projet a également été mise en place, composée de la personne référente du Conseil citoyen ainsi que des membres les représentant, les bailleurs sociaux, les services techniques de la commune de Thionville et de la CAPFT (« Environnement » ; « Espaces verts » ; « Police municipale »), le délégué du Préfet. Elle se réunit mensuellement et fait le point sur la vie du quartier et permet de faire le relais de problématiques aux acteurs concernés et ainsi de faciliter la prise en charge d'icelles.

**Préconisation 11 : Constituer une équipe projet composée de porteurs de projet et d'acteurs du droit commun pour identifier des objectifs partagés et les animer tout le long du Contrat**

Avant de poursuivre sur d'autres préconisations liées à l'activité du service « Politique de la ville », et par-là au pilotage du Contrat de ville, des éléments du rapport de l'ALMIS sont placés ci-dessous. Ils proviennent de la partie 2 du rapport portant sur les préconisations. Leur place dans ce document se justifie en ce qu'ils viennent compléter les dernières préconisations portant l'idée générale d'un partenariat renforcé entre acteurs.



## Chapitre 1 : Des réseaux d'accompagnement pluriels qui œuvrent dans une démarche commune

### A - Collaboration inter-dispositifs

Dans ce chapitre introductif de cette partie, nous allons interroger ce qui fonctionne ou pas dans les structures étudiées en termes de partenariat, de communication avec les partenaires, de mise en place des actions et l'implication des jeunes, ainsi que les réunions existantes quant au développement des actions et leur évaluation. En effet, les jeunes et leurs structures d'accompagnement n'ont pas tous les mêmes besoins, ni les mêmes missions. Chacune des institutions étudiées a une identité propre qu'il faut maîtriser afin d'accompagner au mieux les jeunes dans les QPV sur le territoire thionvillois et travailler la complémentarité.

- **Différents modes d'accompagnement qui n'excluent pas la collaboration entre les structures**

Plusieurs dispositifs de prévention spécialisée existent afin de répondre aux besoins des jeunes tels que l'Espace Rencontre, la Médiation familiale, le dispositif P.A.E.J. (Point d'Accueil Écoute Jeunes). Un des problèmes qui est ressorti de cette enquête est que ces dispositifs sont étiquetés comme ne travaillant que sur les problématiques de divorces ou de violences familiales, cependant, leur champ d'action est bien plus élargi.

**L'espace de rencontre** « a pour objet le maintien et/ou la reconstruction des liens parents/enfants dans toute situation de séparation familiale. Il propose un lieu d'accueil personnalisé, sécurisé, hors du conflit, pour l'enfant et le parent avec lequel il ne réside pas habituellement. Cette mesure, transitoire, vise à préparer l'avenir afin que les relations reprennent, changent et évoluent vers la possibilité de relations futures sans intermédiaire. »<sup>35</sup>

**La médiation familiale** « est une démarche volontaire qui permet de résoudre soi-même les conflits en conciliant les volontés de chaque partie de manière à faire consensus pour que chacun y trouve son compte.

*Un médiateur, tiers neutre, instaure les conditions nécessaires pour réamorcer le dialogue afin de vous donner la possibilité de trouver des solutions concrètes, acceptables et respectueuses pour chacun dans un climat serein et constructif. Tous les entretiens sont confidentiels. »*<sup>36</sup> Ce dispositif permet à chaque membre de la famille de s'exprimer, de se faire entendre afin d'identifier les besoins de chacun Le médiateur aura ainsi pour objectif d'éviter de futurs conflits au sein de la famille.

**Le P.A.E.J.** « est un lieu d'écoute non institutionnalisé, généraliste dont la vocation est d'accueillir et d'accompagner les jeunes de 10 à 25 ans en mal-être. Toutes les questions relatives à l'adolescence peuvent être abordées : scolarité, sexualité, affectivité, relation à soi, relation aux autres, relations dans la famille, consommation. C'est aussi un lieu d'accueil et

<sup>35</sup> cf. <http://www.apsis-emergence.fr/mediation/>

<sup>36</sup> *Ibid.*



*d'écoute destiné aux parents en interrogation, en difficultés de communication avec leurs enfants, dans lequel ils peuvent aborder toutes leurs préoccupations éducatives. »* Ce dispositif permet la prévention des risques, mais aussi de rediriger potentiellement vers un accompagnement psychologique. Les jeunes peuvent aussi se voir proposer un accompagnement individuel, de la médiation familiale.

Dans le cadre du réseau partenarial au sein de l'agglomération entre les structures d'accompagnement juvéniles, les professionnels doivent pouvoir se saisir des différents dispositifs afin de proposer aux jeunes un accompagnement adapté à leurs besoins. Mais cela semble compliqué et les professionnels nous confient les difficultés qu'ils éprouvent à se rencontrer et à entretenir des relations avec leurs collègues d'autres structures.

- **Les réunions : se rencontrer pour faire le lien**

Afin d'améliorer la qualité de ce réseau partenarial, des rencontres entre les membres des différentes structures peuvent être organisées. Celles-ci peuvent être internes à la structure, mais aussi externes avec des partenaires. À la prévention spécialisée, il nous est expliqué que :

*« Des réunions se sont mises en place avec la ville de Thionville où les différents centres sociaux de Thionville sont en place. La réunion se fait à deux niveaux : il y a une réunion entre les animateurs et les éducateurs sur des projets que chaque centre met en place, ça a été impulsé par la mairie, et dans un deuxième temps les rencontres entre les directeurs et la prévention spécialisée. »*

Les réunions sont nécessaires pour favoriser la communication et établir un diagnostic partagé par le biais des observations et analyses de situations. Ces réunions impliquent les structures inhérentes au contrat de ville, cependant certains déplorent que des associations telles que La Croix Rouge, les Restos du Cœur ou encore l'Armée du Salut n'y soient pas intégrées, alors même qu'elles peuvent se trouver en lien direct avec la jeunesse :

*« La Croix-Rouge rencontre des parents qui ont des enfants qui passent par l'E2C, la Mission Locale, etc. et à un moment il y a certainement des choses à harmoniser en termes de politique publique territoriale. »*

Une volonté de mobilisation de tous les acteurs du territoire a déjà été impulsée par U.T.O.P.I.A. (Union Thionvilloise pour l'Optimisation des Pratiques Inter Associatives). Créée en 2009, UTOPIA a souhaité mobiliser les acteurs du territoire autour de thématiques communes afin de mutualiser leurs connaissances, expériences, outils, etc. C'est en 2010 qu'émerge au sein de cette instance la thématique *jeunesse*.

*« Utopia c'était une union informelle des associations Thionvilloises dans laquelle il y avait plusieurs thèmes logement, santé, emploi, jeunesse. C'était la mandature des élus précédents mais ça permettait à l'ensemble de ces acteurs de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques et mettre en place ensemble des actions et les projets du Contrat de ville naissaient à l'intérieur même d'Utopia. »*

Dans cette nécessité de partenariat, des réunions pourraient être organisées afin de permettre la rencontre entre les différents partenaires qui travaillent autour de la jeunesse. Ces

réunions permettraient d'ouvrir la discussion autour de la thématique de l'accompagnement des jeunes, de leurs besoins, des différentes problématiques. Elles pourraient permettre aux différents acteurs de se retrouver afin de se demander : « Qui sont les jeunes ? Qu'est ce qui se passe en ce moment pour elles et eux ? Comment intervenir à leur rencontre ? ».

Des jeunes représentants pourraient d'ailleurs aussi y être conviés. Cela permettrait également aux différents professionnels en contact avec les jeunes de faire émerger différentes problématiques sur le territoire. La convergence des différents regards, selon les perspectives des acteurs (insertion professionnelle et/ou sociale, éducation populaire, prévention des risques psycho-sociaux, etc.), devrait permettre de dresser un éventail des situations juvéniles que ce soit au niveau social, culturel, économique, etc. pour mieux comprendre leurs situations sociales dans leur globalité.

*« On n'a pas la connaissance spécifique de ce public, au niveau familial, la composition de la famille, de l'âge, etc ce sont des infos que la Communauté d'Agglomération doit avoir lorsqu'elle sollicite des contrats de ville, je ne connais pas bien la temporalité de ces signatures de contrat, mais qu'on puisse voir des données réactualisées, pour qu'on puisse, si on veut être concernés, suivre l'évolution du public qui est dans ces quartiers. »*

En effet, certains professionnels déplorent que ce type d'état des lieux régulier de la situation des uns et des autres ne soit pas réalisé. Par exemple, celles et ceux des dispositifs d'insertion professionnelle aimeraient savoir combien de jeunes sont inscrits en tant que demandeurs d'emploi sur les différents secteurs, combien ont le permis de conduire, ou combien ont des problématiques de santé. Il est envisageable d'organiser, de façon trimestrielle, une réunion regroupant tous les acteurs de terrain concernés par le public *jeune* afin de faire ce lien, de faciliter la collaboration entre les structures ;

*« D'avoir un projet commun avec un diagnostic partagé et une action commune ensemble pour une cohésion et une cohérence au niveau de la politique publique. Il serait ainsi intéressant de réunir l'ensemble des acteurs concernés par ce type de public pour pouvoir partager sur des pratiques mais aussi connaître et reconnaître les autres acteurs, leur boîte à outils pour qu'on puisse se coordonner parce que les seules rencontres qu'on a avec eux c'est pour les bilans annuel quand la communauté d'agglomération présente tous les projets portés par le Contrat de ville avec les services de l'Etat. »*

L'intérêt d'organiser des réunions regroupant tous les acteurs de terrain en lien avec la jeunesse est la rencontre physique des différents professionnels qui devrait leur permettre de se connaître et donc de collaborer plus efficacement.

## B - La mise en concurrence des institutions

Chaque structure a ses missions spécifiques, elles peuvent cependant avoir des intérêts convergents. Les professionnels se mettent parfois en relation pour organiser des sorties, afin d'éviter que plusieurs sorties ne soient organisées pour aller au même endroit en même temps et ainsi, d'économiser sur les frais de transport par exemple. Cependant, bien que la sortie puisse être similaire, l'objectif n'est pas forcément le même. En effet pour la prévention spécialisée, l'animation ou un temps collectif, de groupe, peut être utilisé comme première approche avec le jeune, afin de lui permet de découvrir le groupe et de permettre à l'équipe éducative d'observer les jeunes, leurs comportements, comment ils interagissent les uns avec les autres. Il ne faut pas confondre animation et prévention. L'animation est un outil éducatif pour la prévention spécialisée. Un professionnel exprime :

*« Chacun a son identité propre, chacun travaille d'une certaine manière, à un moment donné on peut collaborer mais voilà chacun son identité. »*

Quant aux centres sociaux, une spécialisation des lieux est faite en fonction des activités mises en place par le centre (que ce soit la vidéo, le jeu vidéo, l'art...). Cela permet à tous les acteurs de se retrouver sur une même activité et pour les autres structures, de savoir pourquoi faire appel à l'une ou l'autre de ces structures<sup>37</sup>.

Les jeunes peuvent eux-mêmes se sentir perdus et ne pas faire la différence entre le centre social et la prévention spécialisée

*« Y'a des jeunes qui pensent que la prévention c'est le centre social. »*

Certains jeunes interrogés, ne connaissant pas le centre social, le voient comme un centre qui vient en aide aux personnes dans le besoin. En effet, le terme *social* peut avoir une connotation d'assistance, d'aide. Il faut permettre la clarification des missions de chacun auprès des jeunes afin d'éviter également des oppositions entre les différentes structures :

*« On l'entend aussi de la part des jeunes, c'est notre rôle aussi de leur expliquer qu'ils peuvent et il faut qu'ils puissent aller et chez eux et chez nous mais moi j'ai déjà entendu des jeunes dire "bon ben allez on vient chez vous, on vient chez la concurrence". »*

Les jeunes sont parfois dirigés par des centres sociaux vers la prévention spécialisée lorsque ceux-ci ont moins de quatorze ans. Cependant, les éducateurs de la prévention spécialisée soulignent que l'orientation vers leur structure ne doit pas être qu'une question d'âge mais de problématique sociale. Ainsi, un jeune ne peut pas être orienté vers la prévention spécialisée que pour des loisirs. Les différentes structures peuvent être complémentaires dans l'accompagnement du jeune. *« Les jeunes demandent toujours davantage de lieux pour se retrouver sans que ces requêtes ne soient vraiment entendues voire même comprises par les acteurs sociaux. Cette question d'espaces intermédiaires nécessite un accompagnement pour que puissent émerger des éléments de réponses qui*

---

<sup>37</sup> Pour réaliser un projet vidéo, des professionnels de la Mission Locale ont notamment pu faire appel au centre social spécialisé dans cette activité.

*tiennent compte de la particularité d'un public en même temps que de contingences d'organisation et de responsabilisation de la part des jeunes. »<sup>38</sup>*

La mise en concurrence des institutions a parfois pu être instituée comme cela a été le cas entre l'École de la Seconde Chance et la Mission Locale. En effet, ceux-ci travaillaient en étroite collaboration jusqu'en 2017 :

*« L'Etat, face aux missions locales, a décidé de financer d'une autre manière, au quantitatif et au qualitatif, ce qui faisait que les jeunes n'étaient plus envoyés sur l'école de la seconde chance (E2C), l'État nous a dit qu'on n'avait plus le droit : "si vous les envoyez à l'E2C ben vous n'avez pas votre financement". »*

Cette coupure partenariale n'était pas souhaitée par les deux structures. Pour l'école de la Seconde Chance, cela a d'ailleurs eu de fortes conséquences car ils accueillait régulièrement des jeunes renvoyés par la Mission Locale. Le professionnel de l'E2C présent à la rencontre nous a confié que sa structure a traversé une période difficile en raison du manque de jeunes inscrits. Pour illustrer cela, disons seulement que la structure a pour objectif à l'année l'accompagnement de cent dix jeunes mais que pendant quelques années, elle s'est retrouvée à quarante jeunes. Les professionnels des Missions Locales déplorent également ces *effets pervers* de ce type de management basé sur les résultats quantitatifs et utilisant la répression budgétaire comme moyen d'influence sur les structures :

*« On était obligé de ne plus envoyer vers l'école de la seconde chance pour assurer la vie financière de la structure. »*

De même, la Mission Locale et Pôle Emploi peuvent se retrouver en concurrence. En effet, des professionnels entretenus en focus-groupe nous expliquent qu'une fois, la même commande institutionnelle leur avait été imposée, sans que cela puisse ouvrir les mêmes droits pour les jeunes. Pour le même dispositif, les jeunes disposaient alors de trente-cinq jours de congés, tandis que pour la Mission Locale ils n'en bénéficiaient pas. Cela a donc poussé les jeunes à aller à Pôle emploi plutôt qu'à la Mission Locale.

- **Confusion des missions**

Afin de collaborer au mieux, il est donc nécessaire que chacun soit au fait des missions des autres. La rencontre permet ainsi d'avoir les connaissances nécessaires pour diriger au mieux le public en interne. Certains professionnels expriment leur agacement quant au fait de devoir, sans cesse, réexpliquer leurs missions, leurs actions auprès des partenaires :

*« Il faut de manière régulière revenir vers eux pour leur réexpliquer ce qu'on fait, qui on est, notre offre de service, il faut toujours rappeler presque dans une démarche marketing "coucou c'est nous on est service public, on est gratuit, on existe ». [Un autre professionnel explique qu'] « il faut que les élus maîtrisent, vous savez je suis arrivée à des réunions où ils disaient "votre animateur" nan nan c'est des éducateurs spécialisés. »*

---

<sup>38</sup> Christian Guillaume, « Éducation et prévention spécialisée », *Pensées plurielles*, n°14, De Boeck Supérieur, 2007.

Cette méconnaissance des missions des uns et des autres peut entraver la réponse donnée aux jeunes lorsqu'ils sont confrontés à certaines problématiques et envoyés vers certaines institutions plutôt que d'autres. Certains professionnels font ainsi le choix d'accompagner le jeune eux-mêmes, alors que cela ne fait pas partie des missions inhérentes à leur structure, notamment en ce qui concerne les problèmes intra-familiaux.

La confusion des missions a pu avoir pour conséquence une mise en concurrence des institutions notamment entre les Centres Sociaux et la Prévention Spécialisée. « *Autant dire des objectifs et modalités d'action convergent largement avec ceux de la prévention spécialisée à travers une démarche de prévention à destination des 11-21 ans, fondée sur l'action éducative, le principe de la libre adhésion et le travail de proximité dans les quartiers principalement en territoire prioritaire. Mais ce n'est pas la crainte d'une redondance qui s'est exprimée, mais celle d'une assimilation au secteur de l'animation.* »<sup>39</sup>

Des formations pourraient être proposées afin d'aborder des thématiques telles que la sexualité, la relation parents/enfants, etc. Elles pourraient permettre aux professionnels d'organiser des ateliers adaptés lorsqu'il s'agit d'aborder des problématiques sensibles qu'il faut savoir amener avec les connaissances nécessaires. Effectivement les membres des centres sociaux nous parlent en entretiens de cette partie de leur travail :

*« on fait des ateliers de médiation sur la lutte contre la radicalisation, contre le repli communautaire etc., pour développer des valeurs communes. »*

Cependant, ces thématiques ne sont pas à aborder à la légère et « développer des valeurs communes » est un objectif bien ambitieux dans un monde où les représentations sociales des uns et des autres sont aussi fracturées que les nôtres. En effet, ce qui est analysé comme une forme de « repli communautaire » peut n'être en réalité qu'une réponse à des stigmatisations<sup>40</sup>.

- **Superposition des activités**

Les centres sociaux observent également des problématiques telles que le décrochage scolaire, les addictions, le rapport homme/femme, mais aussi des problématiques liées au lien entre enfants et parents. Lorsque ces problématiques sont repérées, ils tentent de mettre en place des actions, des activités qui s'articulent autour d'un thème en particulier, dans un but de sensibilisation, d'ouverture de la parole, etc. L'objectif est aussi de rendre les jeunes acteurs de ces ateliers plutôt que d'en faire un public passif.

Lorsqu'il s'agit de problématiques intra-familiales, les professionnels des centres sociaux ne semblent pas savoir qu'ils peuvent faire appel à la médiation familiale ou à d'autres professionnels de la prévention spécialisée. En effet, ceux-ci pensent que ces instances accompagnent principalement les cas de divorces ou de violences. De ce fait, lors d'un entretien groupé avec les membres d'un centre social, on nous a expliqué qu'ils donnaient des outils, des conseils parentaux, et ont mis en place des ateliers parents/enfants :

---

<sup>39</sup> Nadège Grille et Yannick Dignac, « L'avenir de la prévention spécialisée - Le transfert de compétences des départements vers les Métropoles, qu'est-ce que ça change ? L'expérience de Toulouse Métropole. », *Journal du droit des jeunes*, 2017.

<sup>40</sup> Marwan Mohammed et Julien Talpin, *Communautarisme ?*, PUF, coll. lavedesidées, 2018.

*« Les parents quand ils sont avec nous dans l'accompagnement du jeune c'est gagné, mais quand on a des parents qui disent "j'ai honte de mon enfant" il faut alors travailler avec le parent. Moi j'appelle les parents, je travaille avec les parents. Des fois je me demande si je ne suis pas la conseillère du papa et de la maman, parce qu'il faut retravailler la confiance, des histoires de vie très complexes. »*

Des professionnels nous ont également dit s'atteler à l'éducation sexuelle en reprenant les cours de la Science et Vie de la Terre donnés dans les collèges/lycées pour ouvrir le débat sur le sujet. Dans un cas comme dans l'autre, il est dommage de ne pas collaborer avec les associations ou les diverses instances existantes dans l'agglomération pour mettre en place des ateliers sur ces sujets avec des professionnels formés à ce type de médiation (éducation sexuelle, citoyenne, lutte contre les discriminations, les violences, etc.). Surtout, quant à certaines thématiques, il peut être dangereux de ne pas mettre en place un réel travail sur ces questions lorsqu'elles émergent comme des problèmes potentiels pour les jeunes.

De plus, le travail social peut être très difficile à vivre lorsque l'on se sent impuissant ou démuné. C'est aussi pourquoi il est important pour les professionnels de disposer des connaissances nécessaires sur les missions de chaque structure sur le territoire, afin de mieux rediriger les publics vers les dispositifs compétents de droit commun.

Si une problématique est repérée par les professionnels, telle que l'addiction par exemple, quelle que soit leur structure d'appartenance, il pourrait être intéressant de proposer un partenariat avec la prévention spécialisée afin que ceux-ci viennent, dans le cadre d'un atelier, faire de la prévention des risques. Cela permettrait aux jeunes de découvrir la structure, ses missions ainsi que les éducateurs spécialisés.

De plus, il pourrait être profitable de mettre en place des rencontres entre partenaires qui travaillent autour de la jeunesse afin de permettre une clarification des missions de chacun. Ces rencontres permettraient d'avoir accès à l'actualité des structures, notamment l'arrivée ou le départ de professionnels, pour que le dialogue entre ceux-ci soit facilité ainsi que la mise en place d'éventuelles missions communes.

### C – Partenariat : une nécessité pour accompagner les jeunes

Le partenariat est un outil pour les différents acteurs de l'accompagnement juvénile rencontrés. C'est une mobilisation des acteurs dans l'objectif de construire un projet commun, en co-construction à partir d'un diagnostic partagé :

*« La démarche partenariale est fondée sur le constat par différentes parties de leur convergence d'intérêt pour le lancement d'une action, sur la reconnaissance de ces objectifs, sur l'identification des ressources que les*

*uns et les autres sont susceptibles de mettre en commun et sur la construction de projets communs porteurs de significations multiples.»<sup>41</sup>*

Le réseau partenarial trouve tout son sens dans l'accompagnement de la jeunesse. En effet, il est nécessaire pour les différents acteurs d'établir une bonne communication afin de maintenir le réseau partenarial pour ainsi répondre au mieux aux besoins des jeunes. Les professionnels de la prévention spécialisée expriment particulièrement cette nécessité :

*« On ne peut pas travailler seuls dans notre coin, on doit tisser cette toile partenariale pour lever des leviers en fonction des actions et des accompagnements que l'on peut avoir avec les jeunes. »*

Il y a une « nécessité dans laquelle se trouvent aujourd'hui tous les acteurs de l'action sociale de coordonner leurs interventions pour apporter une réponse globale à des problématiques d'exclusion qui sont multiformes. »<sup>42</sup>.

Les situations de vulnérabilité dans lesquelles peuvent se trouver certains jeunes nécessitent une réponse immédiate pour donner à ces jeunes un accès aux structures de droit commun. Par exemple, un jeune pourra être redirigé vers un partenaire pour passer son permis s'il le souhaite. La prévention spécialisée est ainsi en contact étroit avec les établissements scolaires. Les assistants sociaux de polyvalence sur les différents secteurs peuvent ainsi relayer des informations concernant la situation d'un jeune. Mais aussi avec des acteurs de l'insertion professionnelle, qui sont beaucoup en lien avec la Mission Locale, l'École de la Seconde Chance (E2C), et les différents services de la mairie tels que *Thionville Emploi*.

La Mission Locale et l'E2C expriment une nécessité de renouvellement de la collaboration partenariale. Effectivement, les professionnels de ces structures expliquent que certains liens peuvent être coupés du fait du turn-over dans certaines structures, du départ de professionnels dont ils n'avaient pas connaissance :

*« Il y a énormément de turn-over, ce matin j'ai appelé une assistante sociale pour un jeune qui est en chantier d'insertion qui est renouvelé, je suis content déjà mais c'est un jeune qui a un handicap mental, donc il a besoins d'une reconnaissance travailleur handicapé. L'assistante sociale avait commencé des démarches donc j'appelle et on me dit qu'elle n'est plus là. Mais je ne sais pas qui l'a remplacée. Comment je fais moi ? »*

---

<sup>41</sup> Jean-Marie Barbier, *Tendances d'évolution de la formation et place du partenariat*, CNAM, 1995.

<sup>42</sup> Christian Guillaume, « Éducation et prévention spécialisée », *Pensées plurielles*, n°14, De Boeck Supérieur, 2007.

Il est donc nécessaire de prévenir ou d'effectuer une passation de contact afin de ne pas rompre l'accompagnement du jeune et la communication partenariale. C'est aussi par le partenariat que les jeunes ont la possibilité de découvrir les différents dispositifs existants et de potentiellement les intégrer s'ils le souhaitent. Ainsi, ils pourront être redirigés vers une structure adaptée en fonction de leurs besoins ; que ce soit dans le domaine professionnel, culturel et/ou social. À la prévention spécialisée, on nous parle notamment :

*« [d']un dispositif du département qui est “les accompagnements éducatifs ponctuels”. Le service social en faveur des élèves repère un collégien qui est en difficulté selon différents indicateurs : difficulté scolaire, absentéisme etc. et nous interpellent à un moment donné pour savoir si on peut intervenir et mettre en place un suivi éducatif sur le décrochage scolaire. »*

Un partenariat pourrait aussi être envisagé avec le planning familial (Centre de Planification ou d'Éducation Familiale de Thionville) ou avec des sages-femmes concernant les problématiques liées à la sexualité. Une autre rencontre pourrait être organisée avec le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) spécialisé dans la prévention des risques en addictologie, que ce soit la consommation de stupéfiants, d'alcool, ou les jeux vidéo...

- *Les écoles : un vecteur négligé*

Certains professionnels déplorent le fait qu'il n'y ait pas plus de lien avec les écoles, de ne pas travailler assez en partenariat avec elles. Il n'existe pas de référent qui puisse permettre un contact direct avec les écoles. Ainsi, ils nous disent aller vers elles mais manquer parfois de temps pour que ce lien soit de qualité :

*« J'ai énormément travaillé avec les écoles dans le passé et depuis le covid moins. C'est parfois compliqué à cause des autorisations de sortie de l'école. Là dans une école on a un projet sur le harcèlement scolaire avec Edyson et APSIS on va mettre les choses en place avec le collègue mais déjà il faudrait faire pont entre collègue et école primaire et là il y a un souci. La directrice d'école du quartier est sympa elle est demandeuse mais c'est vrai que ces derniers temps ils ne doivent pas avoir assez d'enseignants pour qu'elle puisse être tournée vers l'extérieur. »*

Un professionnel nous parle aussi d'un manque de réciprocité :

*« C'est que dans un sens c'est à dire que nous on les contacte si on a un jeune qui veut réintégrer par exemple on contacte le CIO (Centre d'Information et d'Orientation), nous les appelons face à des jeunes qui ont des besoins mais on a aucun contact dans l'autre sens ».*

La Mission Locale a cependant signé - dans le cadre d'une loi visant des jeunes dits *décrocheurs* - une convention avec l'éducation nationale afin de bénéficier d'une liste qui leur permet de savoir qui sont les jeunes en décrochage scolaire. Ils ont ainsi la possibilité de les contacter directement et rapidement. Selon certains professionnels, les écoles n'auraient pas forcément conscience de ce qu'il y a dans le quartier. Ainsi, une professionnelle propose de se mettre plus en lien avec les associations de parents d'élèves :

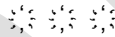


*« Les associations de parents d'élèves aussi ça serait bien pour faire du lien avec le collège, le lycée, il y a à réfléchir pour savoir qui mettre autour de la table (lors d'éventuelles rencontres entre les différents partenaires de l'accompagnement juvénile de l'agglomération). »*

Un jeune interrogé qui ne savait pas ce qu'est un centre social pense que l'école a aussi une responsabilité dans le fait de communiquer ou non des informations sur les structures existantes au sein de l'agglomération :

*« Je pense qu'il y a un manque de communication. Que cette communication pourrait venir des écoles pour toucher les jeunes de Thionville mais l'école et les professeurs sont trop éloignés des préoccupations des jeunes parce qu'ils ne le sont plus. Ils sont vraiment déconnectés de la réalité de ce qu'est être jeune. »*

Une piste envisagée pour résoudre ce manque de lien entre les écoles et les structures d'accompagnements juvéniles des quartiers pourrait être de désigner une personne relais ; quelqu'un qui serait chargée de faire le lien entre toutes les structures jeunesse et les écoles des quartiers.



Pour poursuivre dans le sens de ces préconisations partenariales, il serait pertinent de renforcer les passerelles entre l'activité du service « Politique de la ville » liée au Contrat de ville et les différents documents annexes intégrés au CISPDR : Plan de Lutte contre les Discriminations, Plan de Prévention de la Radicalisation, Contrat Local de Violences Sexistes et Sexuelles. En outre, le CISPDR repose sur des groupes de travail portant notamment sur les violences dans les transports en commun ou encore les conduites addictives. Il s'agirait de considérer le CISPDR et l'activité lui étant liée comme une partie intégrante du futur Contrat de ville. Ceci permettrait notamment d'avoir une visibilité renforcée sur les actions menées concernant la sécurité et la prévention de la délinquance dans les quartiers prioritaires. Au-delà de dynamiser le CISPDR, l'enjeu serait de renforcer les liens entre les acteurs du CISPDR et du Contrat de ville pour que les thématiques des deux dispositifs s'imbriquent davantage.

**Préconisation 12 : Établir une cohérence entre l'activité liée au CISPDR et celle liée au Contrat de ville, permettant de conférer au Contrat de ville un volet Sécurité et Prévention clairement identifié**

Cette démarche de mise en cohérence devra également prendre en compte d'autres documents cadre pour ne pas faire du Contrat de ville un dispositif isolé. Se référant au rapport national, « *les synergies doivent être renforcées entre les actions du Contrat de ville et celles prenant place à d'autres échelles, [...] que ce soit avec les programmes nationaux (Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain, Territoires d'Industrie, France Services, Entrepreneuriat pour tous, 1jeune1solution...), les stratégies nationales (Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, Stratégie Logement d'Abord, le Fonds interministériel de la prévention de la délinquance, Plan Santé, Plan Interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels...) et les contrats et documents locaux (CLS, CLSPD, PLH...).* »

Dans la même optique, des liens devront être réalisés avec les services des collectivités assurant des compétences liées directement à la Politique de la ville (Jeunesse et sports, Urbanisme, Culture, Éducation...).

**Préconisation 13 : Conférer au Contrat de ville sa juste place par rapport aux autres services des collectivités, contrats et dispositifs locaux, programmes et stratégies nationales**

Toutes les préconisations précédentes demandent du temps mais surtout de l'ingénierie. C'est la raison pour laquelle le service « Politique de la ville » à la demande de l'élue s'est rapproché de deux masters de Sociologie de l'Université de Lorraine : le Master Pratiques de Recherche et d'Intervention Sociologiques (PRIS) et le Master Ingénierie et Expertise des Politiques Sociales (IEPS). La première étape de cette mise en lien consiste en l'accueil de stagiaires à partir de janvier 2023 en vue de réaliser des missions de stage ou une étude, commandée par la collectivité dans le cadre de la rédaction du futur Contrat de ville. Cette étape est censée se prolonger avec l'élaboration d'une convention-cadre avec le Master Ingénierie et Expertise des Politiques Sociales pour établir un partenariat sur la durée du futur Contrat de ville (accueil de stagiaires, formation de professionnels).

Cette volonté trouve un écho dans deux propositions formulées dans le rapport national :

« Proposition n°12 :

- [...]
- *Favoriser les parrainages universités-quartiers prioritaires pour que étudiants et chercheurs puissent venir se former et apporter leurs compétences, lors de stage ou de mission, dans les collectivités territoriales, les associations, les services déconcentrés de l'État en territoires de la Politique de la ville, dans la même idée que l'expérimentation en cours avec l'Université Paris Lumières. »*

« Proposition n°26 : Approche qualitative :

- *Lancer des programmes de recherches, de recherches-actions, de recherches-participatives, de recherches-évaluatives*
- [...]
- *Inciter les collectivités territoriales à se saisir du programme '1 000 doctorants pour les territoires' pour soutenir la recherche sur de sujets relatifs à la Politique de la ville. »*

La Politique de la ville est une politique publique réunissant de nombreux acteurs et se fixant de multiples objectifs structurant les trajectoires de vie des habitants des quartiers prioritaires. Elle porte une exigence liée à la territorialisation des politiques menées par l'État les collectivités. À cet effet, une ingénierie conséquente est demandée à la collectivité pilote de cette politique. Pour y répondre, le souhait de l'équipe projet pour le nouveau Contrat est de privilégier le lien avec l'université pour accompagner l'action publique. Tout l'enjeu de ce lien sera d'aller chercher une expertise pour renforcer le suivi de cette politique publique avec l'élaboration notamment d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs davantage adaptés.

**Préconisation 14 : Créer un lien avec l'université pour renforcer la collectivité en ingénierie de projet et viser la recherche-action**

Ces préconisations ne constituent pas un ensemble clos. Elles ont été considérées comme les plus essentielles à mettre en avant par l'équipe projet. Elles sont amenées à être complétées au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion et de la concertation pour l'élaboration du prochain Contrat de ville. Elles ont été avancées pour dessiner à gros trait le chemin à prendre dès le dernier trimestre 2022 pour esquisser les lignes du futur dispositif. Ce chemin est détaillé dans la partie suivante.

### III) Étapes préalables à la rédaction

Le calendrier proposé ci-dessous se propose de considérer les quatorze préconisations énoncées juste avant pour s'étendre jusqu'au dernier trimestre 2023.

Dernier trimestre 2022 :

- Saisir l'INSEE et l'ONPV pour la production de simulations concernant le territoire de la CAPFT : les quartiers prioritaires restent-ils les mêmes ? ;
- Organisation d'un temps d'échanges avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch concernant la méthode adoptée pour la rédaction du futur Contrat de ville ;
- Continuer le dialogue engagé avec les masters de sociologie de l'Université de Lorraine avec notamment la définition des missions et/ou des objets d'étude ;
- Organisation d'un temps de réunion avec les bailleurs sociaux pour les conditions de l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB et anticipation sur le cadre partenarial à partir du futur Contrat de ville ;
- Constitution de l'appel à projets et temps d'échanges avec les opérateurs.

Janvier à Juin 2023 :

- Engager un temps de rencontres avec les différents opérateurs du Contrat de ville pour aborder leurs actions à destination des QPV depuis 2015 (constituant une partie du diagnostic) et la structuration des éléments de bilan ainsi que la définition de problématiques de terrain ;
- Engager un temps de rencontres et de construction avec les Conseils citoyens ;
- Mise en lien avec les partenaires de droit commun concernant la constitution de l'observatoire et la mise en commun des éléments de bilan et *in fine* leur place dans ce dispositif contractuel ;
- Engager le dialogue avec des acteurs ciblés pour la constitution d'un observatoire ;
- Accueil des stagiaires ;
- Recensement des documents cadre à articuler avec le Contrat de ville (services, contrats et dispositifs locaux, programmes et stratégies nationales).

Septembre à Décembre 2023 :

- Définition d'une équipe projet et des objectifs de travail de cette équipe ;
- Rédaction du Contrat.

### IV) Conclusion

La Politique de la ville est une politique publique aux enjeux et acteurs multiples. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, cette politique prend forme essentiellement par l'intermédiaire d'une programmation annuelle. Celle-ci permet de réunir les différents acteurs autour d'enjeux ciblés par les collectivités (communes-EPCI) et les services de l'État qui dégagent des crédits supplémentaires à ce titre. Chaque année, un rapport d'activité est produit pour faire valoir les projets soutenus. Ce rapport d'activité donne une vision élargie des actions menées sur les quartiers prioritaires et les problématiques auxquelles font face les acteurs et comment ils y répondent.

Le présent rapport d'évaluation part de cette activité principale – élaboration d'une programmation annuelle – pour dresser des préconisations qui visent à renforcer l'outil partenarial qu'est le Contrat de ville. L'objectif étant de pouvoir constituer un réseau d'acteurs qui identifient des objectifs communs et convergent vers ces derniers durant le déroulé du Contrat de ville. Ces acteurs sont multiples : Conseils citoyen, bailleurs sociaux, associations et autres porteurs de projet partenaires de droit commun...

Pour répondre à cet objectif, un chemin a ainsi été constitué de préconisations et d'étapes préalables. Il est bien entendu que ce chemin n'est pas figé et qu'il est amené à rencontrer des déviations, au cours des différents échanges avec les acteurs qui constituent cette politique publique. Ces échanges et ces temps de construction permettront également d'obtenir une vision affinée de l'évolution socio-économique des quartiers prioritaires, avec comme repère la signature du Contrat de ville et la modification du zonage. Une partie diagnostic introduira ainsi le futur Contrat de ville, permettant de définir les éléments de suivi de la situation des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

## V) Annexes

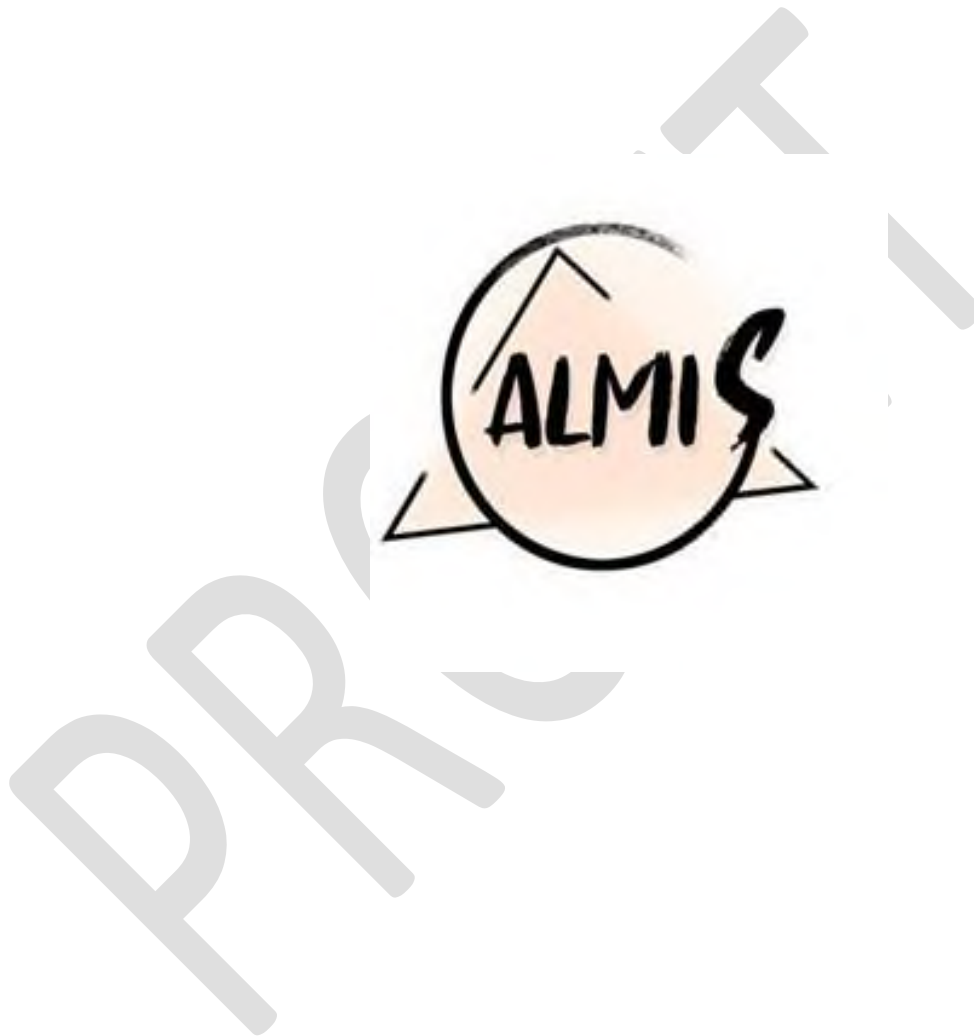
### 1) Composition de l'équipe projet du Contrat de ville (actualisée en septembre 2022)

- BEAUGNON Catherine, Directrice de la Solidarité et de l'Emploi, du Centre Communal d'Action Social - Mairie de Yutz ;
- FRAYARD Christelle, Directrice Générale Adjointe des Services, en charge de la Vie sociale et des relations transfrontalières – Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville ;
- GRUNEWALD Pierre, Adjoint à la Maire de Yutz « Solidarité, Logement, Handicap et Cultes », Assesseur à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville « Bâtiments et cultes » ;
- KIS Stéphanie, Adjointe au Maire de Thionville « Affaires sociales, Politique de la ville, Logement et Emploi », Assesseure à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville « Politique de la ville » ;
- KNOEPFFLER-LAN Elliott, Chargé de mission Politique de la ville – Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville ;
- LASSOUANI Habla, Cheffe de service Politique de la ville – Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville ;
- PROT-KOSIK Jocelyne, Chargée de la Politique de la ville et de la prévention de la délinquance – Sous-Préfecture de Thionville ;
- SERRY Nicolas, Délégué du Préfet pour l'arrondissement de Thionville – Sous-Préfecture de Thionville.

### 2) Rapport d'étude ALMIS : *Rapport d'enquête sociologique sur la jeunesse*

# Rapport d'enquête sociologique sur la jeunesse

---



**Rapport d'étude**

avril → juin 2022

## Objet de l'étude

Afin d'effectuer un état des lieux et une évaluation des attentes, des besoins et des aspirations des jeunes et des structures qui les accueillent dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de l'agglomération de Thionville, une enquête sociologique a été menée sur cette thématique. En vue du renouvellement du Contrat de la ville, l'objectif est de mettre en exergue le travail réalisé dans les QPV quant à la prise en charge de la *jeunesse* qui constitue un axe transversal des objectifs du Contrat. En effet, la jeunesse, notamment en quartier populaire, constitue un public cible de l'action publique. Pour cause, sa grande précarité tant matérielle (paupérisation, dégradation des conditions d'accès à l'éducation secondaire et/ou à l'emploi en France, difficultés d'accès à un logement, etc.) que sociale (sentiment d'exclusion ou de non-appartenance aux institutions publiques, rejet ou inadaptation aux instances normalisantes notamment scolaires ou administratives, barrière de la langue ou de la culture pour "l'assimilation", etc.) Cet état des lieux débouchera, dans le cadre de l'évaluation - sept années après leur mise en place - des politiques *jeunesse* menées dans le cadre du Contrat de la ville de Thionville, sur quelques préconisations pour en améliorer l'utilité pour les membres des structures d'accueil et leurs jeunes bénéficiaires.

## Équipe projet

Sous la direction de Lola Henry et de Juliette Paris-Karst, sociologues.

**Remerciements** : Étude menée en co-construction avec l'équipe chargée de la gestion de la *Politique de la ville* de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville. En effet, cette enquête n'aurait pu être menée sans les précieux apports et échanges avec Elliott Knoepffler-Lan, chargé de mission ; ni sans la confiance accordée par Habla Lassouani, responsable du service *Politique de la Ville et Insertion*.

Enquête réalisée grâce à la précieuse collaboration des travailleurs et travailleuses ainsi que de jeunes rencontrés dans les centres sociaux Jacques Prévert, Ô Couleurs du Monde et à la Maison des Quartiers ; à l'équipe de prévention spécialisée d'APIS-Émergence ainsi que certains professionnels de la Mission Locale du Nord Mosellan et de l'École de la Seconde Chance.

## Méthodologie de l'étude

Le diagnostic sociologique des actions menées en direction de la jeunesse dans les QPV de l'agglomération repose sur une démarche qualitative. L'intérêt de cette démarche est de pouvoir accéder et de confronter différents groupes et appartenances sociales, d'appréhender différents modes de vie, leurs conditions d'existence, les changements et les singularités, de questionner la jeunesse en QPV, sa perception, sa réception, ses besoins, aspirations, et la manière dont cela rencontre - ou pas - l'offre de services soutenue par les politiques publiques de l'agglomération.

Notre objectif au travers de cette étude n'est donc pas de récolter des données chiffrées supplémentaires sur la jeunesse précaire ou à propos des structures d'accueil de jeunes en QPV mais de les rencontrer, afin de donner un aperçu des réalités vécues et de leurs subjectivités. Le mode de collecte de données empiriques sur lequel repose cette enquête ne vise pas l'exhaustivité ni même la représentativité d'une population mais plutôt à



recueillir un avis ponctuel et nécessite donc d'évaluer sur le terrain le nombre de personnes à interroger pour garantir la fiabilité des résultats, en fonction du contexte.

Le choix des structures étudiées et donc du cadre de l'enquête a été effectué en amont avec les commanditaires de l'étude. Pour interroger les professionnels des différents centres concernés par cette étude, la méthode du focus-groupe a été sélectionnée car elle permet de mettre en perspective, les différents points de vue et pratiques des acteurs.

Au total, cinq entretiens groupés ont été réalisés avec les acteurs locaux :

- Un dans chaque centre social des trois QPV ciblés ;
- Un au sein de la Mission Locale du Nord Mosellan avec également un professionnel de l'École de la Seconde Chance ;
- Et un auprès de travailleurs et travailleuses de l'association APSIS-Émergence qui exercent des missions de prévention spécialisée.

Le dialogue est à l'honneur dans cette méthode d'enquête qui donne l'occasion d'interroger les différentes pratiques et représentations de professionnels qui travaillent avec des jeunes au sein d'une même structure<sup>43</sup>. En plus de favoriser le débat, l'intérêt de ces entretiens groupés a été de faciliter l'expression des individus grâce à la dynamique de groupe, de les pousser à échanger sur les différentes actions mises en place pour le public juvénile depuis la création du Contrat de Ville.

Afin d'interroger les jeunes, des entretiens informels ont été menés dans la rue, sous une forme assez cadrée, semblables à de petits questionnaires passés en face-à-face avec les jeunes. Quelques questions assez ciblées ont été posées afin de collecter leur opinion spontanée concernant les actions à destination de la jeunesse sur le territoire et pour comprendre leur niveau d'appropriation des dispositifs déjà en place envers la jeunesse, leurs représentations et leurs pratiques ainsi que l'idée qu'ils se font de ce qui est proposé ou leur (mé)connaissance de ces dispositifs. L'intérêt de cette méthode d'accès au terrain est la spontanéité des réactions obtenues.

Aussi, quelques documents récoltés sur le Contrat de ville de l'agglomération et les différentes structures concernées par l'enquête ont été récoltés et analysés afin de contextualiser ce travail.

La principale limite qui pourrait être adressée à cette enquête est liée aux contraintes temporelles et matérielles de l'étude qui nous ont contraints à restreindre notre terrain d'enquête aux partenaires sociaux ciblés par les commanditaires de l'étude. En effet, il y a des dispositifs d'accompagnement juvénile qui échappent à notre champ d'intervention (associations diverses, centres sociaux non-QPV, écoles, etc.) En outre, le travail de terrain effectué auprès des jeunes aurait pu être approfondi par des méthodes d'observations-participantes qui nous auraient permis d'appréhender la manière dont vivent les jeunes en QPV (il aurait pu s'agir de *traîner* avec eux sur le temps long pour savoir ce qu'ils font de leur journée, pourquoi, etc.). Aussi, des entretiens plus longs auraient pu être menés pour

---

<sup>43</sup> Exception faite du focus-groupe réalisé avec des membres de la Mission Locale du Nord Mosellan et de l'École de la Deuxième Chance ; la cohérence dans le choix des personnes entretenues lors de l'entretien groupé étant alors plutôt liée au fait que ces professionnels travaillent tous sur l'insertion professionnelle des jeunes.

comprendre le parcours de vie de certains d'entre eux, probablement en lien avec la manière dont ils interagissent (ou non) avec les dispositifs étudiés.

PROJET

## Sommaire

Partie 1 : À propos des jeunes...	54
Chapitre 1 : Des discours dissonants sur la jeunesse	54
A. Des jeunes difficiles à atteindre mais « en demande »	55
B. La maîtrise des codes sociaux et leur remise en question	59
Chapitre 2 : Une jeunesse qui s'écrit au-delà de l'âge biologique	63
A. Le quartier comme ancrage social et élément de distinction : entre galère et sentiment de sécurité	64
B. Les corps juvéniles comme socles d'individuation	68
Partie 2 : ... Ce qui est fait et ce qui pourrait être fait ?	72
Chapitre 1 : Des réseaux d'accompagnement pluriels qui œuvrent dans une démarche commune	73
A - Collaboration inter-dispositifs	73
B - La mise en concurrence des institutions	76
Chapitre 2 : L'accompagnement juvénile : une démarche à valoriser	80
A. La communication auprès des jeunes	80
B. Partenariat : une nécessité pour accompagner les jeunes	86
Conclusion	93
Bibliographie	98

### Partie 1 : À propos des jeunes...

Cette première partie sert la restitution du travail de terrain, afin de dépeindre ce qui se passe dans l'agglomération en matière de prise en charge de la jeunesse en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

Pour rendre compte de l'existant, un portrait de cette jeunesse sera dressé au travers des propos recueillis auprès des professionnels des différentes structures d'accueil ciblées par l'étude et de jeunes eux-mêmes. Ces informations qualitatives et leur analyse sociologique permettront aux lecteurs de ce rapport d'appréhender l'action sociale vers la jeunesse sur ce territoire (la perception et l'incarnation des jeunes et de la notion de jeunesse, les conditions du travail avec eux etc.) même si ces lecteurs n'y ont jamais été confrontés.

### **Chapitre 1 : Des discours dissonants sur la jeunesse**

Comme tout *fait social*, la « jeunesse » est l'objet de *représentations* et de formes de *normalisation*. S'il est avéré que cette notion est construite pour répondre aux besoins de la société moderne de définir des âges de la vie auxquels correspondraient des attitudes, des besoins et des pratiques<sup>44</sup> ; elle ne fait pas que définir des réalités sociales mais modifie aussi l'existant puisqu'en créant de nouvelles façons de percevoir une partie de la population, elle conditionne également les jeunes eux-mêmes à se conduire en tant que tel. Des manières d'être jeunes sont donc pensées, *intériorisées* par tout un chacun et *incorporées* par les jeunes dont l'attitude, la posture et bien d'autres critères ancrés dans les corps témoignent de leur jeunesse. Cette notion n'est donc pas seulement utilitaire mais aussi performative.

Dans ce premier chapitre, la focale sera placée sur les caractéristiques, parfois antagonistes, de la jeunesse que l'étude a pu faire ressortir. Effectivement, le fait qu'il existe des contradictions dans la manière dont sont définis, perçus et/ou dont agissent les jeunes témoigne de la difficulté à dresser un portrait objectif et fiable de cette jeunesse. L'analyse de cette difficulté définitoire permettra de faire ressortir des problématiques liées à l'usage de la notion de jeunesse.

#### **A. Des jeunes difficiles à atteindre mais « en demande »**

L'un des constats de cette enquête sur le territoire thionvillois est qu'il existe une jeunesse en proie avec des « épreuves juvéniles »<sup>45</sup> (désinsertion sociale et/ou professionnelle, enclavement territorial de certains jeunes éloignés du centre de la ville, isolement lié au contexte sanitaire depuis la Covid19, etc.). La plupart des professionnels qui les accompagnent relie ces vécus à des dispositions émotionnelles et observent avec empathie des jeunes qui :

« *vivent au jour le jour mais ont malgré tout peur du lendemain.* »

Cependant, toute forme d'optimisme quant aux situations de ces jeunes n'est pas à bannir. En effet, les jeunes que nous avons rencontrés sont loin de correspondre aux clichés que l'on pourrait avoir d'une jeunesse totalement désœuvrée et/ou en opposition avec les structures sociales existantes. Finalement, même s'ils sont parfois en prise avec des situations sociales, et/ou familiales difficiles<sup>46</sup> et ne semblent pas tous s'approprier les dispositifs sociaux

---

<sup>44</sup> Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse*, 5ème édition, Armand Colin, coll. "U", 2011.

<sup>45</sup> François Dubet, *Trois jeunesses. La révolte, la galère, l'émeute*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « Crescendo », 2018.

<sup>46</sup> Voir dans la Partie 1 ; Chapitre 1 ; B ; 2 : *parcours de vie difficiles et construction identitaire*.

à leur disposition<sup>47</sup>, ils ne revendiquent pas une difficulté d'être jeune ni une rupture totale avec les institutions<sup>48</sup>.

- **Une implication juvénile variable dans les dispositifs d'intervention professionnelle et/ou sociale**

*« Il y en a qu'on aimerait voir davantage. [...] On ne les rencontre que dans la rue, ils nous connaissent, nous aiment bien. Quand on les croise ça se passe super bien. Ils nous demandent parfois des conseils et tout mais ne viendront jamais au centre, c'est comme ça, on le sait, on s'adapte. »*

Les propos ci-dessus sont le constat d'une éducatrice spécialisée qui souligne l'existence d'un public « invisible » qui est une des principales préoccupations des professionnels des Missions Locales, École de la Seconde Chance et prévention spécialisée rencontrés en entretiens groupés. D'autres fois, la difficulté même de rencontrer ces jeunes « invisibles » est abordée :

*« Capter les jeunes c'est compliqué je pense pour les éducateurs de rue parce que les jeunes ne sont plus dans la rue mais dans leur piaule. À mon époque on descendait dans la rue et on tombait forcément sur une bande de jeunes mais là ils sont dans leur piaule, ils s'envoient un message, ils se voient dans la rue 2 minutes et c'est tout. » ;*

*« Il y a une problématique c'est les jeunes disparus avant ou pendant le covid qui sont dans leur chambre à jouer à des jeux et qu'on n'arrive pas à toucher.*

- *Ouais les invisibles c'est un vrai phénomène même avant le covid. »*

S'il est impossible de savoir si cette représentation des jeunes « hors des murs » de la structure correspond à une réalité, cette crainte s'avère tout de même intéressante puisqu'elle démontre une attention des professionnels aux situations des jeunes et surtout, un sentiment de ne pas pouvoir faire leur travail auprès de ceux qui en auraient le plus besoin. Au-delà de

---

<sup>47</sup> Par exemple, tous les jeunes interrogés à la sortie du collège/lycée Hélène Boucher ne connaissent pas les structures sociales de la ville à destination de la jeunesse et la plupart n'ont notamment jamais entendu parler d'un centre social. Pourtant, ils n'en sont pas moins intéressés par ces structures et nous interrogent sur les activités proposées, le prix d'adhésion, etc.

<sup>48</sup> Lorsqu'ils en ont connaissance, et même s'ils ne les fréquentent pas (ou plus ; ou seulement « de loin »), ils ne sont jamais vindicatifs à l'encontre des dispositifs sociaux ou scolaires par exemple. Ainsi, des jeunes déscolarisés et sans emploi de 19 et 20 ans que nous avons rencontrés et qui ne fréquentent plus les structures (bien qu'ils aient été inscrits dans un des centres sociaux par leurs parents lorsqu'ils étaient enfants) disent notamment aller « devant le local d'APSIS juste à côté de temps en temps parce que les éduc sont sympas. [...] On passe discuter un peu quoi » et aussi que « l'école c'est important, on le dit aux petits de bien rester à l'école parce que sinon après ils se retrouveront comme nous [rires] ».

l'idée selon laquelle cela serait dû à un manque d'implication de ces jeunes, il est possible que cela soit symptomatique d'un sentiment d'inefficacité.

Juliette Baronnet (*et. al.*) parlent de certains « effets pervers de la nouvelle gestion publique »<sup>49</sup>. Les « effets pervers » dont parlent ces auteurs, sont la rationalisation budgétaire, la segmentation des publics et de leurs accompagnateurs, ainsi que le fait que l'intervention sociale vise toujours principalement l'intégration et l'insertion par l'emploi, tout en laissant de côté les publics les moins « insérables ».

En effet, la catégorisation des jeunes selon des critères d'intégration politique et sociale peut créer de la méfiance de la part de certains d'entre eux vis-à-vis des dispositifs et de leurs représentants sur le terrain. Par ailleurs, et les propos de certains professionnels rencontrés en focus-groupe témoigne de l'intériorisation de certaines normes à l'égard des jeunes en général :

*« Pour les faire participer il faut parfois leur donner un coup de pied aux fesses. »*

Que ce soit au sein des structures d'intervention professionnelle et/ou sociale ou des centres d'accueil, cette vision des jeunes comme un public parfois difficile à mobiliser et pour lequel il faut décider à sa place peut être performative et avoir pour effet pervers d'éloigner les jeunes de la volonté même de se mobiliser.

- **Il vaut mieux « faire avec » que « faire pour » les jeunes**

Bien entendu, les professionnels des centres sociaux comme des dispositifs d'intervention professionnelle et/ou sociale sont principalement dans une optique compréhensive vis-à-vis de la jeunesse et des problématiques auxquelles ils sont confrontés. Aussi, les professionnels de l'agglomération que nous avons rencontrés en focus-groupe ont un point de vue empathique sur la situation des jeunes et tentent de trouver des façons de travailler avec et pour les jeunes qui fonctionnent tout en n'imposant pas de trop de choses aux jeunes avec lesquels ils travaillent :

*« Il y a un comité jeune qui est mis en place car l'accueil jeune doit fonctionner "par, pour, et avec les jeunes". Ils s'organisent entre eux pour savoir quelles activités ils vont faire ou pas, ils votent par exemple et parfois on doit les ramener à la réalité de ce qui est faisable parce qu'ils ont des envies difficilement réalisables, souvent de voyage à l'étranger. »*

---

<sup>49</sup> Juliette Baronnet, Philippe Lyet, Virginie Pujol, Michel Valle, « Les travailleurs sociaux : coproducteurs ou témoins de l'invisibilité sociale ? », *Recherche sociale*, n°215, vol.3, 2015.

Cette vision de l'engagement juvénile qui prône la participation et s'incarne dans une forme d'horizontalité en matière de prise de décision a été beaucoup évoquée dans les centres sociaux :

*« [Lors de leur première arrivée au centre,] ils observent beaucoup, ils sont très timides. D'abord ils viennent se présenter, on explique ce qui est fait, ce qu'ils peuvent faire. Après, au fur et à mesure ça se libère un peu. [...] C'est du cas par cas pour l'accueil. On fait ça en fonction du feeling qu'on a avec le jeune et de comment le jeune ressent et s'approprie le lieu, s'il est déjà à l'aise on le laisse se débrouiller sinon on l'accompagne un peu plus. De toute façon, ils arrivent beaucoup entre pairs. Quand un nouveau vient, ils lui font visiter, lui présentent les anims, ça marche mieux comme ça, il y a moins de côté hiérarchique, d'adulte, l'ado qui va être contre l'adulte, ça fonctionne mieux. Surtout chez les ados. »*

En effet, les centres sociaux ont plutôt un rôle d'animation dans leur accueil des jeunes que les autres structures étudiées. Cela les rend plus enclines à développer cette horizontalité lors des processus décisionnels.

Cependant, les dispositifs d'intervention professionnelle et sociale promeuvent aussi la participation des jeunes dans les processus décisionnels et organisationnels. Par exemple, il nous est rapporté dans presque toutes les structures<sup>50</sup> que l'autofinancement (tombolas, chantiers jeunes, etc.) est souvent utilisé, non pas comme un réel levier de fond financier mais comme moyen d'impliquer les jeunes :

*« ça permet de leur donner une idée de la difficulté de réunir des fonds. Et puis ça les oblige à travailler [pour mettre en œuvre une activité qui leur tient à cœur,] [...] ça leur fait prendre conscience de la réalité. »*

Cette volonté est d'ailleurs comprise et valorisée par les jeunes, même par certains qui ne sont pas inscrits dans les structures mais qui en connaissent les actions :

*« Je sais que l'année dernière par exemple ils ont fait des chantiers, des petits travaux pour pouvoir se payer un voyage au Sénégal, ça c'est vachement bien. »*

Effectivement, la problématique de l'engagement des jeunes est au cœur des préoccupations dans les structures abordées lors de cette enquête. Que ce soit au sein des structures ou en dehors, cette préoccupation est centrale au travail social et peut être abordée de différentes manières ; que ce soit par une forme d'implication plus ou moins verticale ou horizontale - ce qui change la manière dont sont vécues les choses par les jeunes comme par

---

<sup>50</sup> Exception faite de la Mission locale et de l'E2C dont les objectifs d'insertion professionnelle se prêtent moins bien à la pratique.

les professionnels ; dans des espaces d'engagements pluriels - ce qui suppose différentes formes d'engagement de la part de ce public<sup>51</sup>.

Cette question doit être interrogée par les politiques publiques tout en veillant à ne pas présupposer des comportements juvéniles (le *désengagement* par exemple) ou des explications sous-jacentes aux réalités sociales (comme l'existence d'un public *invisible* pour les institutions qui serait liée au manque d'intérêt des jeunes pour ces mêmes institutions). En effet, les clés du succès de l'engagement juvénile sont multiples. Nous l'avons observé sur le terrain : les raisons de franchir la porte d'une structure de ce type peuvent aller de la volonté d'y retrouver ses amis à l'envie de trouver un emploi ou un logement en passant par l'incitation par les parents<sup>52</sup>.

## B. La maîtrise des codes sociaux et leur remise en question

La jeunesse *désinsérée* est aussi celle qui revendique une certaine indépendance par rapport aux normes instituées notamment par le milieu professionnel et aux institutions qui les portent. C'est en tout cas le sentiment de certains professionnels :

*« Une particularité c'est qu'ils ont l'impression que tout est facile, quel que soit le métier donc quand on parle de formation, ils pensent qu'ils n'en ont pas besoin et se disent "je peux le faire, je regarde un tuto sur internet et voilà" [...] "le système de l'alternance je n'en ai pas besoin" »*

*« Je voudrais préciser qu'il s'agit d'un public particulier, il ne faut pas faire de généralité sur cette génération là c'est vraiment des jeunes "un peu perdus" au niveau projet.*

*- Oui c'est ce que je voulais dire nous on a des décrocheurs scolaires en refus de formation c'est tout un boulot pour leur dire "si tu retournes pas à l'école fais autre chose" .*

*- Sinon on a des jeunes bac +5 alors pas forcément en QPV faudrait que je regarde mais on a des jeunes qui savent déjà ce qu'ils veulent faire et ça va vite ».*

### ● La jeunesse ou le temps de la contrainte et des choix

Effectivement, les jeunes gens sont soumis à des injonctions diverses de la part des institutions (scolaires, professionnelles...), de leur famille, etc. Cependant, ceux que l'on

---

<sup>51</sup> Valérie Becquet et Martin Goyette, « L'engagement des jeunes en difficulté », *Printemps 2014*, n°14, OpenEdition, 2014.

<sup>52</sup> A titre d'exemple, une mère dont la fille fréquente assidûment un centre social nous a dit qu'elle « préfère largement la savoir ici [dans un centre social] que dehors à traîner après l'école ».



a pu interroger soulignent finalement une certaine liberté que la jeunesse confère, principalement d'un point de vue matériel :

*« La jeunesse c'est surtout le fait de ne pas avoir de contraintes financières » ;*

*« Je pense que je suis jeune parce que je ne suis pas indépendant, j'habite encore chez ma mère [...] ça fait que j'ai pas à me casser la tête pour trouver de quoi manger, etc. »*

Aussi, pour un groupe de filles que nous avons rencontrées, la liberté associée à la jeunesse est liée à l'amusement, à la futilité qui leur est permise :

*« La jeunesse c'est les sorties, la liberté [...] moi je vois que les gens sont jeunes à leur tête en fait, ça se voit je ne sais pas comment dire, les jeunes sont plus beaux et plus tranquilles [rires] »*

Les professionnels des structures étudiées ont également souvent défini la jeunesse comme un moment de la vie qui allie paradoxalement un fort besoin d'autonomie et une totale dépendance matérielle. Dans des contextes familiaux et/ou sociaux prohibitifs (surveillance intra-familiale<sup>53</sup>, parents qui ne peuvent *soutenir* matériellement les jeunes à la hauteur de leurs besoins et/ou de leurs envies, etc.) cette situation peut être à l'origine de nombreuses frustrations et engendrer des volontés de contourner l'ordre établi<sup>54</sup>.

- **Parcours de vie difficiles et construction identitaire**

En effet, les professionnels entretenus en focus-groupe le précisent à chaque rencontre : il faut distinguer plusieurs jeunesses, plus ou moins « dans le besoin » et plus ou moins « insérées » dans les dispositifs de l'agglomération :

*« C'est différent avec un gamin qui est inscrit dans un centre social, dans un projet de citoyenneté [propos d'une éducatrice spécialisée], nous souvent ce sont des gamins qui ne sont jamais allés en périscolaire, jamais allé à la cantine [...] Dans les QPV, c'est ceux qui sont le plus éloignés des structures de droit commun. »*

Dans le même temps, les professionnels, quel que soit leur structure d'appartenance et leur statut, soulignent la capacité des jeunes à s'approprier les dispositifs et à interagir avec

---

<sup>53</sup> Notamment des jeunes femmes qui pourraient (d'après des professionnels rencontrés), dans certains cas et parfois avant même l'adolescence, être soumises à de nombreuses injonctions à être « adultes avant l'âge [...] à s'occuper des repas, des devoirs du coucher des frères et sœurs par exemple [dès le retour de l'école] » et qui peuvent parfois recevoir des ordres d'autres membres de la famille, « pas forcément les plus grands par exemple un petit de 9 ans peut donner des ordres à sa grand sœur ».

<sup>54</sup> François Dubet, *Op. cit.*

eux de manière constructive. Le premier chapitre de ce rapport témoigne notamment de leur capacité à s'impliquer dans les processus décisionnels et organisationnels mais nous avons aussi pu remarquer que les jeunes rencontrés dans la rue s'étaient tous plus ou moins approprié les dispositifs existants ou du moins, en avaient une perception lorsque nous leur expliquions à quoi cela référait. Un jeune rencontré devant le collège/lycée pensait d'ailleurs que :

*« [Ce genre de structure] c'est important [car] [...] être jeune c'est aussi avoir besoin de temps pour soi, pour avoir des activités extra-scolaires. L'école ne met jamais ça en avant, je sais pas, ils pourraient nous parler des centres sociaux mais tout ce qui ne concerne pas l'éducation et la formation ne leur semble pas primordial pour les jeunes [...] ça fait que des jeunes comme moi, "normaux", on se sent encore moins investis [...] ["normal"] c'est pour dire que je ne fais rien de spécial, je n'ai jamais été délégué, rien, ça ne m'intéresse pas ».*

Finalement, il semble que même si les jeunes ne s'approprient pas forcément les ressources à leur disposition, ils en sont conscients et ont des raisons de ne pas le faire, soit parce qu'ils sont déjà investis ailleurs (dans d'autres structures, clubs, associations ou tout simplement auprès de leurs proches), soit car ils préfèrent passer occasionnellement qu'être franchement inscrits quelque part ; à l'instar de certains jeunes que nous avons pu rencontrer à proximité de ces structures qui en connaissent l'existence et même le fonctionnement interne<sup>55</sup>.

Cette façon quelque peu « frivole » de fréquenter les structures sociales de l'agglomération est assez intéressante car elle peut être analysée comme une stratégie mise en place par certains jeunes<sup>56</sup> pour prendre ce qui les intéresse de ces structures (principalement le dialogue avec les professionnels et la rencontre avec d'autres jeunes au sein de celles-ci).

En effet, les acteurs sociaux mobilisent des stratégies qui leur permettent, en fonction du contexte, de faire ce qu'ils souhaitent malgré le cadre plus ou moins contraignant de leurs interactions. Dans ce cas des relations sociales entre un jeune bénéficiaire potentiel des structures sociales et un professionnel d'une de ces mêmes structures, le statut d'adulte et de personne référente peut à-priori conférer au professionnel un certain ascendant sur le jeune. Cependant, la maîtrise des différents codes sociaux inhérents aux institutions, la connaissance du quartier, de ses habitants ou même la confiance en soi peut aisément bouleverser la relation

---

<sup>55</sup> Pour y avoir été plus jeunes (cf. note n°6, page 9 du présent rapport) ou avoir des connaissances qui fréquentent les lieux.

<sup>56</sup> Sur le terrain d'enquête, cette manière d'utiliser les structures à leur disposition concerne des jeunes *désinsérés* au sens où ceux que nous avons rencontrés qui tiennent ces discours étaient tous sans emplois stables ni scolarisés.

de pouvoir entre ces deux individus. Sans se le formuler, les jeunes mobilisent un certain nombre de stratégies d'action et de discours qui leur permettent de garder la face<sup>57</sup> lors des interactions sociales.

Cela explique notamment que les jeunes ne s'expriment pas de la même manière entre eux qu'avec un adulte à l'intérieur des structures d'accueil de jeunes :

*« Ils savent très bien choisir à qui ils s'adressent, à qui ils peuvent parler, de quoi [...] on essaye d'avoir des éducateurs avec des personnalités assez diverses parce qu'on sait que c'est ça qui fait le succès ou non du contact avec les jeunes, ça dépend vraiment de s'ils se sentent. »*

Les jeunes ne sont pas les seuls à mobiliser des stratégies lors de leurs interactions et les professionnels nous expliquent systématiquement les difficultés et/ou les facilités qu'ils peuvent avoir à se lier de confiance avec certains jeunes :

*« On essaye d'établir une relation un peu en mode copains/confidents avec eux parce qu'on sait que c'est comme ça qu'on peut les aider, qu'ensuite ils viennent se confier à nous sur leurs problèmes ou même ce dont ils ont envie par exemple. »*

La maîtrise de la langue, le vécu de situations précaires, autant de caractéristiques personnelles qui deviennent des capitaux sociaux<sup>58</sup>, lorsqu'elles sont utilisées par les professionnels pour améliorer leurs relations avec les jeunes :

*« C'est fatigant de rentrer dans la tête des jeunes parfois ça se fait tout seul mais certains, impossible, c'est fermé, il a peur de s'ouvrir donc il me faut du temps pour que je puisse voir ce qui ne va pas chez lui etc. [...] Les espagnols sont très soudés et je n'arrive pas à ce qu'ils s'ouvrent aux autres, même si je les fais sortir pour qu'ils soient au contact avec les autres. Avec moi ça va ils commencent à me parler, à peine et par gestes car je ne comprends pas, ils parlent le chleuh, c'est un dialecte marocain kabyle. [...] Je le prends à cœur comme si c'était mes enfants, ça me fatigue parfois je n'en dors pas.*

---

<sup>57</sup> Erving Goffman, « La présentation de soi », tome 1, *La mise en scène de la vie quotidienne*, trad. par Alain Accardo, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1973.

<sup>58</sup> Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, *Réponses*, Paris : Seuil, 1992.

- *Et puis on bosse aussi avec nos casseroles mais c'est aussi nos casseroles et expériences qui font qu'on peut les aider nous. Bon c'est pas les leurs et on est pas là pour faire à leur place mais on est là pour leur donner des outils et des fois ça marche, des fois on ne les voit plus on pense que c'est foutu mais ils ont besoin de plus de temps et parfois ils reviennent des années plus tard et disent que ce qu'on leur faisait les as aidés à grandir, à "devenir un homme" par exemple pour les pères de familles... »*

Finalement, les propos tenus sur la jeunesse de l'agglomération concernent souvent une certaine difficulté à *impliquer* les jeunes en question dans les dispositifs sociaux les concernant d'où la difficulté pour les professionnels de ces dispositifs de les comprendre. Les situations juvéniles sont complexes et plurielles et pour les appréhender il est alors judicieux de travailler au cas-par-cas et de ne pas penser *la jeunesse* comme une situation sociale spécifique mais plutôt comme un moment de vie qui donne lieu à des vécus qui peuvent être similaires.

## **Chapitre 2 : Une jeunesse qui s'écrit au-delà de l'âge biologique**

Être jeune n'est donc pas un état de fait. Il s'agit d'une construction sociale et l'on pourrait se questionner sur ce concept. Définit-il une réalité univoque ? Est-ce réellement un *effet d'âge* ou plutôt de *génération*<sup>59</sup> ? C'est-à-dire, est-ce que les jeunes sont définis et se définissent ainsi en fonction de leur âge à un moment clé de leur vie ou plutôt en fonction d'un référentiel culturel, social ou personnel commun, lié alors davantage à leur inscription générationnelle, territoriale et/ou à leur rapport au corps<sup>60</sup>. Ce sont les questions auxquelles ce chapitre tentera d'apporter des éclaircissements.

---

<sup>59</sup> Olivier Galland, *op.cit.*

<sup>60</sup> Au sens élargi, la notion de *corps* étant ici comprise au sens de Michel Foucault (*Le Corps Utopique et les Hétérotopies*, France Culture, 1966), comme un lieu de gouvernance des mouvements, des actions, etc. par lequel l'individu est au monde et qui lui assure un *refuge imaginaire* lui permettant de s'inventer.

- **Le quartier comme ancrage social et élément de distinction : entre galère et sentiment de sécurité**

Lorsqu'on leur demande de nous parler de ce qu'est être jeune dans leur quartier, les jeunes en QPV ne soulignent pas en premier lieu « la galère »<sup>61</sup> de leur situation. Ils nous parlent plutôt des choses et endroits qu'ils aiment dans le quartier. S'ils évoquent parfois ce qui leur manque ou pourrait être amélioré, celles et ceux-ci vantent surtout les côtés positifs potentiels ou avérés de leur quartier :

*« depuis que le Lidl a fermé c'est tous les jours dimanche. C'est con mais ça donnait de la vie au quartier parce qu'il y avait des gens dehors avec les courses et puis cela attirait des gens de l'extérieur aussi. Ils veulent installer une boucherie à la place [soupir] mais c'est pas pareil et puis c'est moins pratique maintenant on a plus que ça [désigne une épicerie de quartier] ils sont sympas hein et puis ça dépanne bien mais c'est plus cher et on ne trouve pas tout. »*

*« Ici tout le monde se connaît, tout le monde parle avec tout le monde et personne ne te laisse en galère [...] Le stade c'est vraiment le lieu où on se retrouve avec tous les jeunes du quartier dès qu'il y a un match. C'est là qu'on se rencontre. [...] Les aires de jeux aussi c'est important mais avant il y en avait plus au cœur du quartier, les nouvelles elles sont trop loin, c'est pas pratique parce que les mamans elles veulent pouvoir surveiller les petits en restant à la maison. Ici [il nous désigne un endroit] à la place des pommiers il y avait un parc, je ne sais pas pourquoi il ne l'on pas refait là... »*

L'appartenance à un quartier est souvent associée à l'appartenance à un groupe de pairs, à la socialisation de groupe. Les professionnels quant à eux observent une distinction sociale entre jeunes habitants des différents quartiers :

*« Le centre social est près des prés de Saint-Pierre mais le QPV c'est Saint-Pierre/La Milliaire. Le truc c'est qu'il y a une énorme voie qui sépare les deux quartiers. Il y a quand même de plus en plus de jeunes de La Milliaire qui viennent, ça y est ils sont acceptés, ce qui n'était pas le cas il y a 5 ans. Les jeunes des Prés Saint-Pierre disent "c'est mon centre" parce que ce QPV a un vrai déficit d'image, ils le ressentent et donc il y a un renforcement de cette identité en retour c'est pour ça qu'ils disent ben ouais c'est chez nous, et vous êtes pas de chez nous.*

- *Moi [une animatrice du centre qui vient de La Milliaire] ça y est je suis acceptée mais ça a mis un peu de temps quand même il a fallu que je fasse mes preuves. »*

---

<sup>61</sup> François. Dubet, *loc. cit.*

En effet, le découpage des QPV est un problème récurrent pour les professionnels. Entre cette frontière physique infranchissable entre 2 quartiers censés être rattachés au même centre social et le fait que le zonage des QPV leur paraît parfois contraignant et inadapté, cela est un vrai enjeu pour ces derniers, à l'instar de ce professionnel d'une structure d'insertion professionnelle qui déplore :

« [Avoir] une exigence d'accueillir un certain pourcentage de jeunes en QPV mais les délimitation changent ce qui fait qu'on a des jeunes de quartier qui ne sont plus comptés en QPV même s'il viennent de 100m à côté de chez nous : de Fameck, d'Uckange parce que les QPV ont changé donc on arrive pas à remplir nos exigence QPV que demande la région [...] Le problème du zonage des QPV c'est que par exemple certains jeunes qui habitent dans un quartier sur des numéros impairs ne sont pas QPV alors son copain en face peut être en QPV. [...] Il n'y a pas de lien avec la situation sociale des gens, ce n'est pas le critère retenu, c'est simplement la délimitation parce que ça reste les mêmes immeubles, c'est le même propriétaire, un bailleur social qui a placé les gens où ils pouvaient. C'est juste que l'État a réduit les QPV pour montrer que la politique fonctionnait parce que les politiques ANRU sont passées, on a détruit des immeubles et reconstruit des plus petits collectifs, plus jolis et on a dit ce n'est plus un quartier QPV. »

- **Contrôler les humeurs anti-institutionnelles et contrer les pratiques déviantes et (auto)destructrices**

Les jeunes de la prévention spécialisée sont, d'après les professionnels rencontrés, stigmatisés par ceux qu'ils peuvent rencontrer dans d'autres structures telles que les centres sociaux de quartiers QPV par exemple. Lorsqu'ils vont dans ces centres, ils sont *étiquetés* « jeunes de la prév » par les autres jeunes, ils sont marqués, portent le *stigmat*<sup>62</sup> de l'appartenance à cette institution (extrême précarité, problèmes intra-familiaux, dépressions, violences, décrochage scolaire...).

Par la nature de ses métiers, le travail social est une activité qui demande un certain investissement personnel et un regard compréhensif mais également un certain « détachement », souvent mis en avant par les professionnels qui évitent de prendre trop « pour soi » tout ce qui leur est dit sur la société ou sur les situations personnelles des jeunes par exemple. Cette *prise de distance*, ce *désengagement* est nécessaire afin d'éviter l'*épuiement émotionnel* et pour parvenir à continuer de mobiliser ses ressources empathiques et ne pas en venir à *dépersonnaliser* le public pour « tenir le coup »<sup>63</sup>.

---

<sup>62</sup> Erving Goffman, *Stigmat. Les usages sociaux des handicaps*, trad. Alain Kihm, Édition Minit, coll. Sens Commun, 1975.

<sup>63</sup> Francois Melou et Lionel Dagot, « La mise à distance dans le travail social : effet sur l'épuisement émotionnel », *Varia*, n°21, OpenEdition, 2018.

Cette prise de distance a été évoquée, sur le terrain d'enquête, par certains professionnels qui soulignent que s'il y a des moments ou des lieux pour l'écoute, les débats éventuels et/ou l'empathie, cela ne peut pas être le cas partout et tout le temps car :

*« À un moment il faut savoir se préserver aussi, moi j'ai quitté mon ancien travail parce que j'avais un regard de maman sur mes jeunes que j'avais au foyer et je n'y arrivais plus en fait. Je pense qu'à un moment il faut se blinder un peu et prendre ce recul-là sinon tu te bouffes toute ta carrière. »*

Entre le décrochage scolaire, les *invisibles* de l'action publique, la difficulté à atteindre une mixité de genre au sein de la plupart des structures, les discours radicaux, etc., les professionnels que nous avons rencontrés se heurtent à des problématiques fortes en travaillant avec la jeunesse précaire. Ils mettent en place des stratégies pour parler des sujets difficiles à aborder, sensibiliser les jeunes à des thématiques qui les concernent mais pour lesquelles ils ne se mobilisent pas forcément<sup>64</sup>. Ainsi, ils organisent notamment des ateliers de médiation pour sensibiliser les jeunes à la lutte contre les comportements sexistes, racistes et autres par le jeu ou le débat :

*« On a travaillé sur les médias par exemple, l'année passée, avec les 9-12 ans. Ils avaient créé un petit dessin animé dans lequel ils avaient mis en scène une jeune fille en classe qui est sur internet au lieu d'écouter la prof et elle se fait aspirer par l'ordinateur alors tous les autres vont à son secours et ils se font tous coincer dans l'ordinateur, dans le jeu vidéo et à la fin ils disent "bon effectivement les jeux vidéo il n'y a pas que des bonnes choses" et ils donnent à manger les ordis de la classe à un dinosaure [rires]*

*- Ouais sur les addictions on n'a pas parlé que des produits mais aussi des écrans et les jeunes nous disent "maintenant je fais un peu plus attention ou quand je dis que je vais sur pronote je vais vraiment sur pronote" [rires] »*

- **Le travail social entre prévention des comportements à risque et animation socio-culturelle**

S'agissant de la question des addictions et autres comportements à risque, les professionnels sont nécessairement dans une perspective répressive vis-à-vis des déviances des jeunes individus. L'objectif de ces derniers étant de travailler à normaliser leurs pratiques en travaillant sur leurs représentations de ce qui est faisable ou non, en fonction du contexte :

---

<sup>64</sup> Quant à l'éducation sexuelle par exemple, les professionnels sont confrontés à des jeunes qui ont de multiples questions mais ne viennent pas forcément lorsqu'un atelier formel est organisé pour parler de ce sujet. Pour l'aborder, il faut donc contourner les formes classiques de médiation et éventuellement faire du « cas par cas ».

*« J'suis admin au collège et lors d'un conseil d'administration on parle des problèmes qui se posent par exemple le fait qu'à 8h les jeunes arrivent au collège alcoolisés parce qu'ils achètent... enfin ils volent des fioles d'alcool au match avant de venir. D'autres dorment car toute la nuit ils sont sur des jeux vidéo... pour ceux qui vont en classe hein parce qu'il y en a qui n'y vont pas aussi, qui restent à la maison, qui dorment enfin bref tout ce qu'on observe est matière à alimenter nos activités, à faire des projets. »*

Le travail sur la répression des pratiques déviantes des jeunes est difficile. Pour qu'il soit efficient, il devrait être fait dans une perspective compréhensive afin de ne pas stigmatiser les comportements mais plutôt comprendre pourquoi les jeunes agissent tel qu'ils le font et ainsi, de trouver des solutions adaptées au cas-par-cas pour les pousser à changer leurs habitudes et éviter qu'ils se mettent en danger. En période de crise, comme lors des confinements liés à la Covid19, les rapports de domination et les situations précaires s'accroissent ; c'est une chose qui a été soulignée au moins une fois par rencontre avec les professionnels :

*« Par exemple, on a eu un projet sur le numérique car lors du confinement les parents étaient désœuvrés et démunis avec les devoirs. On a fait un truc sur les jeux de sociétés parce que pendant 2 mois ils pouvaient jouer avec les enfants, on a parlé des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes, de la violence gratuite parce qu'on a observé ça hein dans des familles où normalement papa est en déplacement souvent et là se retrouve coincé avec les enfants : une claque par-ci, une claque par-là, après c'est plus des claques mais des coups de poing...*

- *« Le confinement a heurté tout le monde même moi, c'était dur quand on n'avait pas de jardin... »*

*« Depuis la crise du Covid, on observe vraiment une plus grande fragilité chez les jeunes qui ont souffert de l'isolement, de la scolarité, du rapport à l'autre aussi parce qu'ils se sont retrouvés tout d'un coup chez eux avec les réseaux sociaux comme unique mode de communication. [...] Forcément on voit que les discours radicaux, complotistes prennent plus de place depuis la crise du Covid. »*

Un travail sur la manière de s'informer est aussi mené par des professionnels au sein de certains centres sociaux. Il s'agit finalement de déconstruire les *inconscients sociaux*<sup>65</sup>, les normes et les rapports de domination cachés par la société mais constitutive de celle-ci pour ne pas surinterpréter certains faits sociaux ou tirer des conclusions hâtives sans croiser différentes sources d'information ou sans avoir eu différents retours d'expérience :

---

<sup>65</sup> Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.



« Il y a une polarisation des avis, on exprime plus facilement des avis radicaux, il faut se positionner, être pour ou contre, c'est vrai chez les jeunes comme chez les adultes. »

## B. Les corps juvéniles comme socles d'individuation

La jeunesse est définie comme un *seuil* dans la vie humaine qui se traduit par des critères de (dis)qualification biologiques et/ou sociaux. La puberté engendre par exemple des changements physiques et sociaux dans les rapports aux autres et à soi-même<sup>66</sup>. Elle est comprise par les acteurs rencontrés comme un moment de transition avec l'enfance : non pas une rupture brutale mais une continuité qui suppose cependant certains ajustements.

Dans cette partie, c'est le rapport au corps des jeunes qui est étudié, d'après les propos des professionnels et des jeunes eux-mêmes. Les corps y sont donc envisagés moins comme des données biologiques et matérielles qui font l'être humain mais comme un support de représentations et de pratiques pour soi-même et pour les autres. C'est-à-dire que ces corps, lorsqu'ils sont compris et soumis à des normes de bienséance, sont par la même construits par et pour le collectif.

Effectivement, les regards ne sont pas posés sur les corps juvéniles indépendamment de ce que veulent en voir et en faire les personnes qui les appréhendent. Ces corps ne sont d'ailleurs interrogés que dans le cadre de la sexualité ou du sport. Ces deux thématiques reviennent dès qu'il est question de la spécificité des corps juvéniles et de leurs usages. Elles soulèvent la question de la formation des corps qui passe par une normalisation des comportements et vise le « bien-être » pour soi-même et pour autrui, dont il s'agit de respecter les limites de l'individualité corporelle.

- **L'âge comme marqueur de différents rapports au monde**

L'âge est considéré par les sciences sociales non pas comme un facteur « biologique », en fonction de l'état corporel et du nombre d'années vécues mais comme un facteur social, considérant que l'âge se définit par des étapes de l'existence et est utilisé comme outil de gouvernement des populations en ce sens qu'il donne lieu à des rapports de pouvoir (entre enfants et adultes notamment mais aussi envers les personnes âgées). C'est dans cette perspective que la notion d'âge a été analysée sur le terrain d'enquête. Certains professionnels ont d'ailleurs observé des différences générationnelles liées aux manières d'être au monde :

---

<sup>66</sup> Ingrid Voléry, « Les élèves ont des corps. Regards enseignants. » *Ethnologie française*, vol. 45, PUF, 2015.

*« On est dans des génération Z ou je ne sais plus quoi où la valeur travail par rapport à des générations précédentes évolue [...] tout ça va super vite, aujourd'hui on a l'impression qu'une génération c'est tous les 5 ans et qu'à chaque fois on a des représentations totalement différentes qui émergent. »*

Cette accélération des différences générationnelles est une hypothèse intéressante, si on la relie avec l'émergence des réseaux-sociaux qui offrent aux jeunes des référentiels communs partout dans le monde mais seul le temps nous dira s'il y a réellement des distinctions générationnelles accrues et accélérées ou s'il s'agit plutôt d'effets de mode que s'approprient plus ou moins les individus d'un certain âge que ceux d'un autre âge, tel que le supposent d'autres professionnels qui observent des conflits liés aux différences de cultures juvéniles :

*« Il y a des enfants de 2010, les petits 6e de l'année dernière qui étaient harcelés à l'école. Ça a commencé à cause du jeu fortnite parce que les petits se sont mis à jouer et ils ne savaient pas y jouer en fait ils jouaient n'importe comment et ça a pris une ampleur folle : ils étaient critiqués au collège sur leurs vêtements, à cause des petits jeux à bulle, parce qu'une fille a sorti un clip où elle y jouait et il y a eu un amalgame de faits contre ces enfants nés en 2010. »*

*« Mon fils est né en 2010 et ça a été violent [...] pour des petits qui arrivent au collège et découvrent un nouvel établissement ça a été vraiment dur ils ont dû être séparés à la récréation par la responsable du collège pour les protéger un peu. C'est pour ça qu'on a mis ce projet en place pour travailler sur les compétences psycho-sociales avec les plus petits encore CM1/CM2 pour qu'ils soient un peu armés pour leur rentrée prochaine au collège. »*

- **Les rapports au corps et à la sexualité comme modes d'expression de son individualité et comme moyen de conformité aux normes sociales**

Le rapport au corps est perçu, dans les normes occidentales, comme relevant de l'intime, c'est notamment le cas en ce qui concerne la sexualité qui est perçue comme une liberté individuelle ; ce qui entre en contradictions avec d'autres représentations de la sexualité, notamment dans les cultures musulmanes<sup>67</sup>. Cela peut engendrer des conflits entre les perceptions de ce qui est normal ou non pour certains jeunes et/ou leurs familles et les professionnels, principalement lorsque les jeunes femmes sont surveillées :

*« On a des soucis par rapport aux jeunes filles qui endossent des responsabilités, veulent une vie normale alors que cela n'est pas possible [...] elles veulent se maquiller, s'habiller comme les autres par exemple. Elles sont partagées entre deux cultures car elles veulent être françaises mais il y a l'origine qui fait qu'elles ne peuvent pas s'habiller comme elles veulent, pas faire de sorties, etc. Donc parfois on fait des sorties seulement avec les jeunes filles car il y a la confiance des parents par rapport à l'équipe, à la structure. [...] On arrive à emmener des jeunes filles en séjour. [...] Il y a aussi la pression du père, des frères - et pas forcément le plus grand : un petit de 9 ans peut donner un ordre à sa grande sœur par exemple. »*

*« Il y a des jeunes filles qui éprouvent un certain mal être car elles ont l'âge, mais doivent s'occuper de la famille, des frères et sœurs, du repas, après les devoirs. [...] Ils sont freinés par leurs traditions - pas tous mais certains. Les parents sont isolés, ils ont gardé leurs traditions parce qu'ils ont peur que ça leur échappe et ne savent pas forcément qu'il faut échapper aux traditions, qu'il faut s'adapter. Certains sont ouverts, d'autres non. Donc les jeunes comparent avec ce qu'il a le droit et pas le droit. »*

Dans les propos ci-dessus, l'inquiétude quant à la difficulté d'assimilation pour les jeunes femmes pluriculturelles donne à interroger le bien-fondé de cette volonté de déconstruire ces formes de contrôle familial qui sont finalement assez aisément contournées par les jeunes qui maîtrisent les codes occidentaux ainsi que ceux de leur famille. Le fait de relier ces codes familiaux à une culture plus large est également questionnable. Une enquête approfondie sur ce sujet permettrait de démêler ce qui relève réellement de normes culturelles dans le contrôle des corps juvéniles et ce qui relève plutôt des relations intra-familiales spécifiques, pas forcément en lien avec une différence culturelle.

Effectivement, il n'y a pas que les jeunes provenant de familles *pluriculturelles* dont les rapports au corps en général et à la sexualité en particulier sont interrogés par les professionnels qui les accompagnent :

---

<sup>67</sup> Nathalie Bajos & Michel Bozon (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, 2008.

*« On essaye de leur faire passer le message qu'il faut être à l'écoute de son corps, que c'est plus qu'un instrument [...] il faut déconstruire les modèles qu'ils ont et qui leur viennent de la pornographie. Avec ceux qui viennent parler de ça avec nous on essaye toujours de relier sexualité et émotions en leur parlant de nos visions des choses parfois ça les intrigue et leur semble parfois un peu bête mais au final après ils reviennent se confier à nous à ce sujet. »*

Finalement le fait d'être jeune ne semble pas être, pour les jeunes que nous avons rencontrés, un critère identitaire en soi mais plutôt une situation sociale. S'ils sont perçus comme des jeunes par les adultes, ils ne se reconnaissent pas nécessairement dans une catégorie sociale liée à leur âge. D'autres éléments priment à leurs yeux lorsqu'il s'agit de se définir en tant qu'individu tels que leur lieu d'habitation, leur groupe de pairs, leurs activités, etc.

PROJET

## Partie 2 : ... Ce qui est fait et ce qui pourrait être fait ?

Suite à l'état des lieux qui a été réalisé en première partie, rendant compte du travail des centres d'accueil pour jeunes en QPV sur l'agglomération thionilloise et de son appropriation par les jeunes concernés ; l'objectif de cette seconde partie est de rentrer plus concrètement dans l'évaluation de la prise en charge des jeunes dans ces quartiers et d'émettre des préconisations pour son amélioration. Nous émettrons dans un premier temps des préconisations pouvant être réalisables dans le court terme puis nous réfléchirons à la manière dont pourrait être traité ce fait social par les politiques publiques afin de comprendre les jeunes ainsi que les personnes qui travaillent avec eux et œuvrer sur le long terme à son analyse et à l'amélioration de leurs conditions d'existence.

Plusieurs problématiques émergent de l'enquête auprès des professionnels et des jeunes concernés :

- Comment déconstruire les prénotions éventuelles des uns et des autres envers la jeunesse précaire ou envers les structures sociales ?

Comment réduire la distance entre les jeunes et les agents de leurs structures d'accueil. Pour émettre nos préconisations, nous nous sommes inspirés des nombreux exemples de succès dans le partenariat entre les jeunes et les structures d'accueil afin de nous inspirer de ce qui fonctionne (en termes d'actions mais aussi de mode de communication et de fonctionnement des structures).

En outre, afin de prévenir les problèmes éventuels liés aux incompréhensions entre les jeunes et les professionnels, nous reviendrons sur les échecs et en analyserons les tenants et les aboutissants.

- Comment collaborer et communiquer plus efficacement entre structures et/ou avec les jeunes ?

Une requête essentielle des professionnels - qui peut être liée au Contrat de la Ville et amélioré dès à présent - vise l'amélioration de la collaboration et de la communication entre les différentes institutions chargées de la mise en œuvre de la politique juvénile de l'agglomération afin de mieux travailler ensemble mais aussi d'atteindre plus les jeunes.

Dans cette partie, deux types de préconisations différentes seront donc développées : des préconisations qui pourront être réalisées sur le court terme, afin d'améliorer dès à présent les choses ainsi que des préconisations plus générales, sans lesquels ces premières n'auraient aucun intérêt, qui visent à mieux comprendre et travailler avec et pour les acteurs de la politique juvénile. Effectivement, résoudre les problèmes des structures et des jeunes dans l'instant n'a pas beaucoup de sens si la démarche de compréhension des problématiques n'est pas aboutie ni évolutive car il est nécessaire de s'adapter aux évolutions et de passer d'une analyse diagnostique à une étude ancrée des modes de vie des jeunes et de leurs aspirations.

Tout d'abord, les problématiques soulevées par les accompagnants des jeunes sur le terrain vont être analysées et des préconisations quant à l'amélioration de ce travail en seront tirées.

## **Chapitre 1 : Des réseaux d'accompagnement pluriels qui œuvrent dans une démarche commune**

### **A - Collaboration inter-dispositifs**

Dans le chapitre introductif de cette partie, nous allons interroger ce qui fonctionne ou pas dans les structures étudiées en termes de partenariat, de communication avec les partenaires, de mise en place des actions et l'implication des jeunes, ainsi que les réunions existantes quant au développement des actions et leur évaluation. En effet, les jeunes et leurs structures d'accompagnement n'ont pas tous les mêmes besoins, ni les mêmes missions. Chacune des institutions étudiées a une identité propre qu'il faut maîtriser afin d'accompagner au mieux les jeunes dans les QPV sur le territoire thionvillois et travailler la complémentarité.

- **Différents modes d'accompagnement qui n'excluent pas la collaboration entre les structures**

Plusieurs dispositifs de prévention spécialisée existent afin de répondre aux besoins des jeunes tels que l'Espace Rencontre, la Médiation familiale, le dispositif P.A.E.J. (Point d'Accueil Écoute Jeunes). Un des problèmes qui est ressorti de cette enquête est que ces dispositifs sont étiquetés comme ne travaillant que sur les problématiques de divorces ou de violences familiales, cependant, leur champ d'action est bien plus élargi.

**L'espace de rencontre** « a pour objet le maintien et/ou la reconstruction des liens parents/enfants dans toute situation de séparation familiale. Il propose un lieu d'accueil personnalisé, sécurisé, hors du conflit, pour l'enfant et le parent avec lequel il ne réside pas habituellement. Cette mesure, transitoire, vise à préparer l'avenir afin que les relations reprennent, changent et évoluent vers la possibilité de relations futures sans intermédiaire. »<sup>68</sup>

**La médiation familiale** « est une démarche volontaire qui permet de résoudre soi-même les conflits en conciliant les volontés de chaque partie de manière à faire consensus pour que chacun y trouve son compte. Un médiateur, tiers neutre, instaure les conditions nécessaires pour réamorcer le dialogue afin de donner la possibilité de trouver des solutions concrètes, acceptables et respectueuses pour chacun dans un climat serein et constructif. Tous les entretiens sont confidentiels. »<sup>69</sup> Ce dispositif permet à chaque membre de la famille

<sup>68</sup> cf. <http://www.apsis-emergence.fr/mediation/>

<sup>69</sup> Ibid.

de s'exprimer, de se faire entendre afin d'identifier les besoins de chacun Le médiateur aura ainsi pour objectif d'éviter de futurs conflits au sein de la famille.

**Le P.A.E.J.** « est un lieu d'écoute non institutionnalisé, généraliste dont la vocation est d'accueillir et d'accompagner les jeunes de 10 à 25 ans en mal-être. Toutes les questions relatives à l'adolescence peuvent être abordées : scolarité, sexualité, affectivité, relation à soi, relation aux autres, relations dans la famille, consommation. C'est aussi un lieu d'accueil et d'écoute destiné aux parents en interrogation, en difficultés de communication avec leurs enfants, dans lequel ils peuvent aborder toutes leurs préoccupations éducatives. » Ce dispositif permet la prévention des risques, mais aussi de rediriger potentiellement vers un accompagnement psychologique. Les jeunes peuvent aussi se voir proposer un accompagnement individuel, de la médiation familiale.

Dans le cadre du réseau partenarial au sein de l'agglomération entre les structures d'accompagnement juvéniles, les professionnels doivent pouvoir se saisir des différents dispositifs afin de proposer aux jeunes un accompagnement adapté à leurs besoins. Mais cela semble compliqué et les professionnels nous confient les difficultés qu'ils éprouvent à se rencontrer et à entretenir des relations avec leurs collègues d'autres structures.

- **Les réunions : se rencontrer pour faire le lien**

Afin d'améliorer la qualité de ce réseau partenarial, des rencontres entre les membres des différentes structures peuvent être organisées. Celles-ci peuvent être internes à la structure, mais aussi externes avec des partenaires. À la prévention spécialisée, il nous est expliqué que :

*« Des réunions se sont mises en place avec la ville de Thionville où les différents centres sociaux de Thionville sont en place. La réunion se fait à deux niveaux : il y a une réunion entre les animateurs et les éducateurs sur des projets que chaque centre met en place, ça a été impulsé par la mairie, et dans un deuxième temps les rencontres entre les directeurs et la prévention spécialisée. »*

Les réunions sont nécessaires pour favoriser la communication et établir un diagnostic partagé par le biais des observations et analyses de situations. Ces réunions impliquent les structures inhérentes au Contrat de ville, cependant certains déplorent que des associations telles que La Croix Rouge, les Restos du Cœur ou encore l'Armée du Salut n'y soient pas intégrées, alors même qu'elles peuvent se trouver en lien direct avec la jeunesse :

*« La Croix-Rouge rencontre des parents qui ont des enfants qui passent par l'E2C, la Mission Locale, etc. et à un moment il y a certainement des choses à harmoniser en termes de politique publique territoriale. »*

Une volonté de mobilisation de tous les acteurs du territoire a déjà été impulsée par U.T.O.P.I.A. (Union Thionvilloise pour l'Optimisation des Pratiques Inter Associatives). Créée en 2009, UTOPIA a souhaité mobiliser les acteurs du territoire autour de thématiques communes afin de mutualiser leurs connaissances, expériences, outils, etc. C'est en 2010 qu'émerge au sein de cette instance la thématique *jeunesse*.

*« Utopia c'était une union des associations Thionvilloises informelle dans laquelle il y avait plusieurs thèmes : logement, santé, emploi, jeunesse. C'était la mandature des élus précédents mais ça permettait à l'ensemble de ces acteurs de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques et mettre en place ensemble des actions et les projets du Contrat de ville naissaient à l'intérieur même d'Utopia. »*

Dans cette nécessité de partenariat, des réunions pourraient être organisées afin de permettre la rencontre entre les différents partenaires qui travaillent autour de la jeunesse. Ces réunions permettraient d'ouvrir la discussion autour de la thématique de l'accompagnement des jeunes, de leurs besoins, des différentes problématiques. Elles pourraient permettre aux différents acteurs de se retrouver afin de se demander : « Qui sont les jeunes ? Qu'est ce qui se passe en ce moment pour elles et eux ? Comment intervenir en leur faveur ? ».

Des jeunes représentants pourraient d'ailleurs aussi y être conviés. Cela permettrait également aux différents professionnels en contact avec les jeunes de faire émerger différentes problématiques sur le territoire. La convergence des différents regards, selon les perspectives des acteurs (insertion professionnelle et/ou sociale, éducation populaire, prévention des risques psycho-sociaux, etc.), devrait permettre de dresser un éventail des situations juvéniles que ce soit au niveau social, culturel, économique, etc. pour mieux comprendre leurs situations sociales dans leur globalité.

*« On n'a pas la connaissance spécifique de ce public, au niveau familial, la composition de la famille, de l'âge, etc ce sont des infos que la Communauté d'Agglomération doit avoir lorsqu'elle sollicite des >Contrats de ville, je ne connais pas bien la temporalité de ces signatures de contrat, mais qu'on puisse voir des données réactualisées, pour qu'on puisse, si on veut être concernés, suivre l'évolution du public qui est dans ces quartiers. »*

En effet, certains professionnels déplorent que ce type d'état des lieux régulier de la situation des uns et des autres ne soit pas réalisé. Par exemple, celles et ceux des dispositifs d'insertion professionnelle aimeraient savoir combien de jeunes sont inscrits en tant que demandeurs d'emploi sur les différents secteurs, combien ont le permis de conduire, ou combien ont des problématiques de santé. Il est envisageable d'organiser, de façon



trimestrielle, une réunion regroupant tous les acteurs de terrain concernés par le public *jeune* afin de faire ce lien, de faciliter la collaboration entre les structures.

*« D'avoir un projet commun avec un diagnostic partagé et une action commune ensemble pour une cohésion et une cohérence au niveau de la politique publique. Il serait ainsi intéressant de réunir l'ensemble des acteurs concernés par ce type de public pour pouvoir partager sur des pratiques mais aussi connaître et reconnaître les autres acteurs, leur boîte à outils pour qu'on puisse se coordonner parce que les seules rencontres qu'on a avec eux c'est pour les bilans annuels quand la communauté d'agglomération présente tous les projets portés par le Contrat de ville avec les services de l'Etat. »*

L'organisation des réunions regroupant tous les acteurs de terrain en lien avec la jeunesse a comme intérêt la rencontre physique des différents professionnels qui devrait leur permettre de se connaître et donc de collaborer plus efficacement.

## **B - La mise en concurrence des institutions**

Chaque structure a ses missions spécifiques, elles peuvent cependant avoir des intérêts convergents. Les professionnels se mettent parfois en relation pour organiser des sorties, afin d'éviter que plusieurs sorties ne soient organisées pour aller au même endroit en même temps et ainsi, d'économiser sur les frais de transport par exemple. Cependant, bien que la sortie puisse être similaire, l'objectif n'est pas forcément le même. En effet pour la prévention spécialisée, l'animation ou un temps collectif, de groupe, peut être utilisé comme première approche avec le jeune, afin de lui permet de découvrir le groupe et de permettre à l'équipe éducative d'observer les jeunes, leurs comportements, comment ils interagissent les uns avec les autres. Il ne faut pas confondre animation et prévention. L'animation est un outil éducatif pour la prévention spécialisée. Un professionnel exprime :

*« Chacun a son identité propre, chacun travaille d'une certaine manière, à un moment donné on peut collaborer mais voilà chacun son identité. »*

Quant aux centres sociaux, une spécialisation des lieux est faite en fonction des activités mises en place par le centre (que ce soit la vidéo, le jeu vidéo, l'art...). Cela permet à

tous les acteurs de se retrouver sur une même activité et pour les autres structures, de savoir pourquoi faire appel à l'une ou l'autre de ces structures<sup>70</sup>.

Les jeunes peuvent eux-mêmes se sentir perdus et ne pas faire la différence entre le centre social et la prévention spécialisée :

*« Y'a des jeunes qui pensent que la prévention c'est le centre social. »*

Certains jeunes interrogés, ne connaissant pas le centre social, le voient comme un centre qui vient en aide aux personnes dans le besoin. En effet, le terme *social* peut avoir une connotation d'assistance, d'aide. Il faut permettre la clarification des missions de chacun auprès des jeunes afin d'éviter également des oppositions entre les différentes structures :

*« On l'entend aussi de la part des jeunes, c'est notre rôle aussi de leur expliquer qu'ils peuvent et il faut qu'ils puissent aller et chez eux et chez nous mais moi j'ai déjà entendu des jeunes dire "bon ben allez on vient chez vous, on vient chez la concurrence". »*

Les jeunes sont parfois dirigés par des centres sociaux vers la prévention spécialisée lorsque ceux-ci ont moins de quatorze ans. Cependant, les éducateurs de la prévention spécialisée soulignent que l'orientation vers leur structure ne doit pas être qu'une question d'âge mais de problématique sociale. Ainsi, un jeune ne peut pas être orienté vers la prévention spécialisée que pour des loisirs. Les différentes structures peuvent être complémentaires dans l'accompagnement du jeune. *« Les jeunes demandent toujours davantage de lieux pour se retrouver sans que ces requêtes ne soient vraiment entendues voire même comprises par les acteurs sociaux. Cette question d'espaces intermédiaires, nécessite un accompagnement pour que puissent émerger des éléments de réponses qui tiennent compte de la particularité d'un public en même temps que de contingences d'organisation et de responsabilisation de la part des jeunes. »<sup>71</sup>*

La mise en concurrence des institutions a parfois pu être instituée comme cela a été le cas entre l'École de la Seconde Chance et la Mission Locale. En effet, ceux-ci travaillaient en étroite collaboration jusqu'en 2017 :

*« L'Etat face aux missions locales ont décidé de financer d'une autre manière, au quantitatif et au qualitatif, ce qui faisait que les jeunes n'étaient plus*

---

<sup>70</sup> Pour réaliser un projet vidéo, des professionnels de la Mission Locale ont notamment pu faire appel au centre social spécialisé dans cette activité.

<sup>71</sup> Christian Guillaume, « Éducation et prévention spécialisée », *Pensées plurielles*, n°14, De Boeck Supérieur, 2007.

*envoyés sur l'école de la seconde chance (E2C), l'État nous a dit qu'on n'avait plus le droit : "si vous les envoyez à l'E2C ben vous n'avez pas votre financement". »*

Cette coupure partenariale n'était pas souhaitée par les deux structures. Pour l'école de la Seconde Chance, cela a d'ailleurs eu de fortes conséquences car ils accueillait régulièrement des jeunes envoyés par la Mission Locale. Le professionnel de l'E2C présent à la rencontre nous a confié que sa structure a traversé une période difficile en raison du manque de jeunes inscrits. Pour illustrer cela, disons seulement que la structure a pour objectif à l'année un accompagnement de cent dix jeunes mais que pendant quelques années, elle s'est retrouvée à quarante jeunes. Les professionnels des Missions Locales déplorent également ces *effets pervers* de ce type de management basé sur les résultats quantitatifs et utilisant la répression budgétaire comme moyen d'influence sur les structures :

*« On était obligé de ne plus envoyer vers l'école de la seconde chance pour assurer la vie financière de la structure. »*

De même, la Mission Locale et Pôle Emploi peuvent se retrouver en concurrence. En effet, des professionnels entretenus en focus-groupe nous expliquent qu'une fois, la même commande institutionnelle leur avait été imposée, sans que cela puisse ouvrir les mêmes droits pour les jeunes. Pour le même dispositif, les jeunes disposaient alors de trente-cinq jours de congés, tandis que pour la Mission Locale ils n'en bénéficiaient pas. Cela a donc poussé les jeunes à aller à Pôle emploi plutôt qu'à la Mission Locale.

- **Confusion des missions**

Afin de collaborer au mieux, il est donc nécessaire que chacun soit au fait des missions des autres. La rencontre permet ainsi d'avoir les connaissances nécessaires pour diriger au mieux le public en interne. Certains professionnels expriment leur agacement quant au fait de devoir, sans cesse, réexpliquer leurs missions, leurs actions auprès des partenaires.

*« Il faut de manière régulière revenir vers eux pour leur réexpliquer ce qu'on fait, qui on est, notre offre de service, il faut toujours rappeler presque dans une démarche marketing "coucou c'est nous on est service public, on est gratuit, on existe ». [Un autre professionnel explique qu'] « il faut que les élus maîtrisent, vous savez je suis arrivée à des réunions où ils disaient "votre animateur" nan nan c'est des éducateurs spécialisés. »*

Cette méconnaissance des missions des uns et des autres peut entraver la réponse donnée aux jeunes lorsqu'ils sont confrontés à certaines problématiques et envoyés vers certaines institutions plutôt que d'autres. Certains professionnels font ainsi le choix

d'accompagner le jeune eux-mêmes, alors que cela ne fait pas partie des missions inhérentes à leur structure, notamment en ce qui concerne les problèmes intra-familiaux.

La confusion des missions a pu avoir pour conséquence une mise en concurrence des institutions notamment entre les Centre Sociaux et la Prévention Spécialisée. « *Autant dire des objectifs et modalités d'action convergent largement avec ceux de la prévention spécialisée à travers une démarche de prévention à destination des 11-21 ans, fondée sur l'action éducative, le principe de la libre adhésion et le travail de proximité dans les quartiers principalement en territoire prioritaire. Mais ce n'est pas la crainte d'une redondance qui s'est exprimée, mais celle d'une assimilation au secteur de l'animation.* »<sup>72</sup>

Des formations pourraient être proposées afin d'aborder des thématiques telles que la sexualité, la relation parents/enfants, etc. Elles pourraient permettre aux professionnels d'organiser des ateliers adaptés lorsqu'il s'agit d'aborder des problématiques sensibles qu'il faut savoir amener avec les connaissances nécessaires. Effectivement les membres des centres sociaux nous parlent en entretiens de cette partie de leur travail :

*« On fait des ateliers de médiation sur la lutte contre la radicalisation, contre le repli communautaire etc, pour développer des valeurs communes. »*

Cependant, ces thématiques ne sont pas à aborder à la légère et « développer des valeurs communes » est un objectif bien ambitieux dans un monde où les représentations sociales des uns et des autres sont aussi fracturées que les nôtres. En effet, ce qui est analysé comme une forme de « repli communautaire » peut n'être en réalité qu'une réponse à des stigmatisations<sup>73</sup>.

- **Superposition des activités**

Les centres sociaux observent également des problématiques telles que le décrochage scolaire, les addictions, le rapport homme/femme, mais aussi des problématiques liées au lien entre enfants et parents. Lorsque ces problématiques sont repérées, ils tentent de mettre en place des actions, des activités qui s'articulent autour d'un thème en particulier, dans un but de sensibilisation, d'ouverture de la parole, etc. L'objectif est aussi de rendre les jeunes acteurs de ces ateliers plutôt que d'en faire un public passif.

Lorsqu'il s'agit de problématiques intra-familiales, les professionnels des centres sociaux ne semblent pas savoir qu'ils peuvent faire appel à la médiation familiale ou à d'autres

---

<sup>72</sup> Nadège Grille et Yannick Dignac, « L'avenir de la prévention spécialisée - Le transfert de compétences des départements vers les Métropoles, qu'est-ce que ça change ? L'expérience de Toulouse Métropole. », *Journal du droit des jeunes*, 2017.

<sup>73</sup> Marwan Mohammed et Julien Talpin, *Communautarisme ?*, PUF, coll. lavedesidées, 2018.

professionnels de la prévention spécialisée. En effet, ceux-ci pensent que ces instances accompagnent principalement les cas de divorces ou de violences. De ce fait, lors d'un entretien groupé avec les membres d'un centre social, on nous a expliqué qu'ils donnaient des outils, des conseils parentaux, et ont mis en place des ateliers parents/enfants :

*« Les parents quand ils sont avec nous dans l'accompagnement du jeune c'est gagné, mais quand on a des parents qui disent "j'ai honte de mon enfant" il faut alors travailler avec le parent. Moi j'appelle les parents, je travaille avec les parents. Des fois je me demande si je ne suis pas la conseillère du papa et de la maman, parce qu'il faut retravailler la confiance, des histoires de vie très complexes. »*

Des professionnels nous ont également dit s'atteler à l'éducation sexuelle en reprenant les cours de la Science et Vie de la Terre donnés dans les collèges/lycées pour ouvrir le débat sur le sujet. Dans un cas comme dans l'autre, il est dommage de ne pas collaborer avec les associations ou les diverses instances existantes dans l'agglomération pour mettre en place des ateliers sur ces sujets avec des professionnels formés à ce type de médiation (éducation sexuelle, citoyenne, lutte contre les discriminations, les violences, etc.). Surtout, quant à certaines thématiques, il peut être dangereux de ne pas mettre en place un réel travail sur ces questions lorsqu'elles émergent comme des problèmes potentiels pour les jeunes.

De plus, le travail social peut être très difficile à vivre lorsque l'on se sent impuissant ou démuni. C'est aussi pourquoi il est important pour les professionnels de disposer des connaissances nécessaires sur les missions de chaque structure sur le territoire, afin de mieux rediriger les publics vers les dispositifs compétents de droit commun.

Si une problématique est repérée par les professionnels, telle que l'addiction par exemple, quelle que soit leur structure d'appartenance, il pourrait être intéressant de proposer un partenariat avec la prévention spécialisée afin que ceux-ci viennent, dans le cadre d'un atelier, faire de la prévention des risques. Cela permettrait aux jeunes de découvrir la structure, ses missions ainsi que les éducateurs spécialisés.

De plus, il pourrait être profitable de mettre en place des rencontres entre partenaires qui travaillent autour de la jeunesse afin de permettre une clarification des missions de chacun. Ces rencontres permettraient d'avoir accès à l'actualité des structures, notamment l'arrivée ou le départ de professionnels, pour que le dialogue entre ceux-ci soit facilité ainsi que la mise en place d'éventuelles missions communes.

## **Chapitre 2 : L'accompagnement juvénile : une démarche à valoriser**

### **A- La communication auprès des jeunes**

Dans cette partie les différents types de communication utilisés au sein des différentes structures qui œuvrent en contact direct avec les jeunes seront analysés. De quelle manière les jeunes peuvent-ils se tenir au courant de l'existence, de l'évolution et de l'actualité des différentes structures ? Quels types de communication fonctionnent, lesquelles ne fonctionnent pas...

La distribution de tracts, flyers, etc. dans la rue comme à l'intérieur des structures, pour le public les fréquentant d'ores et déjà, est une méthode qui n'a pas beaucoup d'impact d'après les professionnels qui remarquent que :

*« Quand on en fait on les retrouve à la poubelle ou alors ils les oublie. »*

Finalement, que ce soit pour les centres sociaux ou pour la prévention spécialisée, tous les professionnels que nous avons rencontrés expriment que la meilleure méthode pour communiquer avec les jeunes est le bouche-à-oreille ; que les nouveaux adhérents qu'ils rencontrent disent souvent avoir été mis au courant de l'existence de la structure par leurs connaissances. Les jeunes parlent entre elles, eux, et ont la possibilité de venir essayer, de rencontrer les équipes de professionnels. L'accueil se fait ainsi beaucoup entre pairs. Un professionnel explique que :

*« Ça marche mieux, il y a moins de côté hiérarchique, d'adulte, l'ado va être contre l'adulte, ça fonctionne mieux chez les ados. »*

Cependant, l'arrivée d'un nouveau jeune se fait très rarement par les partenaires, notamment dans les centres sociaux où un professionnel explique que :

*« Un jeune qui n'est jamais venu ici, ne viendra pas seul ou avec un partenaire, c'est très rare. »*

Il est important de favoriser le dialogue entre les différentes structures notamment afin que les professionnels aient connaissance des missions des uns et des autres et connaissent les différents professionnels de l'agglomération qui travaillent dans l'accompagnement du public juvénile, afin de permettre une meilleure (re)direction des publics.

- *Un mode de gouvernance horizontal favorise l'implication*

Le modèle éducatif privilégié par les centres sociaux lors de leur activité de prise en charge de la jeunesse est l'éducation populaire. Elle se situe entre travail et engagement, ancrée dans la politique. *« Si l'éducation populaire est une notion peu familière au grand public, elle continue, et de plus en plus, à désigner des formes d'éducation qui prétendent favoriser l'accès aux savoirs et à la culture pour permettre l'exercice de la citoyenneté, c'est à dire l'appartenance à une communauté politique nationale ou locale »<sup>74</sup>.*

C'est à ce sens que les Centres Sociaux fixent leur ligne de conduite, dans une volonté d'inculquer le « vivre ensemble ». Pourtant, cela paraît de plus en plus compliqué suite à la crise sanitaire, en effet, le professionnel d'un centre social exprime :

---

<sup>74</sup> Francis Lebon, « Entre éducation et citoyenneté », *Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire*, 2020.

« [Qu']avant on était sur le "bien vivre ensemble", et maintenant sur "l'ensemble" ou juste "vivre". »

Cette observation pour le moins pessimiste nous a été retournée à plusieurs reprises par les professionnels des différentes structures étudiées qui soulignent un travail de plus en plus difficile, un certain épuisement moral lié notamment au contexte actuel de reprise des activités suite à la crise sanitaire et sociale concomitante de l'épidémie de Covid-19.

*« Depuis le confinement on a moins de bénévoles. Cinq peut-être. [...] Ils viennent moins car ce sont pour la plupart des personnes d'un certain âge qui ont peur de tomber malade ou même certains sont décédés. »*

Ces structures qui travaillent au contact d'un public précaire sont effectivement frappées de plein fouet par tous les changements structurels et ont une nécessité d'adaptation au contexte. Lorsqu'il y a une reprise de l'emploi par exemple, les dispositifs d'insertion professionnelle sont impactés de plein fouet :

*« Sachant qu'on a aussi une reprise de l'emploi, forcément ceux qu'on accompagne aujourd'hui ce sont des jeunes en plus grosses difficultés »*

*« Effectivement notre public est de plus en plus difficile. Avant on avait quelques personnes un peu paumées, maintenant on a plus que les grosses difficultés, beaucoup de handicap, du social lourd, des problèmes de justice... »*

Certaines structures d'accueil s'adaptent aux besoins des familles qui semblent voir dans le centre social un espace de sécurité pour leurs enfants après l'école :

*« Les parents ne veulent pas qu'il soit à traîner dans le quartier après l'école, ils préfèrent qu'ils soient là bien cadrés que dehors. »*

Dans ce contexte, l'accompagnement scolaire est prioritaire sur les activités ludiques, avec des heures de présence obligatoire. C'est pourquoi les jeunes peuvent y voir une forme d'infantilisation. Un jeune exprime ne pas aller dans ce centre social car :

*« C'est plutôt pour les petits, on ne peut pas y aller et venir quand on veut. »*

Effectivement, en analysant la manière dont les professionnels des différentes institutions choisissent de présenter ce qu'est l'accompagnement juvénile, en nous expliquant leurs missions, il se distingue deux modes de gouvernance au sein des différentes structures :

- La gouvernance *verticale* qui consiste à prendre les décisions et mettre en œuvre les actions depuis le plus haut échelon hiérarchique vers le plus bas (c'est le cas lorsque les structures répondent à des appels à projets pour financer leurs activités et qu'une ligne d'action ou une thématique leur est dictée par exemple).
- La gouvernance *horizontale* consiste davantage à décider en co-construction entre les différents acteurs de l'institution ; dans une dynamique créative qui peut parfois se heurter à la négociation de la part de l'un ou l'autre des acteurs ou à des formes de résistance.

C'est cette deuxième possibilité qui est souvent mise en œuvre par les structures qui travaillent autour de la jeunesse. Ils utilisent alors plusieurs moyens tels que l'observation, les discussions, les moments informels, mais aussi pour certains des passations de questionnaires avec plusieurs propositions d'activité actées au préalable. Il y a une volonté de collaboration avec le jeune. C'est pourquoi on retrouve ici tout l'intérêt d'un *accompagnement social global*<sup>75</sup> qui permet d'aborder différentes problématiques, qu'elles soient économiques, culturelles, environnementales, sociales :

*« La force de l'équipe c'est la transversalité, donc c'est créer des passerelles entre les actions, entre les secteurs, pour qu'on soit sur de l'accompagnement global. Par exemple, si l'on repère un comportement inadapté, on tente de mettre en place des choses pour faire évoluer ce comportement. Parfois on a besoin de l'appui de la famille. »*

Certaines structures mobilisent les jeunes par l'autofinancement. S'ils ont discuté tous ensemble, qu'une sortie est souhaitée mais que les fonds ne sont pas présents, ils proposent ainsi aux jeunes de participer au financement en créant, un événement : une tombola par exemple. Ils ont alors pour mission de s'occuper de toute l'organisation. Cet outil éducatif porte plusieurs intérêts notamment liés à la responsabilisation des jeunes face à l'organisation d'une sortie, mais aussi la prise de conscience du travail fourni derrière, du coût financier. Cela leur permet de développer la notion d'argent mais aussi de citoyenneté ainsi que de s'impliquer et d'apprendre les codes de l'institution, de la sociabilité, de la vie courante :

*« L'autofinancement c'est une question d'engagement. Même si on peut tout payer, il faut qu'il y ait un investissement de la part des jeunes. »*

Des comités de jeunes sont également mis en place dans l'un des centres sociaux auprès desquels nous avons pu réaliser notre enquête. Il permet de mobiliser les jeunes en interne pour qu'ils puissent exprimer leurs souhaits :

---

<sup>75</sup> Angélica Trindade-Chadeau, « De l'accompagnement social, professionnel, global. » *Cahiers de l'action*, vol. 37, 2012.



*« Il y a un comité jeune car l'accueil jeune doit fonctionner « par, pour, et avec les jeunes ». Un maximum d'idées doit venir des jeunes. Pour qu'ils puissent exprimer leurs propres besoins. Des actions, des solutions aux conflits. Dans notre comité jeune, il y a trois jeunes qui sont élus, réunis une fois par semaine, qui voient ce qu'ils vont faire pendant la semaine et parlent de leurs idées, de vacances par exemple. »*

Ces façons de travailler pourraient être systématisées et réappropriées, en fonction des besoins et des possibilités, dans les différentes structures du territoire concerné par cette étude. Un professionnel pourrait par exemple être désigné, chaque semaine, comme *référént d'écoute* afin de recueillir les besoins des jeunes.

- *Les médias sociaux : un outil de communication essentiel*

La plupart des centres sociaux, ainsi que la prévention spécialisée utilisent les réseaux sociaux actuels tels que *Snapchat* et *Instagram* pour entrer/garder contact avec les jeunes, de manière individuelle ou collective. Par exemple, un professionnel dans un centre social entretient la communication avec les jeunes en dehors des heures d'ouverture du centre par le biais d'un groupe sur *Instagram*. L'intérêt de ces réseaux est d'informer sur les prochaines sorties, de se renseigner plus facilement sur ceux qui seront présents ou pour être proche des jeunes afin qu'ils puissent bénéficier d'une écoute potentielle autrement que par le contact réel en face-à-face qui peut être intimidant pour certains.

Une structure a fait le choix de ne pas utiliser ces réseaux pour éviter de rentrer dans ce système qui, les professionnels de cette structure nous le rappellent en entretien, a ses dérives. En effet, les propos communiqués sur internet semblent moins importants à certains jeunes que ceux formulés en face-à-face. Cela peut donner lieu à des dérives discriminatoires, à du harcèlement en ligne, etc.

Dans cette structure, les professionnel(le)s rencontré(e)s en focus-groupe utilisent uniquement l'application *Whatsapp* et essentiellement afin de communiquer avec les parents des jeunes même si :

*« La meilleure façon de communiquer avec les jeunes ça reste par leur parents ça permet de savoir s'ils sont au courant aussi, pour les autorisations, tout ça. Et en direct quoi, de face à face. [...] parce que des fois ils voient le message mais ils me laissent en vu. Après ils sont là le jour du rendez-vous et tout mais je ne sais pas, ils n'ont pas le réflexe de répondre pour confirmer ou pas. »*

L'adolescence peut être définie comme « cet âge de l'autonomie sans indépendance »<sup>76</sup>. Les jeunes, dans une volonté d'indépendance, ont besoin de se créer un univers. Les centres sociaux peuvent incarner un espace de liberté et d'autonomie pour les jeunes. En effet, en s'appropriant le lieu, en y trouvant leur espace personnel, ils peuvent exprimer leur individualité, loin des contraintes structurelles qui pèsent d'ordinaire sur elles et

---

<sup>76</sup> Galland, Olivier. « Une nouvelle adolescence », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n°4, 2008.

eux (famille, écoles...). C'est en tout cas l'impression que donnent les jeunes que nous avons rencontrés dans les centres sociaux, à l'instar de cette jeune fille qui nous disait :

*« Je viens tous les jours ici après l'école, je retrouve tout le monde et aussi les animateurs qui sont supers, je m'y sens vraiment bien. »*

Avoir des parents très inquiets, intrusifs et/ou contraignants peut effectivement impacter la possibilité pour les jeunes d'avoir des activités extra-scolaires telles que l'investissement dans les centres sociaux. Dans ces contextes, « *Les nouveaux moyens de communication (portable, Internet) permettent aux adolescents de poursuivre les relations avec leurs amis hors de la coprésence physique et hors de tout contrôle parental.* ».<sup>77</sup>

En ce qui concerne la communication via les médias sociaux, la prévention spécialisée est aussi concernée puisque cette institution a depuis quelque temps une injonction à « rendre des comptes », à « rendre l'invisible visible ». Les professionnels utilisent donc *Instagram* et *Facebook* pour visibiliser leurs actions. Cependant, ils nous font part d'une certaine frustration à faire cela car il leur semble qu'une photo ne peut refléter l'accompagnement psycho-social effectué auprès de chaque enfant, au travers de telle ou telle activité. Ils ne peuvent décemment pas non plus exposer en ligne l'histoire personnelle de chaque enfant pour témoigner du succès de leur suivi :

*« Avant on n'avait pas pour habitude de mettre en avant le travail qu'on faisait, de valoriser notre travail car c'était juste normal parce que c'est notre travail. Maintenant on le fait plus, par rapport aux élus, aux financeurs. Il faut être plus dans la visibilité. Avant on travaillait plus de manière cachée. On a pas l'habitude de montrer la misère et il y a toujours une part d'ombre qu'on ne peut pas afficher. Ça les gens ils ne s'en rendent pas compte. Ils voient une photo des enfants avec des chiens et ils se disent qu'on s'amuse bien à la prév' mais ils ne savent pas qu'on était sur un atelier de médiation animale avec des enfants qui ont tous des grosses difficultés. Alors on nous critique parce qu'on dirait qu'on ne fait que de l'animation mais en même temps on nous demande de montrer ce qu'on fait en ligne, c'est pas simple... »*

Les messageries instantanées et éphémères telles que *Snapchat* permettent aux professionnels d'être en contact avec les jeunes puisque :

*« Ça s'efface, c'est ce que veulent les jeunes aujourd'hui »*

*Facebook* et *Whatsapp* seraient des applications davantage utilisées par les parents. Les professionnels les utilisent donc pour communiquer avec eux, leur permettre d'observer les activités qui ont pu être faites durant la semaine, mais aussi de pouvoir assister aux évolutions des centres sociaux.

---

<sup>77</sup> Nathalie Prédour, Daniel Coum, « La dépendance à l'adolescence : présentation d'une démarche. » Dans *l'adolescent et ses parents, d'une dépendance à l'autre*, 2014.

Les compétences sur les réseaux sociaux ne sont pas égales et accessibles pour tous les professionnels. Il pourrait être nécessaire de proposer des formations adaptées. De même, la rencontre des différents partenaires de l'agglomération pourrait permettre le partage de compétences. En effet, des professionnels pourraient être désignés afin de présenter aux différents partenaires leurs usages des médias sociaux, comparer les pratiques et aider ceux qui n'ont pas les compétences pour les utiliser à juger de l'intérêt (ou non) de se former à l'utilisation de ces outils.

L'embauche de personnes ayant des compétences informatiques et concernant les médias sociaux dans les structures peut aussi être une solution. On peut également envisager la création d'un média inter-structurel qui permettrait de continuer ce dialogue entre les structures au-delà des rencontres en face-à-face qui seraient organisées.

#### **A. Partenariat : une nécessité pour accompagner les jeunes**

Le partenariat est un outil pour les différents acteurs de l'accompagnement juvénile rencontrés. C'est une mobilisation des acteurs dans l'objectif de construire un projet commun, en co-construction à partir d'un diagnostic partagé :

*« La démarche partenariale est fondée sur le constat par différentes parties de leur convergence d'intérêt pour le lancement d'une action, sur la reconnaissance de ces objectifs, sur l'identification des ressources que les uns et les autres sont susceptibles de mettre en commun et sur la construction de projets communs porteurs de significations multiples. »<sup>78</sup>*

Le réseau partenarial trouve tout son sens dans l'accompagnement de la jeunesse. En effet, il est nécessaire pour les différents acteurs d'établir une bonne communication afin de maintenir le réseau partenarial pour ainsi répondre au mieux aux besoins des jeunes. Les professionnels de la prévention spécialisée expriment particulièrement cette nécessité :

*« On ne peut pas travailler seuls dans notre coin, on doit tisser cette toile partenariale pour lever des leviers en fonction des actions et des accompagnements que l'on peut avoir avec les jeunes. »*

---

<sup>78</sup> Jean-Marie Barbier, *Tendances d'évolution de la formation et place du partenariat*, CNAM, 1995.

Il y a une « *nécessité dans laquelle se trouvent aujourd'hui tous les acteurs de l'action sociale de coordonner leurs interventions pour apporter une réponse globale à des problématiques d'exclusion qui sont multiformes.* »<sup>79</sup>.

Les situations de vulnérabilité dans lesquelles peuvent se trouver certains jeunes nécessitent une réponse immédiate pour donner à ces jeunes un accès aux structures de droit commun. Par exemple, un jeune pourra être redirigé vers un partenaire pour passer son permis s'il le souhaite.

La prévention spécialisée est ainsi en contact étroit avec les établissements scolaires. Les assistants sociaux de polyvalence sur les différents secteurs peuvent ainsi relayer des informations concernant la situation d'un jeune. Mais aussi avec des acteurs de l'insertion professionnelle, qui sont beaucoup en lien avec la Mission Locale, l'École de la Seconde Chance (E2C), et les différents services de la mairie tel que *Thionville Emploi*.

La Mission Locale et l'E2C expriment une nécessité de renouvellement de la collaboration partenariale. Effectivement, les professionnels de ces structures expliquent que certains liens peuvent être coupés du fait du turn-over dans certaines structures, du départ de professionnels dont ils n'avaient pas connaissance :

*« Il y a énormément de turn-over, ce matin j'ai appelé une assistante sociale pour un jeune qui est en chantier d'insertion qui est renouvelé, je suis content déjà mais c'est un jeune qui a un handicap mental, donc il a besoin d'une reconnaissance travailleur handicapé. L'assistante sociale avait commencé des démarches donc j'appelle et on me dit qu'elle n'est plus là. Mais je ne sais pas qui l'a remplacée. Comment je fais moi ? »*

Il est donc nécessaire de prévenir ou d'effectuer une passation de contact afin de ne pas rompre l'accompagnement du jeune et la communication partenariale.

C'est aussi par le partenariat que les jeunes ont la possibilité de découvrir les différents dispositifs existants et de potentiellement les intégrer s'ils le souhaitent. Ainsi, ils pourront être redirigés vers une structure adaptée en fonction de leurs besoins ; que ce soit dans le domaine professionnel, culturel et/ou social. À la prévention spécialisée, on nous parle notamment :

*« [d']un dispositif du département qui est "les accompagnements éducatifs ponctuels". Le service social en faveur des élèves repère un collégien qui est en difficulté selon différents indicateurs : difficulté*

---

<sup>79</sup> Christian Guillaume, « Éducation et prévention spécialisée », *Pensées plurielles*, n°14, De Boeck Supérieur, 2007.

*scolaire, absentéisme etc. et nous interpelle à un moment donné pour savoir si on peut intervenir et mettre en place un suivi éducatif sur le décrochage scolaire. »*

Un partenariat pourrait aussi être envisagé avec le planning familial (Centre de Planification ou d'Éducation Familiale de Thionville) ou avec des sages-femmes concernant les problématiques liées à la sexualité. Une autre rencontre pourrait être organisée avec le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) spécialisé dans la prévention des risques en addictologie, que ce soit la consommation de stupéfiants, d'alcool, ou les jeux vidéo...

- *Les écoles : un vecteur négligé*

Certains professionnels déplorent le fait qu'il n'y ait pas plus de lien avec les écoles, de ne pas travailler assez en partenariat avec eux. Il n'existe pas de référent qui puisse permettre un contact direct avec les écoles. Ainsi, ils elles disent aller vers elles mais manquer parfois de temps pour que ce lien soit de qualité :

*« J'ai énormément travaillé avec les écoles dans le passé et depuis le covid moins. C'est parfois compliqué à cause des autorisations de sortie de l'école. Là dans une école on a un projet sur le harcèlement scolaire avec Edyson et APSIS on va mettre les choses en place avec le collège mais déjà il faudrait faire pont entre collège et école primaire et là il y a un souci. La directrice d'école du quartier est sympa elle est demandeuse mais c'est vrai que ces derniers temps ils doivent pas avoir assez d'enseignants pour qu'elle puisse être tournée vers l'extérieur. »*

Un professionnel nous parle aussi d'un manque de réciprocité :

*« C'est que dans un sens c'est à dire que nous on les contacte si on a jeune qui veut réintégrer l'école par exemple on contacte le CIO [Centre d'Information et d'Orientation], nous les appelons face à des jeunes qui ont des besoins mais on a aucun contact dans l'autre sens. »*

La Mission Locale a cependant signé - dans le cadre d'une loi en faveur des jeunes dits *décrocheurs* - une convention avec l'éducation nationale afin de bénéficier d'une liste qui leur permet de savoir qui sont les jeunes en décrochage scolaire. Ils ont ainsi la possibilité de les contacter directement et rapidement.

Selon certains professionnels, les écoles n'auraient pas forcément conscience de ce qu'il y a dans le quartier. Ainsi, une professionnelle propose de se mettre plus en lien avec les associations de parents d'élèves :

*« Les associations de parents d'élèves aussi ça serait bien pour faire du lien avec le collège, le lycée, il y a à réfléchir pour savoir qui mettre autour de la table [lors d'éventuelles rencontres entre les différents partenaires de l'accompagnement juvénile de l'agglomération]. »*

Un jeune interrogé qui ne savait pas ce qu'est un centre social pense que l'école a aussi une responsabilité dans le fait de communiquer ou non des informations sur les structures existantes au sein de l'agglomération :

*« Je pense qu'il y a un manque de communication. Que cette communication pourrait venir des écoles pour toucher les jeunes de Thionville mais l'école et les professeurs sont trop éloignés des préoccupations des jeunes parce qu'ils ne le sont plus. Ils sont vraiment déconnectés de la réalité de ce qu'est être jeune. »*

Une piste envisagée pour résoudre ce manque de lien entre les écoles et les structures d'accompagnements juvéniles des quartiers pourrait être de désigner une personne relais ; quelqu'un qui serait chargé de faire le lien entre toutes les structures jeunesse et les écoles des quartiers.

- *Les jeunes migrants : un public spécifique ?*

Les quartiers évoluent, et avec eux, leur population. En effet, les professionnels ont pu nous expliquer qu'il y a de plus en plus de primo arrivants dans les quartiers. Si certains expriment une certaine solidarité entre les jeunes, ils attestent tout de même de la difficulté d'accompagner ce public :

*« Il y a le barrage de la langue par exemple avec des primo arrivants espagnols. Les enfants traduisent aux parents, servent d'interprètes. Heureusement qu'on a des professionnels pluri linguistes. »*

Le fait de ne pas parler la même langue impacte la communication avec les jeunes, et donc l'accompagnement.

*« Dès leur arrivée sur le sol français et jusqu'à leur majorité, pour ceux qui ont obtenu le statut de mineur non accompagné (MNA), ces jeunes étrangers participent à divers types d'interactions langagières et sociales au cours des différentes étapes du processus d'intégration (entretien d'évaluation de minorité, entrée à l'école, etc.). Dans ces échanges entre pairs et avec les professionnels (éducateurs, enseignants, personnels administratifs, de santé, etc.) émergent ou se cristallisent des difficultés de compréhension et de production à l'oral et/ou à l'écrit.<sup>80</sup> »*

---

<sup>80</sup> Juliette Delahaie, et Emmanuelle Canut, « Accompagner les jeunes étrangers isolés en France : enjeux de communication et d'intercompréhension », *Migrations Société*, vol. 181, n°3, 2020.

« Un risque de mélancolisation apparaît alors d'autant plus vivement que le manque de moyens - lié à l'absence de traducteur dans les institutions accueillantes - empêche la tiercéisation et plonge le sujet adolescent dans une fixation à son héritage traumatique. »<sup>81</sup>

« La communication représente un élément d'autant plus capital que les migrants se trouvent dans une situation de grande "précarité de l'information" (Wall et al., 2015). Celle-ci due à la méconnaissance possible des langues du pays d'accueil, au manque de familiarité avec le fonctionnement des institutions et à l'absence de réseau social (Bonaventure et al., 2008), ce qui rend les migrants potentiellement vulnérables à la désinformation, aux stéréotypes et aux rumeurs et qui pourraient affecter leur capital économique et/ou social. »<sup>82</sup>.

La communication joue en effet un rôle essentiel pour être en lien avec l'autre, se faire comprendre, exprimer ses besoins. Le barrage de la langue engendre une inégalité sociale au sens où les jeunes qui en sont victimes ne bénéficient pas des mêmes ressources, ils doivent s'adapter davantage.

La Mission Locale, l'E2C ainsi que la prévention spécialisée nous disent recevoir beaucoup de Mineurs-Non-Accompagnés (MNA). Les MNA sont des migrants mineurs qui sont accueillis par les dispositifs de Protection de l'Enfance. Par des tests, leur âge est estimé et à partir du moment où les jeunes sont considérés comme étant majeurs, ils sortent du dispositif MNA de la protection de l'enfance. Ils ont ainsi la possibilité de faire une demande d'asile, demande qui n'aboutit pas forcément à un résultat positif. C'est pourquoi les professionnels nous expliquent l'intérêt de ne pas couper l'accompagnement avec les jeunes qui sortent de leurs structures lorsqu'ils sont majeurs, qu'il est important que ceux-ci aient la possibilité de revenir s'ils le souhaitent. Cependant, l'accompagnement des MNA est interrompu à leurs dix-huit ans.

« On est confronté à ça avec les MNA, mais quand ils ont dix-huit ans, ils doivent partir et se débrouiller, c'est frustrant »

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, « la commande sociale des appels à projets était de permettre à ces jeunes de sortir du dispositif dès 18 ans, ce qui suppose qu'ils aient un revenu ou au minimum, un apprentissage. Sachant que nous accueillons des jeunes qui ont entre 16 ans et demi et 18 ans principalement, il peut arriver que la prise en charge soit de plus ou moins 10 mois, ce qui est très court. »<sup>83</sup>. Les MNA vont donc être plus

<sup>81</sup> Annamaria Chiara Santini, Amira Yahiaoui et Marie-Aude Piot. « Adolescence en exil : entre crise de l'accueil et crise de la langue, quelles traductions possibles ? », *Enfances & Psy*, vol. 86, n°2, 2020.

<sup>82</sup> Amandine Van Neste-Gottignies, « Que dit-on aux migrants ? La communication dans les centres d'accueil en Belgique », *Hermès, La Revue*, vol. 82, n°3, 2018.

<sup>83</sup> Sylvain Baratte, Propos recueillis par Marie Daniès. L'insertion professionnelle des Mineurs, entretien dans *Mémoires*, n°82, 2022.

régulièrement dirigés vers des contrats d'apprentissage, afin de percevoir un revenu en vue de la fin de prise en charge de la protection de l'enfance. De ce fait, certains jeunes devront parfois mettre entre parenthèses leurs aspirations professionnelles le temps que leur situation évolue et se stabilise. Un des enjeux avec les MNA est aussi de faire en sorte qu'ils ne dévaluent pas leurs compétences et leur niveau d'étude.

L'E2C explique accueillir des jeunes demandeurs d'asile, mais se retrouve en difficulté pour l'accompagnement des MNA. En effet :

*« C'est problématique par rapport aux MNA car d'un point de vue théorique on peut les mettre en apprentissage, mais nous on pourra pas les accueillir, car il faut qu'ils aient une autorisation de travail, et souvent les mineurs isolés n'ont pas d'autorisation de travail. On nous a déjà demandé pleins de fois, on les prendrait sans problème, sauf que c'est le serpent qui se mord la queue, on peut les mettre en apprentissage mais nous on peut pas les accueillir, constituer un dossier car il faut d'abord qu'ils aient l'autorisation de travailler avant de venir chez nous. C'est comme pour pôle emploi : ils n'ont pas besoin d'être inscrits, mais s'ils sont pas inscrits on peut pas finaliser leur dossier donc bon... »*

À la Mission Locale, les MNA sont d'abord incités à apprendre le français par le biais de différents dispositifs, notamment le Programme d'Intégration par l'Acquisition de la Langue :

*« Donc on les intègre dans ce dispositif d'accompagnement où ils peuvent avoir pendant 3 mois une indemnité, une indemnité équivalente à celle du Contrat d'Engagement Jeune, autour de cinq cents euros, ils ont ce droit-là. Donc là pas d'obligation d'avoir un titre de séjour, il faut effectivement une pièce d'identité donc ils n'ont pas besoin d'avoir l'autorisation de travail ou quoi que ce soit, donc ils font ces 3 mois qui leur permettent d'évoluer au niveau linguistique. »*

Des bénévoles tels que les *parrains* peuvent aussi donner des cours de français. Ensuite, ils construisent le projet professionnel avec les jeunes et expliquent que le contrat d'apprentissage peut être rompu le temps de l'obtention d'un nouveau récépissé. En effet, lorsque le récépissé expire, il y a suspension, il faut ainsi faire une nouvelle demande. Le temps que cette demande soit traitée peut-être très long et cela peut être très contraignant :

*« Il faut se battre, ça veut dire le conseiller à chaque fois, il faut tout relancer, il faut accompagner le jeune pour faire un courrier, il faut prouver, il faut que les partenaires aussi signent... c'est possible hein mais ça demande beaucoup, beaucoup de démarches. [...] À des moments on n'y arrive pas et c'est le retour à la frontière. »*

Une piste d'action simple qui pourrait être envisagée serait de mettre à disposition - dans les différentes structures pouvant accueillir un public migrant - des tracts traduits en différentes langues, présentant la structure, les missions, activités proposées, les conditions d'accueil et d'accompagnement, etc. Ces tracts permettraient aux jeunes d'accéder à la communication institutionnelle, de comprendre là où ils mettent les pieds.



Il pourrait aussi être envisagé l'embauche de personnes parlant plusieurs langues. Ceci pourrait faciliter la communication avec les jeunes migrants, qu'ils se sentent moins perdus, qu'ils puissent exprimer leurs craintes, leurs doutes, leurs envies au même titre que les autres jeunes accueillis.

PROJET

## Conclusion

Dans ce rapport à propos de notre enquête menée pendant presque trois mois sur les politiques publiques ciblant la jeunesse dans les quartiers QPV de l'agglomération de Thionville, nous avons rendu compte de notre analyse des données qualitatives que nous avons recueillies auprès de des professionnels de différentes structures implantées dans ces quartiers (centres sociaux, prévention spécialisée, Mission Locale, E2C), de certains jeunes rencontrés dans la rue, à proximité de ces différentes structures ainsi que de documentations recueillies sur le terrain.

Pour se faire, nous avons d'abord dressé un état des lieux de ce que nous avons observé. La première partie de ce rapport est effectivement assez descriptive et analytique. Elle permet au lecteur de comprendre la démarche sociologique et interventionnelle engagée au cours de cette étude. Entre l'analyse des modes d'implication juvénile, de leurs modalités d'application et de leurs contraintes ; des représentations et pratiques qui font la jeunesse et la jeunesse précaire dans ces territoires ainsi que les normes juvéniles intériorisées et/ou incorporées, les spécificités territoriales, les dispositions et vulnérabilités des uns et des autres que donnent à penser à la fois les jeunes rencontrés sur le terrain et les professionnels interrogés ; nous avons pu dresser un tableau de ce que vivent certains jeunes dans les quartiers QPV de l'agglomération thionvilloise et de leurs interactions avec les dispositifs sociaux existants sur ce territoire.

Des discours sur l'implication des jeunes au sein des dispositifs étudiés sont notamment ressortis de notre enquête ainsi qu'à propos des « épreuves juvéniles »<sup>84</sup> traversées par les jeunes en question (désinsertion sociale et/ou professionnelle, enclavement territorial de certains jeunes éloignés du centre de la ville, isolement lié au contexte sanitaire depuis la Covid19.

L'existence d'un public juvénile « invisible », existant « hors des murs » des institutions est un des constats principaux des professionnels. Cependant, les conditions d'existence de ces jeunes ne suffisent pas à expliquer leur détachement vis-à-vis des structures en question et les professionnels rencontrés ont également permis de mettre en lumière l'existence d'un certain nombre « d'effets pervers de la nouvelle gestion publique »<sup>85</sup> tels que la rationalisation budgétaire, la segmentation des publics et de leurs accompagnateurs, ainsi que le fait que l'intervention sociale vise principalement l'intégration et l'insertion par l'emploi, tout en laissant de côté les publics les moins « insérables ». Afin de remédier comme ils le peuvent à ces difficultés, les professionnels optent pour une perspective compréhensive vis-à-vis des jeunes ainsi que pour plus d'horizontalité dans les prises de décision et l'organisation des activités.

---

<sup>84</sup> François Dubet, *op cit*, 2018.

<sup>85</sup> Juliette Baronnet *et. al.*, *op. cit.*, 2015.

L'implication des jeunes bénéficiaires des structures d'accompagnement dans les modalités mêmes de leur accompagnement permet aux professionnels d'éviter d'être influencés par un certain nombre de prénotions à leur encontre (sur les comportements juvéniles par exemple ou les conditions de vie des jeunes, en particulier des jeunes NEET (ni en étude, ni en emploi, ni en formation<sup>86</sup>) auxquels sont notamment souvent assignés des formes de désengagement vis-à-vis des institutions sociales ou une perte de sens dans la vie quotidienne).

Les jeunes rencontrés à l'occasion de cette enquête ont des parcours, des profils, des aspirations, des conditions d'existence et des engagements très divers bien qu'ils partagent une classe d'âge, voire certains lieux de vie (quartier, structure d'accueil, établissement scolaire, etc.). Ainsi la jeunesse n'est pas appréhendée comme une situation sociale mais comme un moment de vie.

Effectivement, les raisons de franchir la porte d'une des structures d'accompagnement juvéniles de l'agglomération peuvent aller de la volonté d'y retrouver ses amis à l'envie de trouver un emploi ou un logement en passant par l'incitation par les parents. Ensuite, l'usage que font les jeunes des dispositifs peut aussi être différent. Certains jeunes sont très impliqués, d'autres ont un usage à *la carte* de l'accompagnement proposé par les professionnels. Dans les deux cas, ils peuvent être analysés comme des *stratégies*<sup>87</sup> et témoigner d'une certaine maîtrise des codes sociaux inhérents aux dispositifs d'accompagnement. Les professionnels usent également de ce type de *stratégies* lors de leurs interactions avec les jeunes (comme le fait de valoriser leurs centres d'intérêts communs avec des jeunes pour certains ou bien de parler la même langue pour d'autres).

La construction de la jeunesse en ce qu'elle est porteuse de référentiels communs et définit certaines manières d'être jeune a aussi été analysée dans ce rapport, au travers des exemples étudiés. Il en est ressorti que la notion de jeunesse n'est pas seulement porteuse d'*effets d'âge* ou de *génération*<sup>88</sup> et qu'il existe bien d'autres éléments caractéristiques pour les jeunes que nous avons rencontrés. Par exemple, l'ancrage territorial des habitants des différents quartiers QPV est un élément identificatoire essentiel pour ceux-ci. Souvent associée à l'appartenance à un groupe de pairs, cette caractéristique est également essentielle pour les professionnels de l'accompagnement juvénile qui sont confrontés à des distinctions, regroupements et ou affrontements entre les jeunes de certains quartiers et ceux des autres mais aussi à des problématiques liées au découpage des zones QPV.

---

<sup>86</sup> <https://www.pole-emploi.org/accueil/actualites/jeunes-eloignes-de-lemploi--parl.html?type=article>

<sup>87</sup> Erving Goffman, *op.cit.*, 1973.

<sup>88</sup> Olivier Galland, *op.cit.*, 2011.

En effet, le zonage de ces quartiers évolue plus vite que le renouvellement des populations fréquentant les structures d'accueil juvéniles et ne correspond pas à des critères sociaux et/ou économiques concernant les habitants de ces quartiers. La déconnection de ces réalités rend le découpage des zones QPV plus contraignant qu'autre chose pour les professionnels des structures d'accueil juvéniles de l'agglomération, notamment celles auxquelles il est demandé d'atteindre un certain seuil dans l'accueil de jeunes habitants en QPV pour bénéficier de certains financements.

En outre, les jeunes provenant de ces quartiers sont *stigmatisés, étiquetés*<sup>89</sup> et cela fait parfois partie intégrante du processus d'identification des jeunes (notamment des jeunes « de prév' » ou « de tel quartier »). Accepter l'étiquetage et en faire une partie de son identité est quelque chose qui peut rendre encore plus difficile l'adaptation et l'assimilation de certains jeunes à certaines situations sociales. Pourtant, il s'agit d'une réaction souvent observée face à ces formes de catégorisation. Ainsi, l'objectif des professionnels est de déconstruire des *inconscients sociaux*<sup>90</sup>, dans les comportements à risques ou déviants de certains jeunes et pas de catégoriser des pratiques comme étant « bonnes » ou « mauvaises ».

Le travail des professionnels de l'accompagnement juvénile demande un certain investissement personnel et un regard compréhensif mais également un certain « détachement » vis-à-vis des situations difficiles vécues par certains jeunes, il faut éviter de les prendre trop « pour soi ». Cette *prise de distance, ce désengagement* est nécessaire afin d'éviter l'*épuisement émotionnel*, pour continuer de mobiliser ses ressources empathiques, ne pas en venir à *dépersonnaliser*<sup>91</sup> le public et « tenir le coup ».

L'âge est également un outil de gouvernement des corps<sup>92</sup> juvéniles qui fonde des catégorisations d'individus par l'âge et des rapports de pouvoirs entre adultes et non-adultes qui peuvent être problématiques, tant pour les jeunes que pour les professionnels (un des problèmes principaux rencontrés pour les professionnels rencontrés à ce sujet est la *sortie sèche* des dispositifs d'accompagnement pour les MNA lorsqu'ils atteignent la majorité).

Pour finir sur cette première partie du rapport, nous avons abordé la question de la représentation des corps et de l'assimilation culturelle et/ou sociale par les rapports aux corps juvéniles et notamment à l'habillement ou à sexualité dans familles pluriculturelles. Le rapport au corps est presque toujours perçu comme un rapport à l'intime cependant cela peut aussi être l'objet d'influences et de partages. Les professionnels comprennent alors qu'il n'est pas hors du champ de l'accompagnement juvénile que de travailler sur la construction de la corporéité, des normes et postures corporelles, à condition de les lier à des dispositions

---

<sup>89</sup> Erving Goffman, *op. cit.*, 1975.

<sup>90</sup> Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *op.cit.*, 1970.

<sup>91</sup> Francois Melou et Lionel Dagot, *op.cit.*, 2018.

<sup>92</sup> Michel Foucault, *op.cit.*, 1966.

émotionnelles et ou relationnelles afin de ne pas stigmatiser des comportements mais de prévenir certains dangers tels que le harcèlement ou même le viol.

Pour travailler sur ces thématiques, il est essentiel d'organiser des ateliers de médiation pour ouvrir la parole sur ces sujets. La collaboration avec d'autres structures et professionnels spécialisés sur ces thématiques pourrait aider les professionnels qui soulignent leurs difficultés à mettre en place ce type de réseaux d'intervention entre acteurs.

Dans la seconde partie de ce rapport, nous nous sommes attelés à établir un certain nombre de préconisations afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement juvénile pour les jeunes eux-mêmes mais aussi pour les professionnels que nous avons rencontrés et qui se heurtent à certaines contraintes lors de l'exercice de leur activité.

Ainsi, nous avons abordé différentes problématiques telles que la difficulté de mettre en place une collaboration efficace entre les différentes structures de l'agglomération mais aussi les obstacles à la valorisation de l'accompagnement juvénile sur le territoire (difficultés de communication avec le public-cible et les partenaires potentiels de cet accompagnement).

Cependant, pour reprendre une idée qui a déjà été abordée en introduction de la seconde partie, il est important de comprendre qu'aucune des préconisations développées dans ce rapport n'a pour objectif d'être appliquée sans une étude approfondie et évolutive de la jeunesse et des conditions de travail des acteurs de son accompagnement. En effet, si l'objectif est de construire des actions concrètes en direction des jeunes et pas d'appliquer un modèle *clé en mains*, la méthode d'enquête qualitative est à favoriser et surtout à réactualiser en permanence afin de rester au plus proches des réalités du terrain. Il s'agirait alors de partir du terrain pour développer des modalités d'action qui s'appuient sur une analyse ancrée sur la vie des acteurs et non pas qui vienne d'en haut d'après une étude quantitative et des populations-cibles prédéfinies par des acteurs détachés des réalités du terrain.

Dans la lignée de ce rapport, l'objectif serait alors de ne pas réaliser des constats diagnostics hors-sol mais de donner la parole aux personnes de première ligne. L'idée serait de passer d'une approche diagnostique à une étude des modes de vie des jeunes. Par exemple, il s'agirait de se détacher de la notion même de *besoins* qui s'avère uniformisante alors qu'il existe une hétérogénéité des situations juvéniles. Les besoins doivent être contextualisés afin de rendre compte, non pas d'une typologie des individus mais des modes de vie, de catégoriser les activités et les pratiques plutôt que les gens et leurs situations. L'intervention sociologique permet de contourner ce risque de trouver des réponses simples et généralisables à des problèmes complexes et ancrés dans des réalités sociales.

Il est notamment possible de mettre en place une veille sociologique sur les parcours des jeunes de l'agglomération afin d'appréhender les réalités quotidiennes des jeunes, leurs évolutions, etc.

Ce travail est conséquent, il demande du temps et de l'écoute et parce qu'il mobiliserait un sociologue extérieur aux institutions du territoire, il pourrait permettre par la même occasion de faciliter la mise en réseau des différentes structures. C'est un travail constant à mener au quotidien régulièrement pour comprendre la jeunesse et qui pourrait par exemple prendre la forme de la mise en place d'ateliers de médiation et d'échange groupés avec les jeunes et éventuellement les familles ou encore dans les écoles pour parler de ce qu'*être jeune* veut dire.

PROJET

## Bibliographie

### Sociologie de la jeunesse et/ou de la précarité

- Valérie Becquet et Martin Goyette, « L'engagement des jeunes en difficulté », *Appels thématiques*, n°14, OpenEdition, 2014 ;
- Pierre Bourdieu, « La "jeunesse" n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, p. 143-154, Paris, Éditions de Minuit, 1984
- François Dubet, *Trois jeunesses. La révolte, la galère, l'émeute*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « CrescendO », 2018 ;
- Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse*, 5ème édition, Armand Colin, coll. "U", 2011 ;
- Olivier Galland, « Une nouvelle adolescence », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n°4, 2008 ;
- Virginie Mora, « Lorsque le processus d'insertion professionnelle paraît grippé », *Bref*, n°206, mars 2004 ;
- Christophe Moreau & Gilbert Gaultier, Les jeunes dans l'espace public distants des institutions ? *Agora*, n°24, coll. « débats/jeunesses », p. 31-40, 2001 ;
- José Rose, *Les jeunes face à l'emploi*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998 ;
- Cécile Van de Velde, « Avoir 20 ans par temps de crise », *Alternatives économiques*, n°85, p. 32-35, 2010 ;

### Sociologie du travail social

- Juliette Baronnet, Philippe Lyet, Virginie Poujol, Michel Valle, « Les travailleurs sociaux : coproducteurs ou témoins de l'invisibilité sociale ? », *Recherche sociale*, n°215, vol.3, 2015 ;
- François Melou et Lionel Dagot, « La mise à distance dans le travail social : effet sur l'épuisement émotionnel », *Varia*, n°21, OpenEdition, 2018 ;

### Sociologie du corps

- Nathalie Bajos & Michel Bozon (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, 2008 ;
- Michel Foucault, *Le Corps Utopique et les Hétérotopies*, France Culture, 1966 ;
- Ingrid Voléry, « Les élèves ont des corps. Regards enseignants. », *Ethnologie française*, vol. 45, PUF, 2015 ;

### Sociologie des interactions sociales

- Erving Goffman, « La présentation de soi », tome 1, *La mise en scène de la vie quotidienne*, trad. par Alain Accardo, Éditions Minuit, coll. Sens Commun, 1973 ;

- Erving Goffman, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, trad. Alain Kihm, Édition Minit, coll. Sens Commun, 1975 ;
- Marwan Mohammed et Julien Talpin, *Communautarisme ?* PUF, coll. lavedesidées, 2018 ;

### **Sociologie des structures sociales**

- Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions Minit, 1970 ;
- Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, *Réponses*, Paris, Seuil, 1992 ;

### **Management du travail social**

- Sylvain Baratte, Propos recueillis par Marie Daniès. *L'insertion professionnelle des Mineurs*, entretien dans Mémoires, n°82, 2022 ;
- Jean-Marie Barbier, *Tendances d'évolution de la formation et place du partenariat*, CNAM, 1995.
- Francis Lebon, « Entre éducation et citoyenneté », *Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire*, 2020 ;
- Juliette Delahaie et Emmanuelle Canut, « Accompagner les jeunes étrangers isolés en France : enjeux de communication et d'intercompréhension », *Migrations Société*, vol. 181, n°3, 2020 ;
- Nadège Grille et Yannick Dignac, « L'avenir de la prévention spécialisée. Le transfert de compétences des départements vers les Métropoles, qu'est-ce que ça change ? L'expérience de Toulouse Métropole. », *Journal du droit des jeunes*, 2017 ;
- Christian Guillaume, « Éducation et prévention spécialisée », *Pensées plurielles*, n°14, De Boeck Supérieur, 2007 ;
- Angélica Trindade-Chadeau, « De l'accompagnement social, professionnel, global. » *Cahiers de l'action*, vol. 37, 2012 ;
- Annamaria Chiara Santini, Amira Yahiaoui et Marie-Aude Piot. « Adolescence en exil : entre crise de l'accueil et crise de la langue, quelles traductions possibles ? », *Enfances & Psy*, vol. 86, n°2, 2020 ;
- Amandine Van Neste-Gottignies, « Que dit-on aux migrants ? La communication dans les centres d'accueil en Belgique », *Hermès, La Revue*, vol. 82, n°3, 2018 ;

### **Psychanalyse**

- Nathalie Prédour, Daniel Coum, « La dépendance à l'adolescence : présentation d'une démarche. » *Dans l'adolescent et ses parents, d'une dépendance à l'autre*, 2014



### 3) Liste des préconisations

Préconisation 1 : **Constituer un observatoire local de la Politique de la ville, par la mise en cohérence des données disponibles.**

Préconisation 2 : **Effectuer une simulation du zonage actuel des QPV en saisissant l'ONPV et l'INSEE, pour obtenir une cartographie socio-économique du territoire**

Préconisation 3 : **Établir pour chaque quartier prioritaire un projet de territoire spécifique**

Préconisation 4 : **Veiller à la mise en place d'une démarche cohérente avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, dans la perspective d'une fusion**

Préconisation 5 : **Réfléchir à l'organisation d'une programmation biannuelle, voire triannuelle, pour déployer des actions sur un temps plus long et décharger les différents acteurs engagés**

Préconisation 6 : **Impulser un lien renforcé avec les bailleurs sociaux par une cohérence des programmations Contrat de ville et TFPB ainsi que par une valorisation de l'entretien du cadre de vie**

Préconisation 7 : **Travailler à l'élaboration d'un bilan partenarial pour dépasser les bilans isolés d'actions**

Préconisation 8 : **Réfléchir avec les opérateurs de projet, puis avec les partenaires co-financeurs à une mise en cohérence des éléments de bilan**

Préconisation 9 : **Réaffirmer dès la programmation 2023 la nécessité de renseigner pour chaque projet subventionné dans le cadre du Contrat de ville le nombre de personnes habitant les quartiers prioritaires concernés par ledit projet**

Préconisation 10 : **Sensibiliser les différents porteurs de projets aux éléments concrets attendus dans les bilans Politique de la ville à partir du canevas du pré-bilan**

**Préconisation 11 : Constituer une équipe projet composée de porteurs de projets et d'acteurs du droit commun pour identifier des objectifs partagés et les animer tout le long du Contrat**

**Préconisation 12 : Établir une cohérence entre l'activité liée au CISPDR et celle liée au Contrat de ville, permettant de conférer au Contrat de ville un volet Sécurité et Prévention clairement identifié**

**Préconisation 13 : Conférer au Contrat de ville sa juste place relativement aux autres services des collectivités, contrats et dispositifs locaux, programme et stratégies nationales**

**Préconisation 14 : Créer un lien avec l'université pour renforcer la collectivité en ingénierie de projet et viser la recherche-action**

PROJET

#### 4) Cartographie des quartiers prioritaires et en veille active

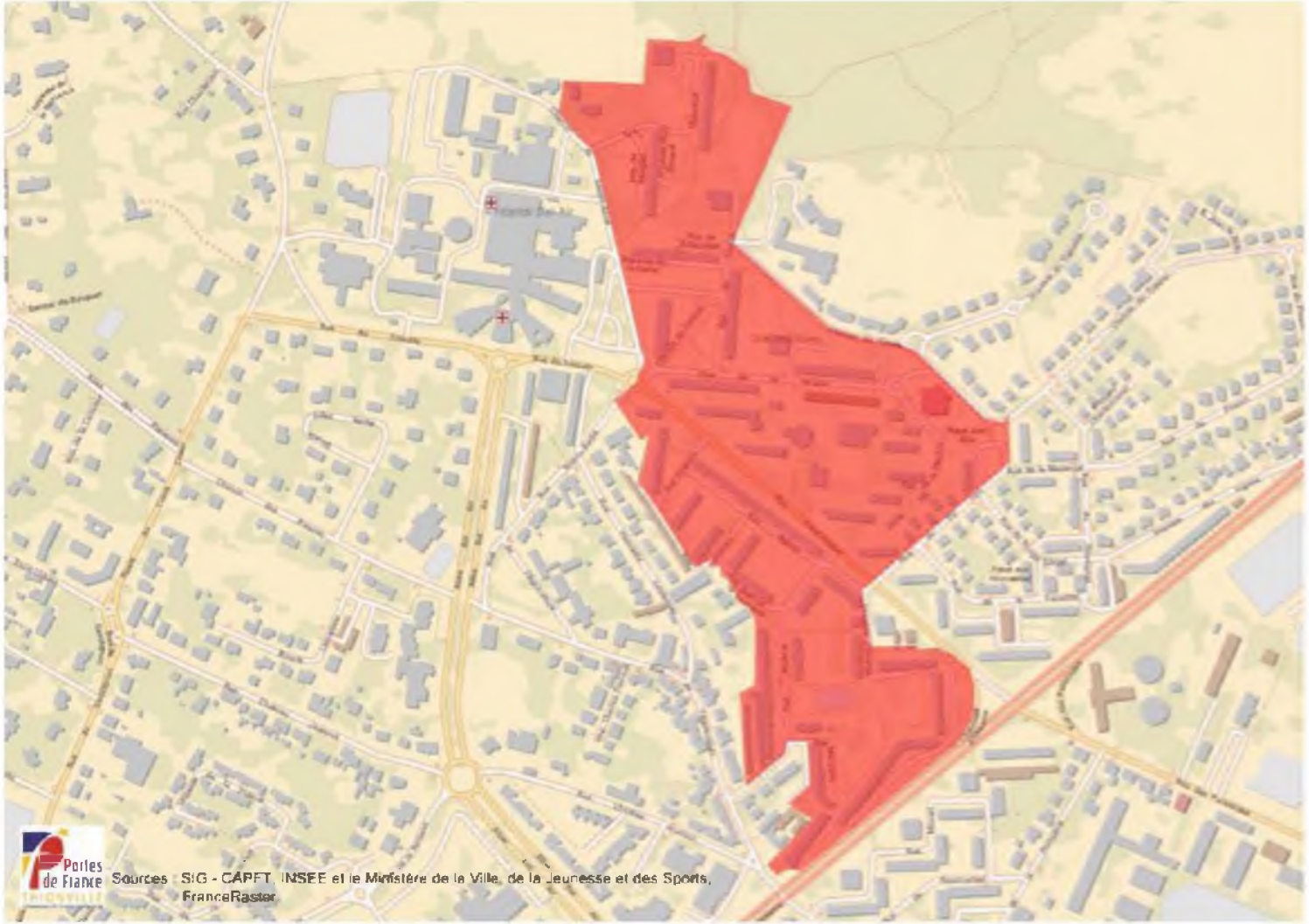
Sont présentées ici les cartographies disponibles pour les trois quartiers prioritaires et les quartiers en veille active. Les territoires considérés « fragilisés » ne disposent pas d'une cartographie précisée au-delà du découpage des IRIS, produit par l'INSEE.

Pour donner un aperçu de la répartition de ces quartiers sur le territoire, une cartographie à échelle élargie est proposée ci-dessous, suivies de celles propres aux quartiers prioritaires et en veille active.

#### **Carte 1 : Répartition des quartiers liés à la Politique de la ville sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville**



**Carte 2 : Côte des roses (Thionville)**



Carte 3 : Près Saint-Pierre/La Milliaire (Thionville)



PROJET

Carte 4 : Terrasses des provinces (Yutz)



PROJET

Carte 5 : Quartier en veille active : Yutz-Cité



PROJET

Carte 6 : Quartier en veille active : *Les Acacias* (**Terville**)



PROJET



# ANNEXE 2

## Géographie prioritaire du Contrat de Ville

### II) Annexe 2 : Géographie prioritaire du Contrat de Ville

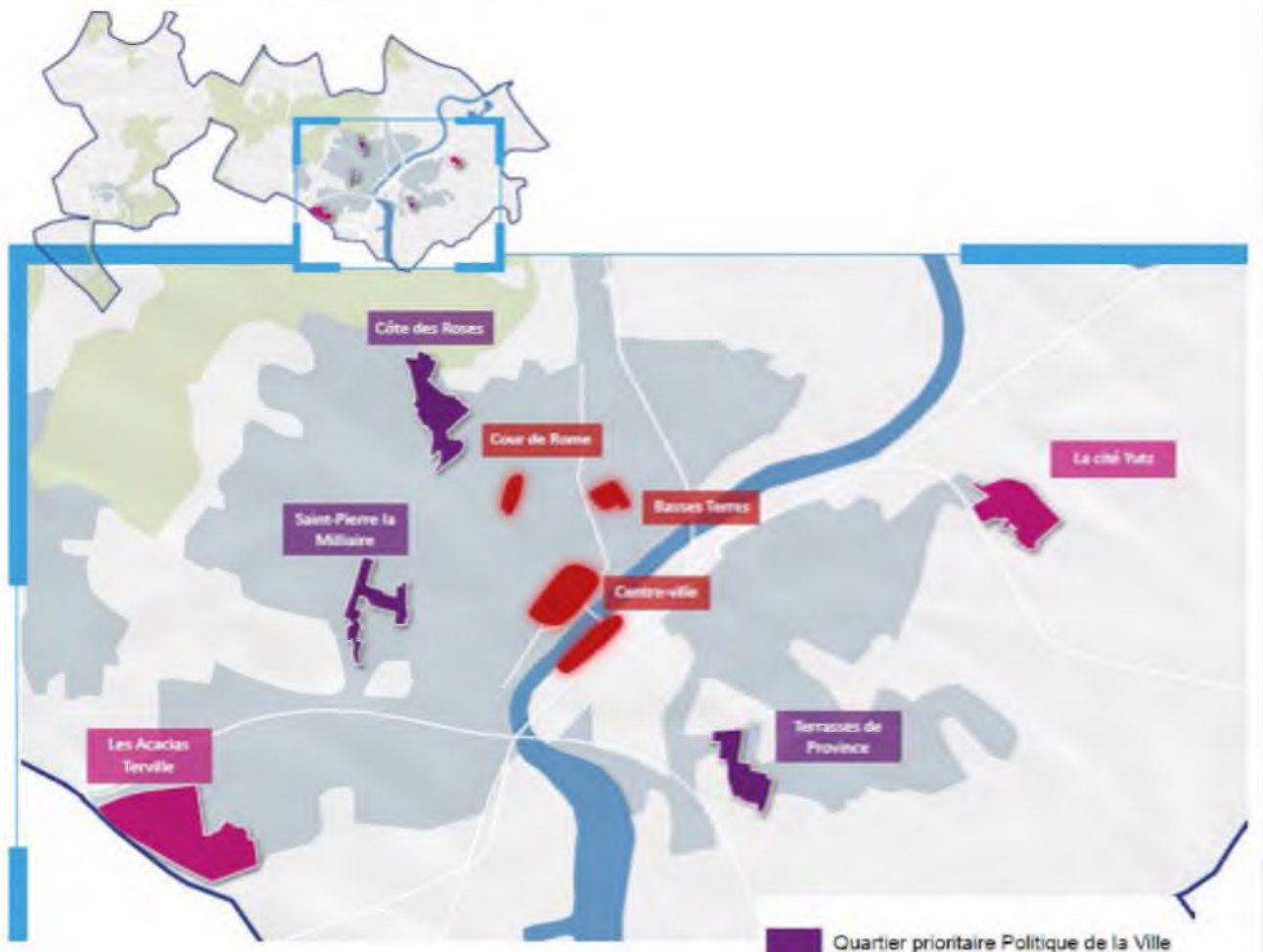
La précédente géographie du Contrat de Ville (2015-2023) intégrait également des quartiers dits « en veille active ». Mis en place par la loi LAMY, cette dénomination visait à maintenir d'anciens quartiers identifiés comme « zone urbaine sensible » avant 2014 et qui ne correspondaient plus aux nouveaux critères de la géographie prioritaire. Des quartiers considérés comme « fragilisés » avaient également été positionnés sur le territoire. Les périmètres des QPV étaient enfin élargis par la notion de « territoire vécu », afin de valoriser un espace de vie au-delà des frontières de la géographie prioritaire. Ces différents périmètres sont cartographiés ci-dessous.

Dans le cadre du Contrat de Ville (2024-2030), la géographie prioritaire se résume aux quartiers prioritaires de la ville, au nombre de trois. Les notions complémentaires évoquées plus haut disparaissent. Pour autant, l'État a reconnu la nécessité de permettre davantage de

souplesse pour intervenir dans des poches de pauvreté<sup>93</sup>. Les quartiers concernés par les précédentes dénominations sont des poches de pauvreté du territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville.

À la demande de Mme Le Maire de Yutz, le centre-ville de Yutz devrait être identifié comme poche de pauvreté.

Carte 1 : Géographie prioritaire du contrat de ville (2015-2023) de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville



Source : *Système d'Information Géographique de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville*

Carte 2 : Périmètre du quartier prioritaire « Côte des roses – Bel-Air » (2024-2030)

**Département : Moselle**

**Commune(s) : Thionville**

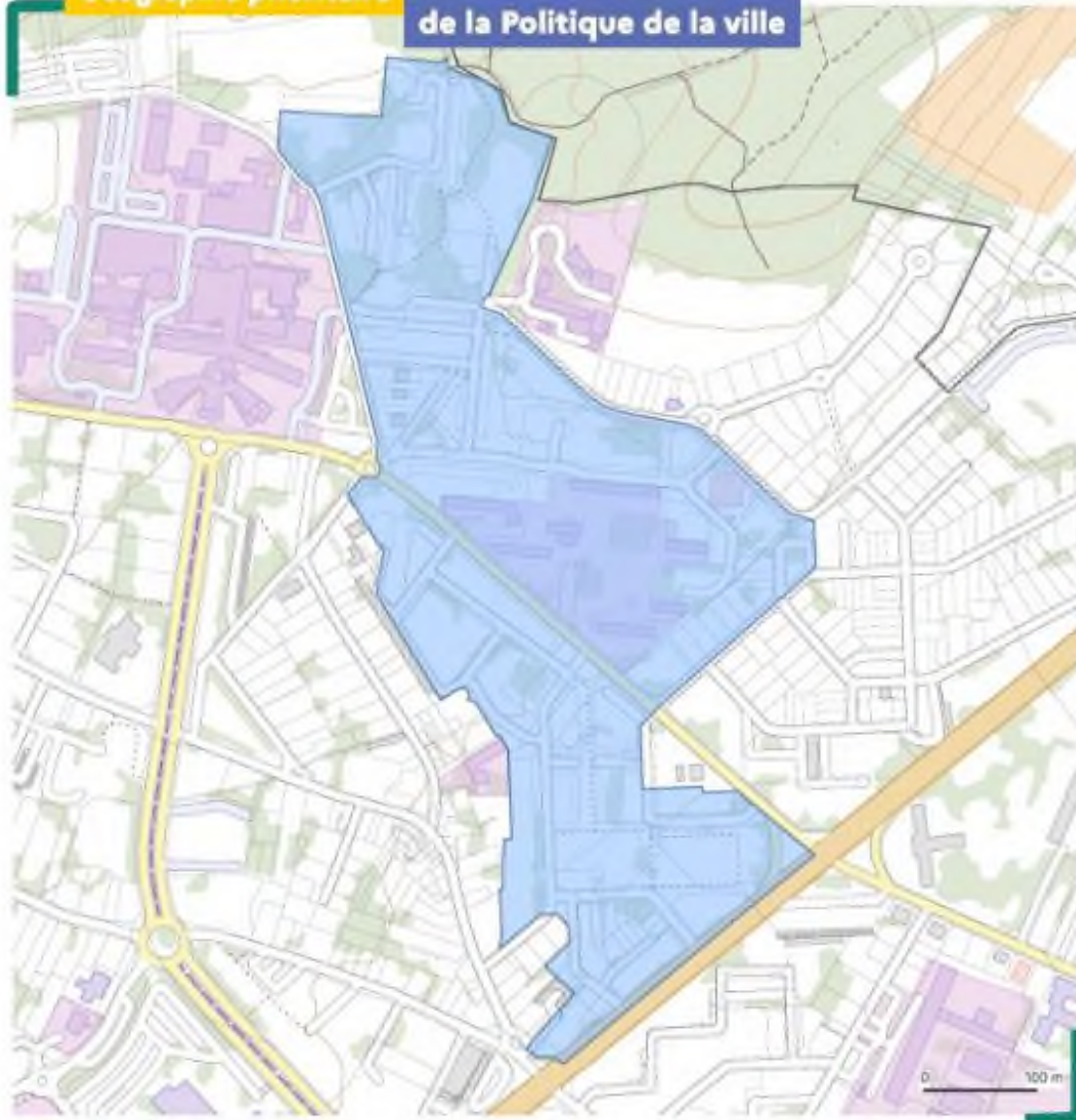
**Quartier : Côtes des Roses - Bel Air**



Quartier prioritaire de la politique de la ville  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est répétée en milieu de voie.  
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

### Géographie prioritaire

### de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sigville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -  
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Source : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

### Carte 3 : Périmètre du quartier prioritaire « Saint-Pierre – La Milliaire » (2024-2030)



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



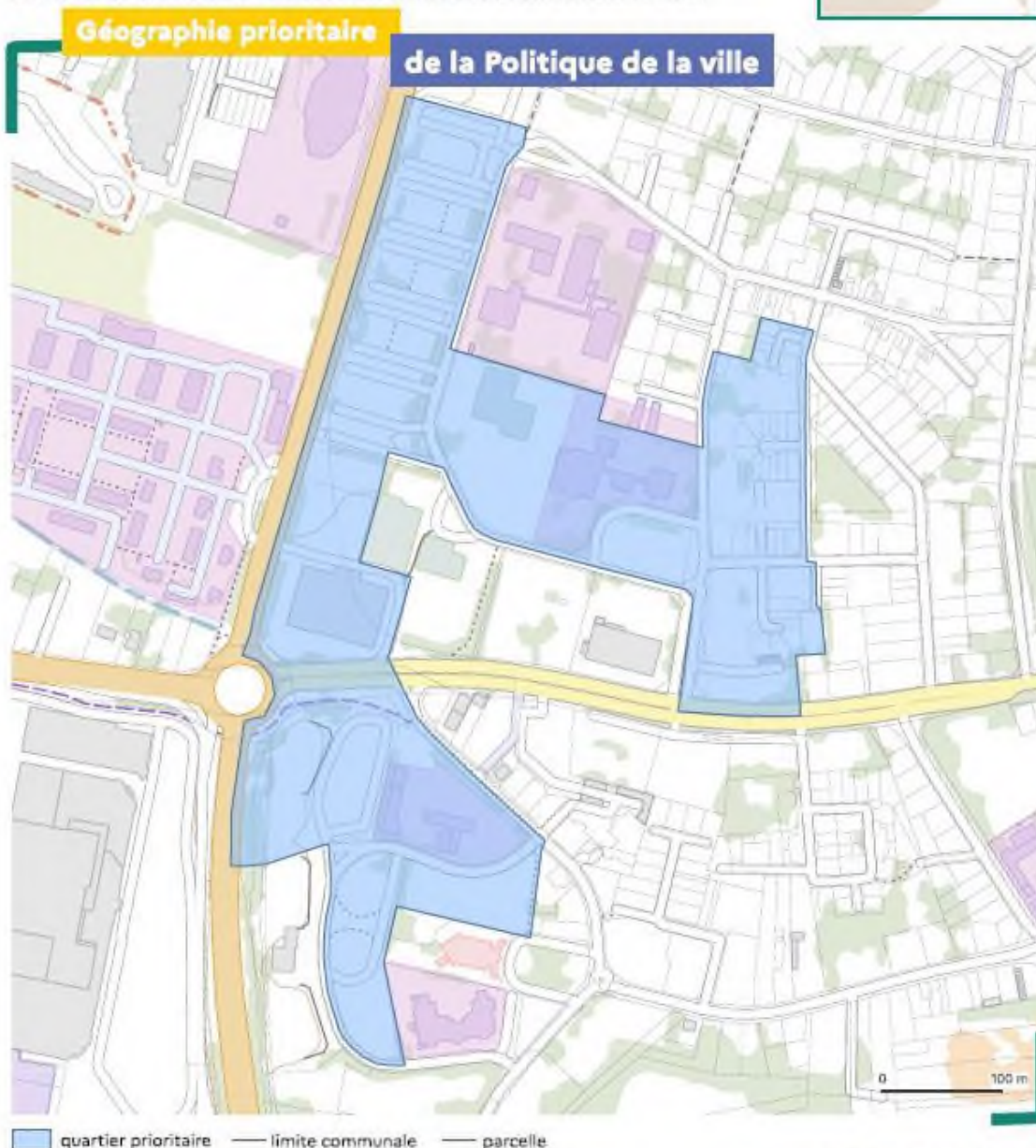
Département : Moselle

Commune(s) : Thionville

Quartier : Quartier Saint-Pierre - La Milliaire



Quartier prioritaire de la politique de la ville  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.  
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023,

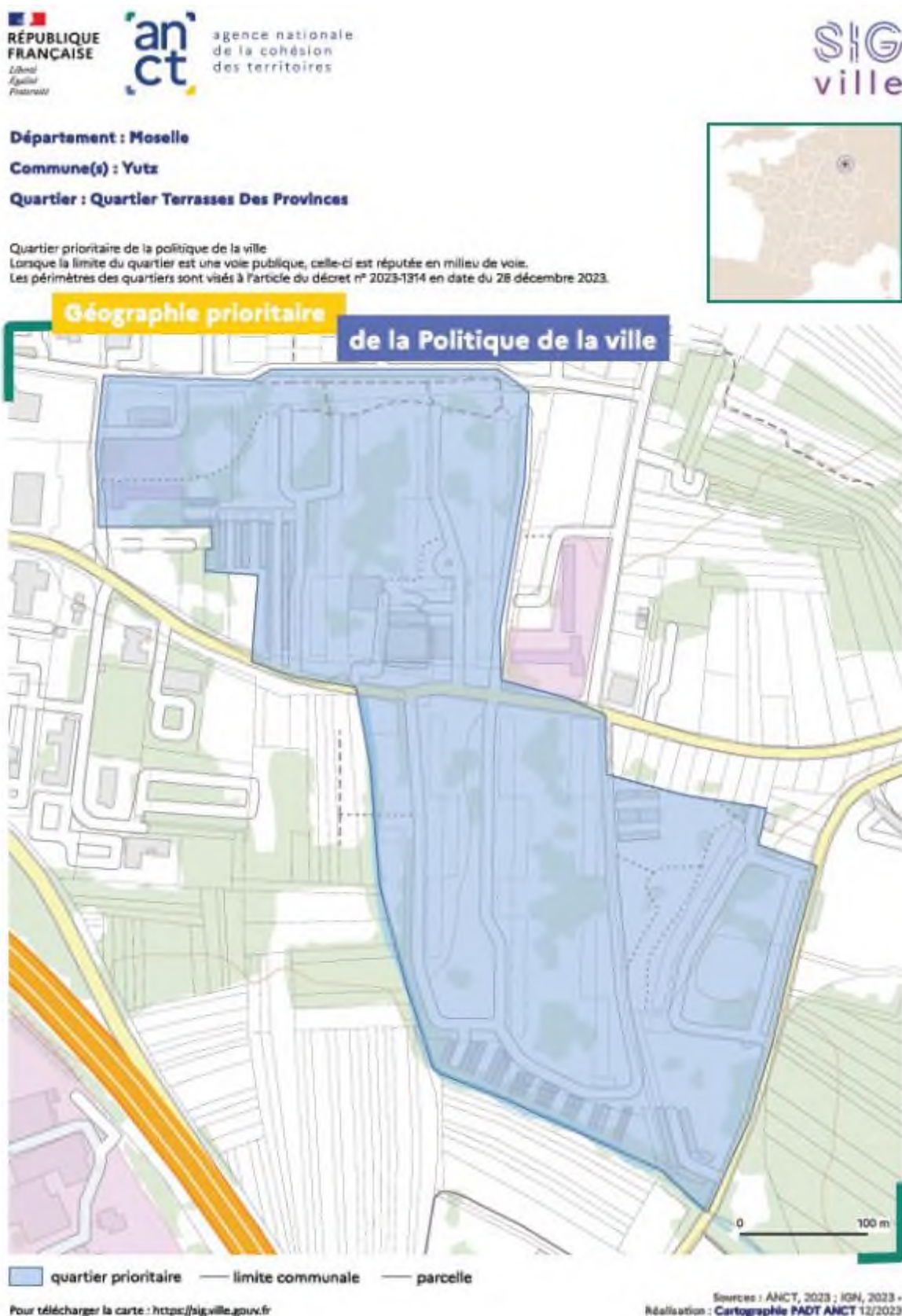


Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -  
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Source : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

## Carte 4 : Périmètre du quartier prioritaire « Terrasses des Provinces » (2024-2030)



Source : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

## ANNEXE 3

### Diagnostic des territoires

### III) Annexe 3 : Diagnostic des territoires

## A) Introduction

Poser un diagnostic sur un territoire revient à construire un discours sur celui-ci. Pour que ce discours soit commun et partagé, le diagnostic repose sur différentes approches, avec des modes variés de recueil d'informations. Des données (démographiques, socio-économiques...) ont été collectées ; des réunions ont eu lieu avec les acteurs de proximité, leurs documents ont été lus puis synthétisés ; des réunions publiques avec les habitants ont été organisées, leur parole récoltée avec un microphone et montée en *podcast* ; un questionnaire a été diffusé auprès de la population. Chaque mode de recueil est présenté plus précisément ci-dessous.

Bien que les regards aient été croisés sur ces quartiers prioritaires, ce diagnostic n'échappe pas à des biais et à d'éventuels manquements. Le discours qu'il construit sur ces quartiers ne prétend ni à la vérité, ni à l'exhaustivité. Dans ce cadre, l'exhaustivité est impossible - tant de nombreuses facettes peuvent manquer - et la construction d'une vérité tout autant, en raison des biais pouvant exister (biais déclaratif, impressions à froid, relativité des données, échelle temporelle hétérogène).

Sa valeur partielle est assumée. La connaissance qu'il a permis de construire doit être perçue comme évolutive. Autrement dit, il s'agit de la considérer comme une base de travail, à enrichir, par et pour tous les acteurs réunis par ce Contrat de Ville, pour mieux connaître et comprendre afin de mieux agir.

Ce diagnostic débute par les portraits successifs de chacun des trois quartiers prioritaires. Chaque portrait est établi à partir de statistiques, du compte-rendu d'une réunion publique et par la parole d'habitants.

Ensuite, des résultats de la consultation citoyenne nationale impulsée par l'État sont présentés. Ces résultats sont à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, ayant ainsi une portée inter-quartiers. Pour les compléter, une présentation des enjeux partagés sur les trois quartiers prioritaires poursuit. Cette partie s'appuie sur l'analyse des acteurs de proximité et des études nationales.

Parce que les quartiers prioritaires sont intégrés à un territoire, il sera finalement question de présenter le territoire plus élargi dans lequel ils s'inscrivent.

### 1) Diagnostic quantitatif

#### a) Introduction



Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et leur périmètre sont définis depuis 2014 à partir du seul critère du revenu. Cette méthode d'identification a été conservée pour établir les périmètres des QPV dans le cadre de cette nouvelle contractualisation.

Le critère du revenu a l'avantage d'être synthétique, au sens où il serait révélateur implicitement d'autres difficultés socio-économiques vécues par les habitants d'un territoire (*id est* chômage, décrochage scolaire, dépendance aux prestations de la Caisse d'Allocations Familiales...). L'objectif affiché de ce diagnostic quantitatif est de mettre justement en exergue ces difficultés socio-économiques, au-delà du taux de bas revenus.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération a pu s'appuyer sur les données fournies par le Système d'Information Géographique (SIG) de la Politique de la Ville, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Il fournit des fiches thématiques (« Éducation » ; « Logement » ; « Insertion Professionnelle » ...), sur lesquelles figurent des informations statistiques utiles pour appréhender une partie de la réalité des quartiers prioritaires.

Il est à noter que les QPV ne constituent pas une échelle usuelle d'analyse statistique. C'est pourquoi, les données adaptées précisément à ce périmètre sont rares et se limitent quasi-exclusivement au SIG Politique de la Ville. Les seules autres données liées directement aux QPV que la Communauté d'Agglomération a pu exploiter proviennent d'un fichier « Démographie des QPV » à disposition de « Pôle Emploi », qui l'a partagé pour l'élaboration de ce diagnostic.

Une des échelles la plus fréquente pour l'analyse territoriale est celle des Îlots Regroupés pour l'Information Statistique (IRIS). « *Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants.* »<sup>94</sup> Les IRIS permettent d'obtenir des données fines sur une échelle infracommunale et de produire ainsi une analyse détaillée de certaines tendances démographiques et socio-économiques sur un territoire se rapprochant en périmètre d'un quartier prioritaire.

Toutefois, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, les périmètres des QPV ne correspondent pas précisément aux périmètres d'IRIS. En effet, certains IRIS intègrent le périmètre de QPV tout en le dépassant. En outre, un QPV peut également être compris dans deux IRIS. Cette précision implique que l'analyse effectuée à partir des IRIS ne peut être comprise comme une photographie des QPV, au sens où les données renvoient à un territoire élargi. Un biais d'interprétation en résulte donc, où certaines données (taux, proportions, parts) peuvent ne pas être exactement représentatives, certains ménages extérieurs au QPV venant hausser ou baisser les données produites.

Ainsi, concernant les QPV de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville :

- Le QPV « Côte des roses » est intégré dans deux IRIS, à savoir « IRIS Bel-Air » (correspondant à la partie « haute » du QPV) et « IRIS Côte des roses » (correspondant à la partie « basse » du QPV). Pour ce QPV, les données des deux IRIS seront systématiquement mises en avant pour chaque indicateur, afin d'avoir une image la plus précise possible.
- Le QPV « Saint-Pierre – La Milliaire » est intégré dans l'IRIS « Milliaire Près de Saint-Pierre ».

<sup>94</sup> <https://www.insee.fr/fr/information/2017499>

- Le QPV « Terrasses des provinces » est intégré dans l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens.

Par l'intermédiaire des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de Thionville et Yutz, la Communauté d'Agglomération a pu avoir accès à l'outil « Balises », mettant à disposition un socle d'indicateurs statistiques pour l'interprétation d'un territoire. Il a été mis en place à l'initiative de l'Union Nationale des CCAS et par les compétences techniques du bureau d'études « Le Compas ». Cet outil permet une extraction simplifiée de données à l'échelle des IRIS.

Les données ainsi mobilisées dans ce diagnostic reposent sur deux échelles temporelles principales :

- Le recensement de la population 2018 réalisé par l'INSEE concernant les données obtenues à partir du SIG Politique de la Ville et du fichier « Démographie des QPV » de Pôle Emploi.
- Le recensement de la population 2019 réalisé par l'INSEE concernant les données obtenues à partir de « Balises ».

Certaines données peuvent également provenir d'une autre source et d'une échelle temporelle. Pour la plupart des données, l'objectif est de pouvoir comparer les données relatives au QPV, ou à l'IRIS, avec celles de la commune et de l'intercommunalité. Cependant, des données peuvent être isolées et ne renvoyer qu'au QPV.

Pour chaque quartier prioritaire, le diagnostic quantitatif est abordé en neuf rubriques. Ces rubriques suivent une logique, partant du bâti et des logements, jusqu'au niveau de vie des personnes, en passant par la scolarité et l'emploi. Cette structure est déclinée dans le détail ci-dessous, accompagnée d'un lexique pour aider à la compréhension d'indicateurs mis en avant. Pour chaque quartier, les tableaux et graphiques de données sont ensuite intégrés au document.

L'analyse synthétique de ces éléments correspond au « portrait de données », produit par la suite pour chacun des quartiers prioritaires.

## *b) Ossature et Lexique*

### LOGEMENT

- Nombre, part, taux d'occupation, de vacances et de rotation des logements sociaux
- Évolution de la part des logements vacants parmi l'ensemble des logements
- Ancienneté d'emménagement des ménages

- Répartition des résidences principales selon le type d'habitat
- Évolution de la part des ménages propriétaires et part des ménages locataires

## DÉMOGRAPHIE

- Population Municipale
- Répartition de la population par sexe et âge
- Pyramide des âges
- Part des 60 ans et plus
- Part des 75 ans et plus
- Indice de jeunesse
- Indice d'évolution des générations âgées
- Part de la population étrangère
- Part de la population immigrée

## STRUCTURE DES MÉNAGES

- Nombre de ménages
- Part et nombre de ménages composés d'une personne
- Part et nombre de ménages composés de familles monoparentales
- Part et nombre de ménages composés de couples avec enfant
- Part et nombre de familles nombreuses (3 enfants ou plus)
- Part des femmes de 18 à 24 ans avec au moins un enfant à charge

## SCOLARITÉ

- Nombre d'écoliers
- Nombre d'élèves scolarisés au collège
- Taux de retard en 3<sup>ème</sup>
- Taux de scolarisation des 15-24 ans (détaillé pour 15-17 ans et 18-24 ans)
- Niveau de diplôme de la population du QPV
- Part et nombre des personnes âgées de 15 ans et plus sans diplôme
- Part des personnes âgées de 15 ans et plus de bas niveau de formation (inférieur à BAC+2), précisé par sexe
- Part et nombre des personnes âgées de 15 ans et plus avec un diplôme équivalent BAC+2
- Part des personnes âgées de 15 ans et plus de haut niveau de formation (supérieur à BAC+2), précisé par sexe
- Part des jeunes de 18 à 24 ans non scolarisés sans diplôme parmi les 18-24 ans
- Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi.

## INSERTION PROFESSIONNELLE – EMPLOI

- Taux d'activité (précisé par sexe)
- Taux d'emploi des 15-64 ans
- Part des salariés de 15 ans et plus en contrats précaires (CDD, intérim, emplois aidés, stages rémunérés, apprentissage)
- Part des emplois à durée limitée parmi les emplois
- Part de la population occupant un emploi à temps partiel
- Part des hommes et femmes salariés à temps partiel
- Demandeurs d'emploi (nombre, âge, niveau de formation, durée d'inscription)
- Indice de chômage des demandeurs d'emplois (en général et pour les moins de 26 ans)

## COMPOSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE

- Part des employés de 15 à 64 ans
- Part des ouvriers de 15 à 64 ans
- Part des cadres et professions intellectuelles supérieures de 15 à 64 ans
- Part des professions intermédiaires de 15 à 64 ans
- Part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise de 15 à 64 ans
- Part des chômeurs parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans
- Part des étudiants parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans
- Part des retraités parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans
- Part des autres inactifs parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans
- Part des hommes et femmes actifs, cadres et professions intellectuelles supérieures

## RESSOURCES

- Structure des revenus disponibles
- Part des ménages couverts par les minima sociaux
- Part des ménages couverts par le RSA
- Nombre de foyers allocataires de la CAF
- Population couverte par au moins une prestation CAF
- Part des allocataires dont le revenu dépend à 50% des prestations de la CAF
- Part des allocataires dont le revenu dépend à 100% des prestations de la CAF
- Part des ménages couverts par l'AAH
- Part des ménages couverts par la prime d'activité
- Bénéficiaires du régime général de l'assurance-maladie

## NIVEAU DE VIE

- Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation
- Part des ménages imposés
- Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation
- Niveau de vie médian (moyenne mensuelle en €)
- Écart inter-décile du niveau de vie (moyenne mensuelle en €)
- Taux de pauvreté

### Lexique<sup>95</sup> :

#### Population municipale (démographie) :

La population municipale comprend les personnes :

- Ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté ;
- Détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ;
- Les sans-abris recensés sur le territoire de la commune ;

<sup>95</sup> Réalisé à partir du site de l'INSEE ([Définitions | Insee](#))

- Résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

#### Indice de jeunesse (démographie) :

Il s'agit du rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Si le rapport est en-dessous de 1, la dynamique démographique globale est au vieillissement. Plus l'indice est supérieur 1, plus la population est jeune.

#### Indice d'évolution des générations âgées (démographie) :

L'indice d'évolution des générations âgées rapporte pour un territoire donné la population âgée de 60 à 74 ans à la population âgée de 75 ans et plus. Plus cet indice est élevé, plus le vieillissement attendu sur le territoire est important.

Autrement dit, si les personnes âgées entre 60 et 74 ans sont nombreux par rapport à leurs aînés et vieillissent sur place, alors la part des 75 ans et plus va augmenter.

#### Populations étrangère et immigrée (démographie) :

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers.

Les populations étrangère et immigrée ne se recoupent que partiellement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient Français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

#### Ménage (structure des ménages) :

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

#### Taux de retard en troisième (scolarité) :

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à un cursus normal (c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au CP à six ans, au collège à onze ans et au lycée à quinze ans). Un élève en retard a au moins un an de plus que l'âge théorique normal. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

### Taux de scolarisation (scolarité) :

Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.

### Taux d'activité (insertion professionnelle – emploi) :

Cet indicateur rapporte la population active, âgée de 15 à 64 ans (en emploi ou à la recherche d'un emploi) à l'ensemble de la population de 15 à 64 ans. Pour la variable « sexe », cet indicateur rapporte ainsi la population active féminine ou masculine âgée de 15 à 64 ans (en emploi ou à la recherche d'un emploi) à l'ensemble de la population féminine ou masculine de cette tranche d'âge.

Depuis le dernier recensement, les étudiants exerçant une activité professionnelle sont comptabilisés comme actifs. Ce nouveau concept rend la comparaison délicate avec les données des recensements précédents.

### Taux d'emploi (insertion professionnelle – emploi) :

Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale.

### Demandeurs d'emploi (insertion professionnelle – emploi) :

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les données relatives à ces demandeurs d'emploi ne reflètent pas pour autant toutes les personnes en recherche d'emploi.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories, selon la nature de l'emploi qu'ils recherchent et leur disponibilité. Ces catégories déterminent leurs droits et obligations. Elles sont définies par arrêté ministériel.

Les catégories principales d'analyse sont :

- Catégorie A  
Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- Catégorie B  
Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) ;
- Catégorie C  
Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

Données disponibles uniquement au niveau infracommunal pour les communes de plus de 10 000 habitants et/ou contenant au moins un QPV et au niveau intercommunal pour les EPCI contenant au moins un QPV ou une commune de plus de 10 000 habitants.

### Indice de chômage des demandeurs d'emploi :

Cet indicateur rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle Emploi (catégorie A, B et C) à la population active.

Cette donnée est disponible uniquement au niveau infracommunal pour les communes de plus de 10 000 habitants et/ou contenant au moins un QPV et au niveau intercommunal pour les EPCI contenant au moins un QPV ou une commune de plus de 10 000 habitants.

### Professions et catégories socioprofessionnelles (composition socioprofessionnelle) :

La nomenclature socioprofessionnelle est un ensemble de catégories statistiques qui, chacune, regroupe des professions correspondant à un même milieu social.

### Employés (composition socioprofessionnelle) :

Ce groupe socioprofessionnel rassemble des professions aux fonctions très variées (administratives, commerciales, de services aux particuliers, de surveillance et sécurité, etc.) dont il est difficile de trouver une définition commune si ce n'est qu'elles n'ont pas ou peu de responsabilité d'encadrement. Ce groupe socioprofessionnel est composé uniquement de salariés, à de rares exceptions près.

### Ouvriers (composition socioprofessionnelle) :

Ce groupe socioprofessionnel regroupe des personnes qui exercent des fonctions d'exécution dans le cadre d'une division poussée du travail dans les secteurs industriels, de services à l'industrie (nettoyage, maintenance, tri, expédition, etc.) ou des tâches manuelles dans les secteurs artisanaux ou agricoles. Il ne comprend que des salariés, qui peuvent être employés par des établissements de nature publique ou privée.

### Professions intermédiaires (composition socioprofessionnelle) :

La plupart des personnels de ce groupe occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, employés ou ouvriers. Parmi elles, les enseignantes et enseignants du premier degré, les infirmières et infirmiers, les sage-femmes, les officiers de police, les assistantes sociales et assistants sociaux...

### Cadres et professions intellectuelles supérieures (composition socioprofessionnelle) :

Ce groupe socioprofessionnel comprend des professions qui nécessitent des connaissances approfondies et qui, souvent, doivent satisfaire à une exigence de diplômes ou de concours. Les agents de la fonction publique (État, collectivités territoriales, hôpitaux publics ou établissements publics à caractère administratif) relevant de ce groupe socioprofessionnel appartiennent à des corps de catégorie A et assimilés. Les salariés du secteur privé classés dans ce groupe socioprofessionnel ont un statut de cadre ou d'ingénieur selon les conventions collectives de branche.

Part des ménages couverts par les *minima sociaux* (ressources) :

Les *minima sociaux* versés par la Caisse d'Allocations Familiales sont l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et le Revenu de Solidarité Active (RSA). À partir de 2016, le RSA n'a plus qu'un seul volet, un socle, majoré et non-majoré, ce qui correspond anciennement au Revenu Minimum d'Insertion (REMI) et à l'Allocation Parent Isolé (API).

Concernant le nombre de bénéficiaires, cette donnée est disponible uniquement au niveau infracommunal pour les communes de plus de 10 000 habitants et/ou contenant au moins un QPV et au niveau intercommunal pour les EPCI contenant au moins un QPV ou une commune de plus de 10 000 habitants.

Cet indicateur rapporte ainsi le nombre de bénéficiaire des *minima sociaux* à l'ensemble des ménages recensés en 2018 sur les territoires d'analyse ciblés.

Part des ménages couverts par le RSA (ressources) :

Le RSA est entré en vigueur en juin 2009 en France métropolitaine. Il constitue le dernier filet de sécurité du système de protection sociale.

Cet indicateur rapporte le nombre d'allocataires RSA à l'ensemble des ménages recensés en 2018 sur les territoires d'analyse ciblés.

Part des allocataires dont le revenu dépend à 50 % des prestations de la CAF & Part des allocataires dont le revenu dépend à 100 % des prestations de la CAF (ressources) :

Ces indicateurs rapportent les allocataires dont le revenu est constitué à 50 % (ou plus) et à 100 % des prestations de la CAF à l'ensemble des allocataires CAF. Il est ainsi un indicateur de la dépendance des ménages aux prestations.

Ces deux parts sont disponibles jusqu'au 31 décembre 2017 uniquement au niveau infracommunal pour les communes de plus de 10 000 habitants et/ou contenant au moins un QPV et au niveau intercommunal pour les EPCI contenant au moins un QPV ou une commune de plus de 10 000 habitants.

Part des ménages couverts par l'AAH (ressources) :

Il s'agit d'un *minimum social* créé par la loi du 30 juin 1975. C'est une prestation versée aux adultes, âgés de 20 à 60 ans, handicapés, sans ressource ou disposant de ressources modestes, dont le handicap équivaut à un taux d'incapacité de 80 % et entraîne l'impossibilité de travailler. Cette incapacité de 80 % est évaluée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Cette allocation ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier et est soumise à un plafond de ressources.

Cet indicateur rapporte ainsi le nombre d'allocataires AAH à l'ensemble des ménages recensés en 2018 sur les territoires d'analyse ciblés.

Unité de consommation (niveau de vie) :



Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Taux de bas revenus (niveau de vie) :

Il renvoie au taux de bas revenus déclarés, au seuil de 60 %, du revenu déclaré par unité de consommation médian métropolitain (%).

Taux de pauvreté (niveau de vie) :

Le taux de pauvreté monétaire mesure la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, défini conventionnellement à 60% du niveau de vie médian. Cette mesure est donc relative. Elle compare les revenus au sein de la population et ne rend pas compte des conditions de vie des ménages modestes.

Niveau de vie médian (moyenne mensuelle en €) (niveau de vie) :

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE qui attribue 1 unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Cette modalité de calcul permet de prendre en compte la composition d la famille.

Si l'ensemble des niveaux de vie des ménages sont classés par ordre croissant, la médiane correspond au niveau de vie mensuel d'un individu ayant autant de personnes plus pauvres que lui que de personnes plus riches. Ceci correspond ainsi au revenu disponible pour la personne après redistribution (prestations comprises et imposition déduite).

Écart inter-décile du niveau de vie (moyenne mensuelle en €) (niveau de vie) :

Cet indicateur correspond à l'écart entre le montant du niveau de vie mensuel de l'individu le plus riche parmi les 10 % les plus pauvres et le montant du niveau de vie mensuel de l'individu le plus pauvre parmi les 10 % les plus riches. Il permet ainsi de mesure la disparité des niveaux de ressources des personnes.

c) Tableaux et graphiques de données Côte des roses – Bel-Air

### a) Logement

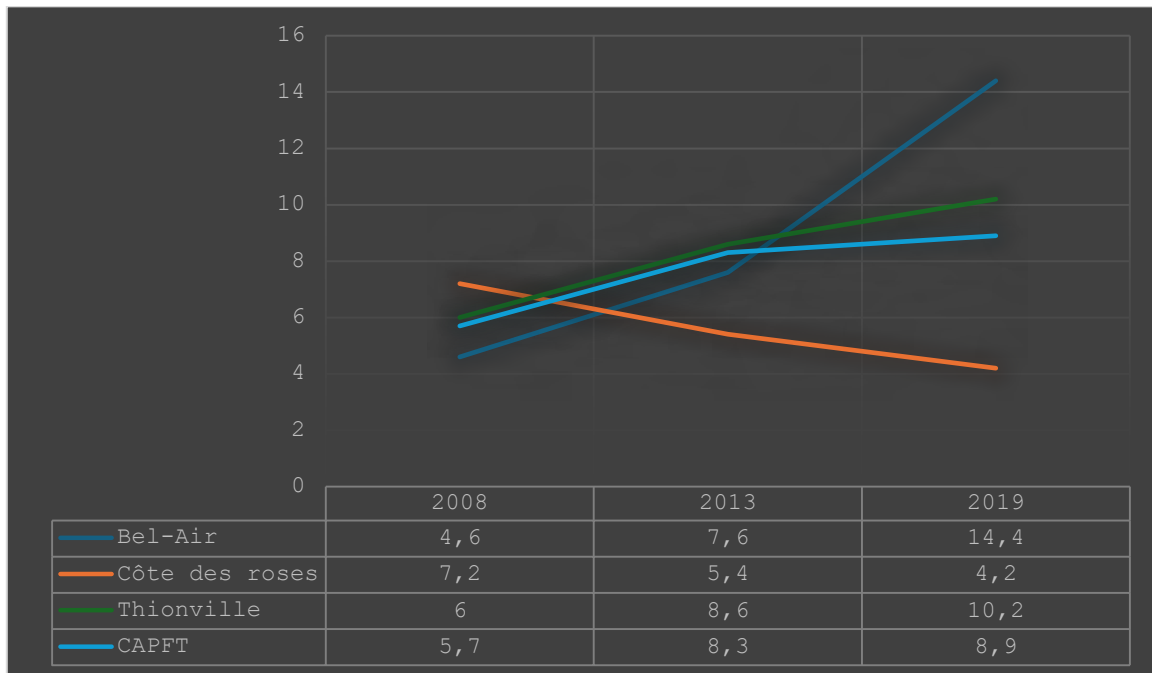
Tableau 1 : Nombre, part, taux d'occupation, de vacance et de rotation des logements sociaux

	Quartier prioritaire	Thionville	CAPFT
Nombre de logements sociaux	939	5 327	8 024
Part des logements sociaux (%)	90,8	24,9	19,5
Taux de vacance (%)	3,7	3,6	3,6
Taux de vacance de plus de 3 mois (%)	2,1	2,4	2,4
Taux de rotation (%)	5,6	7,1	7,5

Source : SDES, Répertoire du parc locatif social (2021)

Graphique 1 : Évolution de la part des logements vacants parmi l'ensemble des logements  
(%)

IRIS « Bel-Air » et « Côte des roses »



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 2 : Ancienneté d'emménagement des ménages (%)

	Quartier prioritaire	Commune	EPCI
Moins de 2 ans	12	14,7	13,2
Entre 2 et 4 ans	21,7	23,3	21,6
Entre 5 et 9 ans	22,1	18,2	17,4
10 ans ou plus	44,2	43,8	47,8

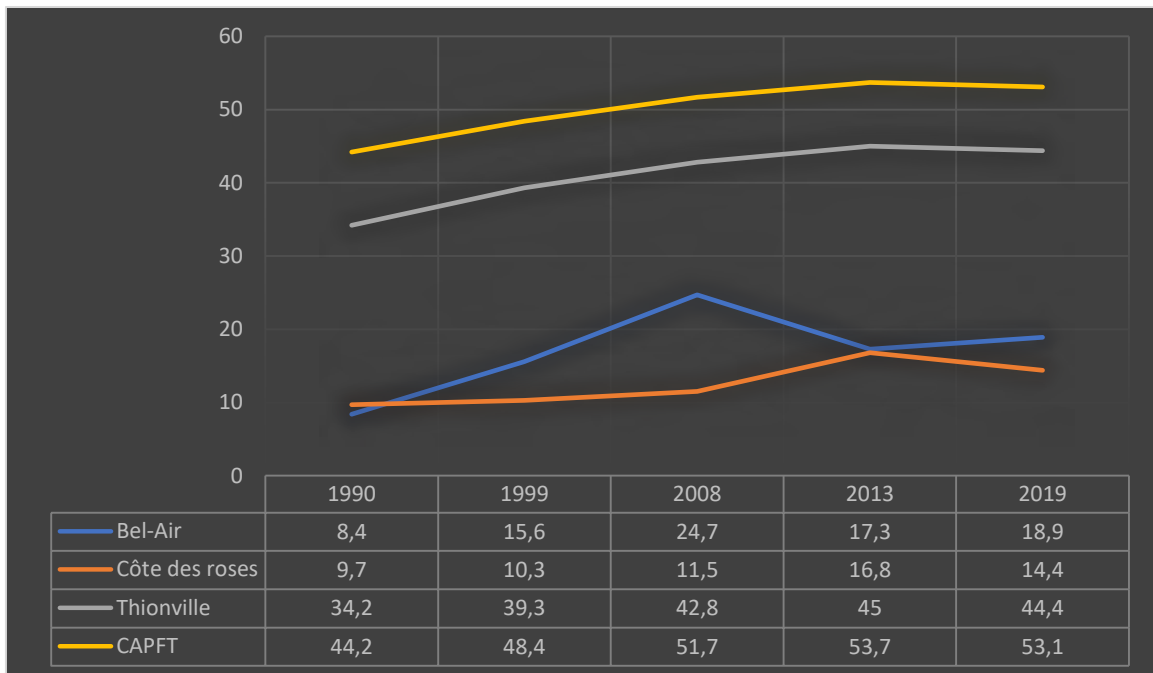
Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

Tableau 3 : Répartition des résidences principales selon le type d'habitat (%)

	Quartier Prioritaire	Thionville	CAPFT
Appartement	97,9	71,1	57,2
Maison	nd	28,9	42,8

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 2 : Évolution de la part des ménages propriétaires (%)  
IRIS « Bel-Air » et « Côte des roses »



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Donnée 1 : Part des ménages locataires dans le quartier prioritaire : 97,8 %

Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

## b) Démographie

Tableau 4 : Population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
1 997	40 477	80 039

Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

Tableau 5 : Répartition de la population par sexe et âge

	Quartier prioritaire	Commune	EPCI
Homme (%)	49,9	48,9	48,7
Femme (%)	50,1	51,1	51,3
Moins de 25 ans (%)	34,6	26,4	27
60 ans ou plus (%)	20,7	25,6	25,2
Indice jeunesse	1,4	0,8	0,9

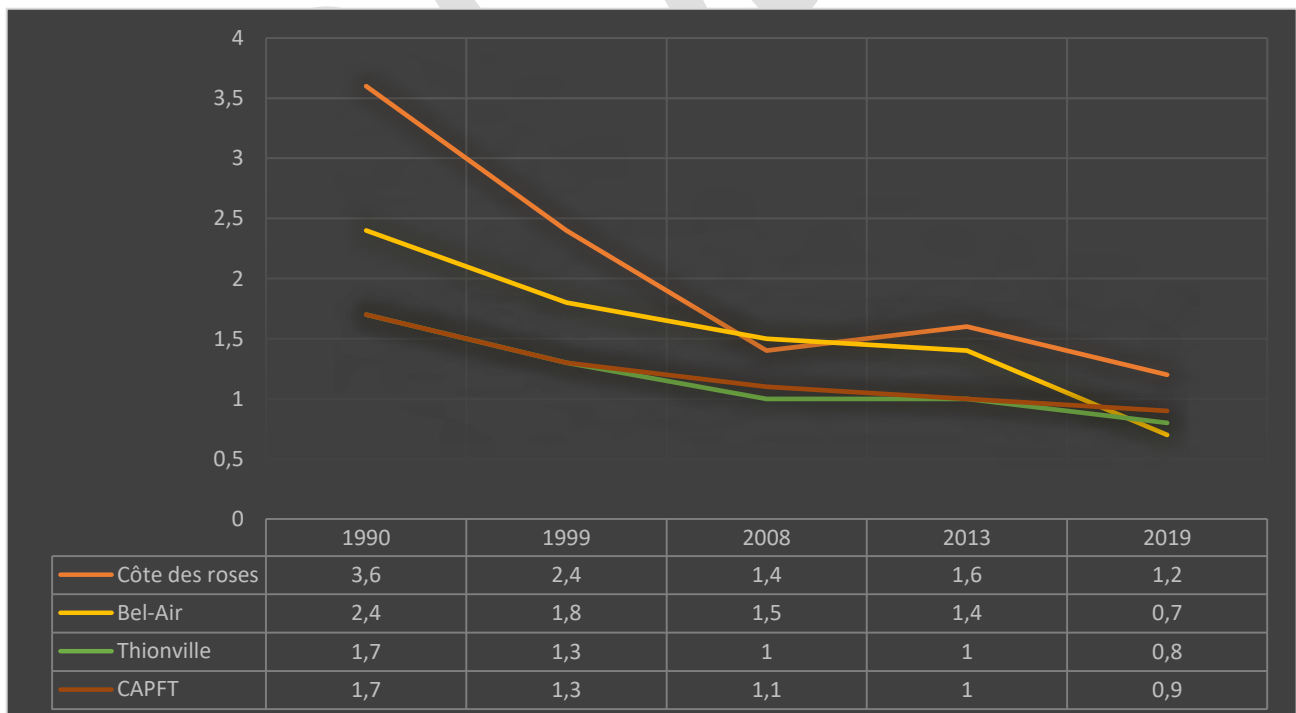
Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

Tableau 6 : Pyramide des âges (répartition en %)

Part des 0 - 14 ans	22,2
Part des 15 - 24 ans	12,4
Part des 25 - 59 ans	44,7
Part des 60 – 74 ans	13,5
Part des 75 ans et plus	7,2

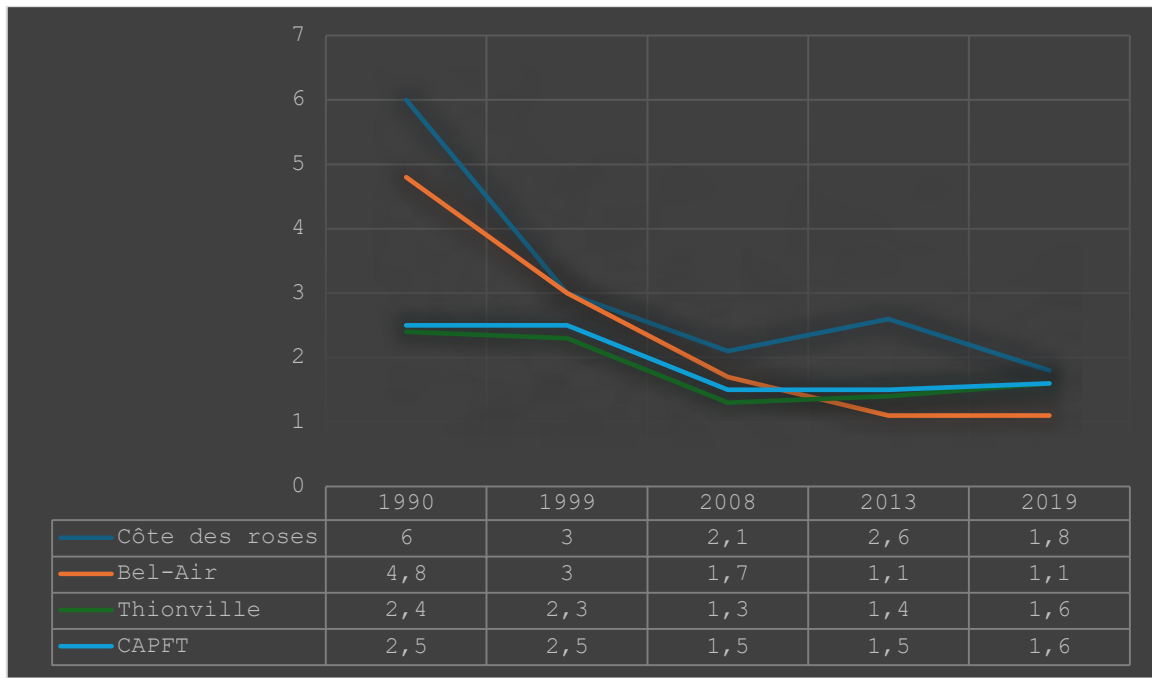
Source : INSEE, Recensement de la Population 2018

Graphique 3 : Évolution de l'indice jeunesse sur 30 ans (1990 à 2019)  
 IRIS « Côte des roses » et « Bel-Air »



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 4 : Évolution de l'indice d'évolution des générations âgées  
 IRIS « Côte des roses » et Bel-Air »



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 5 : Évolution de la part des personnes âgées de 60 ans et plus parmi la population totale (%)  
 IRIS « Côte des roses » et « Bel-Air »



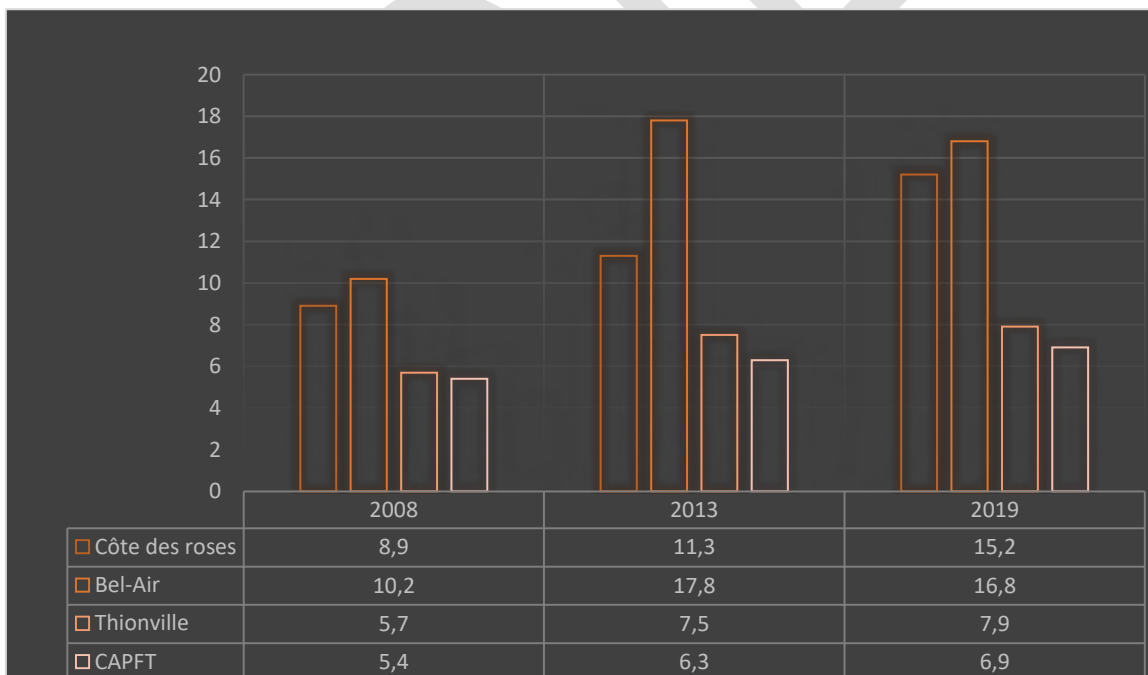
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 6 : Évolution de la part des personnes âgées de 75 ans et plus parmi la population totale (%)  
 IRIS « Côte des roses » et « Bel-Air »



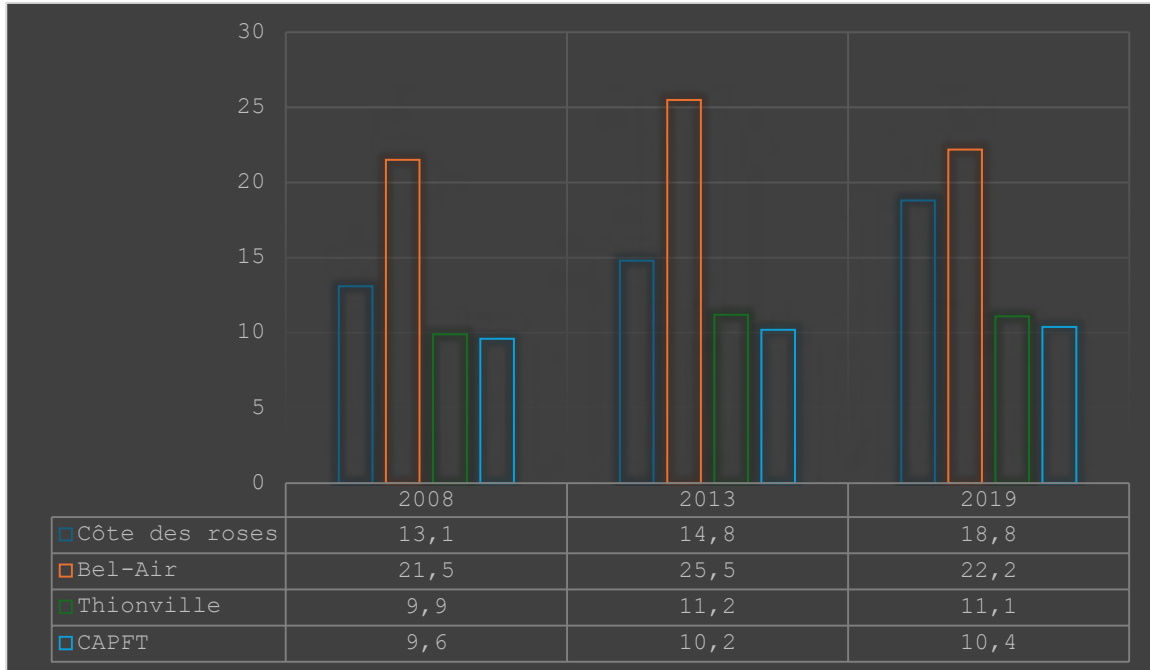
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 7 : Évolution de la part de la population étrangère parmi la population totale (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 8 : Évolution de la part de la population immigrée parmi la population totale (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

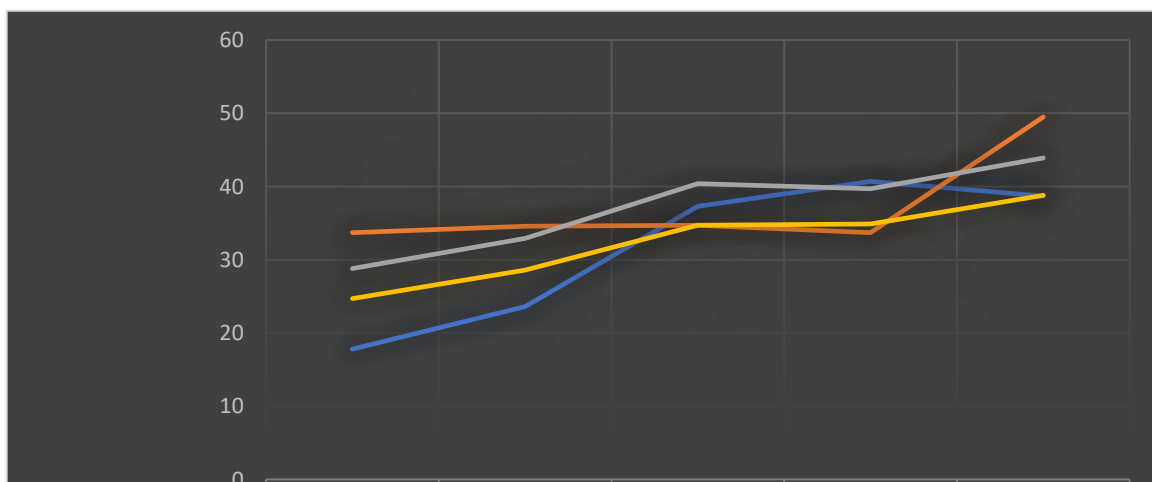
### c) STRUCTURE DES MÉNAGES

Tableau 7 : Nombre de ménages

	1990	1999	2008	2013	2019
<b>Côte des roses</b>	775	902	931	881	864
<b>Bel-Air</b>	845	763	800	731	727
<b>Thionville</b>	15 706	17 209	19 047	19 147	19 832
<b>CAPFT</b>	28 379	31 011	34 791	35 275	37 589

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 9 : Évolution de la part du nombre de ménages composés d'une seule personne  
 (%)





Source : INSEE, *Recensement de la Population (2019)*

Tableau 8 : Nombre de ménages composés d'une seule personne en 2019

Côte des roses	334
Bel-Air	360
Thionville	8 709
CAPFT	14 602

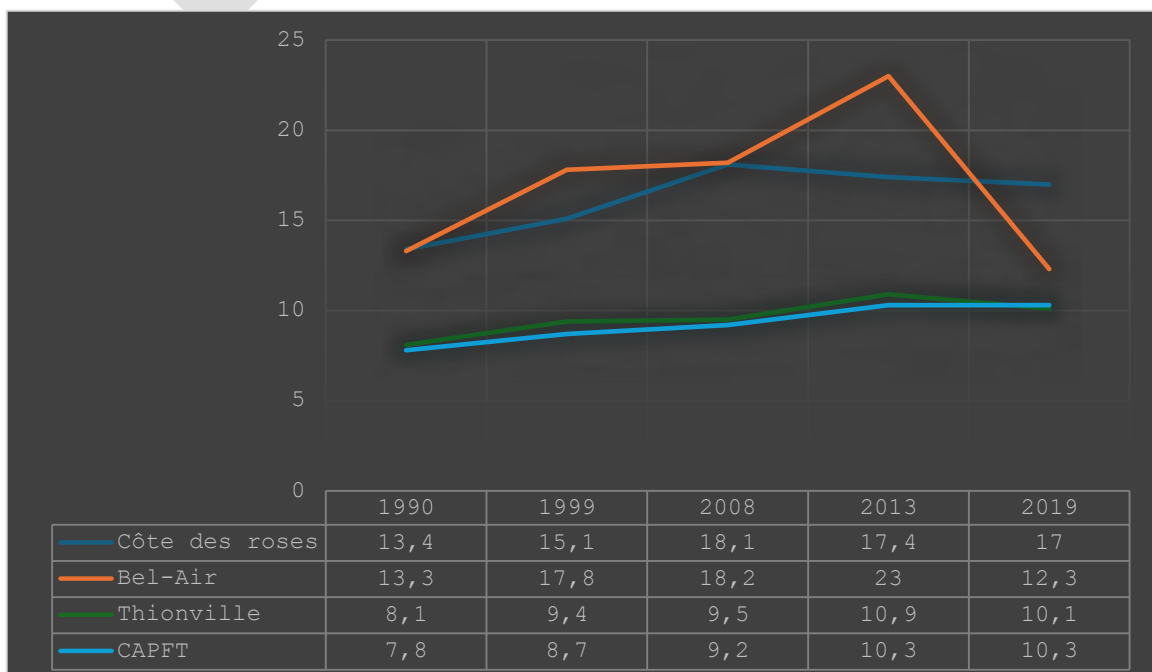
Source : INSEE, *Recensement de la Population (2019)*

Tableau 9 : Part des ménages composés d'une personne (%)

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
43,1	43,3	38,3

Source : INSEE, *Recensement de la Population (2018)*

Graphique 10 : Évolution de la part du nombre de ménages composés de familles monoparentales (y compris avec enfant(s) de 25 ans et plus) (%)



Source : INSEE, *Recensement de la Population (2019)*

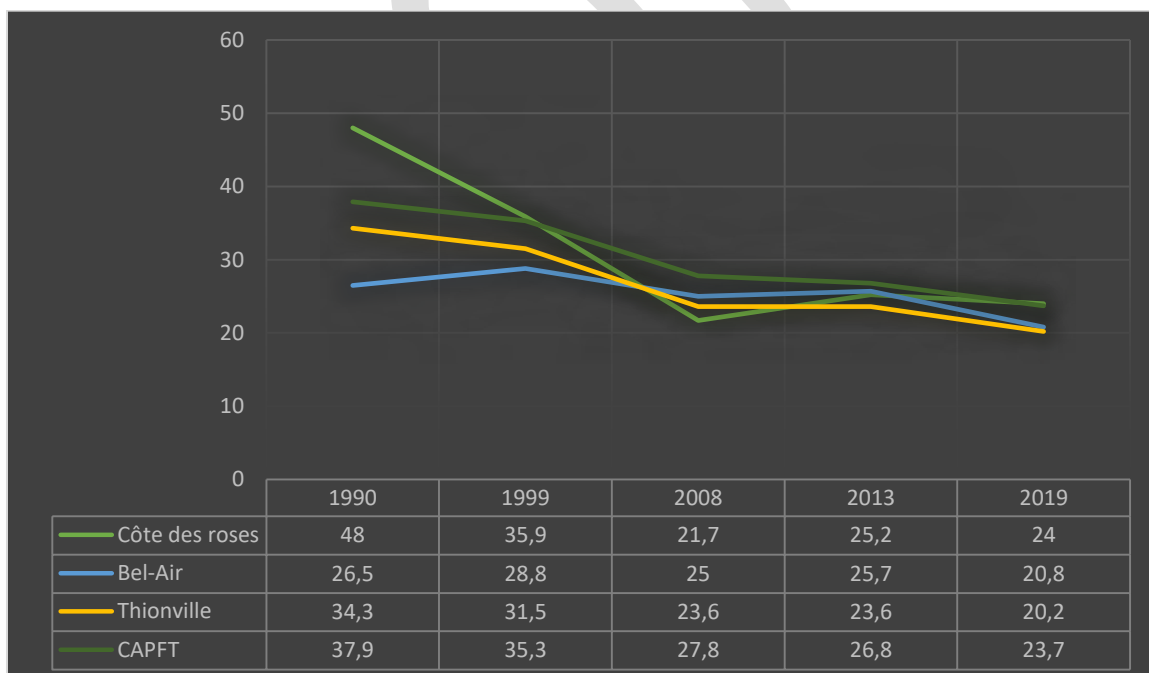
Tableau 10 : Nombre de ménages composés de familles monoparentales (y compris avec enfant(s) de 25 ans et plus) en 2019 (%)

Côte des roses	147
Bel-Air	89
Thionville	2 003
CAPFT	3 882

Source : INSEE, *Recensement de la Population (2019)*

Cette part devient encore plus significative quand la donnée est attachée au périmètre du quartier prioritaire, où celle-ci s'élève ainsi à 30,8 %. (Source : INSEE, *Recensement de la Population 2018*).

Graphique 11 : Évolution de la part des ménages composés de couples avec enfant(s) (y compris de 25 ans et plus) (%)



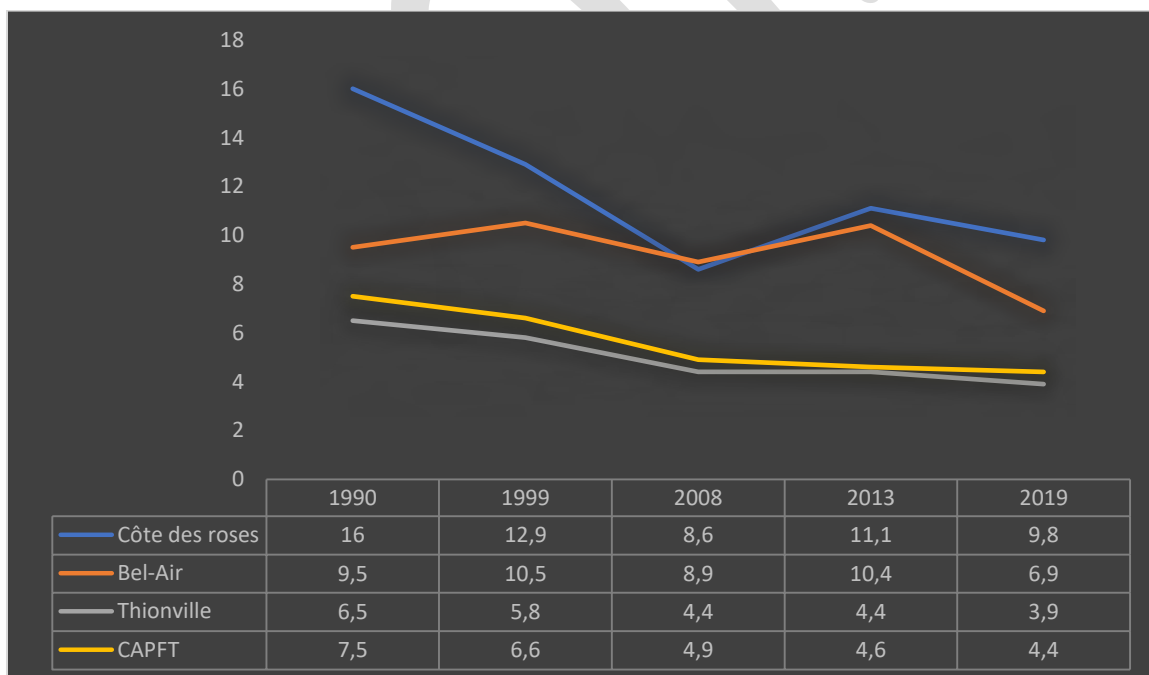
Source : INSEE, *Recensement de la Population (2019)*

Tableau 11 : Nombre de ménages composés de couples avec enfant(s)  
 (y compris de 25 ans et plus)

Côte des roses	207
Bel-Air	151
Thionville	3 999
CAPFT	8 912

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 12 : Évolution de la part des ménages composés de familles nombreuses  
 (avec 3 enfants et plus, de moins de 25 ans) (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 12 : Nombre de ménages composés de familles nombreuses en 2019  
 (avec 3 enfants et plus, de moins de 25 ans)

Côte des roses	85
Bel-Air	50
Thionville	765
CAPFT	1 662

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 13 : Évolution de la part des femmes de 18 à 24 ans avec au moins un enfant à charge parmi l'ensemble des femmes de 18 à 24 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

## d) SCOLARITÉ

Tableau 12 : Nombre d'écoliers

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
440	4 095	7 923

Source : *ministère de l'Éducation Nationale, DEPP, année scolaire 2020-2021*

Tableau 13 : Nombre d'élèves scolarisés dans une formation au collège

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
97	1 837	3 813

Source : *ministère de l'Éducation Nationale, DEPP, année scolaire 2020-2021*

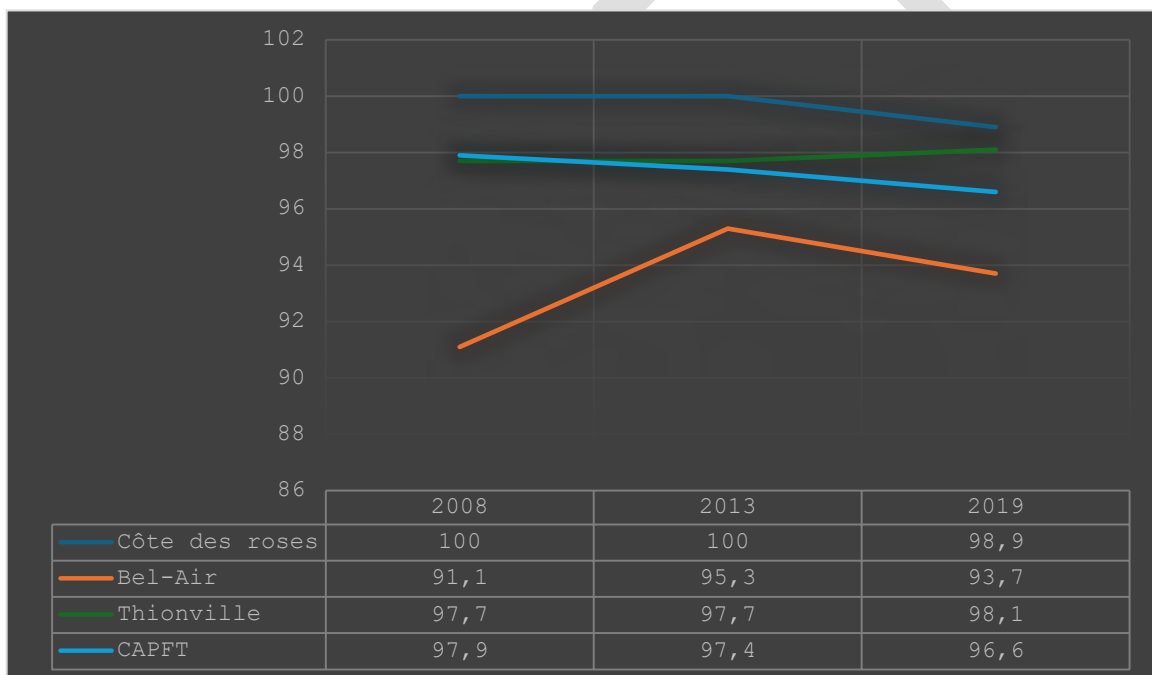
Tableau 14 : Taux de retard en 3<sup>ème</sup> ( %)

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
35,3	9	8,8

Source : *ministère de l'Éducation Nationale, DEPP, année scolaire 2020-2021*

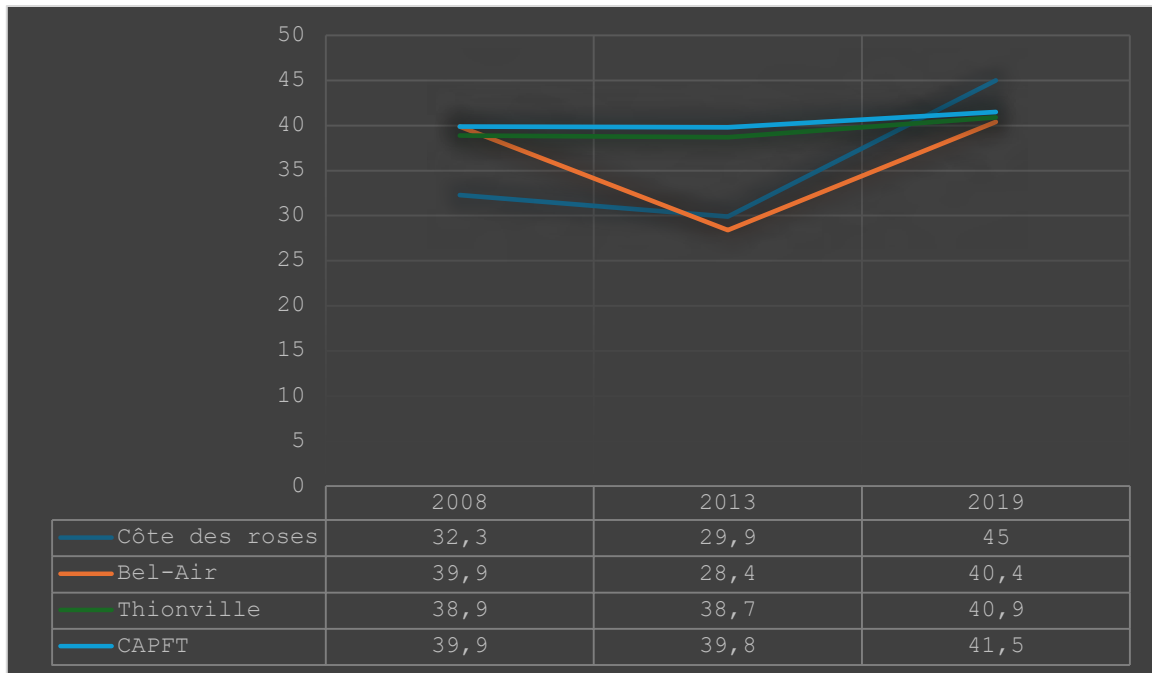
D'après le Recensement de la Population (2018) produit par l'INSEE, le taux de scolarisation des personnes âgées de 15 à 24 ans sur le quartier s'élève à 56,6 %.

Graphique 13 : Évolution du taux de scolarisation des 15 à 17 ans



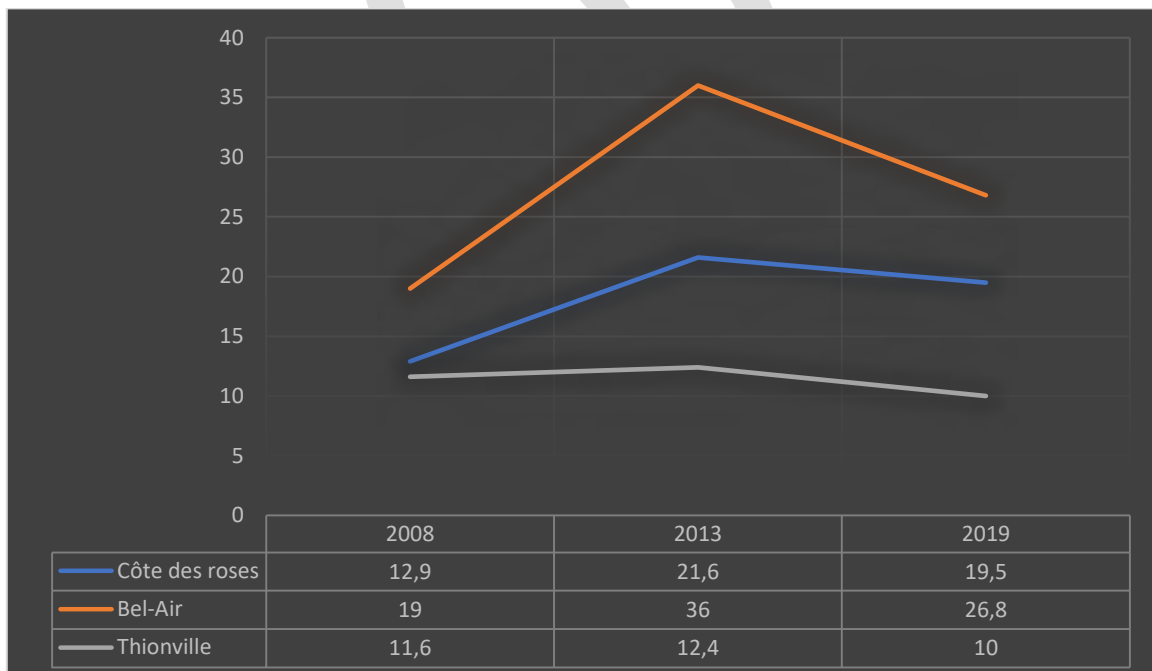
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 14 : Évolution du taux de scolarisation des 18 à 24 ans



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 15 : Évolution de la part des jeunes de 18 à 24 ans non scolarisés et sans diplôme parmi l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 15 : Répartition des niveaux de diplôme de la population de la « Côte des roses » (en %)

Part de la population avec un diplôme de niveau inférieur au BAC	29,4
Part de la population avec un diplôme de niveau BAC	9,0
Part de la population avec un diplôme de niveau BAC+2 ou supérieur	11,3
Part de la population sans diplôme	50,2
Part des femmes sans diplôme	59,4
Part d'étrangers sans diplôme	70,4

Source : INSEE, recensement de la population (2018)

Tableau 16 : Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
32,9 %	15,4%	15,4%

Source : INSEE, recensement de la population (2018)

Tableau 17 : Nombre de personnes de 15 ans et plus de bas niveau de formation (aucun diplôme, brevet des collèges)

	1990	1999	2008	2013	2019
<b>Côte des roses</b>	976	813	694	523	535
<b>Bel-Air</b>	920	787	689	701	577
<b>Thionville</b>	14 044	11 450	9 715	8 897	7 638
<b>CAPFT</b>	27 432	22 595	19 019	17 199	14 876

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

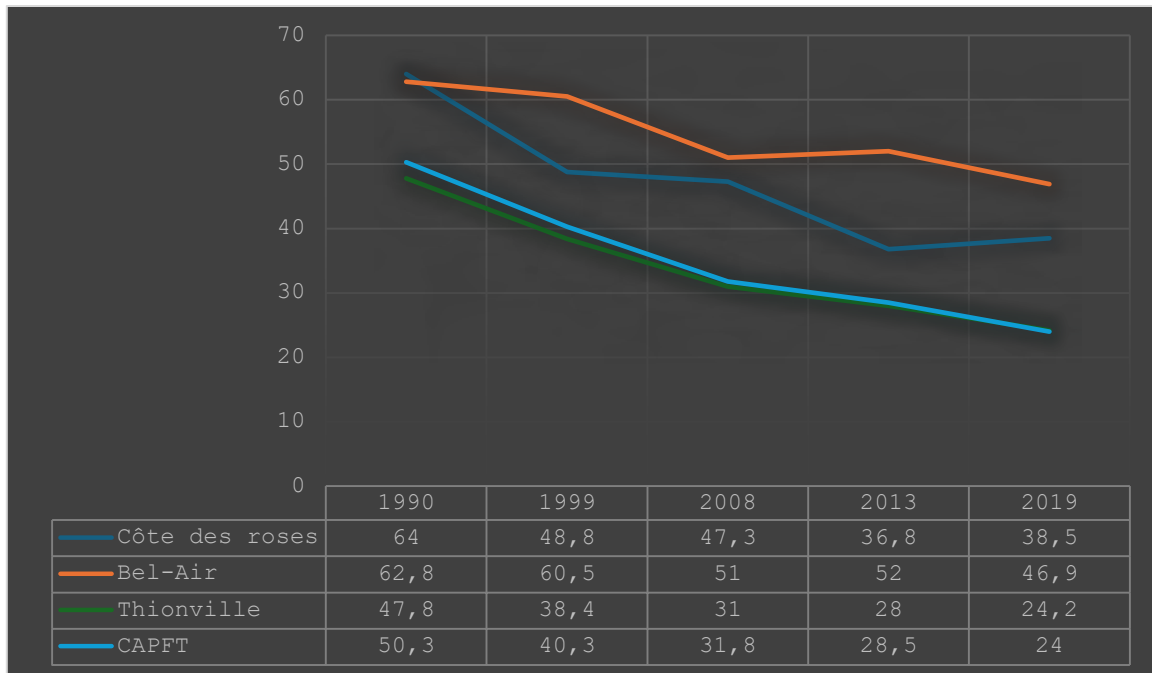
Tableau 18 : Nombre de personnes de 15 ans et plus sans diplôme rapporté au nombre total d'habitants

Côte des roses	Thionville	CAPFT
26,8 %	18,9 %	18,6 %

Source : INSEE, Recensement de la Population (2018 – 2019)

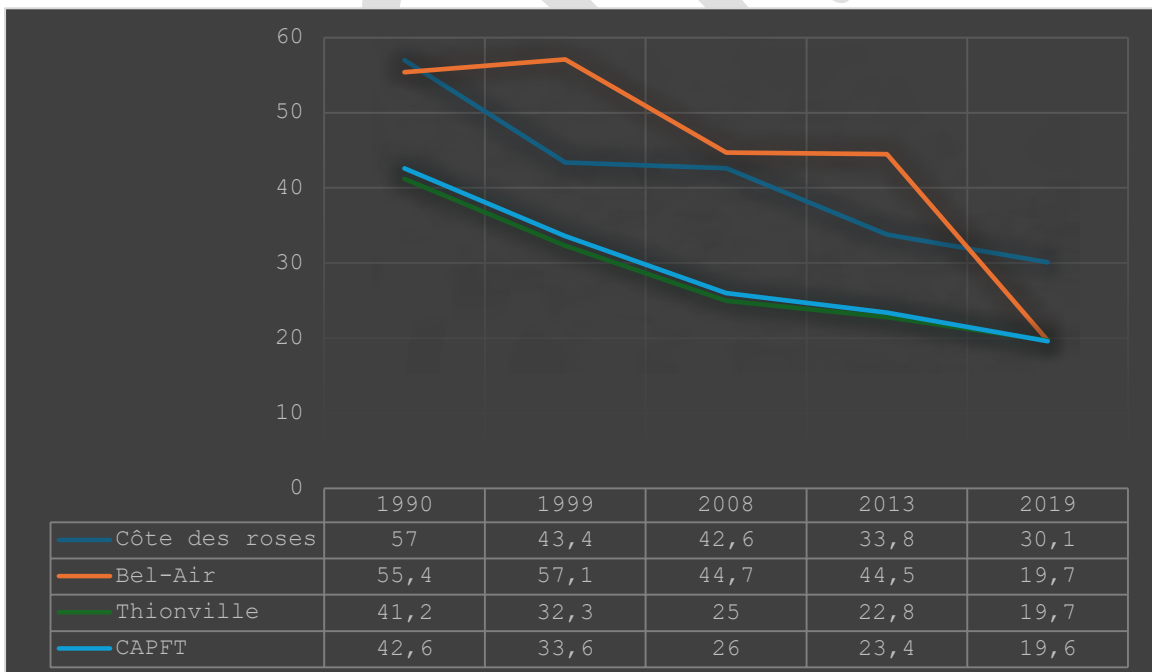
Graphique 19 : Évolution de la part des 15 ans et plus de bas niveau de formation parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (%)





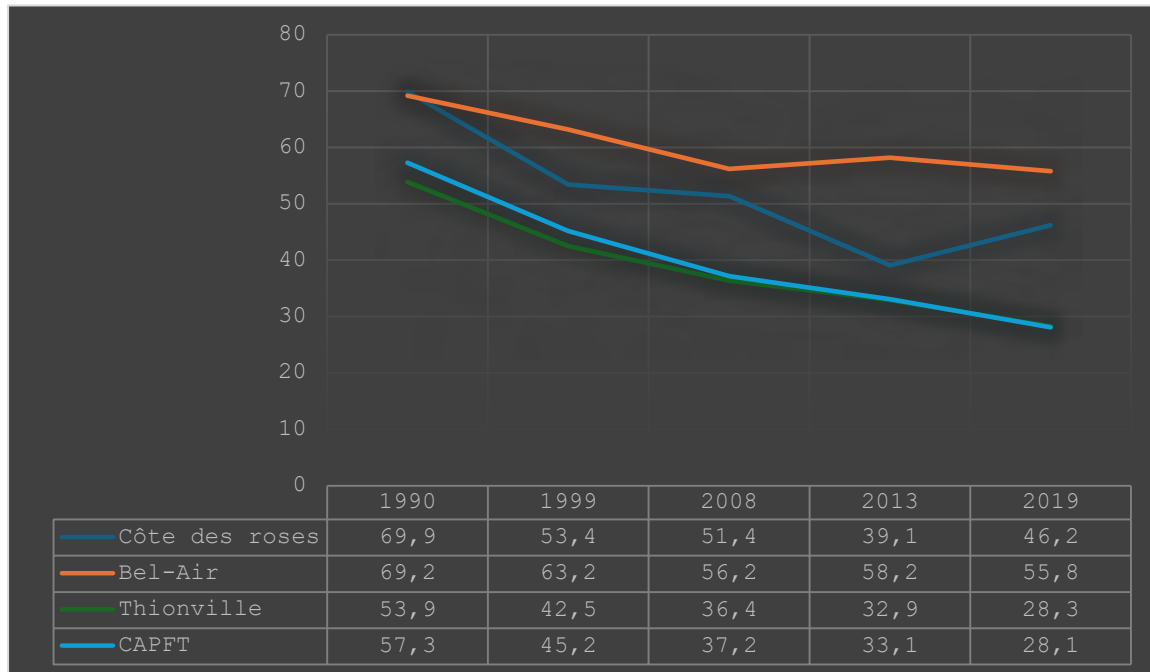
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 20 : Évolution de la part des hommes de 15 ans et plus de bas niveau de formation  
parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 21 : Évolution de la part des femmes de 15 ans et plus de bas niveau de formation  
parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 19 : Nombre de personnes de 15 ans et plus de haut niveau de formation (Bac +2 et au-delà)

	1990	1999	2008	2013	2019
<b>Côte des roses</b>	96	143	154	209	233
<b>Bel-Air</b>	108	80	181	154	203
<b>Thionville</b>	3 924	6 134	8 554	10 033	11 248
<b>CAPFT</b>	5 592	9 649	14 379	17 076	20 412

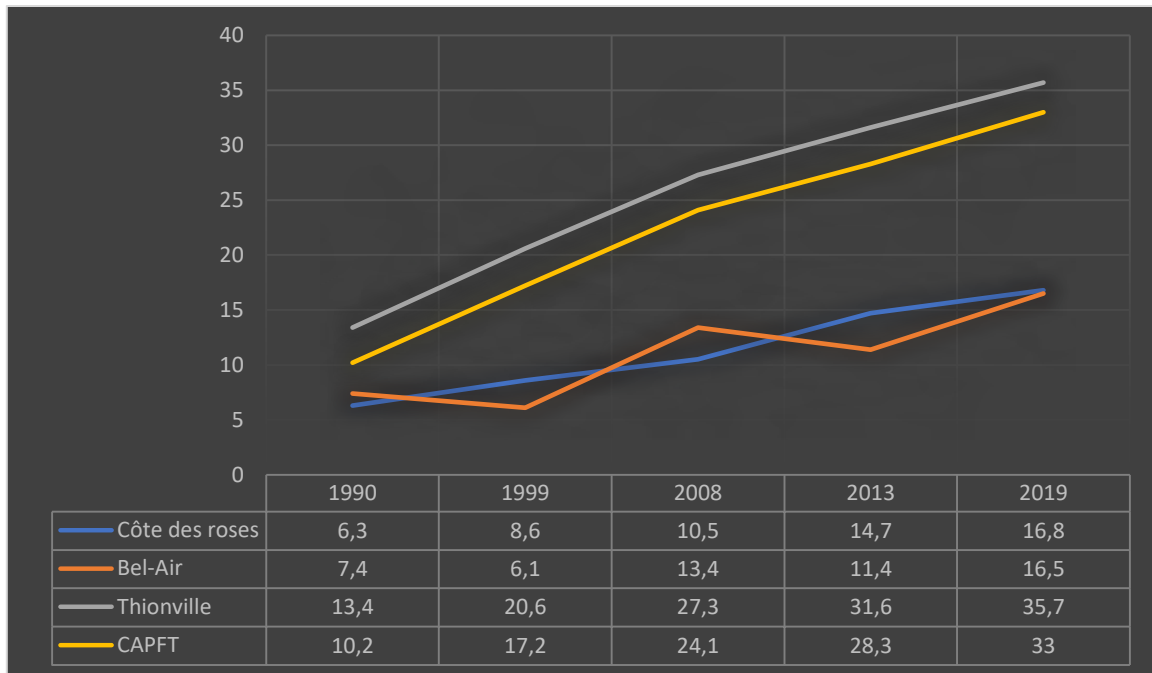
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 20 : Nombre de personnes de 15 ans et plus avec un diplôme Bac + 2 ou plus rapporté au nombre total d'habitants

Côte des roses	Thionville	CAPFT
11,7 %	27,8 %	25,5 %

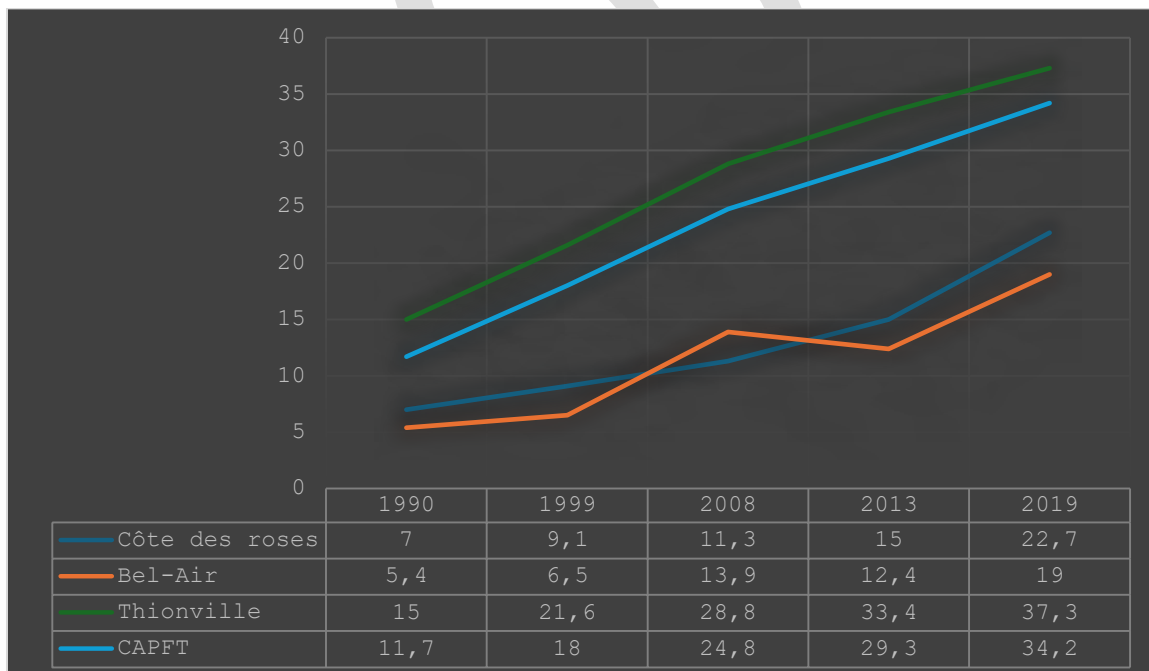
Source : INSEE, Recensement de la Population (2018 -2019)

Graphique 22 : Évolution de la part des 15 ans et plus de haut niveau de formation (Bac +2) parmi l'ensemble des 15 ans et plus non scolarisés (%)



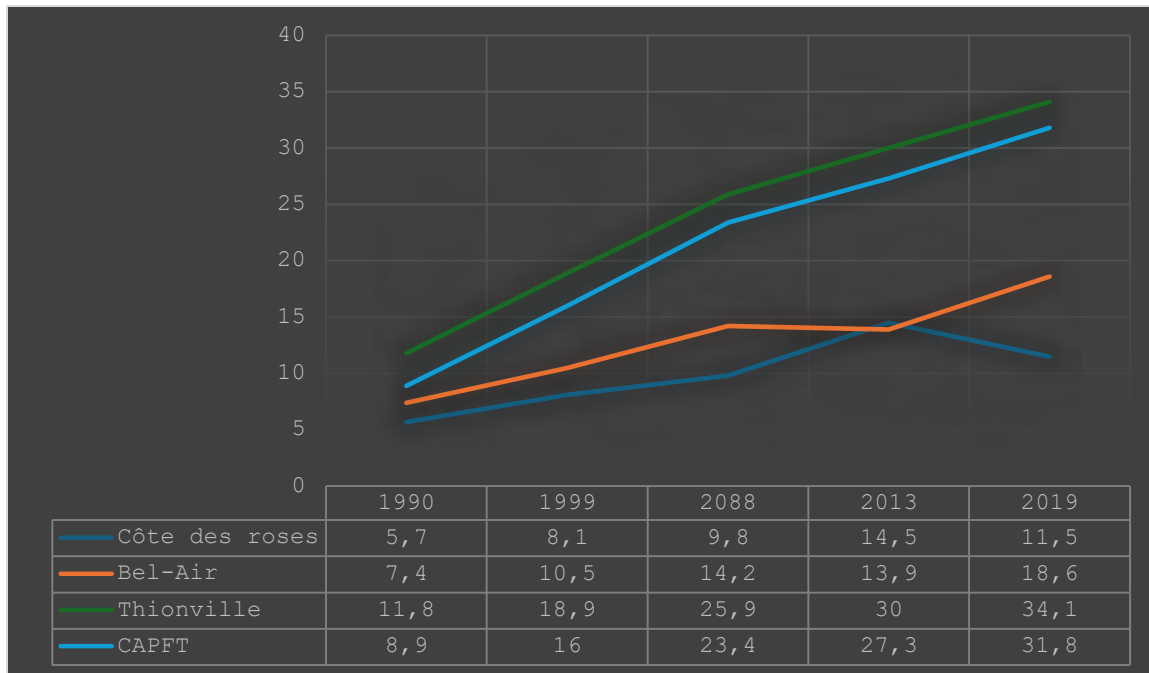
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 23 : Évolution de la part des hommes de 15 ans et plus de haut niveau de formation  
parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 24 : Évolution de la part des femmes de 15 ans et plus de haut niveau de formation  
parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

## e) Insertion professionnelle – Emploi

Tableau 21 : Taux d'emploi des 15-64 ans (%)

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
43,5	66,1	66,8

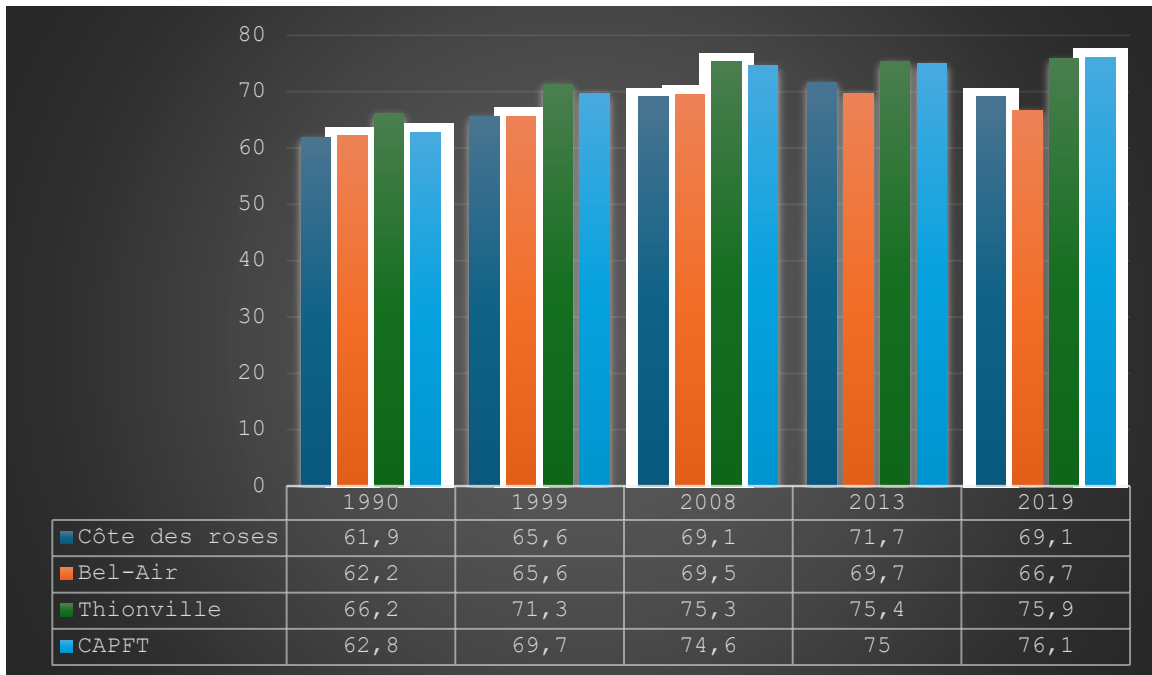
Source : INSEE, recensement de la population (2018)

Tableau 22 : Taux d'emploi du quartier prioritaire catégorisé (%)

Taux d'emploi des femmes	40
Taux d'emploi des hommes	46,6
Taux d'emploi des étrangers	31,4
Taux d'emploi des 25 – 54 ans	49,9
Taux d'emploi des 55 – 65 ans	42,5

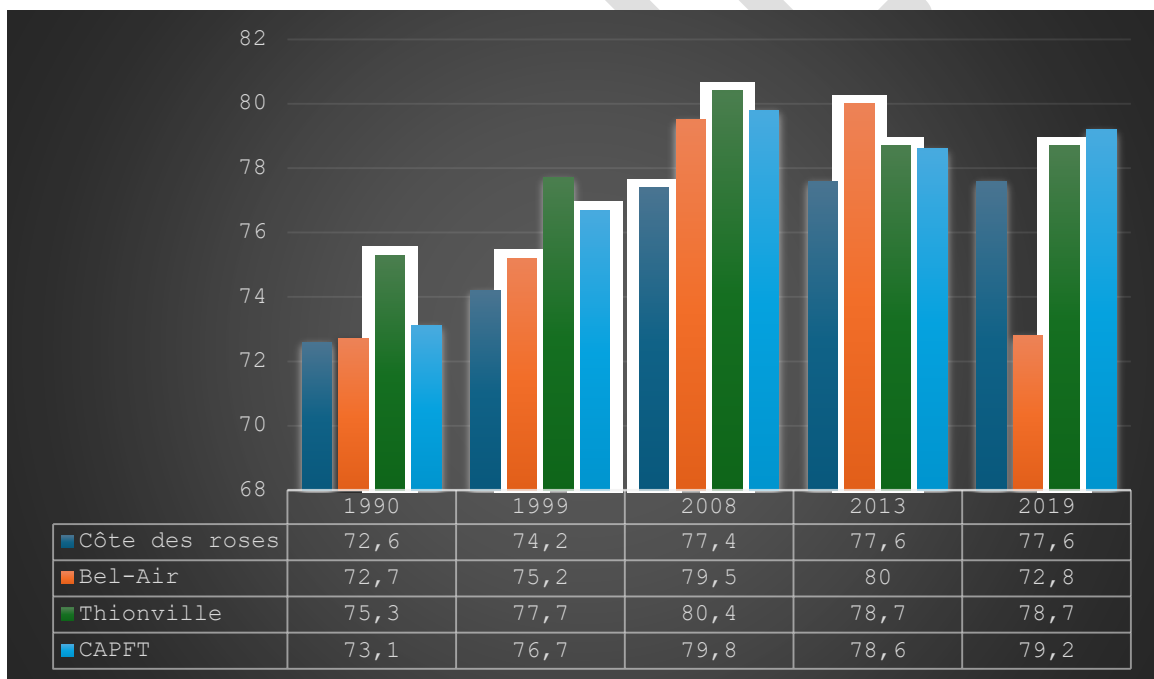
Source : INSEE, recensement de la population (2018)

Graphique 25 : Taux d'activité des 15-64 ans (%)



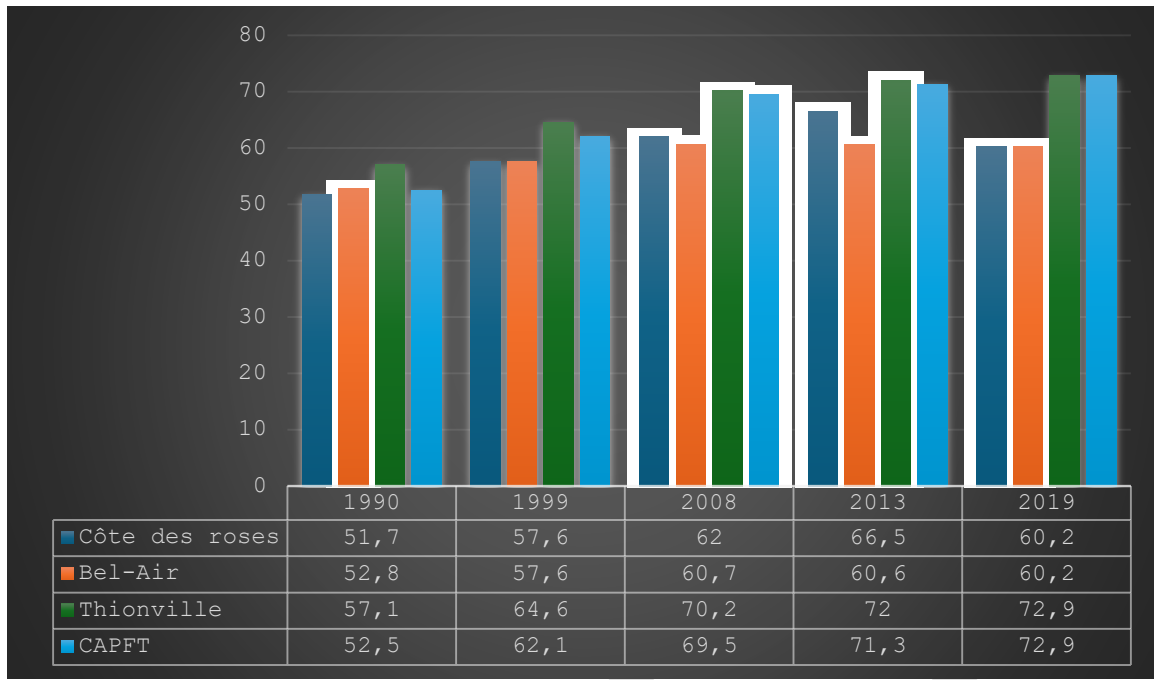
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 26 : Taux d'activité des hommes de 15-64 ans (%)



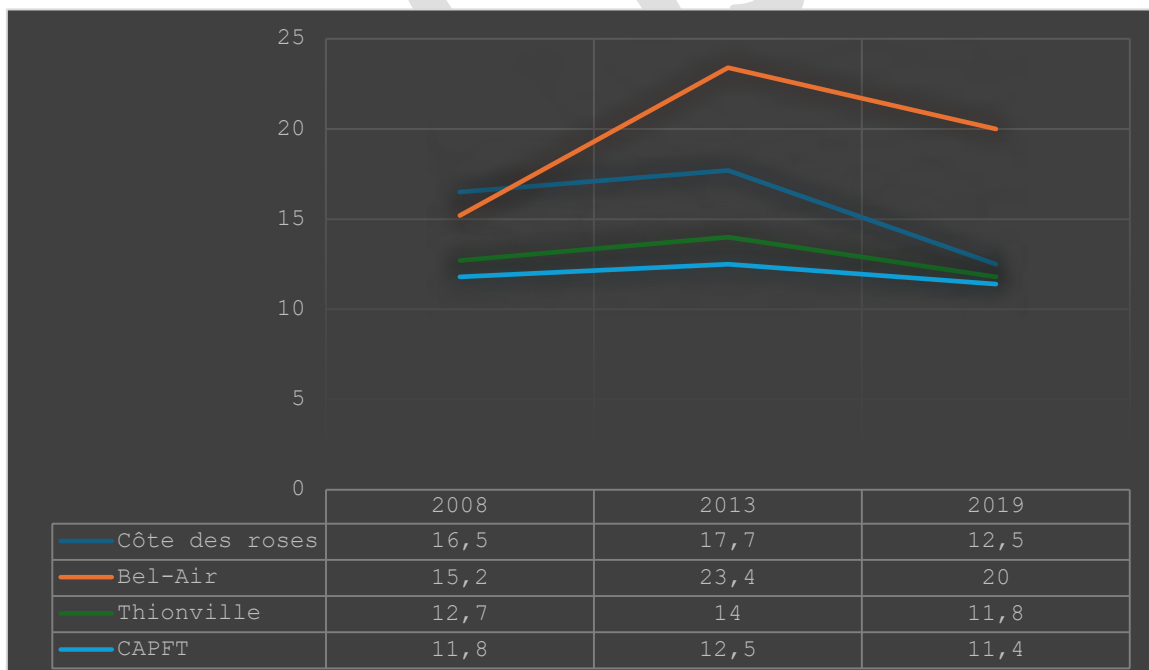
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 27 : Taux d'activité des femmes de 15-64 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

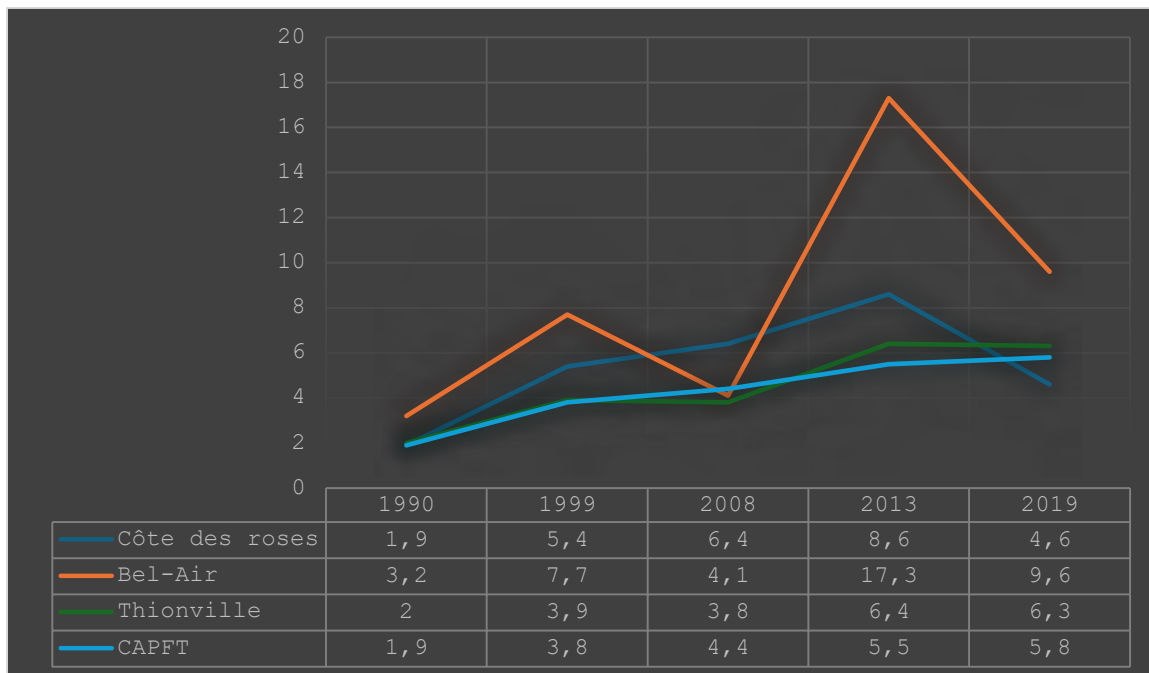
Graphique 28 : Évolution de la part des salariés de 15 ans et plus en contrats précaires (%) (CDD, intérim, emplois aidés, stages)



Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

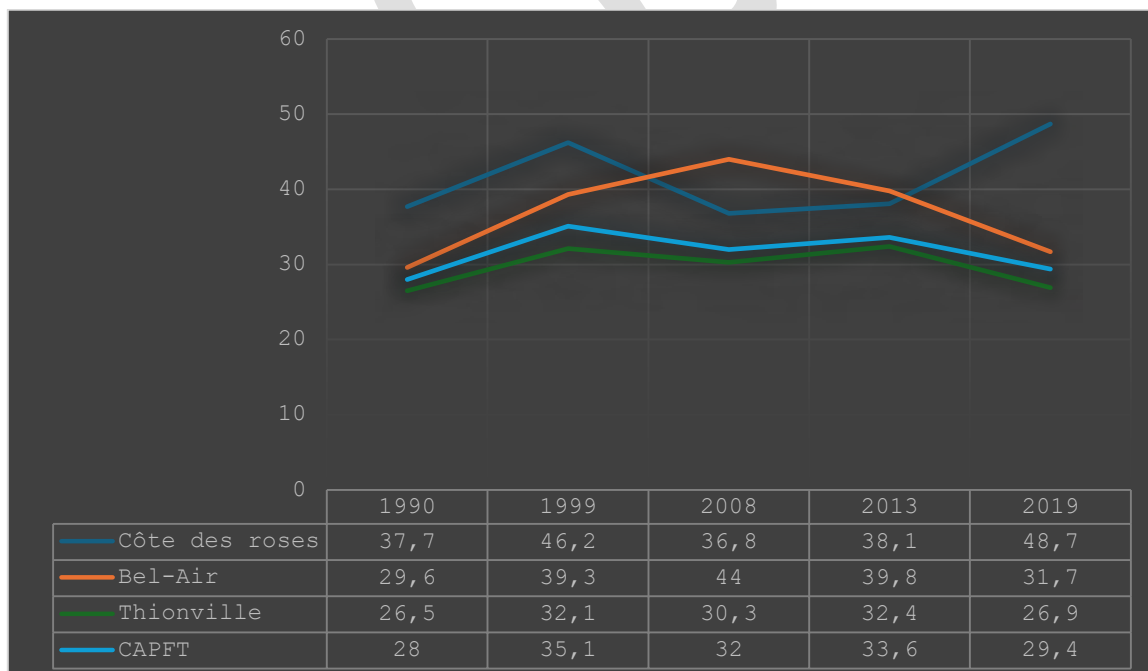
32,5 % de la population occupent un emploi à temps partiel (Source : *INSEE, Recensement de la Population 2019*). Cette donnée est précisée ci-dessous par sexe.

Graphique 29 : Évolution de la part des hommes salariés de 15 ans et plus à temps partiel



Source : *INSEE, Recensement de la Population (2019)*

Graphique 30 : Évolution de la part des femmes salariées de 15 ans et plus à temps partiel



Source : *INSEE, Recensement de la Population (2019)*

Tableau 23 : Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

	Quartier Prioritaire			Commune			EPCI		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Toutes les catégories	<b>333</b>	154	179	<b>4 073</b>	2 025	2 048	<b>7 256</b>	3 703	3 553
Catégorie ABC	<b>311</b>	143	168	<b>3 658</b>	1 810	1 848	<b>6 488</b>	3 317	3 171
Dont bénéficiaires du RSA (%)	<b>30,5</b>	33,6	28	<b>26,4</b>	26,6	26,1	<b>24,5</b>	23,9	25,1
Catégorie A	<b>197</b>	97	100	<b>2 298</b>	1 103	1 195	<b>4 082</b>	2 012	2 070
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)	<b>-14</b>	-4,9	-21,3	<b>-10,5</b>	-10,3	-10,6	<b>-10,5</b>	-10,3	-10,7

Source : Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

Tableau 24 : Répartition par âge des demandeurs d'emploi des catégories A, B et C (%)

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Moins de 26 ans	11,3	12	12,9
De 26 à 49 ans	62,7	58,4	58,2
50 ans ou plus	26	29,6	28,9

Source : Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

Tableau 25 : Répartition des demandeurs d'emploi par niveau de formation<sup>96</sup>(%)

	Quartier Prioritaire			Commune			EPCI		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Inférieur au CAP-BEP	<b>22,8</b>	24,5	21,5	<b>13,1</b>	12,8	13,5	<b>13,3</b>	13,4	13,2
CAP-BEP	<b>37,6</b>	32,8	41,7	<b>34,6</b>	30,9	38,1	<b>35,2</b>	31,9	38,7
Baccalauréat	<b>20,9</b>	20,3	21,4	<b>22,0</b>	23,3	20,6	<b>22,4</b>	23,4	21,3
Supérieur au Baccalauréat	<b>18,3</b>	22,4	14,9	<b>30,3</b>	32,9	27,7	<b>29,0</b>	31,2	26,7

Source : Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

Tableau 26 : Répartition des demandeurs d'emploi selon la durée d'inscription (%)

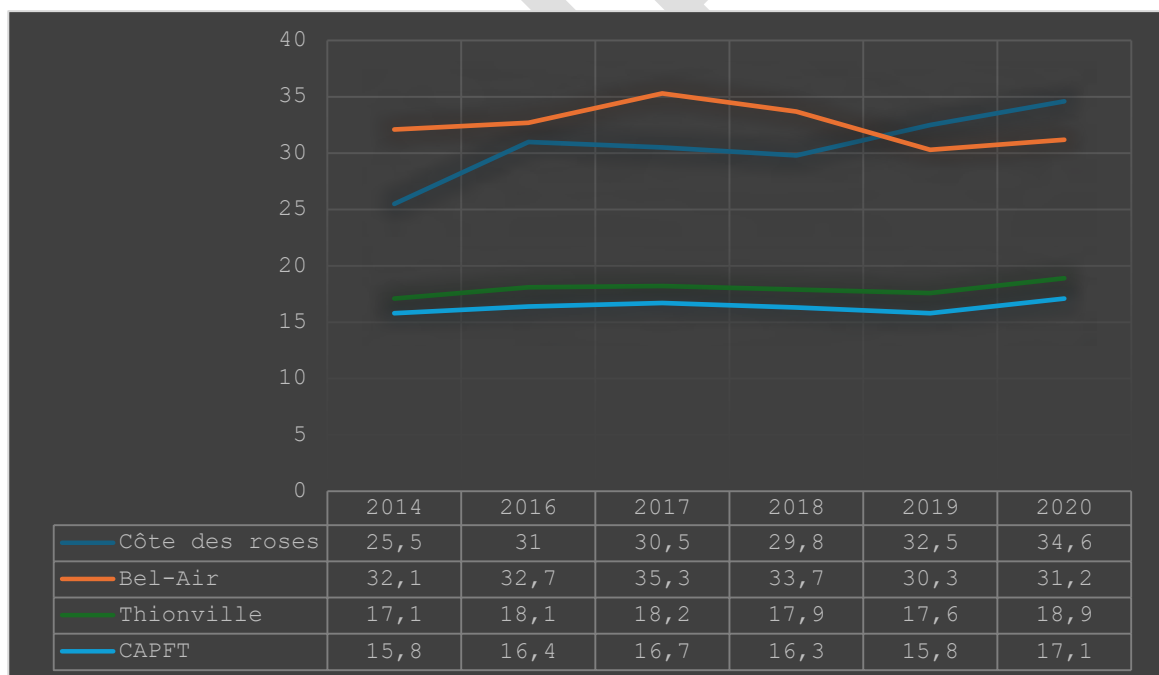
	Quartier Prioritaire		Commune		EPCI	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Moins de 6 mois	39,1	26,8	35,4	33,8	35,3	34,4
De 6 mois à moins de 1 an	13,3	26,2	15,4	18,9	16	18,1
De 1 an à moins de 2 ans	18,2	13,1	22	18,8	21,5	20,1
2 ans ou plus	29,4	33,9	27,2	28,5	27,2	27,4

Source : Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

<sup>96 96</sup> Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné), la somme peut donc être différente de 100.



Graphique 31 : Évolution de l'indice de chômage estimé des demandeurs d'emploi catégories A, B et C (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 27 : Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans catégories A, B et C (%)

	2016	2017	2018	2019	2020
--	------	------	------	------	------

<b>Côte des roses</b>	39	26	25	31	36
<b>Bel-Air</b>	34	39	30	31	29
<b>Thionville</b>	527	506	444	434	492
<b>CAPFT</b>	1 002	988	882	833	939

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

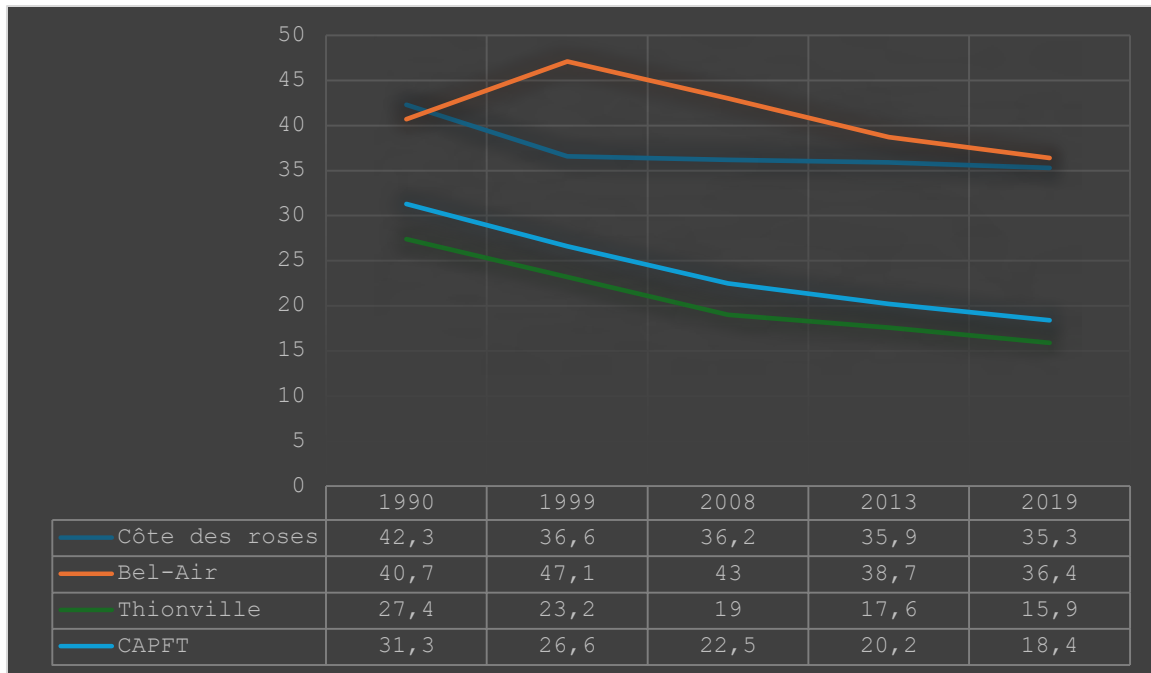
## f) Composition socio-professionnelle

Graphique 33 : Évolution de la part des employés de 15 à 64 ans parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (%)



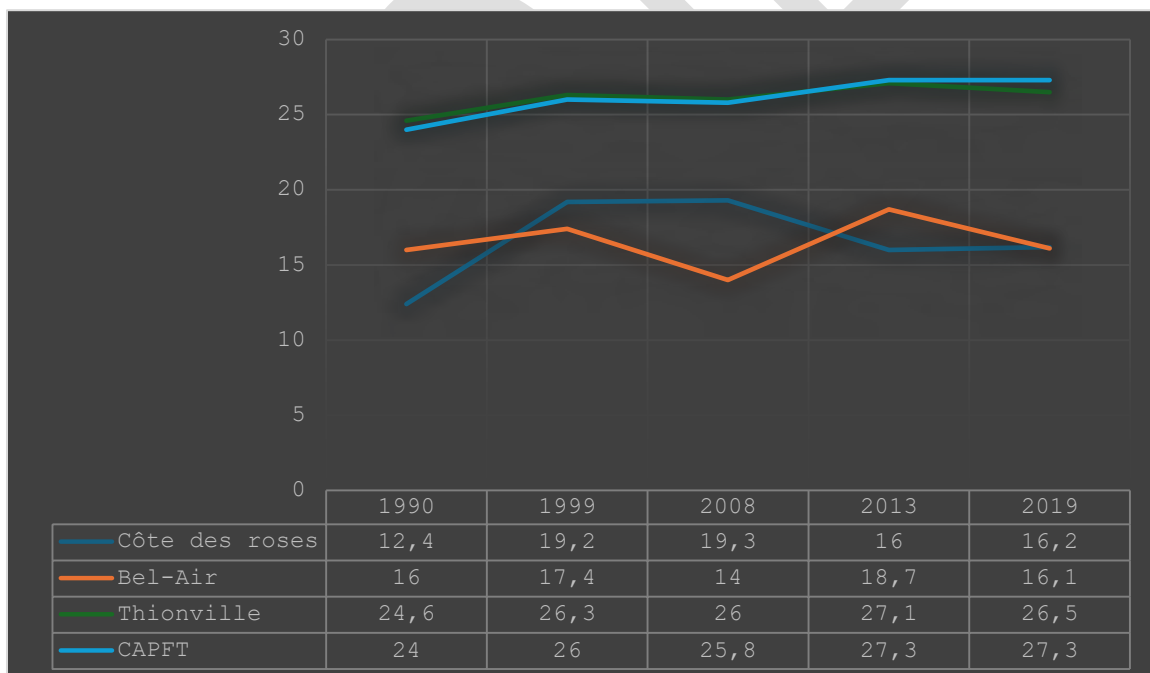
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 34 : Évolution de la part des ouvriers de 15 à 64 ans parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (%)



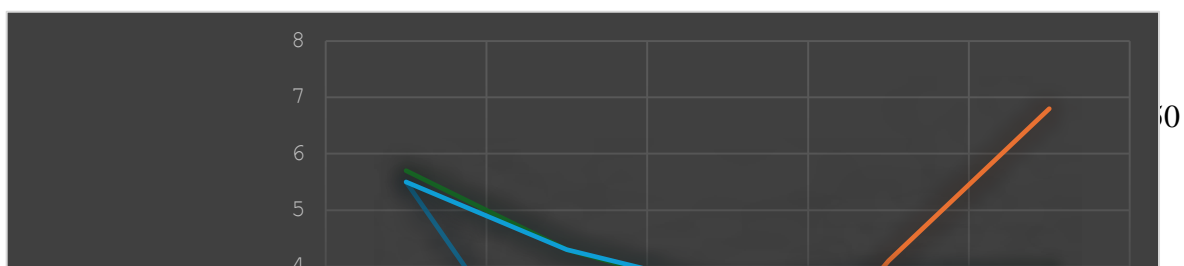
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 35 : Évolution de la part des professions intermédiaires de 15 à 64 ans parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (%)



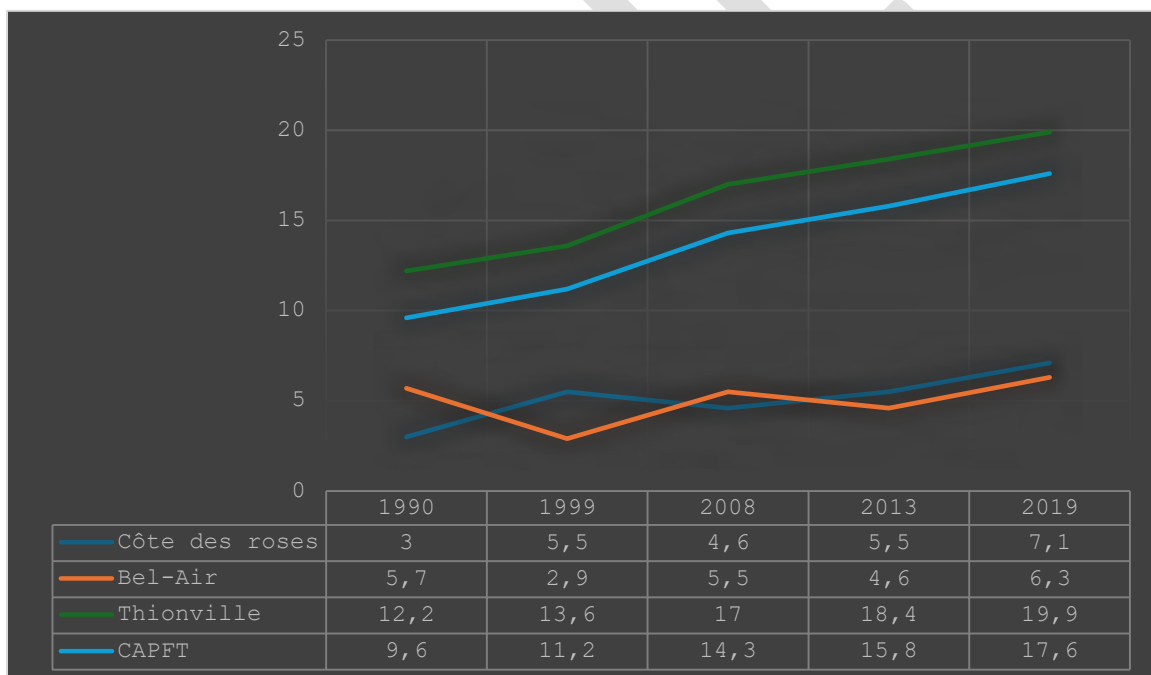
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 36 : Évolution de la part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise de 15 à 64 ans parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (%)



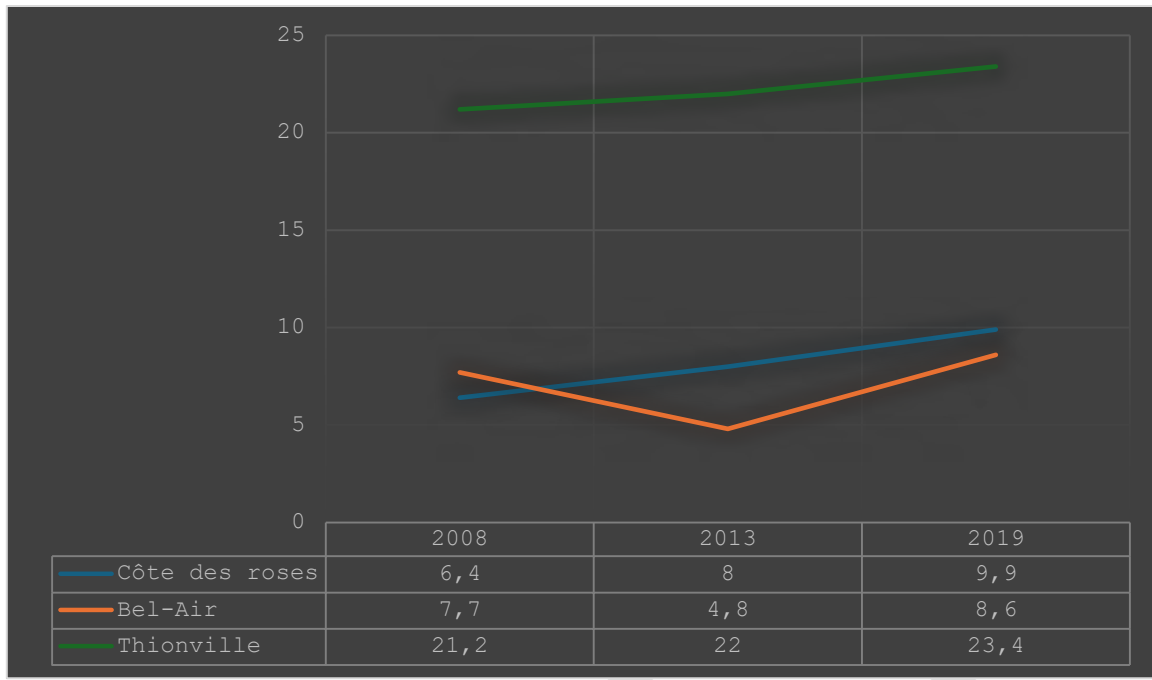
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 37 : Évolution de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures de 15 à 64 ans, parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (%)



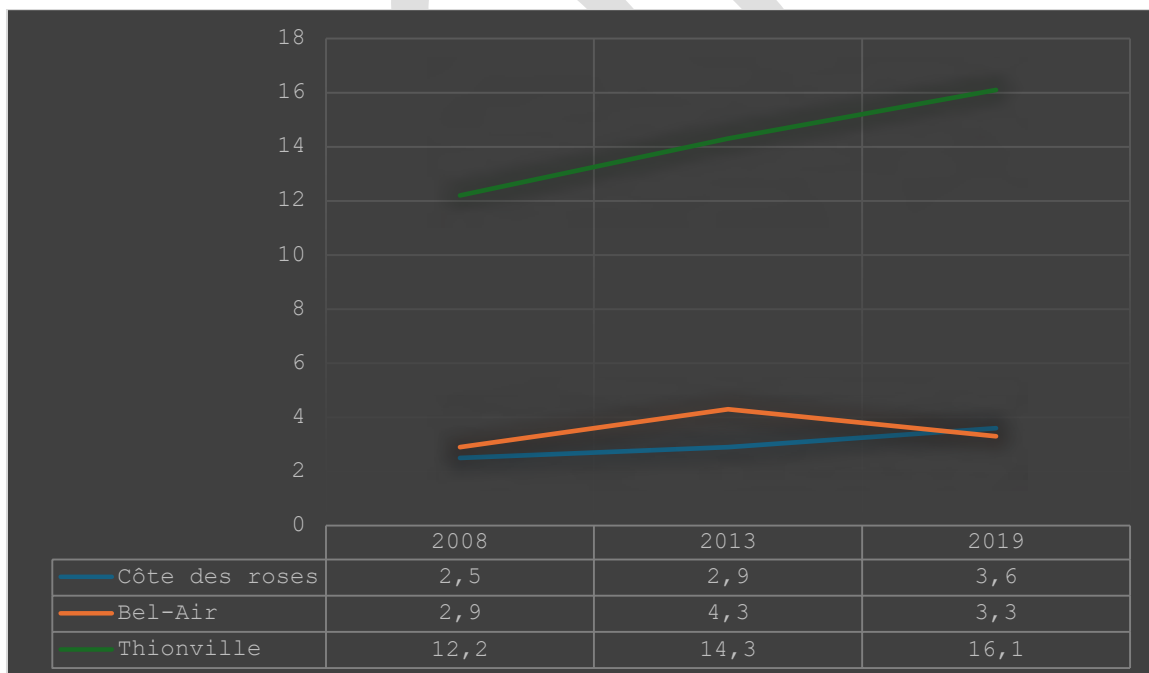
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 38 : Évolution de la part des hommes actifs occupés de 15-64 ans cadres ou de professions intellectuelles supérieures (%)



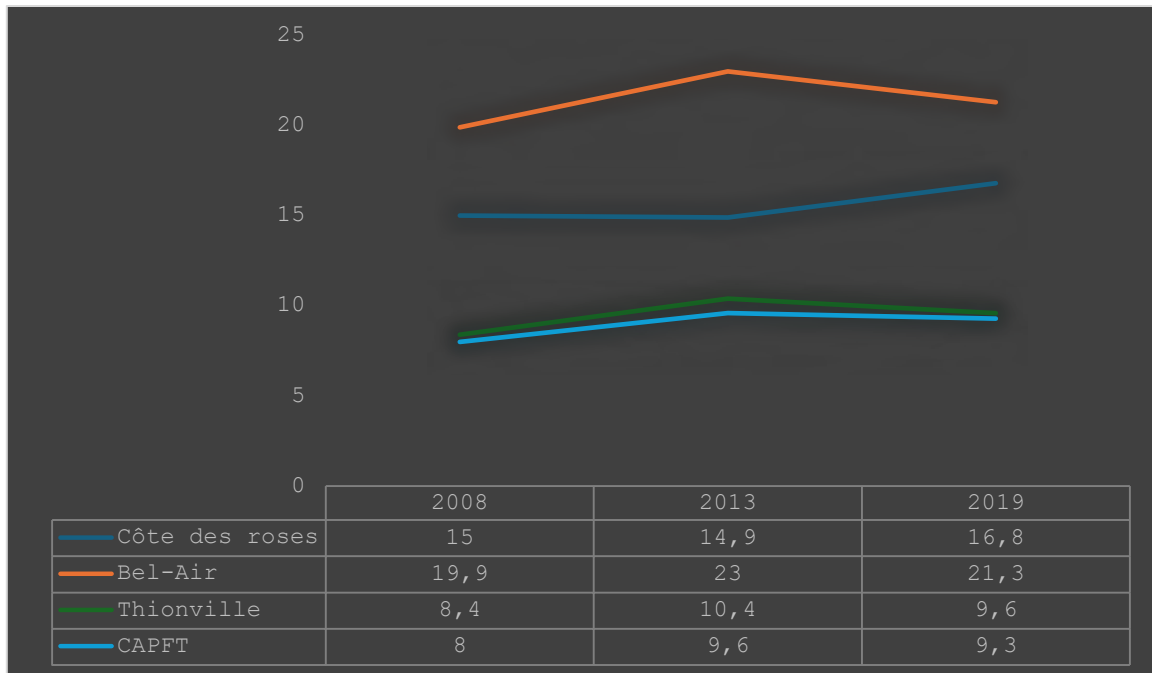
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 39 : Évolution de la part des femmes actives occupées de 15-64 ans, cadres ou de professions intellectuelles supérieures (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 40 : Évolution de la part des chômeurs parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (%)



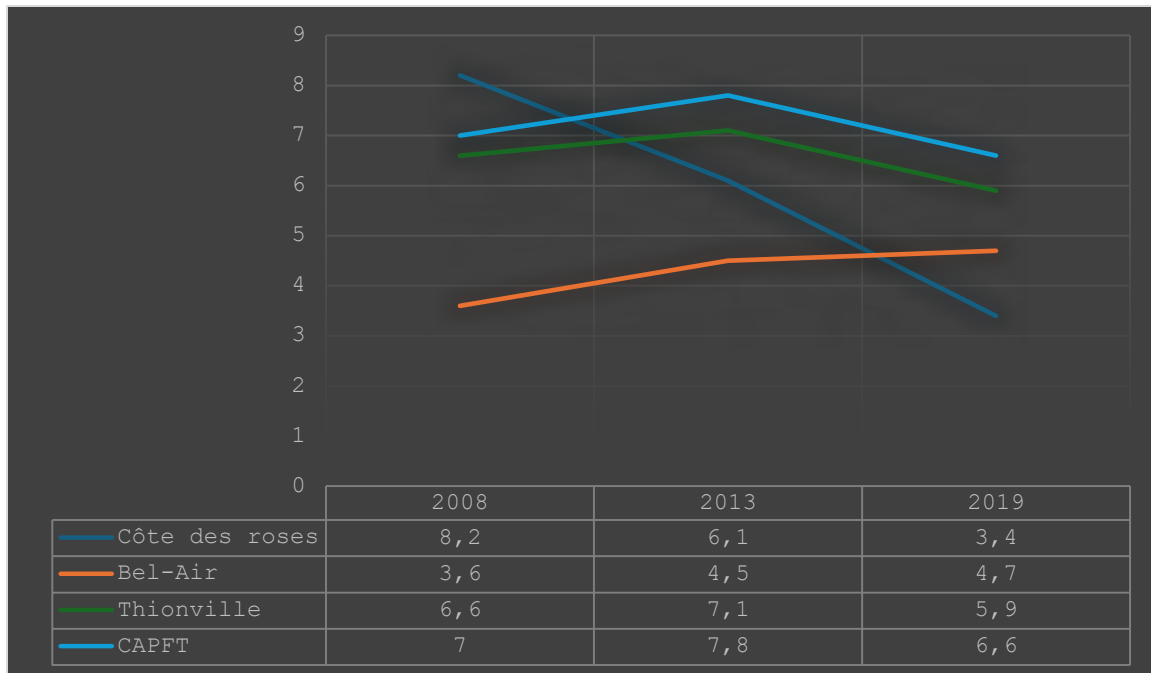
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 41 : Évolution de la part des étudiants parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 42 : Évolution de la part des retraités parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 43 : Évolution de la part des autres inactifs parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

## g) Ressources

Tableau 28 : Structure des revenus disponibles

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Impôts	-6,4	-11,7	-10,8
Prestations sociales <sup>97</sup>	22,5	4,4	4,1
Revenus du patrimoine	17,6	45,8	44,7
Pensions, retraites et rentes	23,8	23	23,1
Revenus d'activités <sup>98</sup>	42,5	38,5	38,9

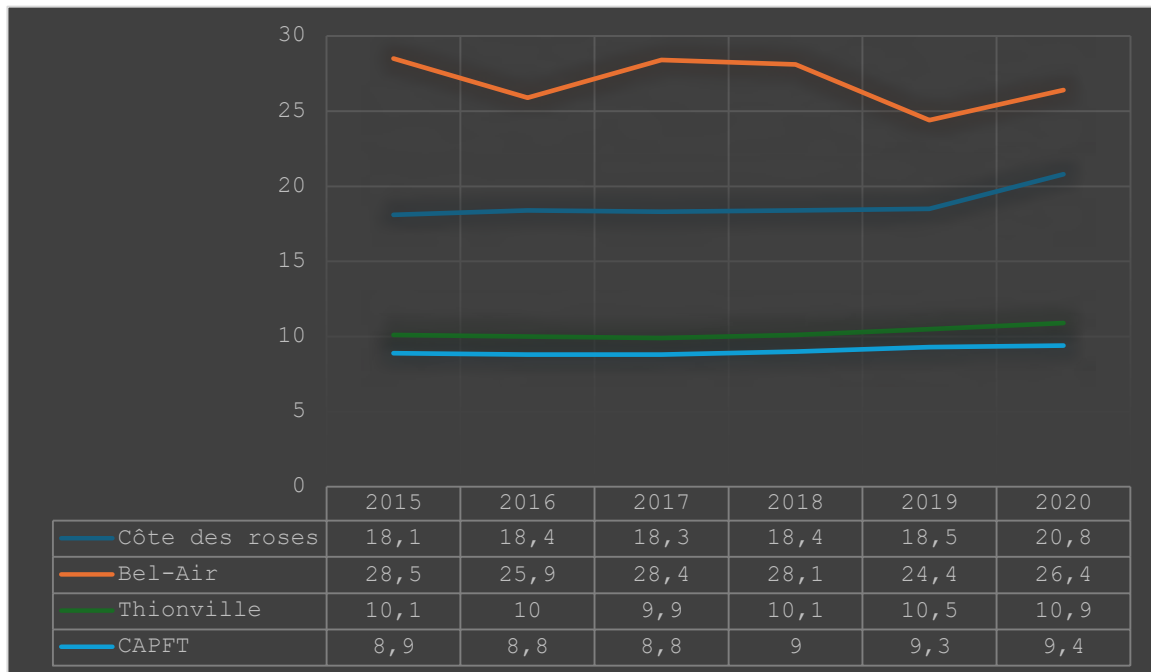
Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) (2019)

<sup>97</sup> Prestations familiales, minimas sociaux, prestations logement

<sup>98</sup> Dont indemnités de chômage



Graphique 44 : Évolution de la part des ménages couverts par les *minima* sociaux de 2015 à 2020 (%)



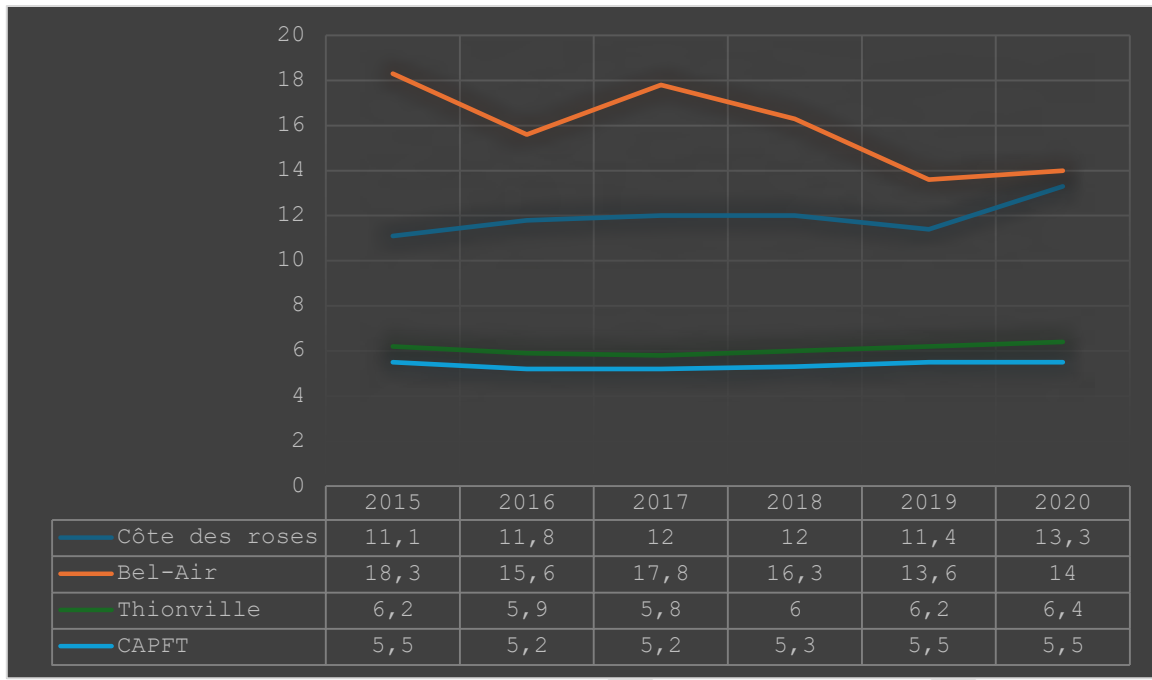
Source : CNAF (2021)

Tableau 29 : Nombre de foyers allocataires des *minima* sociaux en 2020

IRIS « Côte des roses »	IRIS « Bel-Air »	Thionville	CAPFT
180	192	2 166	3 527

Source : CNAF (2021)

Graphique 45 : Évolution de la part des ménages couverts par le RSA de 2015 à 2020 (%)



Source : CNAF (2021)

Tableau 30 : Nombre de foyers allocataires du RSA en 2020

IRIS « Côte des roses »	IRIS « Bel-Air »	Thionville	CAPFT
115	102	1 275	2 076

Source : CNAF (2021)

Tableau 31 : Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF

Quartier Prioritaire	Thionville	CAPFT
659	7 659	13 506

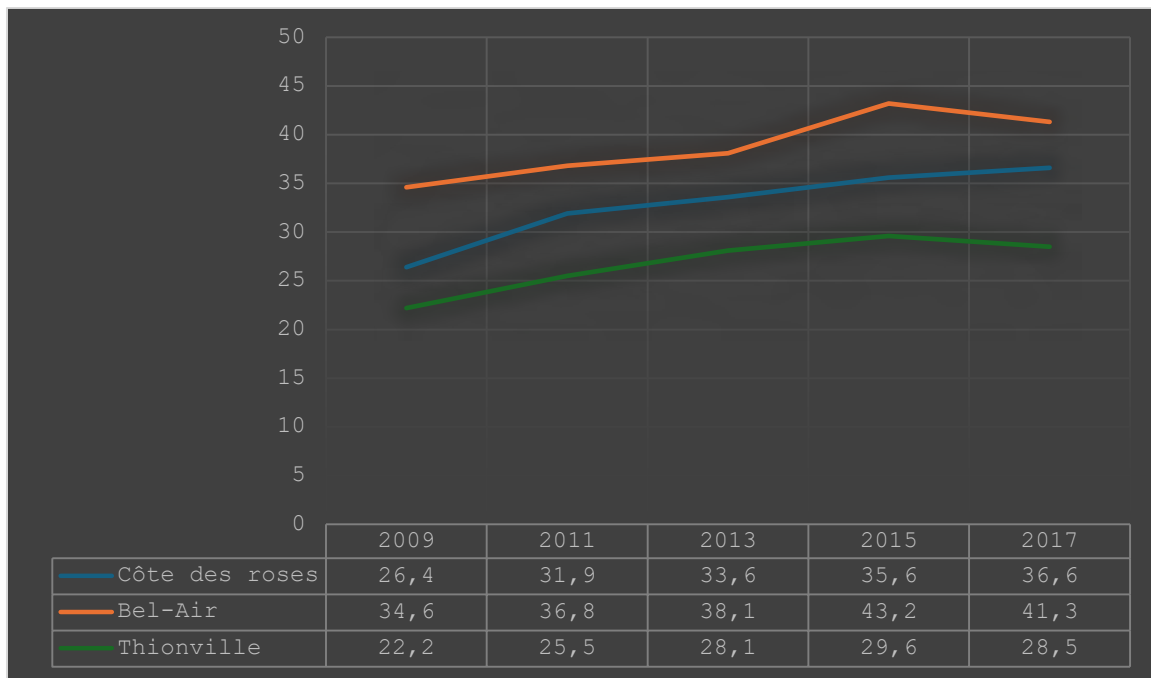
Source : CNAF (2021)

Tableau 32 : Population couverte par au moins une prestation CAF

Quartier Prioritaire	Thionville	CAPFT
1 482	16 074	30 523

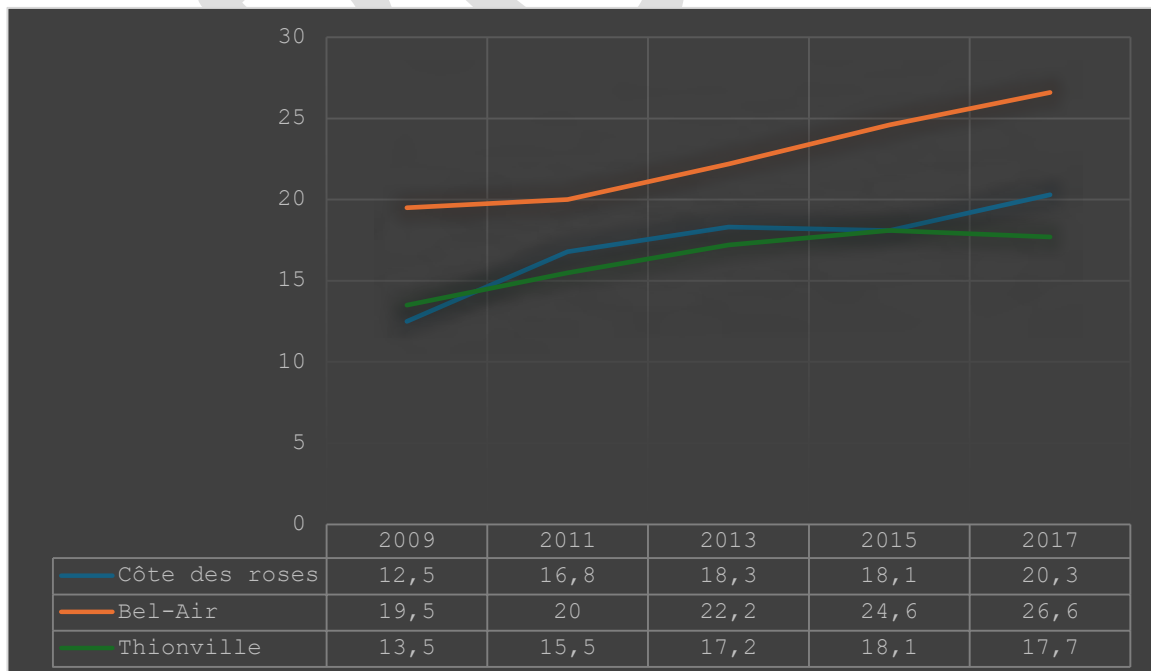
Source : CNAF (2021)

Graphique 46 : Évolution de la part des allocataires dont le revenu est constitué à 50% de prestations CAF (de 2009 à 2017) (%)



Source : CNAF (2017)

Graphique 47 : Évolution de la part des allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations CAF (de 2009 à 2017) (%)



Source : CNAF (2017)

Graphique 48 : Évolution de la part des ménages couverts par l'AAH de 2015 à 2020 (%)



Source : CNAF (2021)

Tableau 33 : Nombre de foyers allocataires de l'AAH en 2020

IRIS « Côte des roses »	IRIS « Bel-Air »	Thionville	CAPFT
65	90	891	1 451

Source : CNAF (2021)

Tableau 34 : Bénéficiaires du régime général de l'Assurance-Maladie en 2022  
Quartier prioritaire

Population couverte	2 057
Hommes	1 006
Femmes	1 051
[0 – 25 ans]	698
[25 – 60 ans]	977
[60 ans et plus]	382

Source : CNAM (2023)

Tableau 35 : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire en 2022

Population couverte	460
Hommes	206
Femmes	254
[0 – 25 ans]	201
[25 – 60 ans]	195
[60 ans et plus]	44

Source : CNAM (2023)

## h) Niveau de vie

Tableau 36 : Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation (€)

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Médiane	870	1 910	1 950
Premier quartile	410	1 100	1 190
Troisième quartile	1 350	3 030	2 940
Taux de bas revenus (%)	62,6	24,5	22,0

Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) (2019)

Tableau 37 : Part des ménages imposés (%)

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
20,4	41,8	42,5

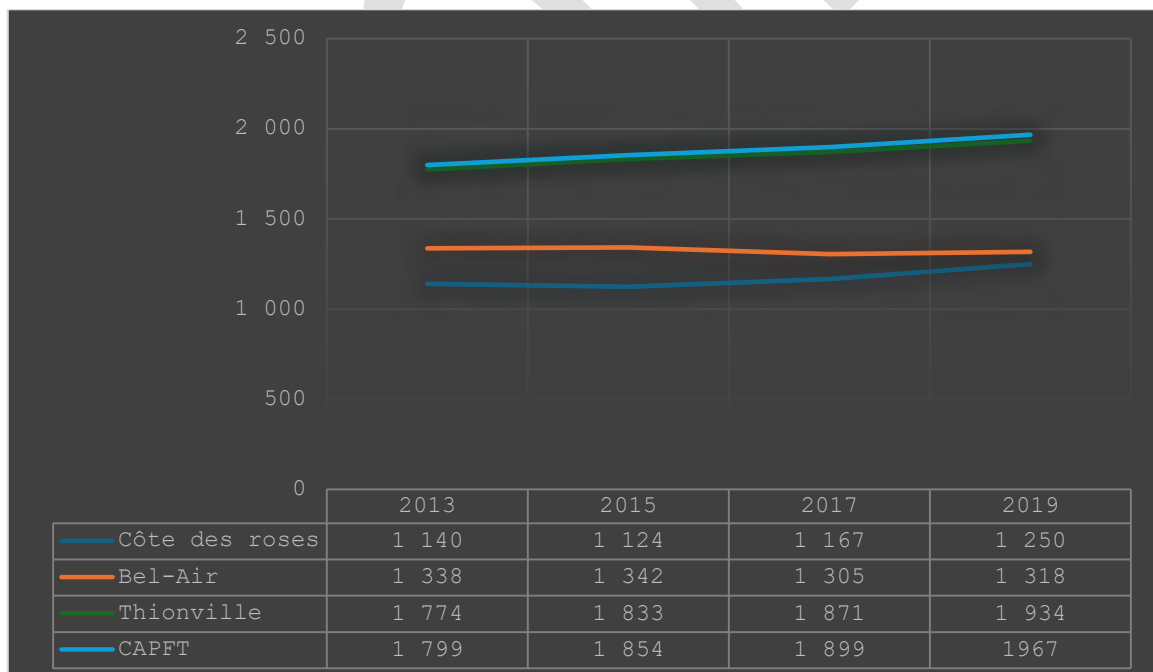
Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) (2019)

Tableau 38 : Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (en €)

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Médiane	1 150	1 930	1 970
Premier quartile	870	1 270	1 330
Troisième quartile	1 500	2 930	2 860
Taux de pauvreté (%)	44,4	18,1	16,3

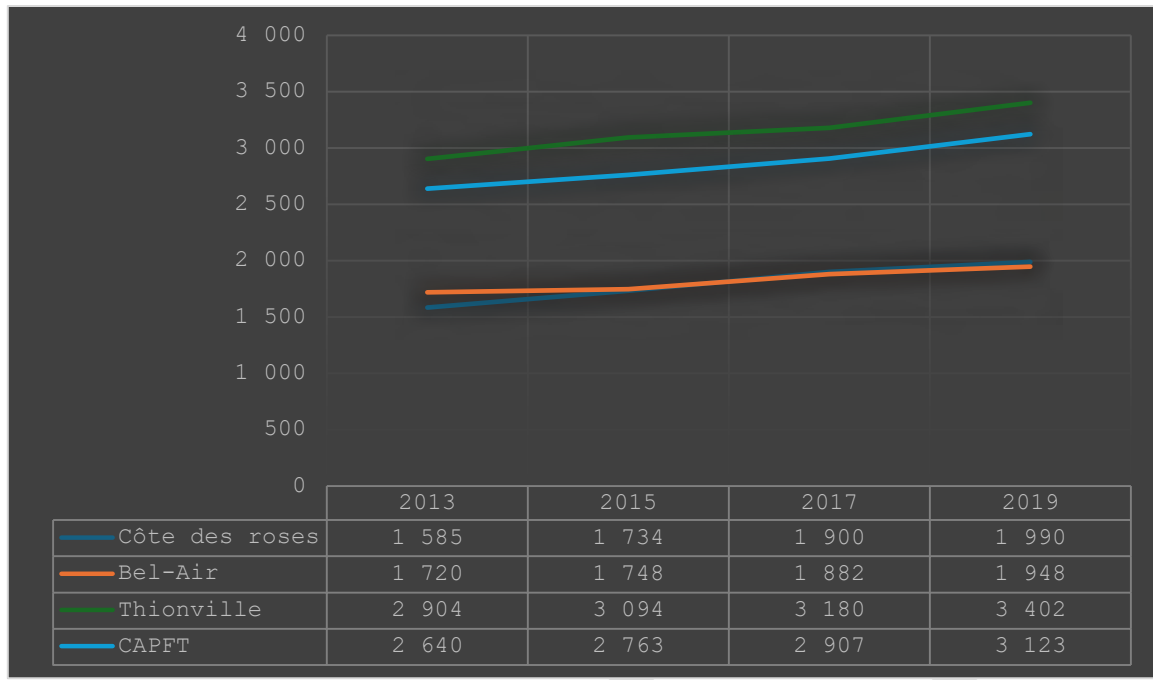
Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) (2019)

Graphique 49 : Évolution de la médiane de la moyenne mensuelle du niveau de vie (€) de 2013 à 2019



Source : INSEE, FILOSOFI (2020)

Graphique 50 : Évolution de l'écart interdécile de la moyenne mensuelle du niveau de vie (€) de 2013 à 2019



Source : INSEE, FILOSOFI (2020)

d) Tableaux et graphiques de données Saint-Pierre – La Milliaire

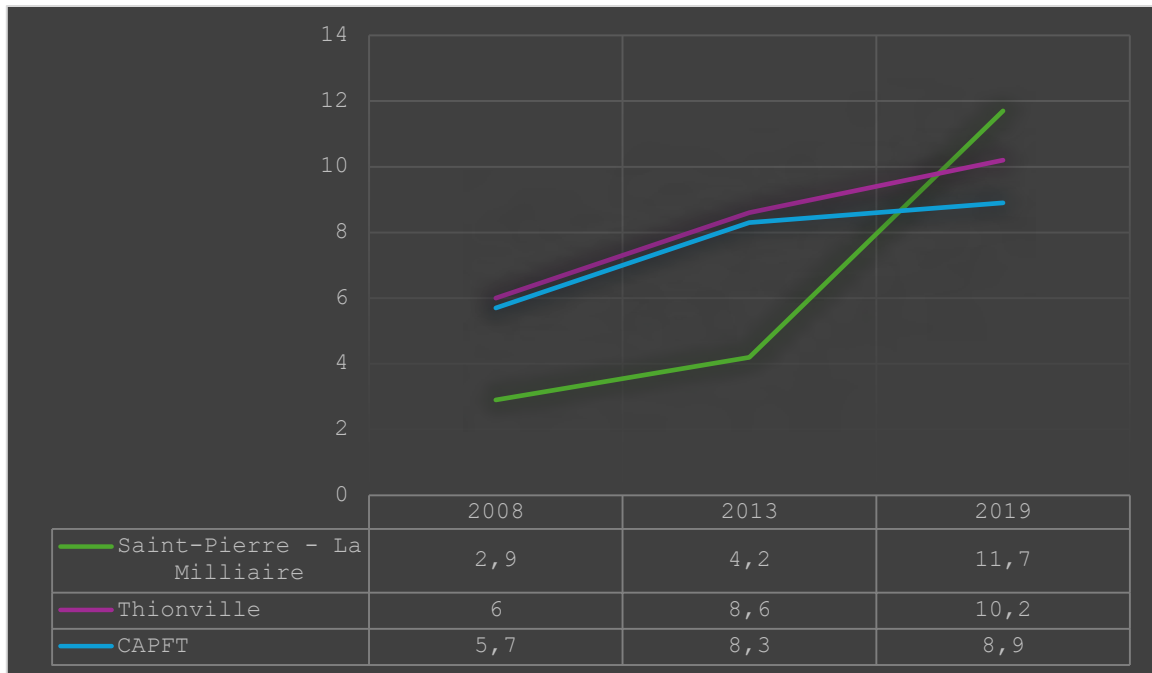
## a) Logement

Tableau 39 : Nombre, part, taux d'occupation, de vacance et de rotation des logements sociaux

	Quartier prioritaire	Commune	EPCI
Nombre de logements sociaux	601	5 327	8 024
Part des logements sociaux (%)	> 95	24,9	19,5
Taux de vacance (%)	7,3	3,6	3,6
Taux de vacance de plus de 3 mois (%)	5,6	2,4	2,4
Taux de rotation (%)	6,2	7,1	7,5

Source : SDES, Répertoire du parc locatif social (2021)

Graphique 51 : Évolution de la part des logements vacants parmi l'ensemble des logements (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 40 : Ancienneté d'emménagement des ménages (%)

	Quartier prioritaire	Commune	EPCI
Moins de 2 ans	8,7	14,7	13,2
Entre 2 et 4 ans	18,7	23,3	21,6
Entre 5 et 9 ans	25,3	18,2	17,4
10 ans ou plus	47,2	43,8	47,8

Source : INSEE, recensement de la population (2018)

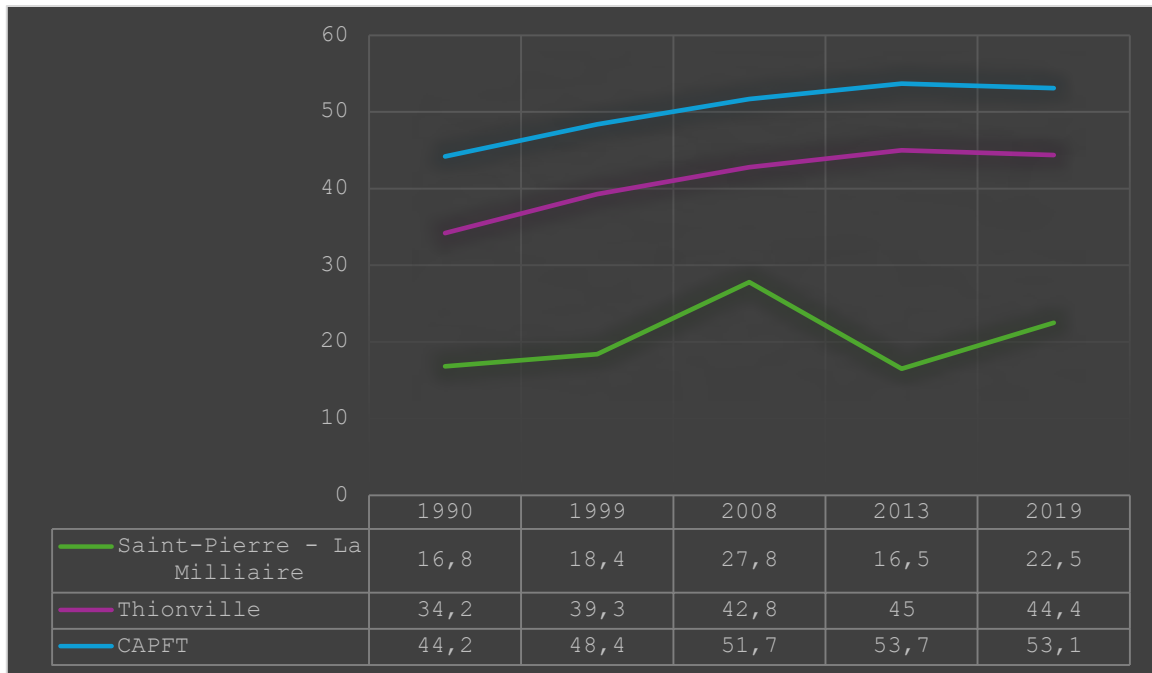
Tableau 41 : Répartition des résidences principales selon le type d'habitat (%)

	Saint-Pierre – La Milliaire	Thionville	CAPFT
Appartement	93,6	71,1	57,2
Maison	nd	28,9	42,8

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 52 : Évolution de la part des ménages propriétaires (%)





Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Donnée 2 : Part des ménages locataires dans le quartier prioritaire : 99,1 %

Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

## b) Démographie

Tableau 42 : Population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
1 186	40 477	80 039

Source : INSEE, Recensement de la Population 2018

Tableau 43 : Répartition de la population par sexe et âge

	Quartier prioritaire	Commune	EPCI
Homme (%)	52,4	48,9	48,7
Femme (%)	47,6	51,1	51,3
Moins de 25 ans (%)	35,2	26,4	27
60 ans ou plus (%)	Nd <sup>99</sup>	25,6	25,2
Indice jeunesse <sup>100</sup>	Nd	0,8	0,9

<sup>99</sup> Donnée non disponible, non mobilisable ou non significative

<sup>100</sup> Moins de 20 ans / 60 ans ou plus

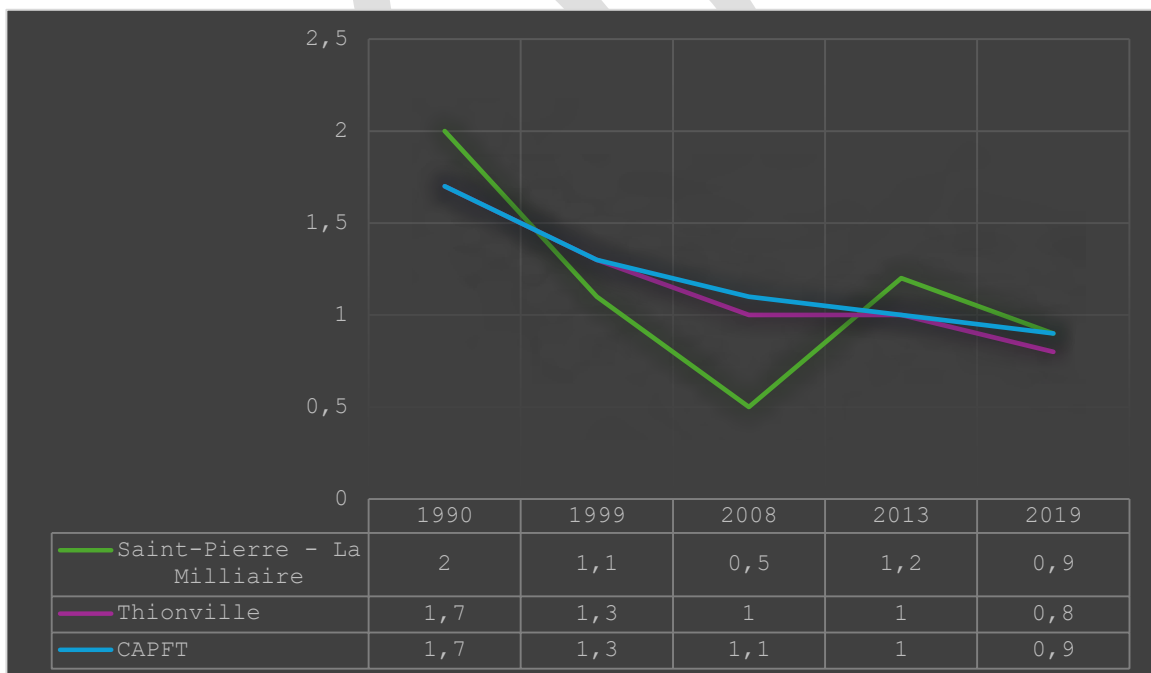
Source : INSEE, Recensement de la Population 2018

Tableau 44 : Pyramide des âges (%)

Part des 0 - 14 ans	24,8
Part des 15 - 24 ans	10,4
Part des 25 - 59 ans	48,2
Part des 60 – 74 ans	10,8
Part des 75 ans et plus	Nd

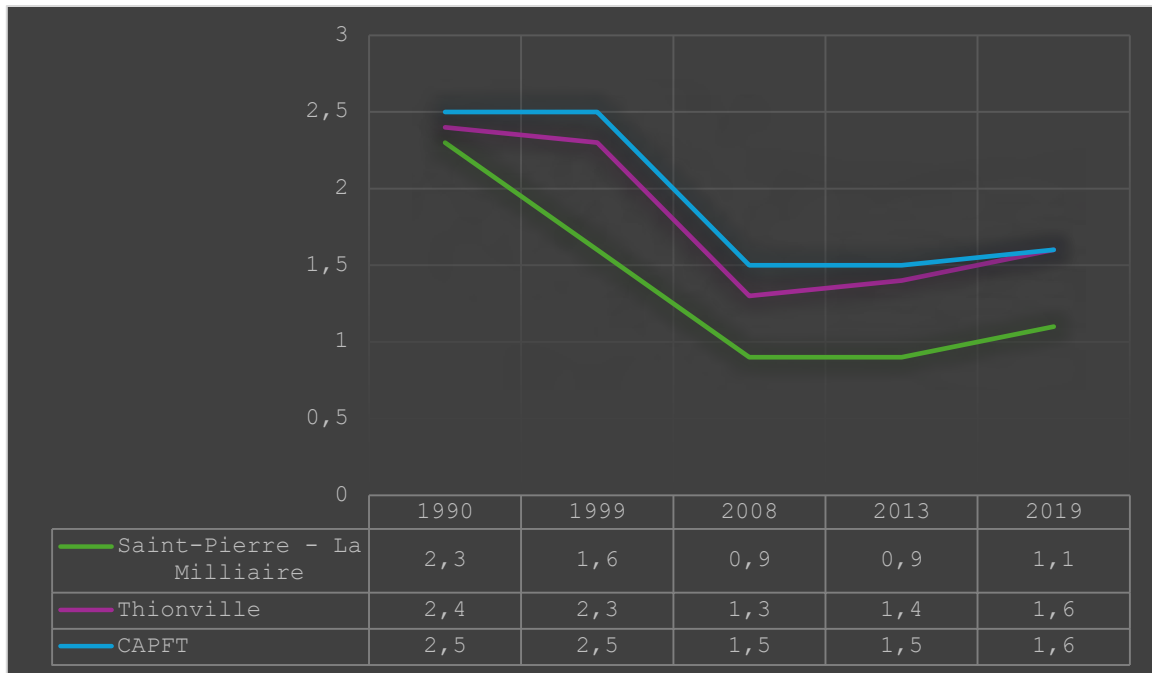
Source : INSEE, Recensement de la Population 2018

Graphique 53 : Évolution de l'indice jeunesse sur 30 ans (1990 à 2019)



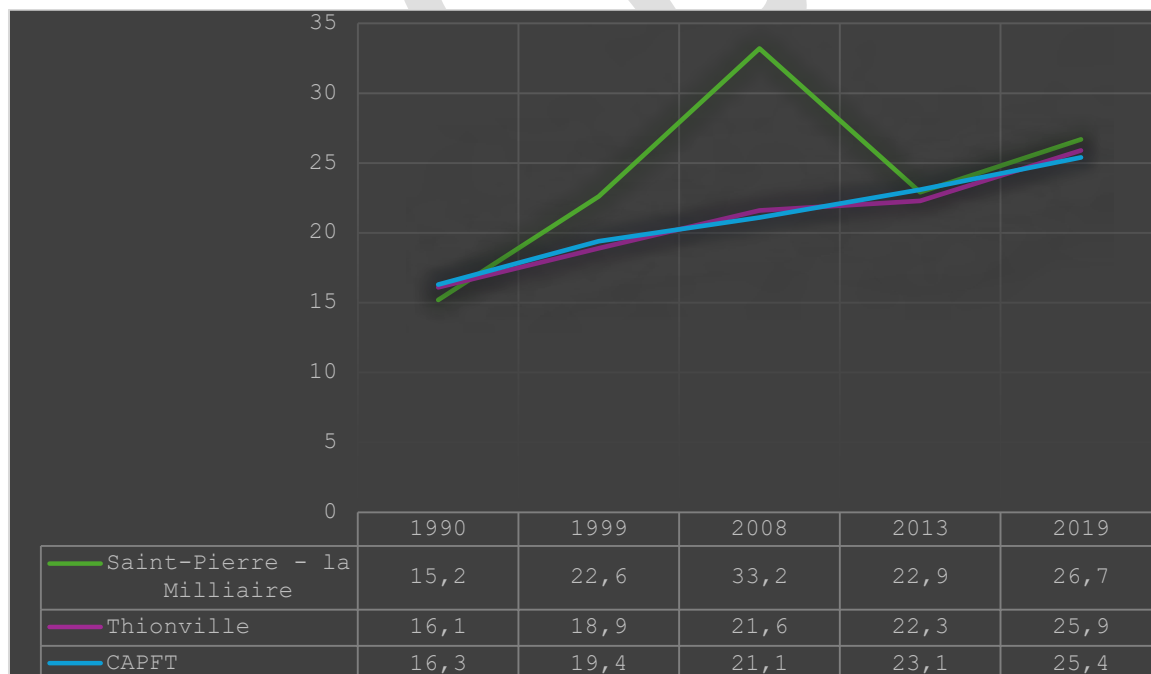
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 54 : Évolution de l'indice d'évolution des générations âgées



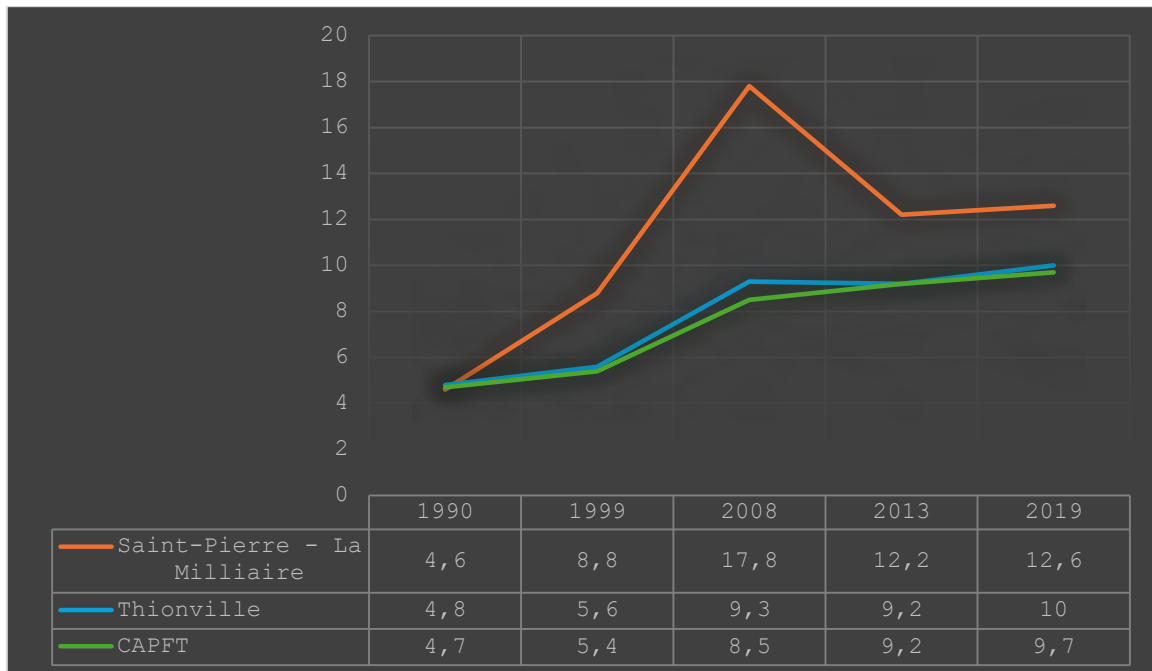
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 55 : Évolution de la part des personnes âgées de 60 ans et plus parmi la population totale (%)



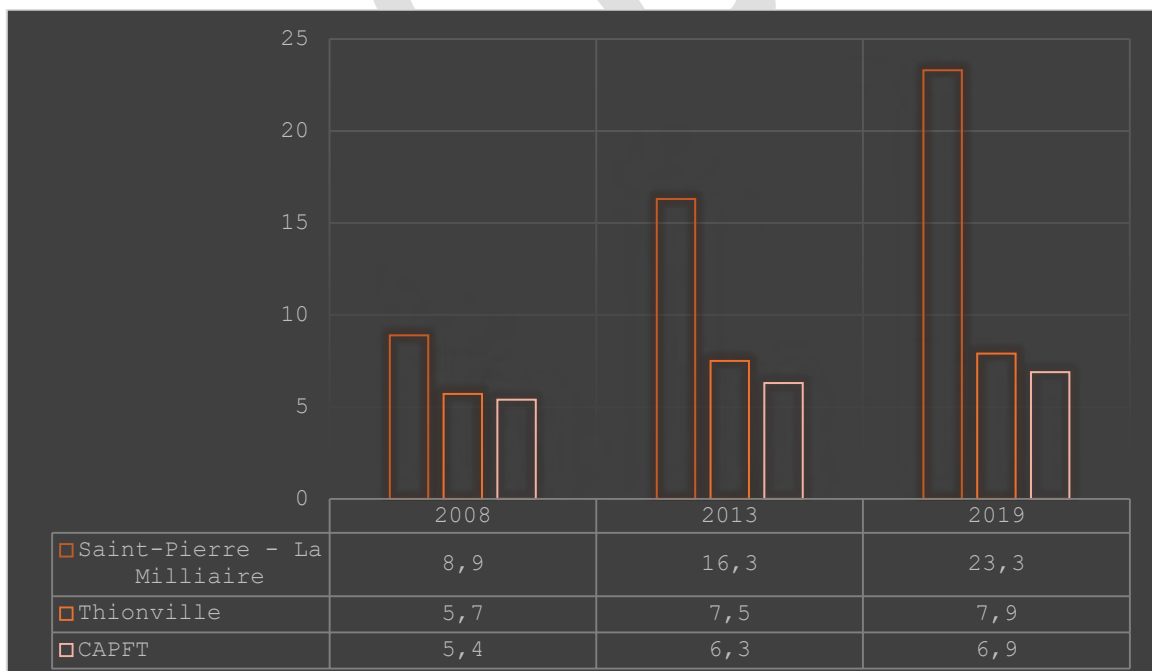
Source : NSEE, Recensement de la Population 2019

Graphique 56 : Évolution de la part des personnes âgées de 75 ans et plus parmi la population totale (%)



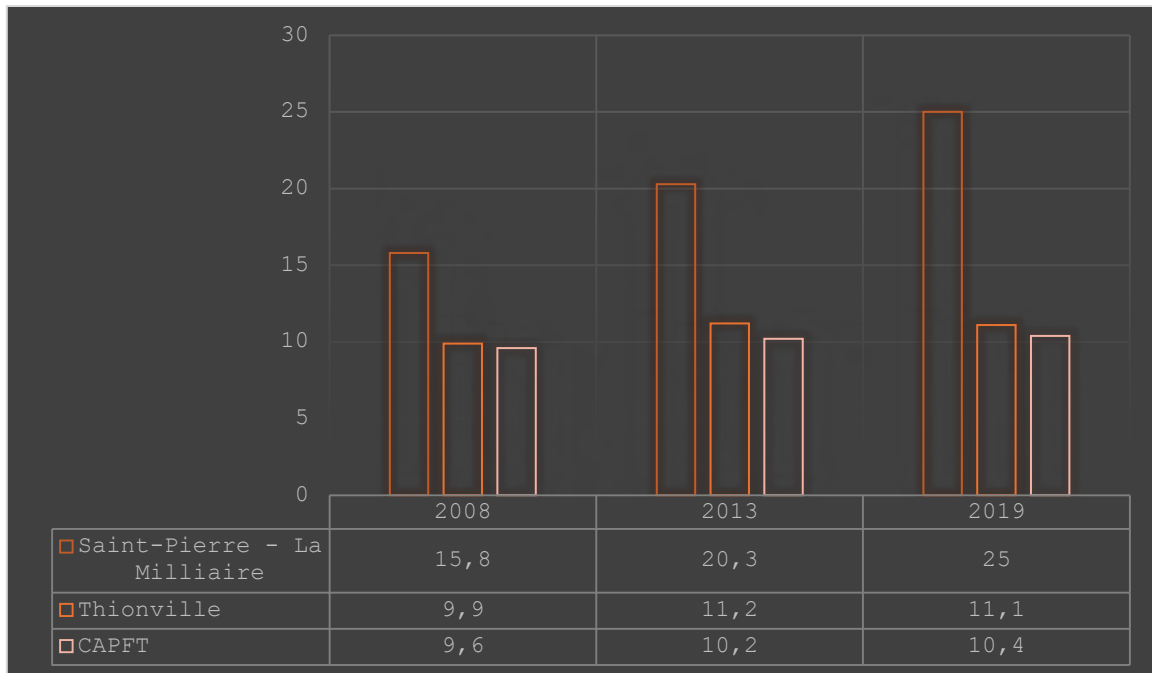
Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

Graphique 57 : Évolution de la part de la population étrangère parmi la population totale (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

Graphique 58 : Évolution de la part de la population immigrée parmi la population totale (%)



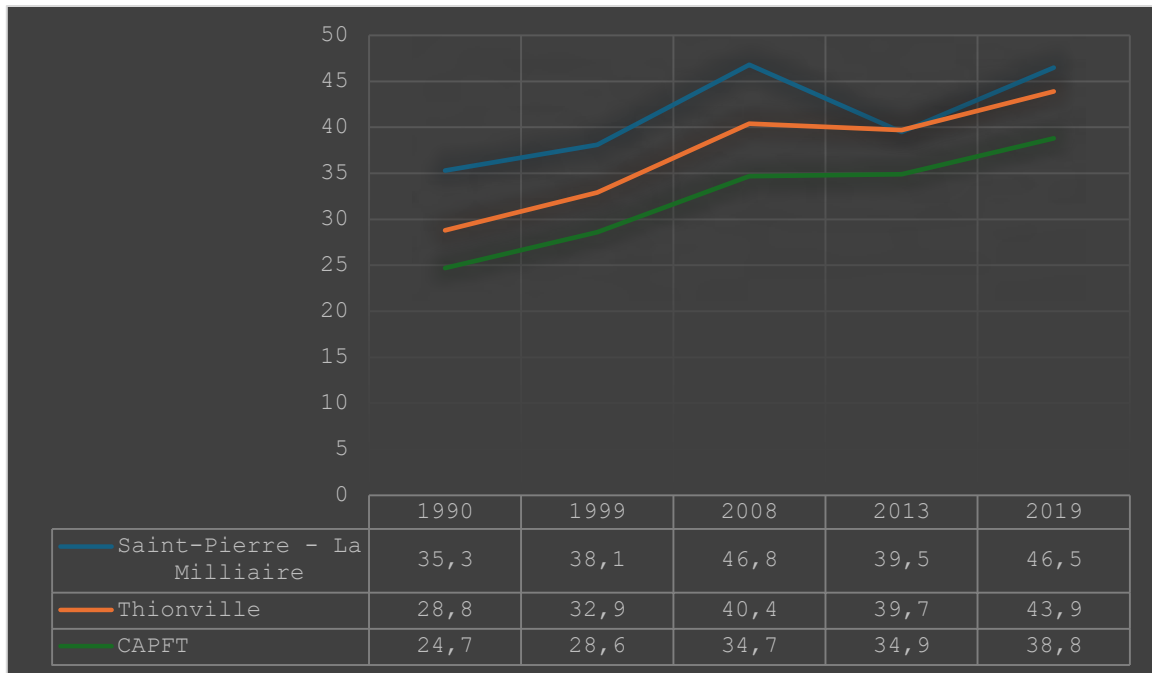
Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

### c) Structure des ménages

Tableau 45 : Nombre de ménages

	1990	1999	2008	2013	2019
Saint-Pierre – La Milliaire	1 041	1 062	1 086	1 075	991
Thionville	15 706	17 209	19 047	19 147	19 832
CAPFT	28 379	31 011	34 791	35 275	37 589

Graphique 59 : Évolution de la part des ménages composés d'une seule personne (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

Tableau 46 : Nombre de ménages composés d'une seule personne en 2019

Saint-Pierre – La Milliaire	461
Thionville	8 709
CAPFT	14 602

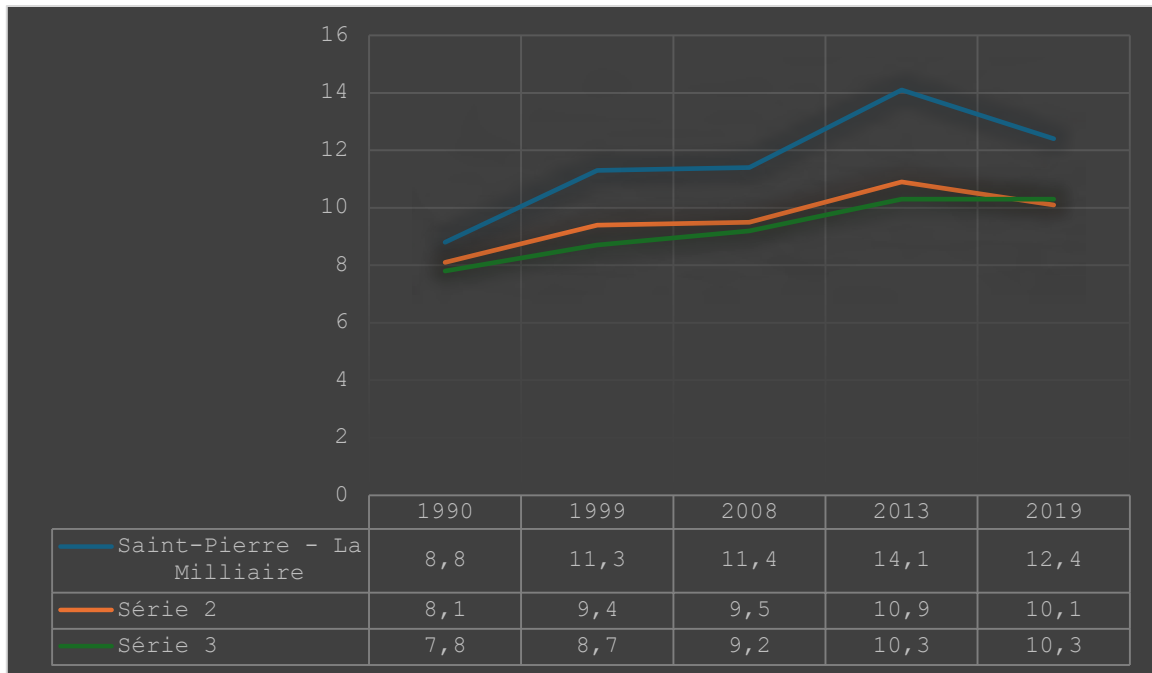
Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

Tableau 47 : Part des ménages composés d'une personne (%)

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
50,7	43,3	38,3

Source : INSEE, Recensement de la Population 2018

Graphique 60 : Évolution de la part des ménages composés de familles monoparentales (%) (y compris avec enfant(s) de 25 ans et plus)



Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

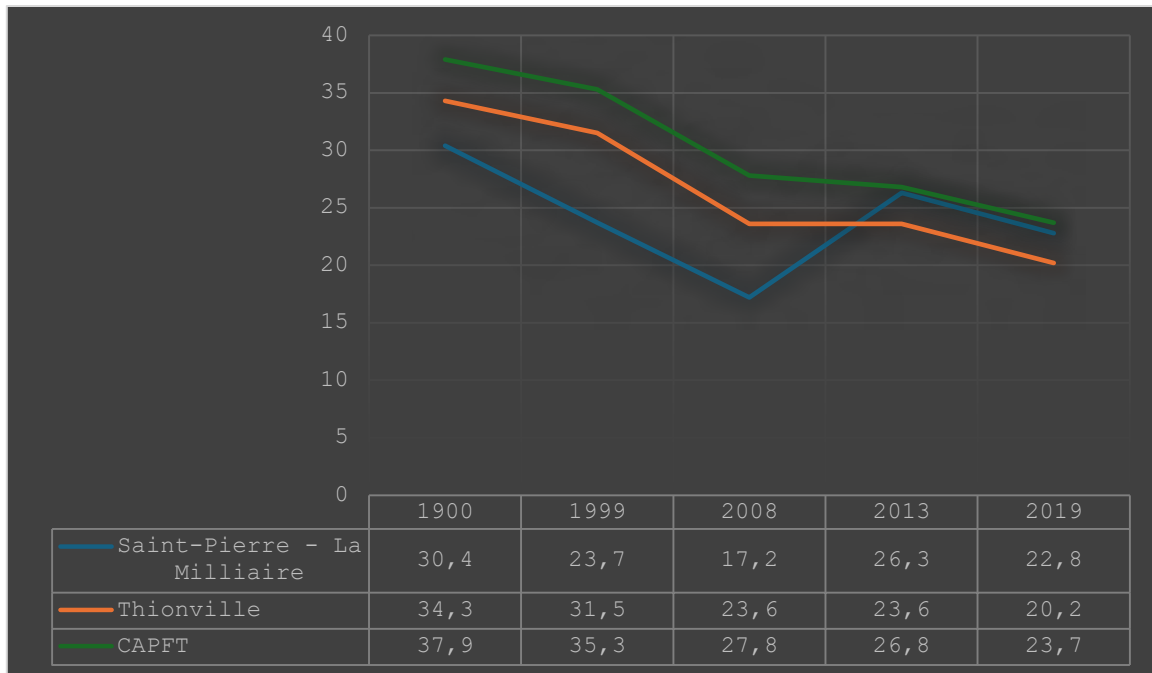
Tableau 48 : Nombre de ménages composés de familles monoparentales en 2019

Saint-Pierre – La Milliaire	123
Thionville	2 003
CAPFT	3 882

Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

Cette part devient encore plus significative quand la donnée est attachée au périmètre du quartier prioritaire, où celle-ci s'élève ainsi à 27 %. (Source : INSEE, Recensement de la Population 2018).

Graphique 61 : Évolution de la part des ménages composés de couples avec enfants (%) (y compris de 25 ans et plus)



Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

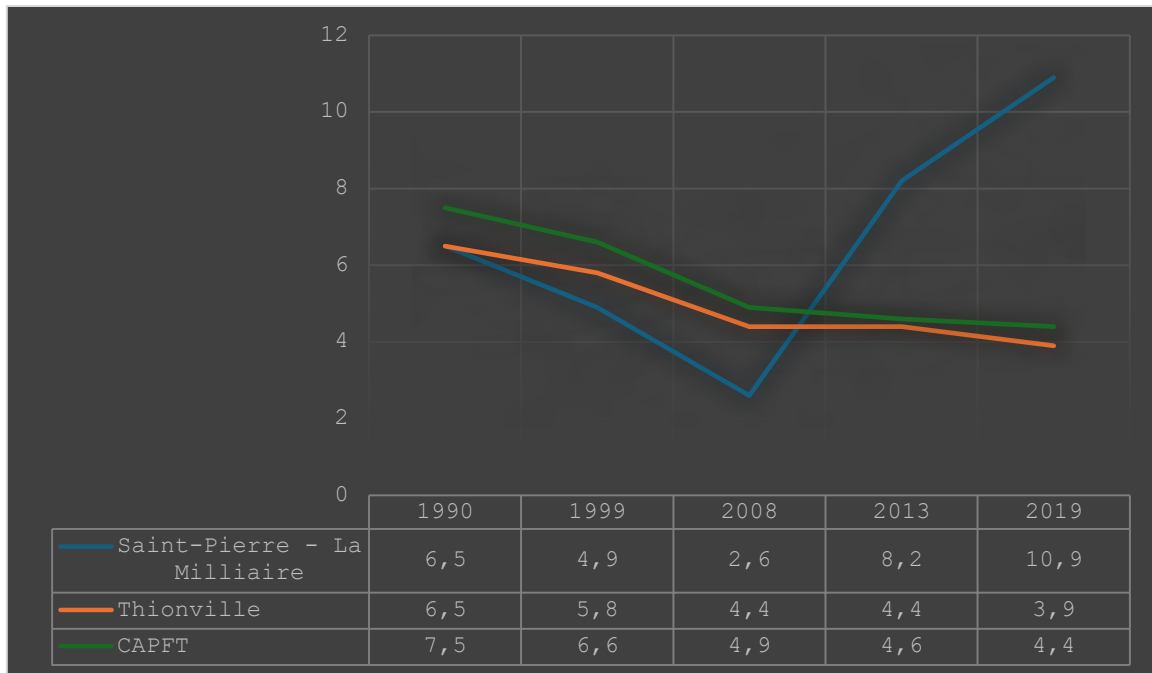
Tableau 49 : Nombre de ménages composés de couples avec enfants (y compris de 25 ans et plus)

Saint-Pierre – La Milliaire	226
Thionville	3 999
CAPFT	8 912

Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

Graphique 62 : Évolution de la part des ménages composés de familles nombreuses (%) (3 enfants et plus)





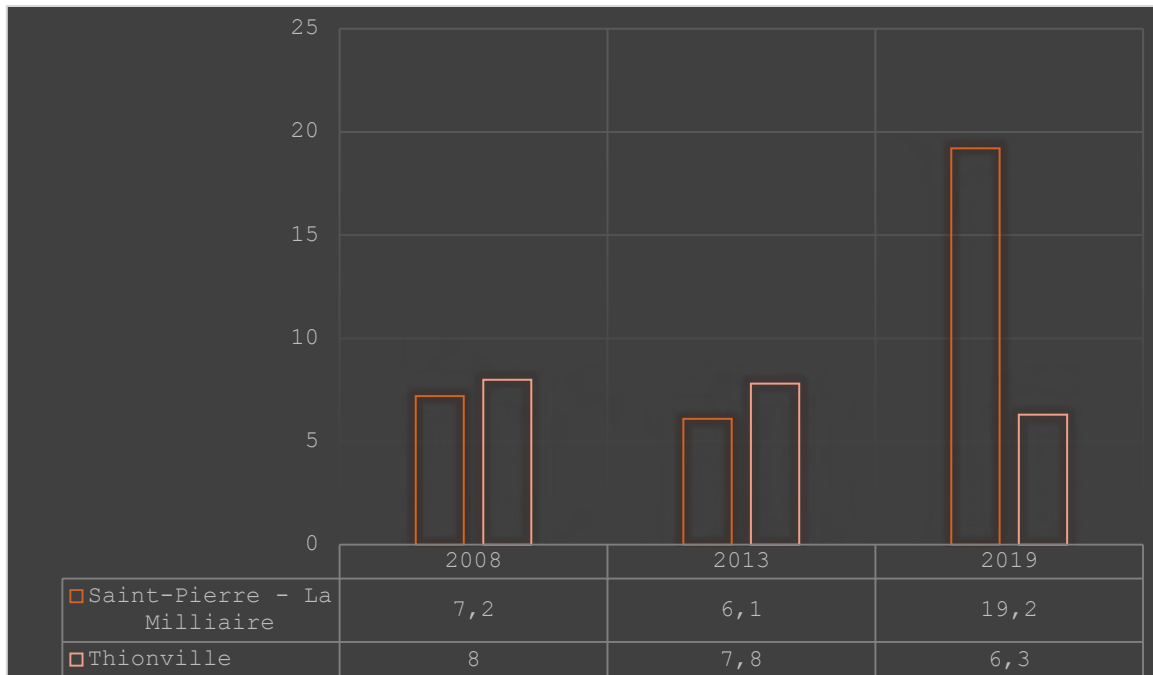
Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

Tableau 50 : Nombre de ménages composés de familles nombreuses (3 enfants et plus) en 2019

Saint-Pierre – La Milliaire	108
Thionville	765
CAPFT	1 662

Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

Graphique 63 : Évolution de la part des femmes de 18 à 24 ans avec au moins un enfant à charge parmi l'ensemble des femmes de 18 à 24 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population 2019

#### d) Scolarité

Tableau 51 : Nombre d'écoliers

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
268	4 095	7 923

Source : *ministère de l'Éducation Nationale, DEPP, année scolaire 2020-2021*

Tableau 52 : Nombre d'élèves scolarisés dans une formation au collège

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
70	1 837	3 813

Source : *ministère de l'Éducation Nationale, DEPP, année scolaire 2020-2021*

Tableau 53 : Taux de retard en 3<sup>ème</sup>

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
s <sup>101</sup>	9	8,8

Source : *ministère de l'Éducation Nationale, DEPP, année scolaire 2020-2021*

D'après le recensement de la population (2018) produit par l'INSEE, le taux de scolarisation des personnes âgées de 15 à 24 ans sur le quartier s'élève à 67,9 %.

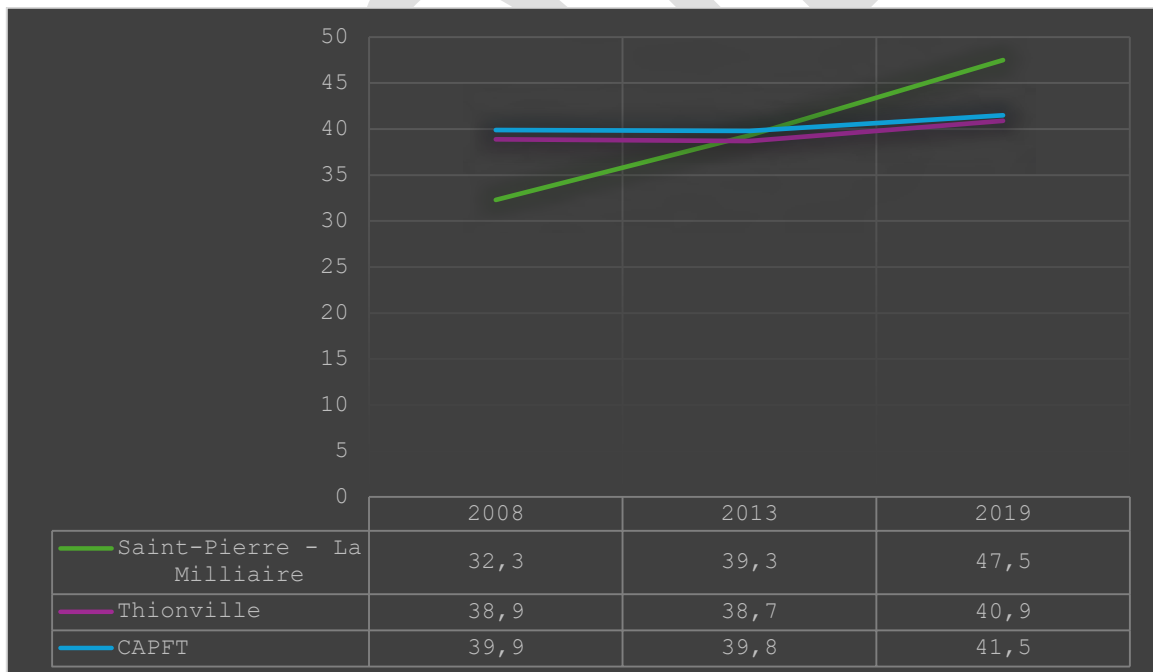
Graphique 64 : Évolution du taux de scolarisation des 15-17 ans

<sup>101</sup> Secret statistique.



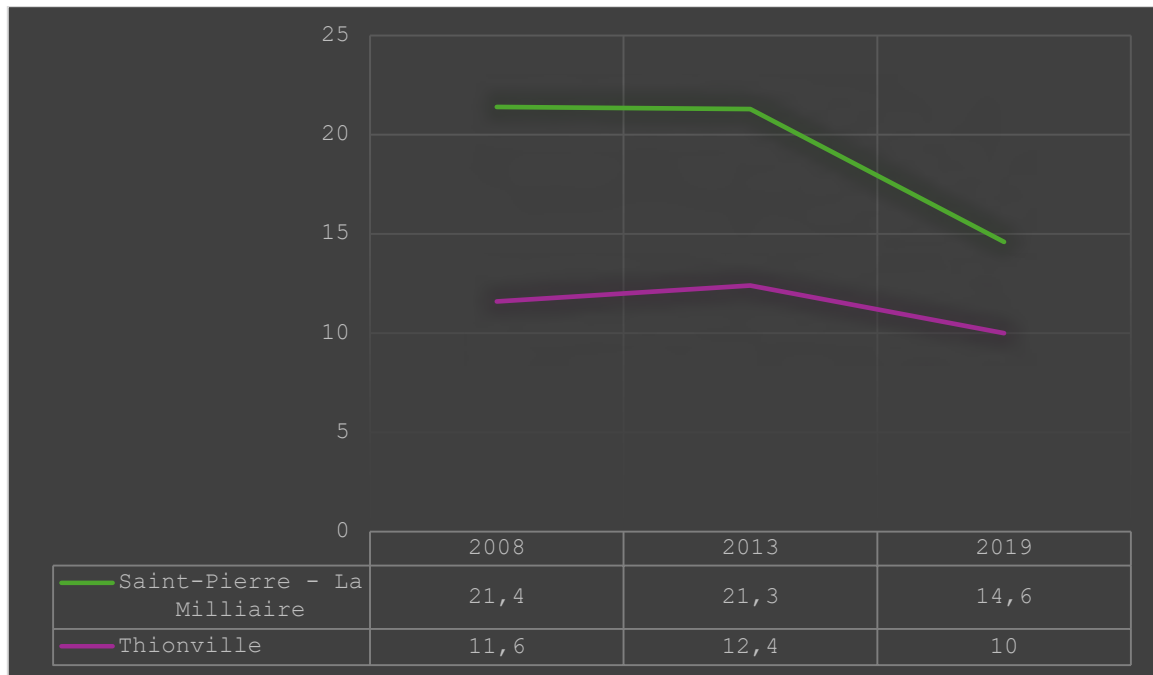
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 65 : Évolution du taux de scolarisation des 18-24 ans



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 66 : Évolution de la part des jeunes de 18-24 ans non scolarisés et sans diplôme parmi l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 54 : Répartition des habitants de « Saint-Pierre – La Milliaire » par niveau de diplôme (%)

Diplôme de niveau inférieur au BAC	30,9
Diplôme de niveau BAC	12,9
Diplôme de niveau BAC+2 ou supérieur	11,9
Sans diplôme	44,3
Femmes sans diplôme	49,9
Étrangers sans diplôme	57,0

Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

Tableau 55 : Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi (%) :

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
nd	15,4	15,4

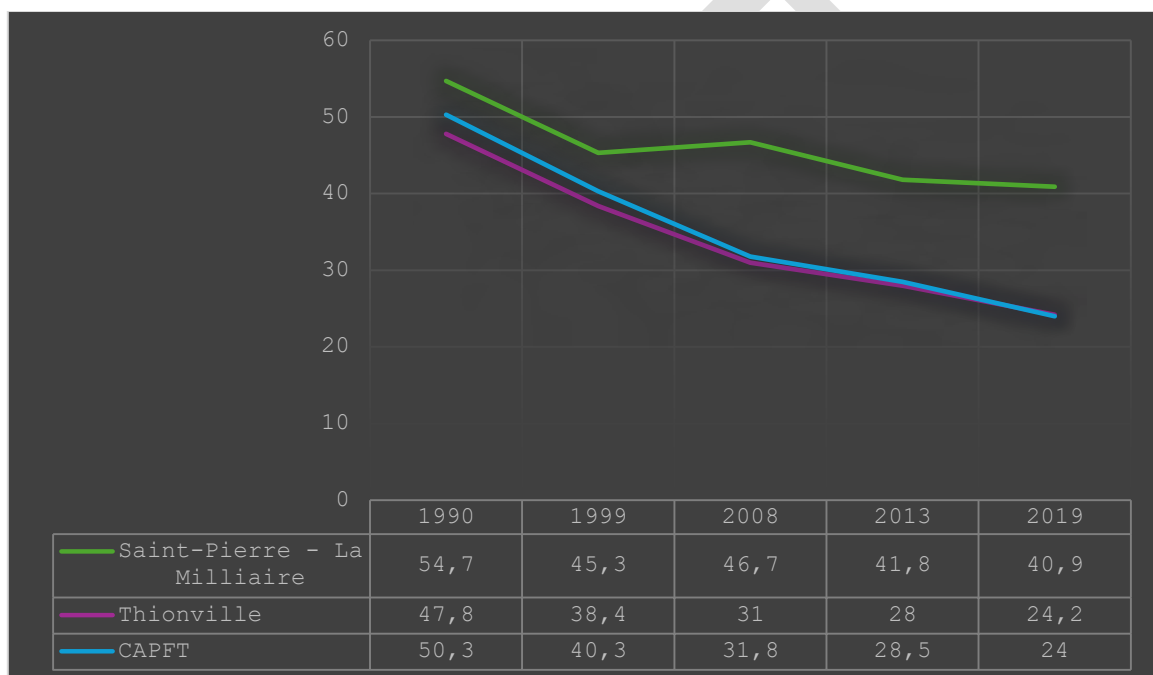
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 56 : Nombre de personnes de 15 ans et plus de bas niveau de formation (aucun diplôme, brevet des collèges)

	1990	1999	2008	2013	2019
<b>Saint-Pierre – La Milliaire</b>	960	835	805	743	663
<b>Thionville</b>	14 044	11 450	9 715	8 897	7 638
<b>CAPFT</b>	27 432	22 595	19 019	17 199	14 876

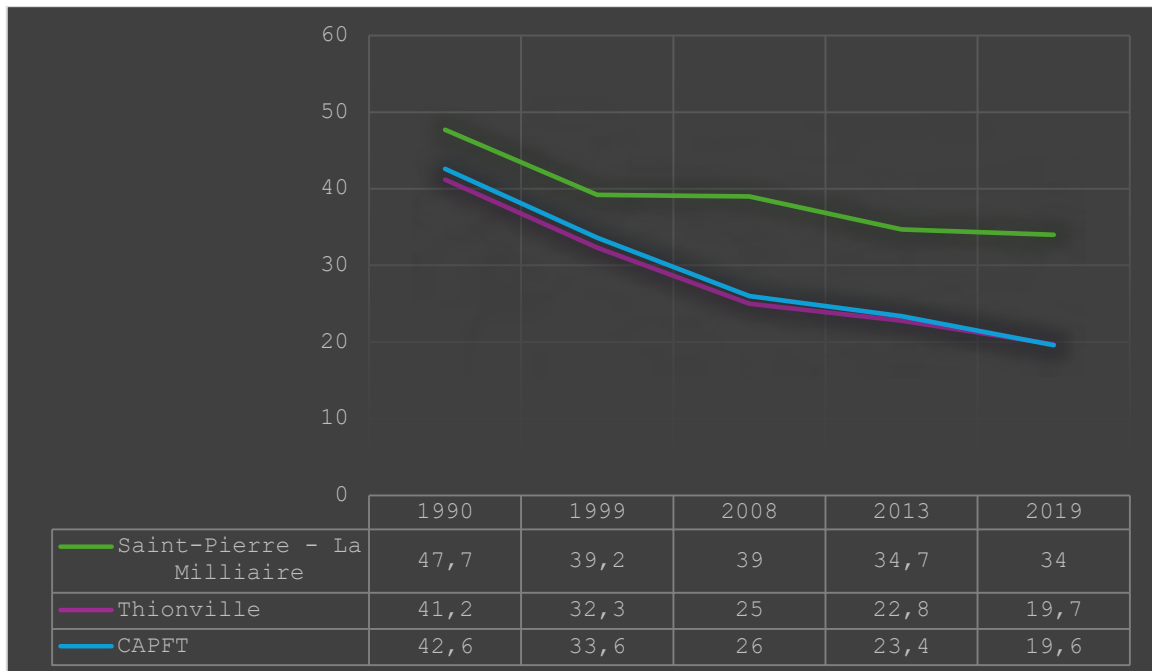
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 67 : Évolution de la part des 15 ans et plus de bas niveau de formation parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (%)



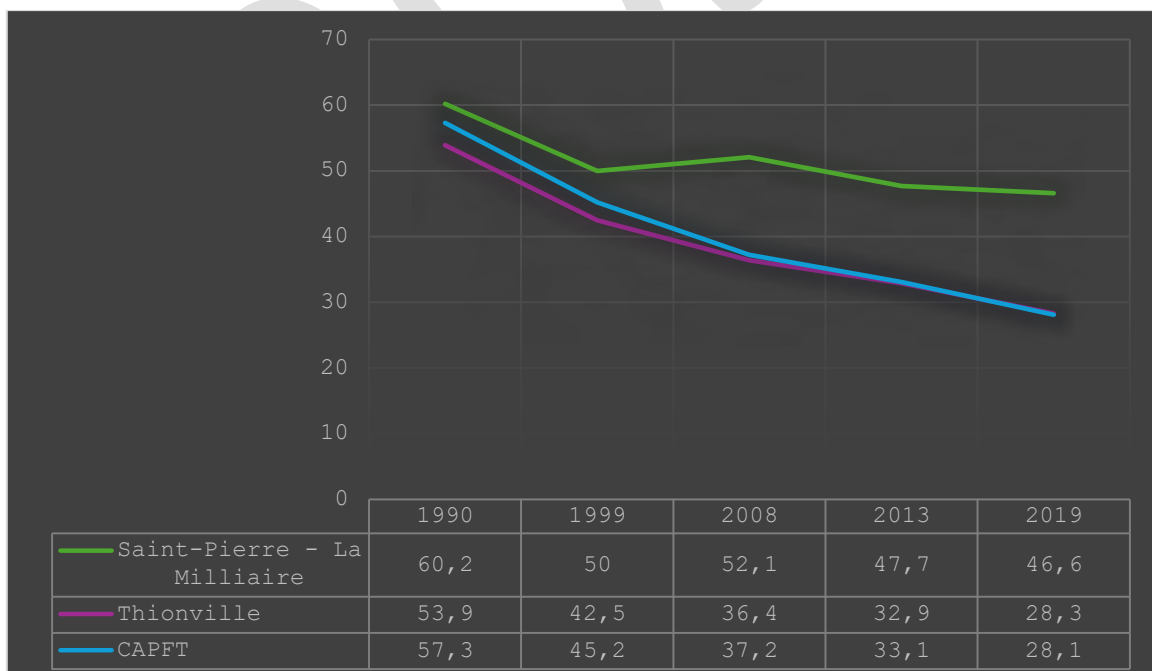
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 68 : Évolution de la part des hommes de 15 ans plus de bas niveau de formation parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 69 : Évolution de la part des femmes de 15 ans plus de bas niveau de formation parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (%)



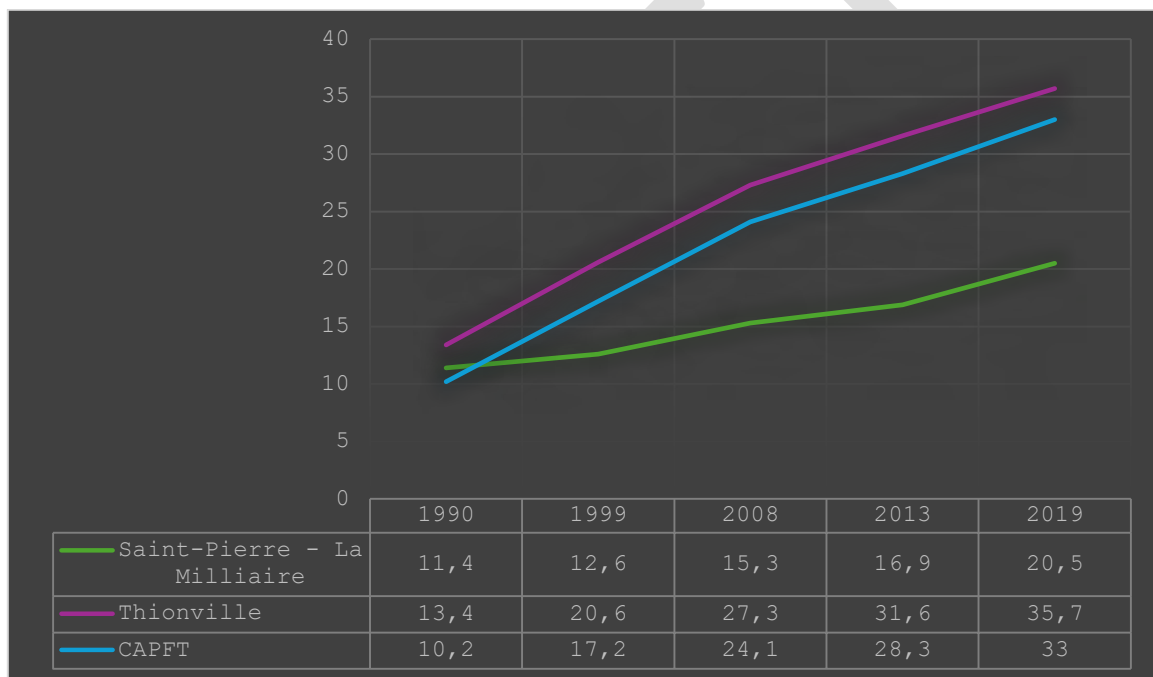
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 57 : Nombre de personnes de 15 ans et plus de haut niveau de formation (BAC +2 et supérieur)

	1999	1999	2008	2013	2019
Saint-Pierre – La Milliaire	200	232	263	301	333
Thionville	3 924	6 134	8 554	10 033	11 248
CAPFT	5 592	9 649	14 379	17 076	20 412

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

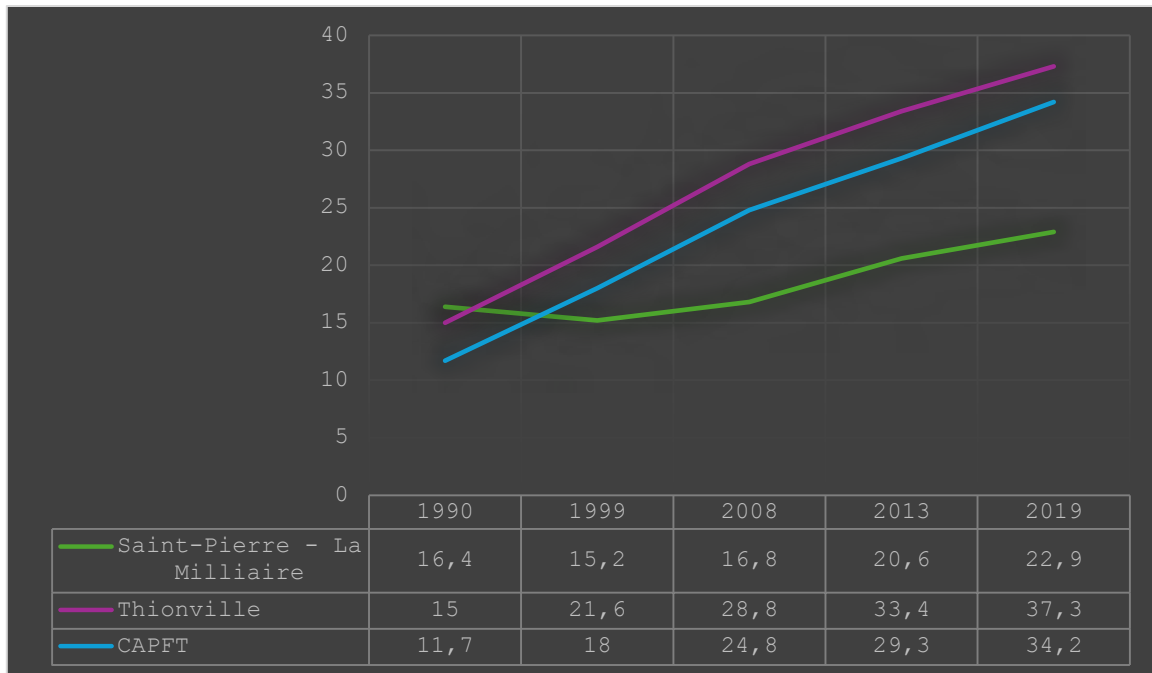
Graphique 70 : Évolution de la part des 15 ans et plus de haut niveau de formation parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

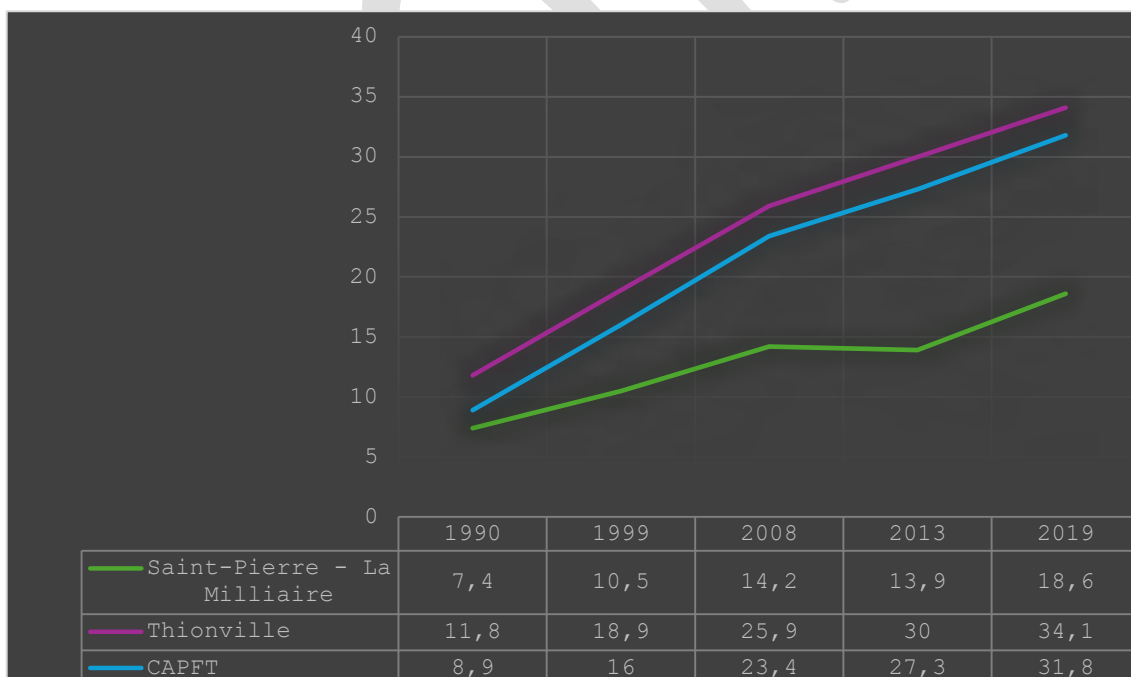
Graphique 71 : Évolution de la part des hommes âgés de 15 ans et plus de haut niveau de formation parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus (%)





Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 72 : Évolution de la part des femmes âgées de 15 ans et plus de haut niveau de formation, parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

## e) Insertion professionnelle – emploi

Tableau 58 : Taux d'emploi des 15-64 ans (%)

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
42,6	66,1	66,8

Source : INSEE, recensement de la population 2018

Tableau 59 : Taux d'emploi du quartier prioritaire par catégorie (%)

Taux d'emploi des femmes	36,8
Taux d'emploi des hommes	47,2
Taux d'emploi des étrangers	46,3
Taux d'emploi des 25 – 54 ans	50,8
Taux d'emploi des 55 – 64 ans	38,3

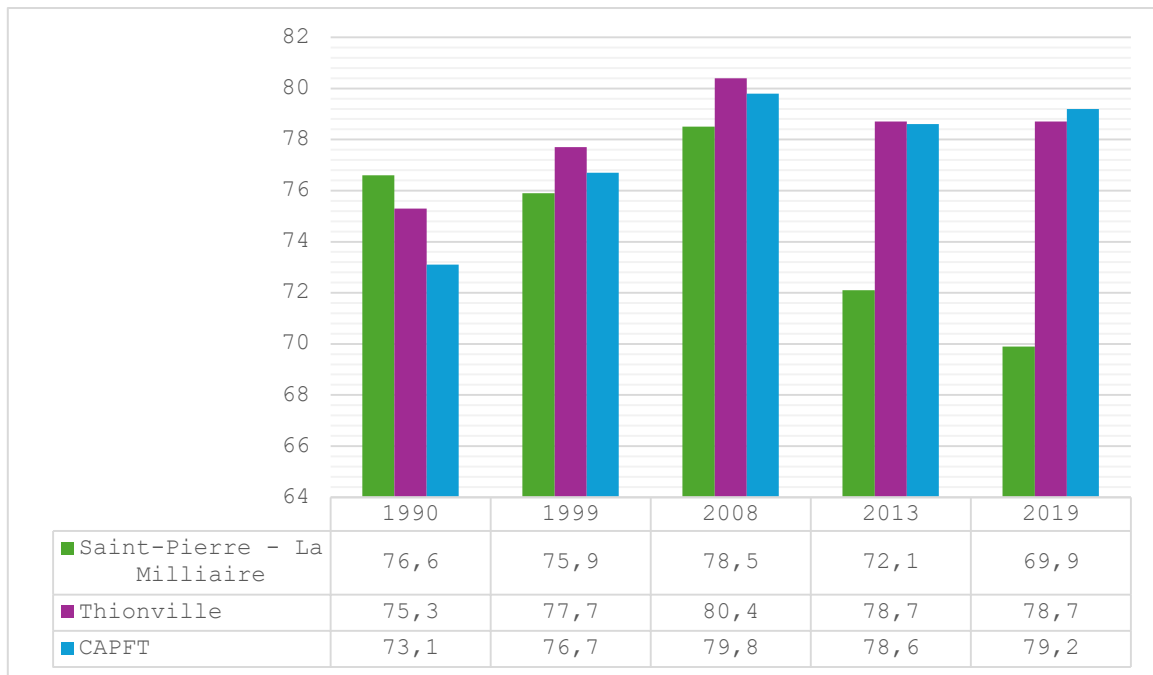
Source : INSEE, recensement de la population 2018

Graphique 73 : Évolution du taux d'activité des 15-64 ans (%)



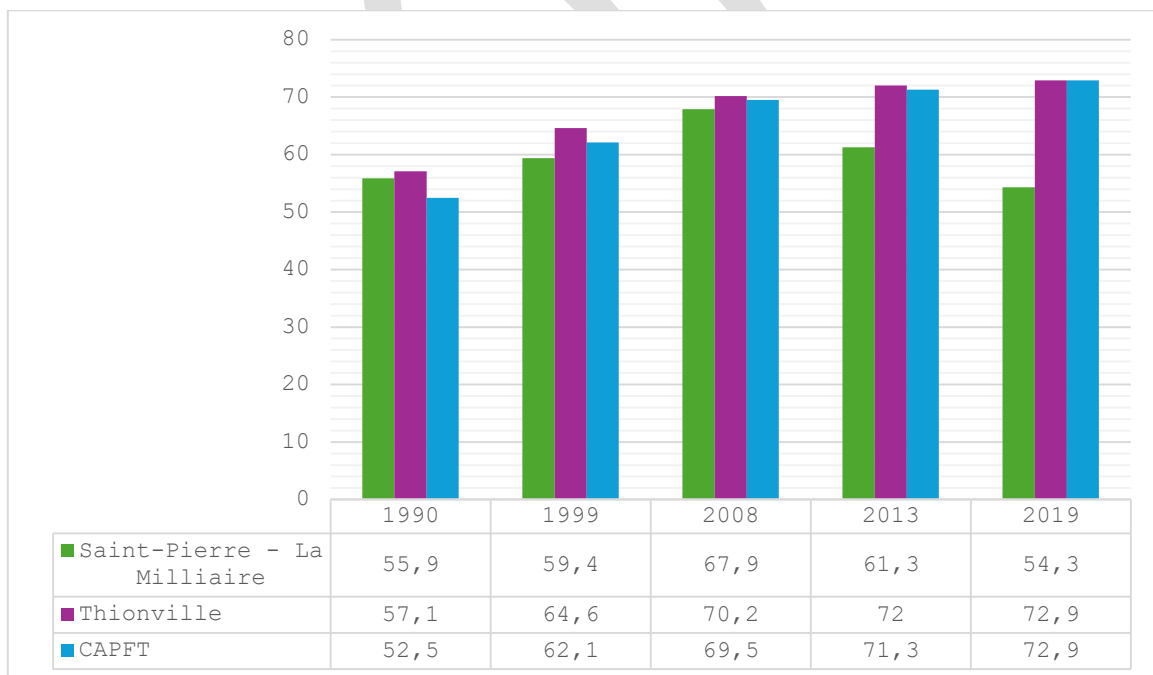
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 74 : Évolution du taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans (%)



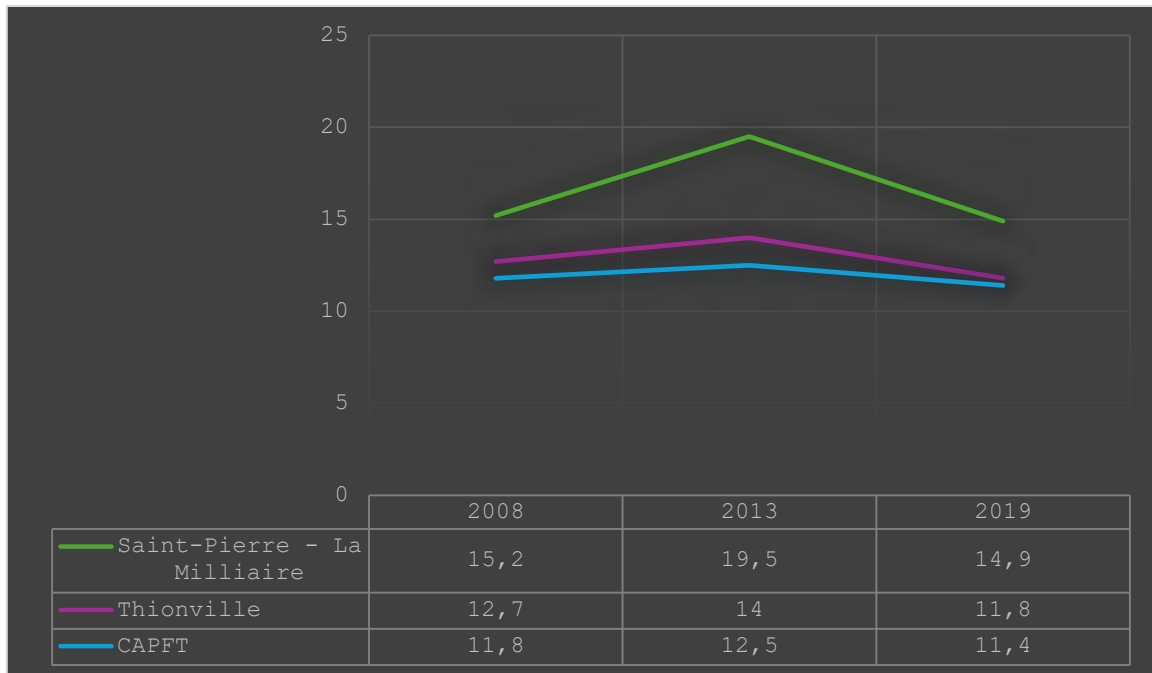
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 75 : Évolution du taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans (%)



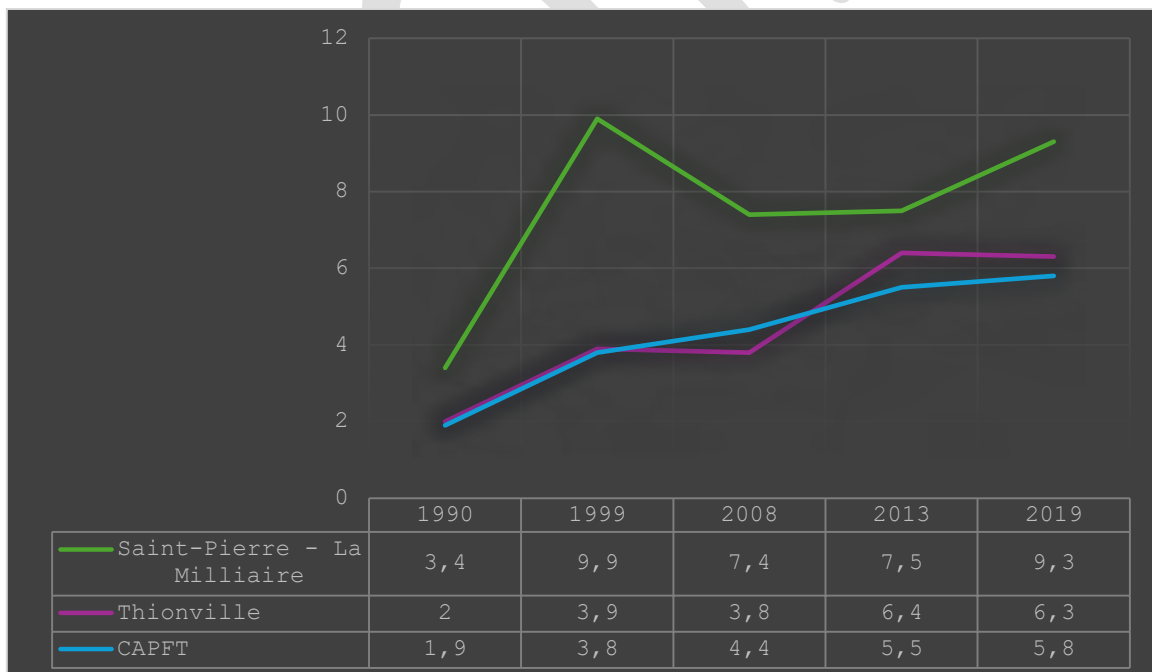
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 76 : Évolution de la part des salariés de 15 ans et plus en contrats précaires (%) (CDD, intérim, emplois aidés, stages)



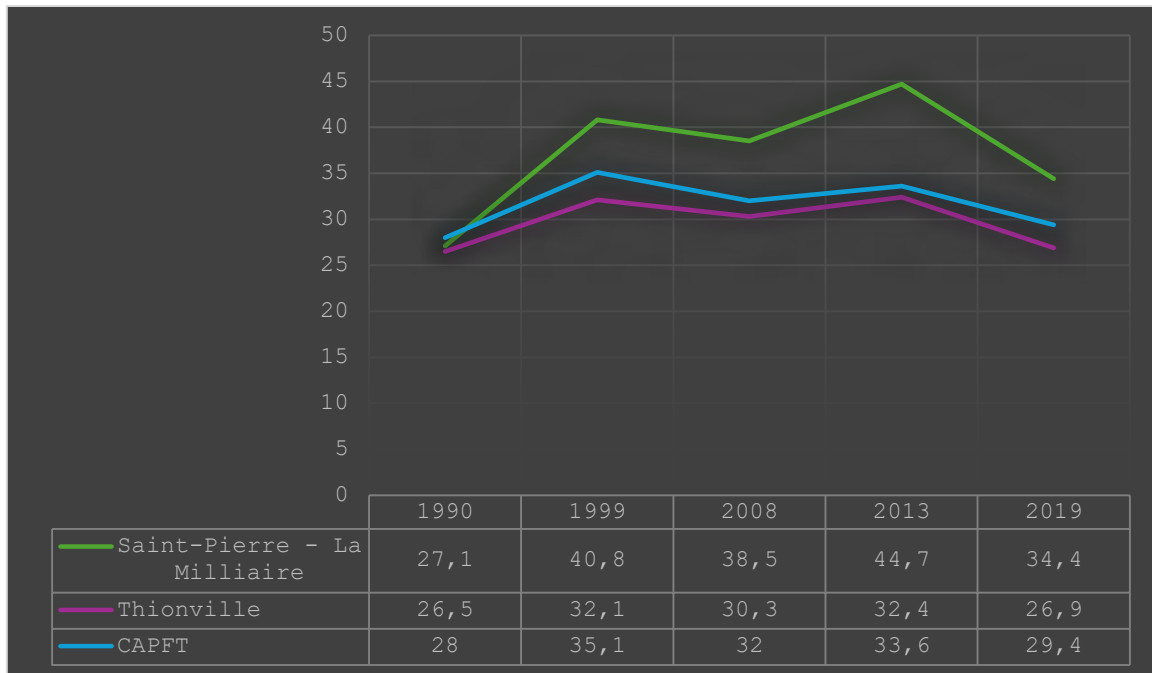
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 77 : Évolution de la part des hommes salariés de 15 ans et plus à temps partiel (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 78 : Évolution de la part des femmes salariées de 15 ans et plus à temps partiel (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 60 : Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

	Quartier Prioritaire			Commune			EPCI		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Toutes les catégories	<b>270</b>	118	152	<b>4 073</b>	2 025	2 048	<b>7 256</b>	3 703	3 553
Catégorie ABC	<b>246</b>	108	138	<b>3 658</b>	1 810	1 848	<b>6 488</b>	3 317	3 171
<i>Dont bénéficiaires du RSA (%)</i>	<b>47,2</b>	55,6	40,6	<b>26,4</b>	26,6	26,1	<b>24,5</b>	23,9	25,1
Catégorie A	<b>157</b>	76	81	<b>2 298</b>	1 103	1 195	<b>4 082</b>	2 012	2 070
<i>Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)</i>	<b>-3,7</b>	s	s	<b>-10,5</b>	-10,3	-10,6	<b>-10,5</b>	-10,3	-10,7

Source : Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

Tableau 61 : Répartition par âge des demandeurs d'emploi des catégories A, B et C (%)

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Moins de 26 ans	7,7	12	12,9
De 26 à 49 ans	59,4	58,4	58,2
50 ans ou plus	32,9	29,6	28,9

Source : Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

Tableau 62 : Répartition des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C par niveau de formation<sup>102</sup> (%)

	Quartier Prioritaire			Commune			EPCI		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Inférieur au CAP-BEP	<b>21,1</b>	17,6	23,9	<b>13,1</b>	12,8	13,5	<b>13,3</b>	13,4	13,2
CAP-BEP	<b>41,5</b>	37	44,9	<b>34,6</b>	30,9	38,1	<b>35,2</b>	31,9	38,7
Baccalauréat	<b>24</b>	31,5	18,1	<b>22,0</b>	23,3	20,6	<b>22,4</b>	23,4	21,3
Supérieur au Baccalauréat	<b>13,4</b>	13,9	13,1	<b>30,3</b>	32,9	27,7	<b>29,0</b>	31,2	26,7

Source : *Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021*

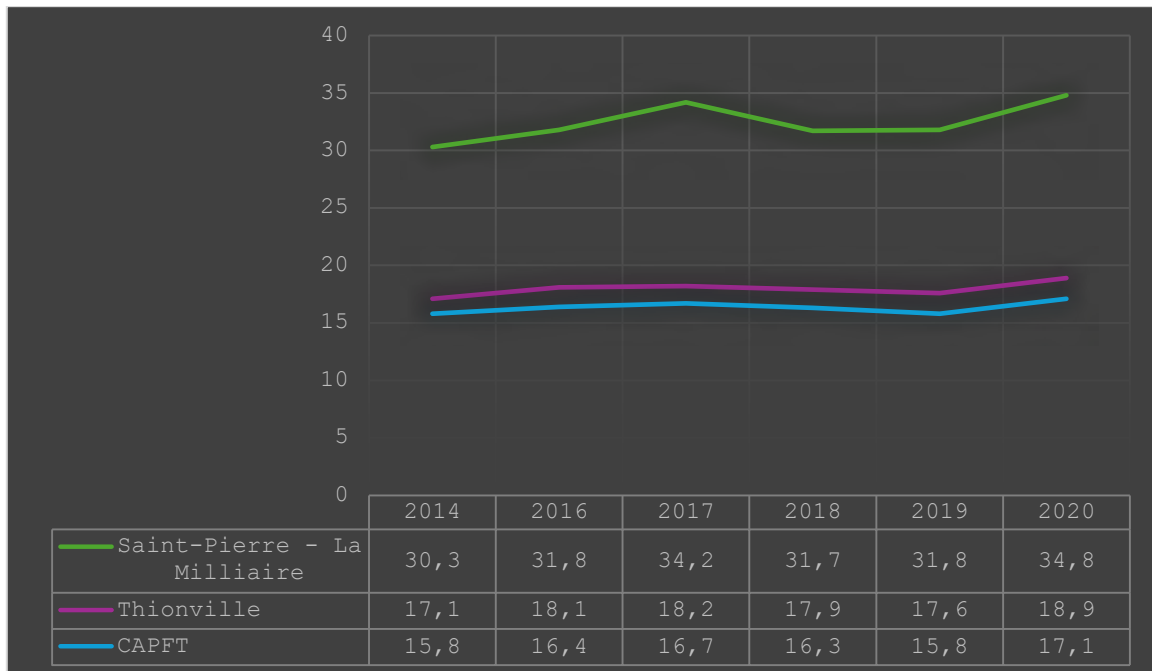
Tableau 63 : Répartition des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C selon la durée d'inscription

	Quartier Prioritaire		Commune		EPCI	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Moins de 6 mois	28,7	29,7	35,4	33,8	35,3	34,4
De 6 mois à moins de 1 an	16,7	17,4	15,4	18,9	16	18,1
De 1 an à moins de 2 ans	21,3	20,3	22	18,8	21,5	20,1
2 ans ou plus	33,3	32,6	27,2	28,5	27,2	27,4

Source : *Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021*

<sup>102</sup> Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné), la somme peut donc être différente de 100.

Graphique 79 : Évolution de l'indice de chômage estimé des demandeurs d'emploi catégories A, B et C (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 64 : Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans catégories A, B et C (%)

	2016	2017	2018	2019
Saint-Pierre – La Milliaire	27	36	30	25
Thionville	527	506	444	434
CAPFT	1 002	988	882	833

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 80 : Évolution de l'indice de chômage estimé des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, catégories A, B et C (%)

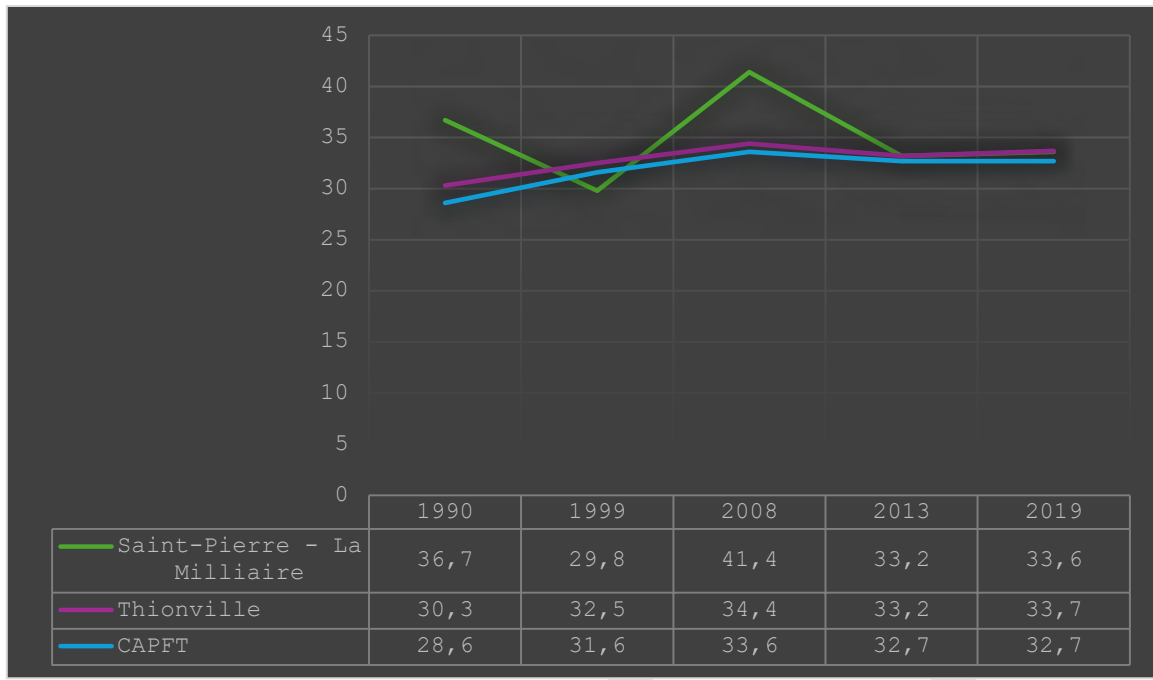


Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

## f) Composition socioprofessionnelle

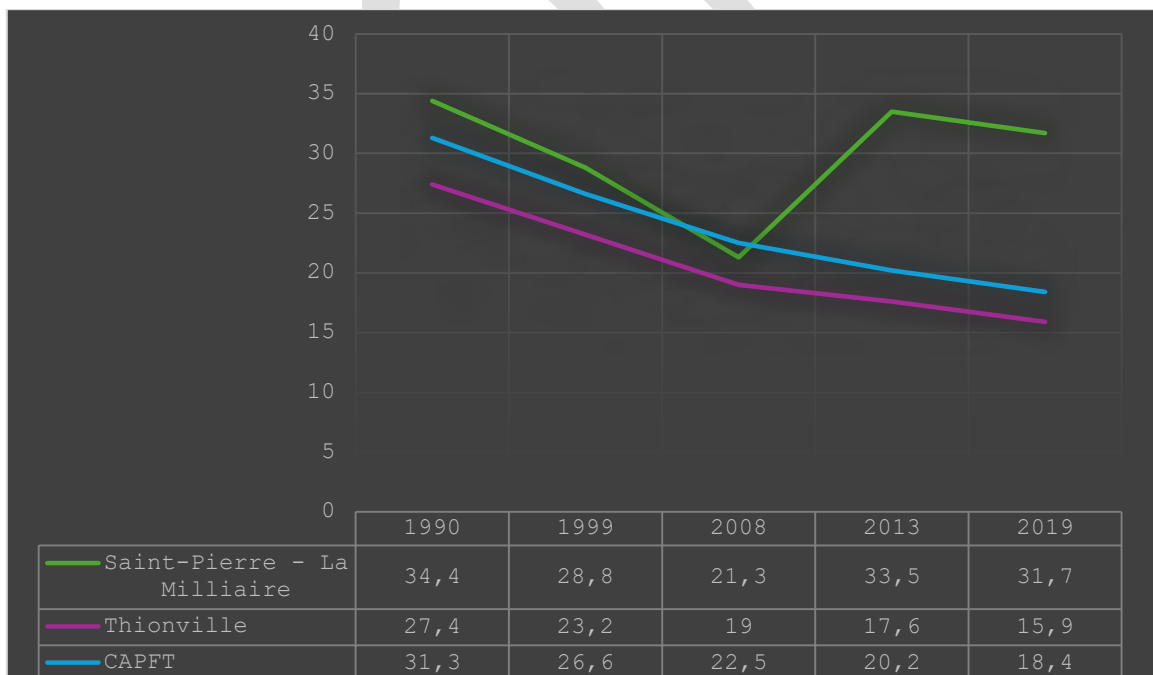
Graphique 81 : Évolution de la part des employés de 15 à 64 ans parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (%)





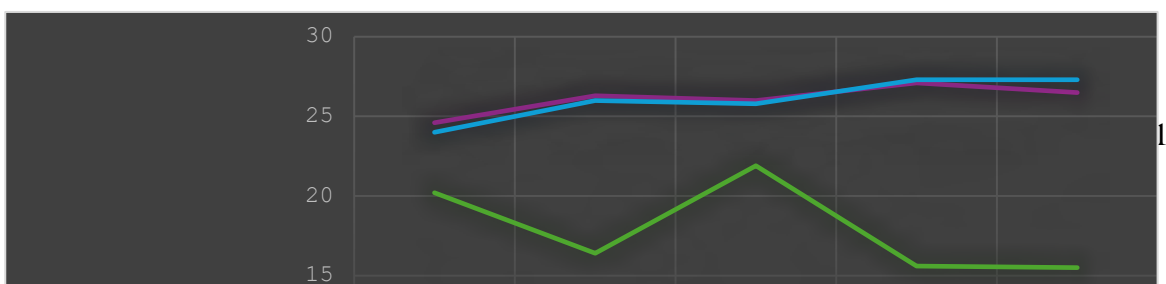
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 82 : Évolution de la part des ouvriers de 15 à 64 ans parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (%)



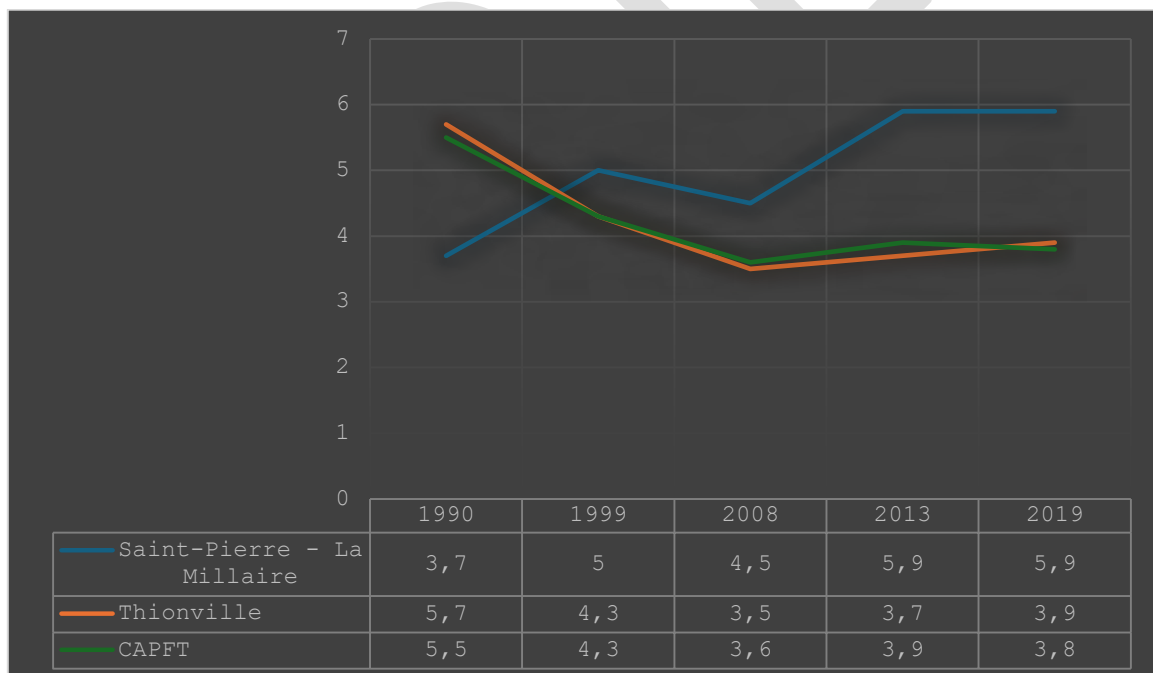
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 83 : Évolution de la part des professions intermédiaires de 15-64 ans parmi les actifs occupés de 15-64 ans (%)



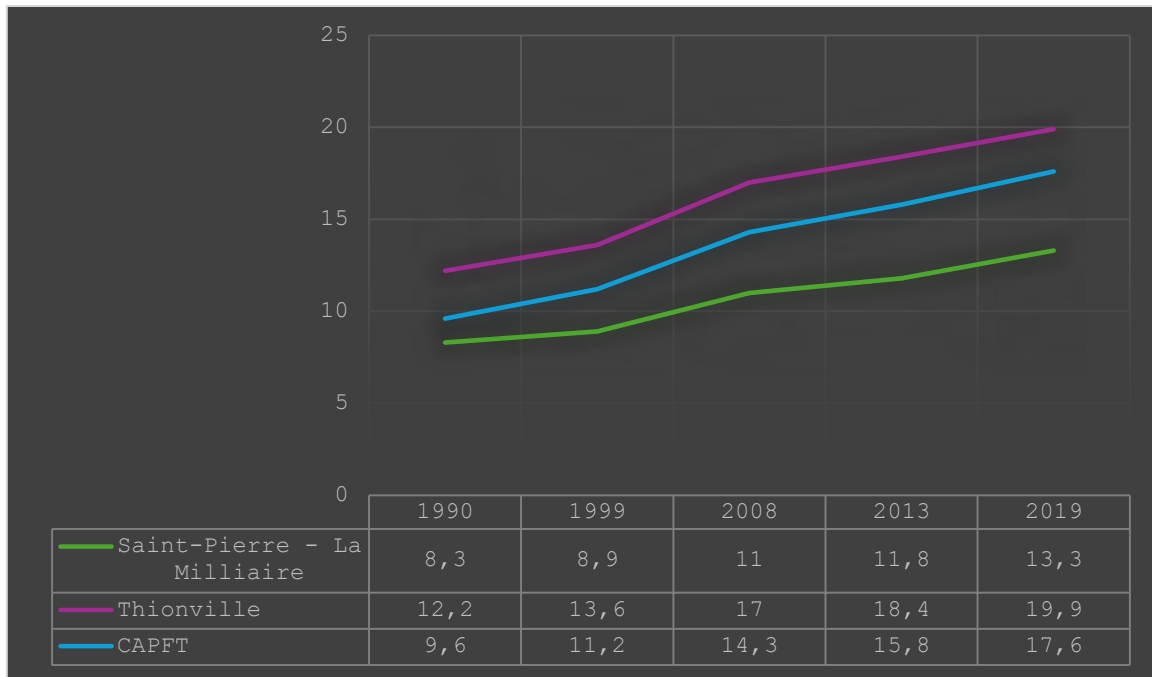
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 84 : Évolution de la part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise de 15-64 ans  
parmi les actifs occupés de 15-64 ans (%)



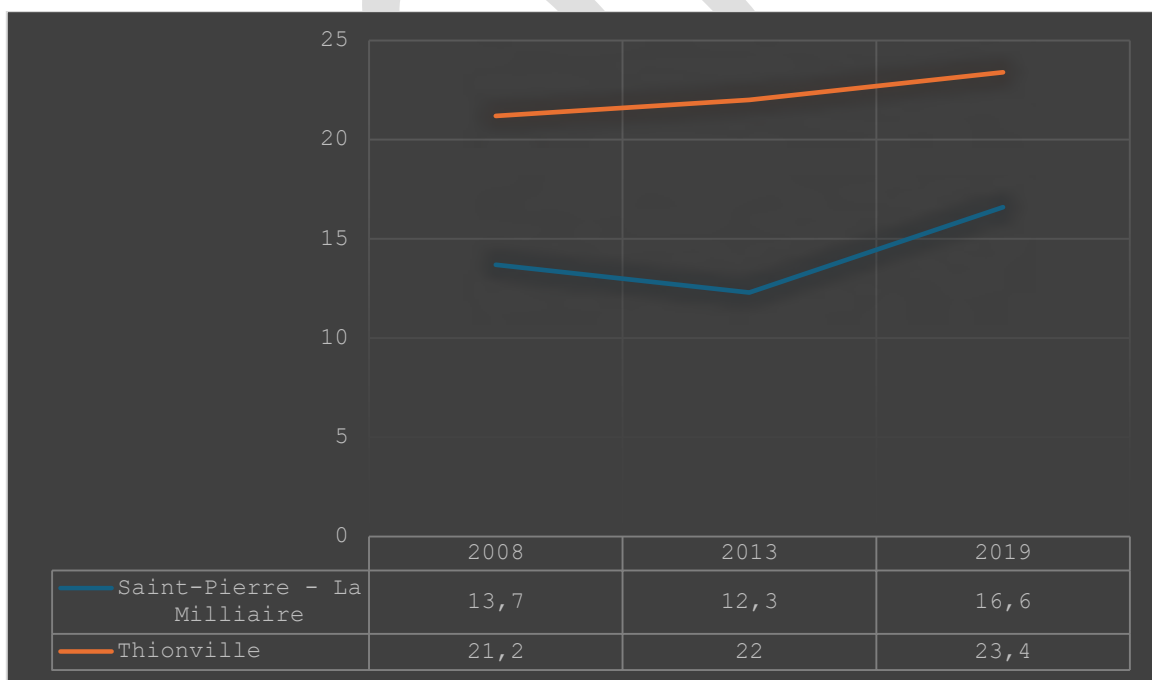
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 85 : Évolution de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures de 15 à 64 ans  
parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (%)



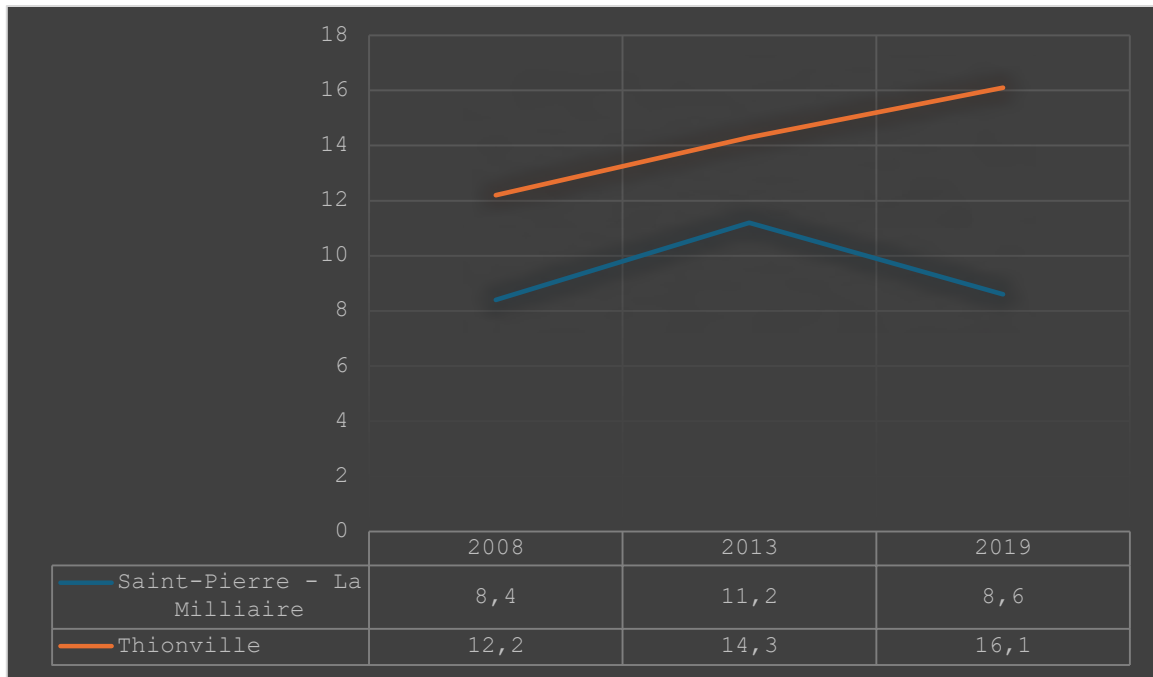
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 86 : Évolution de la part des hommes actifs occupés de 15 à 64 ans cadres ou des professions intellectuelles supérieures (%)



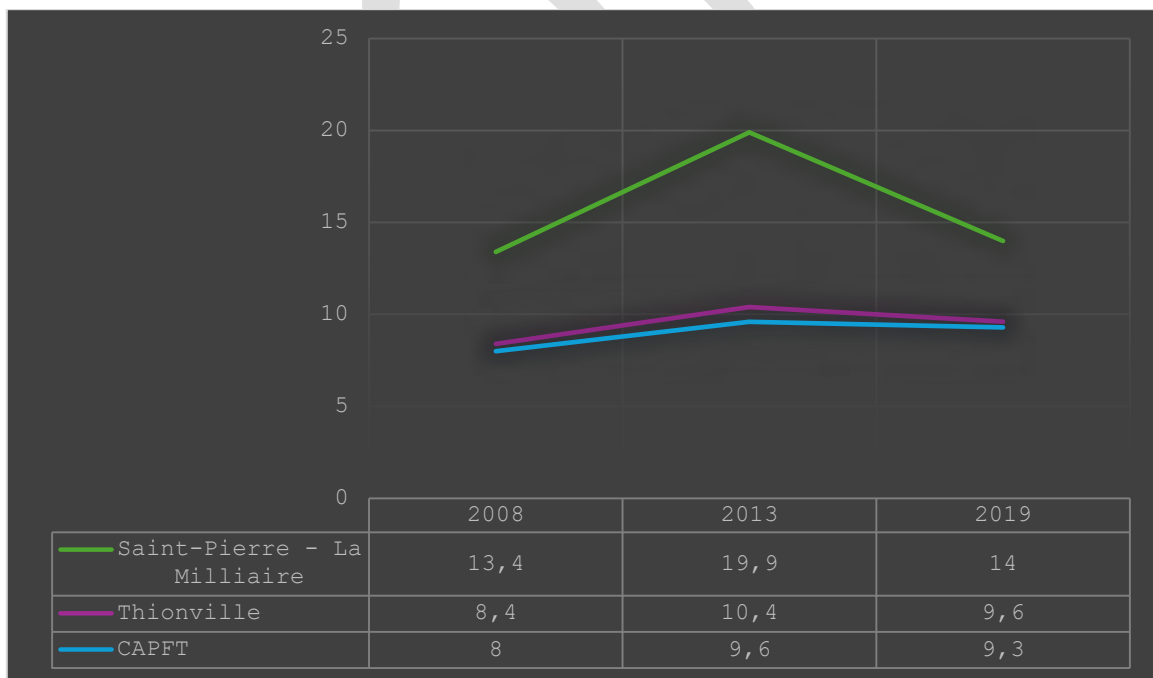
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 87 : Évolution de la part des femmes actives occupées de 15 à 64 ans cadres ou de professions intellectuelles supérieures (%)



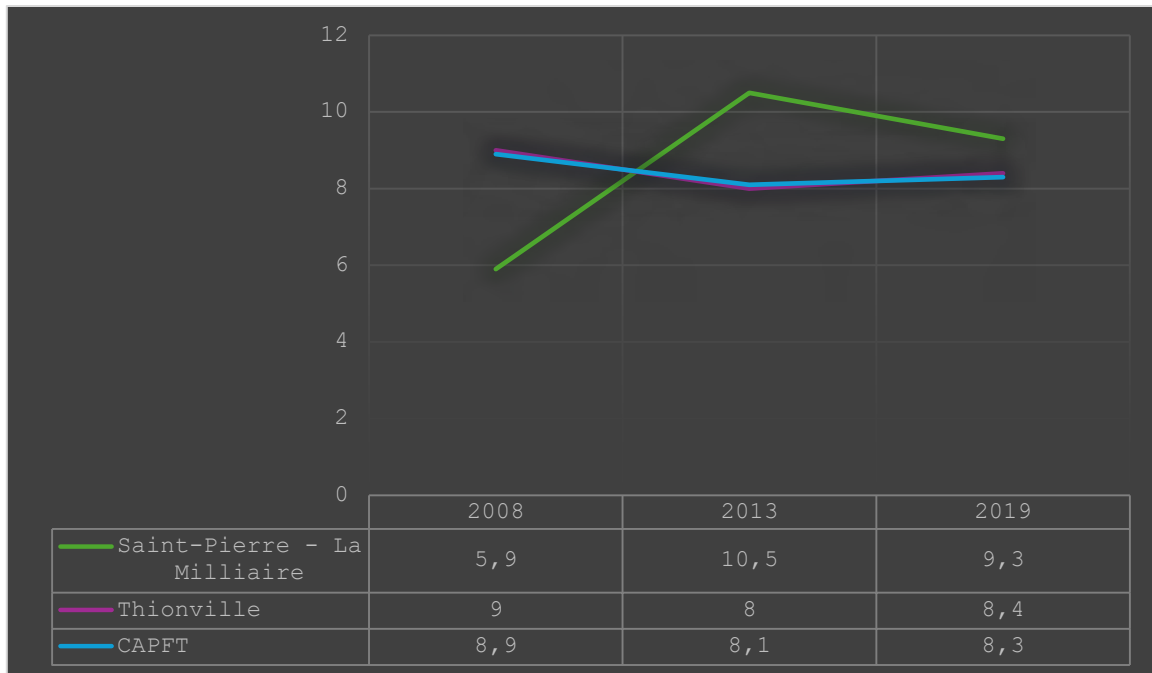
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 88 : Évolution de la part des chômeurs parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 89 : Évolution de la part des étudiants parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (%)



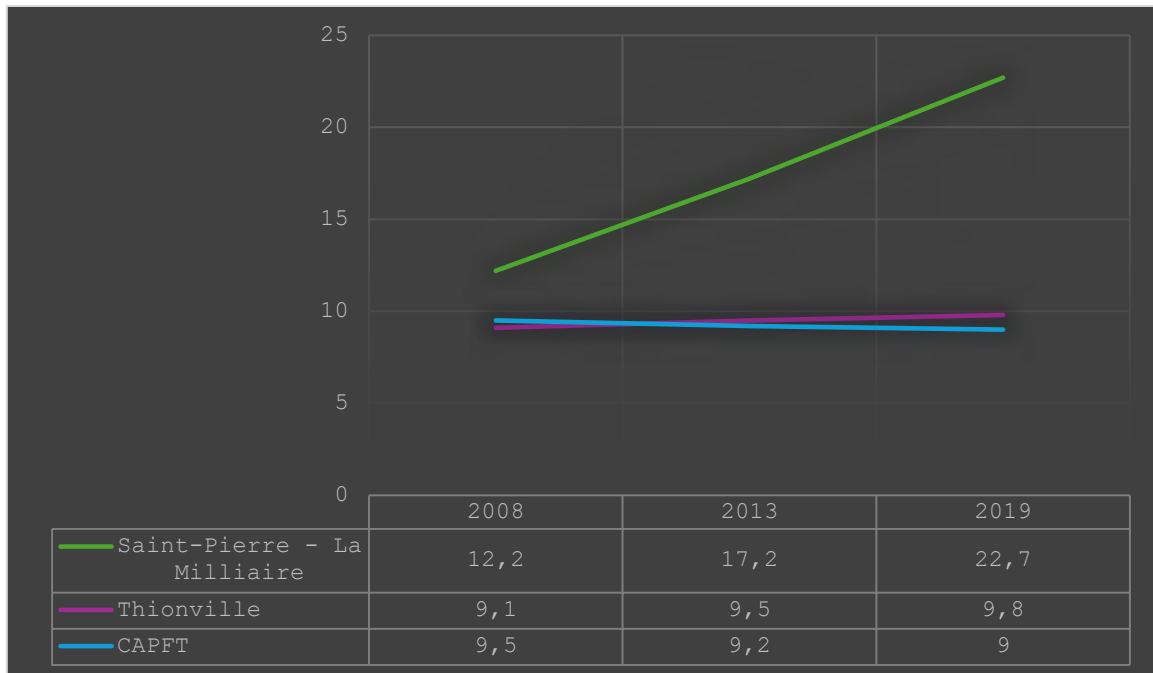
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 90 : Évolution de la part des retraités  
parmi l'ensemble de la population de 15-64 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 91 : Évolution de la part des autres inactifs (au foyer)  
parmi l'ensemble de la population de 15-64 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

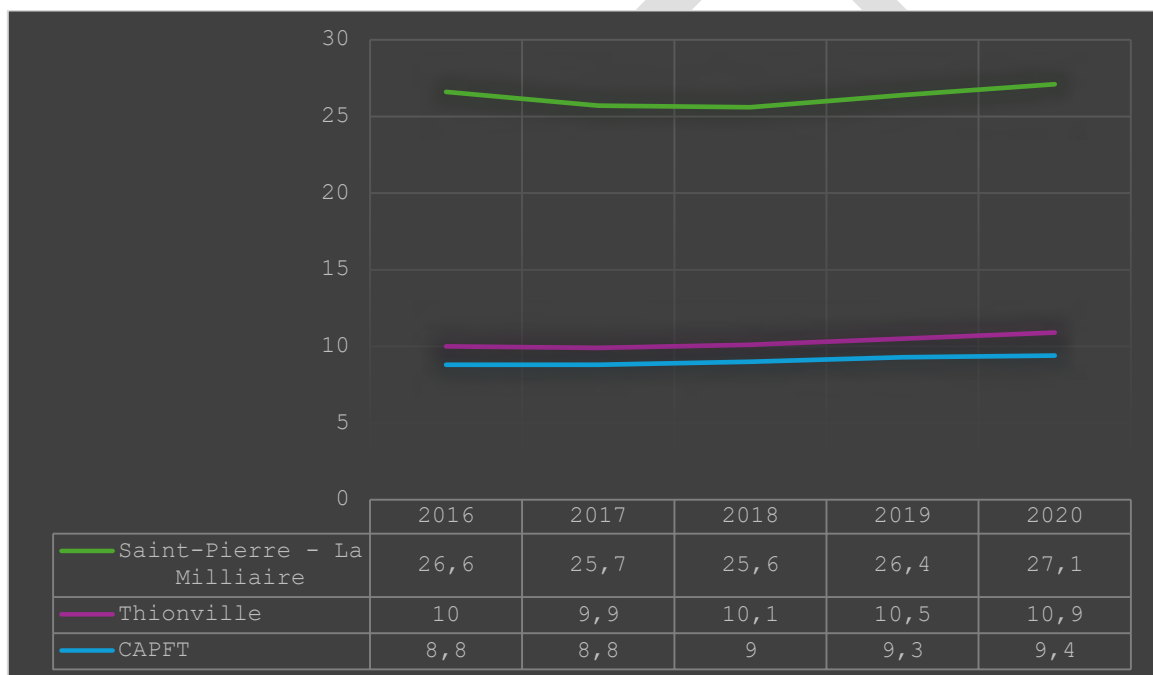
## g) Ressources

Tableau 65 : Structure des revenus disponibles

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Impôts	-6,3	-11,7	-10,8
Prestations sociales <sup>103</sup>	29,3	4,4	4,1
Revenus du patrimoine	9,1	45,8	44,7
Pensions, retraites et rentes	23,9	23	23,1
Revenus d'activités <sup>104</sup>	44,0	38,5	38,9

Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) 2019

Graphique 92 : Évolution de la part des ménages couverts par les minima sociaux de 2015 à 2020 (%)



Source : CNAF (2021)

Tableau 66 : Nombre de foyers allocataires des minima sociaux

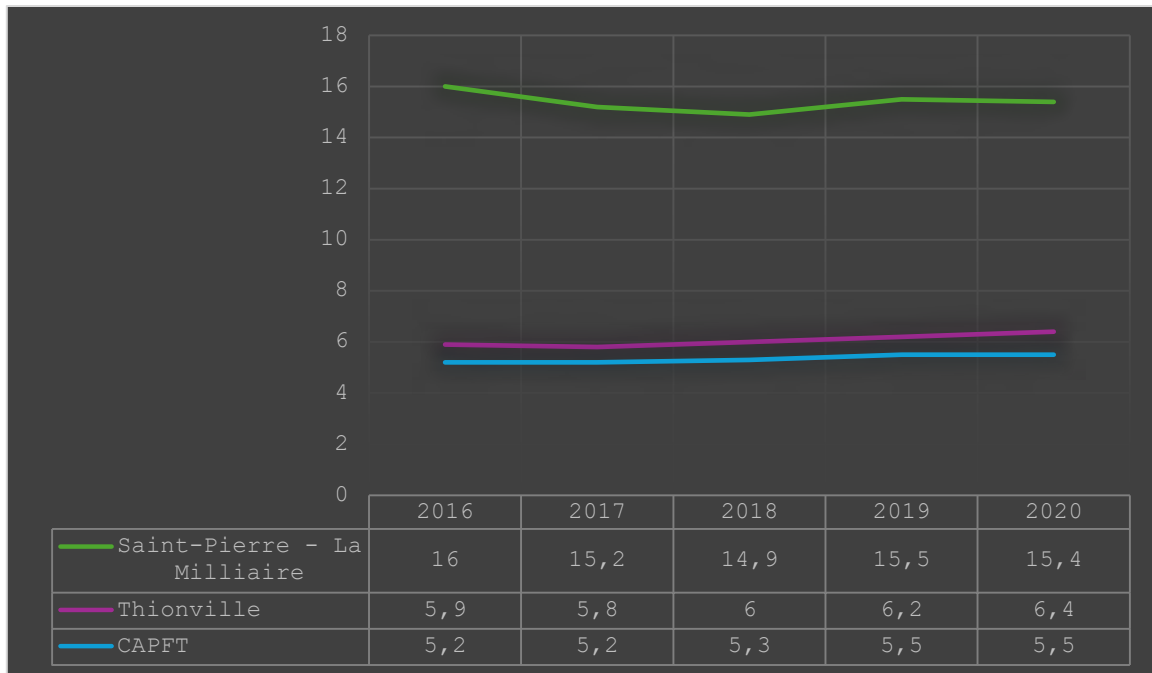
Saint-Pierre – La Milliaire	Thionville	CAPFT
269	2 166	3 527

Source : CNAF (2021)

Graphique 93 : Évolution de la part des ménages couverts par le RSA de 2016 à 2020 (%)

<sup>103</sup> Prestations familiales, minimas sociaux, prestations logement

<sup>104</sup> Dont indemnités de chômage



Source : CNAF (2021)

Tableau 67 : Nombre de foyers allocataires du RSA en 2020

Saint-Pierre – La Milliaire	Thionville	CAPFT
153	1 275	2 076

Source : CNAF (2021)

Tableau 68 : Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF

Saint-Pierre – La Milliaire	Thionville	CAPFT
439	7 659	13 506

Source : CNAF (2021)

Tableau 69 : Population couverte par au moins une prestation CAF

Saint-Pierre – La Milliaire	Thionville	CAPFT
882	16 074	30 523

Source : CNAF (2021)

Graphique 94 : Évolution de la part des allocataires dont le revenu est constitué à 50% de prestations CAF (de 2009 à 2017) (%)





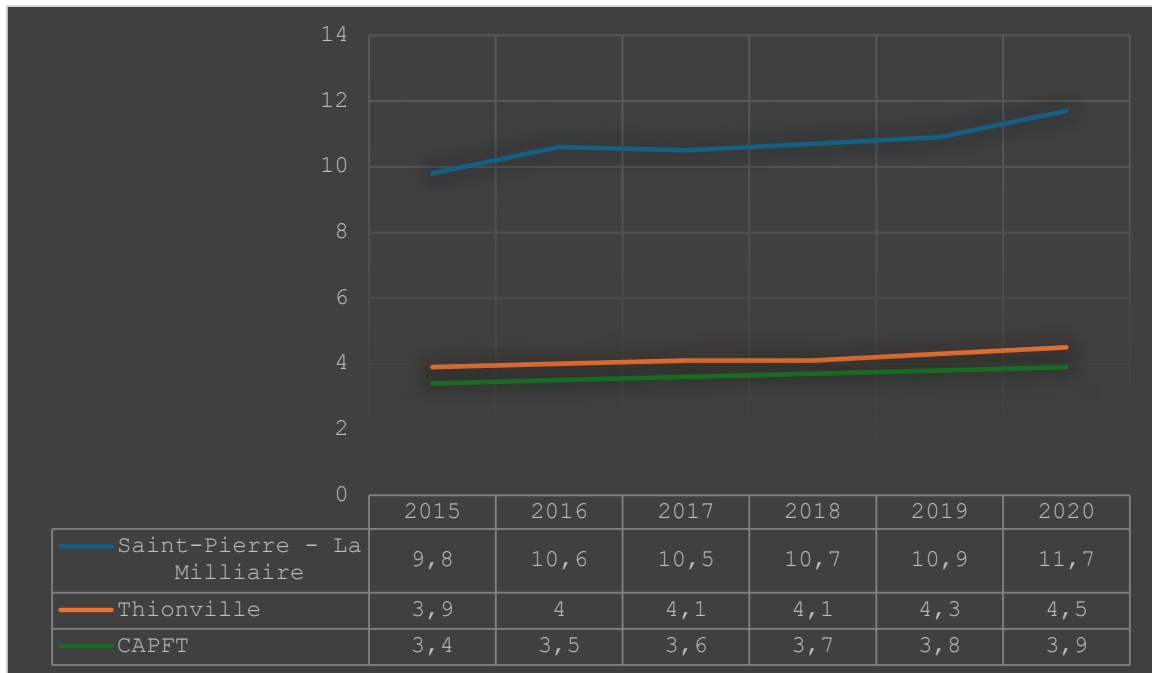
Source : CNAF (2017)

Graphique 95 : Évolution de la part des allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations CAF (de 2009 à 2017) (%)



Source : CNAF (2017)

Graphique 96 : Évolution de la part des ménages couverts par l'AAH de 2015 à 2020 (%)



Source : CNAF (2021)

Tableau 70 : Nombre de foyers allocataires de l'AAH en 2020

Saint-Pierre – La Milliaire	Thionville	CAPFT
116	891	1 451

Source : CNAF (2021)

Tableau 71 : Bénéficiaires du régime général de l'Assurance-Maladie 2022

Population couverte	1 241
Hommes	643
Femmes	598
[0 – 25 ans]	415
[25 – 60 ans]	562
[60 ans et plus]	264

Source : CNAM (2023)

Tableau 72 : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire en 2022

Population couverte	390
Hommes	189

Femmes	201
[0 – 25 ans]	165
[25 – 60 ans]	161
[60 ans et plus]	52

Source : CNAM (2023)

## h) Niveau de vie

Tableau 73 : Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation (en €)

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Médiane	660	1 910	1 950
Premier quartile	300	1 100	1 190
Troisième quartile	1 210	3 030	2 940
Taux de bas revenus (%)	71,7	24,5	22,0

Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) 2019

Tableau 74 : Part des ménages imposés (%)

Quartier prioritaire	Thionville	CAPFT
s	41,8	42,5

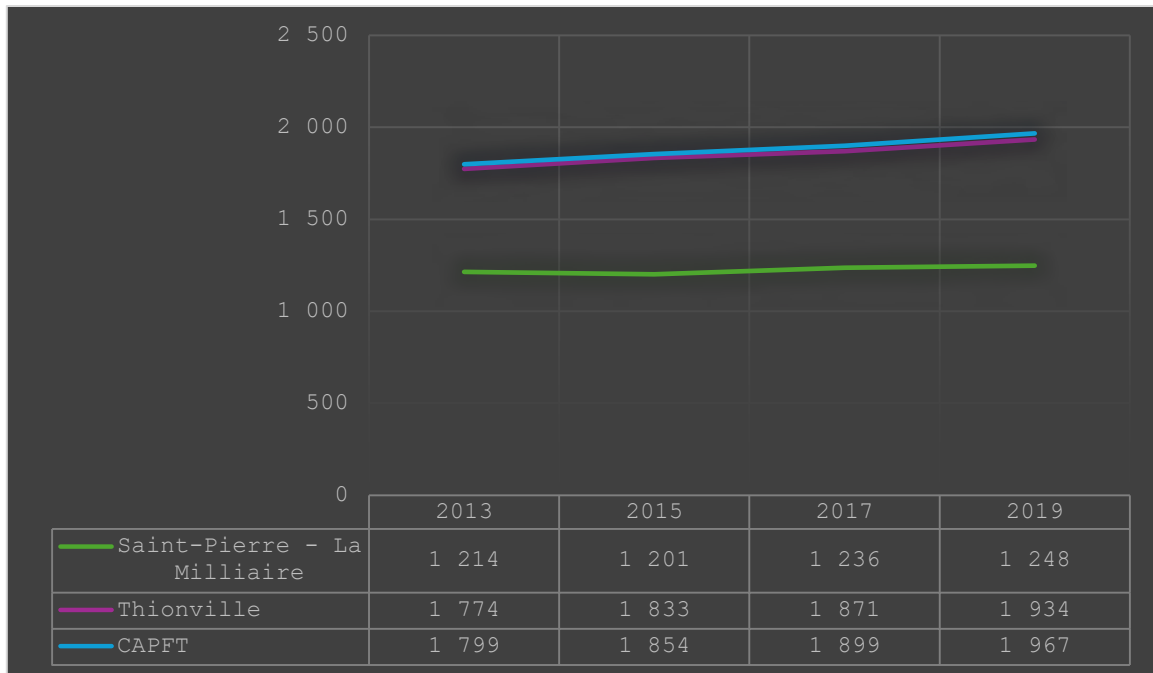
Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) 2019

Tableau 75 : Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (en €)

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Médiane	1 040	1 930	1 970
Premier quartile	830	1 270	1 330
Troisième quartile	1 380	2 930	2 860
Taux de pauvreté (%)	56,8	18,1	16,3

Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) 2019

Graphique 97 : Évolution de la médiane de la moyenne mensuelle du niveau de vie (€) de 2013 à 2019



Source : INSEE, FILOSOFI (2020)

Graphique 98 : Évolution de l'écart interdécile de la moyenne mensuelle du niveau de vie (€) de 2013 à 2019



Source : INSEE, FILOSOFI (2020)

e) Tableaux et graphiques de données Terrasses des provinces

## a) Logement

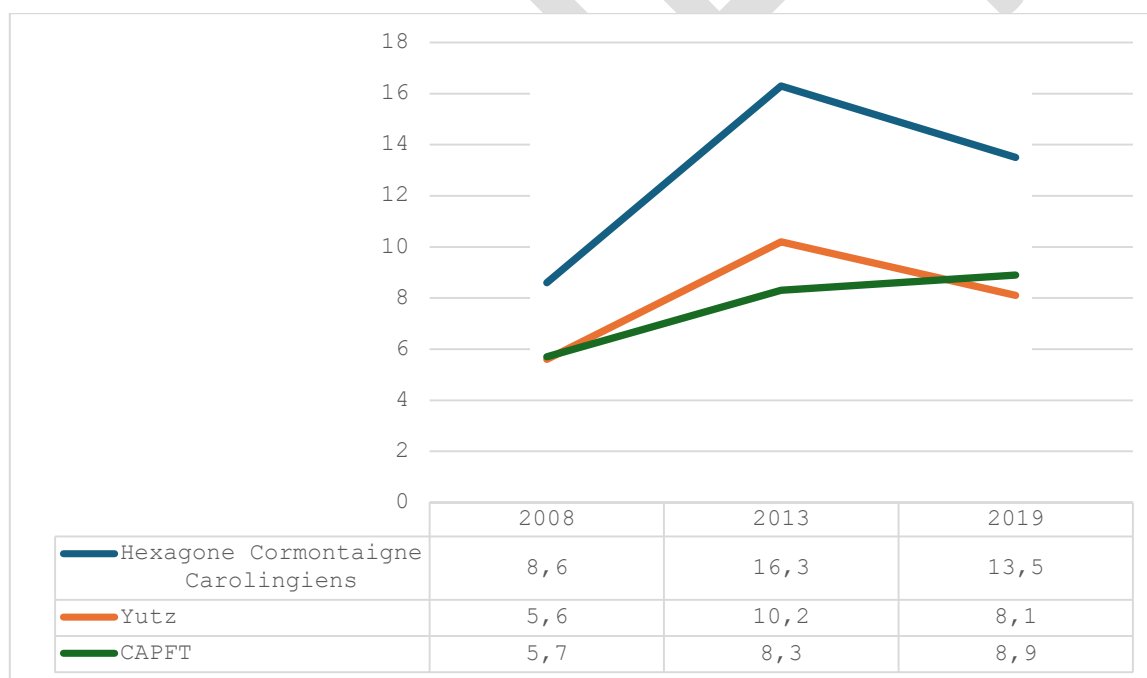
Tableau 76 : Nombre, part, taux de vacance et de rotation des logements sociaux

	Quartier prioritaire	Commune	EPCI
Nombre de logements sociaux	531	1 551	8 024
Part des logements sociaux (%)	65,6	17,1	19,5
Taux de vacances (%)	10,3	5,2	3,6
Taux de vacance de plus de 3 mois (%)	8,3	s	2,4
Taux de rotation (%)	7,3	10	7,5

Source : SDES, Répertoire du parc locatif social (2021)

Graphique 99 : Évolution de la part des logements vacants parmi l'ensemble des logements (%)

Zone de référence : IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens »



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 77 : Ancienneté d'emménagement des ménages (%)

	Quartier prioritaire	Commune	EPCI
--	----------------------	---------	------

Moins de 2 ans	12,6	13	13,2
Entre 2 et 4 ans	23,5	22,3	21,6
Entre 5 et 9 ans	14,8	16,8	17,4
10 ans ou plus	49,1	47,9	47,8

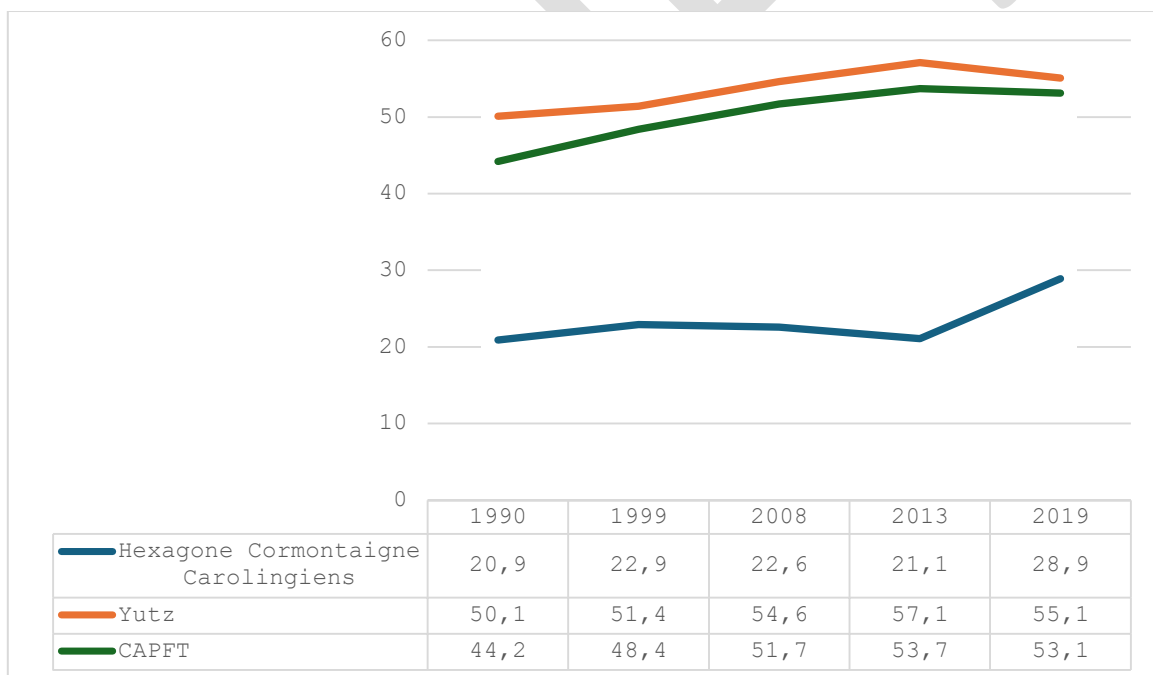
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 78 : Répartition des résidences principales selon le type d'habitat (%)

	Terrasses des Provinces	Yutz	CAPFT
Appartement	99,6	53	57
Maison	0,4	45,4	42,3

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 100 : Évolution de la part des ménages propriétaires (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Donnée 3 : Part des ménages locataires dans le quartier prioritaire : 69,3 %

Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

## b) Démographie

Tableau 79 : Population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
1 967	16 633	80 039

Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

Tableau 80 : Répartition de la population par sexe et âge

	Quartier prioritaire	Commune	EPCI
Homme (%)	44,2	48,9	48,7
Femme (%)	55,8	51,1	51,3
Moins de 25 ans (%)	47,1	29	27
60 ans ou plus (%)	Nd	23,2	25,2
Indice jeunesse <sup>105</sup>	3,4	1	0,9

Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

Tableau 81 : Pyramide des âges (répartition en %)

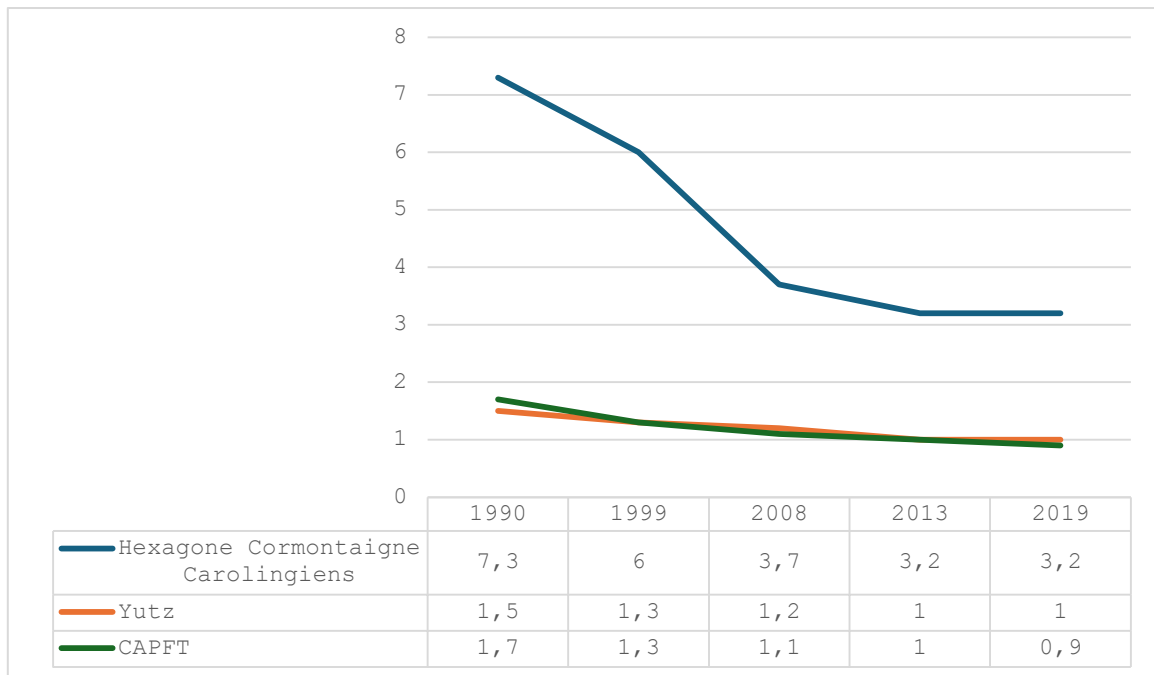
Part des 0 - 14 ans	32,4
Part des 15 - 24 ans	14,7
Part des 25 - 59 ans	41,0
Part des 60 – 74 ans	8,5
Part des 75 ans et plus	Nd

Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

Graphique 101 : Évolution de l'indice de jeunesse sur 30 années (1990 à 2019)

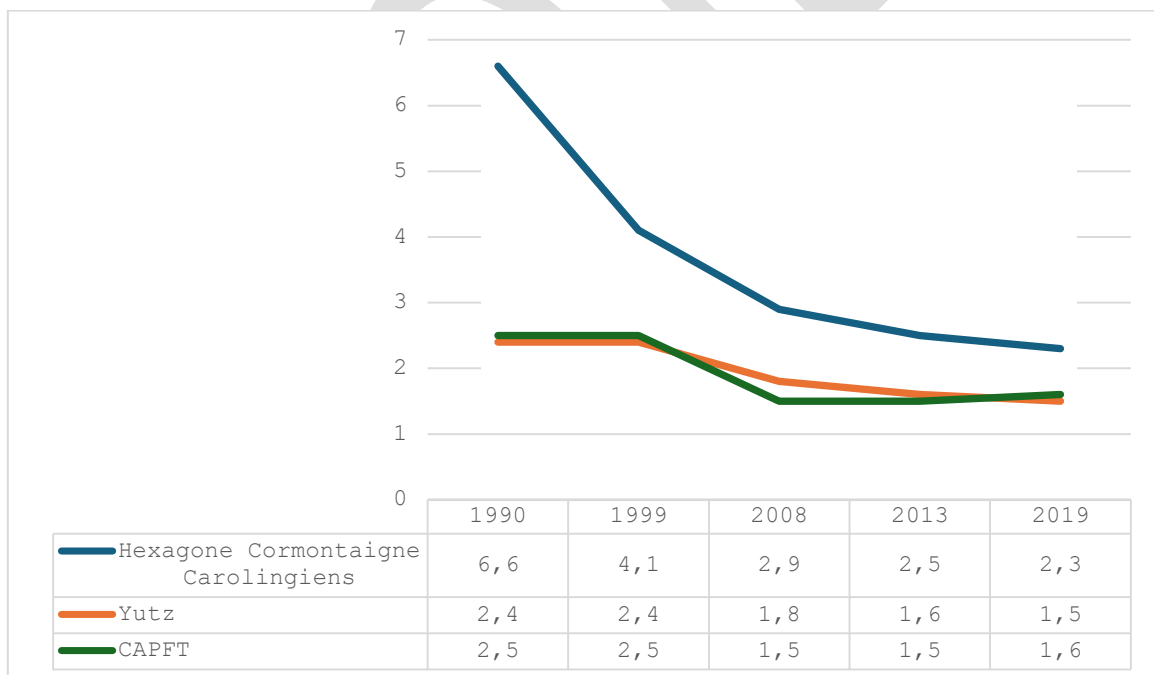
<sup>105</sup> Moins de 20 ans / 60 ans ou plus





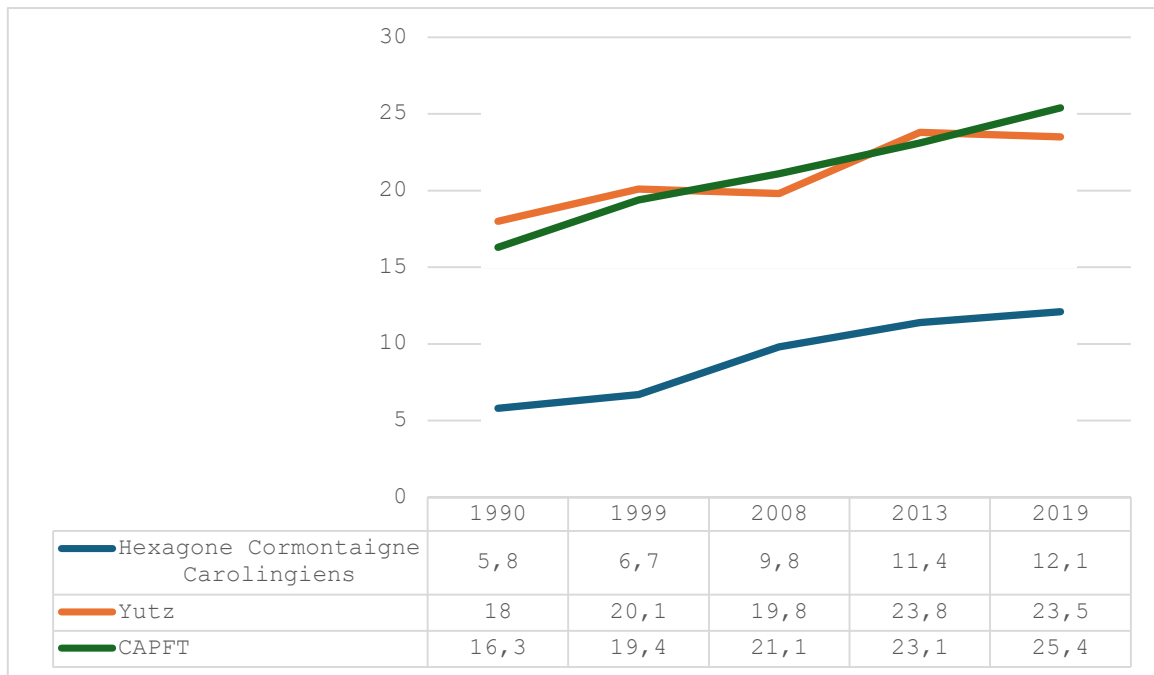
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 102 : Évolution de l'indice d'évolution des générations âgées



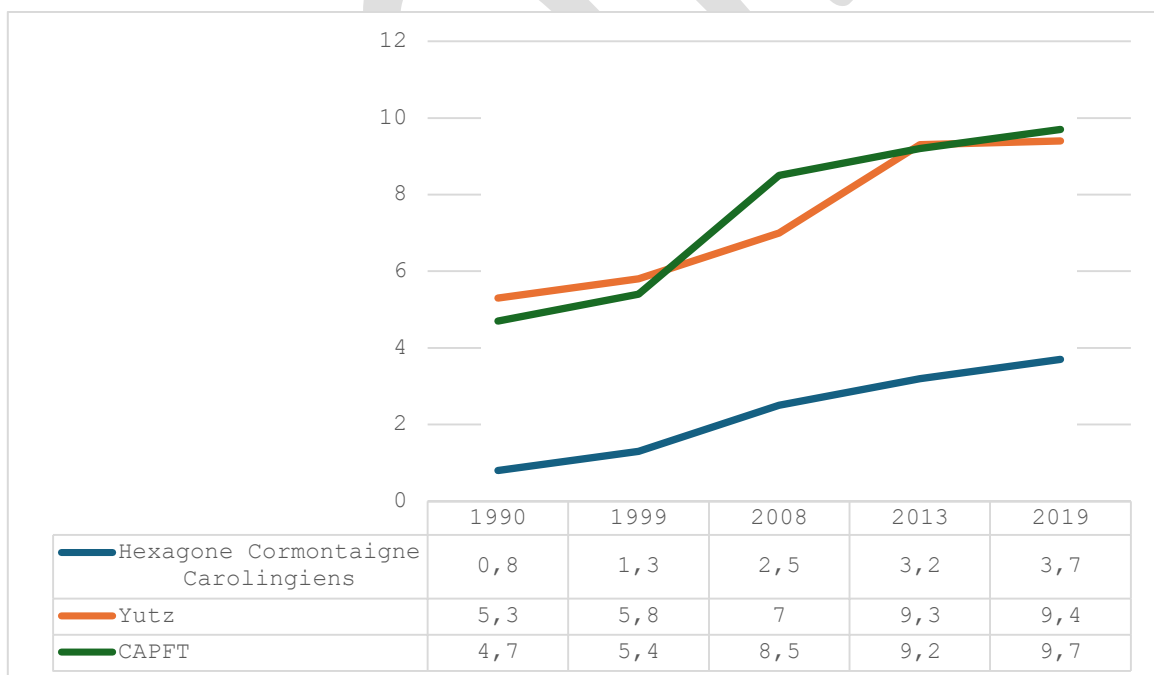
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 103 : Évolution de la part des personnes âgées de 60 ans et plus parmi la population totale (%)



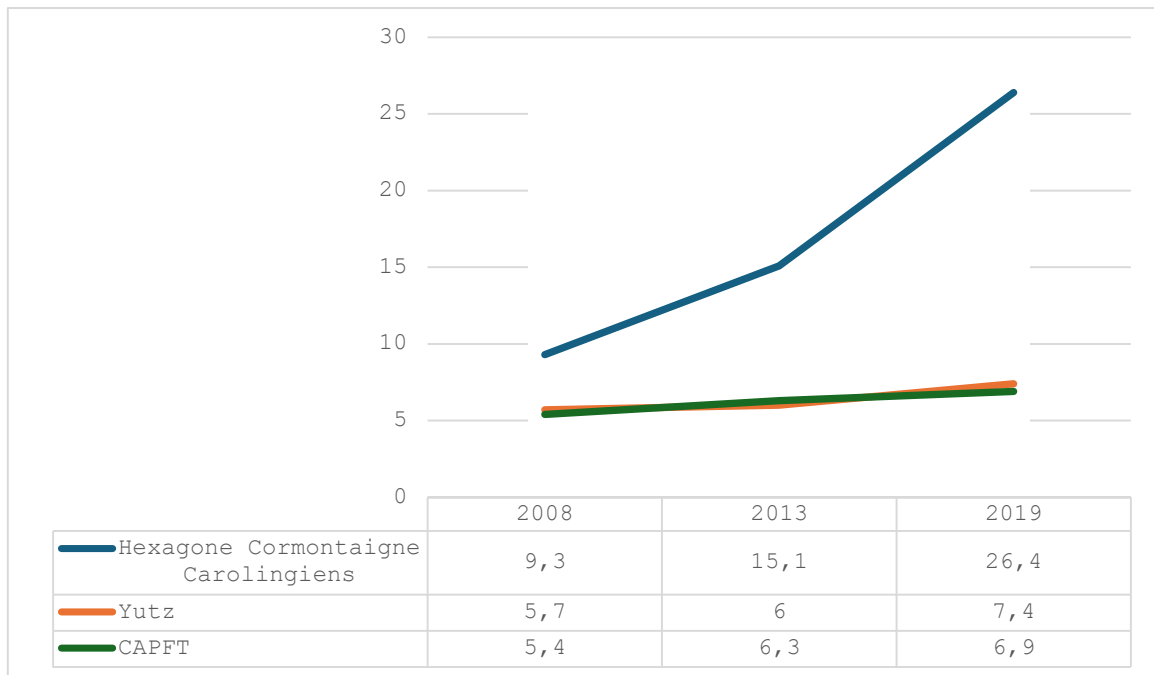
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 104 : Évolution de la part des personnes âgées de 75 ans et plus parmi la population totale (%)



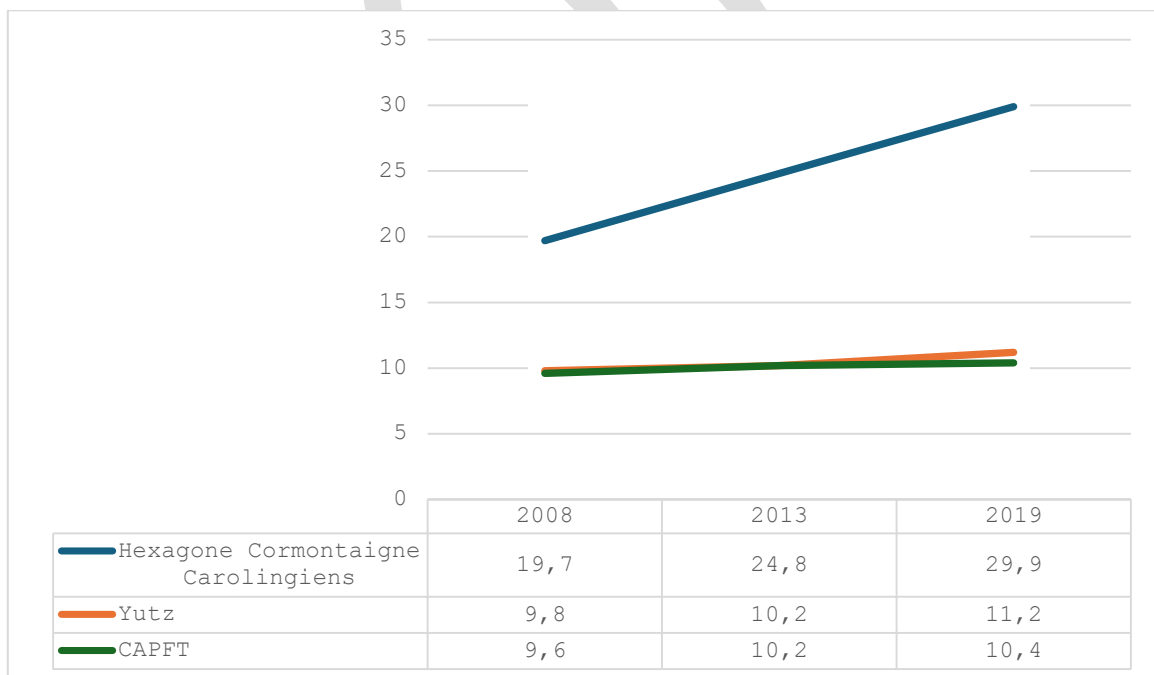
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 105 : Évolution de la part de la population étrangère parmi la population totale (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 106 : Évolution de la part de la population immigrée parmi la population totale (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

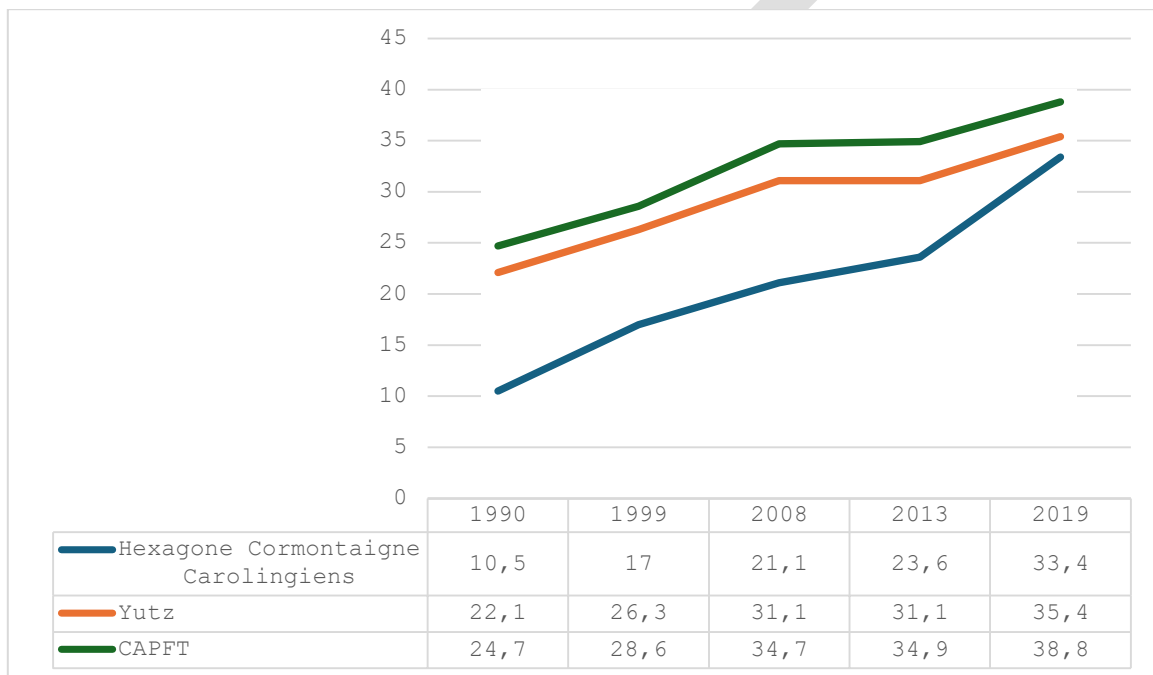
### c) Structure des ménages

Tableau 82 : Nombre de ménages

	1990	1999	2008	2013	2019
Hexagone Cormontaigne Carolingiens	636	824	779	711	801
Yutz	5 267	5 811	6 872	6 790	7 672
CAPFT	28 379	31 011	34 791	35 275	37 589

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 107 : Évolution de la part des ménages composés d'une seule personne (%)



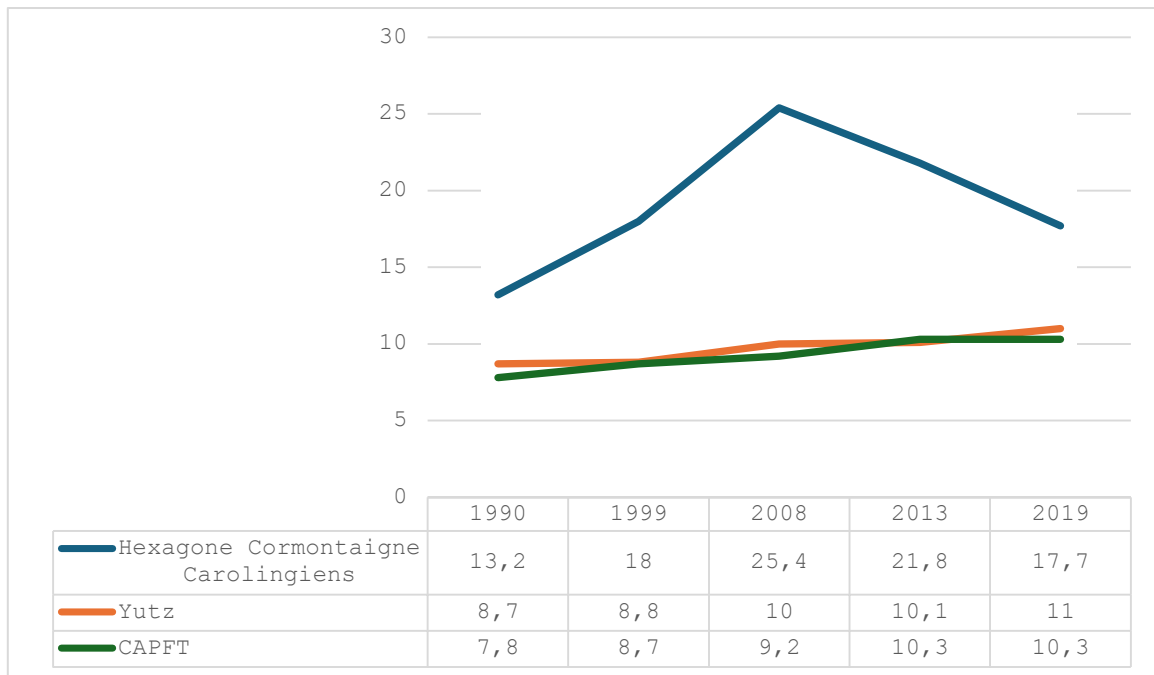
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 83 : Nombre de ménages composés d'une seule personne en 2019

Hexagone Cormontaigne Carolingiens	268
Yutz	2 715
CAPFT	14 602

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 108 : Évolution de la part des ménages composés de familles monoparentales (%)  
 (y compris avec enfant(s) de 25 ans et plus)



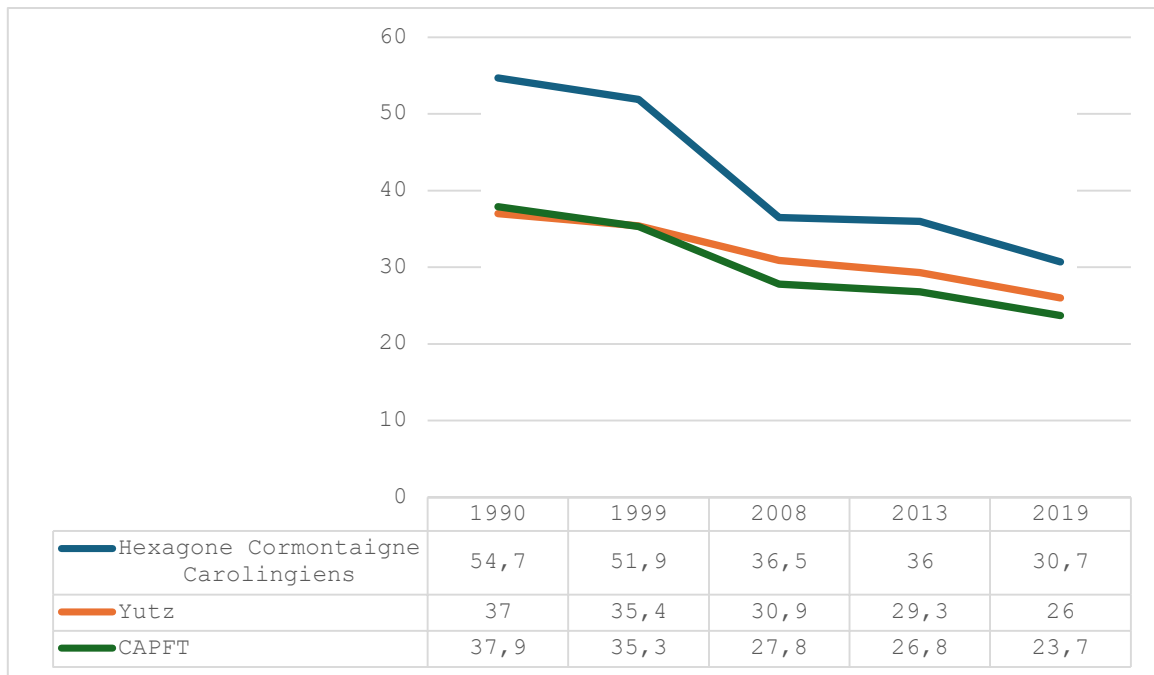
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 84 : Nombre de ménages composés de familles monoparentales en 2019

Hexagone Cormontaigne Carolingiens	142
Yutz	846
CAPFT	3 882

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 109 : Évolution de la part des ménages composés de couples avec enfants (%)  
(y compris de 25 ans et plus)



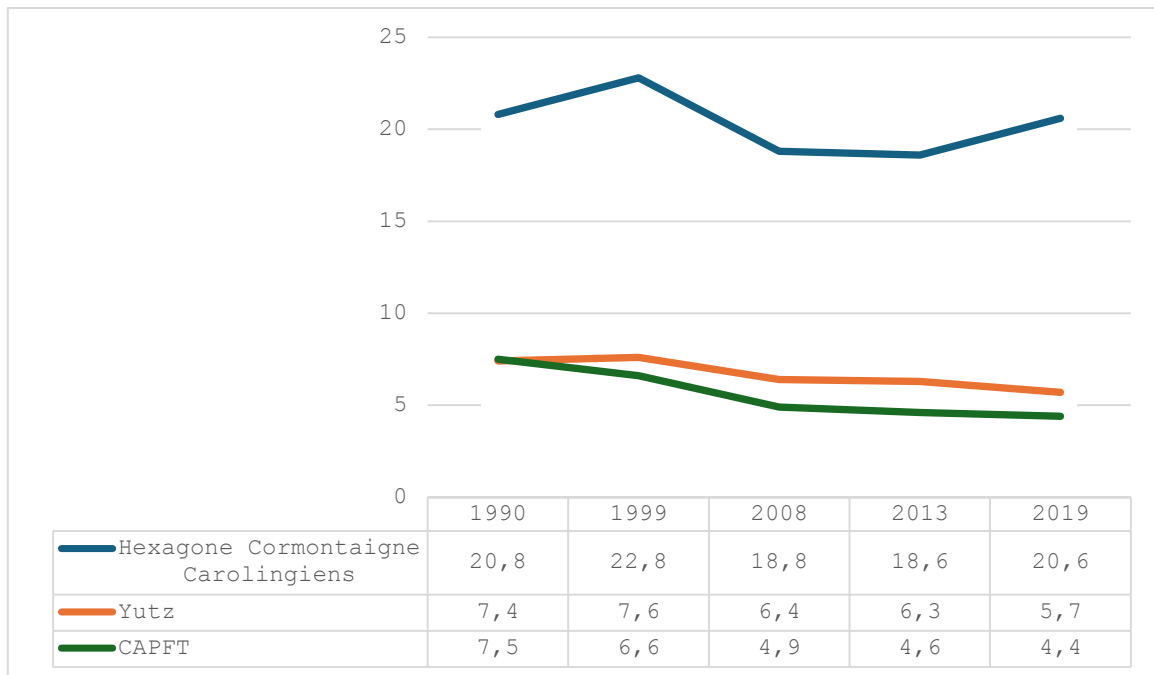
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 85 : Nombre de ménages composés couples avec enfants (y compris de 25 ans et plus)

Hexagone Cormontaigne Carolingiens	246
Yutz	1 998
CAPFT	8 912

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 110 : Évolution de la part des ménages composés de familles nombreuses (%) (3 enfants et plus)



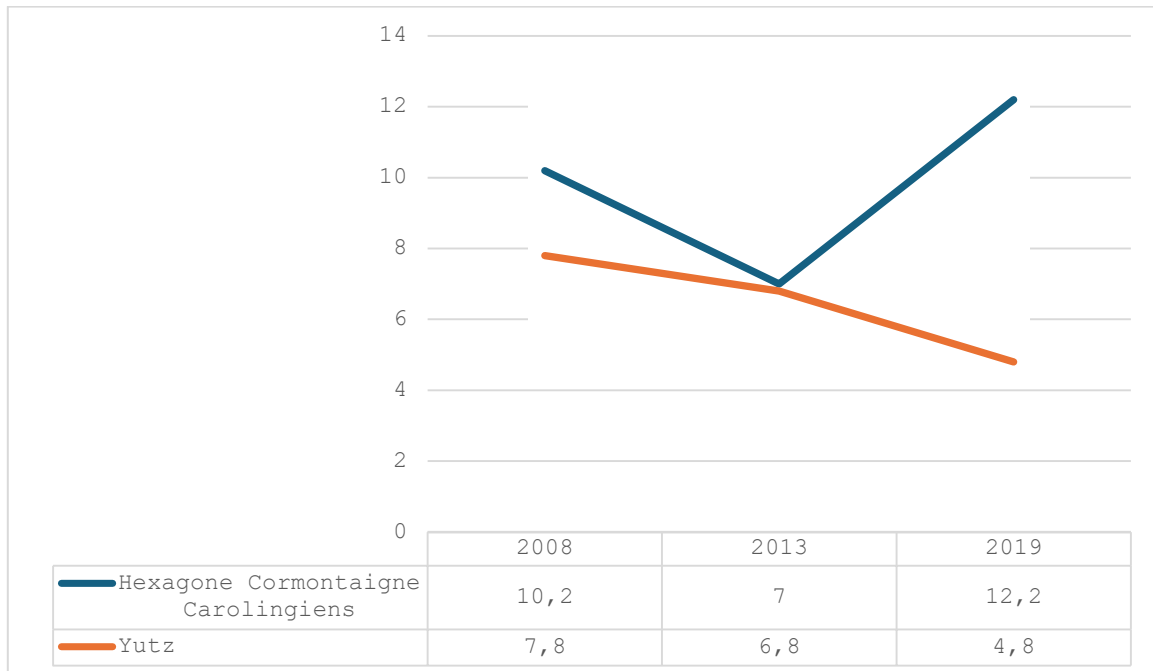
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 86 : Nombre de ménages composés de familles nombreuses (3 enfants et plus) en 2019

Hexagone Cormontaigne Carolingiens	165
Yutz	435
CAPFT	1 662

Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 111 : Évolution de la part des femmes de 18 à 24 ans avec au moins un enfant à charge  
parmi l'ensemble des femmes de 18 à 24 ans



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)



## d) Scolarité

Tableau 87 : Nombre d'écoliers

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
306	1 497	7 923

Source : *ministère de l'Éducation Nationale, DEPP, année scolaire 2020-2021*

Tableau 88 : Nombre d'élèves scolarisés dans une formation au collège

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
170	911	3 813

Source : *ministère de l'Éducation Nationale, DEPP, année scolaire 2020-2021*

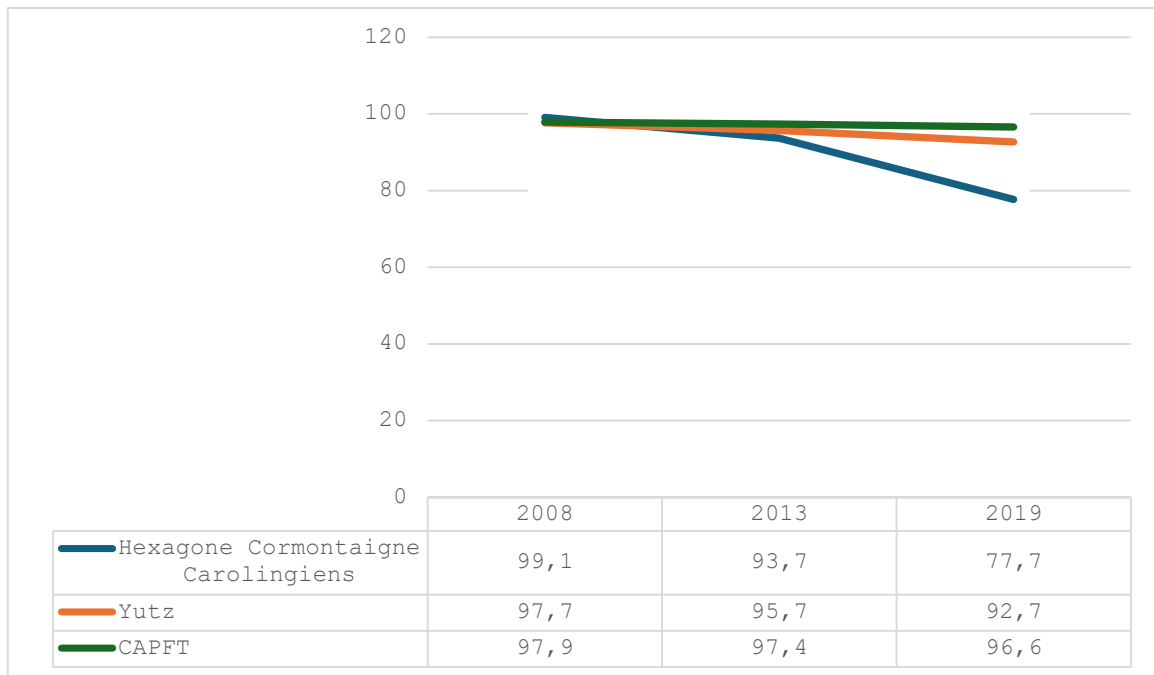
Tableau 89 : Taux de retard en 3<sup>ème</sup>

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
31,4	12	8,8

Source : *ministère de l'Éducation Nationale, DEPP, année scolaire 2020-2021*

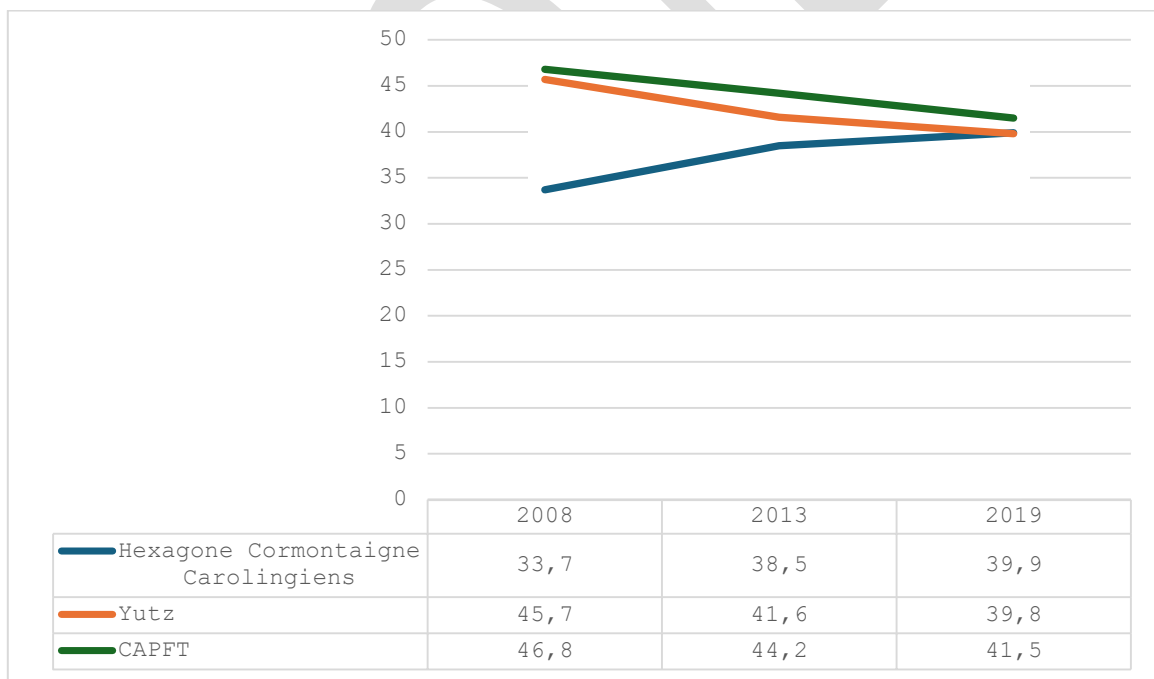
D'après le recensement de la Population (2018) produit par l'INSEE, le taux de scolarisation des personnes âgées de 15 à 24 ans sur le quartier s'élève à 55 %.

Graphique 112 : Évolution du taux de scolarisation des 15-17 ans



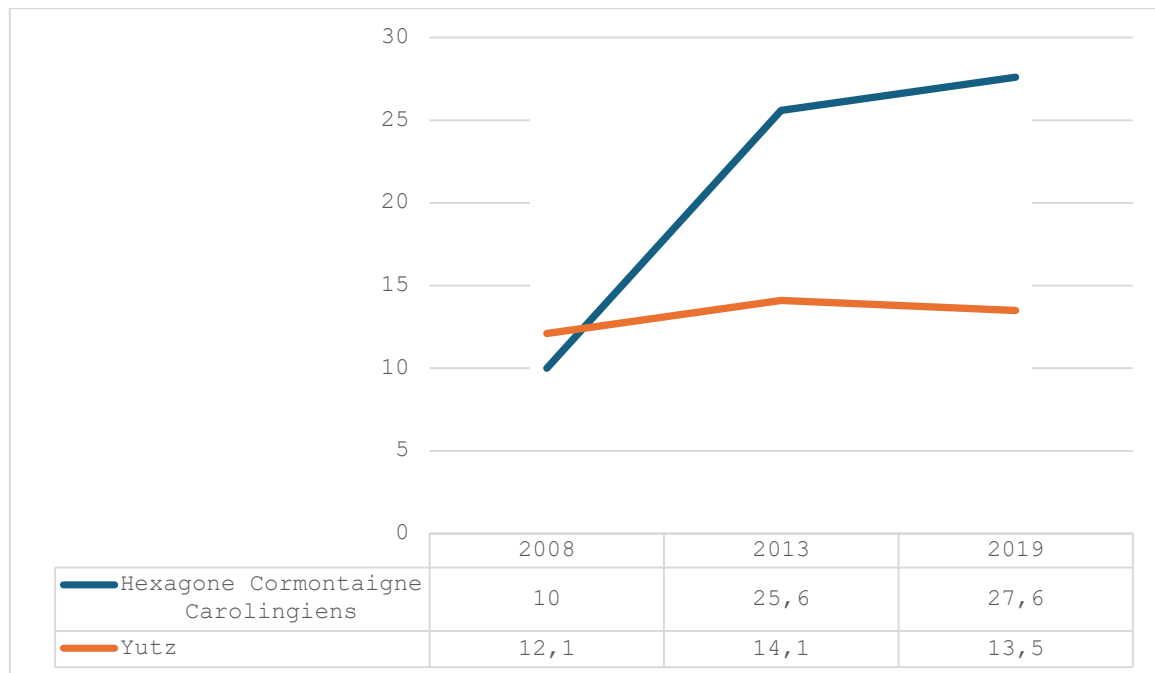
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 113 : Évolution du taux de scolarisation des 18-24 ans



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 114 : Évolution de la part des jeunes de 18-24 ans non scolarisés et sans diplôme parmi l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 90 : Répartition des habitants des « Terrasses des provinces » par niveau de diplôme (%)

Part de la population avec un diplôme de niveau inférieur au BAC	22,5
Part de la population avec un diplôme de niveau BAC	19,8
Part de la population avec un diplôme de niveau BAC+2 ou supérieur	10,8
Part de la population sans diplôme	46,9
Part des femmes sans diplôme	50,3
Part d'étrangers sans diplôme	59,7

Source : INSEE, recensement de la population 2018

Tableau 91 : Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi (%)

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
32,5	17,5	15,4

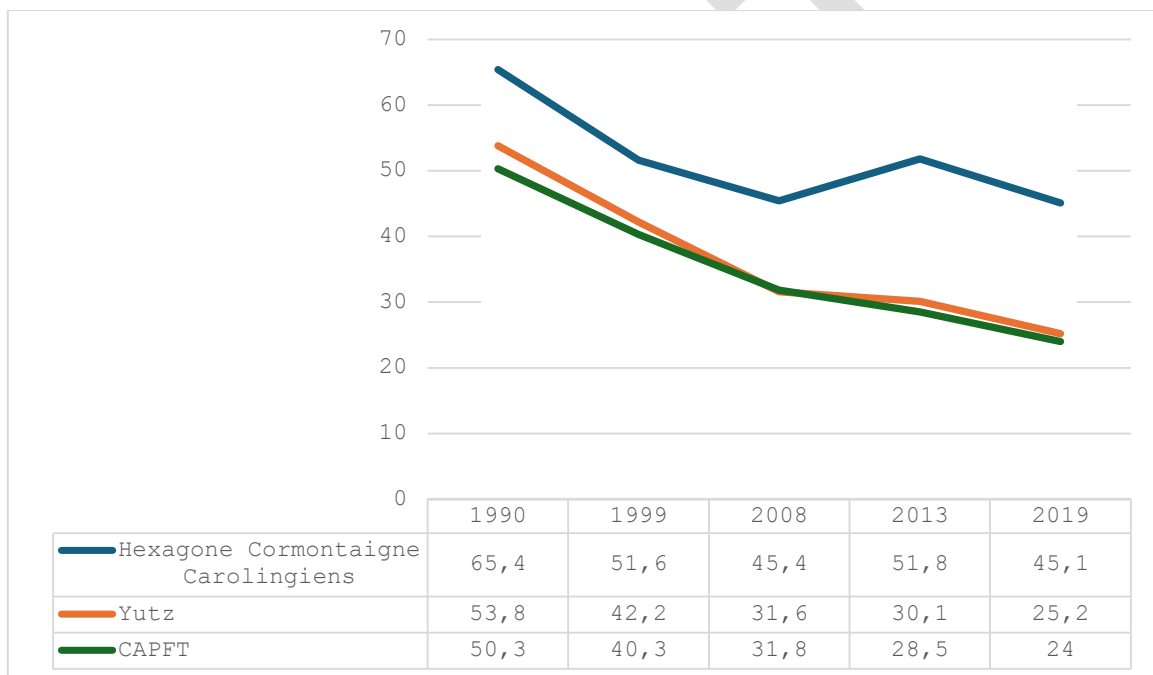
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 92 : Nombre de personnes de 15 ans et plus de bas niveau de formation (aucun diplôme, brevet des collèges)

	1990	1999	2008	2013	2019
Hexagone Cormontaigne Carolingiens	892	826	645	671	578
Yutz	5 464	4 484	3 790	3 559	3 218
CAPFT	27 432	22 595	19 019	17 199	14 876

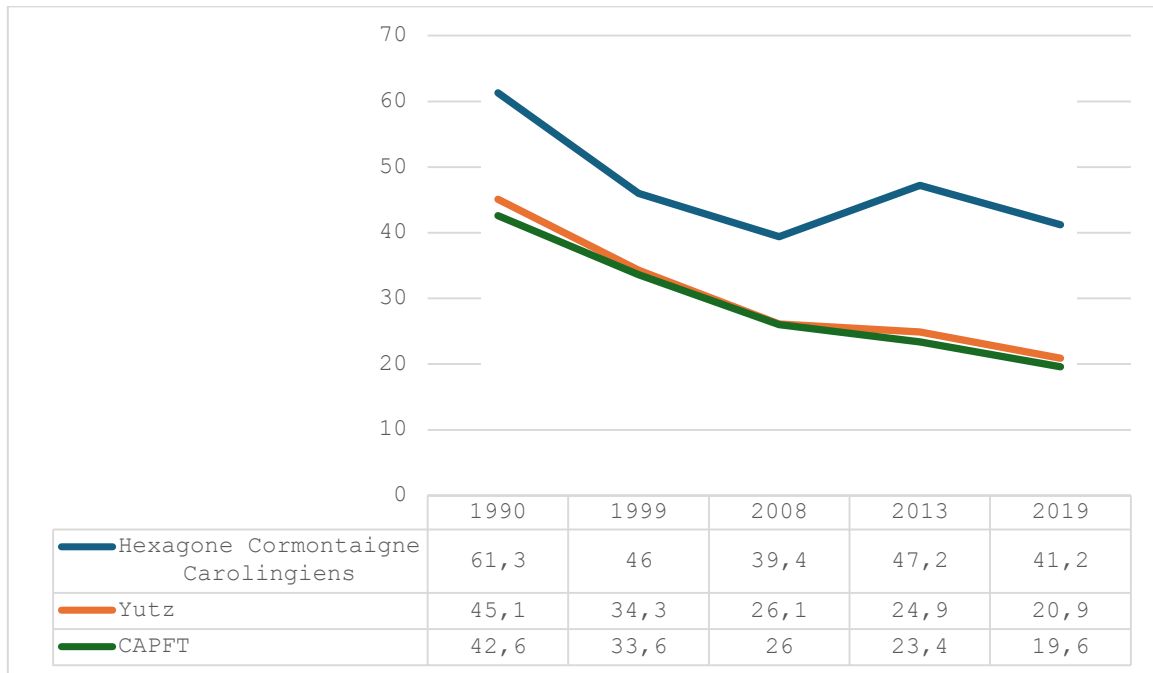
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 115 : Évolution de la part des 15 ans et plus de bas niveau de formation parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (%)



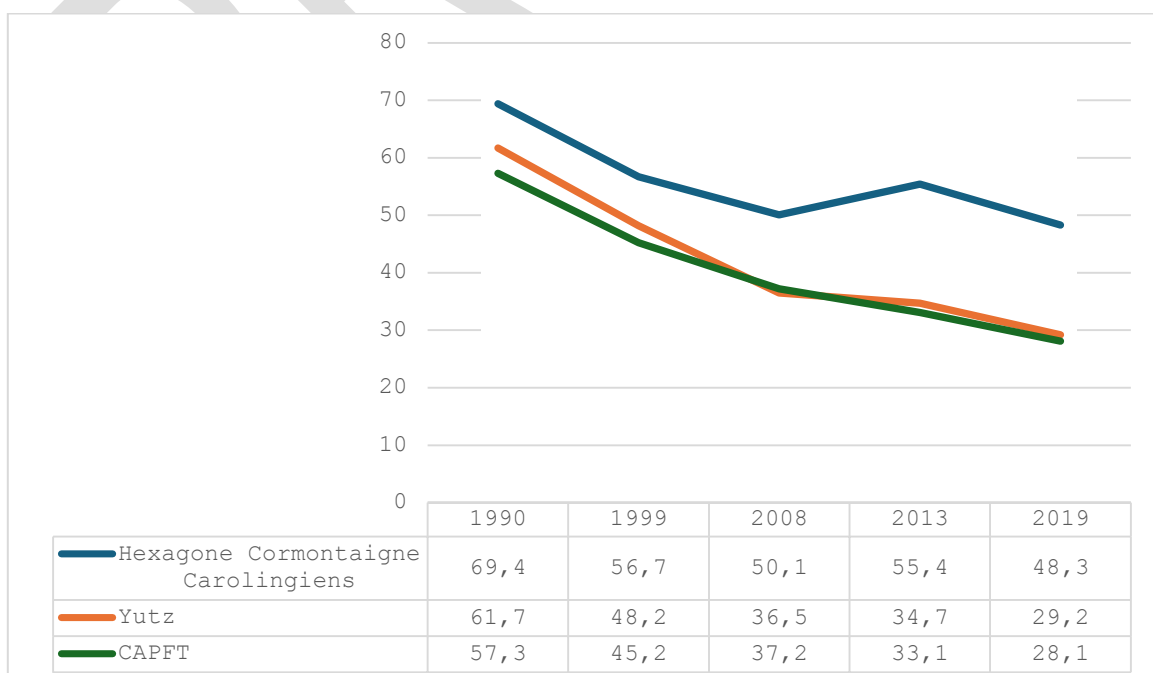
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 116 : Évolution de la part des hommes de 15 ans et plus de bas niveau de formation  
parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 117 : Évolution de la part des femmes de 15 ans et plus de bas niveau de formation  
parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (%)



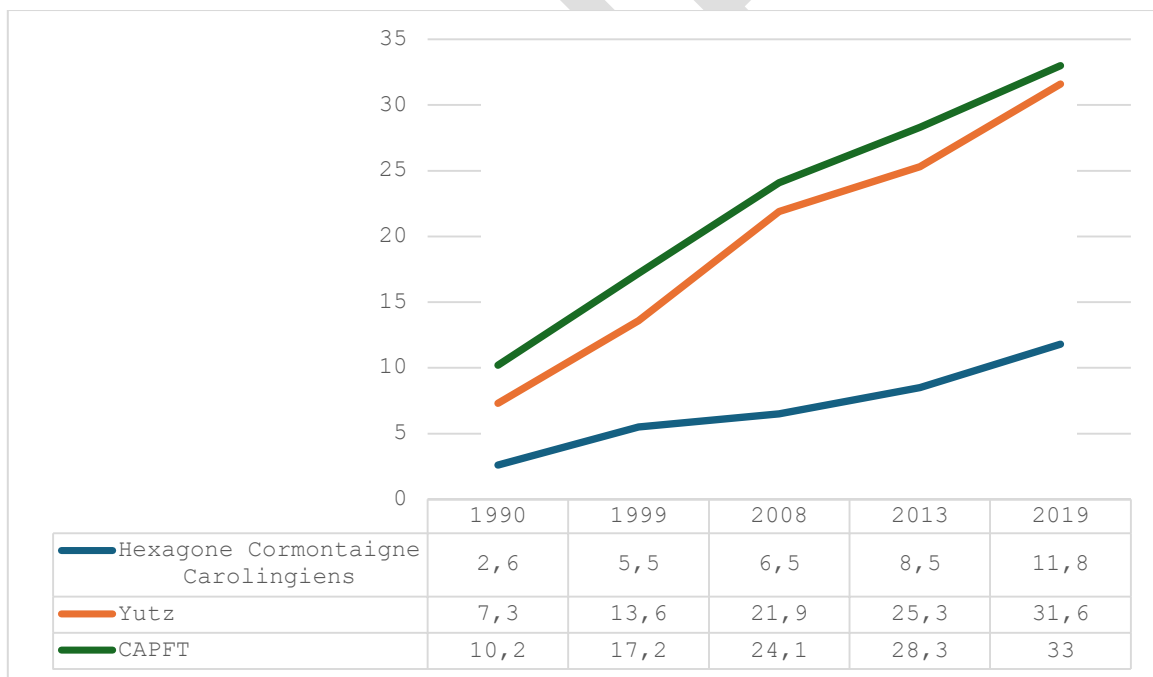
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 93 : Nombre de personnes de 15 ans et plus de haut niveau de formation (BAC + 2 et supérieur)

	1990	1999	2008	2013	2019
Hexagone Cormontaigne Carolingiens	36	88	93	110	151
Yutz	740	1 444	2 628	2 992	4 033
CAPFT	5 592	9 649	14 379	17 076	20 412

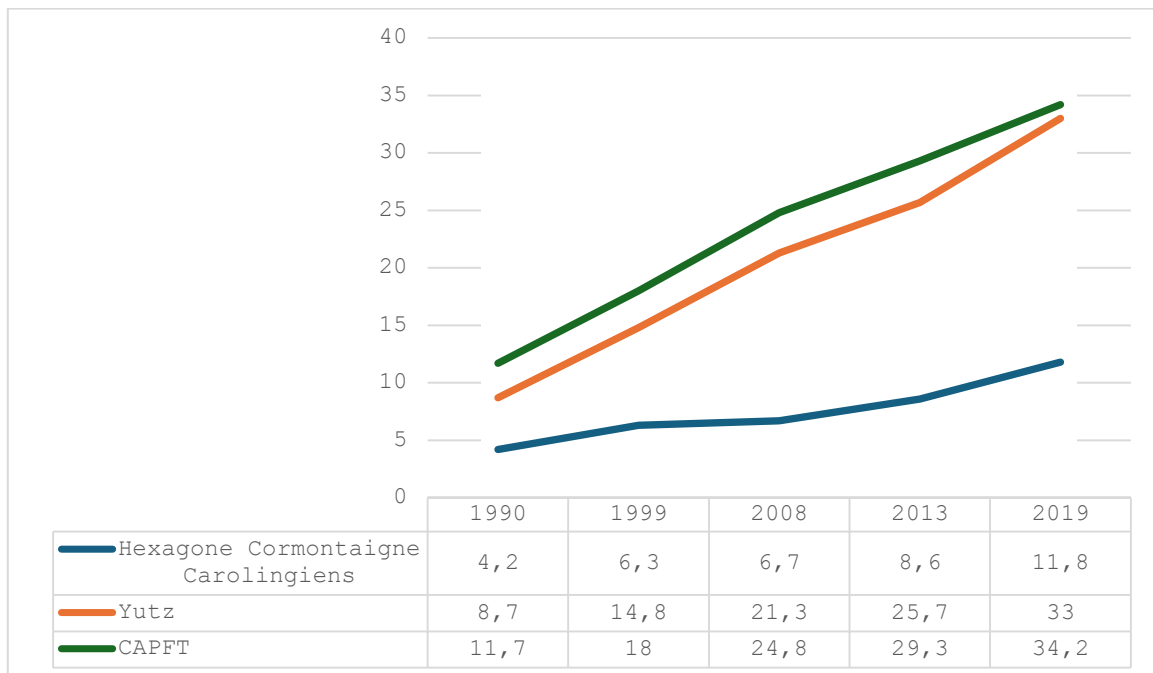
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 118 : Évolution de la part des 15 ans et plus de haut niveau de formation parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus (%)



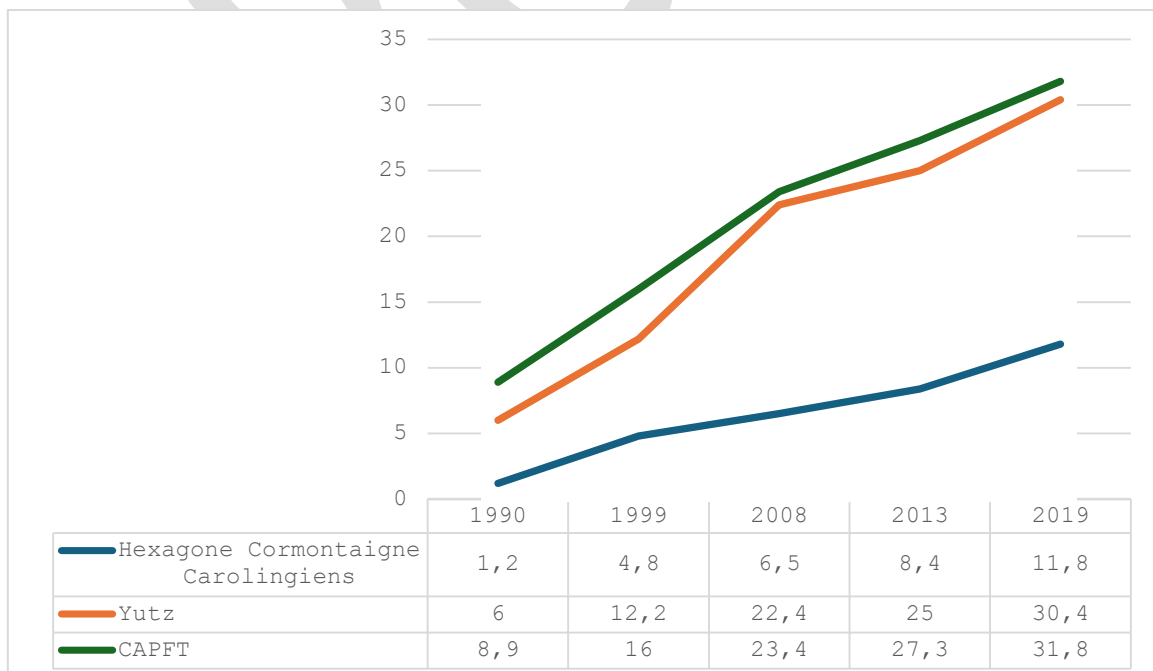
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 119 : Évolution de la part des hommes âgés de 15 ans et plus de haut niveau de formation  
parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 120 : Évolution de la part des femmes âgées de 15 ans et plus de haut niveau de formation  
parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

## e) Insertion professionnelle – emploi

Tableau 93 : Taux d'emploi des 15-64 ans (%)

Quartier prioritaire	Commune	EPCI
45	66,6	66,8

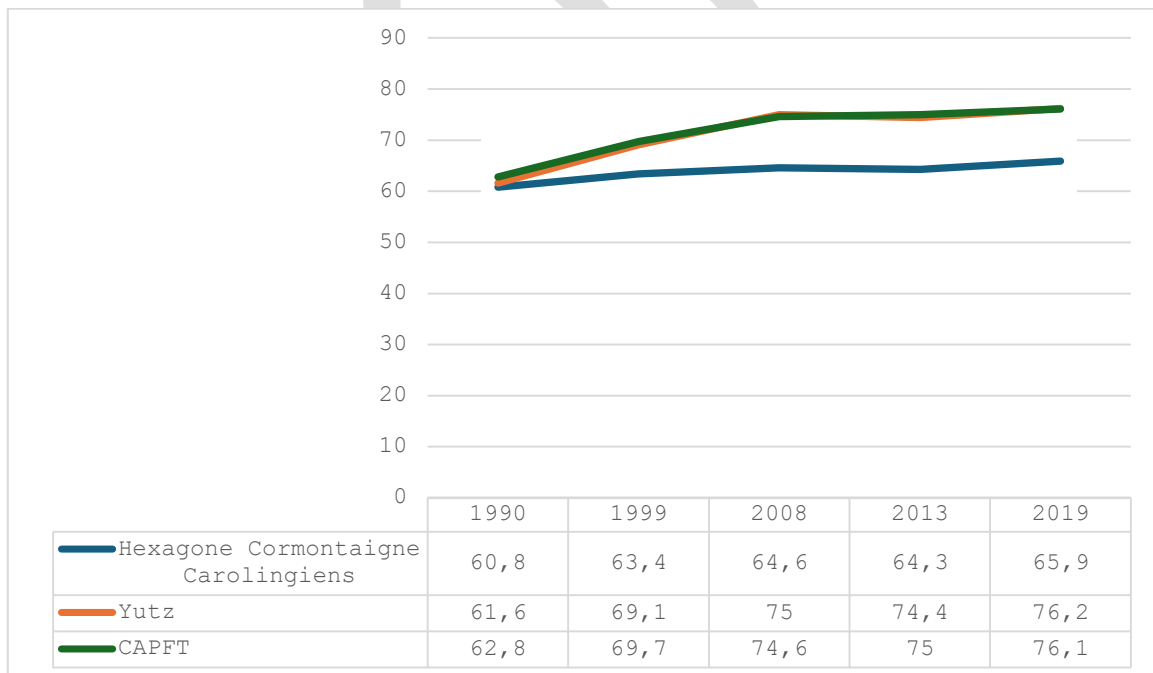
Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

Tableau 94 : Taux d'emploi du quartier prioritaire par catégorie (%)

Taux d'emploi des femmes	38,3
Taux d'emploi des hommes	53,8
Taux d'emploi des étrangers	32,4
Taux d'emploi des 25 – 54 ans	53,5
Taux d'emploi des 55 – 64 ans	45,9

Source : INSEE, Recensement de la Population (2018)

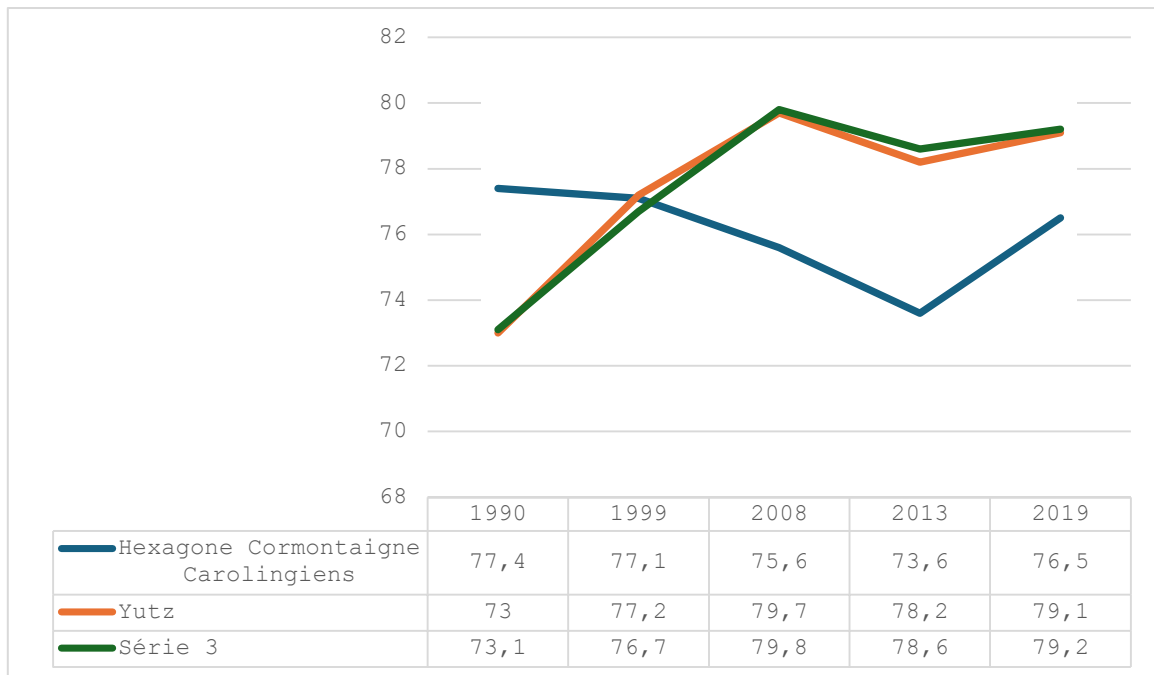
Graphique 121 : Évolution du taux d'activité des 15-64 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

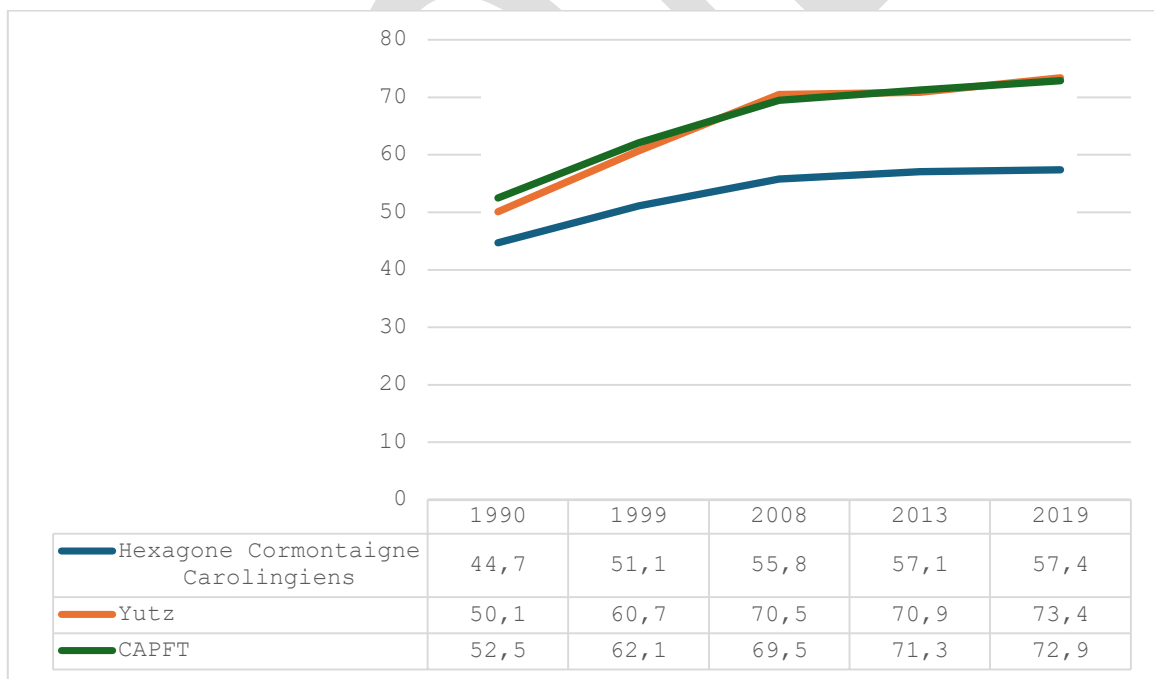
Graphique 122 : Évolution du taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans (%)





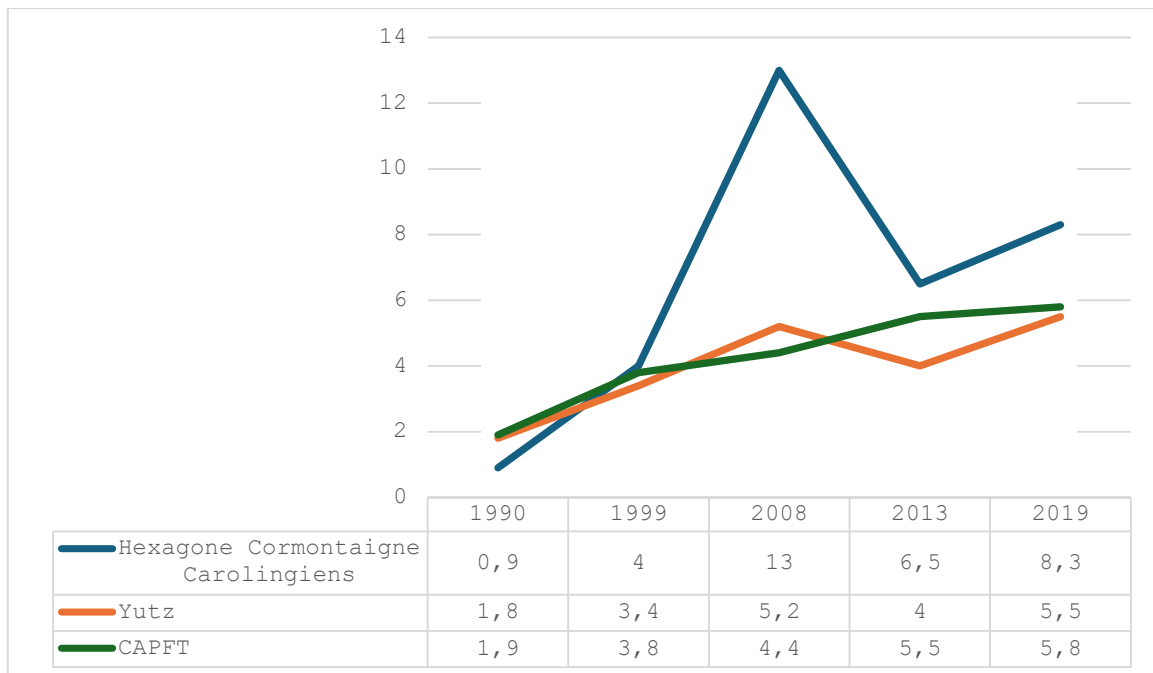
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 123 : Évolution du taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans (%)



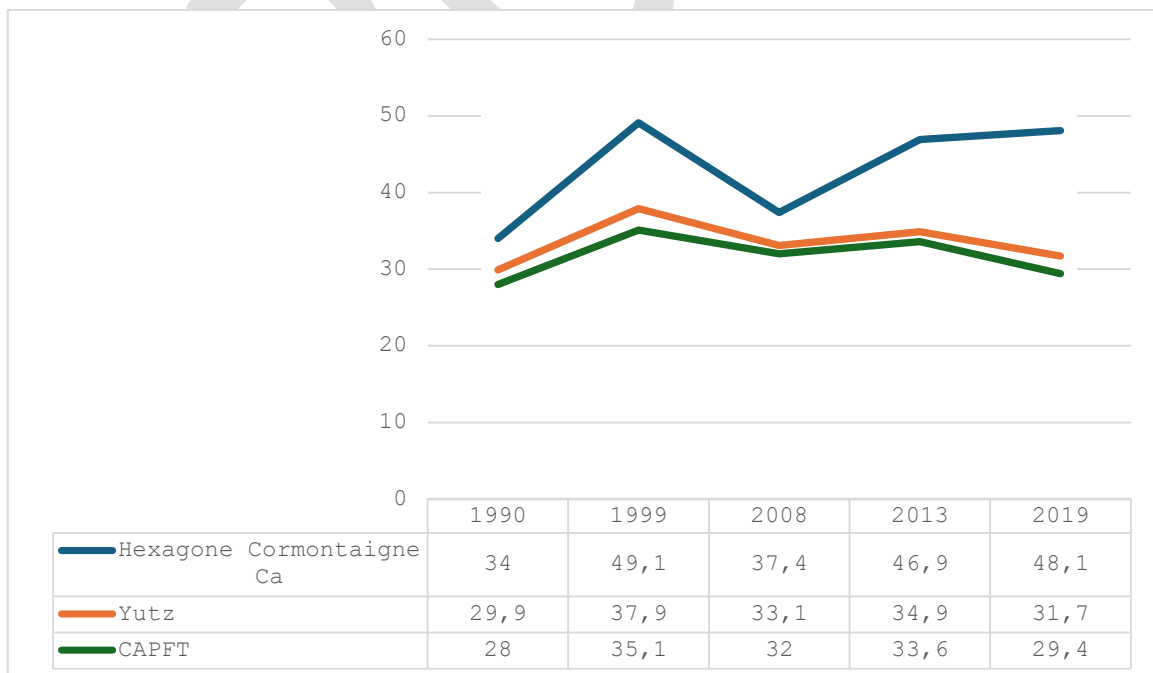
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 124 : Évolution de la part des hommes salariés de 15 ans et plus à temps partiel  
 (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 125 : Évolution de la part des femmes salariées de 15 ans et plus à temps partiel  
 (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Tableau 95 : Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C (%)

	Quartier Prioritaire			Commune			EPCI		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Toutes les catégories	<b>325</b>	148	177	<b>1 549</b>	796	753	<b>7 256</b>	3 703	3 553
Catégorie ABC	<b>288</b>	130	158	<b>1 371</b>	708	663	<b>6 488</b>	3 317	3 171
<i>Dont bénéficiaires du RSA (%)</i>	<b>39,9</b>	46,2	34,8	<b>26,3</b>	26,8	25,6	<b>24,5</b>	23,9	25,1
Catégorie A	<b>179</b>	82	97	<b>873</b>	419	454	<b>4 082</b>	2 012	2 070
<i>Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)</i>	<b>-25,8</b>	-26,1	-25,6	<b>-9,1</b>	-14,3	-3,6	<b>-10,5</b>	-10,3	-10,7

Source : *Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021*

Tableau 96 : Répartition par âge des demandeurs d'emploi des catégories A, B et C (%)

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Moins de 26 ans	14,6	12	12,9
De 26 à 49 ans	65,3	58,4	58,2
50 ans ou plus	20,1	29,6	28,9

Source : *Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021*

Tableau 97 : Répartition des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C par niveau de formation (%)

	Quartier Prioritaire			Commune			EPCI		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Inférieur au CAP-BEP	<b>31,6</b>	38,5	25,9	<b>16,0</b>	18,1	13,9	<b>13,3</b>	13,4	13,2
CAP-BEP	<b>38,9</b>	33,1	43,7	<b>34,5</b>	29,5	39,8	<b>35,2</b>	31,9	38,7
Baccalauréat	<b>18,4</b>	19,2	17,7	<b>23,1</b>	24,0	22,2	<b>22,4</b>	23,4	21,3
Supérieur au Baccalauréat	<b>11,1</b>	9,2	12,7	<b>26,3</b>	28,2	24,1	<b>29,0</b>	31,2	26,7

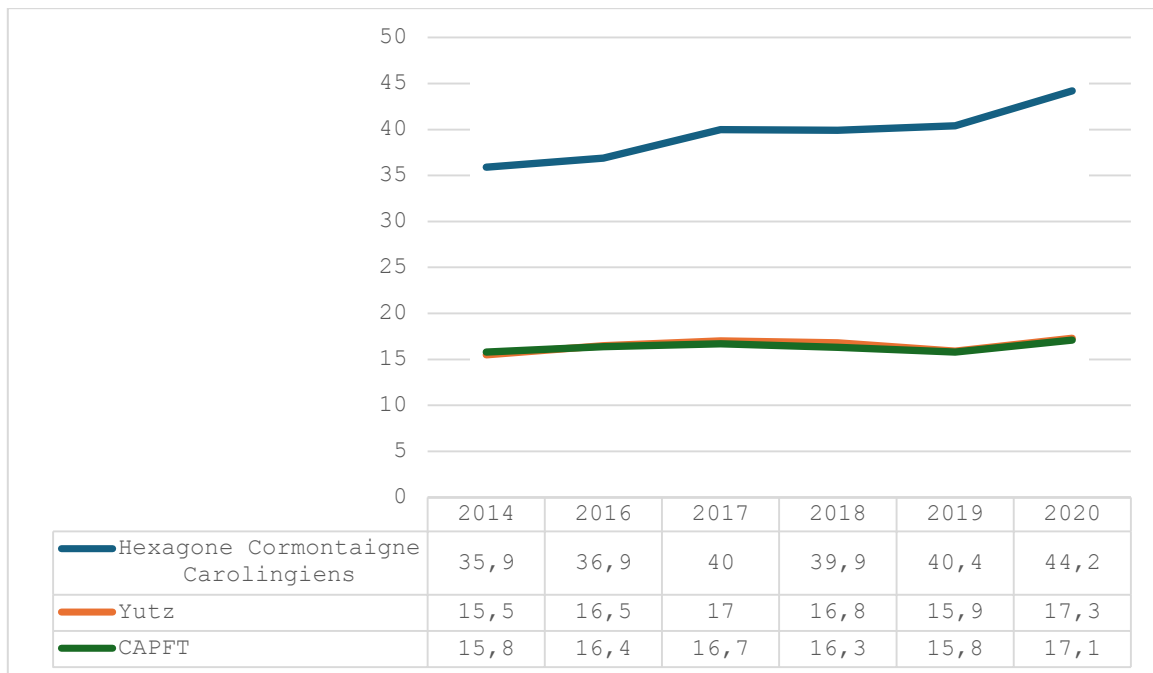
Source : *Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021*

Tableau 98 : Répartition des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C selon la durée d'inscription (%)

	Quartier Prioritaire		Commune		EPCI	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Moins de 6 mois	36,1	41,1	35,2	37,3	35,3	34,4
De 6 mois à moins de 1 an	20	17,1	17,8	17,3	16	18,1
De 1 an à moins de 2 ans	18,5	19	20,5	21	21,5	20,1
2 ans ou plus	25,4	22,8	26,5	24,4	27,2	27,4

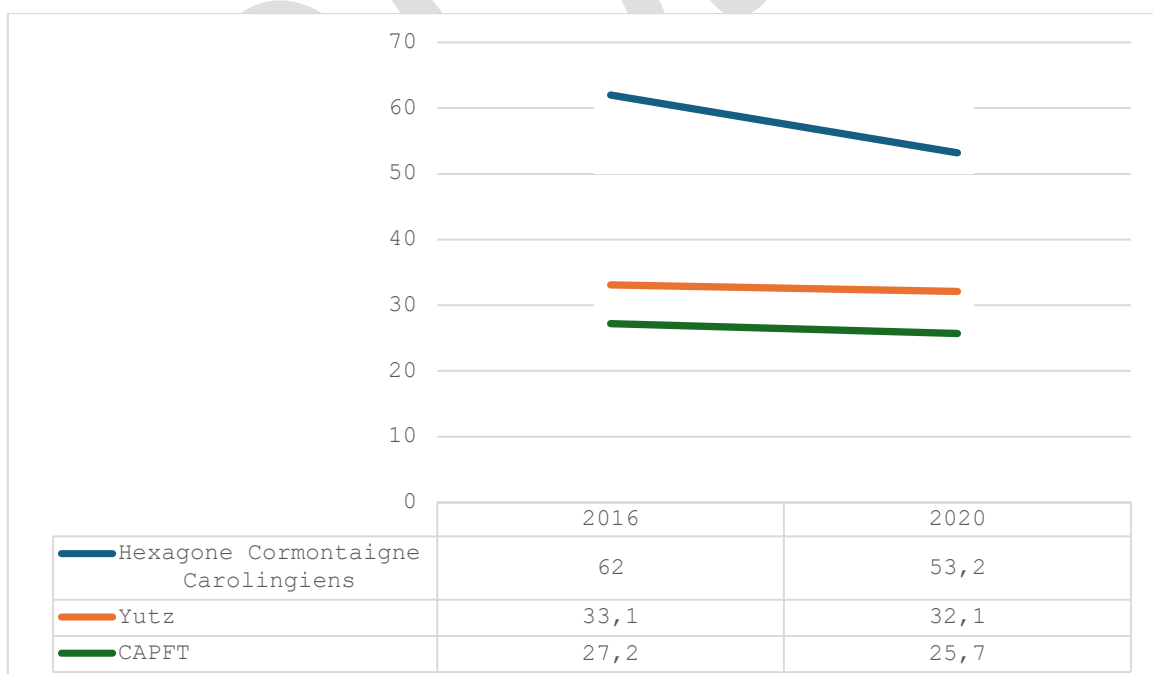
Source : *Pôle Emploi-DARES, STMT, demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021*

Graphique 126 : Évolution de l'indice de chômage estimé des demandeurs d'emploi catégories A, B et C (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

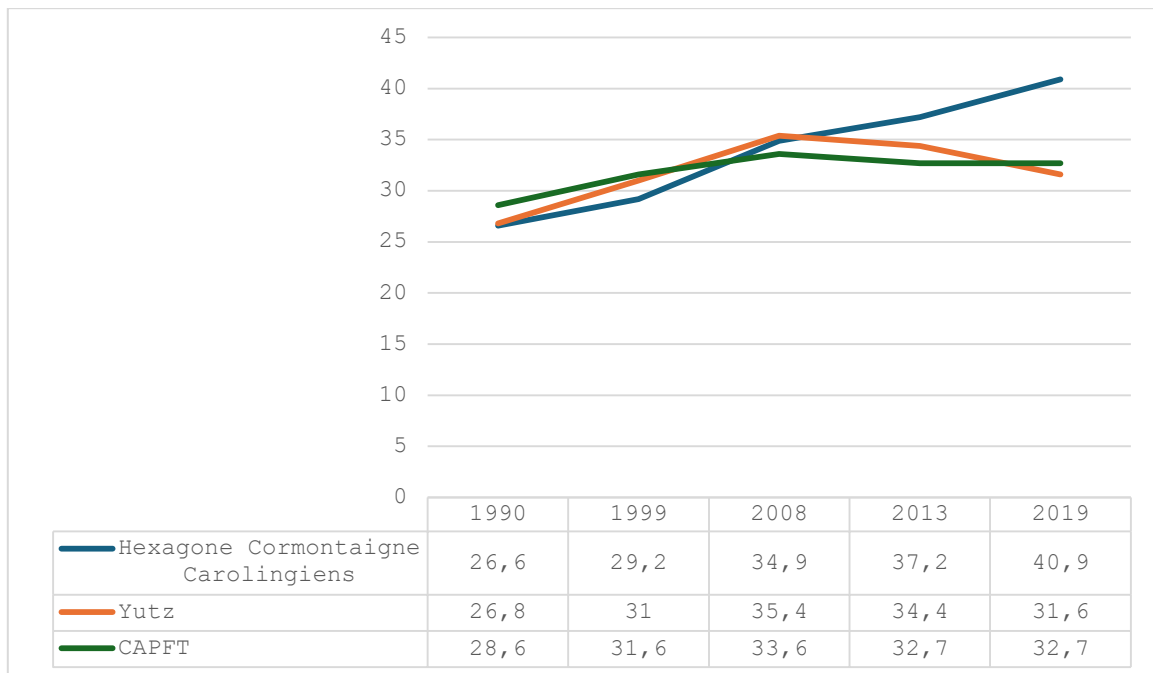
Graphique 127 : Évolution de l'indice de chômage estimé des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, catégories A, B et C (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

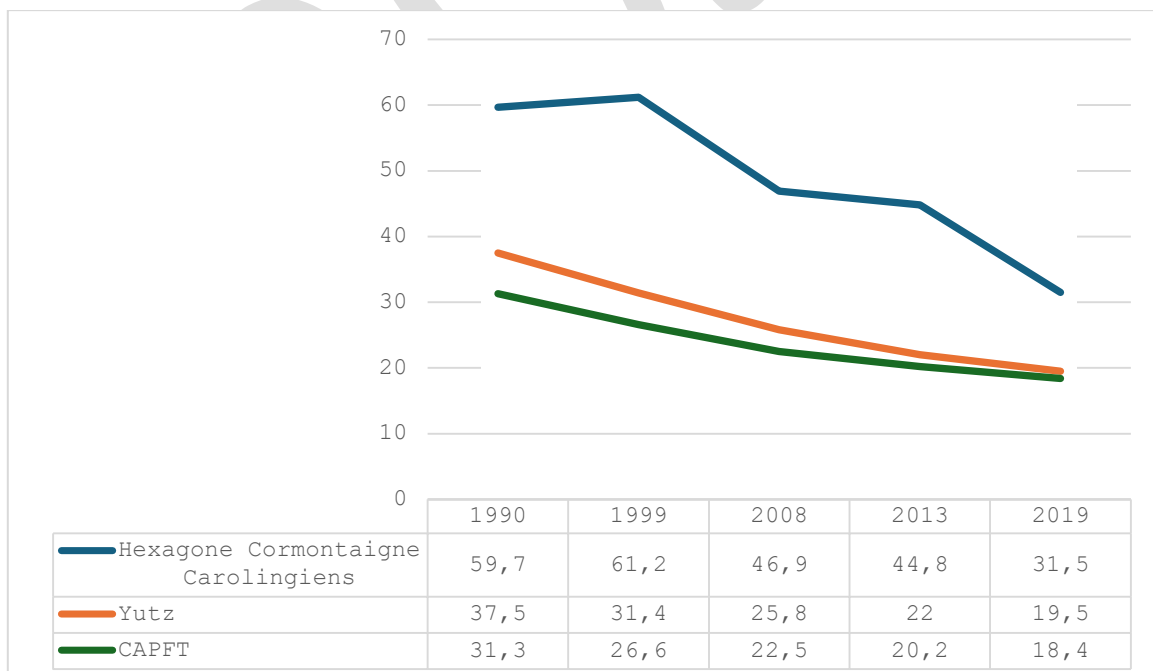
## f) Composition socioprofessionnelle

Graphique 128 : Évolution de la part des employés de 15 à 64 ans parmi les actifs occupés (%)



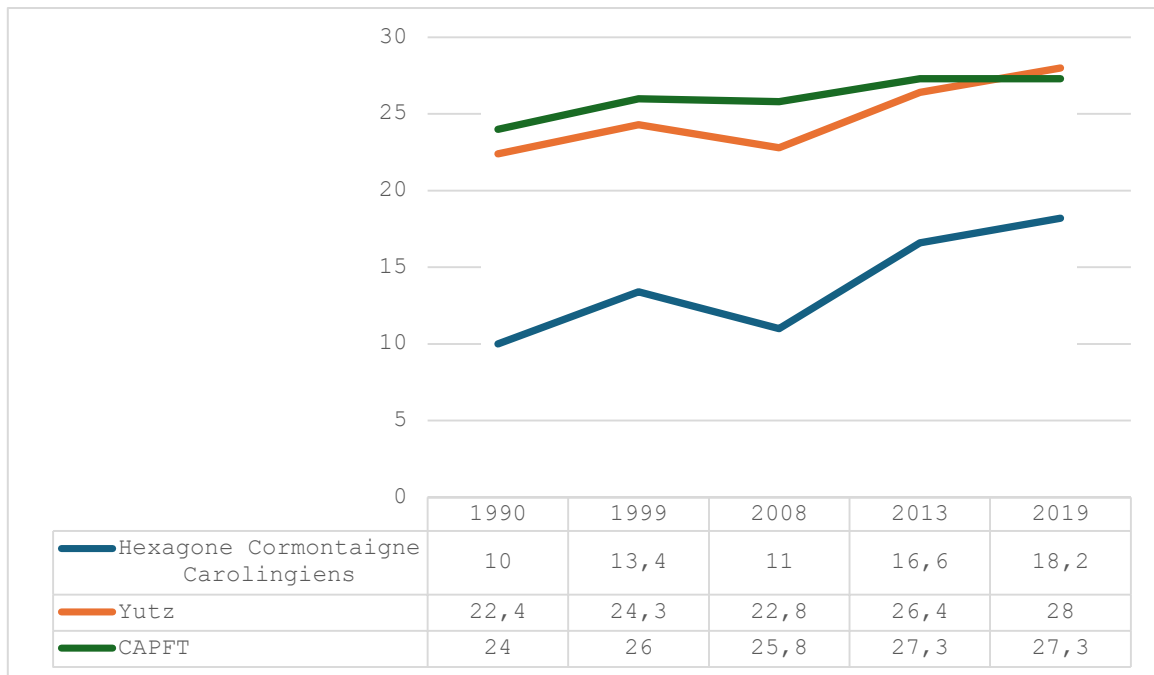
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 129 : Évolution de la part des ouvriers de 15 à 64 ans parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (%)



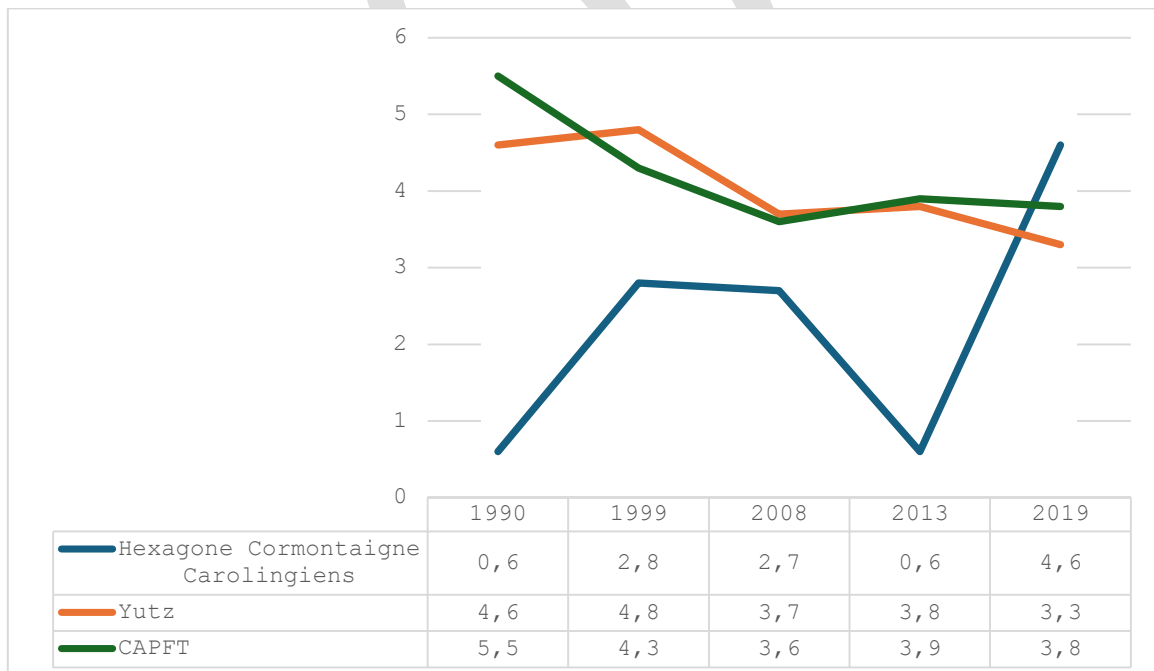
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 130 : Évolution de la part des professions intermédiaires de 15 à 64 ans parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (%)



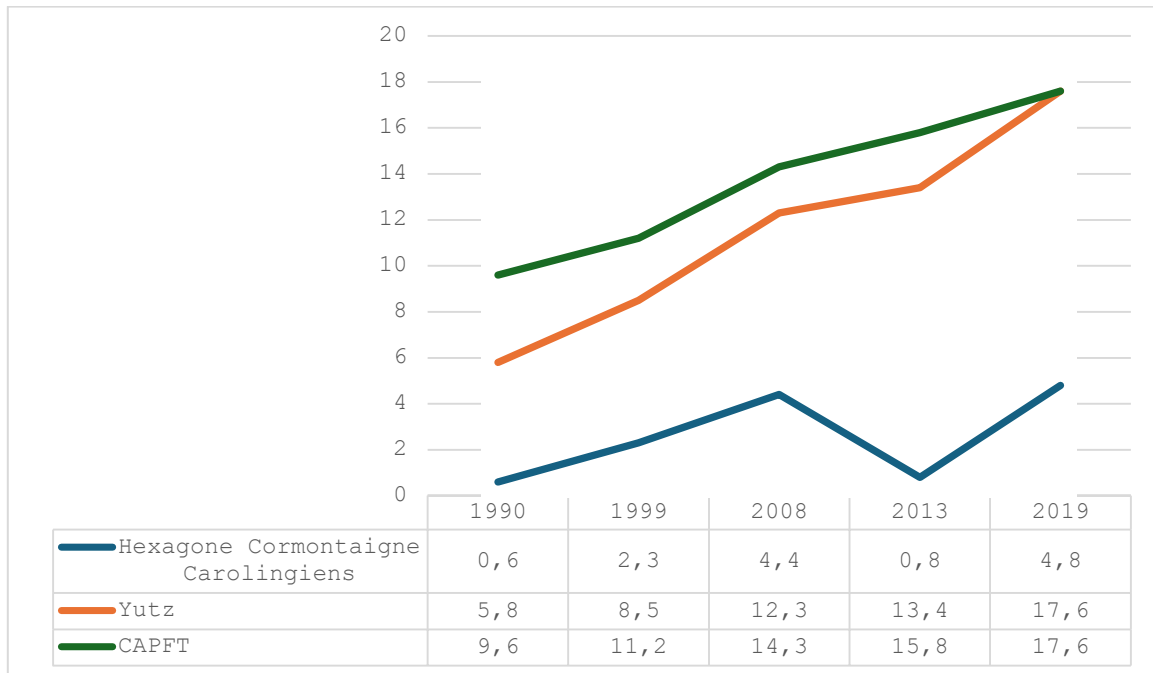
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 131 : Évolution de la part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise de 15-64 ans  
parmi les actifs occupés de 15-64 ans (%)



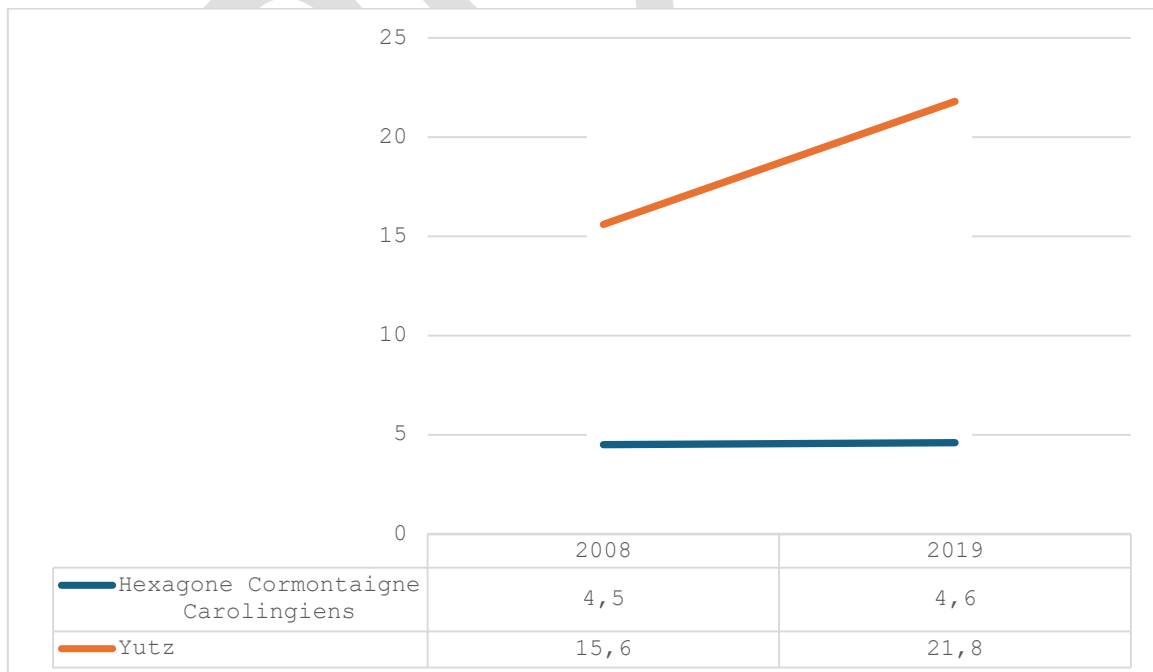
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 132 : Évolution de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures de 15 à 64 ans parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (%)



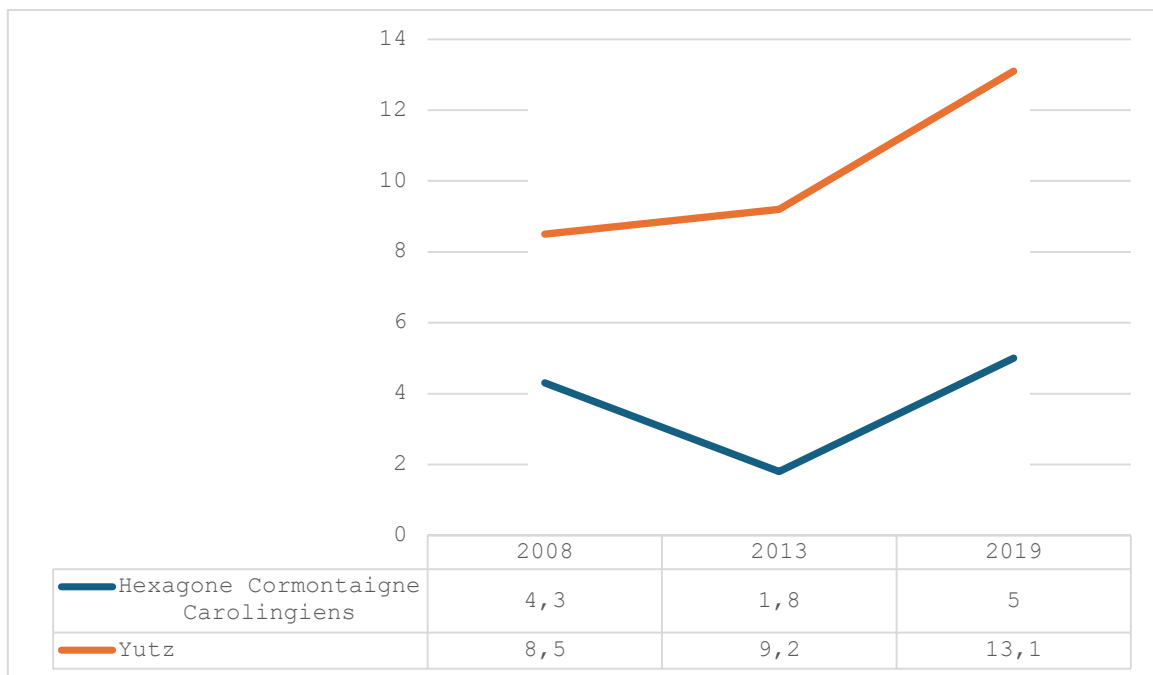
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 133 : Évolution de la part des hommes actifs occupés de 15 à 64 ans cadres ou des professions intellectuelles supérieures (%)



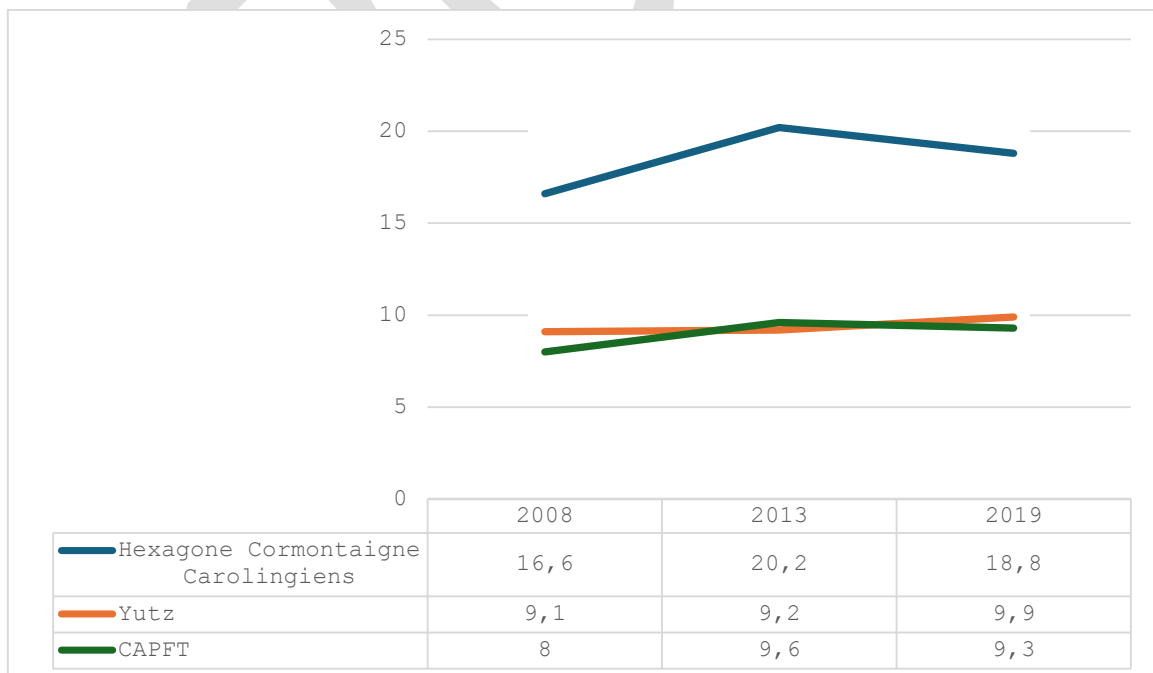
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 134 : Évolution de la part des femmes actives occupées de 15 à 64 ans cadres ou de professionnelles intellectuelles supérieures (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

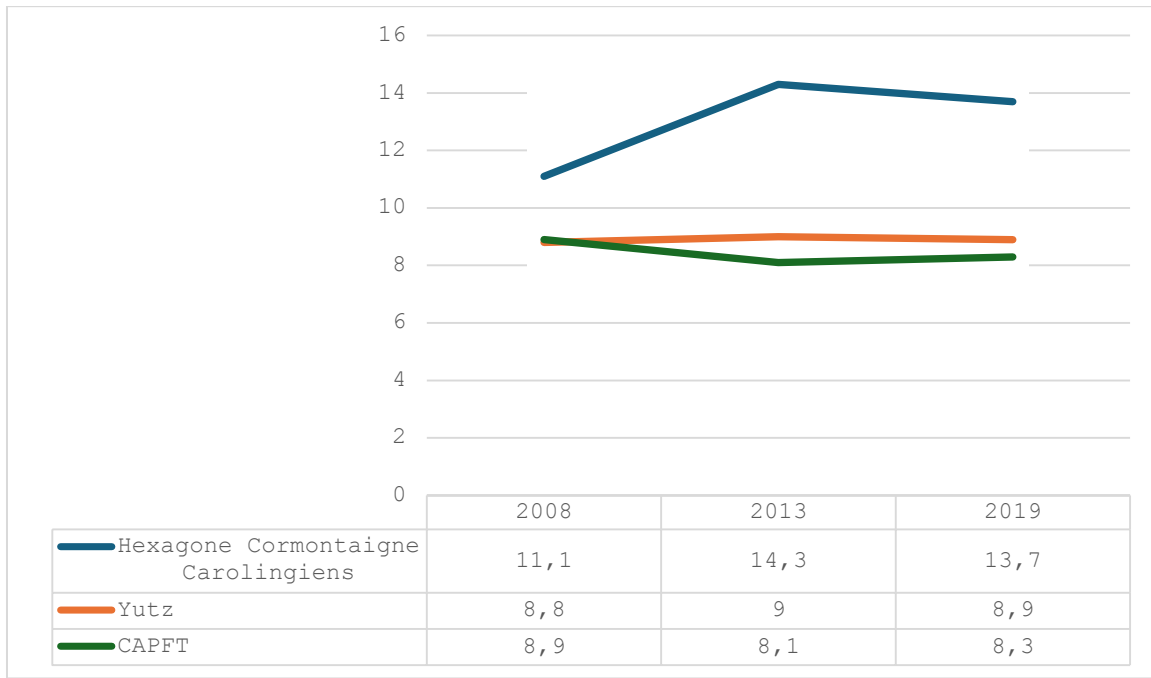
Graphique 135 : Évolution de la part des chômeurs parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)



Graphique 136 : Évolution de la part des étudiants  
 parmi l'ensemble de la population de 15-64 ans (%)



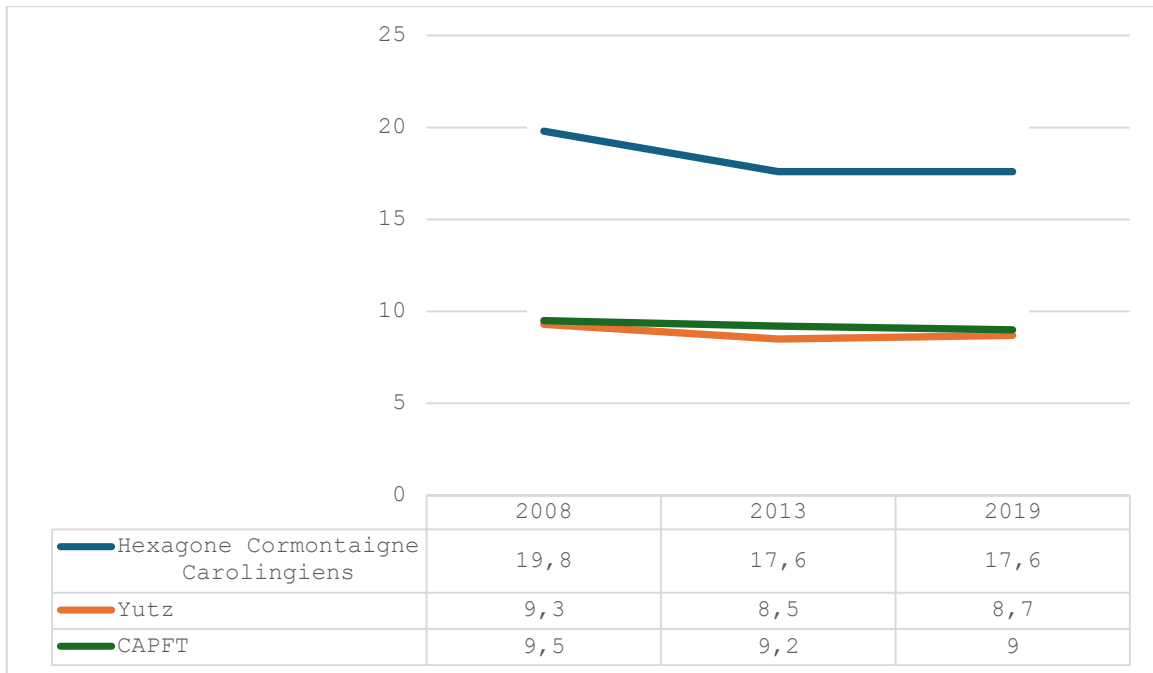
Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 137 : Évolution de la part des retraités parmi l'ensemble de la population de 15-64 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

Graphique 138 : Évolution de la part des autres inactifs (au foyer)  
parmi l'ensemble de la population de 15-64 ans (%)



Source : INSEE, Recensement de la Population (2019)

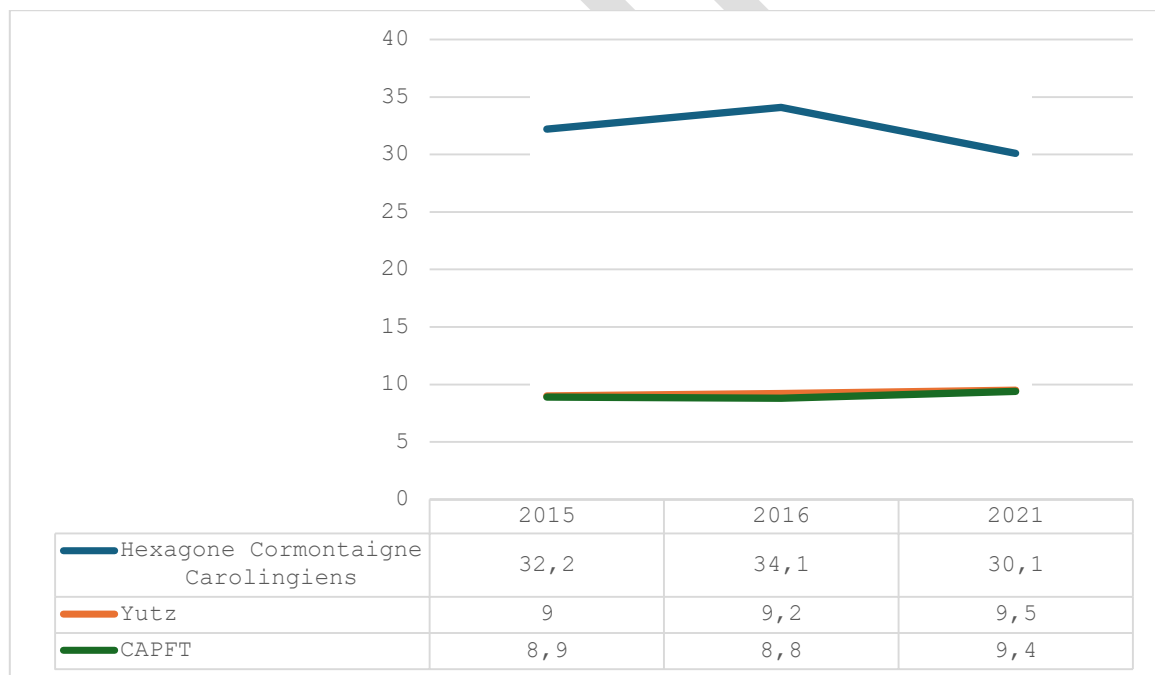
## g) Ressources

Tableau 99 : Structure des revenus disponibles

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Impôts	-5,5	-10	-10,8
Prestations sociales <sup>106</sup>	30,1	4,9	4,1
Revenus du patrimoine	16,8	42,5	44,7
Pensions, retraites et rentes	17,1	22,8	23,1
Revenus d'activités <sup>107</sup>	41,5	39,8	38,9

Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) 2019

Graphique 139 : Évolution de la part des ménages couverts par les minima sociaux de 2015 à 2020 (%)



Source : CNAF (2021)

Tableau 100 : Nombre de foyers allocataires des minima sociaux

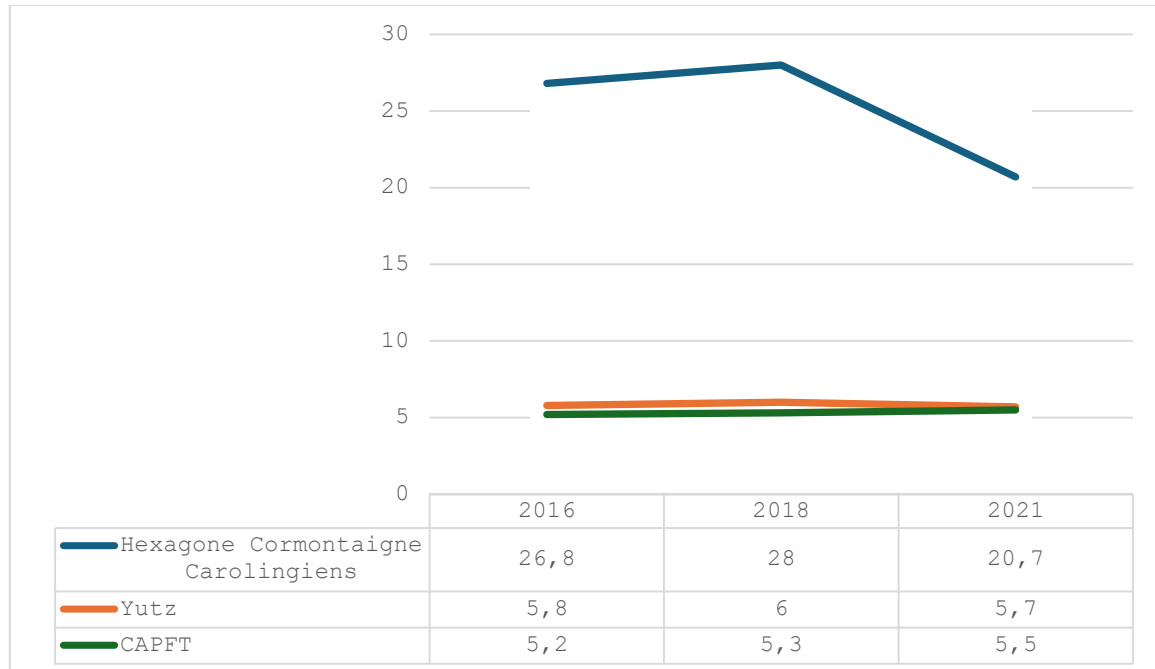
Hexagone Cormontaigne Carolingiens	Yutz	CAPFT
241	730	3 527

<sup>106</sup> Prestations familiales, minimas sociaux, prestations logement

<sup>107</sup> Dont indemnités de chômage

Source : CNAF (2021)

Graphique 140 : Évolution de la part des ménages couverts par le RSA (%)



Source : CNAF (2021)

Tableau 101 : Nombre de foyers allocataires du RSA en 2020

Hexagone Cormontaigne Carolingiens	Yutz	CAPFT
166	436	2 076

Source : CNAF (2021)

Tableau 102 : Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF

Terrasses des Provinces	Yutz	CAPFT
540	2 826	13 101

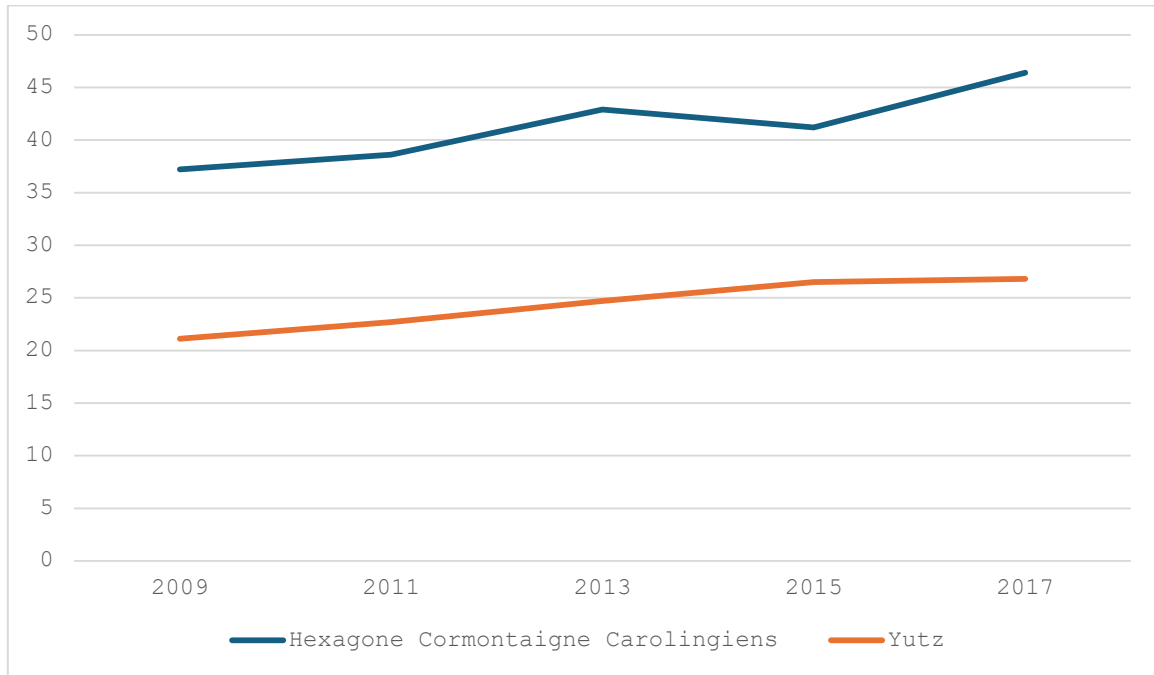
Source : CNAF (2021)

Tableau 103 : Population couverte par au moins une prestation CAF

Terrasses des provinces	Yutz	CAPFT
1 492	6 661	29 660

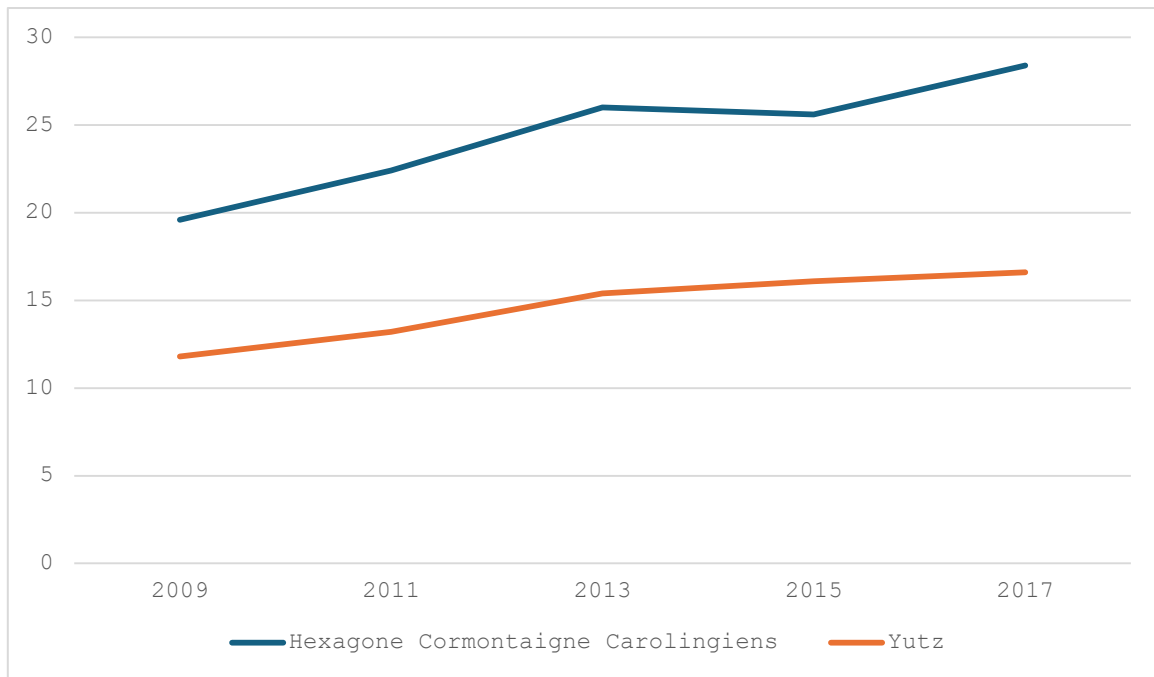
Source : CNAF (2021)

Graphique 141 : Évolution de la part des allocataires dont le revenu est constitué à 50 % ou plus de prestations CAF de 2009 à 2017 (%)



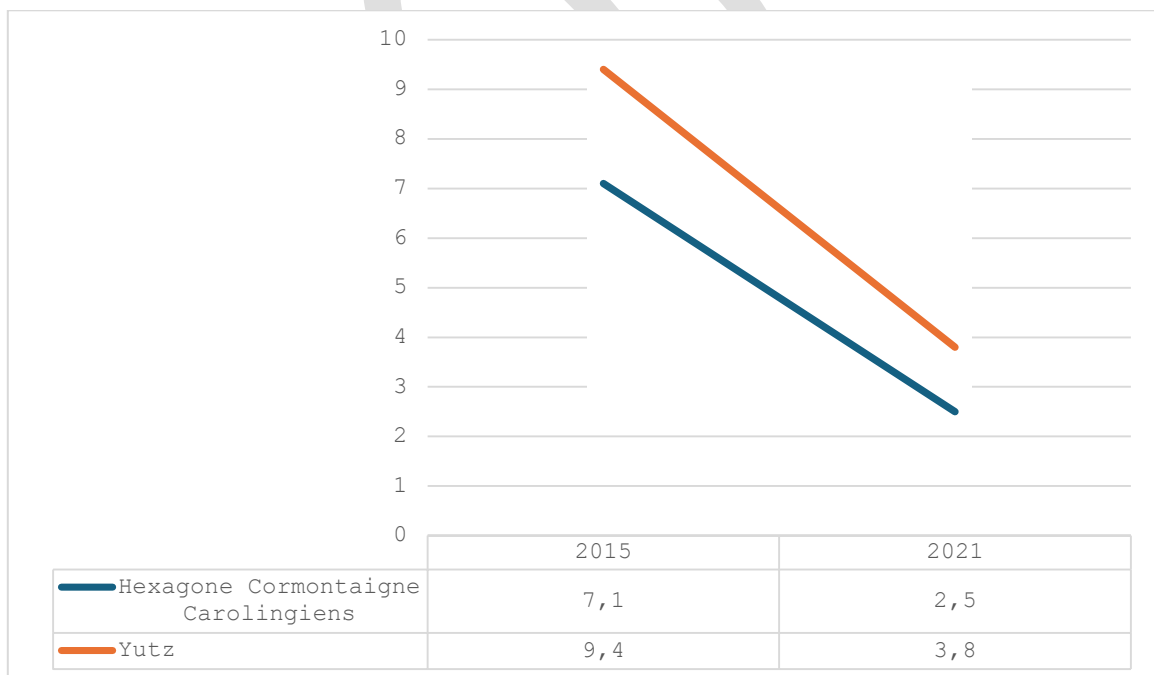
Source : CNAF (2017)

Graphique 142 : Évolution de la part des allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations CAF (de 2009 à 2017) (%)



Source : CNAF (2017)

Graphique 143 : Évolution de la part des ménages couverts par l'AAH de 2015 à 2020 (%)



Source : CNAF (2021)

Tableau 104 : Nombre de foyers allocataires de l'AAH en 2021

Hexagone Cormontaigne Carolingiens	Yutz
------------------------------------	------

75	294
----	-----

Source : CNAF (2021)

Tableau 105 : Bénéficiaires du régime général de l'Assurance-Maladie

Population couverte	2 072
Hommes	1 039
Femmes	1 033
[0 – 25 ans]	885
[25 – 60 ans]	908
[60 ans et plus]	279

Source : INSEE, CNAM (2023)

Tableau 106 : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire

Population couverte	626
Hommes	278
Femmes	348
[0 – 25 ans]	342
[25 – 60 ans]	227
[60 ans et plus]	43

Source : CNAM (2023)

## h) Niveau de vie

Tableau 107 : Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation (€)

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Médiane	640	1 910	1 950
Premier quartile	170	1 160	1 190
Troisième quartile	1 110	2 810	2 940
Taux de bas revenus (%)	73,7	23,1	22,0

Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) 2019

Tableau 108 : Part des ménages imposés (%)

Quartier prioritaire	Yutz	CAPFT
17,9	43,3	42,5

Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) 2019

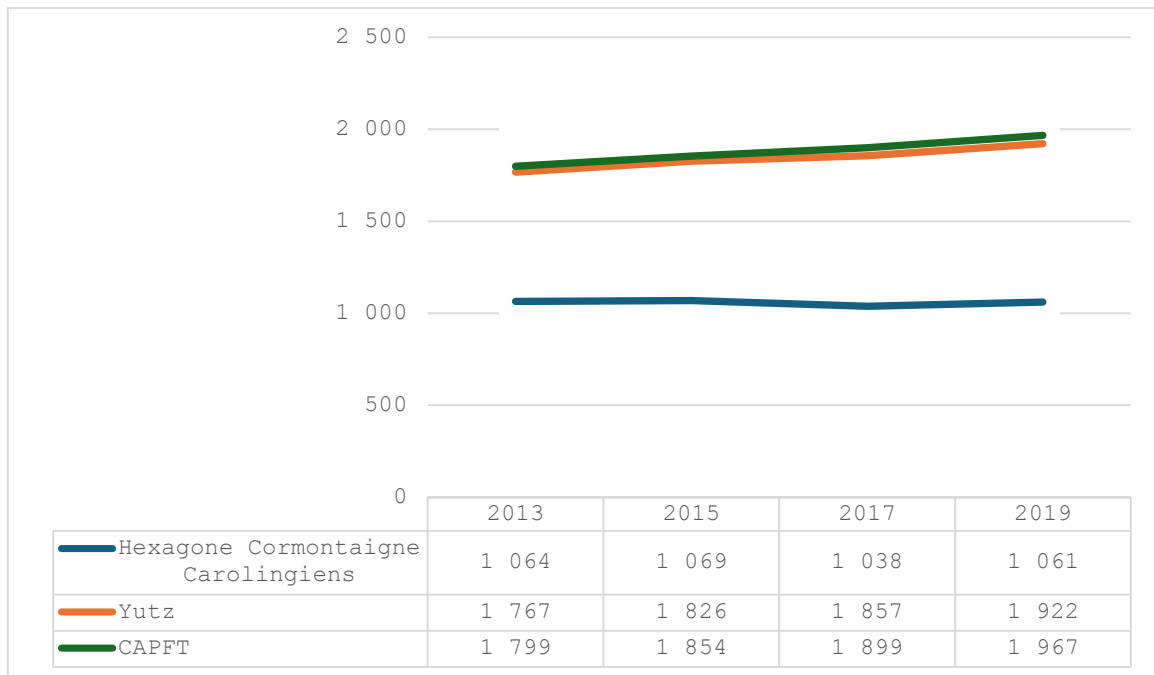
Tableau 109 : Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (€)

	Quartier Prioritaire	Commune	EPCI
Médiane	1 050	1 920	1 970
Premier quartile	790	1 300	1 330
Troisième quartile	1 340	2 760	2 860
Taux de pauvreté (%)	56,3	16,6	16,3

Source : INSEE – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA – Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) 2019

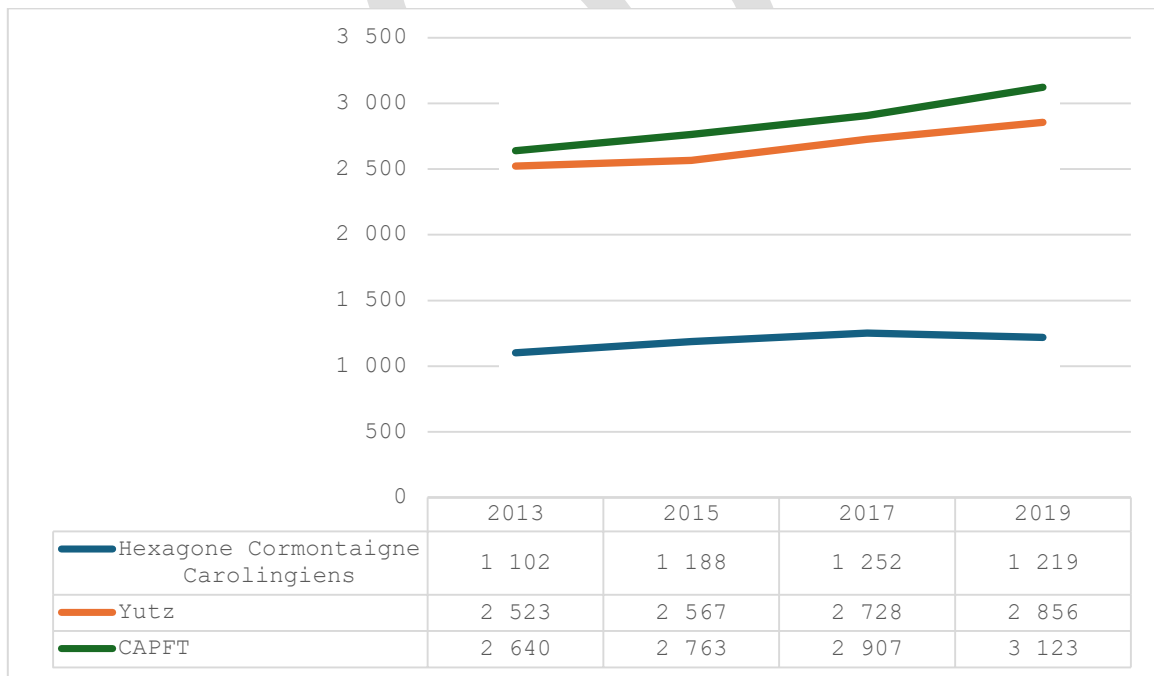
Graphique 144 : Évolution de la médiane de la moyenne mensuelle du niveau de vie (€) de 2013 à 2019





Source : INSEE, FILOSOFI (2020)

Graphique 145 : Évolution de l'écart interdécile de la moyenne mensuelle du niveau de vie (€) de 2013 à 2019



Source : INSEE, FILOSOFI (2020)

## 2) Réunion publique

Dans le cadre de la future contractualisation des contrats de ville 2024-2030, l'État et le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville ont mis en place, en partenariat avec les acteurs de terrain, des temps de concertations citoyennes au sein de chaque quartier prioritaire du territoire. Ces temps ont été mis en place afin de permettre aux habitants de s'exprimer de la manière la plus large possible sur leurs attentes et leurs priorités dans le cadre de l'élaboration des futurs contrats de ville. En effet, la participation des habitants est importante et leur place au sein de la politique de la ville indéniable. Il était donc nécessaire de pouvoir les associer à la future contractualisation

C'est ainsi qu'au mois de juin 2023, une concertation par quartier a eu lieu auprès des citoyens durant un temps convivial organisé par un acteur du territoire. Il a été demandé aux personnes présentes de répondre à trois questions, en imaginant qu'une personne venait les interroger car elle souhaitait s'installer dans le quartier. Les questions étaient les suivantes :

- Quelle est la chose que vous appréciez le plus en vivant dans ce quartier ?
- Quelle est la chose que vous appréciez le moins en vivant dans ce quartier ?
- Si vous deviez dire une seule chose : qu'est-ce qui vous manque le plus en vivant dans ce quartier ?

Les citoyens étaient divisés en trois groupes pour faciliter la parole. À chaque réponse donnée, les autres, munis de pancartes, devaient dire s'ils étaient d'accord ou non avec ce qui venait d'être dit. Un outil était proposé reprenant des thématiques propres au contrat de ville (parentalité, travail, associations, sécurité, etc.), pour aider les personnes qui n'auraient pas d'idée spontanément.

Les réunions ont eu lieu :

- Le vendredi 16 juin 2023 à la « Côte des roses », dans les locaux de la Maison des Quartiers ;
- Le mardi 20 juin 2023 aux « Terrasses des provinces », dans les locaux des associations CLCV et Réussir Ensemble ;
- Le vendredi 23 juin 2023 à « Saint-Pierre – la Milliaire », dans les locaux du centre social et culturel Jacques Prévert.

Un compte-rendu par quartier présente les retours obtenus lors de ces concertations citoyennes et permet d'avoir une illustration de la manière dont les habitants vivent dans leurs quartiers, et l'image qu'ils ont de l'espace dans lequel ils évoluent.

En somme, ces temps de concertation citoyenne ont permis d'avoir le ressenti des habitants sur leur quartier et de se rapprocher au plus près de leur réalité. Une description plus précise de ce qui se passe dans ces territoires a pu être réalisée et permet de mieux connaître des besoins des personnes qui y vivent.

Des points communs sont décelables entre les trois quartiers prioritaires de la ville tels que le besoin d'une amélioration de la propreté du quartier, le besoin d'avoir plus d'animation festive, à destination des familles/ des jeunes, ou une problématique liée aux incivilités qui est présente également.

Mais grâce à ce travail réalisé avec les habitants, des différences sont aussi notables. Par exemple, le quartier Saint-Pierre – La Milliaire semble plus desservi en termes de transports et d'accessibilité aux commerces.

Les éléments mis en avant par les habitants résonnent également avec les retours des partenaires et des indicateurs statistiques. En effet, le besoin pour les jeunes d'avoir un espace ou se retrouver, d'avoir des perspectives positives pour leur avenir est souligné tant par les habitants que par les acteurs de terrain. La problématique de la mobilité est également notée par les deux, avec l'impact que cela peut avoir pour la vie quotidienne des personnes (difficulté pour aller au collège pointé par les habitants et difficulté d'insertion professionnelle soulignée par les professionnels). La difficulté d'avoir un suivi de santé est aussi un point commun visible dans le discours des citoyens et des acteurs. En effet, les citoyens d'un quartier ont mis en avant le fait qu'il n'y avait pas/plus de structure médicale à proximité, ce qui est également soulevé par les acteurs de terrain.

PROJET

### 3) Recueil de la parole d'habitants

Afin de nourrir de parole d'habitants le diagnostic territorial de la politique de la ville, l'équipe multimédia du Centre « Le Lierre » a été sollicitée par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville pour réaliser une série d'entretiens enregistrés dans chaque quartier concerné.

Ces temps d'échanges ont été mis en place sur l'été 2023 en associant différents acteurs du territoire, Maison des Quartiers de Thionville Côte des Roses – Bel Air, Centre Social Jacques-Prévert, CLCV Yutz et l'association APSIS-EMERGENCE et les conseils citoyens. Ces paroles partagées ont été saisies bien souvent lors de moments conviviaux et fédérateurs (Apéro Géant, Festival Fun Family, Fête de quartier), et toujours avec la complicité des acteurs du territoire.

Dès l'origine du projet, il y avait pour ses porteurs le souhait de développer une approche originale qui implique les habitants dans le processus d'expression et de consultation. Dès lors, l'animateur multimédia a proposé à des habitants, notamment des volontaires des conseils citoyens et des jeunes de l'association APSIS-Emergence, de se former à poser les questions et enregistrer les réponses lors des sessions d'entretiens.

Une approche qui n'a pas été sans connaître certaines limites à l'écoute des réalisations finales (problème de sons, formulation des questions...), mais qui font partie intégrante de l'esprit du projet. Il est à noter également que pour faciliter les prises de paroles citoyennes avec un dispositif technique qui ne soit ni trop intimidant ni trop contraignant, l'animateur a fait le choix de s'équiper dans l'espace public uniquement d'enregistreurs sonores et d'appareils photos.

L'ensemble des productions réalisées permettent d'écouter des paroles diverses et relativement représentatives du territoire. Deux types de montages ont été réalisés : une version courte plus dynamique à l'écoute et une version longue pour laisser plus de place à l'expression des habitants.

## B) Côte des roses – Bel-Air

### 1) Portrait de données

Carte 1 : Quartier prioritaire de la ville « Côte des roses – Bel-Air »  
(Thionville)



PROJET

Source : *Système d'Information Géographique de la CAPFT*

### **Habiter**

La typologie d'habitat du quartier « Côte des roses – Bel-Air » se caractérise par une part de logement social dépassant les 95 %. Le taux de vacance y est légèrement supérieur à celui des deux unités urbaines de référence (3,7 % contre 3,6 % pour Thionville et la Communauté d'Agglomération). En outre, Le taux de rotation y est inférieur en comparaison, s'élevant à 5,6 %.

44,2 % des habitants du QPV « Côte des roses – Bel Air » y vivent depuis 10 ans ou plus, 66,3 % depuis 5 ans ou plus. Ces données sont supérieures à celles des deux territoires de comparaison : 62 % pour Thionville et 65,2 % pour la Communauté d'Agglomération. 97,8 % des ménages du QPV sont locataires, tandis que cette part s'élève à 44,4 % pour la commune et 53,1 % pour la Communauté d'Agglomération.

Photographie 1 : Vue aérienne de « Côtes des roses – Bel-Air » (1)



Source : *Communication (CAPFT)*

### ***Des âges***

Au nombre de 1 997 en 2018, les habitants du QPV « Côte des roses – Bel Air » représentent 4,9 % de la population municipale de Thionville et 2,5 % de celle de la Communauté d'Agglomération.

L'« indice jeunesse » du QPV (1,4) indique une population plutôt jeune au regard des deux territoires de comparaison, les personnes âgées de moins de 25 ans représentant 34,6 % de la population. De l'autre côté, les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent 20,7 % de la population. Ces deux données sont en décalage avec la commune et l'intercommunalité, le quartier comprenant davantage de personnes âgées de moins de 25 ans et moins de personnes âgées de 60 ans ou plus.

Pour autant, lorsque cet « indice jeunesse » est considéré dans le temps long, depuis 1990, il est constaté une baisse significative : passant de 3,6 à 1,2 pour l'IRIS « Côte des roses » et de 2,4 à 0,7 pour l'IRIS « Bel Air ». Ainsi, la population reste plus jeune que l'unité urbaine mais a significativement vieilli depuis près de 30 ans.

Photographie 2 : Vue aérienne de « Côte des roses – Bel-Air » (2)



Source : *Communication (CAPFT)*

La dynamique similaire peut être observée concernant les personnes âgées, où l'évolution de l'« indice d'évolution des générations âgées » passe de 6 à 1,8 de 1990 à 2019. Le vieillissement de la population a ralenti bien que la part des personnes âgées ait drastiquement augmenté depuis 1990, notamment sur l'IRIS « Côte des roses », passant de 9,7 % à 24 % pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Il en va de même pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Pour autant, cette augmentation significative de la part des personnes âgées est une dynamique observable également aux échelles des communes et de l'intercommunalité.

La part de la population étrangère a connu une augmentation importante depuis 2008, passant de 8,9 % et 10,2 % à 15,2 % et 16,8 % sur les IRIS « Côte des roses » et « Bel Air ». Concernant la part de la population immigrée, elle a connu une légère hausse sur l'IRIS « Côte des roses » (de 13,1 % à 18,8 %) alors qu'elle est stabilisée à une part importante sur l'IRIS « Bel Air » aux alentours de 22 %. Ces parts et leur évolution ne sont pas équivalente aux réalités des deux autres territoires, ne dépassant pas les 8 % de population étrangère et les 12 % de population immigrée.

### ***Des ménages***

La part des ménages composés d'une seule personne s'élève à 43,1 % sur le quartier prioritaire en 2018, une proportion similaire à celle de la commune et de l'intercommunalité. Lorsque les données sont observées à l'échelle des IRIS, une augmentation de cette part depuis 1990 est constatée, dans des proportions différentes<sup>108</sup>, pour devenir la composition majoritaire des ménages. Cette augmentation prend forme de la même manière sur les deux autres territoires de comparaison.

L'évolution de la part des familles monoparentales est similaire à celle des ménages composés d'une seule personne : une augmentation depuis 1990 sur les trois territoires et une part qui est supérieure sur les deux IRIS : 17 % et 12,3 % contre 10,1 % pour la commune et 10,3 % pour la Communauté d'Agglomération.

Photographie 3 : Vue aérienne de « Côte des roses – Bel-Air » (3)



Source : *Communication (CAPFT)*

Contrairement aux deux dynamiques précédentes, la part des ménages composés de couples avec enfant(s) connaît une diminution depuis 1990 sur les trois territoires, pour arriver à une valeur semblable en 2019 : entre 20,2 % et 24 %. Toutefois, concernant l'IRIS « Côte des roses », cette part a chuté du double au simple en l'espace de près de 30 ans, où en 1990, la part de couples avec enfant(s) montait à 48 %.

Concernant la part de familles nombreuses, les territoires communaux et intercommunaux présentent une baisse continue de 1990 à 2019, passant de 6,5 % à 3,9 % pour Thionville et de 7,5 % à 4,4 % pour la Communauté d'Agglomération. Cette baisse a concerné les IRIS « Côte des roses » et « Bel Air » où cette part est respectivement passée de 16 à 9,8 % et de 9,5 à 6,9 %. La tendance du territoire est une baisse du nombre de familles nombreuses, bien que les proportions restent supérieures sur le quartier « Côte des roses – Bel-Air » à celles sur Thionville et la Communauté d'Agglomération.

La part des femmes de 18 à 24 ans, avec au moins un enfant à charge, présente un pourcentage élevé en 2019, avec 11,4 % et 16,8 % contre 6,3 % sur Thionville. Bien qu'étant supérieure à la donnée communale, la part des femmes de 18 à 24 ans, avec au moins un enfant à charge a connu des évolutions contraires sur les deux IRIS. En constante augmentation sur l'IRIS « Bel-Air », cette part est en diminution sur l'IRIS « Côte des roses », passant de 21,6 % en 2013 à 11,4 % en 20219.

Photographie 4 : Vue aérienne de « Côte des roses – Bel-Air » (4)





Source : *Communication (CAPFT)*

### **À l'école**

D'après le recensement de la population en 2018, le taux de scolarisation des personnes âgées de 15 à 24 ans sur le QPV « Côte des roses – Bel-Air » s'élève à 56,6 %. Une donnée confirmée par celles liées aux deux IRIS où les taux de scolarisation des 15-17 ans atteignent respectivement 98,9 % et 93,7 % et 45 % et 40,4% pour les 18-24 ans Concernant l'IRIS « Côte des roses », ces taux sont supérieurs à ceux présents sur les deux autres territoires tandis que les taux relatifs à « Bel Air » sont légèrement en-dessous.

Pour autant, la part des jeunes de 18 à 24 ans non scolarisés et sans diplôme restent supérieure sur les deux IRIS par rapport à celle de Thionville : 19,5 % et 26,8 % contrairement à 10 %. Cette part a diminué depuis 2008, atteignant auparavant 21,6 % et 36 %.

La majeure partie de la population n'a pas de diplôme (50,2 %) tandis qu'un tiers possède un diplôme de niveau inférieur au BAC (29,4 %). 20,3 % ont un diplôme de niveau de BAC ou de niveau BAC +2 et supérieur.

Ces données sont à mettre en perspective avec l'évolution de la part des personnes âgées de 15 ans et plus de bas niveau de formation ainsi que celles de haut niveau de formation. Ces données font valoir une baisse continue depuis 1990 de la part des personnes de 15 ans et plus de bas niveau de formation. Une baisse significative pour Thionville et la Communauté d'Agglomération, passant du double au simple entre 1990 et 2019, qui se réalise dans des proportions différentes sur les IRIS « Côte des roses » et « Bel Air » où la diminution s'illustre par une baisse de 64 % à 38,5 % et de 62,8 % à 46,9 %. Concernant les personnes de haut niveau de formation, la dynamique est similaire : une hausse significative des personnes à haut niveau de formation sur les deux territoires de comparaison, passant du simple au triple. Une hausse qui se réalise également sur les deux IRIS, dans des proportions toutefois moindres : de 6,3 % à 16,8 % et 7,4 % à 16,5 %.

Ces deux dernières évolutions peuvent être regardées sous le prisme des variables « Homme » et « Femme ». Ce focus met en avant des dynamiques similaires à celle générale tout en mettant en exergue l'inégalité liée au sexe. En effet, alors que la part des hommes de bas niveau de formation atteint 30,1 % et 19,7 % 2019, celle des femmes atteint 46,2 % et 55,8 %. La différenciation est identique pour la part des personnes de haut niveau de formation, où celle des hommes est de 22,7 % et 19 % en 2019 et celle des femmes de 11% et 18,6 % en 2019.

Cette différenciation est à nuancer au regard de l'évolution des parts depuis 1990. La baisse de la part des personnes de bas niveau de formation connaît une évolution équivalente pour les hommes comme pour les femmes (de 57 % à 30,1 % pour les hommes et 66,9 % à 46,2 % pour les femmes). Pour l'évolution de la part des personnes de haut niveau de

formation, il est à considérer pour autant que la hausse est davantage significative entre 1990 et 2019 pour les hommes (de 7 % à 22,7 %) que pour les femmes (de 5,7 % à 11,5 %).

Photographie 5 : Vue aérienne de « Côte des roses – Bel-Air » (5)



Source : *Communication (CAPFT)*

***Une vie active***

D'après le recensement 2018, le taux d'emploi des 15-64 ans est de 43,5 % sur le QPV « Côte des roses ». Il descend à 40 % lorsqu'il est adapté aux femmes et monte à 46,6 % lorsqu'il est adapté aux hommes.

Concernant le taux d'activité des 15-64 ans, il connaît une hausse sur les deux IRIS passant de 61,9 % à 69,1 % et de 62,2 % à 66,7 %. Sur les deux territoires de comparaison, ce taux s'élève à 75,9 % et 76,1 %. Cette baisse constatée à partir de 2013 s'illustre également lorsqu'est observée la variable « sexe ». Le taux d'activité des hommes et des femmes baisse en effet, dans des proportions différentes toutefois. Quand celui des hommes atteint 77,6 % en 2019, celui des femmes est à 60,2 % ; pour des taux qui étaient à 72,6 % et 51,7 % en 1990.

La part des salariés en contrats précaires diminue globalement depuis 2008, avec une part qui reste supérieure sur les deux IRIS (12,5 % et 20 % contrairement à 11,8 % et 11,4 %).

Le travail à temps partiel connaît une dynamique similaire, les deux sexes confondus. La part des femmes salariées de 15 ans et plus à temps partiel a connu une légère augmentation depuis 1990, passant de 37,7 % à 48,7 %. Pour les deux autres territoires, cette part a connu une stagnation sur les 30 années qui séparent les deux relevés. Du côté des hommes, l'augmentation semble plus conséquente, passant presque du simple au triple (de 3,2 % à 9,6

%). Cette augmentation est similaire pour Thionville et la Communauté d'Agglomération, où les parts atteignent 6,3 % et 5,8 % en 2019.

30,5 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont également bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. En ce qui concerne Thionville et la Communauté d'Agglomération, cette donnée environne les 25 % (26,4 % pour Thionville et 24,5 % pour la Communauté d'Agglomération). 11,3 % des demandeurs d'emploi des catégories A, B et C ont moins de 26 ans, ce qui représente une proportion plus faible que pour les deux autres territoires. La conséquence étant qu'il y a davantage de demandeurs d'emploi âgés de 26 à 49 ans sur le quartier prioritaire « Côte des roses » que sur les deux autres territoires.

À l'instar des précédentes données relatives au niveau de formation, les demandeurs d'emploi vivant sur le QPV « Côte des roses » ont une répartition des diplômes distincte des deux territoires de comparaison. Ainsi, 22,8 % ont un diplôme inférieur au CAP-BEP tandis que cette proportion ne dépasse pas les 13,3 % pour Thionville et la Communauté d'Agglomération. Cette différence se traduit également au regard de la proportion de personnes ayant un diplôme supérieur au Baccalauréat : quand elle s'élève à 30,3 % sur Thionville et 29 % sur la Communauté d'Agglomération alors qu'elle atteint 18,3 % pour les demandeurs d'emplois du QPV « Terrasses des provinces ».

Photographie 6 : Vue aérienne de « Côte des roses – Bel-Air » (6)



Source : *Communication (CAPFT)*

Les demandeurs d'emploi du QPV « Côte des roses – Bel-Air » sont inscrites depuis davantage de temps que les demandeurs d'emploi de l'ensemble de la commune et de la Communauté d'Agglomération. Ce constat s'illustre par la proportion de demandeurs d'emploi inscrits pendant moins de 6 mois et depuis 2 ans et plus. La proportion de demandeurs d'emploi inscrits pendant moins de 6 mois est supérieure sur le QPV « Côte des roses » aux deux autres territoires de référence. De l'autre côté, la proportion de demandeurs d'emploi inscrits depuis 2 ans ou plus est supérieure sur le QPV « Côte des roses » par rapport aux deux autres territoires.

Pour conclure, l'indice de chômage est en faible augmentation sur les trois territoires depuis 2014. Il passe de 17,1 % à 18,9 % sur Thionville ou de 15,8 % à 17,1 % sur la Communauté d'Agglomération. Bien que la dynamique soit similaire sur les deux IRIS, il est à noter que l'indice de chômage y est supérieur aux deux territoires de comparaison, constituant presque le double (34,6 % en 2020). La dynamique est différente lorsque la catégorie des moins de 26 ans est considérée. Pour celle-ci, l'indice de chômage baisse depuis 2016 sur Thionville et la Communauté d'Agglomération, alors qu'il ne fait qu'augmenter sur les deux IRIS, passant de 38,7 % en 2016 à 48,2 % en 2019.

### ***Des professions***

La composition socioprofessionnelle des deux IRIS comprend plus d'un tiers d'ouvriers (35,3 % et 36,4 %) et un autre tiers d'employés (38,2 % et 34,4 %). 16,2 % et 16,1 % de la population est rattaché aux professions intermédiaires. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise représentent 6,8 % et 3,2 % tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 7,1 % et 6,3 % de la population. Sur cette catégorie, il est à noter que 9,9 % et 8,6 % des hommes sont identifiés comme cadres et professions intellectuelles supérieures contre 3,6 % et 3,3 % des femmes.

La part des chômeurs sur l'ensemble de la population s'élève à 16,8 % et 21,3 % en 2019. Cette part est en faible augmentation sur Thionville et la Communauté d'Agglomération. La part des étudiants a stagné sur les deux IRIS, se stabilisant entre 10,8 % et 8,4 %. Une part qui est à peine supérieure aux deux autres territoires (8,4 % et 8,3 %). Concernant les retraités, leur part a également diminué depuis 2008, passant de 8,2 % à 3 %. Une baisse qui concerne les deux autres territoires dans des proportions moindres. Enfin, la part des autres inactifs a stagné sur Thionville et la Communauté d'Agglomération alors qu'elle a augmenté considérablement sur les deux IRIS, passant de 13,3 % à 16,8 % et de 15,1 % à 20 %.

### ***Des ressources monétaires***

Les habitants du QPV « Côte des roses » ont leur revenu davantage constitué par les prestations sociales (22,5 % contre 4,4 % pour Thionville et 4,3 % pour la CAPFT). Cette donnée se confirme lorsque le deux IRIS sont considérés, avec une part des ménages couverts par les *minima* sociaux s'élevant à 20,8 % et 26,4 % contrairement à 10,9 % pour Thionville et 9,4 % pour la Communauté d'Agglomération.

Cette donnée est renforcée par la part des ménages couverts par le Revenu de Solidarité Active, où cette part s'élève à 13,3 % en 2020, équivalente depuis 2016. Une part supérieure à celle sur Thionville et la Communauté d'Agglomération où elles s'élèvent à 6,4 % et 5,5 %.

Pour approfondir les ressources, la part des allocataires dont le revenu est constitué à 50 % et à 100 % de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales éclaire également la situation des ressources de la population. 36,6 % et 41,3 % des allocataires vivant sur les deux IRIS ont leur revenu dépendant à 50 % et 20,3 % ainsi que 26,6 % à 100 % des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales. Ces données sont en décrochage par rapport à la commune où 28,5 % des allocataires dont le revenu est constitué à 50 % de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales. Pour autant, la dépendance à 100 % des allocataires aux prestations CAF sur la commune se rapproche de celle de l'IRIS : 17,7 %.

La part des ménages couverts par l'Allocation Adulte Handicapé est en décrochage sur les deux IRIS par rapport à celles de Thionville et de la Communauté d'Agglomération : 7,5 % et 12,4 % contre 4,5 % et 3,9 %.

Photographie 7 : Vue aérienne de « Côte des roses – Bel-Air »



Source : *Communication (CAPFT)*

### **Un niveau de vie**

Le taux de bas revenus sur le QPV « Côte des roses » s'élève à 62,6 % contre 24,5 % et 22 % sur Thionville et la Communauté d'Agglomération. La médiane des revenus fiscaux mensuels déclarés est de 870 € au QPV « Côte des roses » alors qu'elle est de 1 910 sur la commune et de 1 950 sur l'intercommunalité.

La distribution des revenus disponibles mensuels confirme les données précédentes où la médiane des habitants du quartier prioritaire est de 1 150 €, contre 1 930 € sur Thionville et 1 970 € sur la Communauté d'Agglomération. Cette distribution est synthétisée à partir du taux de pauvreté qui s'élève à 44,4 % sur le QPV « Saint-Pierre – La Milliaire », taux qui ne dépasse pas les 20 % sur les deux territoires de comparaison (18,1 % sur Thionville et 16,3 % sur la Communauté d'Agglomération).

Alors que la médiane de la moyenne mensuelle du niveau de vie a augmenté depuis 2013 sur Thionville et la Communauté d'Agglomération, elle stagne sur les deux IRIS. Cette différence de dynamique se traduit identiquement concernant l'écart interdécile.

## 2) Réunion publique de concertation

La concertation citoyenne réalisée auprès des habitants de la Côte des roses a permis de mettre en avant les éléments qu'ils apprécient dans leur quartier, ainsi que ce qu'ils souhaiteraient voir changer. Différentes catégories peuvent être faites à partir des réponses, à savoir celle de l'associatif, du cadre de vie, des infrastructures et de la vie sociale.

Engagements Quartiers 2030

*Construire ensemble la future Politique de la ville*



**CONCERTATION CITOYENNE**

Habitants du quartier **CÔTE DES ROSES**

Vous êtes invités à vous exprimer sur les priorités pour votre quartier lors d'un temps de rencontre.

**16 JUIN À PARTIR DE 18H**

Maison des quartiers  
58, allée Bel-Air

  [agglo-thionville.fr](http://agglo-thionville.fr)

### Une présence associative appréciée :

Il est intéressant de noter que tous les groupes d'habitants ont unanimement exprimé le fait que la présence associative sur le quartier était un point très positif. Ils ont pu citer par exemple la présence de la prévention spécialisée (APSYS Emergence), de la Maison des Quartiers et de la salle de sport qu'elle propose, de la pension de famille Sainte-Anne et de l'accueil jeunes de la Maison des Quartiers qui sont bénéfiques à la vie du quartier. Par exemple, l'une de ces associations a pu être qualifiée de « deuxième maison » par les personnes présentes.

### Un quartier dynamique et vivant :

Ce qui relève de la vie sociale regroupe également de nombreux éléments positifs. À travers les mots des habitants, on peut voir se dessiner un quartier plutôt « vivant », au sein duquel l'entraide est de mise et les amitiés se forment. Les mots qui sont revenus par exemple pour décrire la vie au sein du quartier sont les suivants : ambiance positive au sein du quartier, bonne mentalité des habitants, appréciation des amis que l'on peut s'y faire, la solidarité, le bien-être qu'apportent les relations multiculturelles qui se nouent. Ce bon contact est tant apprécié que les habitants regrettent qu'il n'y ait pas davantage d'animations festives, d'événements proposés au sein du quartier (ceci surtout pour une partie du quartier Côte-des-Roses) et de lieux tels qu'une salle des fêtes pour ces événements. Des équipements seraient également souhaités pour que les jeunes puissent s'occuper et soient moins livrés à eux-mêmes (*skatepark* par exemple). Toutefois, pour contrebalancer ces éléments, l'incivilité et le manque de partage ont aussi été évoqués, avec par exemple la problématique des dépôts sauvages de déchets sans préoccupation pour le reste des habitants ou les vols de vélos.

### Le cadre de vie du quartier :

Concernant le cadre de vie, de nombreux éléments ont été rapportés par les personnes présentes le jour de la concertation citoyenne. Tout d'abord, il faut souligner que ce quartier fait partie du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine et est actuellement en plein travaux dans ce cadre (destruction des tours, rénovation des immeubles, etc.). Ce point a fait l'objet d'un retour de la part des habitants. Ils ont apprécié la rénovation de l'une des rues (Chevreuil). Cependant, la majorité d'un groupe estime que les travaux prennent trop de temps et ils n'apprécient pas les nouvelles constructions qui ont été faites dans le bas du quartier. Un autre groupe est d'accord pour dire que les travaux actuels sont trop bruyants. Certains éléments relatifs au quartier sont mis en valeur tels que le city stade, le calme et la tranquillité (propos nuancé selon le lieu d'habitation), le fait qu'il y ait la forêt aux abords du quartier (même si certaines parties sont estimées dangereuses pour un groupe), la proximité avec le centre-ville ou bien le fait qu'il y ait beaucoup d'espaces verts. Ce point est toutefois contrebalancé par des avis contraires qui estiment qu'il n'y a pas assez d'espaces verts et qu'ils sont mal entretenus.

Un point important souligné par les trois groupes d'habitants est celui de la propreté du quartier : ils estiment qu'il y a de nombreux déchets et déjections canines au sol dans le quartier. Est mis en parallèle de cela le fait que les déchets n'étaient relevés qu'une fois par semaine, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ils évoquent le fait que, compte tenu de la quantité d'habitants, ce n'est pas suffisant pour ramasser tous les déchets produits et cela implique des amas de débris autour des poubelles.

Photographie 8 : Réunion publique « Côte des roses – Bel-Air » du 16 juin 2024



Source : Maison des quartiers

Il y a également une problématique liée au stationnement dans le quartier : des voitures se garent sur les trottoirs, ce qui oblige les piétons (seuls ou avec poussette, fauteuil roulant) à se déplacer sur la route et à se mettre en danger. De plus, en raison du parking payant à proximité (hôpital), des personnes se garent devant les emplacements dédiés aux habitants, ce qui est un problème.

En lien avec la voirie, les habitants ont relevé que certaines routes étaient en très mauvais état (Chemin Sainte Anne). Il a été évoqué le sens de la circulation qui ne satisfaisait pas certaines personnes. Les citoyens habitués à se déplacer à pied estiment qu'il n'y a pas assez d'accessibilité piétonne et qu'il serait intéressant de développer une piste cyclable pour que vélos et trottinettes puissent rouler plus en sécurité.

Pour ce qui relève encore du cadre de vie, certains éléments ponctuels supplémentaires ont été évoqués : les habitants regrettent qu'il n'y ait pas de bancs dans leur quartier pour pouvoir se reposer pendant que les enfants jouent par exemple, ou discuter avec le voisinage, et s'il venait à y en avoir, ils aimeraient qu'ils ne soient pas en fer. Un groupe évoque aussi l'existence d'un jardin partagé qui existait mais qui a été fermé. À l'unanimité, ils souhaiteraient qu'il soit réouvert pour avoir ce lieu de partage dans le quartier. Un groupe a évoqué les difficultés financières que les habitants du quartier vivent en indiquant « quand on habite à la Côte des Roses, on n'a pas assez d'argent pour avoir un bon quartier ». Enfin, un groupe n'est pas satisfait de l'isolation de logements sociaux du quartier, et ce, de manière partagée.

Une jeunesse aux besoins de déplacement, d'espace et d'encadrement :



Comme évoqué précédemment, le quartier est qualifié de vivant et notamment en raison de la présence d'enfants. Certains éléments ont été soulevés à leur sujet. Tout d'abord, les habitants regrettent qu'il n'y ait pas de transports scolaires le matin pour les collégiens qui doivent se rendre dans leur établissement, ce qui implique 30 minutes de marche tous les matins. Les habitants ont élargi ce sujet aux transports en général et tous les groupes estiment qu'il n'y a pas assez de moyens de transports, avec une difficulté pour se rendre en ville car les bus n'y vont pas directement. Toujours concernant les enfants, les personnes habitant d'un côté spécifique du quartier indiquent que durant les vacances scolaires, des enfants restent jusque très tard dehors (minuit - 3h du matin) et provoquent des nuisances sonores, empêchant le repos. Un autre type de comportement est relevé : des jeunes qui occupent les parcs et ne laissent pas la place aux enfants plus jeunes, les empêchant de jouer (parc Rue Mozart). Les parents présents dans les groupes estiment aussi que l'école de la Côte des Roses est dégradée et devrait être restaurée. Pour que les enfants puissent se dépenser et s'amuser, ils regrettent qu'il n'y ait pas plus d'aires de jeux agréables. Ils font remonter le fait que les aires déjà existantes sont sales (déjections, bouteilles) ou à rénover car les jeux sont rouillés par exemple. La sécurité des enfants préoccupe également les parents qui trouvent que les parcs ne sont pas bien sécurisés ainsi que le centre du quartier situé près des écoles (pas de passages piétons devant les écoles, manque de barrières, de lieux fermés.).

Photographie 9 : Réunion publique « Côte des roses – Bel-Air » du 16 juin 2024 (2)



Source : *Maison des quartiers*

La sécurité de manière plus élargie est également un sujet de conversation pour les habitants. Certains ne se sentent pas en sécurité en raison du manque de lumière dans la rue (rues chevreuil et sanglier). D'autres évoquent des personnes qui squatteraient certains lieux, allant jusqu'à la présence de délinquants, de personnes participant à un trafic. Cela a fait l'objet

de débat dans les groupes avec des habitants qui observent aussi cela et d'autres qui ne sont pas d'accord.

### Des besoins en termes de commerces et structures :

Pour terminer, les habitants ont été nombreux à s'exprimer sur les commerces et structures présentes dans le quartier. Les commerces déjà présents tels que la boulangerie, le coiffeur, la boucherie, la banque, le Norma et l'hôpital sont grandement appréciés des citoyens. Ils citent toutefois certains commerces manquants qui permettraient de leur faciliter la vie dans le quartier : une structure permettant de faire du sport, un café, un bureau de presse/de tabac, une épicerie, une supérette supplémentaire, des magasins pour faire du shopping ou bien acheter des jeux vidéo. D'autres structures seraient un plus telles qu'une bibliothèque de manga, une Maison France Services pour aider dans les tâches administratives et enfin, un centre de santé. Les trois groupes étaient plutôt d'accord sur tous ces points.

### 3) Recueil de la parole d'habitants

Photographie 10 :

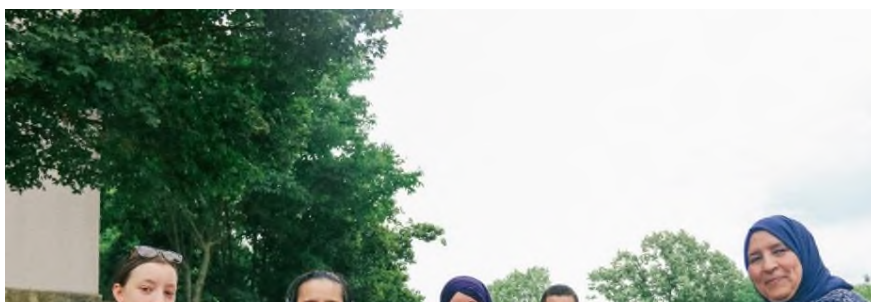


Source : *Centre social Le Lierre*

**Versions courte :** <https://centrelieberre.bandcamp.com/album/restitution-diagnostic-politique-de-la-ville-c-te-des-roses-bel-air-1>

**Version longue :** <https://www.youtube.com/watch?v=B6oYvKxN7FU>

Photographie 11 :

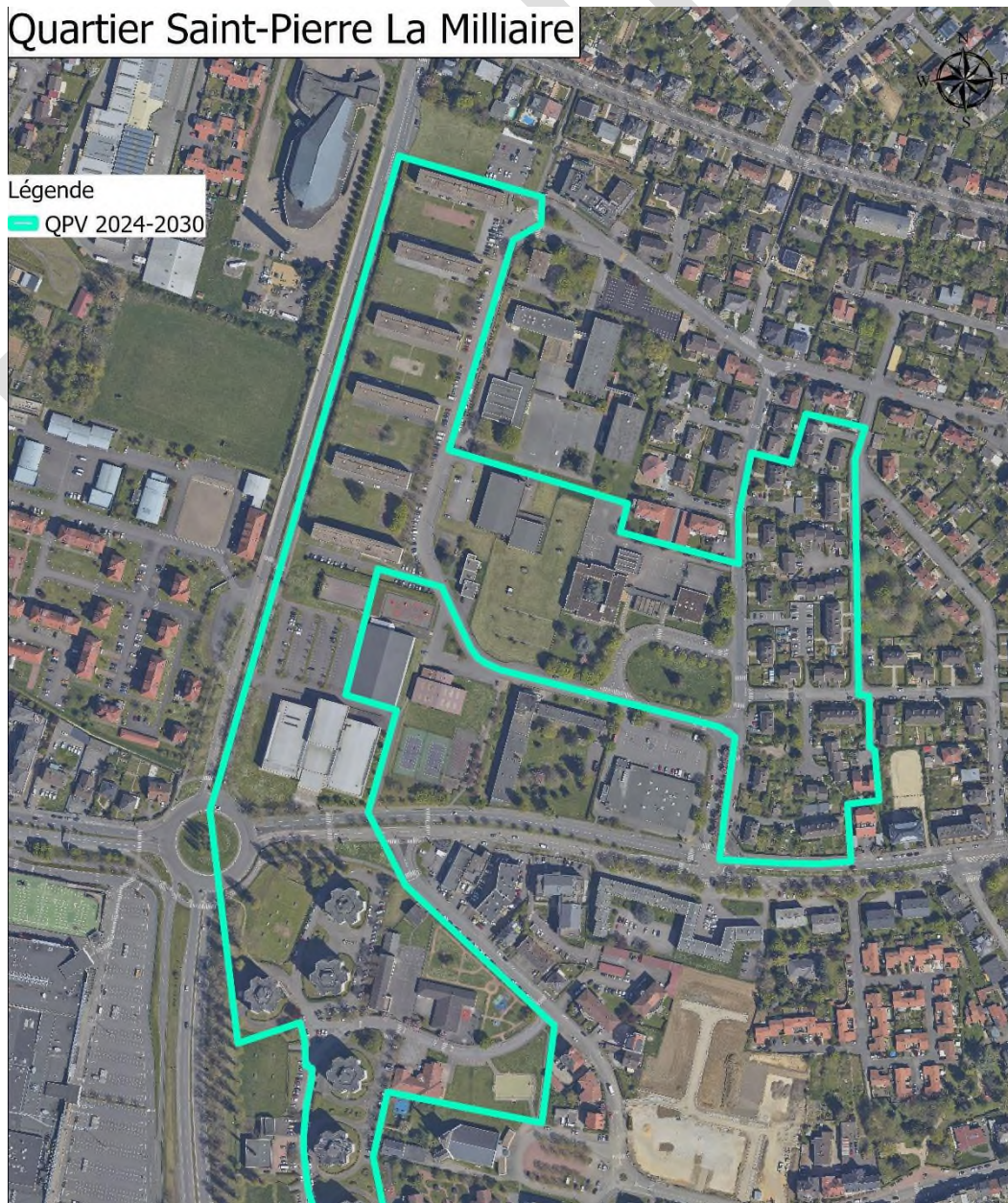


Source : *Centre Social Le Lierre*

## C) Saint-Pierre – La Milliaire

### 1) Portrait de données

Carte 2 : Quartier prioritaire de la ville « Saint-Pierre – La Milliaire »  
(Thionville)



Source : *Système d'Information Géographique de la CAPFT*

### **Habiter**

La typologie d'habitat du QPV « Saint-Pierre – La Milliaire » se caractérise par une part de logement social dépassant les 95 %. Le taux de vacance y est supérieur à celui des deux unités urbaines de référence (7,3 % contre 3,6 % pour *Thionville et la Communauté d'Agglomération*). Ce taux de vacance augmente lorsque les données sont observées à l'échelle de l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire », avec une part des logements vacants s'élevant à 11,7 %. Le taux de rotation y est pourtant inférieur en comparaison, s'élevant à 6,2 %.

47,2 % des habitants du QPV « Saint-Pierre – La Milliaire » y vivent depuis 10 ans ou plus, 72,5 % depuis 5 ans ou plus. Ces données sont supérieures à celles des deux territoires de comparaison : 62 % pour *Thionville et 64,2 % pour la Communauté d'Agglomération*. 99,1 % des ménages du QPV sont locataires, tandis que cette part s'élève à 44,4 % pour la commune et 53,1 % pour la Communauté d'Agglomération.

Photographie 12 : Vue aérienne de « Saint-Pierre – La Milliaire » (1)



Source : *Communication (CAPFT)*

### **Des âges**

Au nombre de 1 186, les habitants du QPV « Saint-Pierre – la Milliaire » représentent 2,9 % de la population municipale de Thionville et 1,5 % de celle de la Communauté d'Agglomération.

L'« indice jeunesse » du QPV n'étant pas disponible, la donnée significative est le pourcentage des moins de 25 ans s'élevant à 35,2 %, soit plus d'un tiers de la population. En 2018, la part des personnes âgées de 0 à 14 ans s'élevait à 24,8 %. Lorsque les données à l'échelle de l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » sont considérées, l'« indice jeunesse » de l'IRIS et des deux territoires de comparaison sont équivalents. Depuis 1990, l'indice sur ces trois territoires a connu une baisse similaire.

Concernant les personnes âgées de 60 ans et plus, leur part dans la population n'a cessé de croître depuis les années 1990, y compris sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire ». Pour autant, l'évolution de l'« indice d'évolution des générations âgées » indique le fait que le vieillissement de la population ralentit depuis 1999 pour remonter légèrement à l'occasion du relevé de 2019. En outre, les personnes âgées de 25 à 59 ans représentent presque la moitié de la population.

La part de la population étrangère et celle de la population immigrée ont connu une augmentation importante depuis 2008, passant de 8,9 % à 23,3 % pour la population étrangère et 15,8 % à 25 % pour la population immigrée. Ces parts et leur évolution ne sont pas équivalente aux réalités des deux autres territoires, ne dépassant pas les 8 % de population étrangère et les 12 % de population immigrée.

Photographie 13 : Vue aérienne de « Saint-Pierre – La Milliaire » (2)



Source : *Communication (CAPFT)*

### ***Des ménages***

La part des ménages composés d'une seule personne s'élève à 50,7 % sur le QPV en 2018. Lorsque les données sont observées à l'échelle de l'IRIS, une augmentation de cette part depuis 1990 est constatée, passant de 35,3 % à 46,5 %. Cette augmentation prend forme de la même manière sur les deux autres territoires de référence, bien que la part reste davantage conséquente sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » (46,5 % contre 43,9 % et 38,8 %). Cette composition des ménages est ainsi majoritaire.

L'évolution de la part des familles monoparentales est similaire à celle des ménages composés d'une seule personne : une augmentation depuis 1990 sur les trois territoires et une part qui est supérieure sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » : 12,5% contre 10,1 % pour la commune et 10,3 % pour la Communauté d'Agglomération.

Contrairement aux deux dynamiques précédentes, la part des ménages composés de couples avec enfants connaît une diminution depuis 1990 sur les trois territoires, pour arriver à valeur semblable en 2019 : entre 20,2 % et 23,7 %. Jusqu'en 2008, la population vivant sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » avait une part inférieure de couples avec enfant(s) relativement aux deux autres territoires.

Concernant la part de familles nombreuses, les territoires communaux et intercommunaux présentent une baisse continue de 1990 à 2019, passant de 6,5 % à 3,9 % pour Thionville et de 7,5 % à 4,4 % pour la Communauté d'Agglomération. Cette baisse a concerné l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » jusqu'en 2008, avant de connaître une augmentation importante à l'occasion des relevés de 2013 et 2019, pour atteindre 10,9 %.

La part des femmes de 18 à 24 ans, avec au moins un enfant à charge, présente un pourcentage élevé en 2019, avec 19,2 % contre 6,3 % sur Thionville. Cette part a connu une évolution significative au sens où elle représentait 7,2 % de la population de l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » en 2008.

### ***À l'école***

D'après le recensement de la population en 2018, le taux de scolarisation des personnes âgées de 15 à 24 ans sur le QPV « Saint-Pierre – La Milliaire » s'élève à 67,9 %. Une donnée confirmée par celles liées à l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » où les taux de scolarisation des 15-17 ans et des 18-24 ans atteignent respectivement 100 % et 47,5 %. Des taux qui sont supérieurs en 2019 aux deux autres territoires.

Pour autant, la part des jeunes de 18 à 24 ans non scolarisés et sans diplôme restent supérieure sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » par rapport à celle de Thionville : 14,6 % contrairement à 10 %. Cette part a diminué depuis 2008, atteignant auparavant 21,4 %.

La majeure partie de la population n'a pas de diplôme (44,3 %) tandis qu'un tiers possède un diplôme de niveau inférieur au BAC (30,9 %). 25,8 % ont un diplôme de niveau de BAC ou de niveau BAC +2 et supérieur.

Photographie 14 : Vue aérienne de « Saint-Pierre – La Milliaire » (3)



Source : *Communication (CAPFI)*

Ces données sont à mettre en perspective avec l'évolution de la part des personnes âgées de 15 ans et plus de bas niveau de formation ainsi que celles de haut niveau de formation. Ces données font valoir une baisse continue depuis 1990 de la part des personnes de 15 ans et plus de bas niveau de formation. Une baisse significative pour Thionville et la Communauté d'Agglomération, passant du double au simple entre 1990 et 2019, qui se réalise dans des proportions différentes sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » où la diminution s'illustre par une baisse de 54,7 % à 40,9 %. Concernant les personnes de haut niveau de formation, la dynamique est similaire : une hausse significative des personnes à haut niveau de formation sur les deux territoires de comparaison, passant du simple au triple. Une hausse qui se réalise également sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire », dans des proportions toutefois moindres : de 11,4 % en 1990 à 20,5 % en 2019.

Ces deux dernières évolutions peuvent être regardées sous le prisme des variables « Homme » et « Femme ». Ce focus met en avant des dynamiques similaires à celle générale tout en mettant en exergue l'inégalité liée au sexe. En effet, alors que la part des hommes de bas niveau de formation atteint 34 % en 2019, celle des femmes atteint 46,6 %. La différenciation est identique pour la part des personnes de haut niveau de formation, où celle des hommes est de 22,9 % en 2019 et celle des femmes de 18,6 % en 2019.

Cette différenciation est à nuancer au regard de l'évolution des parts depuis 1990. La baisse de la part des personnes de bas niveau de formation connaît une évolution équivalente pour les hommes comme pour les femmes (de 47,7 % à 34 % pour les hommes et 60,2 % à 46,6 % pour les femmes). Pour l'évolution de la part des personnes de haut niveau de formation, il est à considérer d'ailleurs que la hausse est davantage significative entre 1990 et 2019 pour les femmes (de 7,4 % à 18,6 %) que pour les hommes (de 16,4 % à 22,9 %).

Photographie 15 : Vue aérienne de « Saint-Pierre – La Milliaire » (4)



### ***Une vie active***

D'après le recensement 2018, le taux d'emploi des 15-64 ans est de 42,6 % sur le QPV « Saint-Pierre – La Milliaire ». Il descend à 36,8 % lorsqu'il est adapté aux femmes et monte à 47,2 % lorsqu'il est adapté aux hommes.

Concernant le taux d'activité des 15-64 ans, il connaît une baisse à partir de 2013 sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire », passant de 72,9 % à 66,8 % puis 62,5 %. Sur les deux territoires de comparaison, ce taux s'élève à 75,9 % et 76,1 %. Cette baisse constatée à partir de 2013 s'illustre également lorsqu'est observée la variable « sexe ». Le taux d'activité des hommes et des femmes baisse en effet, dans des proportions différentes toutefois. Quand celui des hommes atteint 69,9 % en 2019, celui des femmes est à 54,3 % ; pour des taux qui étaient à 78,5 % et 67,9 % en 2019.

La part des salariés en contrats précaires diminue globalement depuis 2008, avec une part qui reste supérieure aux deux autres sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » (14,9 % contrairement à 11,8 % et 11,4 %).

Le travail à temps partiel connaît une dynamique similaire, les deux sexes confondus. La part des femmes salariées de 15 ans et plus à temps partiel a connu une légère augmentation depuis 1990, passant de 27,1 % à 34,4 %. Pour les deux autres territoires, cette part a connu



une stagnation sur les 30 années qui séparent les deux relevés. Du côté des hommes, l'augmentation semble plus conséquente, passant presque du simple au triple (de 3,4 % à 9,3 %). Cette augmentation est similaire pour Thionville et la Communauté d'Agglomération, où les parts atteignent 6,3 % et 5,8 % en 2019.

47,2 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont également bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. En ce qui concerne Thionville et la Communauté d'Agglomération, cette donnée environne les 25 % (26,4 % pour Thionville et 24,5 % pour la Communauté d'Agglomération). 7,7 % des demandeurs d'emploi des catégories A, B et C ont moins de 26 ans, ce qui représente une proportion plus faible que pour les deux autres territoires. La conséquence étant qu'il y a davantage de demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus sur le quartier prioritaire « Saint-Pierre – La Milliaire » que sur les deux autres territoires.

À l'instar des précédentes données relatives au niveau de formation, les demandeurs d'emploi vivant sur le QPV « Saint-Pierre – La Milliaire » ont une répartition des diplômes distinctes des deux territoires de comparaison. Ainsi, 21,1 % ont un diplôme inférieur au CAP-BEP tandis que cette proportion ne dépasse pas les 13,3 % pour Thionville et la Communauté d'Agglomération. Cette différence se traduit également au regard de la proportion de personnes ayant un diplôme supérieur au Baccalauréat : quand elle s'élève à 30,3 % sur Thionville et 29 % sur la Communauté d'Agglomération alors qu'elle atteint 13,4 % pour les demandeurs d'emplois du QPV « Saint-Pierre – La Milliaire ».

Photographie 16 : Vue aérienne de « Saint-Pierre – La Milliaire » (5)



Source : *Communication (CAPFT)*

Les demandeurs d'emploi du QPV « Saint-Pierre – La Milliaire » sont inscrites depuis davantage de temps que les demandeurs d'emploi de l'ensemble de la commune et de la Communauté d'Agglomération. Ce constat s'illustre par la proportion de demandeurs d'emploi

inscrits pendant moins de 6 mois et depuis 2 ans et plus. La proportion de demandeurs d'emploi inscrits pendant moins de 6 mois est inférieure sur le QPV « Saint-Pierre – La Milliaire » aux deux autres territoires de référence. De l'autre côté, la proportion de demandeurs d'emploi inscrits depuis 2 ans ou plus est supérieure sur le QPV « Saint-Pierre – La Milliaire » par rapport aux deux autres territoires.

Pour conclure, l'indice de chômage est en faible augmentation sur les trois territoires depuis 2014. Il passe de 17,1 % à 18,9 % sur Thionville ou de 15,8 % à 17,1 % sur la Communauté d'Agglomération. Bien que la dynamique soit similaire sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire », il est à noter que l'indice de chômage y est supérieur aux deux territoires de comparaison, constituant presque le double (34,8 % en 2020). La dynamique est différente lorsque la catégorie des moins de 26 ans est considérée. Pour celle-ci, l'indice de chômage baisse depuis 2016 sur Thionville et la Communauté d'Agglomération, alors qu'il ne fait qu'augmenter sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire », passant de 38,7 % en 2016 à 48,2 % en 2019.

### ***Des professions***

La composition socioprofessionnelle de l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » comprend un tiers d'ouvriers (31,7 %) et un autre tiers d'employés (33,6 %). 15,5 % de la population est rattaché aux professions intermédiaires. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise représentent 5,9 % tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 13,3 % de la population. Sur cette catégorie, il est à noter que 16,6 % des hommes sont identifiés comme cadres et professions intellectuelles supérieures contre 8,6 % des femmes.

Photographie 17 : Vue aérienne de « Saint-Pierre – La Milliaire » (6)



Source : *Communication (CAPFT)*

La part des chômeurs sur l'ensemble de la population s'élève à 14 % en 2019, après avoir connu un pic à 19,9 % en 2013. Cette part est en faible augmentation sur Thionville et la Communauté d'Agglomération. La part des étudiants a également augmenté sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » avec un pic à 10,5 % en 2013 avant de descendre à 9,3 % en 2019. Une part qui est supérieure aux deux autres territoires (8,4 % et 8,3 %). Concernant les retraités, leur part a également diminué depuis 2008, passant de 9 % à 5,5 %. Une baisse qui concerne les deux autres territoires dans des proportions moindres. Enfin, la part des autres inactifs a stagné sur Thionville et la Communauté d'Agglomération alors qu'elle a augmenté considérablement sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire », de 12,2 % à 22,7 %.

### **Des ressources monétaires**

Les habitants du QPV « Saint-Pierre – La Milliaire » ont leur revenu davantage constitué par les prestations sociales (29,3 % contre 4,4 % pour Thionville et 4,3 % pour la CAPFT). Cette donnée se confirme lorsque l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » est considéré, avec une part des ménages couverts par les *minima* sociaux s'élevant à 27,1 % contrairement à 10,9 % pour Thionville et 9,4 % pour la Communauté d'Agglomération.

Cette donnée est renforcée par la part des ménages couverts par le Revenu de Solidarité Active, où cette part s'élève à 15,4 % en 2020, équivalente depuis 2016. Une part supérieure à celle sur Thionville et la Communauté d'Agglomération où elles s'élèvent à 6,4 % et 5,5 %.

Pour approfondir les ressources, la part des allocataires dont le revenu est constitué à 50 % et à 100 % de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales éclaire également la situation des ressources de la population. 39,6 % des allocataires vivant sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » ont leur revenu dépendant à 50 % et 21,6 % à 100 % des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales. Ces données sont en décrochage par rapport à la commune où 28,5 % des allocataires dont le revenu est constitué à 50 % de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales. Pour autant, la dépendance à 100 % des allocataires aux prestations CAF sur la commune se rapproche de celle de l'IRIS : 17,7 %.

La part des ménages couverts par l'Allocation Adulte Handicapé est en décrochage sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire » par rapport à celles de Thionville et de la Communauté d'Agglomération : 11,7 % contre 4,5 % et 3,9 %.

Photographie 18 : Vue aérienne de « Saint-Pierre – La Milliaire » (7)



Source : *Communication (CAPFT)*

### ***Un niveau de vie***

Le taux de bas revenus sur le QPV « Saint-Pierre – La Milliaire » s'élève à 71,7 % contre 24,5 % et 22 % sur Thionville et la Communauté d'Agglomération. La médiane des revenus fiscaux mensuels déclarés est de 660 € au QPV « Saint-Pierre – La Milliaire » alors qu'elle est de 1 910 sur la commune et de 1 950 sur l'intercommunalité.

La distribution des revenus disponibles mensuels confirme les données précédentes où la médiane des habitants du quartier prioritaire est de 1 040 €, contre 1 930 € sur Thionville et 1 970 € sur la Communauté d'Agglomération. Cette distribution est synthétisée à partir du taux de pauvreté qui s'élève à 56,8 % sur le QPV « Saint-Pierre – La Milliaire », taux qui ne dépasse pas les 20 % sur les deux territoires de comparaison (18,1 % sur Thionville et 16,3 % sur la Communauté d'Agglomération).

Alors que la médiane de la moyenne mensuelle du niveau de vie a augmenté depuis 2013 sur Thionville et la Communauté d'Agglomération, elle stagne sur l'IRIS « Saint-Pierre – La Milliaire ». Cette différence de dynamique se traduit identiquement concernant l'écart interdécile.

## 2) Réunion publique de concertation

Les thématiques abordées par les citoyens du quartier Saint-Pierre- La Milliaire diffèrent quelque peu des deux concertations citoyennes déjà effectuées. En effet, dans ce quartier, on retrouve majoritairement la thématique du cadre de vie et de la vie sociale.

Les commerces ont été brièvement évoqués comme quel que chose de positif car le quartier est situé à proximité d'une zone commerciale, les habitants l'ont donc souligné comme un point qu'ils apprécient dans leur quartier.



#### Un quartier bien situé mais un cadre de vie à changer d'après les habitants :

La plupart des échanges ont porté sur le cadre de vie. En effet, les habitants ont tout d'abord mis en avant le fait que leur quartier était bien situé dans la ville car il est à proximité de tout (centre-ville, collèges, écoles) et que les transports (bus, trains) y sont facilement accessibles, ce qui est pratique pour les personnes sans permis. Certains sont également satisfaits de la rénovation du city stade qui a pu avoir lieu au mois de juin et des aires de jeux qu'il y a dans le quartier.

De nombreuses discussions ont eu lieu sur la situation locative. Effectivement, malgré le fait que le loyer soit abordable et que certains trouvent une belle esthétique aux tours du quartier, un certain nombre de doléances ont été exprimées. Tout d'abord, les personnes vivant dans les logements sociaux expriment une difficulté à joindre leur bailleur à travers le numéro unique. Ils souhaiteraient pouvoir avoir une personne de proximité à qui se référer en cas de problème et non pas un standard délocalisé. Ils décrivent un sentiment de manque de communication, ce qui engendre de la frustration du côté des locataires.

Est évoqué également le fait que les lumières des halls restent allumées toutes les nuits alors que la mise en place d'un détecteur de mouvement permettrait d'éviter ce désagrément et d'économiser de l'énergie et de l'argent. Dans la même idée, les résidents regrettent qu'il n'y ait pas d'issue de secours ni même de lumière pour indiquer la sortie en cas d'incendie ou d'urgence. Certains évoquent le fait qu'il serait appréciable que les cages d'escaliers soient rénovées, les portes d'entrées sécurisées (car l'ouverture de celles-ci engendrerait du trafic) et les boîtes aux lettres réparées car elles seraient dégradées. Les ascenseurs sont également souvent en panne et la réparation met du temps à se faire. La mauvaise isolation phonique et thermique est également regrettée par les habitants. Certains d'entre eux ont pu dire qu'ils déménageraient s'ils en avaient les moyens et soulignent que des familles nombreuses doivent vivre dans un F2. Pour conclure en ce qui concerne les logements sociaux, certains ont évoqué leur souhait qu'il y ait des balcons pour tous les appartements, bien qu'ils aient conscience que cela est peu réalisable.

Le manque de propreté du quartier est également souligné par les habitants. L'un d'entre eux utilise d'ailleurs le terme « d'insalubrité notoire » pour décrire son quartier. En effet, les poubelles sont en mauvais état et le ramassage passe trop peu de fois par semaine (une fois par semaine). Cela crée un amas d'ordures, émet une mauvaise odeur et attire les mouches, les rats, et incommode à l'unanimité les habitants. Il y a également des déchets en dehors du pourtour des poubelles qui ne sont jamais ramassés (autour des tours notamment) ainsi que la poubelle des biodéchets qui n'est pas vidée. Cela entrave le bon entretien des espaces verts fait réalisé par un prestataire, qui ne peut pas couper l'herbe en passant sur les ordures.

À propos des espaces verts, les habitants apprécient le fait qu'il y ait de la verdure dans leur lieu de vie, cela leur donne l'impression de ne pas être entouré que de bitume. Ils apprécient tant cela qu'ils souhaiteraient davantage d'espaces verts, de jardins ou de parcs contenant de la nature autour de chez eux.

Photographie 19 : Réunion publique « Saint-Pierre – La Milliaire » du 23 juin 2024



Source : *Centre social Jacques Prévert*

Le stationnement est aussi une problématique pour les habitants du quartier Saint-Pierre – La Milliaire, les habitants regrettent le manque de place pour stationner et le fait que des voitures considérées comme des épaves restent dans les parkings sans être enlevées. Ils estiment également que le marquage de stationnement au sol devrait être refait car les zones interdites au stationnement ne se voient plus et les personnes s'y garent (dangereux

notamment pour les places dédiées aux pompiers et empêche les camions poubelles de passer) ou certains reçoivent des contraventions sans savoir que ce sont des zones interdites au stationnement.

Toujours concernant la route, les citoyens présents soulignent la dangerosité de celle-ci. En effet, le quartier propose différentes structures dédiées aux enfants (crèche, école, parc) mais le trajet pour s'y rendre n'est pas sécurisé. Les voitures ont tendance à rouler vite, ce qui est dangereux pour tous (voiture qui s'est encastrée dans une maison à deux reprises). Les familles doivent donc être doublées de vigilance et demandent que des outils soient mis en place pour faire respecter le code de la route dans le quartier (ralentisseurs par exemple). En plus de cela, un habitant signale que les revêtements de route sont dégradés, voire détruits (avec un accès handicapé notamment) et un groupe regrette qu'il n'y ait pas de chemin goudronné près des garages pour se rendre au carrefour.

Les habitants ont conscience que les travaux qui sont prévus dans leur quartier dans le cadre de « Thionville 2030 » vont éventuellement changer cela, mais ils déplorent le temps que cela prend pour se faire et le manque de communication à ce sujet. En effet, certains savent que leur tour doit être détruite mais depuis l'annonce, ils n'ont pas plus d'informations et ne savent pas qui contacter pour en avoir. Ils espèrent que les travaux vont pouvoir désenclaver le quartier, qu'il n'y ait plus de frontières et qu'il soit plus ouvert (avec de immeubles plus petits par exemple).

Le manque de communication est évoqué à une échelle allant au-delà des travaux prévus. Les habitants ont le sentiment que leurs demandes ne sont jamais prises en compte (logement, police, mairie, etc.) et que les choses mettent trop de temps à se mettre en place (réparations liées au logement par exemple).

Enfin, en ce qui concerne le cadre de vie, certains points concernant les infrastructures sont évoqués. Comme vu précédemment, le quartier regroupe un certain nombre d'enfants. Les habitants apprécieraient donc que leurs enfants puissent jouer dans un parc plus grand, avec des espaces de jeux. Ils évoquent aussi le manque d'aire de jeu mais ce point fait débat dans le groupe qui l'a évoqué : les jeunes y sont favorables et les personnes plus âgées n'estiment pas cela nécessaire. Un autre espace utilisé par les habitants mériterait d'être rénové : le terrain de foot de la Milliaire qui n'est pas entouré de barrières, ni aplani, ce qui ne rassure pas les parents lorsque les jeunes enfants y jouent. Tous les habitants du quartier estiment également qu'il manque de bancs dans le quartier pour pouvoir se rencontrer et échanger, ils souhaiteraient que certains puissent être installés, mais qu'ils ne soient pas fixés trop proches des habitations pour qu'il n'y ait pas de nuisances. Justement à ce propos, certains évoquent le bruit que l'autoroute peut faire et qu'ils entendent depuis chez eux. Ils proposent donc qu'un mur anti-bruit puisse être installé, sans que cela fasse consensus.

Photographie 20 : Réunion publique « Saint-Pierre – La Milliaire » du 23 juin 2024



Source : *Centre social Jacques Prévert*

### Des relations sociales mitigées :

Le contact et les relations que peuvent avoir les habitants entre eux a aussi été débattu par les citoyens présents lors de cette réunion. L'ambiance du quartier est vue de manière plutôt mitigée par ceux-ci. En effet, ils sont tous d'accord pour dire qu'il y a des incivilités qui se constatent par le manque de respect du matériel et du travail des agents d'entretien, par les nuisances sonores (au city stade la nuit par exemple), par les conflits entre voisins ou les dégradations de manière générale. Pour lutter contre cela, ils sont d'ailleurs en demande de zones de vidéosurveillance et la mise en place d'éclairage dans le quartier la nuit car ils pensent que cela pourrait réduire les incivilités. Le racisme est également évoqué avec des personnes qui témoignent en avoir été victime (insultes notamment) et d'autres qui aimeraient que les personnes soient plus cultivées car ils estiment que cela permettrait un meilleur vivre ensemble et davantage de sagesse et de respect entre tous. Certains trouvent que le quartier regroupe une population en difficulté et que cela ne fait qu'empirer leur situation. En contraste de cela, ils sont tout de même une majorité à estimer que le quartier est multiculturel et que c'est un aspect qu'ils apprécient, ils s'entendent avec le voisinage (« voisines sympas ») et trouvent que les jeunes du quartier sont bienveillants.

La jeunesse est d'ailleurs une population qui semble préoccuper les habitants. En effet, ils trouvent que ce sont des personnes qui sont en difficulté et qui auraient besoin d'être plus aidées. Ils demandent d'ailleurs qu'il y ait plus d'investissement dans les structures dédiées à ce public pour qu'elles puissent les accompagner davantage (l'exemple de l'apprentissage du français est donné) et leur proposer un lieu de rencontre car un espace était auparavant dédié



à cela, mais il aurait fermé. Dans la même idée, les habitants aimeraient pouvoir avoir plus d'activités en direction des familles dans le quartier.

Enfin, les habitants regrettent qu'il n'y ait pas plus de solidarité entre eux, avec plus de mobilisations lorsque des événements sont mis en place (« les gens râlent beaucoup mais ne s'engagent pas pour leur quartier »). Pour favoriser cette solidarité, deux propositions ont été faites. Tout d'abord, un groupe propose que soit mis en place un dispositif pour que les habitants puissent communiquer entre eux afin de pouvoir informer les autres lorsqu'ils souhaitent donner un objet ou un meuble par exemple. Cela favoriserait les échanges et éviterait de jeter des affaires qui pourraient être utiles au voisin. Dans le même sens, un groupe a aussi proposé de mettre en place une brocante annuelle dans le quartier. Cela leur permettrait de mieux se connaître et de mettre de l'animation dans le territoire.

À la fin de cette réunion, les habitants ont spécifié aux organisateurs qu'ils souhaitaient avoir un retour sur ce qu'ils avaient évoqué et qu'ils espéraient que cela permette de faire entendre leur réalité et problématiques quotidiennes.

PROJET

### 3) Recueil de la parole d'habitants

Photographie 21 : Recueil de la parole à « Saint-Pierre – La Milliaire »

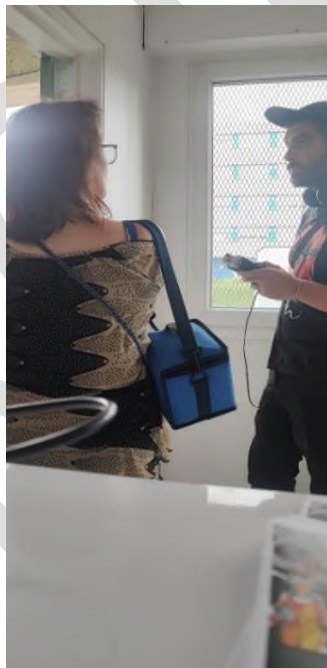


Source : *Centre Social Jacques Prévert*

**Versions courte** : <https://centrelelierre.bandcamp.com/album/restitution-diagnostic-politique-de-la-ville-pr-s-de-saint-pierre-la-milliaire-3>

**Version longue** : <https://www.youtube.com/watch?v=Gi4d5Z7pJ4I>

Photographie 22 : Recueil de la parole à « Saint-Pierre – La Milliaire » (2)



Source : *Centre social Jacques Prévert*

## D) Terrasses des provinces

### 1) Portrait de données

Carte 4 : Quartier prioritaire de la ville « Terrasses des provinces » (Yutz)



PROJET

Source : *Système d'Information Géographique de la CAPFT*

### ***Habiter***

La typologie d'habitat du QPV « Terrasses des provinces » se caractérise par une part de logement social dépassant les 95 %. Le taux de vacance y est supérieur à celui des deux unités urbaines de référence (7,3 % contre 3,6 % pour Yutz et la Communauté d'Agglomération). Ce taux de vacance augmente lorsque les données sont observées à l'échelle de l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens », avec une part des logements vacants s'élevant à 11,7 %. Le taux de rotation y est pourtant inférieur en comparaison, s'élevant à 6,2 %.

47,2 % des habitants du QPV « Terrasses des provinces » y vivent depuis 10 ans ou plus, 72,5 % depuis 5 ans ou plus. Ces données sont supérieures à celles des deux territoires de comparaison : 62 % pour Yutz et 64,2 % pour la Communauté d'Agglomération. 99,1 % des

ménages du QPV sont locataires, tandis que cette part s'élève à 44,4 % pour la commune et 53,1 % pour la Communauté d'Agglomération.

Photographie 23 : Vue aérienne des « Terrasses des provinces » (1)



Source : *Communication (CAPFT)*

### **Des âges**

Les habitants du QPV « Terrasses des provinces » représentent 2,9 % de la population municipale de Yutz et 1,5 % de celle de la Communauté d'Agglomération.

L'« indice jeunesse » du QPV n'étant pas disponible, la donnée significative est le pourcentage des moins de 25 ans s'élevant à 35,2 %, soit plus d'un tiers de la population. En 2018, la part des personnes âgées de 0 à 14 ans s'élevait à 24,8 %. Lorsque les données à l'échelle de l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » sont considérées, l'« indice jeunesse » de l'IRIS et des deux territoires de comparaison sont équivalents. Depuis 1990, l'indice sur ces trois territoires a connu une baisse similaire.

Concernant les personnes âgées de 60 ans et plus, leur part dans la population n'a cessé de croître depuis les années 1990, y compris sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens ». Pour autant, l'évolution de l'« indice d'évolution des générations âgées » indique le fait que le vieillissement de la population ralentit depuis 1999 pour remonter légèrement à l'occasion du relevé de 2019. En outre, les personnes âgées de 25 à 59 ans représentent presque la moitié de la population.

La part de la population étrangère et celle de la population immigrée ont connu une augmentation importante depuis 2008, passant de 8,9 % à 23,3 % pour la population étrangère

et 15,8 % à 25 % pour la population immigrée. Ces parts et leur évolution ne sont pas équivalente aux réalités des deux autres territoires, ne dépassant pas les 8 % de population étrangère et les 12 % de population immigrée.

### ***Des ménages***

La part des ménages composés d'une seule personne s'élève à 50,7 % sur le QPV en 2018. Lorsque les données sont observées à l'échelle de l'IRIS, une augmentation de cette part depuis 1990 est constatée, passant de 35,3 % à 46,5 %. Cette augmentation prend forme de la même manière sur les deux autres territoires de référence, bien que la part reste davantage conséquente sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » (46,5 % contre 43,9 % et 38,8 %). Cette composition des ménages est ainsi majoritaire.

Photographie 24 : Vue aérienne des « Terrasses des provinces » (2)



Source : *Communication (CAPFT)*

L'évolution de la part des familles monoparentales est similaire à celle des ménages composés d'une seule personne : une augmentation depuis 1990 sur les trois territoires et une part qui est supérieure sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » : 12,5% contre 10,1 % pour la commune et 10,3 % pour la Communauté d'Agglomération.

Contrairement aux deux dynamiques précédentes, la part des ménages composés de couples avec enfants connaît une diminution depuis 1990 sur les trois territoires, pour arriver à valeur semblable en 2019 : entre 20,2 % et 23,7 %. Jusqu'en 2008, la population vivant sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » avait une part inférieure de couples avec enfant(s) relativement aux deux autres territoires.

Concernant la part de familles nombreuses, les territoires communaux et intercommunaux présentent une baisse continue de 1990 à 2019, passant de 6,5 % à 3,9 % pour Yutz et de 7,5 % à 4,4 % pour la Communauté d'Agglomération. Cette baisse a concerné l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » jusqu'en 2008, avant de connaître une augmentation importante à l'occasion des relevés de 2013 et 2019, pour atteindre 10,9 %.

La part des femmes de 18 à 24 ans, avec au moins un enfant à charge, présente un pourcentage élevé en 2019, avec 19,2 % contre 6,3 % sur Yutz. Cette part a connu une évolution significative au sens où elle représentait 7,2 % de la population de l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » en 2008.

Photographie 25 : Vue aérienne des « Terrasses des provinces » (3)



Source : *Communication (CAPFT)*

### **À l'école**

D'après le recensement de la population en 2018, le taux de scolarisation des personnes âgées de 15 à 24 ans sur le QPV « Terrasses des provinces » s'élève à 67,9 %. Une donnée confirmée par celles liées à l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » où les taux de scolarisation des 15-17 ans et des 18-24 ans atteignent respectivement 100 % et 47,5 %. Des taux qui sont supérieurs en 2019 aux deux autres territoires.

Pour autant, la part des jeunes de 18 à 24 ans non scolarisés et sans diplôme restent supérieure sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » par rapport à celle de Yutz : 14,6 % contrairement à 10 %. Cette part a diminué depuis 2008, atteignant auparavant 21,4 %.

La majeure partie de la population n'a pas de diplôme (44,3 %) tandis qu'un tiers possède un diplôme de niveau inférieur au BAC (30,9 %). 25,8 % ont un diplôme de niveau de BAC ou de niveau BAC +2 et supérieur.

Ces données sont à mettre en perspective avec l'évolution de la part des personnes âgées de 15 ans et plus de bas niveau de formation ainsi que celles de haut niveau de formation. Ces données font valoir une baisse continue depuis 1990 de la part des personnes de 15 ans et plus de bas niveau de formation. Une baisse significative pour Yutz et la Communauté d'Agglomération, passant du double au simple entre 1990 et 2019, qui se réalise dans des proportions différentes sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » où la diminution s'illustre par une baisse de 54,7 % à 40,9 %. Concernant les personnes de haut niveau de formation, la dynamique est similaire : une hausse significative des personnes à haut niveau de formation sur les deux territoires de comparaison, passant du simple au triple. Une hausse qui se réalise également sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens », dans des proportions toutefois moindres : de 11,4 % en 1990 à 20,5 % en 2019.

Photographie 26 : Vue aérienne des « Terrasses des provinces » (4)



Source : *Communication (CAPFT)*

Ces deux dernières évolutions peuvent être regardées sous le prisme des variables « Homme » et « Femme ». Ce focus met en avant des dynamiques similaires à celle générale tout en mettant en exergue l'inégalité liée au sexe. En effet, alors que la part des hommes de bas niveau de formation atteint 34 % en 2019, celle des femmes atteint 46,6 %. La différenciation est identique pour la part des personnes de haut niveau de formation, où celle des hommes est de 22,9 % en 2019 et celle des femmes de 18,6 % en 2019.

Cette différenciation est à nuancer au regard de l'évolution des parts depuis 1990. La baisse de la part des personnes de bas niveau de formation connaît une évolution équivalente pour les hommes comme pour les femmes (de 47,7 % à 34 % pour les hommes et 60,2 % à 46,6 % pour les femmes). Pour l'évolution de la part des personnes de haut niveau de formation, il est à considérer d'ailleurs que la hausse est davantage significative entre 1990 et 2019 pour les femmes (de 7,4 % à 18,6 %) que pour les hommes (de 16,4 % à 22,9 %).

### ***Une vie active***

D'après le recensement 2018, le taux d'emploi des 15-64 ans est de 42,6 % sur le QPV « Terrasses des provinces ». Il descend à 36,8 % lorsqu'il est adapté aux femmes et monte à 47,2 % lorsqu'il est adapté aux hommes.

Concernant le taux d'activité des 15-64 ans, il connaît une baisse à partir de 2013 sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens », passant de 72,9 % à 66,8 % puis 62,5 %. Sur les deux territoires de comparaison, ce taux s'élève à 75,9 % et 76,1 %. Cette baisse constatée à partir de 2013 s'illustre également lorsqu'est observée la variable « sexe ». Le taux d'activité des hommes et des femmes baisse en effet, dans des proportions différentes toutefois. Quand celui des hommes atteint 69,9 % en 2019, celui des femmes est à 54,3 % ; pour des taux qui étaient à 78,5 % et 67,9 % en 2019.

La part des salariés en contrats précaires diminue globalement depuis 2008, avec une part qui reste supérieure aux deux autres sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » (14,9 % contrairement à 11,8 % et 11,4 %).

Photographie 27 : Vue aérienne des « Terrasses des provinces » (5)



Source : Communication (GAR 17)

Le travail à temps partiel connaît une dynamique similaire, les deux sexes confondus. La part des femmes salariées de 15 ans et plus à temps partiel a connu une légère augmentation depuis 1990, passant de 27,1 % à 34,4 %. Pour les deux autres territoires, cette part a connu une stagnation sur les 30 années qui séparent les deux relevés. Du côté des hommes, l'augmentation semble plus conséquente, passant presque du simple au triple (de 3,4 % à 9,3 %). Cette augmentation est similaire pour Yutz et la Communauté d'Agglomération, où les parts atteignent 6,3 % et 5,8 % en 2019.

47,2 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont également bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. En ce qui concerne Yutz et la Communauté d'Agglomération, cette donnée environne les 25 % (26,4 % pour Yutz et 24,5 % pour la Communauté d'Agglomération). 7,7 % des demandeurs d'emploi des catégories A, B et C ont moins de 26 ans, ce qui représente une proportion plus faible que pour les deux autres territoires. La conséquence étant qu'il y a davantage de demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus sur le quartier prioritaire « Terrasses des provinces » que sur les deux autres territoires.

À l'instar des précédentes données relatives au niveau de formation, les demandeurs d'emploi vivant sur le QPV « Terrasses des provinces » ont une répartition des diplômes



distinctes des deux territoires de comparaison. Ainsi, 21,1 % ont un diplôme inférieur au CAP-BEP tandis que cette proportion ne dépasse pas les 13,3 % pour Yutz et la Communauté d'Agglomération. Cette différence se traduit également au regard de la proportion de personnes ayant un diplôme supérieur au Baccalauréat : quand elle s'élève à 30,3 % sur Yutz et 29 % sur la Communauté d'Agglomération alors qu'elle atteint 13,4 % pour les demandeurs d'emplois du QPV « Terrasses des provinces ».

Photographie 28 : Vue aérienne des « Terrasses des provinces » (6)



Source : *Communication (CAPFT)*

Les demandeurs d'emploi du QPV « Terrasses des provinces » sont inscrits depuis davantage de temps que les demandeurs d'emploi de l'ensemble de la commune et de la Communauté d'Agglomération. Ce constat s'illustre par la proportion de demandeurs d'emploi inscrits pendant moins de 6 mois et depuis 2 ans et plus. La proportion de demandeurs d'emploi inscrits pendant moins de 6 mois est inférieure sur le QPV « Terrasses des provinces » aux deux autres territoires de référence. De l'autre côté, la proportion de demandeurs d'emploi inscrits depuis 2 ans ou plus est supérieure sur le QPV « Terrasses des provinces » par rapport aux deux autres territoires.

Pour conclure, l'indice de chômage est en faible augmentation sur les trois territoires depuis 2014. Il passe de 17,1 % à 18,9 % sur Yutz ou de 15,8 % à 17,1 % sur la Communauté d'Agglomération. Bien que la dynamique soit similaire sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens », il est à noter que l'indice de chômage y est supérieur aux deux territoires de comparaison, constituant presque le double (34,8 % en 2020). La dynamique est différente lorsque la catégorie des moins de 26 ans est considérée. Pour celle-ci, l'indice de chômage baisse depuis 2016 sur Yutz et la Communauté d'Agglomération, alors qu'il ne fait qu'augmenter sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens », passant de 38,7 % en 2016 à 48,2 % en 2019.

### ***Des professions***

La composition socioprofessionnelle de l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » comprend un tiers d'ouvriers (31,7 %) et un autre tiers d'employés (33,6 %). 15,5 % de la population est rattaché aux professions intermédiaires. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise représentent 5,9 % tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 13,3 % de la population. Sur cette catégorie, il est à noter que 16,6 % des hommes sont identifiés comme cadres et professions intellectuelles supérieures contre 8,6 % des femmes.

La part des chômeurs sur l'ensemble de la population s'élève à 14 % en 2019, après avoir connu un pic à 19,9 % en 2013. Cette part est en faible augmentation sur Yutz et la Communauté d'Agglomération. La part des étudiants a également augmenté sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » avec un pic à 10,5 % en 2013 avant de descendre à 9,3 % en 2019. Une part qui est supérieure aux deux autres territoires (8,4 % et 8,3 %). Concernant les retraités, leur part a également diminué depuis 2008, passant de 9 % à 5,5 %. Une baisse qui concerne les deux autres territoires dans des proportions moindres. Enfin, la part des autres inactifs a stagné sur Yutz et la Communauté d'Agglomération alors qu'elle a augmenté considérablement sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens », de 12,2 % à 22,7 %.

### **Des ressources monétaires**

Les habitants du QPV « Terrasses des provinces » ont leur revenu davantage constitué par les prestations sociales (29,3 % contre 4,4 % pour Yutz et 4,3 % pour la CAPFT). Cette donnée se confirme lorsque l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » est considéré, avec une part des ménages couverts par les *minima* sociaux s'élevant à 27,1 % contrairement à 10,9 % pour Yutz et 9,4 % pour la Communauté d'Agglomération.

Cette donnée est renforcée par la part des ménages couverts par le Revenu de Solidarité Active, où cette part s'élève à 15,4 % en 2020, équivalente depuis 2016. Une part supérieure à celle sur Yutz et la Communauté d'Agglomération où elles s'élèvent à 6,4 % et 5,5 %.

Pour approfondir les ressources, la part des allocataires dont le revenu est constitué à 50 % et à 100 % de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales éclaire également la situation des ressources de la population. 39,6 % des allocataires vivant sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » ont leur revenu dépendant à 50 % et 21,6 % à 100 % des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales. Ces données sont en décrochage par rapport à la commune où 28,5 % des allocataires dont le revenu est constitué à 50 % de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales. Pour autant, la dépendance à 100 % des allocataires aux prestations CAF sur la commune se rapproche de celle de l'IRIS : 17,7 %.

La part des ménages couverts par l'Allocation Adulte Handicapé est en décrochage sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens » par rapport à celles de Thionville et de la Communauté d'Agglomération : 11,7 % contre 4,5 % et 3,9 %.

Photographie 29 : Vue aérienne des « Terrasses des provinces » (7)



Source : *Communication (CAPFT)*

### ***Un niveau de vie***

Le taux de bas revenus sur le QPV « Terrasses des provinces » s'élève à 71,7 % contre 24,5 % et 22 % sur Yutz et la Communauté d'Agglomération. La médiane des revenus fiscaux mensuels déclarés est de 660 € au QPV « Terrasses des provinces » alors qu'elle est de 1 910 sur la commune et de 1 950 sur l'intercommunalité.

La distribution des revenus disponibles mensuels confirme les données précédentes où la médiane des habitants du quartier prioritaire est de 1 040 €, contre 1 930 € sur Yutz et 1 970 € sur la Communauté d'Agglomération. Cette distribution est synthétisée à partir du taux de pauvreté qui s'élève à 56,8 % sur le QPV « Terrasses des provinces », taux qui ne dépasse pas les 20 % sur les deux territoires de comparaison (18,1 % sur Yutz et 16,3 % sur la Communauté d'Agglomération).

Alors que la médiane de la moyenne mensuelle du niveau de vie a augmenté depuis 2013 sur Yutz et la Communauté d'Agglomération, elle stagne sur l'IRIS « Hexagone Cormontaigne Carolingiens ». Cette différence de dynamique se traduit identiquement concernant l'écart interdécile.

## 2) Réunion publique de concertation

## Engagements Quartiers 2030



### CONCERTATION CITOYENNE

Habitants du quartier **TERRASSES DES PROVINCES**

Vous êtes invités à vous exprimer sur les priorités pour votre quartier lors d'un temps de rencontre.

**20 JUIN À PARTIR DE 18H**

Café associatif

1, bis rue du Dauphiné



La même démarche de concertation citoyenne a été effectuée dans le quartier Terrasses des Provinces à Yutz. Le retour des habitants peut également être divisé par thématiques : la présence des associations, le cadre de vie dans lequel ils évoluent, les commerces et structures présentes sur le quartier et la vie sociale au sein de ce territoire.

#### Un quartier riche en associations :

Dans ce quartier, les deux groupes d'habitants ont unanimement mis en avant le fait que le quartier était riche en présence associative. En effet, ils apprécient fréquenter celles-ci et leur présence est reconnue ainsi que l'importance de l'implication de leurs bénévoles, qui contribuent à la création de lien social dans le quartier. Ils ont pu citer par exemple le café associatif, l'association Réussir Ensemble ou le local de la prévention spécialisée, APSIS Emergence. En parallèle, les besoins de ces associations ont été évoqués comme le besoin de rénovation du local d'APISIS, l'absence de local pour l'association Badra pour qu'ils puissent stocker les denrées destinées au don, la nécessité de véhicules pour le club de foot pour ses déplacements extérieurs ou bien le besoin pour les acteurs associatifs de se rencontrer davantage.

#### Un quartier vivant :

Les citoyens ont également tous souligné la richesse de la vie sociale au sein du quartier. En effet, les mots qui reviennent lorsqu'ils évoquent leurs liens sont les suivants : soutien, entraide, « on ne se sent jamais seul », convivialité, belles amitiés, intergénérationnel, relations de proximité, gens sympathiques, tolérance, accueil et ouverture. Ils sont donc globalement tous d'accord pour dire qu'il y a une bonne entente parmi les habitants. Pour pouvoir passer davantage de moments partagés, certains regrettent d'ailleurs qu'il n'y ait pas plus d'événements, d'animations diversifiées et de festivités dans le quartier même s'ils admettent qu'il y en a déjà un certain nombre. Dans ce sens, ils regrettent le fait qu'il n'y ait plus de fête de la musique dans leur quartier et ont le sentiment d'être un peu délaissé par la Mairie. La situation des jeunes adultes a également été évoquée dans un groupe avec le sentiment qu'il n'y a pas assez d'espaces de convivialités pour eux et que leurs perspectives professionnelles, leur avenir dans le quartier paraissent assez fermés. Il y aurait donc un souhait de développer de l'associatif en direction de ce public pour pouvoir travailler davantage sur leurs perspectives.

Concernant la vie sociale, deux points d'amélioration sont cités. Le premier, partagé unanimement par les deux groupes, est celui des incivilités. Malgré la bonne entente qui semble régner dans le quartier, il y a toujours des difficultés entre certaines personnes, comme de l'impolitesse voire des insultes, des vélos qui restent dans les escaliers, des portes de halls qui restent ouvertes (avec risque d'installation de squatteurs) ou bien des animaux qui font du bruit toute la journée dans les appartements. L'autre point souligné par un groupe est la difficulté pour les enfants d'âges différents de partager le même espace de jeu, ce qui peut amener à des tensions. Cela rejoint d'ailleurs une problématique relative au cadre de vie évoquée par un groupe : le fait que l'aire de jeu soit trop petite pour le quartier. Elle est appréciée par les habitants, mais sa taille ne convient pas et celle du « plateau » serait dégradée.

Photographie 30 : Chorale lors de la fête de quartier du 27 août 2023, en face du Café associatif<sup>109</sup>



Source : *Centre social Le Lierre*

#### Des insatisfactions sur le cadre de vie :

Sur le cadre de vie, de nombreux éléments ont été soulevés par les citoyens. En effet, plusieurs sous-thèmes sont revenus : la sécurité, la propreté, les espaces verts, les logements, ou encore la mobilité.

<sup>109</sup> Aucune photographie n'a été prise lors de la réunion publique de juin. Pour illustrer cette partie, le choix s'est porté sur des clichés qui ont été pris dans le cadre d'une fête de quartier qui s'est déroulée à la fin du mois d'août. Les deux clichés choisis représentent les lieux où a eu lieu la réunion publique : le café associatif (la vocalisation à l'extérieur ; les groupes de parole à l'intérieur).

Certains habitants estiment qu'ils vivent dans un quartier tranquille. Toutefois, cela n'est pas partagé par tous. Est évoqué le fait que la journée, les personnes se sentent plutôt en sécurité. Cependant, certains ressentent un sentiment d'insécurité la nuit (minorité). Ils sont tous d'accord toutefois pour dire que depuis l'arrêt de l'éclairage public à minuit, qui est plutôt récent, il y aurait une augmentation des dégradations et de la délinquance (voitures abîmées, pneus crevés). Le fait qu'il n'y ait plus de lumières empêche les caméras de filmer et repérer les individus qui accomplissent cela. Dans la même idée, il est aussi déploré le fait qu'il y ait eu quelques feux de poubelles et de voiture (bien que ce ne soit pas régulier). Il y a aussi des personnes qui font du trafic de stupéfiants dans le quartier, ce qui n'est pas acceptable pour les habitants présents. Certains espaces (cages d'escaliers, terrains de foot) sont d'ailleurs squattés par ces personnes (ou d'autres), ce qui empêche les habitants de se déplacer de manière complètement sereine.

La propreté du quartier est un sujet qui a été fortement souligné par les habitants et qui fait l'unanimité : ils estiment que le quartier n'a jamais été aussi sale. Les poubelles ne sont pas assez ramassées pour eux (une fois par semaine), ce qui a pour conséquence un amas constant des déchets autour. Certains vont jusqu'à jeter leur débris par la fenêtre ou ne pas ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie. C'est une problématique très importante pour les habitants qui l'ont tous évoqué.

Photographie 31 : Réunion de préparation de la fête de quartier du 27.08.2023



Source : *Centre social Le Lierre*

Malgré cela, les habitants apprécient certains aspects de leur quartier dont la présence de la nature à proximité. Une partie d'entre eux estiment toutefois que ces espaces devraient être plus entretenus. Les deux groupes regrettent de ne plus avoir de bancs pour pouvoir profiter de ces espaces et estiment que c'est un manque important dans le quartier.

Concernant les logements, une certaine insatisfaction ressort des échanges. Malgré l'évocation de certains appartements estimés beaux, l'esthétique des logements sociaux est critiquée et un besoin de rafraîchissement demandé (« on croirait être dans les années 80 »). L'isolation des logements est aussi sollicitée, car l'hiver les habitants ont trop froid et l'été trop chaud. À ce sujet, le thermostat a été bloqué à une certaine température cet hiver et certains habitants ont eu tellement froid qu'ils ont dû aller se réchauffer dans un local associatif. Il est évoqué également que certains logements sont surpeuplés.

Les habitants souhaiteraient qu'il y ait des bus de manière plus fréquente dans leur quartier, ce qui faciliterait leurs déplacements. Toutefois, ils sont reconnaissants du fait qu'une navette ait été mise à leur disposition, se rendant devant un supermarché en dehors du quartier.

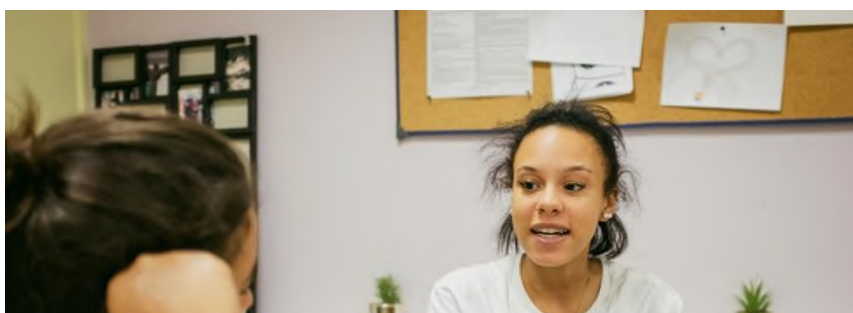
#### Un manque de commerces et structures :

Car en effet, le sujet du supermarché et des commerces en général a aussi été évoqué. Une supérette est présente dans le quartier mais certains trouvent qu'elle est trop chère (pas en majorité), qu'il n'y a pas assez de choix dans celle-ci, voire qui souhaiteraient qu'il y ait une épicerie ou un supermarché au sein du quartier. D'autres commerces manquants sont évoqués par les habitants comme un magasin de presse ou un lavomatic car il y a de nombreux étudiants dans le quartier qui n'ont pas de machines à laver chez eux et qui doivent se rendre plus loin. Les habitants en auraient également l'utilité, soit car ils n'ont pas de machine chez eux, soit pour les grosses quantités de linge. L'envie d'un cinéma au sein du quartier est aussi évoquée par un petit nombre mais le reste du groupe estime que ce n'est pas réalisable. Le peu de présence médicale est aussi regrettée, le seul médecin traitant partant à la retraite, ils devront se déplacer pour recevoir des soins. Les habitants soulignent le manque de moyens, de soutien et de reconnaissance accordé au quartier de la part des pouvoirs publics. En effet, certains services ont fermé tels que la mairie annexe, la médiathèque, la ludothèque, les locaux des pères et certains lieux d'accueil dédiés au public seraient dégradés. Ils estiment également que les choses ne sont pas faites en faveur des habitants : demandes réitérées plusieurs fois, laissées sans réponses (bailleurs par exemple).

Dans leur quartier, les citoyens apprécient la proximité du stade de foot, de la bibliothèque dans l'école, et de certaines structures telles que les crèches et les écoles.

### 3) Recueil de la parole d'habitants

Photographie 32 : Recueil de la parole aux « Terrasses des provinces »





Source : *Centre social Le Lierre*

**Versions courte** : <https://centrelelierre.bandcamp.com/album/restitution-diagnostic-politique-de-la-ville-yutz-2>

**Version longue** : <https://www.youtube.com/watch?v=Yk6aC4RqDNk>

Photographie 33 : Recueil de la parole aux « Terrasses des provinces » (2)



Source : *Centre social Le Lierre*

## E) Inter-quartiers

### 1) Synthèse de la consultation citoyenne nationale

#### Présentation de la démarche

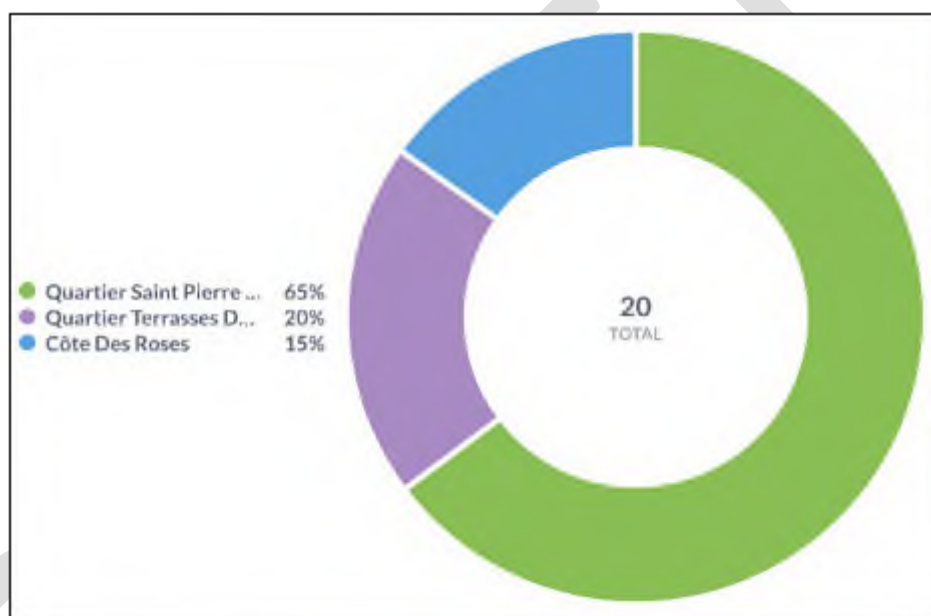
Ouverte le 20 septembre 2023, la plateforme numérique « Quartiers 2030 : vos projets pour vos quartiers » invitait les habitants hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

et les habitants en QPV<sup>110</sup> à répondre à une série de questions sur les défis, atouts et projets de leurs quartiers ainsi que sur les solutions pour renforcer la participation des habitants. La dernière partie étant uniquement réservée aux habitants en QPV. Close le 31 octobre 2023, cette concertation en ligne a donné lieu à 12809 contributions individuelles aux questionnaires, dont 6218 complètes.

### L'analyse de la participation

Au total, 20 répondants habitant un QPV de la CA Portes de France-Thionville ont complété le questionnaire.

Graphique 1 : Répartition des répondants par QPV pour la CA Portes de France-Thionville  
(%)



### Méthodologie d'analyse

Cette synthèse comporte une analyse quantitative et qualitative des réponses au questionnaire en ligne mis en place dans le cadre de la concertation Quartiers 2030. Ces réponses concernent les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) suivants :

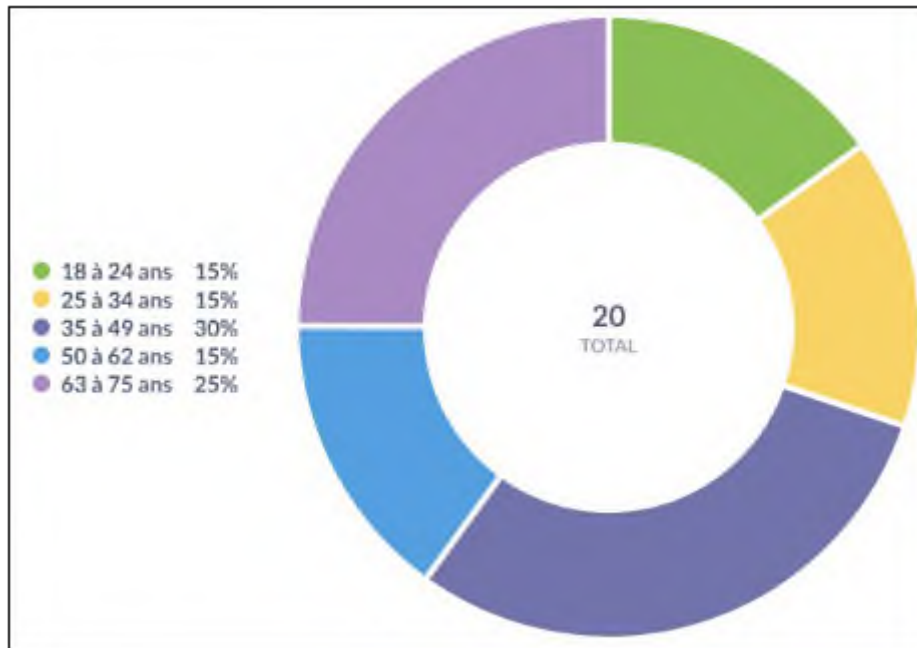
- Quartier Saint Pierre - La Millaire
- Quartier Terrasses Des Provinces
- Quartier Côte Des Roses

Le questionnaire comportait des questions fermées et des questions ouvertes. Les questions fermées permettaient aux répondants de sélectionner et ordonner parmi une liste de

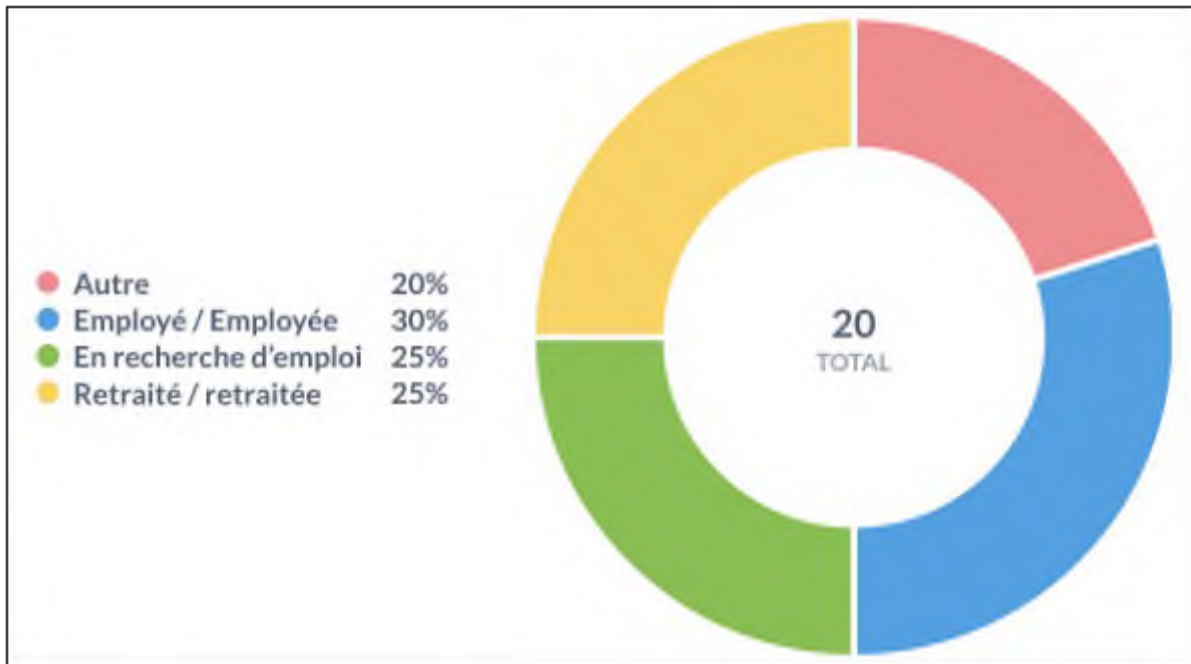
<sup>110</sup> Dans le cadre de cette synthèse locale, seules les réponses des habitants des QPV concernés ont été prises en compte. Le questionnaire étant également accessible aux habitants hors QPV, leurs réponses ont été intégrées à la synthèse nationale disponible ici : <https://quartiers2030.anct.gouv.fr/>

propositions préétablies celles qui les concernaient le plus. L'analyse des questions fermées repose sur une analyse qualitative qui distingue, lorsque c'est nécessaire, les QPV concernés. Les questions ouvertes permettaient aux répondants de compléter et préciser leurs réponses en les rédigeant dans un champ libre. L'ensemble des réponses libres a fait l'objet d'une lecture, d'une labellisation et d'une analyse. Une sélection de ces réponses est proposée et **permet de mettre en exergue les aspects spécifiques à la CA Portes de France-Thionville et ses QPV.**

Graphique 2 : Les tranches d'âge des répondants QPV de la CA Portes de France-Thionville (%)



Graphique 3 : La situation professionnelle des répondants QPV de la CA Portes de France-Thionville (%)

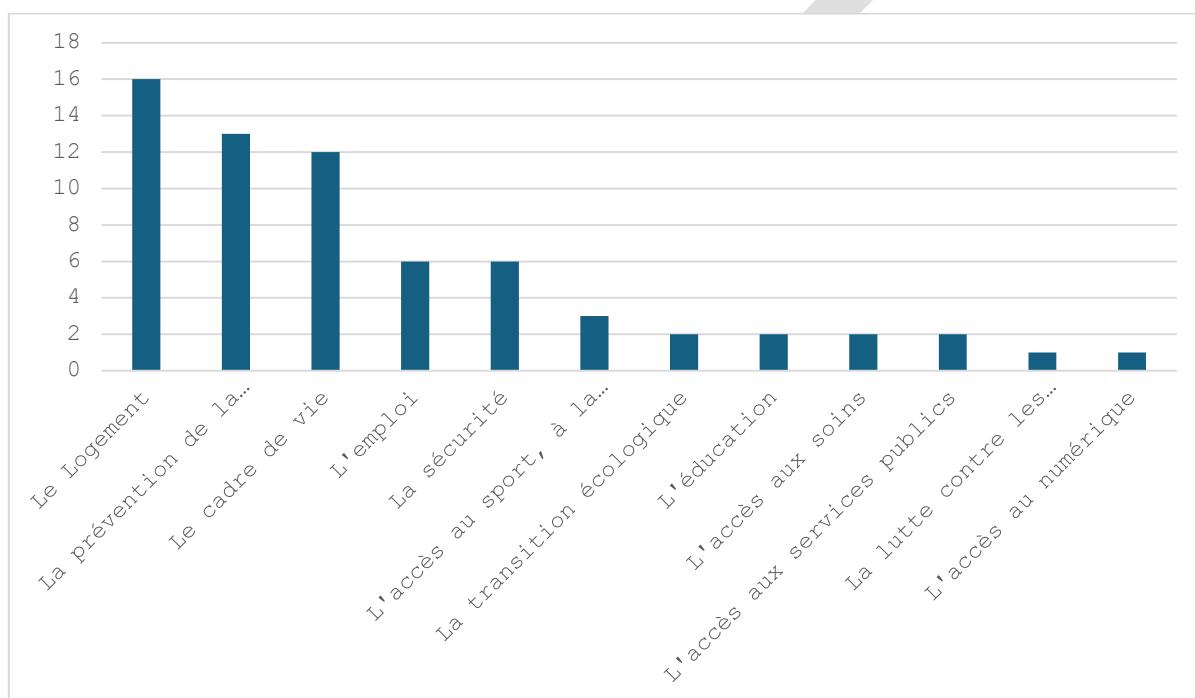


**Quels sont pour vous les principaux défis à relever dans votre quartier ?**

## Les défis identifiés par les habitants des QPV de la CA Portes de France-Thionville

Le graphique suivant représente la répartition totale des réponses à la question concernant les « défis de leur quartier » selon les options suivantes : *le logement ; le cadre de vie ; l'emploi ; la prévention de la délinquance ; l'éducation ; les transports en commun ; l'accès aux soins ; l'accès aux services publics ; l'accès au sport, à la culture, aux loisirs ; l'accès au numérique ; la lutte contre les discriminations ; la sécurité ; la transition écologique.*

Graphique 4 : Les principaux défis des QPV de la CA Portes de France-Thionville<sup>111</sup>



Le graphique ci-dessus permet d'identifier le logement, la prévention de la délinquance et le cadre de vie comme des défis majeurs pour les habitants des QPV de la CA Portes de France-Thionville. En revanche, les répondants ne considèrent pas les transports en commun, l'accès au numérique et la lutte contre les discriminations comme des défis immédiats.

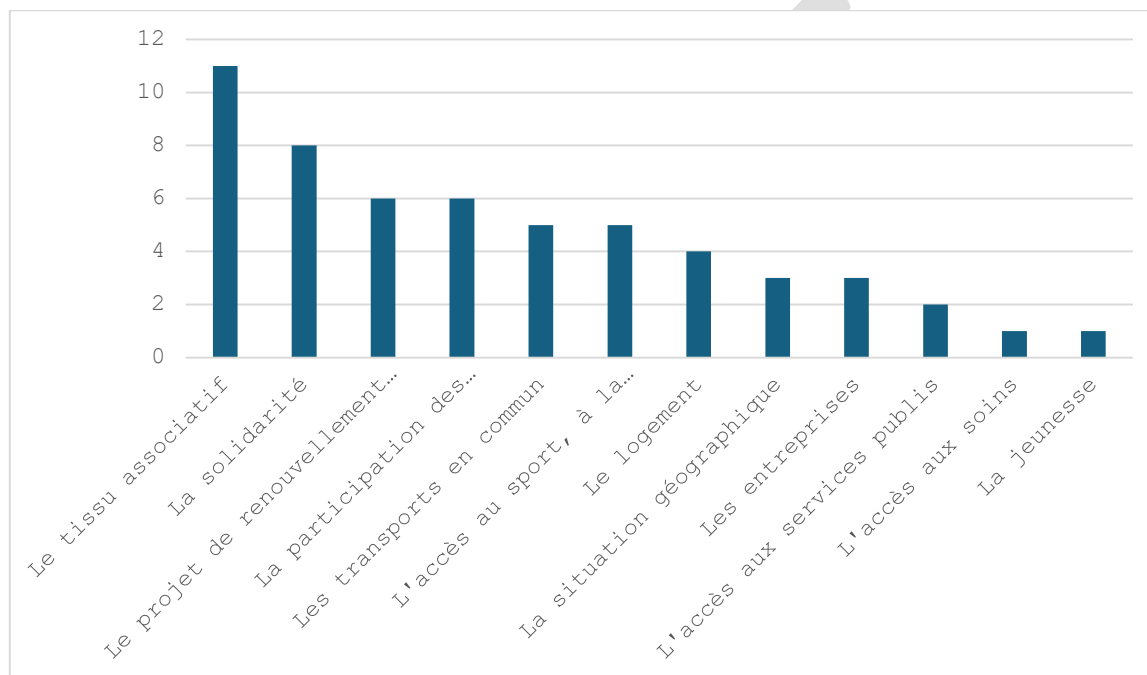
## Quels sont les atouts de votre quartier ?

<sup>111</sup> Les participants pouvaient sélectionner jusqu'à quatre défis.

## Les atouts identifiés par les habitants des QPV de la CA Portes de France-Thionville

Le graphique suivant représente la répartition totale des réponses à la question concernant les « atouts de leur quartier » selon les options suivantes : *le tissu associatif ; la solidarité ; les entreprises ; la participation des habitants ; l'accès aux services publics ; la jeunesse ; le cadre de vie ; le projet renouvellement urbain ; la situation géographique ; le logement ; l'accès au sport, à la culture, aux loisirs ; l'accès aux soins ; les transports en commun.*

Graphique 5 : Les atouts des QPV de la CA Portes de France-Thionville<sup>112</sup>



Le graphique ci-dessus permet d'identifier le tissu associatif, la solidarité et le projet renouvellement urbain comme les atouts des quartiers politiques de la CA Portes de France-Thionville. *A contrario*, les habitants des QPV de la métropole ne considèrent pas le cadre de vie, la jeunesse et l'accès aux soins comme des atouts.

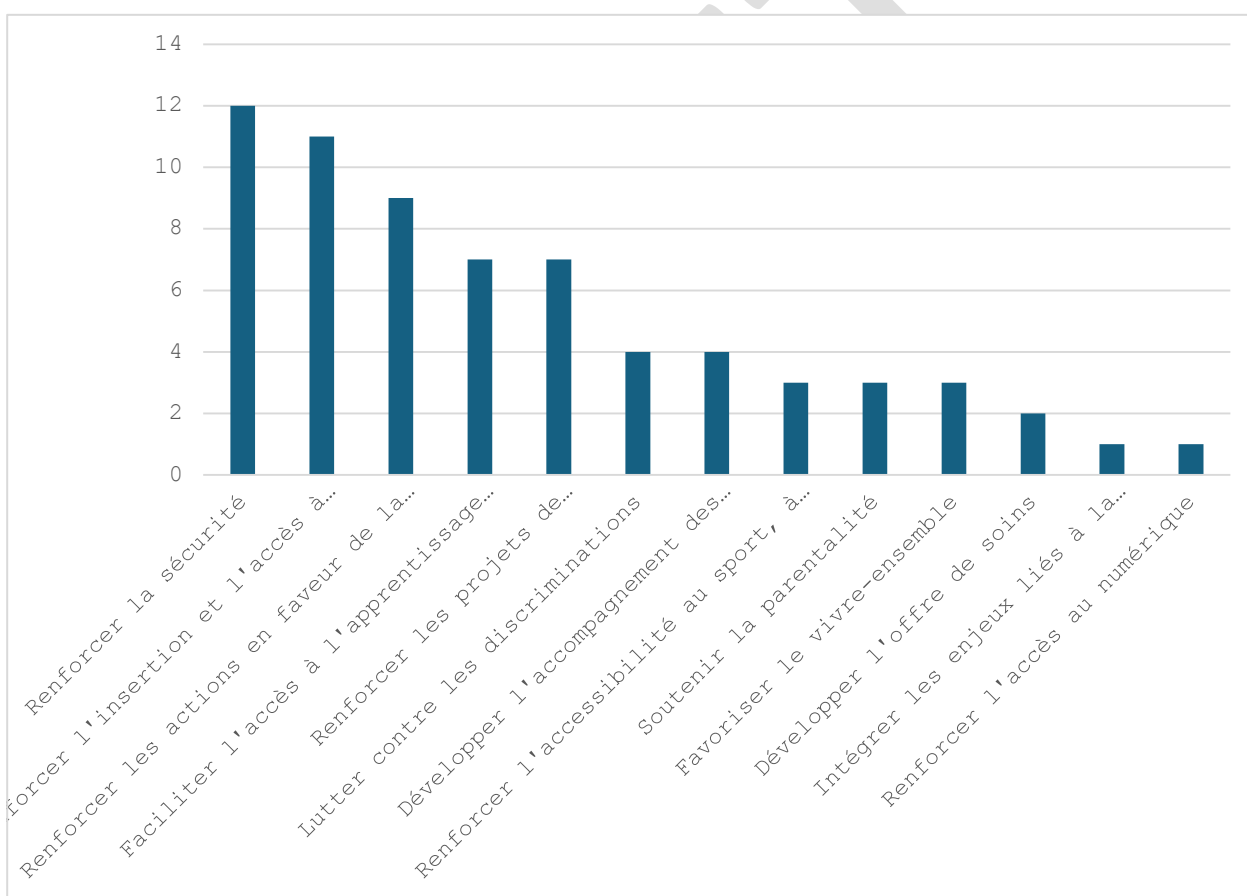
## Quels sont les projets pour votre quartier ?

<sup>112</sup> Les participants pouvaient sélectionner jusqu'à quatre atouts.

## Les projets identifiés par les habitants des QPV de la CA Portes de France-Thionville

Le **graphique suivant** représente la répartition totale des réponses à la question concernant les « projets prioritaires pour leur quartier » selon les options suivantes : *renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi ; renforcer les projets de renouvellement urbain ; renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire ; faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue française ; développer l'accompagnement des seniors et le lien intergénérationnel ; soutenir la parentalité ; renforcer l'accès au numérique ; lutter contre les discriminations ; développer l'offre de soins ; développer l'offre de transports en commun ; intégrer les enjeux liés à la transition écologique ; renforcer l'accessibilité au sport, à la culture et aux loisirs ; renforcer la sécurité ; favoriser le vivre-ensemble.*

Graphique 6 : Les projets pour les QPV de la CA Portes de France-Thionville<sup>113</sup>

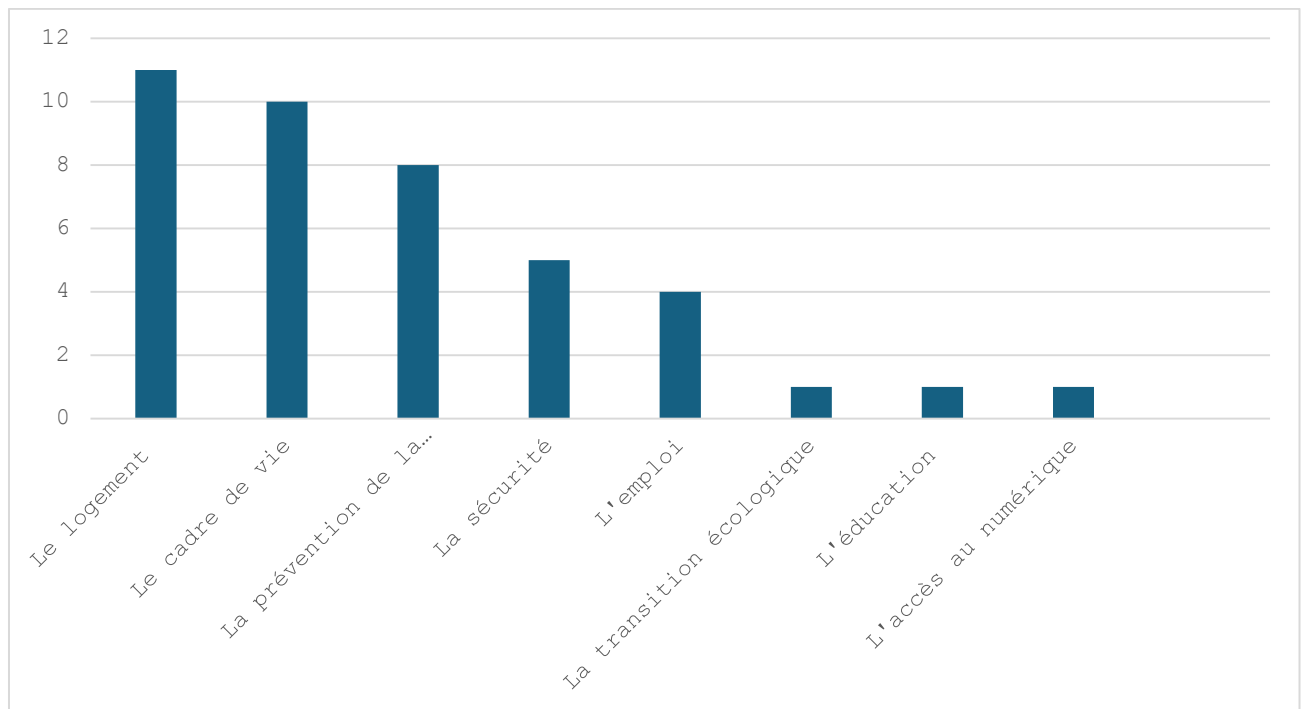


Le graphique ci-dessus permet d'identifier les projets souhaités par les habitants des QPV de la CA Portes de France-Thionville. Les réponses au questionnaire soulignent ainsi que les habitants des QPV privilégient les actions en faveur d'un renforcement de la sécurité, de l'insertion et de l'accès à l'emploi et des actions en faveur de la réussite scolaire. Faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue française est également souhaité.

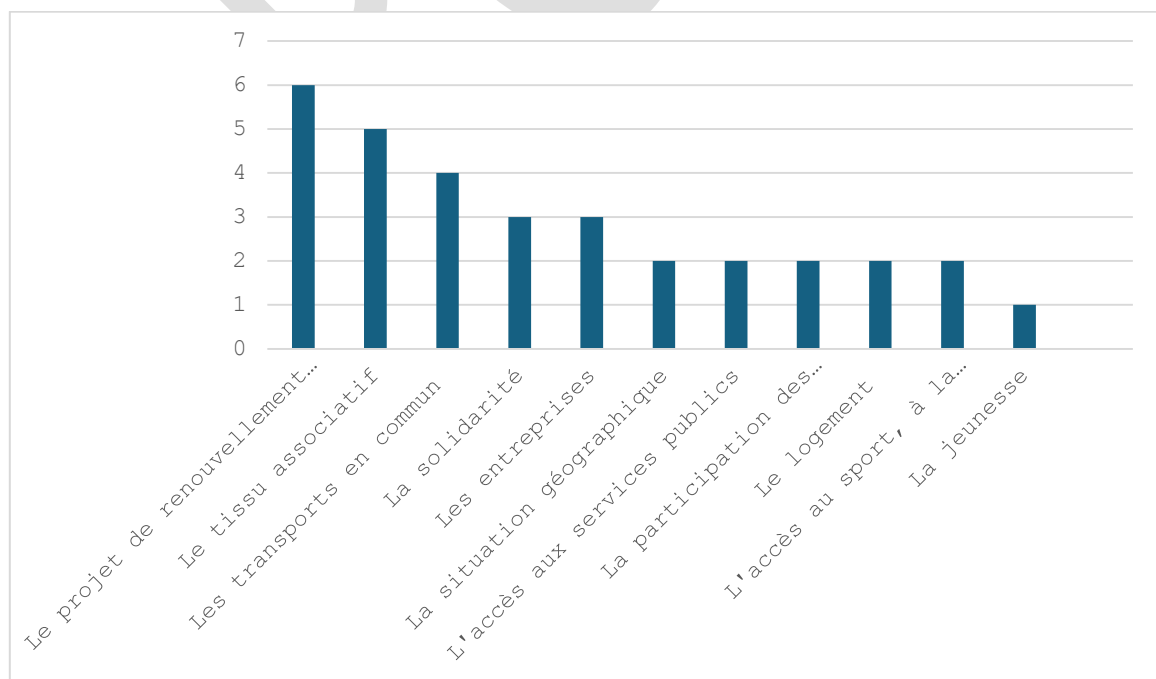
## Le détail des réponses pour le QPV de Quartier Saint Pierre - La Millaire

<sup>113</sup> Les participants pouvaient sélectionner jusqu'à quatre projets.

Graphique 7 : Les défis identifiés par les habitants du QPV de Quartier Saint Pierre - La Millaire

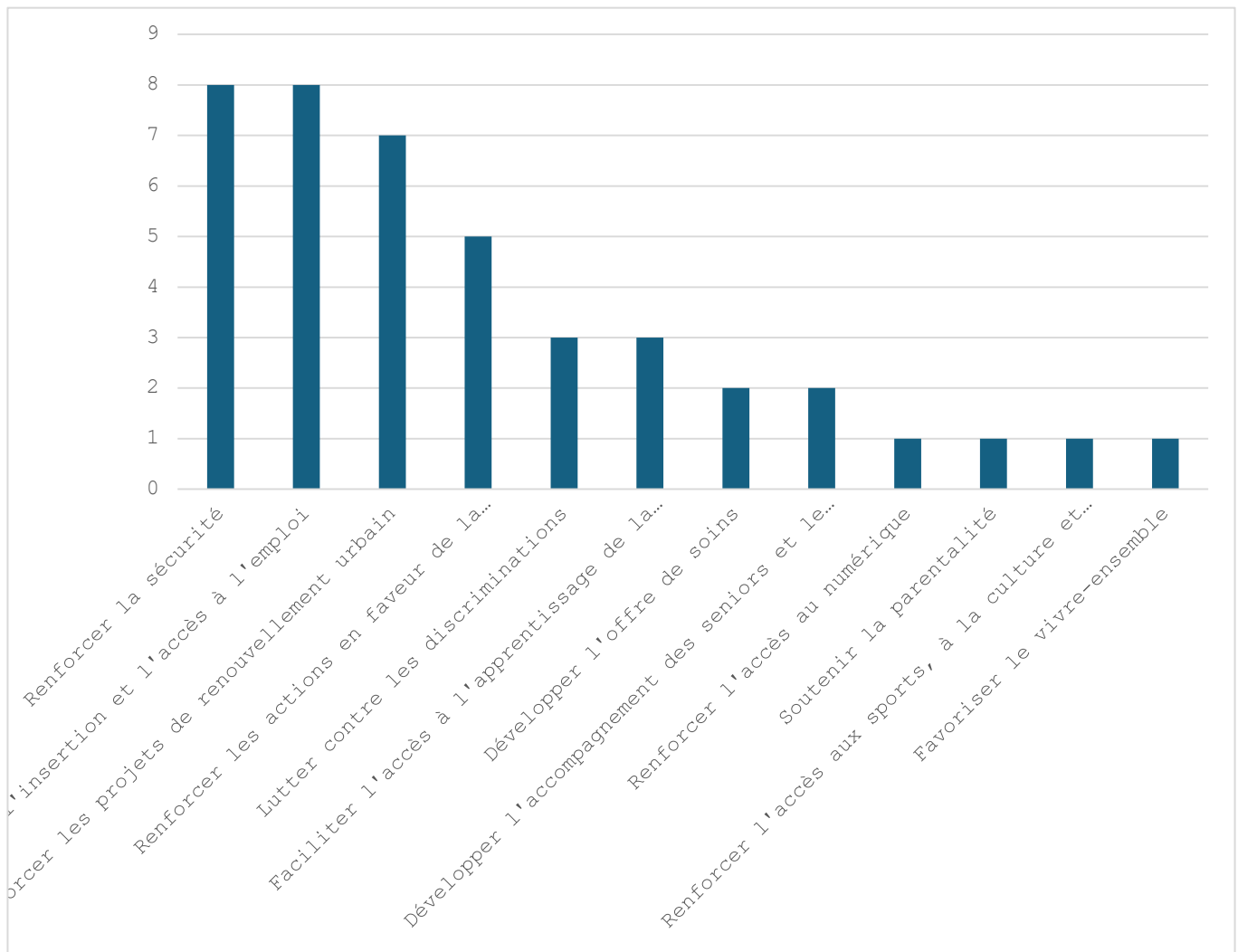


Graphique 8 : Les atouts identifiés par les habitants du QPV de Quartier Saint Pierre - La Millaire





Graphique 9 : Les projets identifiés par les habitants du QPV de Quartier Saint Pierre - La Millaire



## 2) Comparatif inter-quartiers

- Le QPV de Yutz est bien plus jeune que les autres et que le reste de la commune ainsi que l'EPCI :
  - **Terrasse des Provinces** : 47% de moins de 25 ans dans la population totale
  - Yutz : 28,9% de moins de 25 ans dans la population totale
  - CAPFT : 26,8% de moins de 25 ans dans la population totale
  - **Côte des Roses** : 32,9% de moins de 25 ans dans la population totale
  - **PSPM** : 29,3% de moins de 25 ans dans la population totale
  - Thionville : 26,1% de moins de 25 ans dans la population totaleLes autres QPV restent plus jeunes que le reste du territoire mais la différence n'est pas notable.
- Pour ce qui est du reste des données purement démographiques, les données entre les QPV et le reste sont plutôt similaires (part des 60 ans et plus par exemple presque égale pour CDR et PSPM, logiquement, il y en a moins à TP car plus de jeunes.)
- La part de la population immigrée est plus élevée dans les QPV que dans le reste du territoire :
  - **Terrasse des Provinces** : 29,9% de personnes immigrées & 26,4% de personnes étrangères
  - Yutz : 11,2 % de personnes immigrées et 7,4% de personnes étrangères
  - **CAPFT** : 10,4% de personnes immigrées & 6,9% population étrangère
  - Côte des Roses : 18,8% de personnes immigrées à CDR & 15,2% population étrangère
  - PSPM : 25,0% de personnes immigrées à PSPM & 23,3% de population étrangère
  - **Thionville** : 11,1% de personnes immigrées & 7,9% population étrangère
- Part des ménages seuls un peu en dessous de la moyenne de la commune (Thionville : 43,9% et Yutz : 35,4%) pour CDR (38,7%) et TP (33,4%). PMSP est un peu au-dessus (46,5%).
- Les familles nombreuses sont plus présentes dans les QPV mais encore plus à Yutz : 20,6% des ménages ont 3 enfants et plus (contre 5,7% à Yutz). (CDR : 9,8% et PMSP : 10,9%)
- Davantage de familles monoparentales à CDR (17,0%) et TP (17,7%) que le reste (12,4% à PMSP et 10,1% à Thionville).
- Part des femmes de 18-24 ans avec un enfant à charge bien plus important dans les QPV :
  - **Terrasse des Provinces** : 12,2% de femmes avec au moins un enfant à charge
  - Yutz : 4,8 % de femmes avec au moins un enfant à charge
  - **Côte des Roses** : 11,4% de femmes avec au moins un enfant à charge
  - **PSPM** : 19,2% de femmes avec au moins un enfant à charge
  - Thionville : 6,3% de femmes avec au moins un enfant à charge

- Taux de rotation plus bas à PSPM (6,4%) et CDR (8,1%) que la ville (10,1%) et l'EPCI (10%) tandis que l'on retrouve l'inverse pour le QPV de Yutz (14,3%) et 10,7% pour la ville de Yutz.
- Les actifs des QPV sont principalement des ouvriers et employés. On voit une forte différence entre le taux d'ouvriers sur la ville du territoire ainsi que la CA comparé aux QPV :
  - **Terrasse des Provinces** : 31,5 d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans
  - Yutz : 19,5 % d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans
  - CAPFT : 18,4% d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans
  - **Côte des Roses** : 35,3% d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans.
  - **PSPM** : 31,7% d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans
  - Thionville : 15,9% d'ouvriers parmi les actifs occupés de 15-64 ans.
- Taux un peu plus élevé d'artisans/commerçants, chefs d'entreprise dans les QPV que dans le reste du territoire :
  - **Terrasse des Provinces** : 4,6% parmi les actifs occupés de 15-64 ans
  - Yutz : 3,3 % parmi les actifs occupés de 15-64 ans
  - CAPFT : 3,8% parmi les actifs occupés de 15-64 ans
  - **Côte des Roses** : 3,2% parmi les actifs occupés de 15-64 ans.
  - **PSPM** : 5,9% parmi les actifs occupés de 15-64 ans
  - Thionville : 3,9% parmi les actifs occupés de 15-64 ans.
- Taux de chômage plus importants dans les trois QPV que dans le reste du territoire.
  - **Terrasse des Provinces** : 18,8% parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans.
  - Yutz : 9,9 % parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans.
  - CAPFT : 9,3% parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans.
  - **Côte des Roses** : 16,8 % parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans.
  - **PSPM** : 14% parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans.
  - Thionville : 9,6% parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans.
- Part des étudiants plus importante dans les QPV que dans le reste du territoire.
  - **Terrasse des Provinces** : 13,7% d'étudiants parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans
  - Yutz : 8,9 % d'étudiants parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans
  - CAPFT : 8,3% d'étudiants parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans
  - **Côte des Roses** : 10,8% d'étudiants parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans.
  - **PSPM** : 9,3% d'étudiants parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans.
  - Thionville : 8,4% d'étudiants parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans.S'expliquerait par le fait que les QPV sont des territoires plus jeunes ?
- Le taux d'inactif dans les quartiers prioritaires est bien plus important que dans le reste du territoire (presque le double). On observe également que, contrairement au reste et au QPV Terrasse des Provinces, le taux d'inactif est en augmentation dans les Quartiers Prioritaires.
  - **Terrasse des Provinces** : 17,6% d'inactifs parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans
  - Yutz : 8,7 % d'inactifs parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans.
  - CAPFT : 9,0% d'inactifs parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans

- **Côte des Roses : 16,8%** d'inactifs parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans. Ce quartier est passé de 11,1% d'inactifs en 2013 à 16,8% en 2019. Légère baisse dans le temps pour ce quartier : de 19,8% en 2008 à 17,6% d'inactifs en 2019.
  - **PSPM : 22,7%** d'inactifs parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans. Ce quartier est passé de 12,2% en 2008 à 22,7% e, 2019.
  - Thionville : 9,8% d'inactifs parmi l'ensemble de la population de 15/64 ans.
- Taux beaucoup plus élevé dans les quartiers prioritaires de jeunes de 16 à 25 ans ni scolarisé ni en emploi (NEETS) : **32,5% à Terrasse des Provinces** alors que 17,5% dans la commune et 15,4% dans l'EPCI. **32,9% à Côte des Roses** alors que 15,4 à Thionville.
  - Le taux de retard en 3<sup>ème</sup> est également bien plus élevé dans les quartiers prioritaires. Cela conforte le diagnostic qualitatif qui pointait du doigt une difficulté spécifique dans les QPV liée à la scolarité. **31,4% à Terrasse des Provinces** alors que 12% dans la commune et 8,8% dans l'EPCI. **35,3% à Côte des Roses** alors que 9% à Thionville.
  - Les données concernant le niveau de diplôme sont également plutôt significatives. On peut voir que presque la moitié de la population des QPV n'a pas de diplôme. Il n'y a pas de données pour le reste du territoire ce qui permettrait soit de marquer une plus grande différence ou bien de relativiser la donnée. Pour **terrasses des provinces 46,9%** de la population n'a pas de diplôme. C'est **50,2%** pour côtes des roses et **44,3%** pour **PSPM**
  - Taux d'emploi fourni par Pôle Emploi est plutôt significatif car il met en avant le fait que les QPV ont un taux d'emploi des 15-24 ans plus bas que les communes ou EPCI. **43,5% des 15/64 ans ont un emploi à Côte des roses** et **42,6% à PSPM**, contre 66,1% dans la commune et 66,8 dans l'EPCI. A Yutz, ce sont 45% des personnes qui ont un emploi dans le quartier terrasse des provinces et 66,6% dans la commune.
  - La population des quartiers prioritaires de la ville est globalement plus couverte par les minimas sociaux que le reste du territoire. Toutefois, les chiffres d'un QPV à l'autre diffèrent : 26,3% PSPM ; 30,1% Terrasses des Provinces ; 17% Côte des Roses.
  - Davantage de bénéficiaires de l'AAH dans les QPV que dans les communes et l'EPCI :
    - **Terrasse des Provinces : 9,4%**
    - Yutz : 3,8 %
    - **Côte des Roses : 7,3%.**
    - **PSPM : 12%**
    - Thionville : 4,4%.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par le fait que l'AAH est un minima social (environ 900€par mois), qui implique que les personnes la percevant ne peuvent se loger qu'auprès d'un bailleur social. Les QPV contenant majoritairement des logements sociaux, il est donc explicable que plus de personnes percevant l'AAH y vivent.

- On trouve davantage de bénéficiaires du RSA dans les QPV que dans le reste de l'agglomération. Toutefois, le QPV de Terrasses des Provinces a un taux plus élevé que les deux autres QPV : 20,7% de bénéficiaires à Terrasses des Provinces ; 14,3% au PSPM ; 9,7% côte des roses.

- Les revenus d'activité des QPV sont plus élevés que ceux des communes ou de l'EPCI. Cela s'explique par le fait que pour celles-ci, ce sont les revenus du patrimoine qui sont majoritaires.

### 3) Regards croisés sur les quartiers prioritaires

#### Vivre en « QPV »

Les données précédentes offrent un aperçu des particularités de chaque quartier prioritaire de la ville, en les comparant avec le reste du territoire (commune et communauté d'agglomération). Ces comparaisons mettent en avant une partie des réalités propres aux quartiers prioritaires du territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT). Pour compléter cet aperçu, il s'agit également de comparer ces données avec l'échelle nationale, afin d'analyser plus précisément certaines situations objectives des quartiers prioritaires. De plus, dans une perspective de diagnostic partagé, certains partenaires de terrain ont transmis leurs documents cadre (rapports d'activités, bilans, projets sociaux) pour que ressortent les constats et les enjeux concernant la population habitant ces quartiers. Cette démarche apporte une dimension « terrain » essentielle à un diagnostic et favorise la construction d'une culture commune de travail. La mise en commun de tous ces éléments permet d'avoir une photographie ancrée des quartiers prioritaires de la CAPFT, captant plus finement la réalité de leurs habitants. Bien entendu, celle-ci se veut la plus complète possible, sans prétendre à l'exhaustivité en raison de la complexité de chaque individu et situation.

Dans un premier temps sera décrite la présence de la jeunesse dans les quartiers prioritaires de la ville qui peut, dans ces espaces, être amenée à cumuler plusieurs difficultés. Une focale sera d'ailleurs faite sur le thème de la scolarité, éclairée par des données chiffrées et les constats des partenaires. Seront ensuite dépeintes les problématiques vécues par les jeunes des quartiers « Côte des Roses », « Saint-Pierre- la Milliaire » et « Terrasses des Provinces », repérées par les acteurs de terrain.

Ensuite sera évoquée la présence des familles monoparentales et nombreuses qui sont plus présentes sur ces territoires que les autres. En s'appuyant sur des données sociologiques et statistiques, leur vulnérabilité aux situations de précarité économique sera décrite. Comme de nombreux parents, ces familles sont aussi amenées à avoir des difficultés dans la gestion de la parentalité et un éclairage qualitatif à ce sujet sera proposé à partir des éléments des partenaires.

La situation sociale et professionnelle des habitants des quartiers prioritaires sera également analysée en s'appuyant sur les indicateurs présentés dans la partie précédente et sur les observations et l'expertise des acteurs de terrain. Sera mise en avant une présence importante de situations de pauvreté liées à un cumul de difficultés pour certaines personnes et une difficulté à s'insérer professionnellement pour une partie des habitants également.

Enfin, seront développés les éléments de diagnostic qualitatifs relevés par les acteurs de terrain en ce qui concerne l'accès au droit, le numérique, la santé et la mobilité.

### **Une jeunesse surreprésentée...**

Les données relatives à la démographie mettent en avant le fait que la population des quartiers prioritaires de la CAPFT est répartie similairement au reste du territoire. Par exemple, la part des personnes de plus de 60 ans est presque égale à la « Côte des Roses », à « Saint-Pierre – la Milliaire » et à la CAPFT. Toutefois, elle est moindre aux « Terrasses des Provinces ». Cela s'explique par le fait que ce quartier est significativement plus jeune que les autres. Les chiffres le montrent de façon claire : 47% de la population totale du quartier « Terrasses des Provinces » est composée de jeunes de moins de 25 ans. Il est à noter que les autres quartiers prioritaires de la ville restent plus jeunes que le reste du territoire mais la différence n'est pas aussi notable qu'avec le quartier « Terrasses des Provinces » : 32,9% à la « Côte des Roses » ; 29,3% à « Saint-Pierre – la Milliaire » et 26,8% au sein de la CAPFT.

La jeunesse des quartiers par rapport aux territoires les entourant s'observe également à l'échelle nationale. L'institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) indique que les quartiers politiques de la ville sont composés de 40% de moins de 25 ans, contre 29% dans le reste du territoire Français. Cela s'explique par le fait que dans ces territoires, on retrouve davantage de personnes avec des enfants (familles nombreuses/monoparentales surreprésentées) qui s'y installent. Pour ceux qui ne vivent pas en famille et ont moins de 25 ans, ce chiffre plus élevé que celui du reste du territoire peut s'expliquer par le fait que les jeunes des quartiers prioritaires cumulent plusieurs formes de précarité et risquent donc de rester vivre dans les quartiers prioritaires. Toujours d'après l'INJEP « 22% [des jeunes des quartiers politiques de la ville] ont un niveau inférieur au CAP ou au BEP, contre 19% des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes ». Ils sont également « deux fois plus touchés par le chômage que les jeunes des quartiers environnants » et deux fois et demi de plus à être « ni en emploi, ni en étude, ni en formation » par rapport aux territoires qui les entourent : « 27,5% contre 11,4% ». Cela confirme donc bien les difficultés propres aux jeunes vivant en quartier prioritaire et donne une piste de réponse à la raison pour laquelle ils sont plus nombreux dans ces espaces.

Pour ce même public des jeunes (ici ceux de 16 à 25 ans), la part d'entre eux n'étant ni scolarisé ni en activité passe du simple au double lorsque l'on observe les chiffres de la commune et ceux des quartiers prioritaires de la ville. Ce phénomène que l'on connaît également sous le nom de NEET (Not in Education, Employment or Training) est davantage présent dans les quartiers prioritaires en France que dans le reste des territoires et cela est devenu une préoccupation Européenne, et plus localement de la Mission Locale qui accompagne ce public-là.

### **... En difficulté scolaire...**

Une focale peut être faite sur une des difficultés cumulées par les jeunes vivant dans ces espaces : la scolarité. En effet, on observe un écart important entre les données scolaires relatives à la CAPFT et celles des quartiers prioritaires. Cela s'observe à travers le taux de retard en troisième et le niveau de diplôme. Ces chiffres indiquent que le nombre de jeunes en retard en 3<sup>ème</sup> double quand on passe de la commune au quartier, et que presque la moitié des habitants des « Terrasses des Provinces », de « Saint-Pierre – la Milliaire » et de la « Côte des Roses » n'ont pas de diplôme. Les difficultés scolaires sont d'ailleurs confirmées par les partenaires de terrain dans les documents qu'ils ont transmis à la CAPFT.

En effet, la majorité des acteurs travaillant dans les trois quartiers prioritaires de la ville s'accordent sur ce fait et observent une démobilitation de certains enfants dans leur parcours scolaire ainsi qu'une difficulté pour certains parents de s'investir dans la scolarité de leurs enfants. Pour illustrer les difficultés que peuvent vivre les élèves au sein des établissements scolaires, le centre social « Ô couleurs du monde » s'est rapproché des professionnels des différents établissements qui font ressortir des éléments significatifs :

*« Les enseignants constatent que les élèves présentent des difficultés importantes de langage (compréhension, vocabulaire, expression...). Ils manquent également d'autonomie à l'arrivée à l'école (habillage, propreté, interaction avec les pairs et l'adultes) : malgré un accueil organisé par les enseignants au sein de la classe en juin, les enfants rencontrent des difficultés d'intégration lors de leurs entrées à l'école. Plusieurs enfants concentrent un absentéisme important. Les enseignants regrettent le manque d'implication des parents dans la vie de l'école notamment durant les différentes périodes de confinement et lors des visites médicales ».*

Sur un autre territoire, celui du quartier « Saint Pierre - La Milliaire », à l'occasion d'une étude réalisée auprès de ses partenaires de terrain, le centre social « Jacques Prévert » fait ressortir le même constat : des parents habitant le quartier prioritaire, mais aussi le reste du territoire d'intervention du centre social, sont peu investis dans la scolarité de leurs enfants. Est évoquée également une difficulté pour les écoles de rentrer en contact avec certains parents et des enfants en grande difficulté scolaire sur ce territoire. Pour autant, les parents fréquentant le centre social déclarent principalement avoir besoin d'aide pour l'éducation et la scolarité de leurs adolescents ; lorsqu'ils sont interrogés sur leur souhait d'accompagnement dans l'éducation de leurs enfants.

L'enjeu pour les professionnels est d'accompagner les enfants vers la réussite éducative et de mobiliser leurs parents dans l'accompagnement à la scolarité. Si décrochage scolaire il y a, un accompagnement doit se poursuivre. En ce sens, la Mission Locale a renforcé en 2022 son partenariat avec le Centre d'Information et d'Orientation du territoire, ce qui a entraîné une augmentation de 33,3% des jeunes mineurs accompagnés par le dispositif (soit 25 jeunes en plus sur un total de 100). Cet acteur accompagne les jeunes qui ont décroché du système scolaire pour les aider à construire un nouveau projet. Une difficulté qui ressort, et qui peut être considérée comme un enjeu dans les prochaines actions, est de renforcer le lien que les professionnels ont avec l'Education Nationale afin de travailler en cohérence les uns avec les autres.

Les éléments évoqués précédemment et cette focale sur la scolarité permettent de démontrer que les jeunes vivant dans ces quartiers sont plus susceptibles de cumuler des situations qui les pénalisent dans leur vie quotidienne, scolarité incluse. L'INSEE, dans un rapport sur le retard scolaire démontre que :

*« Au sein des académies, des communes ou encore du voisinage très proche des enfants, les retards scolaires sont les plus fréquents dans les territoires marqués par la plus forte précarité économique et sociale des habitants. ».*

Ce document met en avant que ce sont les personnes boursières, de nationalité étrangère, vivant en zone urbaine sensible (aujourd'hui quartier prioritaire de la ville) ou scolarisées dans une école en éducation prioritaire qui sont les plus susceptibles d'avoir du retard à l'entrée en 6ème. Or, ces situations touchent davantage les jeunes habitant en QPV que les autres (par exemple, 38,9% des jeunes vivant en QPV sont nés à l'étranger contre 21,2% des jeunes des villes autour).

Mais les jeunes vivant dans ces quartiers prioritaires, et notamment les trois quartiers de la CAPFT, vivent aussi des situations qui sont difficilement décelables à travers des données chiffrées. C'est en ce sens que les documents des partenaires sont précieux et permettent d'affiner la connaissance des jeunes habitants de ces territoires. En effet, les

problématiques qu'ils ont pu faire remonter sont à prendre en compte pour compléter les connaissances du quartier.

### **... Et nécessitant un accompagnement socio-éducatif renforcé.**

Les acteurs travaillant auprès de la jeunesse notent tous une augmentation de la propension à la violence (agression verbale notamment) et une difficulté à échanger de manière adaptée chez les jeunes. APSYS Emergence a remarqué une augmentation de ces faits depuis la période de confinement de 2020. Cela est également observé sur le quartier de « Saint-Pierre – La Milliaire » mais davantage chez les 11-17 ans que chez les plus âgés. Face à cela, l'enjeu pour les acteurs de terrain est de promouvoir le bien vivre ensemble et la citoyenneté à travers leurs actions. La Maison des Quartiers a d'ailleurs lancé une action qui va dans ce sens à la suite de constats similaires : les jeunes communiquent entre eux de manière agressive et sont « *dans des schémas de violence banalisée* ». Ce constat pouvait se traduire par exemple par du cyber harcèlement ou de la consommation de contenus pornographiques qui dévalorisent la place de la femme. L'équipe de prévention APSYS à Yutz a observé les mêmes comportements et a également adapté ses actions en fonction de ce constat : « *Ayant repéré chez certaines adolescentes, que nous suivons, des problèmes liés à la sexualité, de violence verbale physique et harcèlement d'une manière générale, l'équipe éducative a développé un projet sur la thématique de l'éducation à la sexualité (vie affective, vie sexuelle, hypersexualité, relation homme-femme et le danger des réseaux sociaux).* »

Du fait de certaines difficultés qu'ils peuvent vivre au domicile ou à l'école qui ont été décrites précédemment, les jeunes de ces territoires ont besoin d'avoir un lieu en dehors de la sphère familiale et scolaire pour se rencontrer, échanger entre eux ou avec des professionnels. Ce besoin est d'ailleurs ressorti sur le territoire de Yutz à l'occasion de rencontres entre une vingtaine d'adolescents et une psychologue organisée par le centre social ô couleurs du monde, les jeunes ont évoqué leurs difficultés, dont « *le besoin de se retrouver physiquement notamment les plus de 14 ans qui ne disposaient pas de lieu d'accueil* » C'était d'ailleurs un besoin réel car depuis la création de ce nouveau lieu d'accueil, environ 65 jeunes l'ont fréquenté en 2021. Il est donc important de proposer des espaces pour ce public tout en encourageant l'insertion sociale et culturelle de celui-ci à travers l'offre de loisirs et/ou d'accompagnement socio-éducatif.

Les situations de certains adolescents se sont dégradées : APSYS Emergence et le centre social ô Couleurs du Monde observent une présence importante des problématiques de santé mentale. Par exemple, 10% (11 personnes sur 113) de l'accompagnement individuel réalisé par APSYS Emergence sur le quartier de « Terrasses des Provinces » à Yutz et 3% (3 personnes sur 99) dans le quartier « Saint-Pierre – La Milliaire » est dédié à la santé (mentale et physique) mais les professionnels notent une « *accentuation des nouveaux comportements chez certains jeunes : phobie scolaire, violence à l'égard d'autrui, actes de rébellion, manque de confiance en soi et mal être* ». Le centre social ô Couleurs du Monde quant à lui indique dans son rapport d'évaluation que les jeunes après le confinement leur ont fait part de leur mal-être. Le Centre Social Jacques Prévert a également repéré cette problématique et la met en avant dans son bilan du projet social de 2021. En effet, à l'occasion du comité jeune, instance démocratique permettant de faire remonter les attentes du public du centre social, les jeunes ont fait ressortir auprès du service jeunesse de la ville et à la chargée de mission du Contrat Local de Santé la nécessité de prendre en compte la problématique de la santé mentale.

Sur le quartier « Saint Pierre – La Milliaire », les professionnels du Centre Social notent une occupation de l'extérieur par les jeunes avec de la dégradation du mobilier, des faits de délinquance et un repli sur les pairs sans mixité filles/garçons . L'association de prévention



APSYS Emergence observe que les jeunes sont moins présents dans la rue mais plus sur les réseaux sociaux. Le centre social ô Couleurs du Monde a pu analyser, à travers les activités qu'il a mis en place en direction des jeunes, que « *les jeunes ne se sentent ni respectés, ni écoutés par les représentants institutionnels qui les entourent.* » L'enjeu pour les professionnels afin d'éviter l'aggravation de ces situations est donc d'être présent au plus près des jeunes (sur internet notamment), de se faire connaître, de favoriser les espaces d'échanges et d'orienter vers les partenaires les plus adaptés.

Tous ces éléments permettent de rendre compte des difficultés vécues par les jeunes vivant dans les quartiers prioritaires de la ville, qu'elles se constatent par leur situation (difficulté financière, retard scolaire, insertion socio-professionnelle plus compliquée, etc.) ou bien par leurs comportements et ressenti (agressivité verbale, dégradations, besoin d'échanger et d'avoir son propre espace, difficultés psychologiques, etc.

### **Des familles fragilisées.**

En plus d'une surreprésentation des jeunes dans les quartiers politiques de la ville, deux compositions de ménages sont également plus présentes que dans le reste du territoire : les familles nombreuses (3 enfants et plus) et les familles monoparentales. C'est de nouveau particulièrement le cas pour le quartier « Terrasses des Provinces » mais les autres quartiers prioritaires accueillent également proportionnellement plus de ménages de ce type que le territoire environnant. Ces familles vivant dans les quartiers prioritaires de la ville peuvent être amenées à cumuler plusieurs types de difficultés, qu'elles soient visibles à travers les statistiques ou à travers les expériences des acteurs de terrain et la parole des habitants.

En effet, tout d'abord, cet écart entre les quartiers prioritaires et le reste de l'intercommunalité peut s'expliquer par le fait que plus les personnes ont des enfants, plus leur reste à vivre sera faible. Elles risquent donc plus d'être touchées par la précarité (difficulté financière notamment) et de vivre dans des espaces qui concentrent des poches de pauvreté. Cela est d'ailleurs démontré par une étude réalisée par l'INSEE pour la Revue des politiques sociales et familiales qui démontre qu' « *À partir de deux enfants dans le ménage, les niveaux de vie des individus sont nettement plus bas : 1 720 euros pour ceux vivant en couple avec deux enfants et 1 440 euros pour ceux avec trois enfants ou plus.* ».

Une autre étude réalisée par l'INSEE indique que les familles monoparentales sont deux fois plus concernées par le chômage que les personnes vivant en couple (25% contre 12%). Ces personnes sont plus susceptibles d'être dans une situation de difficulté financière que les autres et donc de se loger auprès de bailleurs sociaux proposant des loyers plus abordables. L'INSEE le confirme :

« *lorsque les parents vivent seuls avec leurs enfants mineurs, ils sont deux fois moins souvent propriétaires de leur logement que les autres familles. Ils sont également près de trois fois plus fréquemment locataires d'une habitation à loyer modéré (HLM) et beaucoup moins nombreux à résider dans une maison individuelle. Bien que bénéficiant de ressources plus faibles, les familles monoparentales résident plus souvent en milieu urbain où les prix des logements, à la vente comme à la location, sont plus élevés.* ».

Nous constatons donc la surreprésentation de typologies de familles qui sont plus vulnérables face à la précarité dans les quartiers prioritaires.

En plus des problématiques relatives à la précarité, les documents que les partenaires nous ont fournis font état d'autres difficultés vécues par les familles vivant dans les trois

quartiers prioritaires de la CAPFT. Celles qui ressortent de manière unanime pour ces acteurs de terrain sont liées à la parentalité et notamment la difficulté dans la relation avec les enfants ou des questionnements quant à leur éducation avec un besoin d'être aidé. La solitude face aux difficultés parentales quotidiennes fait également parti du constat des partenaires. Cela s'est notamment observé directement lors d'activités dédiés aux familles. C'est le cas pour la Maison des Quartiers qui lors des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnements des Parents a pu affiner les besoins et difficultés que les familles vivaient :

*« À travers leurs participations aux temps proposés par le biais des Paroles de Parents, les échanges entre chacune des familles participantes leur ont permis de lever certaines de leurs difficultés, trouver des réponses en lien avec la pose d'un cadre, de la gestion des émotions de leurs enfants, la parole s'est libérée et tous ont pu faire part de leur besoins et attentes pour le déroulé des séances futures. Une réelle demande est présente en matière de soutien à la parentalité, basée sur un fonctionnement rendant les parents acteurs de ces temps et répondant ainsi au mieux à leurs attentes et besoins. ».*

De la même façon, à l'occasion des échanges prenant place dans l'espace « la cabane », lieu de rencontre dédié aux parents et enfants de moins de 4 ans du Centre Social ô Couleurs du Monde, de nombreux sujets ont pu être évoqués tels que la gestion des pleurs chez l'enfant, le développement de l'enfant, le cadre et les règles à la maison, l'autorité parentale, ou le harcèlement scolaire par exemple. Le centre social explique qu'il « permet aux enfants de jouer ensemble, et aux parents de faire connaissance et d'échanger sur des thématiques liées à l'éducation de leurs enfants. ». Les éléments évoqués lors de ces réunions démontrent bien le besoin pour ces parents d'être écoutés et de bénéficier de conseils dans l'éducation de leurs enfants.

Lorsque le Centre Social Jacques Prévert interroge ses partenaires de terrain sur la question de la parentalité, il est évoqué le fait que les habitants du territoire ne sollicitent pas les travailleurs sociaux sur ces thématiques mais plutôt pour des sujets administratifs. C'est ensuite le professionnel lui-même qui repère lorsque cette problématique est présente. Toutefois, le Centre Social souligne que lorsque les personnes commencent à participer à une action dans leur centre en lien avec le soutien à la parentalité, elles s'inscrivent souvent à plusieurs d'entre elles. Des liens se créent entre les participants et cela « a permis une prise de parole plus régulière lors des échanges, plus fluide sans crainte du regard ou des réactions des autres personnes présentes. Les échanges ont donc été nombreux et constructifs relevant parfois d'éléments très personnels que les parents avaient besoin d'aborder ». Le travail des acteurs de prévention spécialisée les amène à être le réceptacle des difficultés que les familles vivent, ils expliquent que « Cette proximité permet aux familles de se confier et de parler de leurs histoires familiales et à l'éducateur d'adopter une posture de « soutien à la parentalité ». Les situations nécessitant un suivi individuel ont fait l'objet d'une fiche de suivi individuel qui nous permet de travailler les compétences parentales, les moyens et aussi les objectifs à atteindre par la famille. » Sur le quartier « Saint-Pierre – La Milliaire », l'association rajoute que les parents reviennent souvent demander la poursuite de cet accompagnement à la parentalité qui les soutient dans leurs rôles.

Il s'agit donc pour les acteurs de terrain de proposer un soutien à la parentalité pour toutes les difficultés que les parents peuvent rencontrer (conflits, charge mentale, sentiment de culpabilité). L'enjeu est également de pouvoir proposer aux familles des expériences collectives qui renforcent les relations de confiance mutuelle entre jeunes et parents et les échanges de savoir/ de soutien entre pairs.

### **Des situations socio-professionnelles précaires.**

Les données relevant de la situation socio-économique des habitants des quartiers prioritaires de la ville font ressortir le fait que le taux de chômage est plus important dans ces espaces que dans celui de la CAPFT, et donc que le taux d'emploi est environ 20% plus bas dans ces quartiers que dans le reste du territoire. On repère également que le taux d'inactif aux « Terrasses des Provinces », à « Saint-Pierre – la Milliaire » et à la « Côte des Roses » est bien plus important que dans le reste du territoire (presque le double). Il est à noter que, contrairement à la CAPFT et aux « Terrasses des Provinces », le taux d'inactif est en augmentation dans les deux autres quartiers prioritaires. Les quartiers prioritaires de la ville regroupent aussi majoritairement des ouvriers et des employés. Ils sont plus nombreux dans ces espaces que dans les communes.

Il est possible d'émettre l'hypothèse que le taux de chômage et d'inactifs est plus important dans ces quartiers, car ce sont des territoires qui sont sélectionnés en raison du taux de pauvreté. C'est d'ailleurs ce que rappelle le rapport de l'Observatoire National de la Politique de la Ville de 2018 :

*« les habitants des QPV déménagent autant que les habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes et les entrants sont plus pauvres que les sortants. Les quartiers prioritaires jouent donc un rôle d'accueil de populations en difficulté. ».*

Les personnes au chômage ou ne travaillant pas n'ont généralement pas des ressources très élevées (allocations ou minimas sociaux) et font donc partie du ciblage des quartiers prioritaires de la ville. Cela explique également le fait que la population des quartiers prioritaires de la CAPFT est globalement plus couverte par les minimas sociaux que le reste du territoire (même si les chiffres d'un quartier prioritaire de la ville à l'autre diffèrent : 30,1% des habitants bénéficiaires des minimas sociaux aux « Terrasses des Provinces », 26,3% aux « Saint-Pierre – la Milliaire », et 17% à la « Côte des Roses ».).

Parmi les minimas sociaux, l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) présente aussi un écart avec le reste des territoires. Les personnes habitant dans les quartiers prioritaires sont plus nombreuses à être titulaire de ce droit que dans l'agglomération englobante (chiffre qui triple par rapport au reste du territoire). En plus de l'explication de la surreprésentation des bénéficiaires des minimas sociaux dans les quartiers prioritaires, on peut ajouter qu'il est possible qu'en plus d'habiter dans les quartiers prioritaires de la ville en raison de leurs bas revenus, les personnes peuvent également développer certaines problématiques de santé en raison de leurs situations de précarité. L'espace régional collaboratif d'expertise et de ressources en promotion de la santé de la Loire indique que *« la prévalence des maladies graves les plus fréquentes est augmentée dans les groupes sociaux les moins favorisés. Ce constat, qui concerne aussi bien les affections métaboliques (diabète), cardiovasculaires, cancéreuses, que la santé mentale, est particulièrement bien établi en France ».*

Les personnes vivant dans les QPV sont donc plus à risque d'avoir des problèmes de santé qui pourraient ensuite être reconnus par la Maison Départementale des personnes Handicapées (MDPH). En effet, pour rappel la définition du handicap proposé par la loi du 11 février 2005 est la suivante : *« Constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé "invalidant" ».*

Toute problématique de santé n'implique donc pas forcément d'être en situation de handicap mais une affection peut, dans certaines situations, amener à la nécessité de faire reconnaître sa situation à la MDPH. Les personnes vivant dans les QPV étant plus nombreuses à être concernées par des problèmes de santé, elles sont donc aussi probablement plus nombreuses à bénéficier de l'AAH.

Sans se restreindre au handicap, l'inactivité professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la ville peut s'expliquer de différentes manières selon les situations personnelles de chacun. Toutefois, le fait que ces taux soient bien plus élevés dans ces territoires qu'ailleurs montre bien qu'il y a une problématique spécifique, qui pourrait provenir, comme pour les situations des jeunes, du cumul des difficultés des habitants, diminuant leur possibilité de trouver un emploi. L'ONPV résume cela à l'échelle nationale de la manière suivante :

*« 41,2 % des habitants des QPV âgés de 15 à 64 ans sont inactifs, soit parce qu'ils sont en formation ou en études (12,0 %), soit pour d'autres raisons : maladie, contraintes familiales, découragement, souhait de ne pas travailler, etc. (29,2 %). Les personnes dans ce dernier cas sont proportionnellement plus nombreuses dans les quartiers prioritaires, ce qui explique la quasi-totalité de l'écart constaté en matière de taux d'activité entre quartiers prioritaires et autres quartiers des unités urbaines englobantes (-13,6 points d'écart). ».*

Cet écart entre les territoires est également visible dans l'accès à l'emploi pour des personnes à diplôme équivalent : *« À niveau de formation comparable, les habitants des QPV occupent souvent un emploi moins qualifié que les habitants du reste des agglomérations englobantes (Rapport ONPV 2015 cité par Dieusaert 4.3). ».* Cela démontre une réelle problématique pour les habitants de ces quartiers d'être inséré professionnellement. Les professions que l'on retrouve le plus dans les quartiers prioritaires de la ville français sont les ouvriers et les employés, comme c'est le cas aux « Terrasses des Provinces », à « Saint-Pierre – la Milliaire et à « la Côte des Roses » : *« Près de trois quarts du 1,3 million d'actifs en emploi résidant en QPV sont employés ou ouvriers (72,7 %, contre 42,0 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes) (Dieusaert 4.3). ».* Comme évoqué précédemment, cela s'explique en partie par le faible taux de personnes diplômées de l'enseignement supérieur.

Les partenaires de terrain observent eux aussi quotidiennement la problématique de pauvreté économique et de difficulté d'insertion auprès des habitants qu'ils rencontrent. Par exemple, le centre social ô couleurs du monde repère une augmentation de cette pauvreté : *« le fossé des inégalités s'est creusé un peu plus entre les familles du quartier Terrasses des Provinces et les autres suite à la crise sanitaire que nous traversons. Les situations de pauvreté se sont accentuées et touchent de nombreuses familles monoparentales avec fratries (augmentation des bas QF, multiplication des règlements échelonnés, augmentation des familles dans les activités non payantes...). ».* Les professionnels témoignent d'une paupérisation des quartiers avec la persistance de la précarité de leurs habitants et un certain nombre d'entre eux qui n'ont pas d'activité professionnelle.

L'insertion professionnelle est travaillée par certains partenaires qui repèrent en particulier une difficulté sur ce point pour les jeunes de moins de 25 ans qui souhaitent s'insérer professionnellement, mais qui seraient moins autonomes et cumuleraient des freins liés à l'emploi. En effet, dans leur accompagnement vers l'emploi, les professionnels de la Mission Locale du Nord Mosellan notent que *« en terme d'insertion professionnelle, les résultats 2022 relatifs en nombre de situations est en baisse de 9,5%, après une progression de près de 11% entre 2021 et 2020. [...] l'explication réside dans le fait que le niveau d'autonomie des jeunes accueillis en 2022 est plus faible et qu'ils cumulent des freins d'accès à l'emploi et/ou la formation »*

L'enjeu pour répondre à cette problématique est d'accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle afin qu'il y ait un retour ou une entrée dans la vie active et donc une sortie des situations de pauvreté. Le travail en amont sur les freins qui empêchent l'entrée dans la vie active sera nécessaire pour certains et pour d'autres un accompagnement directement lié à l'emploi pourra être réalisé. Lors d'une réunion entre partenaires, il a été évoqué que malgré les actions à visée d'insertion professionnelle, une partie du public était difficilement

mobilisable et leur présence lors des actions était plutôt fluctuante. C'est un enjeu qui doit être pris en compte dans le cadre de cette thématique. Il a également été ajouté la difficulté pour certaines personnes de s'approprier les codes du monde professionnel. Cela freine leur insertion professionnelle et fait partie des éléments pris en considération dans les accompagnements mis en place.

La mise en commun des éléments statistiques et de terrain permet d'avoir une image globale et plus complète de la situation économique et professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

### **Des problématiques connexes repérées par les acteurs de terrain :**

Lors de la construction du diagnostic, certains éléments ont été relevés par les partenaires mais ne sont pas visibles à travers des statistiques et des données chiffrées car ils relèvent de situations personnelles vécues, d'expériences, de parcours ou de difficultés qui ne sont pas chiffrables mais qui sont pourtant réelles et constatées unanimement par les acteurs de terrain. Il est donc important de pouvoir également les intégrer à ce diagnostic du contrat de ville.

Quatre thématiques ressortent et prennent la forme de problématiques vécues par les habitants des quartiers prioritaires : l'accès au droit et à la médiation, le numérique, la santé et la mobilité.

#### ➤ Accès aux droits et médiation

La thématique de l'accès au droit et à la médiation est apparue à travers les documents des partenaires à partir de la problématique du civisme. En effet, lorsque les habitants sont interrogés sur les problématiques qu'ils repèrent dans leurs quartiers, les problématiques liées au civisme et aux relations de voisinage ressortent régulièrement. Par exemple, l'enquête que le Centre Social Jacques Prévert a effectuée auprès des habitants du quartier « Saint Pierre - La Milliaire » fait ressortir que 42,10% (40 sur 95) des répondants estiment que le civisme est à améliorer et 31,50% (30 sur 95) les relations de voisinage. Le diagnostic du centre social ô Couleurs du Monde met également en avant le fait que les travailleurs sociaux du territoire de Yutz observent une concentration des difficultés dans le quartier prioritaire Terrasses des Provinces dont celles de l'insécurité liée au trafic et à la consommation de stupéfiants et « *l'agressivité verbale et parfois physique entre les habitants du quartier et/ou leurs enfants* ». Il peut donc, selon les thématiques et les quartiers, y avoir des tensions. L'enjeu est donc de pouvoir proposer des espaces de médiation et d'accompagner les personnes pour qu'elles puissent faire valoir leurs droits lorsqu'elles ne le font pas ou ne savent pas le faire.

#### ➤ Numérique

En plus d'accompagner les citoyens pour ouvrir leurs droits, les acteurs expliquent aussi les accompagner dans tout ce qui touche au numérique car, malgré les bons côtés, cela peut aussi leur poser des difficultés. En effet, ils déclinent trois problématiques :

- Les personnes qui ne savent pas utiliser l'outil numérique ou n'en disposent pas sont dans l'incapacité de réaliser certaines démarches administratives qui sont désormais seulement faisables sur internet. L'enjeu est donc de pouvoir accompagner les plus

vulnérables dans les usages du numérique pour favoriser leur épanouissement et leur permettre d'accéder à leurs droits. Ce constat est par exemple réalisé par la Maison des Quartiers qui note que « *des adolescents et enfants n'ont pas accès à l'outil informatique au sein de leur famille. Une action autour de la découverte des activités numériques est un support incontournable pour réduire la fracture technologique et donc sociale.* ». Le Centre Social Jacques Prévert y a dédié un axe spécifique dans son projet social, car le recours au numérique est de plus en plus incontournable. Ils ont donc « *intensifié les actions d'accompagnement aux usages numériques des publics victimes de la fracture numérique.* » Ils estiment que les ateliers et accompagnements mis en place à ce sujet ont encouragé les personnes à y avoir recours et a rendu leurs démarches plus aisées.

- Une problématique liée aux usages qui sont faits de l'outil numérique : pas de distanciation faite par les personnes (adultes et jeunes) entre les informations diffusées et la réalité (*fake news* par exemple). Ces constats ont été faits à l'occasion de divers échanges que les professionnels ont eus avec les habitants des quartiers. Le Centre Social Jacques Prévert illustre ces situations de la manière suivante : « *Les professionnels du centre ont alors fait preuve de pédagogie pour sensibiliser les parents à la façon dont ils pouvaient appréhender les informations contradictoires relayées sur les réseaux sociaux notamment et qui pouvaient avoir une influence négative sur leur positionnement parental. Ex : question de la vaccination chez les adultes et chez les ados et plus tard sur les enfants, craintes liées à l'évolution incertaines de la situation comme la re fermeture des écoles, l'émergence de nouveaux variants, etc.* »
- Enfin, les acteurs repèrent qu'il y a de nombreux enfants qui seraient rivés aux écrans et une difficulté pour certains parents d'imposer des limites ou d'encadrer ces usages. L'enjeu ici est de pouvoir outiller et accompagner les parents dans la réussite éducative de leur enfant en réduisant les inégalités liées au numérique. Dans ce sens, le centre social ô Couleurs du Monde a fait émerger un projet de création de courts-métrages et de groupes de paroles autour de l'utilisation des jeux vidéo et de l'outil numérique à la suite de « *ces questionnements et à la culpabilité palpable de certaines familles lors des groupes de paroles organisés au centre social (de juillet 2020 à mai 2021), sur l'utilisation "abusive" des écrans par leurs enfants.* ». C'est un sujet que les professionnels du centre social voient revenir lors de chaque groupe d'échange. Le centre social Jacques Prévert a également dédié un axe de travail au numérique en lien avec la parentalité qui leur permet de mettre en place des actions qui vont dans le sens de la problématique évoquée par exemple : « *le CLAS a accueilli une fois par trimestre parents et enfants afin de les inciter à utiliser cet outil de manière éducative et pédagogique. Nous les avons également sensibilisés aux outils pouvant être mis en place à domicile pour utiliser les écrans de façon optimale. Ce moment d'échange a permis de sensibiliser les enfants et les parents à l'utilisation des écrans tout en dédramatisant l'image souvent négative portée par notre société actuelle à ces derniers* ».

#### ➤ Santé

Lorsque le thème de la santé est évoqué, la problématique principale qui ressort est la difficulté d'accéder aux professionnels de santé (santé mentale notamment) pour les habitants des quartiers prioritaires de la CAPFT. Le diagnostic du centre social ô Couleurs du Monde

évoque le fait que les travailleurs sociaux du territoire de Yutz observent une concentration des difficultés dans le quartier prioritaire dont celles du « *manque de commodités et d'accès aux soins* ». Le centre social Jacques Prévert met en avant que la problématique de la santé est difficile à aborder de front, car elle touche à des éléments intimes dont les personnes n'ont pas forcément envie de parler. Toutefois, des actions périphériques à la santé (sport, ateliers cuisine) sont mises en place par un certain nombre d'acteurs. D'autres vont également pouvoir intervenir sur ce sujet, à la demande de la personne. C'est le cas par exemple de la Mission Locale du Nord Mosellan qui sur l'année 2022 a accompagné 220 jeunes sur 813 (soit 27,1%) pour une problématique de santé.

#### ➤ Mobilité

Enfin, des retours des partenaires de terrain ressort le fait que la mobilité est un frein pour les habitants, que ce soit pour leur vie personnelle ou bien leur insertion socio-professionnelle. En effet, pour l'année 2021, la Mission Locale du Nord Mosellan met en avant que seulement 46,3 % des jeunes (soit 400 sur 863) se disent mobiles lors de leurs recherches d'emploi, 9,8% (85 jeunes sur 863) le sont très peu, voire pas et 46,3% (378 sur 863) le sont peu. Ces chiffres ont toutefois augmenté en 2022 (61,7% soit 520 sur 843 jeunes accompagnés sur le territoire se disent mobiles). De plus, 60,6% (511 sur 843) des jeunes accompagnés par la Mission Locale n'ont pas le permis (quartier prioritaire et reste du territoire). Les jeunes sont déjà en difficulté pour accéder à l'emploi et cet élément est un frein supplémentaire à leur insertion. L'enjeu serait donc de pouvoir lever les freins liés à la mobilité (aide au permis, inscription au réseau de bus, etc.). Le centre social ô Couleurs du Monde fait valoir l'isolement territorial de la ville de Yutz : fermeture d'un supermarché du quartier prioritaire, plus de médecin dans le quartier et déménagement du CMS plus loin du quartier prioritaire (dont 48% des usagers proviennent de ce quartier). Travailler sur la mobilité des habitants permettrait de faciliter les déplacements et de réduire cet isolement géographique. Le dispositif proxi'job a d'ailleurs mis en place une action ayant pour objectif de lever les freins à la mobilité et de permettre aux personnes (8 en 2020, 9 en 2021 et 8 en 2022) de s'essayer à l'utilisation des transports en commun, du vélo et de la marche, notant que la mobilité était bien un frein pour les personnes (ici pour accéder à l'emploi).

#### Pour conclure...

Cela vient d'être décrit, les trois quartiers prioritaires de la CAPFT sont plus jeunes que le reste du territoire. La jeunesse qui y réside y est généralement moins diplômée qu'ailleurs et est plus touchée par le chômage et l'inactivité (ni emploi, ni formation). Lorsqu'un focus est réalisé sur la scolarité de ces jeunes, il en ressort qu'ils sont plus en retard que le reste du territoire (taux de retard en troisième) et les acteurs notent une difficulté pour certains à s'impliquer dans leur scolarité et pour leurs parents de les aider sur ce point. Ils cumulent d'ailleurs des situations qui les rendent statistiquement plus susceptibles de cumuler du retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Mais ces jeunes vivent aussi d'autres situations qui ont pu être mises à jour par les partenaires de terrains telles que des difficultés liées à la santé mentale, le besoin de se retrouver entre pairs ou d'avoir une activité qui les fait sortir de leur quotidien. Tous ces éléments permettent donc d'avoir un portrait de la jeunesse qui vit au sein des quartiers prioritaires de la ville.

Un aperçu a été proposé sur la composition des ménages vivant dans ces quartiers, qui est majoritairement constituée de familles monoparentales et nombreuses. En s'appuyant

sur des données statistiques et sociologiques, il a été démontré que ces familles risquent davantage d'être dans des situations de précarité économique que d'autres qui seraient composées autrement (famille nucléaire par exemple).

Il a également été démontré qu'une partie des habitants des quartiers prioritaires étaient en fait plus à risque de vivre en situation de précarité, au vu du taux d'inactivité et de bénéficiaires de minimas sociaux, qui est plus élevée que dans le reste du territoire. L'hypothèse est faite que le cumul des difficultés (garde d'enfant, maladie, contraintes familiales, mobilité, langue, faible qualification) qui sont présente dans ces espaces augmente ce risque. Cela est confirmé par les professionnels qui observent également ces freins auprès des personnes qu'ils accompagnent et qui notent une paupérisation récente de leur public (post-covid notamment).

Les professionnels ont également mis en avant des éléments ne figurant pas spécifiquement dans les données statistiques. Ils ont pu décrire le fait que les citoyens vivant dans les quartiers prioritaires de la CAPFT pouvaient être confrontés à des problématiques telle que celle des conflits entre voisins, ce qui nécessitait la possibilité de se faire accompagner dans des démarches, voire dans des séances de médiation. Il a également été mis en avant par les acteurs que les habitants pouvaient avoir des difficultés avec le numérique, que ce soit dans l'usage en lui-même, dans la distinction entre ce qui y est dit et la réalité ou bien dans la gestion des temps d'écran ou des usages de leurs enfants. Sur les trois quartiers, il a également été indiqué le fait qu'il y ait peu de possibilité de se faire soigner, tandis que l'on retrouve des problématiques de santé de plus en plus présentes (santé mentale notamment). Enfin, le fait que la mobilité pouvait être un réel problème dans les quartiers prioritaires du territoire et freiner dans les projets des habitants a été évoqué (emploi, loisir, courses, etc.).

Tous ces éléments permettent d'avoir un aperçu de la réalité des habitants des quartiers prioritaires de la ville, qui ne se veut toutefois pas exhaustif, mais plutôt un état complet de ce que peuvent être amené à vivre ces personnes.

---

#### *Bibliographie :*

---

#### **Texte officiel :**

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (JORF n°0036 du 12 février 2005)

#### **Articles lus :**

- Baccaïni B, De Lapasse B, Lebeaupin F, Monso O, Depp. (2014) . Le retard scolaire à l'entrée en 6<sup>ème</sup> : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés. *Insee Première*. 1512, pp.1-4.
- Lorgnet J-P, Pujol J. (2009). Familles et pauvreté : aspects statiques et dynamiques. *Politiques sociales et familiales ; Familles et pauvreté : mesurer, agir, comparer*, 98, pp. 71-77.
- Rabier, R. (2014). Les familles monoparentales, souvent en situation de précarité. *Insee Analyses Languedoc-Roussillon*. 02, p.1-4.



### **Documents consultés :**

- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités. (2022). *Les jeunes ni en emploi ni en formation (NEET) en 2018 dans le Grand Est : éléments de diagnostic*. Pp.1-15.

### **Documents en ligne :**

- INJEP. (2021). *Qui sont les jeunes des quartiers de la politique de la ville (QPV)*. Consulté le 01.06.2023 sur [https://injep.fr/wp-content/uploads/2021/03/FR54\\_JeunesQPV.pdf](https://injep.fr/wp-content/uploads/2021/03/FR54_JeunesQPV.pdf) . Pp. 1-2
- Observatoire National de la Politique de la Ville. (2018). *Rapport annuel : Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires*. Consulté le 15.06.2023 sur [http://www.onpv.fr/uploads/media\\_items/tome1\\_rapportonpv2018.original.pdf](http://www.onpv.fr/uploads/media_items/tome1_rapportonpv2018.original.pdf) .Pp.1-223.
- PromoSanté Pays de la Loire (juillet 2019). *Porte-Clés Santé Inégalités sociales de santé*. Consulté le 06.07.2023 sur <https://interactionspld.fr/docs/Fichier/2020/3-200331101520.pdf> .

### **Documents internes provenant des partenaires :**

- APSIS Emergence. (2022). *Rapport d'activité 2021 secteur Thionville Côte des Roses*. Thionville : APSIS Emergence.
- APSIS Emergence. (2022). *Rapport d'activité 2021 secteur Yutz*. Yutz : APSIS Emergence.
- Centre social ô Couleurs du Monde. (2021). *Bilan 2021*. Yutz : Centre social ô Couleurs du Monde
- Centre social ô Couleurs du Monde. (?). *Diagnostic du territoire, état des lieux (population, logement, emploi, formation..)*. Yutz : Centre social ô Couleurs du Monde.
- Centre social Jacques Prévert. (2021). *Evaluation 2021*. Thionville : Centre social Jacques Prévert.
- Centre social Jacques Prévert. (2020). *Projet social 2020/2023*. Thionville : Centre social Jacques Prévert.
- Maison des quartiers. (2022). *Evaluation année 3 du Projet Social 2020-2024*. Thionville : Maison des Quartiers.
- Mission Locale du Nord Mosellan. (2023). *Bilan d'activité 2022 de la MLNM sur le territoire de la communauté d'agglomération de Portes de France Thionville*. Thionville : Mission Locale du Nord Mosellan.

### **Ouvrages consultés :**

- OCDE. (2012). *Mal-être au travail ? : Mythes et réalités sur la santé mentale et l'emploi, Santé mentale et emploi*, Paris : Éditions OCDE, pp 219-231.

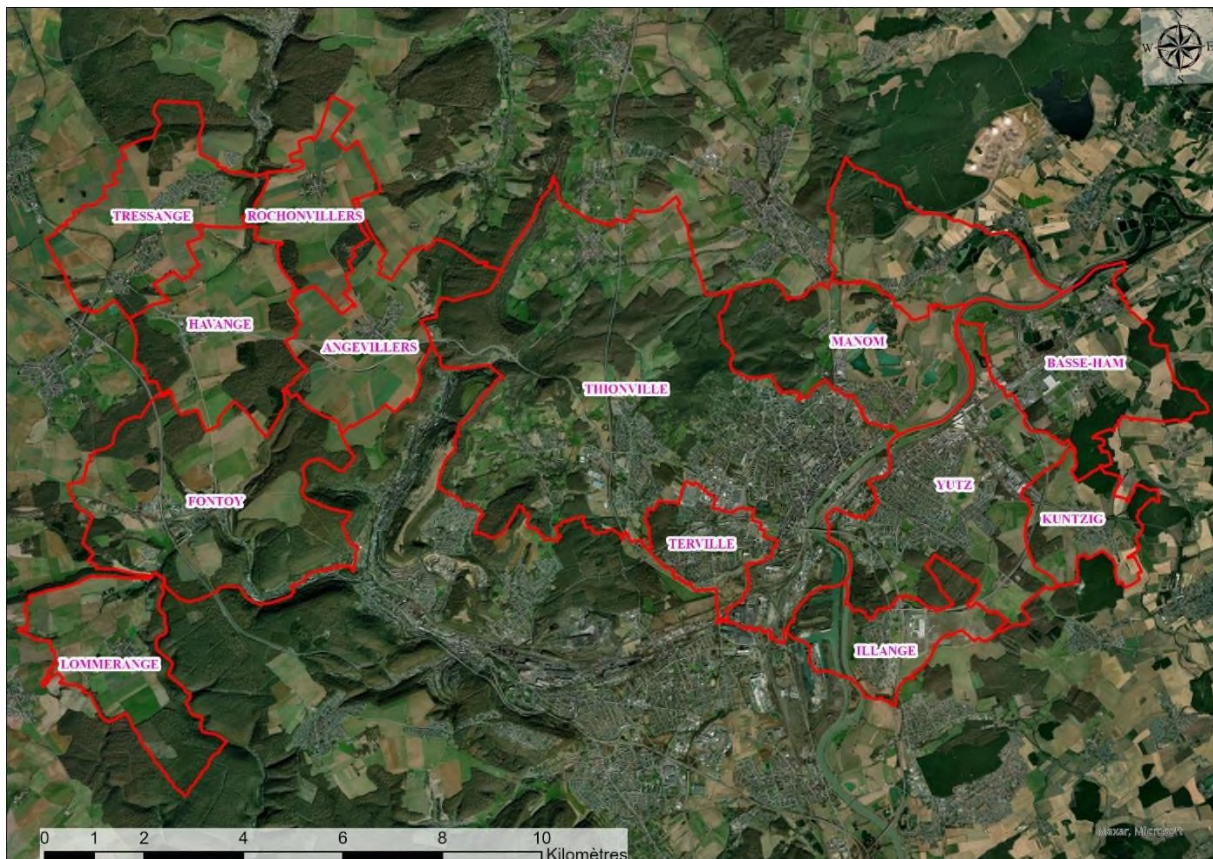
## F) Les QPV, intégrés dans un territoire

### Contexte territorial

Après avoir abordé chacun des quartiers prioritaires, une vision élargie du territoire est présentée pour mettre en avant le contexte territorial dans lequel s'inscrivent les trois quartiers prioritaires. Ces trois quartiers prioritaires sont situés dans deux communes (Thionville et Yutz), intégrées à une intercommunalité : la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville.

Les éléments de diagnostic présentés ci-dessous sont essentiellement composés d'éléments provenant du diagnostic de la « Convention Territoriale Globale » copilotée par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que du bulletin annuel 2022 de « l'Observatoire de l'Action Sociale Départementale ».

Carte 1 : Territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, incluant les frontières administratives des treize communes



Source : *Système d'Information Géographique de la CAPFT*

Depuis 1968, la population de la CAPFT, tout comme celle de la Moselle, est relativement stable. Entre 2013 et 2018, le territoire a ainsi vu sa population augmenter de 570 habitants. Cette tendance s'inscrit entre celle mesurée à l'échelle départementale et à l'échelle nationale. La CAPFT compte 80 039 habitants en 2018.

La commune de Thionville est, de loin, la plus dense et la plus peuplée de la CAPFT avec 40 477 habitants, soit 50,6 % de la population. Elle est la deuxième ville la plus peuplée du département après Metz. Yutz compte 16 633 habitants en 2018, représentant la deuxième ville de la CAPFT. Ainsi, la CAPFT se présente comme une intercommunalité avec une centralité urbaine et une périphérie rurale. C'est au sein de la centralité urbaine que se situent les quartiers prioritaires.

Le territoire intercommunal compte 40 957 logements, dont 90,2 % sont des résidences principales, un taux plus élevé que la moyenne nationale (82,1%). 8,8 % des logements sont vacants, ce qui peut indiquer une défaillance du parc immobilier au sens où une partie des logements se trouvent laissée à l'abandon. De plus, le parc immobilier est composé à 58,7 % d'appartements, une proportion plus importante qu'à l'échelle du département (44,2 %) ou de la France métropolitaine. Le renouvellement de la population, avec notamment l'arrivée de cadres travaillant au Luxembourg, engendre une tension du parc immobilier dans certaines communes. L'Observatoire de l'Habitat souligne par ailleurs que les prix moyens du marché de l'immobilier sont plus importants sur la CAPFT qu'en Moselle au regard de différents

indicateurs (prix moyen au m<sup>2</sup> des maisons dans l'ancien, prix moyen au m<sup>2</sup> des appartements, loyer moyen de marché dans le parc privé et le parc social).

À partir de la compétence « Habitat », la CAPFT observe également un taux de rotation faible dans les logements sociaux, indiquant un faible renouvellement des résidents. Or, ce faible taux de rotation peut soulever des enjeux concernant le parcours résidentiel à la fois de ceux ayant besoin d'un logement social et de ceux y résidant. Les premiers peuvent rencontrer des difficultés à accéder à un logement abordable, et pour les jeunes à initier un parcours résidentiel. Concernant les seconds, ce faible taux peut traduire une difficulté d'accès à la propriété ou de poursuite du parcours résidentiel en dehors du parc social.

La population de la CAPFT est majoritairement composée d'adultes âgés de 25 à 64 ans (53,9%), conformément aux tendances départementale et nationale. La part de jeunes (moins de 24 ans) sur le territoire (27%) est légèrement inférieure à celle observée sur les échelons de comparaison tandis que la part des seniors est similaire à celle observée sur les territoires de comparaison. Un phénomène de gérontocroissance est également constaté sur le territoire avec l'augmentation de la population des seniors âgés entre 65 et 79 ans et de plus de 80 ans. L'augmentation constatée est plus importante qu'à l'échelle de la Moselle. Enfin, la population jeune diminue légèrement sur le territoire, de la même manière qu'en Moselle et plus rapidement qu'à l'échelle de la France métropolitaine.

Avec plus de la moitié des ménages composés d'une famille, la population de la CAPFT est majoritairement familiale, bien que le nombre de ménages d'une personne soit plus élevé qu'en Moselle et qu'en France métropolitaine. Par ailleurs, cette tendance générale ne se transpose pas pour Thionville, où la proportion de ménages d'une personne est plus élevée que sur le reste de la CAPFT.

La proportion de la population avec un diplôme équivalent au « Certificat d'Aptitude Professionnelle » ou « Brevet d'Études Professionnelles » est majoritaire au sein de la CAPFT, tandis que la part de la population sans diplôme y est plus faible qu'ailleurs (id est en Moselle et en France métropolitaine). Ainsi, la part des diplômés de l'enseignement supérieur au sein de la CAPFT est plus élevée que les échelons de comparaison.

Les cadres ou les professions intellectuelles supérieures représentent 9,5 % de la population, une proportion qui est supérieure à celle du département (6,8 %). En lien avec le phénomène de gérontocroissance évoqué plus haut, les retraités représentent 25,1 % de la population. Enfin, les employés et les ouvriers constituent respectivement 19,4 % et 11,6 % de la population.

La centralité urbaine de la CAPFT est davantage exposée au chômage de la population active, avec un taux de chômage situé entre 12 % et 14,6 %. Sur le territoire intercommunal, 11,3 % des salariés travaillent avec un contrat précaire (C.D.D., intérim, emploi aidé, stage, apprentissage), un taux qui est inférieur aux données départementales comme nationales.

Considérant le revenu médian par unité de consommation, la population du territoire apparaît protégée avec une moyenne supérieure en 2018 (23 480 €) à celle départementale (21 650 €) et nationale (21 730 €). Le taux de pauvreté des ménages au seuil de 60 % est légèrement moins élevé sur le territoire (15 %) qu'à l'échelle départementale mais supérieure à l'échelle nationale. Le revenu des ménages est plus élevé à l'ouest de la Communauté d'Agglomération alors que le niveau de vie des habitants est plus faible dans la centralité urbaine, où le revenu mensuel médian est compris entre 1 810 € et 2 000 €. À noter par ailleurs que la part des ménages fiscaux imposés au sein de la CAPFT est relativement faible : 33,5 % contre 37,9 % au niveau départemental et 43,7 % au niveau nationale. Cette donnée peut

indiquer des inégalités au sein du territoire et une population qui peut présenter des facteurs de vulnérabilité économique.

En 2020, 30 523 personnes sont couvertes par une allocation de la CAF, représentant ainsi 38,1 % de la population de la CAPFT. Près de la moitié de ces allocataires sont des personnes isolées alors que la part des couples avec enfants parmi les allocataires est inférieure aux deux autres échelles territoriales de comparaison. Les allocataires de la CAPFT présentent des facteurs de vulnérabilité au sens où pour 25 % d'entre eux les prestations sociales représentent la moitié ou plus de leur revenu. Pour 14,4 %, les prestations sociales représentent l'intégralité du revenu. Ces proportions sont supérieures aux moyennes nationales : 21,6 % et 12,5 %.

En 2019, 2 008 personnes sont bénéficiaires du R.S.A., ce qui représente une population de 3 703 personnes couvertes. La part de ces bénéficiaires représente 15,2 % de la population, en légère hausse par rapport aux données départementales. Cet élément vient confirmer une certaine fragilité économique de la population.

Le territoire compte 1 438 adultes allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé et 185 personnes bénéficiaires de l'Allocation Éducation Enfant Handicapé. Rapportés à la population totale, ces chiffres font valoir une proportion moindre d'habitants en situation de handicap par rapport à la moyenne nationale.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville repose sur des grandes thématiques, à savoir :

- La transition écologique et les mobilités ;
- La citoyenneté et les solidarités ;
- L'attractivité économique ;
- Le rayonnement du territoire communautaire

## ANNEXE 4

# Appel à Projets du Contrat de Ville (2024-2030)

## IV) Annexe 4 : Appel à Projets du Contrat de Ville (2024-2030)

Dans le cadre de la Politique de la Ville, l'État débloque un budget annuel consacré à la Politique de la Ville : le « Budget Opérationnel de Programme n° 147 » (BOP 147). Ce budget est voté au niveau national avant d'être équitablement réparti sur l'ensemble des territoires comprenant des quartiers prioritaires. De plus, la Politique de la Ville permet aux communes dans lesquelles est situé au moins un quartier prioritaire, ainsi qu'à l'intercommunalité de référence, de débloquer annuellement des budgets dédiés au soutien de projets innovants à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Concernant le territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, quatre enveloppes budgétaires sont dédiées annuellement aux quartiers prioritaires depuis la signature du Contrat de Ville (2015-2023).

Afin d'allouer les budgets dédiés, les quatre financeurs publient chaque année un appel à projets. Des associations, des organismes et établissements publics ainsi que des collectivités peuvent déposer une demande de subvention, en répondant aux priorités qui y sont indiquées. Outre les priorités, les structures doivent surtout cibler des bénéficiaires résidant en quartier prioritaire.

Dans le cadre du Contrat de Ville (2015-2023), ces projets étaient répertoriés selon les trois piliers :

- Cohésion Sociale
- Emploi et Développement Économique
- Cadre de vie et renouvellement urbain

Le pilier « Cohésion Sociale » est le pilier le plus représenté annuellement, avec des thématiques diverses abordées (parentalité, jeunesse, santé, numérique, lien social...). Concernant le pilier « Emploi et développement économique », il représente généralement un tiers des actions soutenues, portées sur des actions innovantes d'insertion professionnelle, où des freins sont notamment levés (mobilité, formation, réentrainement, langue...). Enfin, le « Cadre de Vie et le renouvellement urbain » est le pilier qui englobe le moins d'actions. Ce fait s'explique par un pilier qui est déjà travaillé par d'autres opérations et services, comme l'environnement et la rénovation urbaine. Les actions qui y font référence s'inscrivent dans la mise en place d'espace de convivialité et d'appropriation citoyenne, à l'instar des Conseils Citoyens.

*In fine*, la totalité des actions programmées annuellement sont destinées aux habitants des quartiers prioritaires. Ces actions participent à identifier les difficultés auxquelles la population fait face quotidiennement et ainsi à mettre en place des interventions appropriées pour apporter des solutions adéquates aux enjeux identifiés.

### ***Renforcer collectivement la mesure d'impact***

Le soutien financier des projets dédiés à la Politique de la Ville implique également une exigence portée sur l'évaluation. En effet, chaque année, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville produit et publie un rapport d'activité des actions programmées au titre de la Politique de la Ville. Ce rapport est notamment conçu à partir des éléments de bilan transmis par les porteurs de projets *via* un document pré-bilan, que les porteurs doivent remplir dans le cas d'un renouvellement de projet. Pour les nouveaux projets, il est vivement demandé aux porteurs de suivre la logique de ce document pré-bilan pour écrire leur bilan.

Celui-ci a été pensé comme un outil méthodologique destiné aux porteurs de projets, visant à mettre en exergue la logique « projet ». Cette logique part du besoin identifié de la population, servant de socle à chaque projet, à partir duquel les objectifs et l'ensemble du projet se construisent. À partir des objectifs établis en amont, les porteurs de projet sont invités à mesurer la réussite et l'impact de leur action.

Il a été enrichi en 2022 par le travail d'une étudiante stagiaire en première année de Master « Ingénierie et Expertise des Politiques Sociales », où des propositions d'indicateurs d'évaluation ont été établis à partir de l'analyse des pré-bilans remplis en 2020 et 2021. Ces propositions ont été réparties par thématique et annexées au document pré-bilan.

Dans la même optique, le rapport d'activité 2022 de la Politique de la Ville a été modifié pour présenter désormais les actions également par thématique, alors qu'elles étaient auparavant présentées par territoires d'intervention. Cette modification amène une meilleure lisibilité du travail engagé sur le territoire par les porteurs de projets. En effet, thématiser les projets permet à chaque porteur de voir si des projets similaires sont déployés par ailleurs, pouvant inspirer, voire créer des passerelles entre différents projets. La finalité étant que cette démarche participe à une cohésion entre les porteurs de projets, amenant un sens commun aux actions déployées.

### ***Un dialogue de gestion ancré et horizontal***

Durant l'intégralité du Contrat de Ville, le renforcement de l'évaluation des projets déployés est positionné comme l'axe principal concernant la programmation annuelle du Contrat de Ville. Il s'agit de mesurer le plus juste possible l'impact des projets auprès des habitants. C'est pourquoi cette démarche doit s'effectuer à travers un dialogue de gestion horizontal avec les porteurs de projets pour établir des bilans et des actions qui soient le plus ancrés possible.

Tous les porteurs de projets n'ont pas la même expérience, les mêmes connaissances et les mêmes moyens. Les risques de discrimination sont présents et l'idée n'est pas que cette démarche soit excluante pour certains porteurs moins coutumiers de la démarche d'évaluation. C'est la raison pour laquelle l'équipe projet du Contrat de Ville se tient à disposition des porteurs de projets en support pour la conception et l'évaluation des projets.

L'annexe du document pré-bilan renvoie justement à cette idée d'appui méthodologique à partir duquel les porteurs pourront travailler les indicateurs d'impact et d'évaluation des projets. Les indicateurs demandent effectivement des outils pour les récolter et les mesurer. Il est ainsi évident que la consolidation de l'évaluation n'est pas une démarche à court-terme. Elle a été initiée durant le précédent Contrat de Ville et sera continuée dans le nouveau (2024-2030).

La consolidation de la démarche d'évaluation au niveau de la programmation annuelle s'inscrira dans le projet de construction d'un observatoire. Il participera au versant qualitatif de cet observatoire. En effet, ces bilans d'actions contribuent à une veille collective sur les territoires, où des éléments pourraient être extraits en vue d'enrichir l'analyse qu'apportera l'observatoire. L'inscription dans l'observatoire sera d'autant plus justifiée qu'il s'agira également d'y travailler l'harmonisation des évaluations demandées par les partenaires institutionnels, notamment du Conseil départemental de la Moselle et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Durant le déploiement du Contrat de Ville 2024-2030, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des porteurs dans la recherche de financements privés, notamment par l'intermédiaire de fondations privées.



# PRÉ BILAN 2023

## POUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ACTION

Document à compléter et à retourner avec la demande de renouvellement  
2024 à l'adresse suivante : [contratdeville@agglo-thionville.fr](mailto:contratdeville@agglo-thionville.fr)

PROJET

Nom :

Numéro de SIRET :

N° RNA délivré lors de toute déclaration en Préfecture :

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date d'inscription  
au registre des associations :

Référence du projet :

Libellé du projet :

Code de l'action :

Libellé de l'action :

Préambule :

Le document pré-bilan demandé chaque année lors d'une demande de renouvellement d'action vise en premier lieu à fournir des éléments de bilan en vue de l'instruction des demandes de subventions.

Outre cet enjeu, il s'agit de faire valoir la méthodologie de projet avec laquelle vous avez conduit votre action en tant que porteur. L'ordre des rubriques du présent document suit une logique, partant du ou des besoin(s) identifié(s) des personnes ciblées par votre action pour finir sur la mesure de l'impact de votre action. Il constitue ainsi un appui méthodologique.

»»» Rappel du constat :

**Veillez présenter de manière précise et synthétique les besoins de la population que vous avez identifiés et qui motivent votre action :**

»»» Présenter le/les objectif(s) de votre action, en réponse à ce constat :

Dans la mesure du possible, décliner comme suit :

- Objectif général
- Objectif spécifique
- Objectif opérationnel

»»» Détail du public bénéficiaire de l'action :

Précision : veillez à ne plus indiquer de % mais un nombre de personnes concernant la variable QPV

Age	Homme(s)	Femme(s)	Total	Résident QPV
0-5 ans				
6-15 ans				
16-17 ans				
18-25 ans				
26-64 ans				
65 ans et plus				
Total				

»»» Quels sont les date(s) et lieu(x) de réalisation de l'action ?

»»» Quelle forme de coopération a été mise en place pour cette action ?

»»» Dans quelle mesure cette action vient-elle innover par rapport à votre activité principale et/ou le droit commun ?

»»» Quels sont les outils que vous utilisez pour l'évaluation ? (grille d'observation, questionnaire, entretien...)

»»» En vous référant à l'annexe ci-après et à la thématique à laquelle votre action se réfère, veuillez présenter les indicateurs et leur contenu à

partir desquels vous mesurez la réussite du projet :

»»» Analyse et mesure des écarts (partie rédactionnelle) :

En partant des objectifs formulés et des résultats précédemment évoqués, constatez-vous un écart entre les objectifs formulés et les résultats de votre projet ?

## Annexe

### Proposition d'indicateurs d'évaluation par thématique

Cette annexe a été conçue à l'occasion d'un stage d'une étudiante en première année de Master Ingénierie et Expertise des Politiques Sociales (IEPS) de l'Université de Lorraine, au service Politique de la ville.

L'annexe décline les thématiques principales abordées dans les programmations 2019 – 2020 – 2021. Les rapports annuels de ces programmations ont été lus, ainsi que d'autres documents d'évaluation de porteurs de projets (pré-bilans ; bilans).

***Tous les éléments figurant dans cette annexe viennent ainsi des écrits des porteurs de projets des programmations annuelles du Contrat de ville.***

Pour chaque thématique sont rappelés la ou les problématique(s) identifiées, le ou les enjeu(x). Des questions évaluatives sont ensuite posées, pour lesquelles sont proposés des indicateurs.

***Ces indicateurs ne sont que des propositions***, sur lesquelles vous pouvez vous appuyer pour écrire le bilan de l'action et répondre notamment aux deux dernières questions. Ils servent aussi de ***source d'inspiration pour que vous en proposiez d'autres et les alimentiez*** (exemple : « Environnement »).

Il en va de même pour les thématiques abordées, qui ***n'a pas été pensée comme une liste exhaustive***. Vous pouvez rapporter votre projet à une autre thématique qui n'y figure pas, ou référer votre projet à deux thématiques (exemple : « Jeunesse » et « Numérique »).

***Cette annexe est amenée à être enrichie, année après année, par vos différents bilans***, pouvant amener des ajouts ou des précisions concernant l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation du Contrat de ville.

***Cette annexe a ainsi été pensée comme un document évolutif et a pour objectif de servir d'inspiration et non d'attentes concernant l'évaluation de vos projets.*** L'objectif étant que chaque année les pré-bilans soit peaufinés. C'est ainsi une démarche à moyen-terme que cette annexe institue.

Il vise enfin à renforcer la valorisation de l'impact de vos projets à l'occasion du rapport d'activité annuel, qui a repris pour l'année 2022 ces différentes catégories. Vous pourrez y avoir accès sur le site de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville.

*En complément, nous vous invitons également à consulter le guide d'autoévaluation réalisé par le réseau « Culture 21 », établi à partir d'une typologie d'actions à vocation culturelle et sociale, mais transposable à de nombreux champs : [Réseau Culture 21](#) » [10 ans de Paideia : Typologies – Les droits culturels en action \(reseauculture21.fr\)](#)*

Pour les deux thématiques suivantes, des outils de suivi partagés ont déjà été conçus entre partenaires, dans le cadre de groupe de suivi du Contrat de ville (2024-2030).

Pour ne pas doubler les éléments de bilan, nous demanderons aux porteurs de bien vouloir s'y référer. Si vous ne faites pas partie de ces groupes de travail, nous vous invitons à vous tourner vers le service Politique de la ville de la Communauté d'Agglomération.

## **Emploi :**

Se référer aux indicateurs de l'outil de suivi partagé du groupe « Emploi » du Contrat de ville (2024-2030).

À demander au besoin au service Politique de la ville de la Communauté d'Agglomération.

## **Scolarité :**

Se référer aux indicateurs de l'outil de suivi partagé du groupe « Scolarité » du Contrat de ville (2024-2030).

À demander au besoin au service Politique de la ville de la Communauté d'Agglomération.

## **Parentalité :**

*Rappel des problématiques et enjeux relevés par les partenaires :*

### **Problématiques principales :**

Difficultés des parents dans la relation avec leurs enfants ou questionnements quant à leur éducation, avec l'expression du besoin d'être aidé. Sentiment de solitude face aux difficultés quotidiennes.

### **Enjeux :**

Il s'agit donc pour les acteurs de terrain de proposer un soutien à la parentalité pour toutes les difficultés que les parents peuvent rencontrer (conflits, charge mentale, sentiment de culpabilité). L'enjeu est également de pouvoir proposer aux familles des expériences collectives qui renforcent les relations de confiance mutuelle entre jeunes et parents et les échanges de savoir/ de soutien entre pairs.

### Proposition de questions évaluatives :

#### ➔ Comment avez-vous contribué à favoriser le lien parent/enfant

Exemples d'indicateurs :

- Capacité à proposer des jeux qui favorisent l'interaction entre les enfants et entre enfant/parents ;
- Le parent joue avec son enfant ;
- Degré de participation pendant les ateliers ;
- Qualité des temps d'échanges entre professionnels et parents ;
- L'enfant/le parent semble en sécurité, a créé ses repères au sein du lieu.

#### ➔ En quoi votre action/votre projet renforce-t-il les échanges de savoir/de soutien entre les pairs :

Exemples d'indicateurs :

- Nombre de familles qui ont créé un lien et se voit en dehors des séances ;
- Nombre de parents qui utilisent l'espace pour échanger entre eux ;
- Nombre de familles habituées ;
- Qualité de l'intégration des nouvelles familles (échanges avec les familles habituées) ;
- Nombre de personnes présentes simultanément.

#### ➔ Votre action contribue-t-elle à faire de la prévention auprès des familles ?

Exemples d'indicateurs :

- Impact positif sur l'état psychique des enfants/adolescents (basé sur des entretiens) ;
- Nombre de situations avec apaisement de conflits ;
- Développement de l'enfant en cohérence avec son âge.

## **La jeunesse :**

### **Rappel des problématiques et enjeux relevés par les partenaires :**

#### **Problématiques principales :**

Une propension à la violence (agression verbale notamment) et une difficulté à échanger de manière adaptée chez les jeunes.

Nécessité d'avoir un lieu en dehors de la sphère familiale et scolaire pour se rencontrer, échanger entre eux ou avec des professionnels.

#### **Enjeux :**

Promouvoir les compétences psychosociales et la citoyenneté.

Être présent au plus près des jeunes (sur internet notamment), se faire connaître, favoriser les espaces d'échanges et orienter vers les partenaires les plus adaptés.

Proposer des espaces de rencontre dédiés aux jeunes tout en encourageant l'insertion sociale et culturelle à travers l'offre de loisirs et/ou l'accompagnement socio-éducatif.

### **Proposition de questions évaluatives :**

- ➔ Comment votre action contribue-t-elle à promouvoir les compétences psychosociales auprès des jeunes vivant en QPV ?

*Exemples d'indicateurs :*

- Apaisement dans les échanges et diminution des tensions entre jeunes ;
- Acquisition des jeunes de compétences psycho-sociales (gestion de conflits, empathie, communication, etc.) ;
- Evolution des comportements collectifs (dynamique de groupe, motivation, entraide, solidarité) ;
- Evolution des comportements individuels (implication personnelle, relationnelle, développement des capacités de réflexion, d'argumentation et d'expression, estime de soi).

➔ De quelle manière votre action permet-elle aux jeunes d'avoir un espace leur étant dédié, dans lequel ils peuvent échanger entre eux ou avec des professionnels ?

*Exemples d'indicateurs :*

- Evolution du lien tissé entre les jeunes ;
- Continuité d'un accompagnement éducatif après une action ;
- Engagement dans d'autres actions.

➔ Si c'est le cas, comment votre action/votre projet contribue-t-elle/il à prévenir le mal-être des jeunes :

*Exemples d'indicateurs :*

- Bénéfice de l'accompagnement en termes de réassurance, d'estime de soi ;
- Evolution de la relation parents/adolescents (reprise des liens, apaisement des conflits...) et adolescents / adolescents ;
- Evolution du respect qu'ont les jeunes envers eux-mêmes ;
- Apaisement dans les échanges et diminution des tensions entre jeunes.

## **Accompagnement aux droits et médiation**

*Rappel des problématiques et enjeux relevés par les partenaires :*

**Problématiques principales :**

Pas une spécifique, si ce n'est le besoin constant relatif à l'accès aux droits et d'espaces de médiation.

**Enjeux :**



Proposer des espaces de médiation et accompagner les personnes pour qu'elles puissent faire valoir leurs droits lorsqu'elles ne le font pas ou ne savent pas le faire.

Proposition de questions évaluatives :

➔ Comment contribuez-vous à la facilitation de l'accès aux droits des personnes

*Exemples d'indicateurs :*

- Nombre et nature des partenaires sollicités dans le cadre d'accompagnement individuel et actions collectives ;
- Nature et nombre des droits ouverts (CMUC, RSA, Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Retour à l'Emploi par exemple) ;
- Nombre d'orientations vers des partenaires ;
- Autonomisation des personnes dans leurs démarches.

➔ De quelle manière favorisez-vous la médiation entre les personnes :

*Exemples d'indicateurs :*

- Nombre de conflits résolus à l'amiable ;
- Nombre de conflits qui ont été pris en charge par la justice ;
- Nombre de personnes ayant accédés à leurs droits (aide juridictionnelle, porter plainte, etc.).

**Culture :**

➔ De quelle manière votre action favorise-t-elle l'accès à la culture, participe-t-elle à l'ouverture culturelle et encourage-t-elle la pratique des arts par les habitants des QPV ?

*Exemple d'indicateurs :*

- Souhait par les bénéficiaires de participer de nouveau à une action telle que celle-ci ;
- Maîtrise de l'instrument/de la pratique ;
- Modification du degré d'autonomie au cours de l'action (par ex : utilise l'instrument à la maison) ;
- Nombre de personnes engagées dans un processus durable de création artistique à l'issue du programme.

## **Santé** :

→ Comment participez-vous à l'amélioration de la santé des habitants ?

*Exemple d'indicateurs :*

- Amélioration de la condition physique et de l'endurance des participants ;
- Acquisition de nouvelles connaissances liées à la santé ;
- Changement de certains comportements de santé (arrêt cigarette, inscription à un sport, etc.).

## **Numérique** :

Rappel des problématiques et enjeux relevés par les partenaires :

### **Problématiques principales :**

Personnes qui ne savent pas utiliser l'outil numérique ou n'en disposent pas et sont donc dans l'incapacité de réaliser certaines démarches administratives.

Mésusage des réseaux sociaux : peu de distanciation entre les informations diffusées et la réalité.

Il y aurait de nombreux enfants rivés sur les écrans et une difficulté pour certains parents d'imposer des limites ou d'encadrer ces usages.

### **Enjeux :**

Accompagner les personnes les plus vulnérables dans les usages numériques pour favoriser leur épanouissement et leur permettre d'accéder à leurs droits.

Sensibiliser aux usages du numérique.

Accompagner et outiller les parents dans la réussite éducative de leur enfant en réduisant les inégalités liées au numérique et en travaillant sur leurs propres difficultés.

Proposition de questions évaluatives :

- Comment contribuez-vous à autonomiser les habitants dans leur utilisation de l'outil numérique ?

*Exemple d'indicateurs :*

- Nombre de personnes utilisant l'outil numérique pour effectuer des démarches administratives numérisées ;
- Nombre d'équipements acquis au sein du foyer ;
- Evolution des compétences techniques des participants.

- De quelle manière participez-vous à la sensibilisation des usagers aux usages numériques ?

*Exemple d'indicateurs :*

- Amélioration des compétences des parents et grands-parents dans le but de maîtriser les usages du numériques auprès de leurs enfants et petits-enfants ;
- Nombre de personnes utilisant régulièrement les réseaux sociaux ;
- Diminution de la crainte liée à l'utilisation des réseaux sociaux en naviguant de manière sécurisée.

**Mobilité :**

Rappel des problématiques et enjeux relevés par les partenaires :

**Problématiques principales :**

Les difficultés liées à la mobilité sont un frein pour l'insertion sociale de manière générale.

**Enjeux :**

Lever les freins liés à la mobilité.

- Comment participez-vous à lever les problématiques liées à la mobilité auprès des personnes accompagnées ?

*Exemple d'indicateurs :*

- Est informé sur l'ensemble des réseaux de transports existants ;
- Est informé sur des éléments qui relèvent de la mobilité comme l'aide à la préparation du permis de conduire ;

- Sait s'organiser, se repérer mais aussi planifier et comprendre son trajet ;
- A obtenu le permis de conduire.

## **Lien social et Citoyenneté :**

➔ De quelle manière développez-vous des espaces et/ou des temps qui favorisent la rencontre, le lien social, et/ou une dynamique sur le territoire ?

*Exemple d'indicateurs :*

- Nombre de temps conviviaux ;
- Fréquentation ;
- Taux de fidélisation entre deux évènements ;
- Retour qualitatif des personnes ;
- Inscription des personnes sur d'autres temps de la structure.

## ANNEXE 5

Emploi

PROJET

## V) Annexe 5 : Emploi

### A) Outil de suivi exploratoire « Insertion professionnelle » (objectif spécifique 1.1)

#### Insertion Professionnelle :

#### (Pour jeunes de moins de 26 ans et femmes vivant en QPV)

Date d'inscription :

Sexe :

Initiales :

Date de naissance :

N.B. Indications de remplissage :

*La plupart des cases sont à remplir de 1 à 4. Pour exemple :*

*1 : Insuffisant*

*2 : Fragile*

*3 : Suffisant*

*4 : Excellent*

Capacités techniques de recherche d'emploi	Dates d'évaluation		Observations Précisions Commentaires
	15 janvier 2024	15 avril 2024	
Sait construire un CV et une lettre de motivation et les actualiser			
Maîtrise l'outil informatique <sup>114</sup>			
Sait adopter une posture adéquate dans un cadre professionnel			
Sait valoriser ses compétences et ses expériences oralement			
Sait valoriser ses compétences et ses expériences par écrit			

<sup>114</sup> Exemple : sait naviguer sur les sites Internet appropriés, utiliser les réseaux sociaux dans une démarche de recherche, utiliser un poste informatique

Expériences I.A.E.	Oui / Non	Oui / Non	
<b>Moyenne intermédiaire</b>			
<b>Élaboration du projet professionnel</b>			
Connaissance du marché du travail et de l'emploi			
Sait ce vers quoi il souhaite s'orienter (domaine, emploi, formation création d'entreprise)			
Cohérence entre parcours professionnel/scolaire et le souhait du bénéficiaire			
Acceptation de la proposition			
<b>Moyenne intermédiaire</b>			
<b>Stratégie de recherche d'emploi</b>			
Sait cibler sa recherche en fonction de sa situation			
Maîtrise du matériel, des gestes professionnels et techniques ainsi que langage professionnel de l'emploi recherché			
Sait anticiper et organiser ses déplacements			
Sait répondre à une offre d'emploi ou postuler spontanément			
Connaît les structures du territoire			
<b>Impact des freins périphériques<sup>115</sup></b>			
Freins liés à la santé			
Freins liés à la mobilité			
Freins liés à la qualification / formation			
Freins liés à la garde d'enfant			
Freins liés au logement			
Freins liés au budget			
Freins liés à la langue			
Freins liés à l'administratif (Titres de séjour / Permis de travail)			
<b>Entreprenariat</b>			
Sait réaliser les démarches pour créer sa propre entreprise			
Maîtrise les éléments relatifs au développement économique d'une entreprise			
Sait s'appuyer sur un réseau de professionnels de la création d'entreprise			
<b>Moyenne intermédiaire</b>			<b>Moyenne finale</b>

<sup>115</sup> À remplir également de 1 à 4, « 1 » renvoyant ici à un impact faible du frein et « 4 » à un impact fort du frein.

## B) Service Public pour l'Emploi Local (objectif spécifique 1.2)

Pilotés par la sous-Préfecture de Thionville, les services publics pour l'emploi local (SPEL) constituent les lieux de construction de réponses coordonnées et adaptées aux problématiques des demandeurs d'emploi et des entreprises. Ils assurent le suivi et la coordination des principales politiques de l'emploi et de la formation sur le périmètre de leur territoire.

Ses principales missions consistent à :

- Mobiliser et animer un réseau d'acteurs locaux ;
- Veiller à la bonne articulation de l'offre de services des acteurs locaux du SPEL ;
- Identifier les besoins du territoire en matière d'emploi et de formation ;
- Apporter une réponse adaptée aux besoins et aux difficultés des entreprises ;
- Soutenir la mise en œuvre de projets territoriaux ;
- Apporter un appui au montage de projets européens ;
- Identifier les problématiques spécifiques au territoire ;
- Veiller à la diffusion de l'information sur les métiers, notamment auprès des publics jeunes ;

En matière d'emploi, il participe à :

- Analyser les données locales du marché du travail : principales caractéristiques de la demande et de l'offre d'emploi locales ;
- Définir et mettre en place des actions en direction des publics cibles, et notamment les jeunes ;
- Mettre en œuvre les contrats aidés (contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats initiative emploi, emplois d'avenir, contrats en alternance) ;
- Suivre la mise en œuvre locale des dispositifs d'insertion : Garantie jeunes, Initiative européenne pour la jeunesse, Insertion par l'activité économique, Parrainage pour l'emploi... ;
- Renforcer l'orientation vers les métiers qui recrutent ;
- Accompagner les projets de recrutement des entreprises ;
- Apporter un appui aux entreprises en difficulté.

En matière de formation professionnelle, il participe à :

- Adapter l'offre de formation des publics ;
- Suivre le déploiement local du plan « 500 000 formations supplémentaires » ;
- Promouvoir et développer l'apprentissage.



## C) Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion de l'ANRU (objectif spécifique 1.3)

Pour rappel, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a élaboré une charte nationale d'insertion conformément à l'article 10 de la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Ambitieux et valorisant l'humain, le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine se veut une continuité du Programme National de Rénovation Urbaine, associant grands travaux de cadre de vie, création de nouveaux services, recherche de convivialité, mobilités et développement économique en prenant en compte les usagers, avec la volonté de faire de ce quartier un lieu vert et durable.

Chaque commune faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain piloté par l'ANRU doit décliner localement la Nouvelle Charte Nationale d'Insertion 2014-2024 applicable aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage, « en intégrant les exigences d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ».

Cette charte nationale d'insertion constitue le texte de référence applicable à tous les projets soutenus dans le cadre du NPNRU. Les dispositions applicables à la charte visent à mettre la clause d'insertion au service de parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Les modalités sont définies dans l'article 8.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à appliquer les dispositions de la charte pour accompagner et améliorer l'employabilité des habitants.

La mise en œuvre de la nouvelle charte nationale d'insertion applicable au NPNRU repose sur l'application des clauses sociales avec pour principes :

- S'insérer dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers prioritaires ;
- Permettre un réel parcours vers l'emploi ;
- S'inscrire dans un dispositif de suivi et de pilotage partenarial.

L'objectif de la ville de Thionville reste toujours le même : créer, à travers les marchés publics passés dans le cadre de la rénovation urbaine, toutes les conditions pour permettre à des publics éloignés de l'emploi d'acquérir une qualification et d'accéder à des emplois durables.

Les corps de métiers concernés sont :

- Bâtiment tout corps d'état liés à la démolition, à la construction et à la réhabilitation, travaux publics ;
- Aménagement urbain avec travaux de voirie et de réseaux, aménagement d'espaces verts ;
- Entretien de la base vie (sanitaires et vestiaires).

Les publics appelés à bénéficier de ce dispositif seront issus prioritairement des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage) ;
- Les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L5212-13 du code du travail, fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- Les bénéficiaires de minimas sociaux, en particulier les Allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité ;
- Les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi ;
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ;
- Les personnes prises en charge dans le dispositif IAE (Insertion par l'Activité Économique), c'est-à-dire les personnes mises à disposition par une Association Intermédiaire (AI) ou par une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), ainsi que des salariés d'une Entreprise d'Insertion (EI) ou d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI), ainsi que les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers, par exemple « Ecole de la 2ème chance » ;
- Les personnes en dispositifs d'alternance tels que l'apprentissage ou les contrats de professionnalisation, les personnes employées dans les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ou organisme ayant le même objet.

En outre, le facilitateur peut valider d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières, sur avis motivé des services publics de l'emploi.

La déclinaison locale de la charte nationale d'insertion est pilotée par *Thionville Emploi*, qui est l'agence d'insertion sociale et professionnelle du Centre Communal d'Action Sociale située au sein du quartier Côte des Roses. Cette structure vise à accompagner les personnes en difficulté vers l'emploi, en leur offrant un soutien personnalisé et des ressources adaptées à leurs besoins. Grâce à une approche globale et individualisée, en fournissant des informations et des conseils sur les métiers et les opportunités d'emploi, en mettant en relation les usagers avec les employeurs locaux.

Thionville Emploi favorise l'insertion professionnelle en organisant des forums et des ateliers en partenariat avec les acteurs de la formation et de l'emploi. Ces événements offrent aux usagers l'opportunité de rencontrer des entreprises locales, des organismes de formation et des professionnels du secteur. Lors de ces forums, les usagers peuvent établir des contacts, découvrir les métiers et les formations disponibles, et obtenir des informations précieuses sur les opportunités d'emploi. Les ateliers proposés par Thionville Emploi permettent aux usagers d'apprendre des techniques de recherche d'emploi efficaces, et de se préparer aux entretiens d'embauche. Thionville Emploi s'engage ainsi à accompagner les usagers à chaque étape de leur parcours vers l'emploi.

En 2023, Thionville Emploi a accueilli 1562 usagers.

## D) Renforcer une culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires (objectif spécifique 1.4)

Coopérative Jeunesse de Service (insertion d'une présentation + bilan).

PROJET

# ANNEXE 6

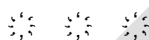
## Emancipation

### VI) Annexe 6 : Émancipation

A) Comité Technique « Réussite Éducative » (objectif spécifique 2.1)

Réussir à l'école et pouvoir trouver sa voie est une des expériences les plus structurantes dans une trajectoire de vie. Cette expérience n'est pas vécue de la même manière par tous, tout le monde ne bénéficiant pas des mêmes conditions de vie et ainsi des mêmes chances.

Comme indiqué auparavant<sup>116</sup>, une des caractéristiques qui caractérisent le décrochage des quartiers prioritaires avec le reste du territoire est celle de l'école (taux de retard en troisième, part des jeunes âgés de 18 à 24 ans non scolarisés et sans diplôme, la part des 15 ans et plus de bas niveau de formation...). Cet enjeu ressort également des documents des partenaires et des échanges effectués avec eux. C'est ainsi que la réussite éducative constitue un des enjeux principaux du Contrat de Ville (2024-2030). Un enjeu qui correspond aux motifs poursuivis par cette politique publique, au sens où favoriser la réussite éducative des jeunes des quartiers prioritaires participe à l'égalité des chances et à la réduction des inégalités territoriales.

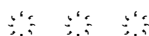


Des dispositifs existent déjà sur le territoire afin de favoriser la réussite éducative des enfants des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville.

Des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sont déployés sur les trois quartiers prioritaires, portés par les trois centres sociaux et l'association « Réussir Ensemble ». Ce dispositif est impulsé et financé par la Caisse d'Allocations Familiales. À ses côtés, l'association APSIS-Émergence propose une aide aux devoirs, conçu comme un espace d'apprentissage pour les jeunes qui rencontrent des difficultés diverses : des comportements inadaptés au sein de l'école, des difficultés dans l'acquisition des méthodologies d'apprentissage ou encore des parents démunis dans l'apport de connaissances et d'outils.

En complément de ces deux dispositifs, les communes de Thionville et Yutz ont mis en place chacune un programme de réussite éducative (PRE), visant à construire un parcours personnalisé pour des enfants identifiés par les instituteurs et institutrices comme présentant des fragilités, des vulnérabilités dépassant le cadre scolaire. Ils peuvent aussi ne pas bénéficier d'un environnement social propice à leur développement. La personne référente du PRE va ainsi travailler avec la famille à trouver des réponses aux fragilités décelées, stabilisant l'environnement de vie du jeune accompagné. Ces dispositifs sont en lien avec les établissements scolaires (maternelle/primaire), les services du Conseil départemental de la Moselle et les centres sociaux

Par ailleurs, la ville de Thionville a mis en place un Projet Éducatif Territorial (PEDT), ayant « pour finalité de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. »<sup>117</sup>



<sup>116</sup> Citer les parties du texte où ces éléments sont mis en avant.

<sup>117</sup> <https://www.thionville.fr/etudier-travailler/enseignement/projet-educatif-du-territoire-pect>

Dans le cadre du Contrat de Ville (2024-2030), l'engagement porté est de permettre un suivi renforcé de la réussite éducative des jeunes. Il s'agit ainsi de partir des dispositifs existants pour développer une culture commune de travail et, surtout, d'évaluation.

Ce suivi renforcé aura pour enjeu d'instituer une veille collective concernant la réussite éducative des jeunes des quartiers prioritaires. Pour que cette veille puisse exister, un groupe de suivi a été constitué. Il regroupe dès maintenant :

- Les deux coordinateurs des PRE de Thionville et Yutz ;
- Les référents des CLAS des trois centres sociaux et de l'association Réussir Ensemble ;
- Une personne référente d'APIS-Émergence pour l'accompagnement à la scolarité sur les trois quartiers prioritaires ;
- Les inspectrices de l'Éducation Nationale des circonscriptions de Thionville et de Yutz ;
- Une personne référente de la CAF.

Cette veille collective reposera sur des indicateurs permettant de mesurer et suivre cette réussite. Ces indicateurs peuvent très bien déjà être disponibles et leur transmission reposera alors sur la construction d'une clause de partage de données. D'autres indicateurs peuvent aussi nécessiter une construction avec les partenaires, en fonction des éléments qui devront être cherchés.

Dans un premier temps, un outil de suivi partagé a été élaboré avec les membres du groupe indiqués ci-dessus. Deux relevés sont prévus sur l'année 2024, avec une analyse (encodage et représentations graphiques) réalisée par les étudiants du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S) du lycée polyvalent « Rosa Parks ». Ce premier travail de suivi partenarial sera soumis à une révision afin de mieux correspondre au travail d'évaluation recherché.

Instituer cette veille, c'est permettre aussi de s'assurer que les dispositifs existants répondent aux enjeux éducatifs des territoires, que les besoins sont couverts et éventuellement de faire émerger des solutions nouvelles.

L'ambition derrière ce suivi est de pouvoir mieux suivre les trajectoires individuelles des jeunes des quartiers prioritaires et participer à ce que le lieu de vie, d'origine, ne détermine pas une vie entière.

## B) Outil de suivi exploratoire de « Réussite Éducative » (objectif spécifique 2.1)

### Scolarité :

Année scolaire :

Classe :

Initiales :

Date de naissance :

Dispositif :  PRE  CLAS  APSIS Emergence

N.B. Indications de remplissage :

La plupart des cases sont à remplir de 1 à 4. Pour exemple :

1 : Insuffisant

2 : Fragile

3 : Suffisant

4 : Excellent

Compétences liées au savoir-faire (autonomie, concentration, organisation)	Dates d'évaluation		Observations Précisions Commentaires
	15 janvier 2024	15 avril 2024	
Sait choisir et utiliser les outils pour travailler <sup>118</sup>			
Arrive à se concentrer sur un temps donné			
Commence seul son travail			
Sait organiser son travail - finit ses devoirs dans les temps			
Sait s'autoévaluer <sup>119</sup>			
Régularité (respecte les horaires, présence majoritaire)			
Fait preuve de curiosité et/ou de créativité (prise d'initiative et de parole)			
Aide ses camarades / participe aux tâches quotidiennes			
<b>Moyenne intermédiaire</b>			
<b>Compétences scolaires (compétences transversales et disciplinaires)</b>			
Mémoriser (poésie, leçon, table de multiplication...)			
Lecture (lire, déchiffrer, prendre connaissance d'un texte et retranscrire, ...)			
Maîtriser les opérations mathématiques			
Comprendre (savoir reformuler, expliquer une consigne/un texte)			
Lire et appliquer une consigne écrite			
Sait répondre à des questions relatives à un sujet/un texte			
Restituer à l'écrit une leçon mémorisée			
Niveau oral adapté à la classe de l'élève			
Niveau écrit adapté à la classe de l'élève			

<sup>118</sup> Exemple : règle ; rapporteur ; calculatrice ; dictionnaire ; moteur de recherche... À préciser en fonction des activités abordées.

<sup>119</sup> Exemple : réflexion du jeune sur son travail.

<b>Moyenne intermédiaire</b>			
<b>Compétences sociales</b>			
S'intègre au groupe			
Aide ses camarades / Coopère			
Sait gérer ses émotions			
Communique avec ses pairs			
Communique avec les adultes			
Applique les règles de vie commune, participe aux tâches quotidiennes, assimile les droits et devoirs de l'élève ainsi que les valeurs citoyennes			
Respecte l'adulte <sup>120</sup>			
Respecte le matériel, l'environnement			
<b>Moyenne intermédiaire</b>			
<b>Activités extra-scolaires</b>			
Pratique une activité physique ou culturelle	Oui / Non	Oui / Non	
Bénéficie d'une prise en charge financière pour cette activité	Oui / Non	Oui / Non	
Respecte les règles du temps d'animation			
Participe au péri/extra-scolaire	Oui / Non	Oui / Non	
Participe à l'extra-scolaire	Oui / Non	Oui / Non	
<b>Parentalité</b>			
Accompagnement physique de l'enfant			
Contact avec les encadrants de la structure (échanges, présences aux réunions)			
Mettent en place les préconisations des professionnels			
Implication dans la scolarité de l'enfant			
Maîtrise et compréhension des codes de l'école et des attentes du dispositif engagé			
Maîtrise des démarches administratives			
<b>Moyenne intermédiaire</b>			<b>Moyenne fin d'année scolaire</b>

## C) Moi, ma singularité... Et les autres ? (objectif spécifique 2.2)

Depuis l'année 2022, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, les centres sociaux œuvrant dans les trois quartiers prioritaires et la prévention spécialisée élaborent et mettent en œuvre des actions de prévention primaire/d'éducation citoyenne à destination des jeunes âgés de 11 à 17 ans.

**Année 1 - 2022**

<sup>120</sup> À préciser : encadrant / bénévole / parent



Cette collaboration fait suite à deux séances ciné-débat organisées dans le cadre de la prévention de la radicalisation (15 octobre et 19 novembre 2021) et au retour des partenaires les concernant. Ces séances étaient à visée grand public, avec la volonté de mobiliser la jeunesse. C'est ainsi que les équipes de prévention spécialisée d'APSS-Émergence, ainsi que les accueils jeunes des centres sociaux, ont été sollicités pour faire y participer des jeunes vivant en quartier prioritaire.

Malgré la pertinence reconnue de ce type de format et l'intérêt qu'ont pu susciter les films auprès des jeunes, les partenaires de terrain ont partagé deux souhaits :

- Changer d'outils, de supports pour aborder la jeunesse et ses réflexions ;
- Changer de thématique pour réduire un sentiment de stigmatisation.

Afin de proposer une action de prévention différenciée, les réflexions ont découlé sur l'idée de permettre aux jeunes de questionner leur lien aux autres. À travers ce questionnement, il s'agissait de chercher une réflexion des jeunes sur leur place et la responsabilité qu'ils ont vis-à-vis d'eux-mêmes et du reste de la société. L'enjeu pour les partenaires était également de pouvoir impacter davantage les jeunes à l'occasion de ces actions, en veillant à faire écho à leur vécu et à les faire davantage participer.

Pour atteindre cet objectif, le choix a été fait de diversifier les thématiques et de mettre en place des supports innovants.

Concernant les thématiques, trois principales sont ressorties : la santé mentale, le harcèlement et l'écologie. Depuis la crise sanitaire de 2020, la santé mentale a connu une visibilité nouvelle, notamment en raison des impacts négatifs de cette crise sur le mental des jeunes. Cette période a permis à des jeunes de libérer leur parole sur leur état de santé, voire de prendre conscience de troubles pouvant les affecter. Parfois lié à la santé mentale par son impact, le harcèlement est un phénomène auquel les jeunes sont aussi souvent confrontés, en tant que victime, auteur ou témoin. Il peut se produire à l'école comme sur Internet et peut provoquer des sentiments de rejet et d'exclusion, impactant négativement le vivre-ensemble. Afin d'amener une note davantage optimiste, l'écologie a été proposée pour évoquer les questions d'engagement et de responsabilités individuelle et collective. Il s'agissait aussi d'expérimenter une approche concernant cette thématique en direction de la jeunesse. À chaque thématique a ensuite été associé un support d'intervention.

Pour parler aux jeunes de santé mentale, le témoignage a été jugé pertinent. Des partenaires avaient déjà eu l'occasion de l'expérimenter et il est apparu que le fait de donner la parole à une personne afin qu'elle parle de son vécu, de son expérience, est un format d'échanges qui fonctionne auprès des jeunes. Ils peuvent s'y projeter, essayer de se mettre à la place d'autrui et travaillent ainsi l'empathie. Pour les rendre acteurs, il a été proposé d'organiser une représentation de théâtre-forum sur le harcèlement. L'enjeu du théâtre-forum est de mettre en scène des situations déséquilibrées de domination ou d'oppression, à partir desquelles le public sera invité à réfléchir et à proposer des solutions, des prises de position pour équilibrer la situation. Ce support offre au spectateur la possibilité de se rendre acteur d'une situation et de prendre conscience de la responsabilité qu'il peut avoir en y étant intégré. Enfin, les partenaires ont souhaité aborder l'écologie d'une manière ludique. C'est ainsi qu'une course d'orientation a été organisée, autour de questions et de défis liés au développement durable et aux gestes du quotidien.

À chaque action était associé un ciné-débat. L'objectif était de ritualiser une pratique de ciné-débat tout en apportant une organisation différente. L'enjeu de cette organisation était de faciliter la prise de parole des jeunes. Pour ce faire, il a été constaté que le contexte d'une salle de cinéma d'art et d'essai, en « grand public » pouvait bloquer l'expression, surtout



professionnels jeunesse ont pu ensuite orienter les jeunes vers ces partenaires extérieurs pour assurer un suivi.

Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants à ce projet avait été fixé à 70. Réunissant 4 équipes de prévention spécialisée et 3 secteurs jeunesse de trois centres sociaux, ce projet a réuni en moyenne une cinquantaine de jeunes, avec plus de la moitié qui ont suivi le projet dans son intégralité. 8 jeunes ont participé à la réunion bilan pour évoquer la poursuite du projet

## **Année 2 - 2023**

Pour la poursuite du projet, il a été décidé de centrer le travail sur la question de la violence. Cette volonté s'appuie sur les éléments constatés lors du théâtre-forum. Les 3 saynètes qui étaient proposées renvoyaient à des situations de harcèlement, qu'il s'agissait d'améliorer. La majorité des jeunes qui sont montés sur scène ont tenté d'améliorer la situation en attaquant verbalement la personne harceleuse. Ces propositions sur scène ont révélé une difficulté à gérer une situation de conflit ou de domination sans verser dans la violence verbale, voire dans la violence physique. Cette difficulté renvoie également à celle de la maîtrise des émotions, et notamment ici la colère.

Il s'agit ainsi de travailler avec les jeunes sur l'acquisition ou le renforcement de compétences psychosociales pour apprendre à mieux entrer en relation avec l'autre et mieux gérer les conflits. À la suite de ce travail, il sera question de reproduire une intervention de théâtre-forum pour voir si les jeunes se positionnent autrement dans des situations conflictuelles.

De manière indirecte, ce projet participe également à prévenir la radicalisation. En effet, les recommandations sur la prévention de la radicalisation recensent des méthodes similaires à ceux sur la santé mentale en soulignant l'importance de travailler sur les facteurs de vulnérabilité psychosociale des jeunes (Delile, 2019 : Tisseron, 2016). Le renforcement des CPS est propice à cet égard pour agir sur ces potentiels et transformer ces facteurs de vulnérabilité en facteurs protecteurs.

Pour clôturer ce second projet, une intervention de théâtre-forum sera donc à nouveau mise en place pour voir l'évolution du positionnement des jeunes dans des situations. Contrairement à la première centrée sur le harcèlement, cette prochaine intervention touchera des thématiques variées, évoquées par les jeunes lors de la réunion bilan : homophobie, handicap, stéréotypes Femmes-Hommes notamment. Le déséquilibre dans des situations (domination, oppression, harcèlement) restera le dénominateur commun des différentes saynètes, construites également à partir des réalités des jeunes. Deux interventions seront réalisées : une réservée aux jeunes et une ouverte au grand public.

En amont et en partenariat avec l'IREPS Grand Est, il s'agira de réaliser un travail sur les compétences émotionnelles (capacité d'empathie, gestion des émotions, savoir les exprimer de façon positive) et cognitives (conscience de soi, savoir gérer ses impulsions, prendre des décisions constructives). Ce travail provient des constats du premier projet mais aussi de la réalité des périodes de préadolescence/adolescence, pouvant manifester une tendance plus prononcée à adopter un point de vue unilatéral sur la société et le monde.

Ce partenariat se déclinera en deux axes principaux :

- Un accompagnement des professionnels dans l'acquisition et la mobilisation des compétences psychosociales dans leur pratique, pour pérenniser le projet et inscrire

le travail sur le long-terme. Ce temps servira également à construire le contenu des ateliers en direction des jeunes.

- Des temps d'ateliers en direction des jeunes pour renforcer les compétences psychosociales avec une pédagogie active (des mises en situations, des partages d'expériences, improvisation théâtrale).

Plusieurs temps constitueront ainsi le projet :

- Une réunion avec les partenaires de terrain impliqué dans le premier projet et le chargé de mission Politique de la ville accompagné de la chargée de mission « Santé » de la Communauté d'Agglomération pour affiner le contenu des séances en fonction des réalités des partenaires.
- Un temps de sensibilisation des professionnels jeunesse sur les compétences psychosociales sur 2 jours pour un maximum de 16 professionnels : un jour d'acquisition de connaissances théoriques sur les CPS ; un jour de temps de travail sur la découverte et la construction d'outils, la mobilisation de méthodes pédagogiques actives et la construction d'outils d'observation et d'évaluation.
- 3 séances de renforcement des compétences psychosociales à destination des jeunes. Chacune des séances mobilisera plusieurs ateliers, adaptables au public (préadolescents ou adolescents) dans l'esprit d'un forum ou speed dating pour que chaque groupe de jeunes puissent faire plusieurs ateliers durant les séances. Ces séances auront lieu en soirée et au sein du Puzzle, espace culturel à Thionville. Les ateliers seront interactifs et viseront à permettre le débat entre les jeunes sur différentes thématiques en adoptant des postures et points de vue variés.
- Ces séances seront co-animées par le chargé de projet IREPS et les professionnels jeunesse. Ces 3 soirées ateliers sont à envisager comme un programme d'actions qui déroulera les différentes compétences psycho-sociales.
- Une journée d'échange et d'analyse de pratiques avec le chargé de projet IREPS et les professionnels jeunesse pour saisir la manière dont ces derniers se sont appropriés ces compétences et les ont ancrés dans leur pratique professionnelle au quotidien. Cette journée aura après le déroulé du projet et l'intervention du théâtre-forum et donnera lieu à une synthèse des résultats.

Portes de France  
THIONVILLE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# THÉÂTRE-FORUM

TOLÉRANCE CYBERHARCÈLEMENT ESTIME DE SOI

## LE VIVRE ENSEMBLE

LE THÉÂTRE DE L'ESPÉRANCE

© Centre de Théâtre de l'Espérance

Les saynètes ont été élaborées avec des jeunes accompagnés par les centres sociaux (Maison des quartiers, Jacques Prévert, O Couleurs du monde) et APSIS-Emergence

### **Année 3 – 2024**

À la suite de ce second projet, une réunion bilan s'est tenue avec les partenaires « jeunesse » impliqués. La volonté qui en est ressortie est d'ancrer le travail mené depuis deux ans en permettant à un groupe de jeunes volontaires de s'initier aux pratiques de théâtre-forum, en vue de concevoir et produire une représentation de théâtre-forum en direction d'un public composé de jeunes et de parents.

Cette initiation se concrétiserait par un séjour « résidence » dans les Vosges durant les vacances de la Toussaint, où deux personnes d'une troupe de théâtre-forum (Théâtre de l'Opprimé) accompagneraient le groupe pour les mener vers cet objectif. Trois professionnels (animateur/animatrice ; éducateur/éducatrice) complèteraient l'encadrement. Les temps d'initiation seront prévus à raison de six heures par jour et des temps d'activité complémentaires resteront à organiser en collaboration avec les centres sociaux et la prévention spécialisée. Ils permettront de renforcer la cohésion du groupe tout en amenant une diversité dans l'animation du groupe.

Le projet d'un séjour apporte les conditions propices à un engagement des jeunes : 5 jours, dans un environnement éloigné de leurs habitudes est le contexte idéal pour que les jeunes volontaires puissent s'impliquer les cinq jours durant dans cette initiation au théâtre-forum.

En accord avec l'expérience de la troupe de théâtre-forum, les jeunes seront en capacité de concevoir et produire une représentation à l'issue de la semaine. Les deux comédiens détachés resteront en « joker » pour assurer l'interface entre le public et la scène et servir d'appui au besoin. Indirectement, ce groupe de jeunes initiés s'apparenteront à des ambassadeurs de cette démarche et apporteront aux jeunes le sentiment que cette pratique leur est accessible, au-delà d'une position dans le public.

Le théâtre-forum est un outil qui permet la création d'un espace d'expression pour ces jeunes, à partir de leurs expériences. Cet espace d'expression devient ainsi un espace de débat où des personnes peuvent défendre des points de vue mais surtout adopter des postures dans des situations concrètes conflictuelles ou d'oppression. La mise en situation permet de rendre concrète la posture des jeunes afin de prendre conscience de ses conséquences.

En complément de ce projet de « résidence », les partenaires se sont engagés à poursuivre le travail de développement des compétences psychosociales à partir de l'expérience acquise en 2023. Ce travail de poursuite n'intègre pas la demande de financement mais participe au projet global. Il a été décidé également en réunion bilan d'associer les jeunes à la conception de ces séances d'animation pour assurer à la démarche un ancrage auprès des jeunes.

## Perspectives

Afin d'intégrer la pratique théâtrale, la sensibilisation aux compétences psychosociales et la prévention des violences dans le tissu culturel des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville, une collaboration étroite avec les acteurs culturels est cruciale. En établissant des partenariats avec des institutions artistiques, des associations culturelles et des professionnels du domaine, notre projet de montage de théâtre forum vise à créer un lien significatif entre la jeunesse et le monde culturel.

À travers des ateliers, des rencontres et des événements culturels dédiés, nous cherchons à offrir aux jeunes participants une expérience artistique enrichissante. Les acteurs culturels joueront un rôle essentiel dans la transmission de connaissances et la stimulation de la créativité.

Cette collaboration n'est pas éphémère, mais vise à intégrer la pratique théâtrale et les compétences psychosociales de manière durable dans la vie culturelle de ces jeunes.

## D)Création audiovisuelle (objectif spécifique 2.2)

Pour alimenter la première année du projet « Moi, ma singularité... Et les autres ? », il a été proposé à des jeunes, volontaires, participant au projet, de réaliser un documentaire sur ce dernier. Il s'agissait de permettre à des jeunes de se familiariser avec une caméra, des prises de vue mais aussi le montage afin de rendre compte du projet.

Ce premier documentaire a fait l'objet d'une restitution « grand public », dans les rues de Thionville, en partenariat avec le centre social Le Lierre.



## PROGRAMME VENDREDI 30 JUIN DÈS 20H

### Images et engagement citoyen



#### Making Of - L'anniversaire, le film d'un atelier cinématographique Louanne Tavernier

Retour avec Ahmet, Philippe et Hugo sur les 15 jours d'atelier cinéma conduit à Yolo et Thionville. Quand l'équipe de réalisation de l'association Roka passe de l'autre côté de la caméra, ce film est un témoignage sensible sur la fabrique d'image documentaire.



#### Moi, ma singularité... et les autres Clémence Nabil Elat Cattan

En participant à des actions visant à réédifier à l'écologie, ou simplement et à la santé mentale de nombreux jeunes Thionvillais ont pris leur place dans la société. En se saisissant de la caméra, ils sont devenus à la fois acteurs et réalisateurs de ce projet.



#### Rien ne se perd Yacine Helali

Au regard de l'enthousiasme suscité chez certains par la création audiovisuelle, il a été proposé de continuer la mise en place d'ateliers, dans la continuité du projet « Moi, ma singularité ... Et les autres ? ». Depuis novembre 2022, un groupe de jeunes volontaires réalisent une fiction autour du harcèlement. De l'écriture du scénario au montage, en passant par le *casting* et le tournage, la diffusion de ce court-métrage fiction est prévue courant 2024.

## E) Le Contrat Local de Santé (2023-2025) (objectif spécifique 2.3)

La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT) s'est engagée en 2019 dans son premier Contrat Local de Santé (CLS). La CAPFT et les signataires affichent la volonté de mener une politique de santé faisant écho à la définition positive de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui la définit comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles et sur les capacités physiques* ».

Afin de s'inscrire dans cette conception dynamique et globale, l'objectif de la politique santé est d'agir sur les déterminants de la santé. Ce sont aux conditions de vie (logement, habitat, transport, nourriture), aux conditions de travail, à la qualité de l'environnement et des relations sociales, à la culture qu'il faut s'intéresser pour améliorer la santé de tous et notamment pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

C'est dans ce cadre que la CAPFT s'est engagée dans son deuxième Contrat Local de Santé (CLS), avec pour ligne de mire la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil innovant de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé introduit par la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la Loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS) du 26 janvier 2016.

Le CLS de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville vise à mettre en cohérence les politiques régionales de santé, en permettant une meilleure articulation du Projet Régional de Santé de l'ARS, des politiques de santé des autres signataires et des démarches locales de santé existantes.

Le CLS est également l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain. Il met en œuvre localement une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion, de la prévention, de l'accompagnement médico-social et la santé environnementale en tenant compte des besoins et des leviers existants dans les territoires. Le CLS n'est pas un outil figé, il s'adapte à tous les territoires.

Cinq axes thématiques ont été retenus :

- L'accès à la santé, aux droits et aux soins,
- Le bien-être et la santé mentale,
- Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers,
- La santé environnementale,
- La lutte contre le tabagisme.

### **Le CLS, un outil de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé au service de la Politique de la Ville**

La Circulaire interministérielle SG/CGET/2014/376 du 5 décembre 2014 précise la nécessité d'intégrer les enjeux de santé au sein des contrats de ville. Le CLS, étant donné son objectif premier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) est un parfait support pour le développement de la politique de santé des Contrats de Ville.

En effet, les actions développées dans le cadre du CLS veilleront à faire échos aux enjeux et priorités du Contrat de Ville, en adoptant plusieurs stratégies permettant de travailler sur les différents déterminants de la santé :

#### *1. Développer la participation citoyenne*

La réduction des ISTS nécessite une implication forte des habitants dans les dispositifs et politiques de santé. Il est essentiel de remettre les personnes au cœur des décisions de santé, de renforcer le pouvoir d'agir des habitants et de les accompagner vers le développement de leur capacité, afin de les rendre autonome dans leurs décisions concernant leur santé.

Pour cela, une articulation importante est nécessaire avec les dispositifs de participation citoyenne du Contrat de Ville, dans l'objectif de développer une intervention communautaire dans les quartiers politique de la ville.



## *2. Accentuer l'accompagnement et la formation des acteurs de terrain*

Un accompagnement vers le changement nécessite de travailler au quotidien sur les questions de santé. Afin de proposer une intervention efficace, le CLS met en avant la formation des professionnels de terrain sur différentes notions, pouvant être appliquées auprès des publics et permettant un accompagnement dans la durée (comme les techniques de l'entretien motivationnel ou le développement des compétences psychosociales). Des thématiques plus spécifiques sont également ciblées, comme la formation aux premiers secours en santé mentale.

La vocation de la démarche CLS est également d'accompagner les acteurs de terrains dans le développement de leurs projets. Un accompagnement méthodologique sera assuré auprès des partenaires, tant sur la définition du besoin, que sur la définition des objectifs, la construction de l'action, son évaluation et la recherche de financement de droit commun.

## *3. Intégrer la santé dans l'ensemble des politiques publiques*

Afin d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé, qu'ils soient environnementaux, comportementaux ou liés au système de soins, le CLS prendra particulièrement attache de développer la santé dans l'ensemble des politiques publiques du territoire. C'est en cela que le CLS rassemble de nombreux signataires et partenaires, afin de développer une intervention cohérente et transversale.

Le Plan Climat, Air, Energie et Territoire ainsi que le Contrat de Ville et la Convention Territoriale Globale seront particulièrement mis en avant dans le CLS, du fait de leurs enjeux partagés en termes d'environnement, de lutte contre les inégalités et d'actions auprès de la jeunesse.

Il sera également question de développer des partenariats dans le cadre des programmes de renouvellement urbains et de mettre en place des projets répondants aux enjeux de l'Urbanisme Favorable à la Santé. Enfin, il sera question d'aborder la santé dans d'autres dispositifs, comme le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR) et le Programme de Réussite Educative (PRE).

## *4. Décliner des actions dans les QPV, de manière ciblée ou faisant écho au principe de l'universalisme proportionné*

Le CLS veillera particulièrement à développer des actions en directions des publics prioritaires, à la fois par des actions ciblées, notamment sur l'accès aux droits de santé, les dépistages organisés des cancers, la prévention contre les écrans, l'accompagnement à la reprise d'une activité physique adaptée et autonome, etc. mais également des actions destinées au grand public, avec un renforcement de l'action dans les quartiers politiques de la ville. Il s'agit notamment d'actions facilitant l'accès aux soins, la prévention du surpoids et de l'obésité, le développement des compétences psychosociales, etc.

## F) Convention Territoriale Globale (objectifs spécifiques 2.4 et 2.5)

La Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles scelle un partenariat de 5 ans entre la CAF, la Communauté d'Agglomération et ses communes membres pour la période 2022-2026.

La CTG est l'aboutissement d'un vaste travail coopératif mais également et surtout le point de départ de la mise en œuvre du plan d'actions défini et partagé avec l'ensemble des partenaires de terrain. Les élus et les acteurs locaux se sont particulièrement mobilisés et investis lors d'ateliers thématiques et autres rencontres ayant permis d'aboutir à la rédaction d'enjeux du territoire.

Cette convention pluriannuelle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés en faveur des habitants du territoire, dans le respect des compétences de chacun et avec le soutien de la CAF.

Sur le territoire, de nombreux équipements publics et service de proximité sont offerts aux habitants. On peut notamment citer :

- Concernant l'accompagnement à la parentalité : 2 Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP), une dizaine de Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et plusieurs Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- 11 multiaccueils de 383 places d'accueil et 1 Relais Petite Enfance en relation avec plus de 400 Assistants Maternels
- 21 équipements périscolaires et 18 équipements extrascolaires à destination des enfants de 3 à 11 ans
- 6 accueils jeunes et adolescents

- 5 structures d'Animation de la Vie Sociale (AVS) agréées à Thionville, Terville et Yutz ainsi que de nombreuses structures associatives sportives et culturelles

La CTG va ainsi permettre d'accompagner le projet social de la Communauté d'Agglomération et de ses communes membres à travers 4 axes :

- Accompagner les familles du territoire dans leur parentalité
- Favoriser l'accueil et l'éveil des jeunes enfants
- Permettre aux enfants et jeunes de grandir et s'épanouir sur le territoire
- Bien vivre sur le territoire en favorisant la vie sociale locale et l'accès aux droits

Sous la gouvernance d'un COPIL composé des élus du territoire et de la CAF, la CTG se décline en un plan d'action composé de 21 actions.

## Plan d'action

<b>Axe 1 Accompagner les familles du territoire dans leur parentalité</b>	<b>Objectif 1</b> : Co-construire une vision commune de la parentalité	<b>Action 1</b> : Renforcer la <b>coordination</b> des acteurs de l'accompagnement de la parentalité
	<b>Objectif 2</b> : Renforcer l'offre en matière d'accompagnement à la parentalité	<b>Action 2</b> : Envisager l'élargissement des <b>LAEP</b> sur le territoire <b>Action 3</b> : Relancer les <b>forums parentalité</b> pour rencontrer les familles et partenaires <b>Action 4</b> : Communiquer sur les <b>rendez-vous des parents</b>
	<b>Objectif 3</b> : Renforcer l'accessibilité de l'offre à toutes les familles	<b>Action 5</b> : Renforcer et soutenir l'accompagnement des <b>familles</b> , et tout particulièrement des <b>familles allophones</b> <b>Action 6</b> : Renforcer la <b>visibilité de l'offre</b> d'accompagnement de la parentalité auprès des familles du territoire
<b>Axe 2 : Favoriser l'accueil et l'éveil des jeunes enfants</b>	<b>Objectif 4</b> : Définir une stratégie commune de mise en cohérence du maillage territorial	<b>Action 7</b> : Constituer un <b>observatoire des besoins d'accueil</b> du jeune enfant et en faire un outil d'aide à la décision pour envisager le développement de l'offre
	<b>Objectif 5</b> : Faciliter l'accessibilité de l'offre existante	<b>Action 8</b> : Renforcer l'accessibilité des <b>ateliers du RPE</b> auprès des assistants maternels et des familles <b>Action 9</b> : Mieux faire connaître aux familles les <b>modalités d'inscription</b> à l'accueil collectif du jeune enfant

	<b>Objectif 6</b> : Valoriser les métiers de la petite enfance et accompagner les professionnels	<b>Action 10</b> : Poursuivre le <b>soutien à l'accueil individuel</b> <b>Action 11</b> : Faciliter le <b>recrutement et fidéliser</b> le personnel au sein des EAJE
	<b>Axe 3 : Permettre aux enfants et aux jeunes de grandir et s'épanouir sur le territoire</b>	<b>Objectif 7</b> : Accompagner la politique d'accueil périscolaire et extrascolaire des communes
<b>Action 14</b> : Renforcer la <b>valorisation</b> des métiers de l'animation <b>Action 15</b> : Renforcer l'accueil et l'accompagnement des <b>enfants en situation de handicap</b>		
<b>Action 16</b> : Renforcer la <b>coordination</b> des acteurs jeunesse pour les aider dans leurs missions		
<b>Axe 4 : Bien vivre sur le territoire en favorisant la vie sociale locale et l'accès aux droits</b>	<b>Objectif 9</b> : Développer l'offre d'animation de la vie sociale	<b>Action 17</b> : Engager un travail partenarial autour de la <b>captation</b> des publics <b>Action 18</b> : Renforcer la <b>connaissance</b> des actions et missions des structures AVS auprès des habitants du territoire
		<b>Action 19</b> : Favoriser l' <b>interconnaissance</b> et le partage de pratiques entre acteurs de l'AVS
	<b>Objectif 10</b> : Favoriser l'accès aux droits	<b>Action 20</b> : <b>Identifier les acteurs intervenant</b> en matière d'accès aux droits <b>Action 21</b> : Réfléchir au <b>renforcement de l'offre de logements adaptés aux étudiants et aux jeunes</b> sur le territoire

Bien qu'intégrant un territoire différent (ensemble des communes de la CAPFT), le plan d'action de la CTG recouvre des éléments communs aux axes Émancipation, Engagement et citoyenneté et Cadre de vie du Contrat de Ville. De nombreux acteurs (notamment les centres sociaux) sont partenaires à la fois à la CTG et au Contrat de Ville. Afin de ne pas démultiplier des actions identiques mais plutôt de faire émerger une coopération mutuelle, la CTG et le Contrat de Ville doivent se mettre en place de façon coordonnée.

## G) Accès aux loisirs, au sport et à la culture (objectif spécifique 2.6)

Les bibliothèques sont aujourd'hui le premier équipement culturel public et reconnues comme lieux de proximité. Depuis le 21 décembre 2021, la loi Robert, intégrée au code du patrimoine, définit les missions de ces établissements, ainsi que les grands principes qui doivent régir le développement de la lecture publique sur un territoire. L'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs y est garanti, notamment par le libre accès aux bibliothèques et à la gratuité de la consultation sur place. Les publics voient aussi l'exercice de leurs droits culturels garanti par les actions de médiation des bibliothèques.

Dans cette perspective, en octobre 2023, l'association des bibliothécaires de France (ABF) et France urbaine, rappelaient le rôle « *indispensable* » des bibliothèques dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Celles-ci ont en effet su démontrer « toute leur agilité pour répondre aux rôles qui leur échoient, en partie dans les QPV où elles symbolisent un espace d'ouverture, d'émancipation et de connaissance ».



Photo : Médiathèque de la Côte des roses

Parmi les 768 bibliothèques se trouvant dans ou à proximité directe d'un des 1500 QPV français, on peut compter la médiathèque de la Côte des Roses, à Thionville. Plus précisément, elle est située au 11A Rue de la Perdrix, à côté de l'école maternelle de la Côte des Roses et de Thionville emploi, l'accès se fait face au 4 rue de la Perdrix.

Récemment rénovée, elle accueille les enfants et les adolescents et leur propose les documents suivants : romans, documentaires, BD, mangas, albums, CD et DVD. L'inscription, qui permet l'emprunt de ces collections, est gratuite jusqu'à 25 ans inclus. Cette même inscription offre également la possibilité d'emprunter et de rendre tout document de Puzzle ou du Médiabus.

Des animations, gratuites et libres d'accès, sont prévues tous les mercredis (ateliers créatifs, jeux vidéo, projections de film, jeux de société, lectures de contes, expositions, etc.). En outre, chaque vendredi après-midi, le conseiller numérique de la Ville de Thionville, basé à Puzzle, est présent dans cette structure identifiée du quartier pour accompagner tous ceux qui le souhaitent sur l'utilisation du numérique et d'Internet. La médiathèque de la Côte des Roses accueille aussi les enseignants des écoles préélémentaires et élémentaires du quartier et leurs élèves les jeudis.

Afin de désenclaver le quartier de Saint-Pierre – La Milliaire, le Médiabus dessert ce secteur une fois par mois. Il propose, à destination des petits et grands, des livres, des magazines, des DVD et des CD.

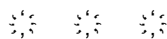


Photo 2 : Médiabus de la ville de Thionville

Par ces présences dans les QPV thionvillois, le réseau de lecture publique répond pleinement à ses missions d'accès à l'information et la formation librement et gratuitement pour tous. Espaces de rencontre et de socialisation, la médiathèque de la Côte des Roses, comme le Médiabus, offrent un espace sûr et accueillant, où l'on peut échanger et tisser des liens. La présence hebdomadaire du conseiller numérique permet également de lutter in situ contre la fracture numérique, dû au manque d'équipement informatique ou de compétences adéquates.

Enfin, les actions proposées par ces équipements culturels contribuent à renforcer les compétences en lecture et en écriture, de manière ludique et informelle.

En conclusion, la présence de ces structures culturelles au sein des QPV thionvillois contribue plus largement à l'amélioration de la qualité des vies des résidents.



DEMOS est un **Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale** à vocation **Sociale**. Il a été mis en place début 2020 à Thionville et s'adresse à des enfants âgés de 7 à 12 ans, n'ayant jamais pratiqué la musique, résidant dans des quartiers dits « Prioritaires de la Ville » (QPV) et qui pour des raisons économiques, culturelles et sociales n'ont pas accès à la pratique de la musique, de la danse ou du chant. Chaque groupe est constitué de 15 enfants volontaires qui s'engagent sur 3 ans.

Ce dispositif a pour principaux objectifs de valoriser la pratique musicale, de donner des moyens, en levant les freins sociaux, à cette pratique et de favoriser l'enrichissement culturel des enfants de QPV. A Thionville, il s'agit des Prés de Saint Pierre /Milliaire par le biais du Centre Social Jacques Prévert et de la Côte des Roses par la Maison Des Quartiers. Ce sont au total 30 enfants qui pourraient être concernés.

Il permet aux participants une découverte ludique de la musique par la pratique collective, de favoriser le respect d'autrui et du matériel au travers du prêt de l'instrument. Par leur engagement dans ce projet, une responsabilisation des enfants et des familles est demandée pour permettre la réussite de tous.

A l'issue des trois années d'enseignement au sein du Centre social, l'adolescent peut poursuivre son cursus en intégrant les cycles existants au Conservatoire de Thionville. Compte tenu des potentielles difficultés économiques des familles et de la volonté d'encourager les enfants à poursuivre l'apprentissage de la musique, le Conseil d'Administration du CCAS a adopté à l'unanimité en septembre 2023 la création d'une aide facultative spécifique pour la prise en charge du financement des cours au conservatoire. En 2023, 7 enfants ont pu bénéficier de cette aide.

DEMOS fait partie des projets à dimension culturelle soutenue dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville. À ses côtés, se retrouvent à titre d'exemple les ateliers artistiques mis en place par la *Société des Beaux-Arts de Lorraine* ou les ateliers d'initiation au théâtre organisé par le *NEST (Centre Dramatique National)*.



**Le Service Jeunesse** de la Ville de Thionville s'adresse aux jeunes Thionvillois de 11 à 30 ans. Il est chargé de mettre en œuvre **le projet « Jeunesse » de la Ville** développé autour de trois axes prioritaires :

- Conduire les jeunes vers l'autonomie et favoriser leur engagement (bourses permis, bourses BAFA, bourses initiative, ateliers jeunes, actions vie étudiante...);
- Créer des espaces d'expression (RDV de la Jeunesse, coordination accueils de jeunes, communication...- cf. perspectives 2024) ;
- Contribuer au développement d'une offre de loisirs éducatifs (Tickets Sports, animations estivales...).

Une attention particulière est portée au public issu de QPV au travers de plusieurs dispositifs :

- **Bourses aux permis de conduire :**

Par l'attribution de cette bourse, la Ville souhaite aider les jeunes thionvillois de 17 à 26 ans à financer leur permis de conduire pour leur permettre de devenir autonomes et favoriser leur insertion professionnelle. En contrepartie, les jeunes bénéficiaires s'engagent à effectuer 70

heures de travail pour la Ville ou une structure partenaire. L'aide accordée de 700,00 € maximum, est doublée (soit 1400€) pour les jeunes issus de QPV ou en situation d'handicap depuis 2021.

Les bénéficiaires des bourses octroyées par les jurys réalisent leurs missions citoyennes au sein des services municipaux, des clubs sportifs thionvillois, des centres sociaux, d'associations, d'E.P.A.H.D., etc... Ces partenaires attestent du réel investissement des jeunes dans leur mission et perçoivent leurs actions comme une plus-value pour la structure d'accueil.

### – **Ateliers jeunes**

Le dispositif Ateliers Jeunes est initié et soutenu par l'Etat (Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports) et les communes en zones urbaines et particulièrement issus de QPV.

Il s'adresse à des jeunes de 14 ans révolus à 21 ans inclus, pendant les vacances scolaires, participant à des actions mises en œuvre dans leur quartier par des associations locales. Ces actions doivent viser l'amélioration de leur cadre de vie et leur donner l'occasion de participer activement, positivement et collectivement à la vie de leur quartier.

La mise en œuvre de ces ateliers sera subventionnée afin de permettre aux jeunes de monter un projet collectif ou individuel.

#### **Objectifs :**

- Formaliser un temps de prise en charge des jeunes, dans le cadre d'un suivi et d'un accompagnement éducatif plus global ;
- Favoriser la socialisation à travers la constitution d'un groupe et de l'adhésion à des règles collectives ;
- Faciliter l'accès aux loisirs éducatifs, à la formation et à la culture des jeunes via la partie projet qui prolonge la partie atelier

### – **Animations estivales délocalisées**

Ce dispositif mis en œuvre en partenariat avec le département de la Moselle, permet aux jeunes de 11 à 17 ans de pouvoir s'initier à des pratiques sportives et culturelles et de faire naître chez eux de nouvelles passions auxquelles ils pourront ensuite s'adonner tout au long de l'année auprès des structures partenaires.

Cette offre socio-éducative fait partie intégrante de la politique jeunesse de la ville, elle permet d'apporter une ouverture culturelle et favoriser l'inclusion de nos Jeunes Thionvillois en particulier issus de QPV.

En effet, depuis l'été 2023, la ville à fait le choix de délocaliser ces activités dans les quartiers politique de la ville de Pré Saint Pierre et de la Côte des Roses en collaboration avec les structures socioéducatives.

### – **Equipements sportifs**

Dans les QPV de la ville, ont été rénové et/ou installé plusieurs équipements sportifs en libre accès, pensés et élaborés en concertation étroite avec les usagers et la population :

- Installation d'un *street workout* en juillet 2022 : QPV Pré saint Pierre- La Milliaire
- Rénovation du city stade Pré Saint Pierre en juillet 2023



- Réalisation de 2 terrains de basket 3x3 au parc Welvert

Concernant certains de ces équipements, un travail autour du design actif sera réalisé dans le cadre d'ateliers jeunes. Ce design actif consiste à aménager l'espace public afin de rapprocher de l'activité physique et sportive de celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Cette démarche a également pour perspective d'arrimer les quartiers au cœur de ville où un aménagement similaire sera réalisé.

Ces équipements ont pour objectifs de :

- Créer du lien social dans la ville et ses quartiers
- Promouvoir l'activité physique quotidienne par l'aménagement urbain
- Favoriser la santé des habitants en encourageant la pratique d'activités physiques
- Rendre les quartiers de la ville plus attractifs (travail autour du design actif)

PROJET

## ANNEXE 7

### Sécurité

PROJET

## VII) Annexe 7 : Sécurité

### A) Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

Relativement à la loi du 5 mars 2007 portant sur la prévention de la délinquance, les Maires des communes de plus de 10 000 habitants<sup>121</sup> ont été chargés de la prévention de la délinquance par l'intermédiaire d'une instance de coordination locale : le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Cette instance concernait de fait les communes de Yutz et de Thionville.

Suivant les indications du Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (mai 2016), invitant notamment « les maires et les préfets à développer un volet de prévention de la radicalisation au sein des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), partout où la situation l'exige », et pour une cohérence territoriale, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT) a acté la création d'un CISPDR à l'échelle du territoire communautaire (par délibération en date du 15 décembre 2016).

Par arrêté datant du 14 janvier 2019, le Conseil Communautaire a fixé la composition du CISPDR. En plus des membres de la Communauté d'Agglomération, le CISPDR réunit des représentants des services de l'Etat, des élus du Département, des communes, des représentants d'associations, établissements ou organismes agissant dans le domaine de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs ou de l'action sociale.

Le CISPDR est entendu comme un espace de concertation concernant les problématiques d'insécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Le principe étant de pouvoir élaborer des orientations communes à l'échelle du territoire communautaire avec un plan d'actions en partage.

Il vise deux objectifs principaux :

- Consolider un diagnostic local à partir des données statistiques relevant des domaines de l'insécurité et de la délinquance ;
- Développer une stratégie territoriale à travers la mise en place de groupes de travail lié à une thématique.

Ces groupes « thématique » se sont développés depuis 2017 et se réunissent en moyenne une fois par trimestre. Ils renvoient à :

- Prévention des conduites addictives
- Violence dans les transports en commun
- Lutte contre les discriminations
- Prévention de la radicalisation
- Violences faites aux femmes

---

<sup>121</sup> Un nombre d'habitants baissé à 5 000 depuis la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés.

Chaque groupe définit le travail partenarial à engager sur sa thématique respective. Ils peuvent permettre par exemple de produire un « État de situation », pour ensuite identifier le(s) besoin(s) du territoire. Ces groupes offrent aussi la possibilité d'un échange d'informations confidentielles.

C'est dans ce cadre que des plans d'action ou des contrats ont été produits et mis en œuvre sur des thématiques ciblées :

- **Un plan d'action de prévention de la radicalisation** (décembre 2017)  
**[Objectif spécifique 3.2 du Contrat de Ville 2024-2030]**  
Avec comme missions identifiées :
  - Sensibiliser, former et informer les acteurs (partenaires, élus et habitants du territoire) ;
  - Permettre une meilleure coordination des acteurs et des partenaires ;
  - Faciliter l'échange d'informations et de pratiques ;
  - Améliorer les outils de travail en commun ;
  - Identifier les actions à développer et à coordonner sur le territoire ;
  - Évaluer et suivre les actions.
  
- **Un plan de prévention et de lutte contre les discriminations** (décembre 2019)  
**[Objectif spécifique 2.7 du Contrat de Ville 2024-2030]**  
Comprenant cinq axes d'intervention :
  - Mieux connaître les discriminations pour agir ;
  - Agir sur les représentations et les stéréotypes ;
  - Traiter à la fois de discriminations avérées (et donc de promouvoir l'accès au droit) mais aussi du ressenti de discriminations considérant que celui-ci met en cause le lien social ;
  - Tendre vers des pratiques professionnelles intégrant le principe de non-discrimination au quotidien ;
  - Valoriser et rendre visible les pratiques « exemplaires ».
  
- **Un Contrat Local contre les Violences Sexistes et Sexuelles** (mars 2022)  
**[Objectif spécifique 3.6 du Contrat de Ville 2024-2030]**  
Structuré autour de trois objectifs généraux :
  - Définir des modalités de travail partenarial, renforçant la coordination des acteurs ;
  - Améliorer la prise en charge du parcours des victimes et des auteurs ;
  - Développer des actions de prévention et de sensibilisation.

Le travail respectif de ces dispositifs, comme des groupes de travail, est présenté lors d'une plénière annuelle.

## B) Groupe Local de Traitement de la Délinquance (objectif spécifique 3.3)

Les éléments suivants sont tirés du Décret n° 2023-579 du 7 juillet 2023 relatif aux groupes locaux de traitement de la délinquance, pris pour l'application de l'article L. 132-10-2 du code de la sécurité intérieure.

Lorsqu'il l'estime nécessaire en raison du nombre ou de la nature des infractions commises dans tout ou partie de son ressort, le procureur de la République peut créer un ou plusieurs groupes locaux de traitement de la délinquance pour une durée et dans un périmètre qu'il détermine. Le groupe local de traitement de la délinquance est présidé par le procureur de la République. Il est composé des services de police judiciaire. Le procureur de la République peut inviter toute autre personne dont la participation lui paraît utile en tenant compte de la nature des infractions et du périmètre géographique concernés. Le secrétariat est assuré par les services du parquet.

Le groupe local de traitement de la délinquance a notamment pour mission :

- 1 : De déterminer les actions coordonnées à mettre en œuvre pour lutter contre les infractions ayant motivé sa création et favoriser leur prévention ;
- 2 : De déterminer les moyens à mettre en œuvre pour le traitement des procédures judiciaires ;
- 3 : De veiller aux échanges d'informations entre les services de police judiciaire concernés ;
- 4 : De constituer un cadre privilégié dans lequel le procureur de la République expose la politique pénale et communique ses instructions dans le cadre de sa mission de direction de la police judiciaire ;
- 5 : De réaliser un bilan des actions menées et en assurer la communication.

### C) Groupe de Partenariat Opérationnel (objectifs spécifiques 3.1 – 3.3)

Déployé au niveau national depuis le printemps 2019 dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, les groupes de partenariat opérationnel (GPO) sont pilotés par la police nationale sur les territoires.

Dès lors que la police nationale identifie un problème de sécurité que connaît un quartier ou une rue, susceptible d'être traitée de manière partenariale, elle peut déclencher un GPO en adaptant les participants en fonction de la problématique (occupations de halls d'immeuble, rodéos urbains, dégradations, incivilités...). Peuvent ainsi être réunis les polices nationale et municipale, d'autres services des collectivités, les bailleurs, l'éducation nationale, les associations, les transporteurs ou encore des membres des conseils citoyens.

Concrétisant l'idée que « la sécurité est l'affaire de tous », l'esprit d'un GPO est de rassembler des acteurs divers autour d'une problématique ciblée pour établir un diagnostic collectif et trouver des solutions ensemble.

C'est ainsi que sur le quartier « Côte des roses – Bel-Air », les services de la police nationale sont associés aux réunions mensuelles de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, qui servent ainsi de veille sur les questions de sécurité.

## D) Direction de la protection Judiciaire de la Jeunesse (objectif spécifique 3.4)

La PJJ est une administration déconcentrée de l'Etat et une direction du Ministère de la Justice qui a pour mission, au sein d'un système global de protection de l'enfance, d'assurer la prise en charge éducative des mineurs et des jeunes majeurs confiés par décision de Justice, dans un cadre pénal majoritairement (et au civil de manière exceptionnelle).

Ainsi, la PJJ est chargée de l'ensemble des questions intéressant la Justice des mineurs et jeunes majeurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre. Elle

intervient sur prescription judiciaire (juge des enfants, tribunal pour enfants, juge d'instruction, Parquet) et met en œuvre les mesures pénales ordonnées dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, jusqu'au 30 septembre 2021, dans le cadre du nouveau Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM), depuis cette date.

Il s'agit ainsi d'éduquer, de protéger et d'insérer le mineur ou jeune majeur en conflit avec la loi, dans un objectif de lutte efficace contre la récidive. D'autre part et dans une moindre proportion, elle met en œuvre des mesures au civil ordonnées dans le cadre de l'enfance en danger, conformément aux articles 375 et suivants du Code Civil.

La PJJ est structurée de la manière suivante : une administration centrale, neuf directions interrégionales, des directions territoriales et des services et établissements positionnés sur l'ensemble de la Métropole ainsi qu'en Outre-Mer.

La PJJ assure la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs qui lui sont confiés soit dans les services et établissements du secteur public, soit dans les structures du secteur associatif habilité (SAH) dont elle contrôle la qualité. Les services et établissements du secteur public sont divisés en trois grands dispositifs :

- **Le milieu ouvert** : unités éducatives de milieu ouvert, unités éducatives auprès des tribunaux, missions en quartiers mineurs ;
- **Le placement** : unités éducatives d'hébergement collectif, unités éducatives d'hébergement diversifié, centres éducatifs renforcés, centres éducatifs fermés ;
- **L'insertion** : unités éducatives d'activité de jour, mission d'insertion scolaire et professionnelle.

A ces dispositifs s'ajoutent les unités ou services éducatifs en détention.

La PJJ intervient dans le cadre d'une action d'éducation dans un cadre contraint et, si l'adhésion du jeune et de sa famille doit toujours être recherchée comme un moyen facilitant, elle ne peut toutefois pas constituer la condition de l'intervention du service éducatif.

### **Les missions de l'UEMO de Thionville**

La mission éducative en milieu ouvert est exercée dans le cadre de la mise en œuvre de :

- Alternatives aux poursuites et composition pénale
- Mesures d'investigations
- Mesures éducatives
- Mesures de sûretés
- Peines ou aménagements de peines prononcés par les juridictions.

La prise en charge éducative en milieu ouvert consiste à évaluer la situation personnelle, familiale et sociale du jeune et à l'accompagner dans son évolution.

Elle se réalise dans un cadre pluridisciplinaire, en lien avec les représentants légaux lorsque le jeune est mineur et en partenariat avec les autres institutions et/ou acteurs concourant à la prise en charge. Elle prend en compte les réseaux de socialisation du jeune.

Quelle que soit la mesure donnant lieu à la prise en charge en milieu ouvert, celle-ci a une visée éducative. Il s'agit notamment :

- D'accompagner le jeune dans la compréhension de l'acte commis et de la décision judiciaire ;
- De favoriser son inscription dans un processus de responsabilisation et de prise en compte de la victime ;
- De prendre en compte l'évolution de sa situation personnelle, familiale, sociale, scolaire, professionnelle et sanitaire ;
- De préparer les audiences.

Le suivi vise également à orienter ou réorienter le jeune vers les dispositifs de droit commun en vue de la fin de prise en charge.

La mission de milieu ouvert réalisée par l'UEMO de Thionville est dite socle car celle-ci coordonne l'action éducative mise en œuvre quand plusieurs services, établissements et institutions interviennent dans la situation du jeune.

Il appartient à l'UEMO d'assurer la continuité et la cohérence de la prise en charge du jeune autour d'un projet éducatif commun et d'éviter ainsi tout risque de rupture dans son parcours.

L'UEMO rend compte au magistrat de la totalité du parcours du jeune, dans le respect de l'action des autres services, établissements et institutions.

Par la dimension contraignante de la mesure judiciaire, la mission éducative en milieu ouvert assure une fonction contenante propre à soutenir un lien éducatif structurant pour le jeune.



# ANNEXE 8

## Engagement et citoyenneté

### VIII) Annexe 8 : Engagement et citoyenneté

#### A) Participation citoyenne (objectifs spécifiques 4.1 – 4.2 – 4.3)

La Loi Lamy du 21 février 2014 a impulsé la mise en place de Conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire, consacrant ainsi le principe de co-construction dans la Politique de la Ville. Réunissant des habitants et des acteurs locaux, ces instances ont pu être expérimentées durant l'intégralité du précédent Contrat de Ville (2015-2023). Elles ont contribué au développement des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération, notamment en facilitant le dialogue des habitants avec les institutions publiques et autorités locales. Les Conseils citoyens ont permis aux habitants d'être partie prenante dans l'organisation d'événements, de se réunir à une certaine fréquence pour évoquer la situation du quartier et de rester en lien avec des acteurs publics (municipalité, bailleurs...).

Pour autant, ces instances sont confrontées à plusieurs difficultés<sup>122</sup>. La première est celle de la représentativité. Il est en effet difficile d'assurer une représentation équilibrée et inclusive de la diversité des habitants par quartier. D'autant que ces territoires sont constitués partiellement d'individus fragilisés, en situation de précarité, voire « marginalisés », moins enclins à participer. En outre, les Conseils citoyens sont soumis à un risque d'essoufflement, confrontés à la réalité des administrations et d'un temps qui peut leur paraître long au regard de certaines urgences. Cette confrontation, parfois brutale, peut créer le sentiment de n'être pas assez entendu et de ne pouvoir réellement agir, certains habitants étant ainsi sceptiques quant à l'efficacité de leur implication.

Au regard de ces difficultés, la participation citoyenne reste ainsi un enjeu majeur dans les quartiers prioritaires. Cette participation ambitionne d'associer les citoyens pour qu'ils visualisent plus clairement les initiatives déployées pour améliorer leurs conditions de vie, de pouvoir s'y impliquer, les relayer et faire des propositions complémentaires.

Par conséquent, il est nécessaire de travailler à la mise en place de canaux d'échanges efficaces pour mieux dialoguer avec les habitants afin de rendre l'information accessible à tous. Ce dialogue aura pour autre enjeu de solliciter les avis d'habitants sur des questions dont ils sont les premiers concernés. Ceci constitue un baromètre indispensable dans une démocratie et une première étape pour le développement du pouvoir d'agir.

De plus, Il s'agit de tendre à dépasser les problématiques liées au cadre de vie. Bien qu'elles soient constitutives de la vie d'un habitant, ces problématiques proviennent souvent d'incivilités et bénéficient par ailleurs d'une réponse adaptée (compétence « Déchets » à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville ; service interne aux bailleurs ou encore l'activité des services de Police).

Il s'agira alors de faire émerger des besoins sociaux, partagés par les habitants, relevant notamment de l'accès aux droits, de l'accès aux soins ou encore de la solidarité. Ce « pas de côté » vise à formuler davantage un intérêt général, pour lequel des réponses peuvent être apportées ou construites. Il s'agit ainsi de considérer que les enjeux de participation citoyenne ne peuvent se résumer à ceux d'une gestion urbaine de proximité.

Pour assurer une durabilité et réduire ainsi le risque d'essoufflement, il s'agira également d'insister sur la dimension du « plus petit pas possible », permettant d'insister sur l'aspect réaliste des propositions apportées.

Ainsi, la participation citoyenne du Contrat de Ville (2024-2030) se concrétisera à l'échelle de chaque quartier prioritaire par diverses modalités de participation, telles que :

- Élargissement des actuels Conseils citoyens en « Comité citoyen » ;
- Présence dans les instances décisionnelles (COTECH/COPIL) ;
- Consultations publiques (cartographie en début, milieu et fin de contrat) ;
- Insertion de représentants dans des groupes de travail (« Insertion professionnelle » ; « Réussite Éducative ») ;
- Participation à l'évaluation d'actions déployées dans le cadre de la Politique de la Ville ;
- Organisation de rencontres avec acteurs en fonction des besoins remontés.

---

<sup>122</sup> Les enjeux de la participation citoyenne sont également abordés dans les résultats de la consultation citoyenne nationale présent en annexe ...

Ces engagements devront être précisés durant l'année 2024 avec les actuels Conseils citoyens et les structures porteuses. Cette précision devra prendre en compte la question des ressources spécifiques pour soutenir des initiatives de la population. Outre un enjeu budgétaire, les enjeux logistiques liés à l'organisation de réunions régulières, de rencontres ponctuelles devront également être posés, permettant le développement d'une cohésion de groupe. Et revenir sur les réussites et les faiblesses des actuels Conseils citoyens pour proposer une nouvelle forme d'organisation.

Pour travailler au renforcement de leurs compétences et ainsi augmenter leurs capacités à agir en toute responsabilité, il pourrait être question de mettre en place des formations adéquates permettant aux habitants volontaires de mieux appréhender leur rôle au sein d'un collectif citoyen et ainsi mieux prévenir les « conflits d'intérêt » auxquels ils peuvent parfois être confrontés. Ces temps de formation pourront compléter les temps de rencontre avec les acteurs locaux, avec la volonté d'outiller les habitants en fonction de leurs besoins.

L'élargissement des actuels Conseils citoyens pourra s'appuyer sur les contacts des autres habitants récoltés à l'occasion des restitutions publiques.

La première étape reposera sur la cartographie participative. La proposition est d'expérimenter ce mode de recueil des données avec les trois actuels Conseils citoyens, la tester et éventuellement l'ajuster avant de l'élargir aux habitants des trois quartiers prioritaires. L'idée est de pouvoir questionner l'utilisation de l'espace par les habitants à partir de questions jugées utiles : l'accès aux soins ; les lieux de rencontre ou encore l'activité principale.

## B) « Maison des projets » (objectif spécifique 4.1)

Initialement prévue dans le cadre des obligations de l'ANRU, la Maison des Projets a vu le jour sur la ville de Thionville. Avec la mise en place de la stratégie de développement territorial « Thionville 2030 » le choix a été fait de ne pas ouvrir une maison « DU » projet mais bien une maison « DES » projets.

Celle-ci est donc un lieu d'accueil et d'information dédiée aux 7 grands projets Thionville 2030 : CitéZen, Côte des Roses Bel-Air, Saint Pierre La Milliaire, Rive Gauche, Action Cœur de Ville, Rive Droite, Couronné. Nos concitoyens peuvent y venir afin d'obtenir des renseignements, des informations spécifiques, une explication des projets.

Avec la volonté de déployer la démocratie participative sur la commune, la Maison des Projets remplit également le rôle de concertation avec la population concernant la mise en place et la mise en œuvre des grands projets urbains Thionville 2030. Cette concertation se déroule à travers des réunions publiques, des ateliers mais également la possibilité aux concitoyens de venir donner leurs idées à la Maison des Projets.

Concrètement, quelles sont ses missions ?

### **L'information**

La ville se transforme. La Maison des projets est présente sur place pour informer les habitants, les rassurer et les accompagner.

### **La concertation**

Attachée au développement de la démocratie participative, elle a pour mission d'organiser la concertation à travers des réunions d'informations, des ateliers de concertation jusqu'à la co-décision.

### **La présentation et promotion**

Thionville 2030 c'est le programme de développement territorial de la Ville de Thionville. La Maison des projets est donc présente pour expliquer la stratégie générale de ces 7 grands projets. Elle permet à chacun de prendre connaissance des différentes mutations que la Ville connaîtra durant les années à venir (végétalisation, stratégie de mobilité, déploiement de l'offre de logements, etc.)

### **Un lieu de rencontre**

Équipe projet, élus, maîtres d'œuvre, architectes, bailleurs sociaux, associations : mais qui se cache derrière tout cela ? La Maison des projets permet aussi de prendre conscience des différents acteurs du développement territorial. Des événements, des rencontres, des ateliers seront organisés afin de faire circuler la parole.

### **Où la retrouver ?**

La Maison des projets Thionville 2030 se situera au sein d'un local à la gare routière à côté de la place de la Liberté Elle tiendra également des permanences dans l'ensemble des quartiers qui font l'objet d'un projet.



PROJET

# ANNEXE 9

## Cadre de vie

### IX) Annexe 9 : Cadre de vie

#### A) « Côte des roses – Bel-Air » (objectifs spécifiques 5.1 – 5.2 – 5.3 – 5.4)

Après un classement en Zone Urbaine Sensible en 1996, la transformation du quartier de la Côte des Roses a été initiée dès 2007, dans le cadre du premier Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU). Ce projet, piloté par la Ville de Thionville, débute avec les signatures du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et d'un protocole de préfiguration avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Grâce à une convention signée en 2010, de nombreuses actions ont conduit à la mutation de la partie sud du quartier.

Les interventions sur le quartier en matière de renouvellement urbain ont été diverses. Pour un coût global de 71,3 millions d'euros, celles-ci ont concerné les logements (démolition, réhabilitations, nouveaux logements), la requalification d'équipements ainsi que des espaces publics.

En effet, le projet PNRU a permis :

- La démolition de 202 logements sociaux (140 Batigère et 62 Moselis) ;
- La réhabilitation et résidentialisation de 303 logements ;
- La reconstitution de 245 logements dont 75% hors site (dont 75% sur Thionville : rue de la Pomperie, rue des Vosges, ZAC Metzange-Buchel, site de la Garenne, etc) ;
- L'aménagement et la création d'espaces publics ;
- La reconfiguration d'équipements publics et commerciaux.

En accompagnement du projet de renouvellement urbain, le quartier a bénéficié d'un développement d'actions sociales à travers les relogements qualitatifs (accompagnement des familles personnalisé de la définition des besoins jusqu'au-delà du déménagement – 91% des personnes relogées se sont dit satisfaites de l'accompagnement), l'insertion par l'économique, des animations culturelles et urbaines et d'une gestion urbaine de proximité.

Le quartier bénéficie aujourd'hui de nombreux services publics et associatifs :

> Equipements publics

Sont présents sur le quartier : la Médiathèque, Thionville emploi, la Maison des Quartiers, la Maison des Projets ainsi que les différents établissements scolaires tels que l'école maternelle, l'école primaire et la restauration scolaire ainsi qu'un espace multi-accueil « les petits de la Colline ».

> Equipements sportifs

Le quartier est équipé de deux gymnases « Saint Hubert » et « la Fontaine » ainsi que de plusieurs équipements sportifs sur l'espace public (dont city stade).

- Equipements associatifs

S'y ajoutent la présence d'associations qui œuvrent quotidiennement à la création de liens sociaux, qui veillent au bon fonctionnement du quartier et qui participent activement au dynamisme de celui-ci. Y figurent notamment l'association APSIS-Émergence et un Institut Médico-Pédagogique dédié aux enfants de 6 à 14 ans, géré par l'APEI Moselle.

Bien que le projet ait apporté des améliorations sur les plans urbain, social et économique, le secteur reste néanmoins fragile et figure en 2015 parmi les trois quartiers prioritaires identifiés par l'Etat au titre de la politique de la ville. Signé fin 2015, le Contrat de Ville vise ainsi à réduire les inégalités entre ces quartiers et le reste du territoire, tant sur le plan social que sur les plans économique et urbain.

En 2015, le quartier de la Côte des Roses est retenu d'intérêt régional par l'ANRU, au titre du Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (NPNRU). L'objectif est alors de consolider les interventions et la mutation sur la partie haute du quartier, non traitée dans le premier plan.

Afin de poursuivre l'action du premier programme consacré au bas de la Côte des Roses, la convention NPNRU Thionville Côte des Roses Bel-Air a été signée en février 2019. Ce projet de renouvellement urbain durera jusqu'en 2028 pour un coût total de 43.6 millions d'euros.

Au total, l'ensemble des projets de renouvellement urbain représente un investissement de 115 millions d'euros (hors constructions neuves privées).

**Quelques illustrations des modifications apportées au sein du quartier :**





Figure 1 - Avant/après ANRU 1 de la Côte des Roses Bel-Air

## 2- L'ANRU 2 : un projet ambitieux



Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain vise à poursuivre les objectifs et orientations stratégiques définis dans le PNRU et le contrat de ville. Il se concentrera sur le secteur Nord du quartier et contribuera à la résorption des difficultés en mettant conjointement en œuvre des actions urbaines, sociales et économiques.

Le portage du projet est conjointement réalisé par la Ville et la C.A.P.F.T., qui portent la stratégie globale.

Ainsi, la nouvelle convention vient définir cinq orientations stratégiques :

- Favoriser le renouvellement du cadre de vie des quartiers prioritaires et la diversification de l'habitat ;
- Accompagner l'accès et la réhabilitation des logements dans les quartiers ;
- Désenclaver et redynamiser les quartiers prioritaires ;
- Améliorer les équipements et les services dans les quartiers ;
- Valoriser la mobilisation, la parole des habitants et le travail de mémoire.

Chaque orientation du NPNRU est réfléchi et mis en œuvre dans une logique de résilience et de transition écologique.

Le projet a été concerté avec les habitants de la Côte des Roses Bel-Air.

Dans un premier temps, le Maire de Thionville, en accord avec les habitants, acte le changement de nom du quartier de la Côte des Roses en « Côte des Roses Bel-Air ». Cette décision rentre dans le cadre de la volonté de changer l'image du quartier ainsi que de créer une relation renforcée de celui-ci à son environnement immédiat, le quartier Bel-Air et notamment avec le Centre Hospitalier Régional « Bel-Air ».

Dans un second temps, une concertation a été établie avec les habitants en 2021 concernant les équipements publics ludiques et sportifs qu'ils souhaitaient avoir au sein du quartier. Cette concertation, sous la forme d'un questionnaire, a permis de faire évoluer le projet. Initialement, celui-ci prévoyait un city stade au Nord. Les habitants souhaitaient un équipement plus inclusif, non genré et diversifié. Ainsi, le city stade s'est transformé en un terrain de volley et de badminton.

Dans un troisième temps, des réunions d'informations sont mises en place sur le quartier, sous la forme de réunions publiques ou bien de réunions plus spécifiques avec les locataires de la part des bailleurs.

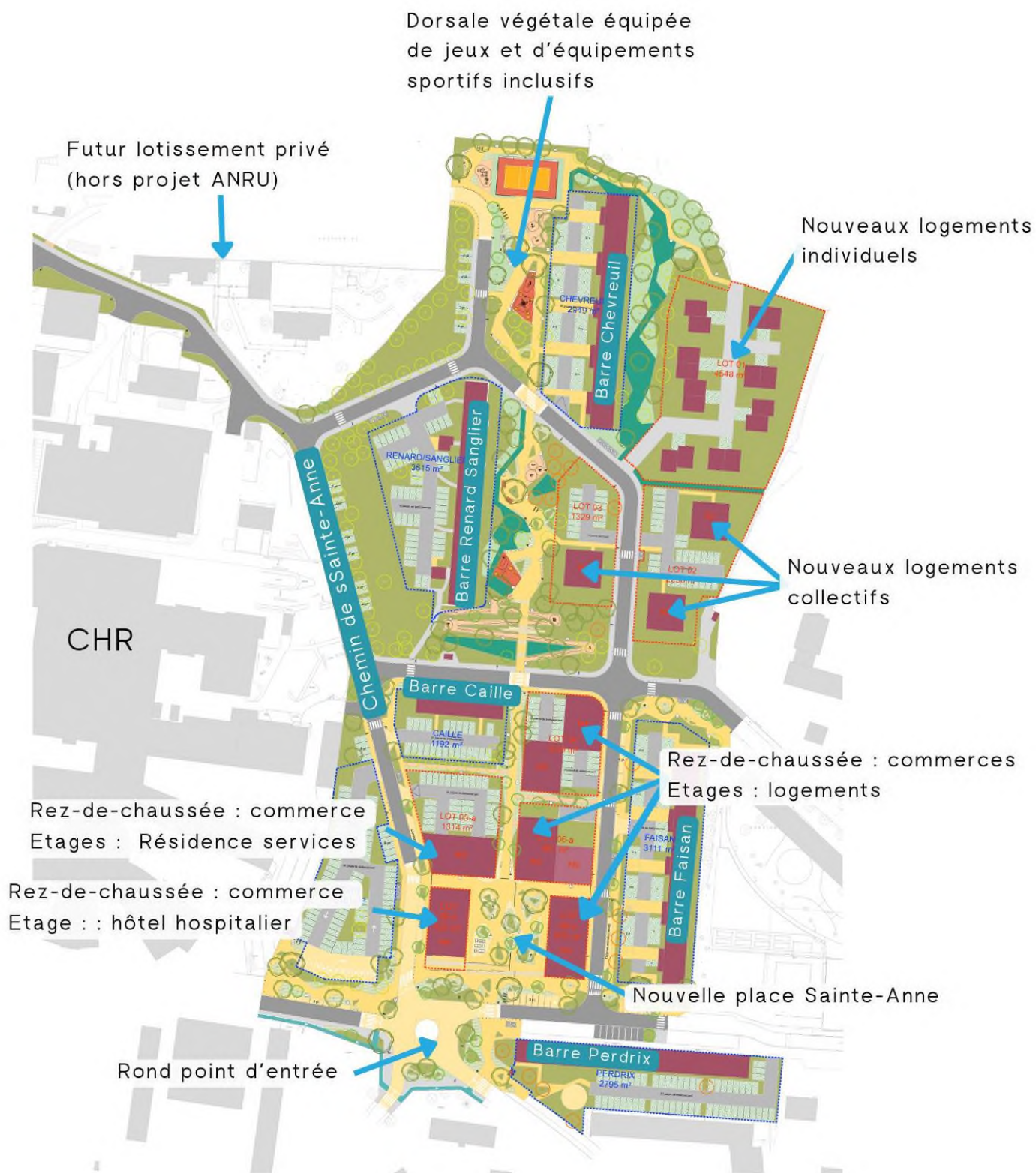


Figure 2 - Plan guide du NPNRU. Source : LA/BA

Ainsi, ce projet urbain, défini comme « ambitieux » se traduit par les grandes actions suivantes :

▪ **RETROUVER UNE QUALITE D’HABITAT ET DE CADRE DE VIE :**

> **La réhabilitation et résidentialisation des logements**

L'ensemble de l'habitat du secteur NPNRU fait partie du patrimoine de Moselis, anciennement en partie à l'OPH. Habitat construit lors d'une forte nécessité fin des années 1957-60, celui-ci n'est pas doté d'une architecture qualitative ni adapté aux enjeux écologiques d'aujourd'hui. De plus, ces logements ne permettent pas l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou aux personnes ayant du mal à se mouvoir. L'adaptation PMR des logements est, en l'état, impossible. Le changement d'image du quartier et l'amélioration du cadre de vie de la population passe en majorité par la réhabilitation, résidentialisation et la démolition de ces logements. Ces opérations de réhabilitations et de résidentialisation représentent un coût de 12 millions d'euros TTC. Les démolitions quant à elles représentent 4 millions d'euros.

- **La barre Sanglier/Renard – 50 logements :**

Dans cette optique d'amélioration de l'habitat social, la barre Sanglier/Renard a d'ores et déjà fait l'objet d'une réhabilitation lourde en 2018. La réhabilitation de cette barre a été réfléchie pour résoudre l'ensemble des problématiques évoquées ci-dessus. Elle a donc permis l'apport d'un habitat social nouveau sur le quartier : un habitat accessible aux PMR et aux performances énergétiques classées BBC rénovation. Grâce à des cages d'escaliers extérieurs, non seulement les locataires diminuent leur charge, mais la mise en place d'un ascenseur a été possible. L'externalisation des cages d'escaliers a permis de modifier la répartition des logements à l'intérieur du bâtiment. En modifiant la structure des logements, l'adaptation PMR a été réalisée.

La barre a également fait l'objet d'une résidentialisation, permettant aux locataires d'avoir leur place de parking privative.



Figure 3 - Barre Sanglier/renard avant - Source : OPH



Figure 4 - Barre Sanglier/renard après - Source : OPH

- **La barre Faisan et la barre Chevreuil – respectivement 50 et 46 logements**

- Les barres du Faisan et du Chevreuil sont en cours de réhabilitations et résidentialisations. Ces travaux permettront in fine à ces barres d'être certifiées NF HABITAT et labélisées BBC Effinergie Rénovation.

- L'opération de requalification prévoit la réalisation d'un ensemble de prestation de qualité, dont l'amélioration de la valeur d'usage des logements et des travaux d'économie d'énergie, afin d'obtenir un bâtiment à haute performance énergétique ainsi qu'un travail architectural des façades permettant de rompre l'effet de barres présent sur le quartier.



Figure 5 - Barre Chevreuil avant - Source : OPH



Figure 6 - Réhabilitation Chevreuil - Source : Moselis, Archi : K+H ARCHITECTES

L'opération de résidentialisation a pour objectif d'optimiser la sécurisation des occupants et du stationnement de leurs véhicules. Elle vise à susciter un sentiment d'appartenance et une responsabilisation des locataires afin d'inciter les résidents à prendre soin des locaux.

#### - **La barre Perdrix**

Pour des questions de planning et de financement, la barre de la Perdrix n'a pas pu faire partie du programme de rénovation urbaine dès 2019. Toutefois, la réhabilitation et résidentialisation de la barre Perdrix (50 logements) fait l'objet d'un avenant appelé à la convention NPNRU, pour entrevoir in fine les conditions d'intégration de cette opération dans le conventionnement ANRU.

Le projet concernant la barre Perdrix est à l'étude, il pourrait intégrer une réhabilitation et une démolition partielle, accompagnée d'une résidentialisation pour faciliter le stationnement des locataires.

Afin de parfaire le fonctionnement de l'îlot des écoles, cette opération pourrait intégrer la création de stationnement pour les travailleurs publics aux alentours (médiathèque, Thionville emploi, Accueil jeunes de la Maison des Quartiers, APSIS-Émergence...).

#### - **La barre de la Caille**

La barre de la Caille fait également partie d'une réflexion quant à sa réhabilitation. Composée en majorité de propriétaires privés, l'objectif est de réaliser avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) une étude de faisabilité.

### > **Les démolitions**

L'ambition du projet urbain repose sur trois démolitions :

- La tour du Chevreuil (57 logements) – effectuée en 2023
- La barre de la Bécasse (40 logements) – effectuée début 2024
- La tour de la Bécasse (54 logements) – prévue pour mai 2024

Ces bâtiments représentent plus d'un tiers des logements existants sur le périmètre NPNRU.

D'un point de vue urbain, la barre de la Bécasse scinde le quartier en deux espaces : la place Sainte-Anne au Sud et des espaces plus résidentiels au Nord. Initialement prévue dans le PNRU, sa démolition répond à un besoin d'ouvrir le cœur du quartier.

Concernant les deux tours, elles ont fait l'objet d'un diagnostic incendie en 2012, aboutissant au constat de non-conformité et induisant un risque pour les résidents. La remise aux normes

étant opérationnellement non réalisable et trop coûteuse, le choix s'est porté sur une démolition. De plus, ces démolitions participeront à modifier l'image du quartier.

L'ensemble des relogements de la barre de la Bécasse et des tours Chevreuil et Bécasse est terminé.

Dans le cadre de ces démolitions, les logements démolis doivent être reconstitués. Ainsi, 131 logements vont être reconstruits au-delà du quartier de la Côte des Roses Bel-Air, notamment sur le grand projet urbain Thionville Rive Gauche, boucle de Ravel, et en cœur de ville de Thionville et à Terville. Cette reconstitution de l'offre représente 23 millions d'euros.

> **La diversification de l'habitat**

L'objectif du NPNRU est de conforter les actions effectuées dans le PNRU en vue de l'augmentation de la mixité sociale et urbaine dans le quartier.

Sur le Nord du quartier, au-delà de l'impasse de la Bécasse, des nouveaux logements sont prévus : 16 maisons en bande portées par Action Logement et Vivest ainsi que des « carrés de l'habitat » comprenant 27 logements dont 9 en accession sociale financés par l'ANRU.

Sur le Sud du quartier, au niveau du pôle Sainte-Anne, trois opérations seront développées :

- 3 immeubles collectifs d'environ 60 logements dans un objectif de diversification (logements privés)
- Un hôtel hospitalier dont la programmation permet d'offrir une résidence ponctuelle du CHR ou à leur famille. L'hôtel hospitalier comprendra 54 chambres.
- Une résidence jeunes actifs d'environ 35 chambres sera construite à proximité du CHR. Cette offre dynamisera le quartier en termes d'usage et de peuplement (turn-over, catégories socio-professionnelles très variées).

Hors périmètre NPNRU, sur ses coteaux, le quartier accueille également une opération immobilière privée. Cette opération prévoit la création d'un lotissement avec la vente de maisons sur mesure ainsi que deux petits collectifs (40 logements).

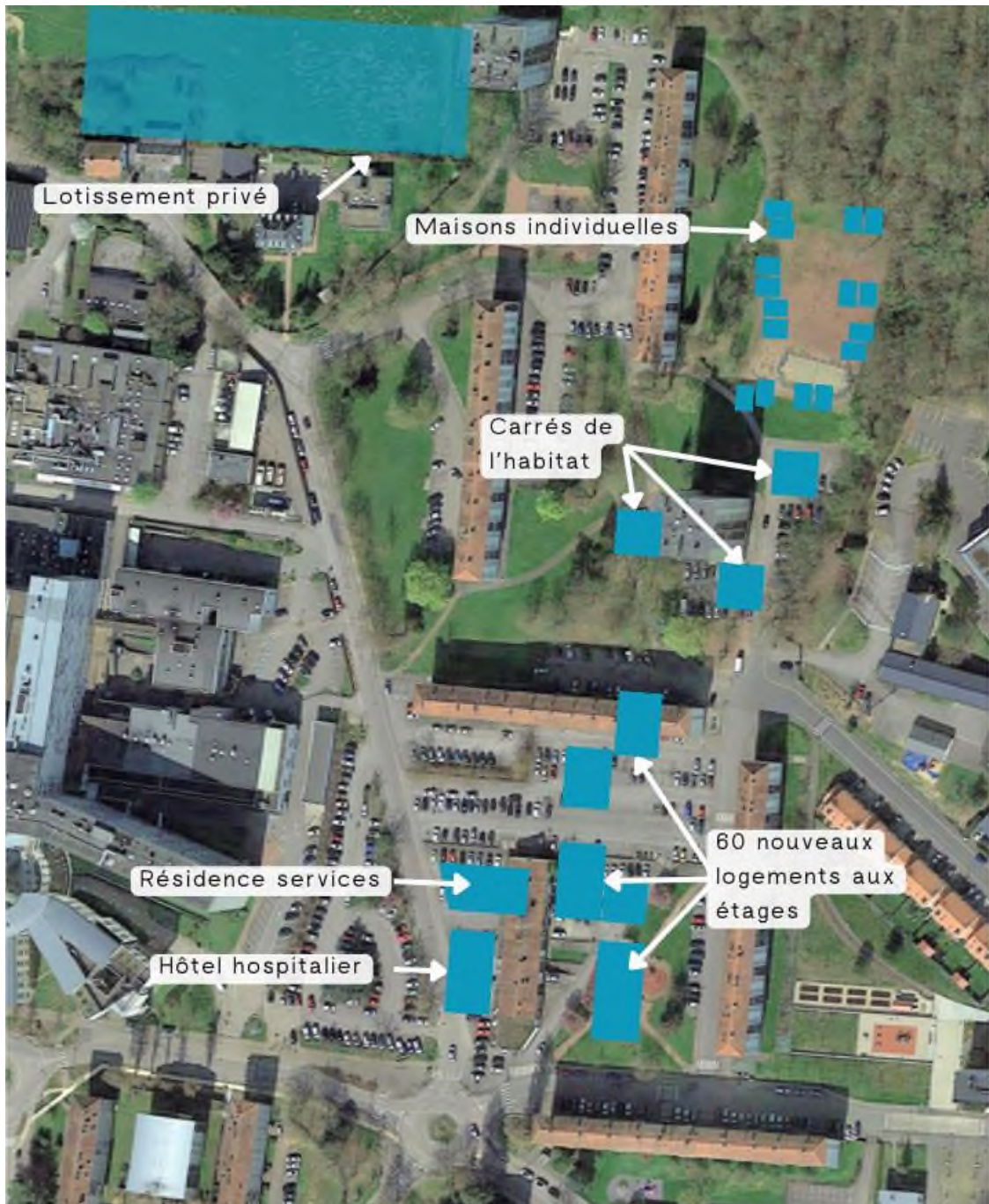


Figure 7 - Représentation schématique de l'implantation prévisionnelle des futures habitations

▪ **OUVRIR LE QUARTIER SUR LUI-MEME ET AVEC SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT :**

Plusieurs dysfonctionnements sont à noter :

- Un nombre important d'impasses ;
- Un rond-point non adapté à un urbanisme de quartier en abord du CHR ;
- Un CHR qui ne fonctionne pas avec le reste du quartier (augmentation du trafic, stationnement en masse sur le quartier des usagers et du personnel) ;
- Une fracture urbaine entre le bas et le haut du quartier ;
- Une place à la voiture sur l'espace public désorganisée.

Ainsi, un des objectifs majeurs du NPNRU est de désenclaver le quartier en créant du lien avec son environnement et entre les deux entités à travers des aménagements urbains et la création d'aménités. L'aménagement de l'espace public de la Côte des Roses Bel-Air représente un total d'environ 8,5 millions d'euros.

▪ **Une ouverture sur l'extérieur**

A l'échelle de la ville, l'extension du Chemin de Sainte Anne et son bouclage avec la rue du Crève-cœur ont pour objectif de réduire la rupture urbaine avec le quartier de Guentrange et d'insérer le secteur du NPNRU dans son environnement proche. La possibilité de circuler autour de l'hôpital et de sortir du quartier par une autre voie que celle de l'entrée permet de changer de perspective et de créer l'hôpital bi-face.



Figure 9 – AVANT travaux -Chemin de Saint-Anne terminant en impasse. Source : google maps 2012



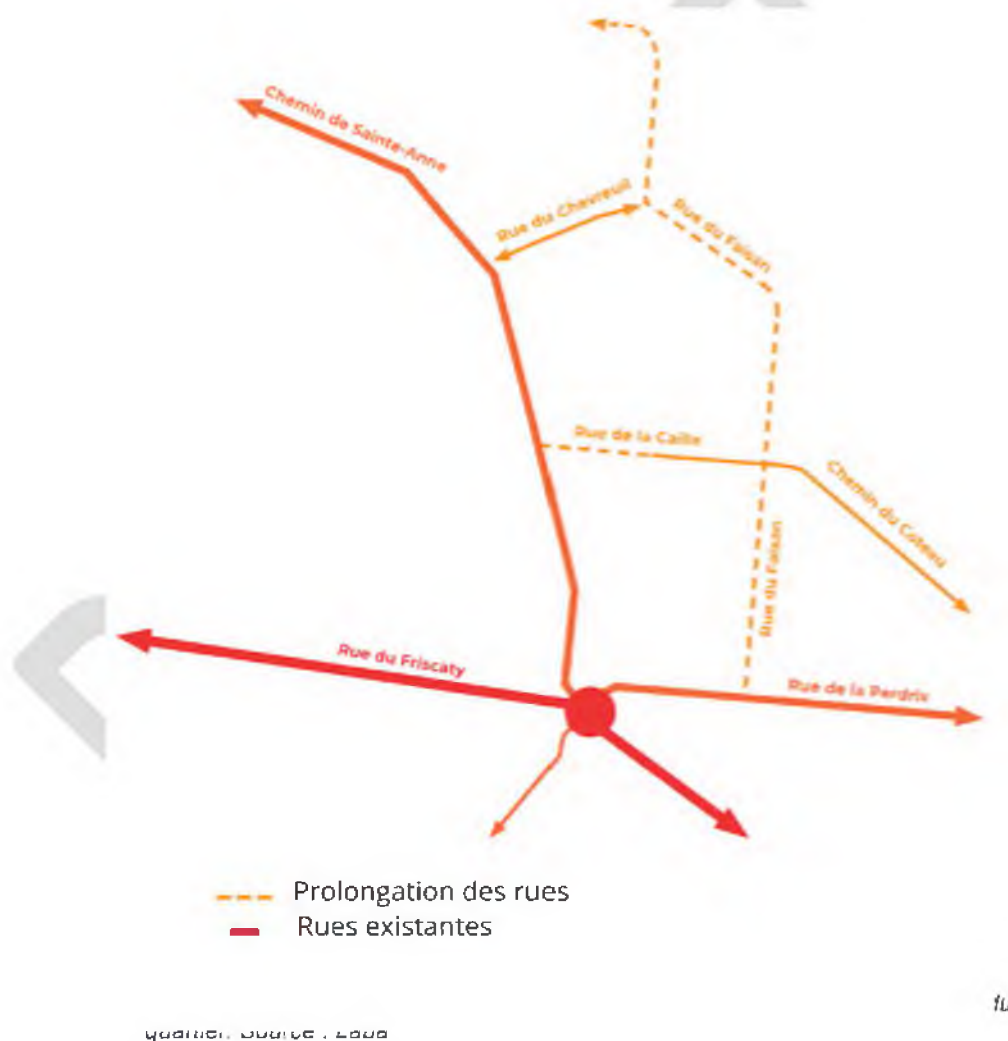
Figure 8 – APRES travaux - Désenclavement du quartier en supprimant l'impasse et création d'un parking, permettant un hôpital biface. Source : Google maps 2023



De plus, le quartier sera connecté au futur Bus à Haut Niveau de Service (projet CitéZen porté par le SMITU) grâce à une navette autonome faisant le lien entre le CHR et la Chaussée d'Océanie. Ce nouveau bus permet à l'échelle du territoire, un service fiable, écologique dont les horaires seront étendus. Ainsi, le quartier verra sa connexion améliorée avec le centre-ville de Thionville, la gare et les communes desservies.

Le projet vient fluidifier également la circulation de la voiture, sécurisant ainsi les déplacements à mobilité douce (piéton, vélo). En apaisant le trafic routier et en créant plus d'espaces dédiés aux piétons à l'instar du mail piétonnier, les habitants et usagers pourront s'approprier leur quartier et mieux vivre celui-ci.

Dans l'idée d'ouvrir le cœur du quartier, toutes les impasses sont supprimées. La modification des rues est accompagnée d'un aménagement paysager à l'image d'un quartier vert et habité.



La réorganisation du stationnement du personnel et des usagers du CHR ainsi que les résidentialisations des bailleurs, permettront de diminuer le besoin en stationnement sur

l'espace public. La place pourra être laissée aux cheminements de mobilité douce (piéton, vélo...). Ainsi, les usagers et habitants pourront circuler en toute sécurité et de manière agréable grâce à la continuité du mail piétonnier déjà en place dans l'ANRU 1.

Dans la continuité et afin de créer une entrée de quartier urbaine et apaisée, un avenant à la convention en cours d'instruction par l'ANRU, a été déposé afin d'intégrer la requalification du carrefour d'entrée de quartier et des abords du CHR.



Figure 11 - Représentation du cheminement piéton de la place Sainte-Anne vers le CHR.  
Source : Laba

**À l'instar d'avant, un schéma ou un plan (avant / après) permettrait d'illustrer l'ouverture à venir.**

▪ **Lier le haut et le bas**

La partie nord et la partie sud du quartier sont vécues comme deux entités différentes. La rue Saint-Hubert vient scinder ces deux espaces.

Ainsi, le projet vient en continuité des aménagements déjà effectués dans le cadre du PNRU, à savoir l'îlot des écoles situé au milieu des deux entités et le cheminement piétonnier. Grâce aux démolitions et à un aménagement pour les mobilités douces (piéton, vélo...), il est question de créer un corridor, une ouverture et du lien entre ces espaces pour unifier le quartier.



Figure 12 - Ilot des écoles - ANRU 1. Source : Ville de Thionville, 2014



Figure 13 - Projection de la dorsale. Source : LaBa

Le mail piétonnier créé dans le PNRU arrive par l'Est sur la place Sainte-Anne. Il se poursuivra jusqu'au « sommet » du quartier au Nord et jusqu'au CHR à l'Ouest grâce à une dorsale végétale, piétonne et ludique. De la place Sainte Anne au Sud, la dorsale alternera les séquences : façades animées par les commerces puis, transition par un espace plus résidentiel, promenade dans le parc urbain, pour aboutir sur un espace de jeux au Nord. Cette dorsale permet de structurer et d'offrir une lisibilité spatiale claire des espaces publics.

#### ▪ La création d'aménités dans l'ensemble du quartier

L'ouverture du quartier sur son environnement et la dynamique entre les deux entités est également rendu possible grâce à une programmation permettant la mixité économique, d'usage, social et urbaine.

##### > La nouvelle place Sainte-Anne et ses commerces

La nouvelle place Sainte-Anne piétonne, habitée et commerciale viendra redynamiser l'ensemble du quartier de la Côte des Roses Bel-Air. D'une architecture à l'échelle humaine (4 niveaux maximum), elle est vectrice de liens sociaux. Elle installera un nouveau souffle commercial en ramenant des commerces de proximité en adéquation avec les besoins et usages du quartier (boulangerie, boucherie, coiffeur, pharmacie...). Elle apportera une nouvelle offre de service innovante grâce à un hôtel hospitalier facilitant le parcours santé des patients de l'hôpital et des familles ; une résidence jeunes actifs et une crèche dont les horaires seront adaptés aux salariés. Enfin, avec ces nouveaux logements aux étages et la mixité de population offerte par les services, elle sera également le lieu central de la mixité sociale.



Figure 14 - La future place Sainte Anne. Source : Laba

> La dorsale végétale, piétonne et ludique

Ce parc urbain et cette dorsale viennent également répondre à un enjeu de mixité et représentent un réel vecteur d'attractivité. Ce nouveau lieu représente pour le quartier et le reste du territoire une opportunité de profiter d'un espace public verdoyant, calme et complémentaire au reste de la ville.

> L'offre complémentaire d'équipements

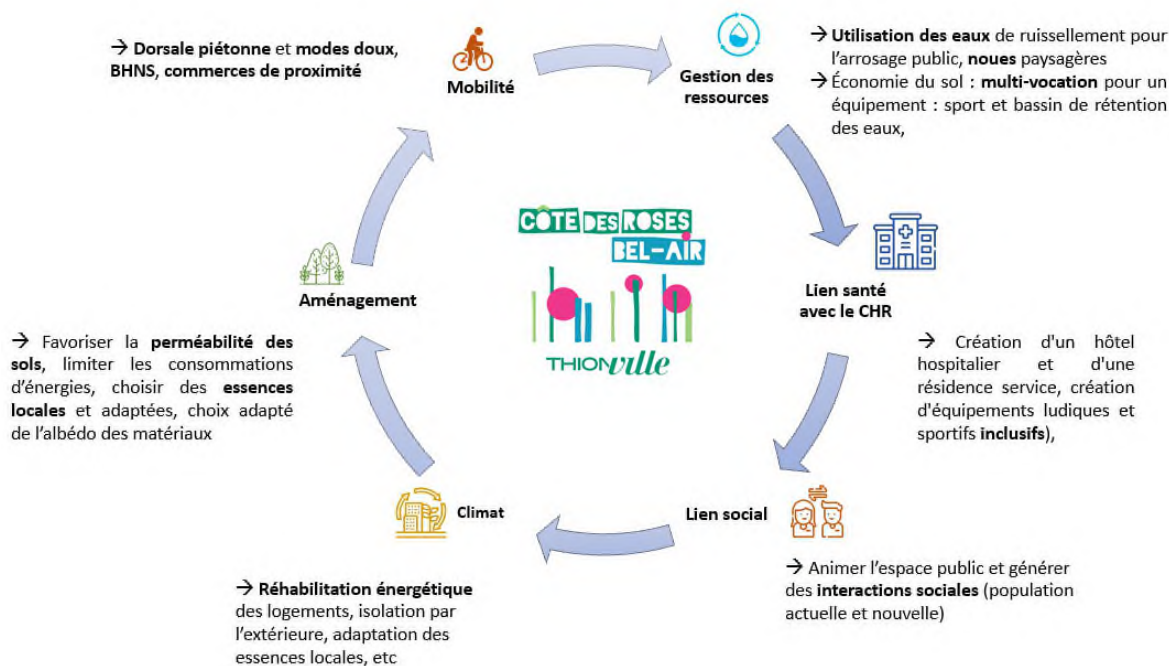
Le NPNRU apporte également une offre complémentaire en équipement. Le bas du quartier présente des équipements sportifs de type city stade et aires de jeux. En addition et en lien avec le CHR, le NPNRU apportera des équipements nouveaux. En effet, ceux-ci seront inclusifs, adaptés à tous les types d'handicaps (aires de jeux, street work out, terrain de volley/badminton). Ils se situeront le long du mail piétonnier.

### **LA DEMARCHE DE QUARTIER RESILIENT**

Le NPNRU Côte des Roses Bel-Air est un projet caractérisé d'ambitieux, dont la notion de résilience en est un pilier : « *La résilience est la capacité de tout système urbain et de ses habitants à affronter les crises et leurs conséquences, tout en s'adaptant positivement et en se transformant pour devenir pérenne. Ainsi, une ville résiliente évalue, planifie et prend des mesures pour se préparer et réagir à tous les aléas – qu'ils soient soudains ou à évolution lente, prévus ou non. Les villes résilientes sont donc mieux à même de protéger et d'améliorer la vie des gens, de sécuriser leurs acquis, de promouvoir un environnement favorable aux investissements et de favoriser les changements positifs* ». <sup>123</sup>

<sup>123</sup> La Résilience Urbaine, UN-Habitat, <https://unhabitat.org/fr/node/3774>.

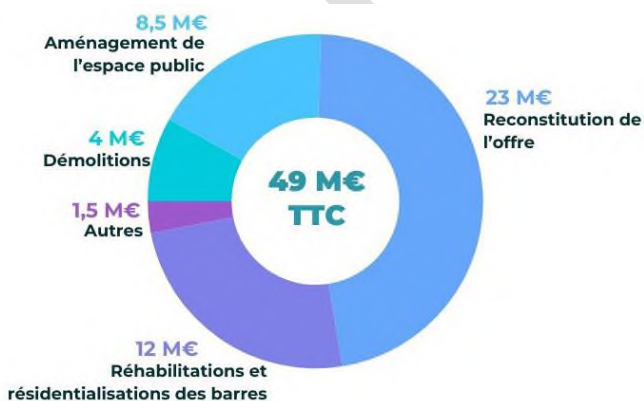
**Schéma et résumé de la résilience du NPNRU :**



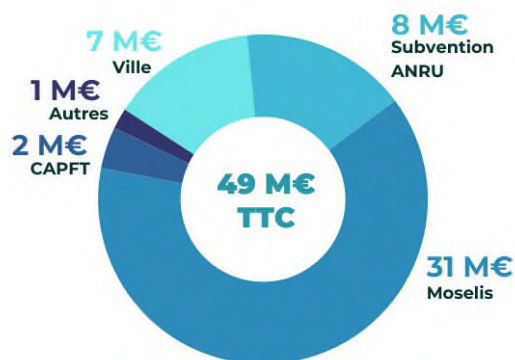
Ainsi, le NPNRU permettra :

- La démolition de 151 logements sociaux ;
- La réhabilitation et résidentialisation de 146 logements ;
- La reconstitution de 131 logements (30 logements sur Terville, 35 logements sur l'opération Thionville Rive Gauche, 20 logements Thionville Boucle de Ravel, 15 logements en opération cœur de ville et 31 logements restants à définir) ;
- L'aménagement et la création d'espaces publics ;
- Le réaménagement et l'extension de surfaces commerciales à hauteur de 1420 m<sup>2</sup> ;
- La diversification de l'habitat avec 100 nouveaux logements et une centaine de chambres.

**Récapitulatif financier du projet Côte des Roses Bel-Air par opération :**



**Répartition des investissements :**



## DE NOMBREUX ACTEURS



Le centre municipal d'éducation routière est implanté dans l'école rue Saint Hubert, dans le quartier de la Côte des Roses-Bel Air, depuis sa création en 2002.

En 2010 les locaux ont été réhabilités dans le cadre de l'ANRU, permettant ainsi de bénéficier d'un plus grand espace de formation, d'un bureau et d'un local vélos.

Il a pour vocation de former les écoliers, les collégiens, les lycéens, les travailleurs handicapés des CAT et les séniors de l'espace Saint Nicolas, aux règles de sécurité routière.

Ainsi chaque année l'agent en charge de cette formation se déplace dans les écoles et autres lieux pour dispenser une première partie théorique, avant de faire venir les élèves au centre pour la partie pratique sur une piste résiliente, rénovée au cours de l'été 2023.

Ce sont ainsi près de 6000 personnes formées chaque année.

### La gestion en mode projet du NPNRU

- Une réunion mensuelle de l'équipe projet

Chaque mois l'équipe projet se réunit. Cette réunion permet à l'ensemble des acteurs composant l'équipe projet de faire un point sur l'avancement des dossiers en cours.

Elle se compose de la directrice des grands projets urbains, du chef de projet ANRU, du chargé de mission GUSP, du responsable des affaires foncières, du chargé de mission insertion économique, du responsable du Service Etudes et Travaux d'Aménagement Urbain, du manager de la Maison des Projets, du chargé de mission Politique de la Ville, du chargé de mission habitat.

Cette équipe évolue en fonction des étapes du projet.

- Un comité technique

Chaque semestre, un comité technique est organisé. Le comité technique permet de coordonner et de valider les aspects techniques du projet.

- Un comité de pilotage

Les modalités de pilotage du NPNRU sont définies en continuité du pilotage élaboré dans le Contrat de Ville. Le COPIL est l'instance de coordination et de validation politique.

- Une revue de projet

La revue de projet permet de faire état de l'avancée du projet à l'ANRU et à l'ensemble des partenaires.

Cette réunion, d'une fréquence annuelle, est présidée par le préfet et réunit l'ensemble des membres du COPIL.

## ▪ Charte et plan d'actions

Le projet de gestion sur la Côte des Roses Bel-Air consiste en une charte signée par l'ensemble des partenaires et d'un plan d'actions renouvelable chaque année.

Un premier plan partenarial de gestion avait été rédigé pour la période 2019-2024. La charte GUSP ayant été signée le 02 mai 2023, le plan d'actions a été revu pour la période 2023-2028.

## ▪ Objectif de la GUSP à Thionville :

Le quartier de la Côte des Roses Bel-Air dispose de nombreux atouts et certains dysfonctionnements. En effet, le quartier est calme, en partie rénové, doté de nombreux équipements publics participant à la vie active du quartier tels que des écoles, la médiathèque, la Maison des quartiers. Sont présents de nombreux acteurs participant au quotidien au dynamisme du quartier, à la création de lien social, à l'accompagnement économique des habitants. Cependant, le quartier rencontre des problématiques d'incivilités en matière de déchets et d'encombrants sur les espaces publics et privés, de stationnements gênants ainsi que quelque fois des comportements pouvant porter atteinte à la tranquillité du quartier.

Ainsi, à travers un diagnostic qui a été mené, les objectifs de la GUSP sont de :

- Créer une véritable coopération et solidifier le dialogue avec les acteurs locaux notamment dans l'accompagnement du conseil citoyen
- Garantir une bonne qualité de prestation (propreté, qualité des espaces verts, sécurité, stationnement...) en faisant le lien entre les usagers du quartier et les instances institutionnelles
- Soutenir une qualité de services au sein de ce quartier en les adaptant aux besoins identifiés localement
- Veiller au bon entretien et respect des aménagements et équipements réalisés dans le cadre du NPNRU
- Poursuivre l'accompagnement à l'insertion professionnelle des habitants du quartier

## ▪ La dynamique partenariale actuelle :

La GUSP est un rassemblement d'acteurs du quartier. L'ensemble des objectifs et des actions mises en place doivent se mener de manière partenariale.

Ainsi :

- Les différents documents sont construits avec l'ensemble des acteurs : bailleurs (Moselis, Batigère), ville dont Maison des Quartiers/Thionville emploi, CA dont la politique de la ville, association (Apsis Emergence), conseil citoyens, habitants, police nationale
- La GUSP est en relation constante avec le chargé de mission politique de la ville qui veille à ce que les enjeux soient respectés et en adéquation ; de même pour l'abattement de TFPB.
- Les différents partenaires se réunissent tous les mois afin de faire :
  - Un retour sur le conseil citoyen
  - Un suivi des sujets évoqués lors de réunions précédentes
  - Un état des lieux du mois
  - L'organisation d'événements partenarial
  - Evoquer les actions/événements/sujets du mois précédant
  - Mise à jour sur le projet de renouvellement urbain

## ▪ Le plan d'actions



En accord avec la charte, le plan d'actions est réparti en trois orientations. Aussi, une logique de transversalité est voulue entre les actions.

**Orientation n°1 : Veiller au respect d'un bon cadre de vie.**

Cette orientation permet de travailler sur les sujets de déchets et encombrants avec une logique d'accompagnement et d'information à la transition écologique ; de sécurité ainsi que de stationnement.

**Orientation 2 : renforcer le lien social sur le quartier, accompagner les plus jeunes au développement de leur dynamique et poursuivre l'insertion professionnelle**

Cette orientation comprend l'ensemble des actions des partenaires organisées de manière individuelle et celles collectives permettant de faire vivre le quartier, de créer du lien social et d'accompagner les habitants sur l'insertion professionnelle.

**Orientation 3 : accompagnement au projet de renouvellement urbain et veiller au bon entretien et respect des aménagements et équipements réalisés dans le cadre du NPNRU**

Cette orientation vise à mettre en œuvre les différents dispositifs d'accompagnement au NPNRU : information, communication, concertation. Elle permet aussi aux différents acteurs de gérer la phase chantier ainsi que l'appropriation des différents équipements/aménagements qui vont être réalisés dans les prochaines années.

PROJET

Figure 15 - Quelques réalisations partenariales



B) « Saint-Pierre – La Milliaire » (objectifs spécifiques 5.1 – 5.2 – 5.3 – 5.4)

Le quartier se situe à mi-chemin entre une dynamique de périphérie et une dynamique urbaine. Il est bordé à l'ouest par la zone commerciale du Linkling et l'accès à l'autoroute A 31. La Chaussée d'Europe et d'Afrique affichent cette coupure. A l'Ouest, situé à 20 minutes à pied du centre-ville et 30 minutes de la gare, Saint-Pierre La Milliaire se trouve ainsi dans le prolongement du centre-ville. L'habitat collectif est majoritairement représenté par de l'habitat social répartis en deux entités la « Boucle des Près de Saint-Pierre » et la « Boucle de la Milliaire » séparé par la Rue Paul Albert.

Le quartier dit « Boucle des Près de Saint-Pierre » doit son nom à une ancienne chapelle dédiée à Saint-Pierre, une croix (1622) en marquait la Place. La « Boucle de la Milliaire » tient son appellation en référence à la proximité avec la voie romaine Metz-Trèves, où se trouvait une ancienne borne milliaire, utilisée au Moyen Age pour localiser les parcelles de terrains.

#### ▪ **Habitat**

Le quartier est un quartier d'habitat collectif social construit à partir des années 1950, en réponse à l'augmentation de l'attractivité du territoire à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale nécessitant un besoin accru en logement.

Aujourd'hui, le quartier se compose de plus de 95% de logements sociaux (*Sources : SDES, Répertoire du parc locatif social 2018 ; Insee, Recensement de la Population 2018*). Ces logements sont répartis entre deux bailleurs : Moselis et Batigère.

Le patrimoine de Moselis est composé de :

- 6 tours hexagonales sur Saint Pierre, soit 314 appartements
- 6 barres (240 logements) sur la Milliaire

Le patrimoine appartenant à Batigère se compose de 158 logements répartis en :

- 54 logements individuels
- 16 collectifs de 104 logements

#### ▪ **Equipements publics et associatifs**

Le quartier est pourvu de nouveaux équipements publics et associatifs.

- > Equipements scolaires

On y retrouve : l'école de la Milliaire « Les coquelicots », l'école Jacques Prévert, l'école Saint Pierre, le collège de la Milliaire.

- > Equipements sportifs

Le quartier est équipé du gymnase multisports de la Milliaire, du gymnase Léo Lagrange, des terrains de tennis extérieurs, des terrains de tennis couverts, d'un city stade, d'équipements de street work out.

- > Equipements associatifs

Le quartier est également doté du centre social Jacques Prévert, d'équipements pour la petite enfance, d'équipements pour l'accueil des personnes âgées, d'un foyer d'accueil polyvalent APEI, ainsi que d'autres associations tels que Apsis Emergence.

#### ▪ **Commerces**

De nombreux commerces sont accessibles à proximité direct :

- Un centre commercial en cœur de quartier datant de la fin des années 1970
- Le centre commercial Geric
- Des commerces de proximité

## LE PROJET URBAIN



Figure 16 - Plan guide du projet de renouvellement urbain de Saint-Pierre La Milliaire. Source : Alain Casari urbanisme, Groupement de compétences ATOP

Les grands objectifs du projet sont :

- Réhabiliter l'habitat social, apporter de la mixité sociale et architecturale
- Lier les deux entités et sécuriser les déplacements grâce à une trame verte
- Désenclaver le quartier en le connectant à son environnement immédiat
- Mettre en valeur les équipements et établissements présents sur le quartier

Le projet urbain se traduit par les grandes actions suivantes :

- **Réhabiliter l'habitat social et apporter de la mixité sociale et architecturale**

L'habitat social présent sur le quartier est ancien, aux performances énergétiques classées entre D et C, d'une architecture des années 1960/1970 très peu qualitative.

La réhabilitation de ces logements s'inscrit dans :

- une logique d'amélioration du cadre de vie des locataires (meilleure accessibilité, parties communes embellies..),
- la transition écologique déployée à l'échelle de la ville afin d'améliorer les performances énergétiques de ces bâtiments (isolation thermique, réfection des façades) et aussi de diminuer les charges pour les locataires
- le changement d'image du quartier

#### > La réhabilitation et résidentialisation des logements

Dans un premier temps et dès 2023, ce sont les tours Saint-Pierre qui seront réhabilitées et résidentialisées. Ces 6 tours sont en R+8, majoritairement composées de T3. Ces tours sont représentatives des grands ensembles construits dans les années 1970 : grandes hauteurs, formes répétitives, manque d'ancrage au sol. Les logements sont consommateurs d'énergie, avec des ponts thermiques importants aux multiples angles de la façade. Les bâtiments sur le secteur de Saint Pierre sont aujourd'hui classés en étiquette énergétique D.



Figure 17 - Projection des réhabilitations des Tours Saint-Pierre. Source : Moselis (image non contractuelle)

Ainsi, le projet prévoit d'améliorer le confort thermique et acoustique des logements par la rénovation des façades, l'isolation par l'extérieur, la réfection des parties communes.

Concernant le stationnement, ces tours disposent aujourd'hui de 3 parkings semi enterrés de 87 places. Néanmoins, le parking central est utilisé à 100%, le parking sud est utilisé à 50% pour du stationnement et 50% pour du stockage, le parking nord est fermé pour des raisons de sécurité induites par de l'incivilité. Ainsi, les voitures ne pouvant être stationnées sur les parkings extérieurs, se situent le long des voies, venant interrompre la continuité des trottoirs.

De ce fait, la résidentialisation vient accompagner ces réhabilitations en venant créer du parking au pied des immeubles qui seront destinés aux locataires. Cela permettra de simplifier le quotidien des habitants, d'organiser la place de la voiture au sein du quartier et libérer de l'espace pour la création d'espaces verts.

Dans un second temps, une fois les travaux terminés sur Saint-Pierre, Moselis effectuera la réhabilitation et résidentialisation des barres de La Milliaire. Les barres sont en R+4, sans ascenseur. Leur forme architecturale en longueur ainsi que leur implantation perpendiculaire aux axes de circulation donnent l'impression que ces bâtiments tournent le dos au quartier.

D'un point de vue énergétique, les barres sont aujourd'hui classées en étiquette énergétique C. L'objectif des travaux est le même que sur Saint-Pierre.

Concernant le stationnement, 73 garages sont présents en RDC des immeubles B, C, D, E et 9 garages sont à l'extérieur. Du stationnement est aussi présent en aérien. Néanmoins, l'offre de stationnement paraît légèrement insuffisante.

Dans la continuité de la transition écologique, le réseau de chaleur urbain déjà présent sur le quartier pour l'habitat social aujourd'hui fonctionnant avec du gaz est étudié dans l'objectif d'être transformé pour fonctionner avec du bois. Le projet prévoit également d'étendre son utilisation à d'autres bâtiments d'habitat social.

#### > Les démolitions

Afin de désenclaver le quartier et de créer une agrafe verte, la tour n°13, celle étant la plus proche de l'avenue Paul Albert sera démolie. Les travaux de démolitions sont prévus en continuité des réhabilitations. La démolition de cette tour permettra de modifier l'organisation de la circulation. Une partie de la Boucle des Près de Saint-Pierre sera donc reconnectée à la Rue de Longwy, et l'autre partie sera supprimée. La suppression de cette boucle permettra de simplifier la circulation dans le quartier et viendra également le sécuriser.

Dans la même logique, la boucle de la Milliaire sera modifiée grâce à la démolition de la barre F, celle étant située la proche de la Route de Guenrange. Une nouvelle voie sera créée de la boucle actuelle à la Chaussée d'Afrique permettant aussi d'améliorer la connexion avec les nouveaux arrêts du BHNS sur la Chaussée d'Afrique.

Afin de diversifier l'habitat sur le quartier, les immeubles appartenant à Batigère entre les rues de la Marne et Paul Abert, sont prévus également à la démolition. De nouvelles constructions sont prévues en lieu et place de ces démolitions apportant également une mixité de peuplement.

La reconstitution de l'offre n'est pas identifiée précisément (au même titre que la convention ANRU). Toutefois elle sera effective notamment par les logements sociaux créés dans les 15 prochaines années sur les grands projets Thionville Rive Gauche et Thionville Rive Droite (Rive Droite : 250 logements sociaux / Rive Gauche (hors reconstitution côte des Roses bel Air) : 180 logements sociaux).

#### > La diversification de l'habitat

L'objectif de mixité architecturale et sociale est en enjeu fort sur le quartier. De plus, le quartier Saint-Pierre La Milliaire bénéficie d'un emplacement stratégique. Ainsi, grâce aux démolitions et à la mutation de foncier au sein du quartier, le projet prévoit la construction de nouveaux logements privés, à l'instar de l'opération privée de 120 logements en collectif et individuel, effectuée, rue de Longwy.

- **Lier les deux entités, sécuriser les déplacements, végétaliser**

Aujourd'hui, le quartier est formé et vécu comme deux entités séparées par la Rue Paul Albert. Chacune est composée d'habitat, de services, d'équipements voir de commerces, nécessitant des interdépendances et par conséquent des traversées viaires par la population. Ainsi, cette fracture causée par cette rue à caractère routière rend les déplacements en mode doux dangereux.

Un des piliers du projet repose sur la volonté de renouer ces deux entités, de sécuriser et de rendre agréable les déplacements doux (piétons, vélos...). L'objectif est donc de créer du lien et un dialogue pour créer un seul et même quartier « Saint-Pierre La Milliaire ».

Ainsi, une agrafe verte sera créée permettant de se déplacer en mode doux et en toute sécurité depuis les Etangs de Saint-Pierre jusqu'à la route de Guentrange en passant par le parvis de l'Eglise Saint-Pierre, le centre social Jacques Prévert, l'école primaire et maternelle Jacques Prévert, l'espace végétalisé permis grâce à la démolition de la tour n°13, le gymnase multisports La Milliaire, le centre commercial du quartier, le gymnase Léo Lagrange, l'école les Coquelicots et l'école maternelle La Milliaire, le collège La Milliaire, les arrêts du futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).



Figure 18 – Schéma de la sécurisation de l'accès aux équipements grâce à l'agrafe verte. Source : Alain Casari urbanisme, Groupement de compétences ATOP, Ville de Thionville

- **Adapter les équipements publics**

Le quartier est pourvu de nombreux équipements scolaires et sportifs. On y retrouve également des associations, des services et des commerces. Ainsi, le projet prévoit une mise en valeur paysagère, architectural et une sécurisation de l'accès à ces différents équipements et établissements.

En parallèle, la ville de Thionville mène un programme de construction/rénovation des équipements en libre accès qui vise à favoriser la pratique sportive sur les quartiers « le sport au cœur de la vie, au cœur de la Ville ».

En étroite collaboration avec le Centre Jacques Prévert et le conseil citoyen, des équipements de street work out ont été installés sur l'espace public, boucle de la Milliaire. Ces équipements sont ouverts à tous. Ils permettent de compléter l'offre d'équipements sportifs sur le quartier. Ils ont été pensés en lien avec les habitants afin de répondre à leurs besoins.



Figure 19 - Equipements de Street Work Out. Source : Ville de Thionville, 2022

A la suite de demandes des habitants en 2022, le City Stade, boucle des Prés de Saint-Pierre, a fait l'objet de réflexions. Également dans une démarche de démocratie participative, la ville a développé un programme de travaux pour 2023 en collaboration avec les habitants. Ces travaux ont permis de rénover le City Stade, de le sécuriser en lien avec les besoins des habitants et usagers. Ce projet a fait l'objet d'un investissement par la Ville de 57 000 € TTC.



Figure 20 - Le City Stade après travaux. Source : Ville de Thionville, 2023



Le projet intègre également la rénovation et l'extension du centre social Jacques Prévert (1<sup>er</sup> semestre 2024) pour un coût global d'environ 1 700 000€ TTC, la rénovation et l'extension du gymnase Léo Lagrange représentant un investissement estimé à plus de 2 M€ et la sécurisation de l'accès au collège. Il envisage même in fine de pouvoir créer le lien avec l'aménagement des Etangs de Saint-Pierre.



Figure 21 - Projection de la réhabilitation et de l'extension du centre social Jacques Prévert. Source - LABE Architectures (image non contractuelle)

L'accès à ces équipements en mode doux sera facilité par la création de l'agrafe verte. Ainsi les habitants pourront y accéder en toute sécurité de part et d'autre du quartier. Ces équipements sont des lieux importants au sein du quartier car ils représentent des lieux d'attractivité, de liens et de mixité sociale.



Figure 22 - Projection du futur quartier Saint-Pierre La Milliaire. Source : Alain Casari urbanisme, Groupement de compétences ATOP

Ce projet représente un coût global d'aménagement des espaces publics et de rénovation/ amélioration des équipements publics à hauteur de 22 M€. <sup>124</sup>

Ce projet n'étant pas retenu au titre de quartier d'intérêt régional par l'ANRU, la collectivité est en recherche active de financements pour mener à bien cette transformation ambitieuse du quartier dans les objectifs de transition écologique et d'urbanisme en faveur de la santé.



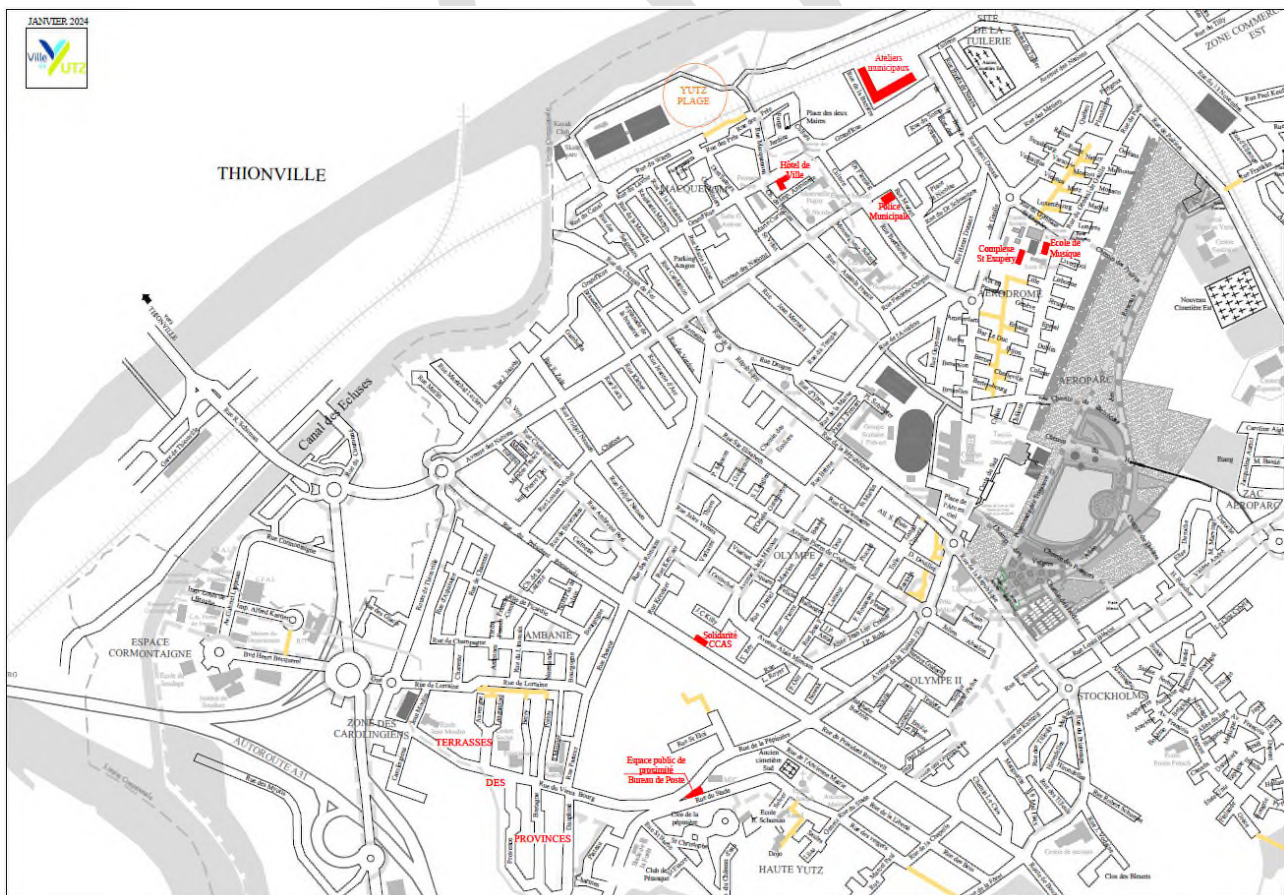
<sup>124</sup> Budget prévisionnel en mars 2024, soumis à variations.

## C) « Terrasses des provinces » (Objectifs spécifiques 5.1 – 5.2 – 5.3 – 5.4)

Les communes bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau. Les principales compétences exercées relèvent des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires, le commerce, l'action sociale...

Pour ce faire, la Ville a défini ses orientations autour de valeurs comme l'équité, la solidarité et la mixité sociale pour toute la population. Ainsi, les services répondent à la population sur des lieux spécifiques répartis sur la ville :

- La mairie principale avec les services de l'État civil, de l'Urbanisme, la Communication et les Ressources Humaines ;
- L'accueil de la police municipale ;
- Le complexe Saint Exupéry avec les directions de la Jeunesse (en incluant tous les lieux du périscolaire – Moselle Jeunesse), de l'Éducation (les écoles préélémentaires et élémentaires), du Sport (en incluant les équipements sportifs), de la Culture (en intégrant les salles culturelles – l'école de musique, les événements (Les Euphoryques) - « YUTZ Plage » - « Marché de Saint Nicolas »...), de la Vie associative, des Finances, les services techniques (voirie – espaces verts – entretien des bâtiments) ;
- L'espace Public de Proximité avec l'agence postale ;
- La Direction de la solidarité et de l'emploi et le C.C.A.S.
- Le Centre technique municipal.



Cette organisation permet à chaque habitant, en fonction de sa demande, de trouver la réponse la plus adaptée avec une expertise pointue. Ceci permet de ne pas démultiplier les structures patrimoniales, d'éviter de se disperser et d'avoir des points de repère.

L'équilibre géographique du patrimoine communal permet à la population, qui souhaite participer à la vie de la commune et d'être acteur, de trouver à moindre distance tous les services ou toutes les animations.

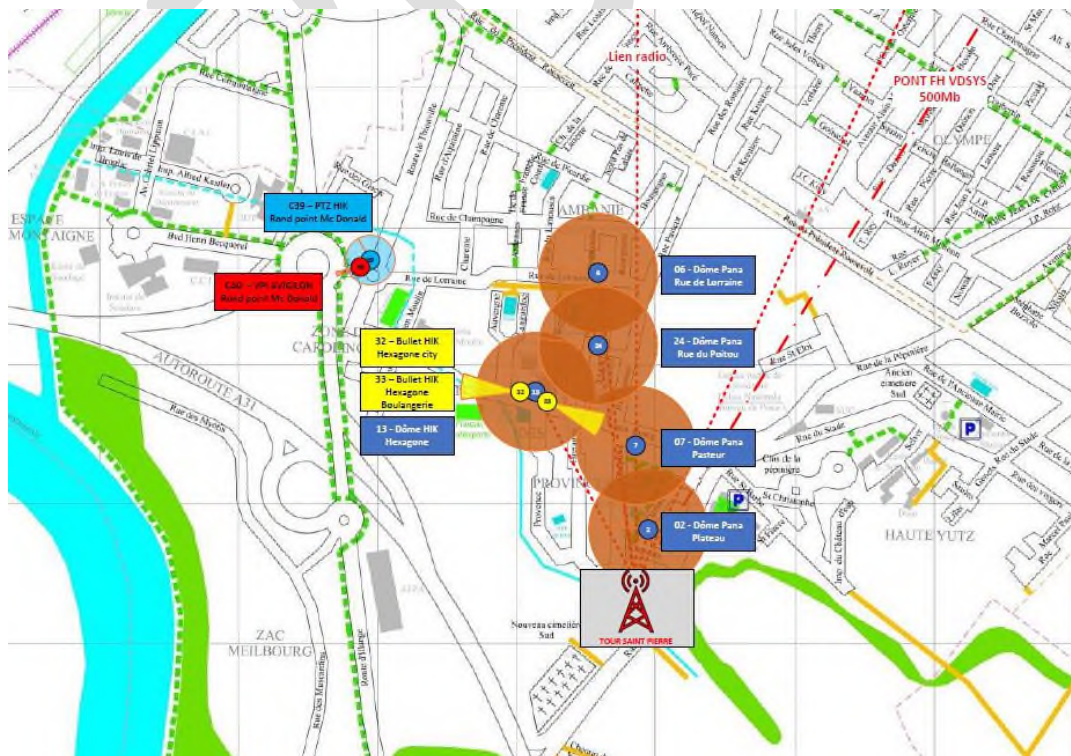
Tous les habitants, quel que soit leur âge, peuvent bénéficier de toutes les activités de la ville.

La commune de Yutz se caractérise également par une richesse associative sportive, culturelle, cultuelle, solidaire et de quartier pour laquelle la Ville attribue des subventions de fonctionnement et met à disposition des locaux ainsi que des moyens humains et matériels lors de leur manifestation.

Les élus sont engagés dans une communication régulière sur l'évolution de la ville (réunion de présentation des projets urbains (constructions – aménagement de voirie – pistes cyclables...)).

Les activités au titre du droit commun sont favorisées par la Ville. Toutefois, les élus ont développé spécifiquement des réponses HIK liées aux problématiques du quartier Terrasses des Provinces :

- Positionnement de deux agents d'entretien des espaces publics (soit 1,6 équivalent temps plein) afin d'assurer la propreté du quartier quotidiennement ;
- Participation au Groupement Local de Traitement de la Délinquance (quatre réunions par an) en lien avec le Sous-préfet, le Commissaire, le Procureur ainsi que les acteurs du quartier (bailleurs, service du département, collège, Police municipale, C.C.A.S., associations de quartier, S.P.I.P.) ;
- Vidéosurveillance / présence de la Police Municipale (P.M.) sur le quartier (incivilités – prévention sur la voie publique - insécurité) ;





- Mise en place du Programme de Réussite Educative depuis 2017 conventionné avec l'Education Nationale et le Conseil Départemental pour 16 enfants des deux écoles élémentaires du quartier : accompagnement scolaire, ateliers pédagogiques (création d'une web radio, prévention des addictions), culturels (atelier peinture), sorties (cinéma – zoo), sportifs (avec le comité olympique et sportif) avec les enfants. Ateliers avec les parents.
- Permanence de ProxiJob une demi-journée par semaine au centre social pour accompagner les demandeurs d'emploi et leur faire bénéficier des actions dédiées.

Zoom de France Travail sur la demande d'emploi sur le Q.P.V. :

Quartier Politique de la Ville	1 <sup>er</sup> trimestre 2023			Evaluation annuelle		
	ABC	A	ABC moins de 26 ans	ABC	A	ABC moins de 26 ans
Terrasses des Provinces	295	186	51	+ 5,7 %	+ 13,4 %	+ 41,7 %

Catégorie A : sans aucune activité

Catégorie ABC : tous demandeurs d'emploi

Nous pouvons constater une forte augmentation des demandeurs d'emploi sur le Q.P.V. et particulièrement pour les moins de 26 ans. Le C.C.A.S. accueille, dans ses locaux, la Mission Locale en permanence deux fois par semaine (les lundis et vendredis matin).

Deux actions d'insertion professionnelle sont mises en place depuis 2018 :

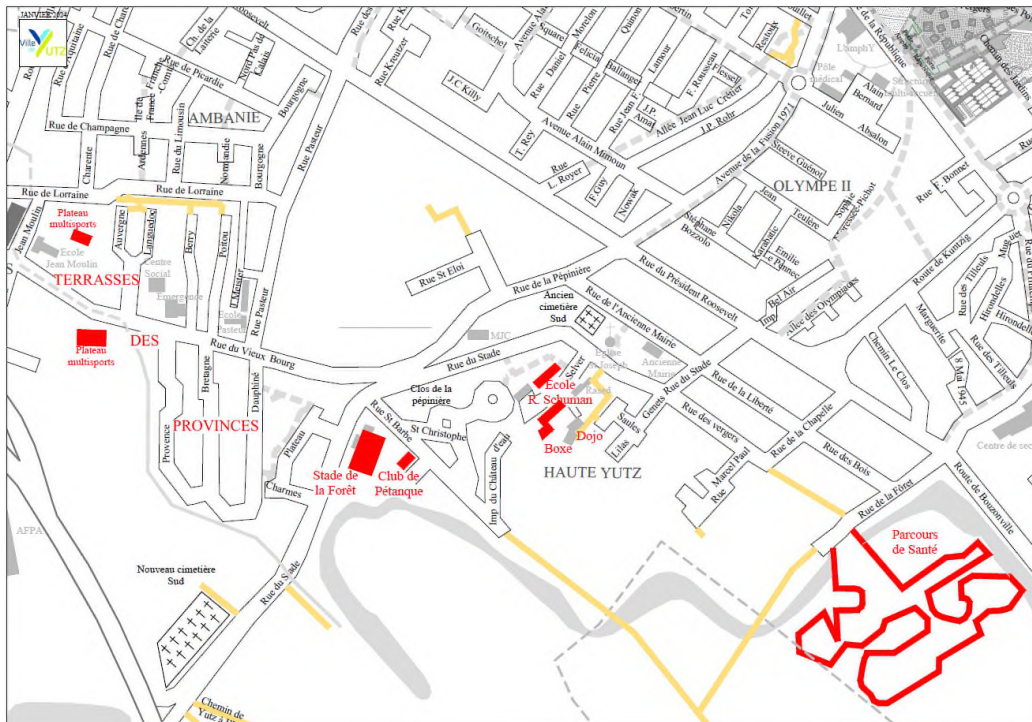
« Rallye Mob'insertion » et « Agir dynamiquement sur sa recherche d'emploi » pour une douzaine de bénéficiaires par an et par action. Les partenaires sociaux et/ou de l'emploi (France Travail - Mission Locale - Cap Emploi - Département - Apsis Emergence ...) participent au repérage du public pour les inscrire à ces actions.

- Soutien au fonctionnement des associations : technique au montage des dossiers de subvention, financiers, matériel et présence des élus aux assemblées générales

Association	Subventions de 2015 à 2023	Valorisation des aides en nature de 2017 à 2023
-------------	----------------------------	---

US YUTZ	127 250,00 €	317 287,00 €
Yutz Boxe	25 550,00 €	89 324 ,00 €
Pétanque Yutz	27 800,00 €	117 333,00 €
Centre social Ô Couleurs du Monde :		
Fonctionnement	816 000,00 €	515 183,00 €
F.I.P.D.	592 000,00 €	
Lieu d'accueil Petite Enfance	240 000,00 €	
Contrat Enfance Jeunesse	348 388,00 €	
Apsis Emergence	135 000,00 €	63 000,00 €
Réussir Ensemble	18 900,00 €	12 802,00 €
C.L.C.V.	9 550,00 €	93 368,00€
Fête de quartier	7 000,00 €	
Oiseaux non leaders solidaires	2 100,00 €	115,00 €
Solidarité St Martin	800,00 €	
BADRA	400,00 €	2 572,00 €
C.C.A.S.	212 195,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 562 933,00 €</b>	<b>1 210 984,00 €</b>




- Réunion de coordination avec les acteurs associatifs pour permettre une meilleure connaissance de chacun et de mener des actions communes.
- Mise à disposition de locaux :
  - Pour le Centre Social Ô Couleurs du Monde dont un cybercentre,
  - Pour l'équipe de prévention spécialisée APSIS EMERGENCE : mise à disposition évaluée à 9 000 euros par an.
- Mise en place d'une navette pour se rendre dans les supermarchés, le magasin Norma et le marché hebdomadaire depuis le départ de l'ancienne enseigne Lidl du quartier soit trois demi-journées par semaine
- Permanence du conseiller numérique de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville au café associatif depuis septembre 2023 une demi-journée par semaine en plus de celle organisée au sein du C.C.A.S. une demi-journée par semaine également.
- Financement des fêtes de quartier à hauteur de 1 000 euros annuel.
- Services de périscolaire (pour les groupes scolaires Pasteur, Schuman et Jean Moulin).
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement organisé sur le quartier par le Centre Social mais également par la Ville. Les enfants peuvent s'inscrire sur n'importe quel quartier.
- Enveloppe financière dédiée à l'appel à projets politique de la ville à destination des acteurs du territoire passant de 47 000 à 51 000 euros soit au total 490 000 euros.
- Deux city stade et le parcours de santé rénové.
- Quatre infrastructures sur le quartier : stade de foot – halle de pétanque – dojo et salle de boxe





- Ateliers jeunes durant les vacances scolaires (printemps et été) portés par APSIS-EMERGENCE et le Centre social « Ô Couleurs du Monde » en lien avec les services de la ville, l'Association Est Accompagnement, les bailleurs dans l'objectif d'embellir le quartier. La Ville valide un financement du travail des jeunes (245 euros par atelier).
- Engagement de la P.M. et de la D.S.E. sur l'évaluation des logements insalubres et indécents.
- Un accompagnement social dans le cadre des demandes de logement social pour mettre en adéquation la demande et l'offre et ainsi favoriser la mixité sociale dans l'attribution des logements sociaux.

La Ville a organisé, depuis le dernier contrat de ville signé en 2015, les réalisations sur le secteur ou des équipements de proximité, utilisés par les habitants comme suit :

Année	Libellés travaux	Coût TTC en euros
2015	Aménagement Espace Public de Proximité	10 550,93

		
2015	Parking stade de la Forêt 	80 975,69
2015	Pose sol souple extérieur école maternelle Pasteur	6 352,80
2015	Pose sol souple extérieur école maternelle Schuman	5 803,20
2015	Pose sol souple intérieur école maternelle Pasteur	11 160,00
<b>Total 2015</b>		<b>103 682,62</b>
2016	Construction Boulodrome (paiements de 2016 à 2018)	212 809,03
2016	Aménagement arrêt de bus PMR rue Pasteur	12 705,17
2016	Installation vidéophone école élémentaire Pasteur	1 600,00
2016	Pose sol souple extérieur école maternelle Pasteur 	6 868,80
2016	Pose sol souple extérieur école maternelle Schuman	4 197,60
2016	Réhabilitation sanitaires école maternelle Pasteur	46 023,42
<b>Total 2016</b>		<b>284 204,02</b>



2017	<p>City Stade Jean Moulin</p> 	27 266,40
2017	<p>Clôture groupe scolaire Pasteur</p> 	59 976,00
2017	Remplacement chaudière RASED et école Schuman	25 556,82
2017	Reprise enrobés trottoirs école Pasteur	7 503,28
2017	Installation visiophone école maternelle Schuman	1 478,68
2017	Vidéoprotection rue Pasteur	6 311,44
2017	Caméra rue du Vieux Bourg	3 422,87
2017	Grilles fenêtres école Jean Moulin	5 925,73
<b>Total 2017</b>		<b>128 092,62</b>
2018	Travaux réseaux chauffage école maternelle Schuman	20 912,47
<b>Total 2018</b>		<b>20 912,47</b>
2019	Réfection marches stade de la Forêt	1 664,17
2019	Remplacement dôme rue du Plateau	3 909,26
2019	Voirie rue du Vieux Bourg	102 000,00
2019	Défibrillateur stade de la Forêt	1 509,60

<b>Total 2019</b>		<b>109 083,03</b>
2020	Peinture couloirs école élémentaire Schuman	24 298,25
2020	Extension DOJO	439 708,85
2020	Clôture et sol souple rue de Bretagne	11 332,80
2020	Sols, jeux et clôture rue du Vieux Bourg 	92 829,60
<b>Total 2020</b>		<b>568 169,50</b>
2021	Gazon synthétique rue du Vieux Bourg 	27 462,24
2021	Clôture écoles Schuman	22 706,40
2021	Fenêtres et portes vestiaires stade de la Forêt 	17 029,20
2021	Ordinateurs pour centre social Ô Couleurs du Monde	11 923,20

		
2021	<p>Verger partagé rue du Vieux Bourg</p> 	5 649,33
2021	<p>ITE Pasteur</p> 	353 879,43
<b>Total 2021</b>		<b>438 649,80</b>
2022	<p>ITE Schuman et RASED</p> 	441 134,34

		
2022	Rénovation salle motricité école maternelle Pasteur	7 586,70
2022	Peinture, faux plafonds et bancs vestiaires stade de la Forêt	26 850,19
2022	Tatamis pour gymnase Schuman 	9 982,44
2022	Peinture couloir et salle 1 du RASED	8 607,66
2022	Bulle nature RASED 	132 631,66
<b>Total 2022</b>		<b>626 792,99</b>
2023	Pare ballon rue du Vieux Bourg	13 800,00
2023	Réfection sanitaires école élémentaire Schuman (avec main d'œuvre)	11 319,12
<b>Total 2023</b>		<b>25 119,12</b>

L'ensemble de ces travaux et aménagements représentent un coût total de 2 325 214,77 euros, montrant l'engagement certain de la Commune sur le quartier « Terrasses des Provinces ». Au travers de ces photos, nous pouvons observer la qualité des réalisations.

La Ville a bien conscience des difficultés réelles et ou ressenties sur le quartier malgré l'engagement de tous les acteurs institutionnels et associatifs. Elle est convaincue, par ailleurs, que l'image du quartier liée à ces difficultés ne pourra évoluer qu'en proposant un équilibre entre des actions sur le quartier mais aussi en permettant que la population profite pleinement de toutes les prestations, de tous les services proposés hors du quartier sur toute la ville en favorisant une plus grande mixité.

C'est bien, tous ensemble, avec nos moyens respectifs notamment avec les financements publics (état, région, département, communauté d'agglomération et commune) en fonction des compétences respectives et avec cet objectif prioritaire que ce nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » pourra vivre et trouver une issue positive de coopération, de participation et de mobilisation dans l'intérêt général.

L'image du quartier, au travers du bâti, est souvent évoquée comme négative. Les logements chez les bailleurs sociaux se dégradent progressivement tant au regard de l'état des bâtiments qu'au regard du savoir habiter des locataires. Les copropriétés occupées par les propriétaires ou par des locataires se dégradent d'autant plus. Des travaux de rénovation pourraient être envisagés par l'intermédiaire de dispositifs porté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Un soutien technique et financier de tous les acteurs serait souhaitable pour améliorer l'image, éviter la vacance des logements et renforcer la mixité sociale ainsi que la cohésion sociale.

Le nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » devra permettre de renforcer les engagements de solidarité en direction de toute la population au sein du territoire mais aussi sur toute la ville. Les instances de participation citoyenne à l'instar du conseil citoyen pourront être étendues avec le soutien des élus. La volonté générale est de tous, prendre soin du quartier, tant les élus, les habitants que les associations.

Cette implication des habitants permettra de montrer une meilleure image du quartier et inciter de nouveaux locataires à accepter d'intégrer le quartier.

Le Gouvernement a, par ailleurs, choisi d'identifier des poches de pauvreté en remplacement des quartiers de veille. Ces quartiers pourront bénéficier de crédits de la politique de la ville. La ville souhaite inscrire le quartier de la cité mais également le centre-ville comme « poche de pauvreté » du fait du nombre de logements sociaux, des difficultés familiales, sociales, éducatives. La durée du contrat devra permettre d'être plus précis dans les indicateurs d'identification des problématiques en lien avec les acteurs. Cette reconnaissance permettra également de positionner les usagers sur les actions d'insertion dès 2024. Leur mobilisation et leur engagement nous apporteront un indicateur de la réalité sur le quartier.

## D) Convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (objectif spécifique 5.1)

La loi de finances pour 2015, a étendu l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dont bénéficiaient les bailleurs pour leur patrimoine situé en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) aux 1 500 QPV de Métropole et d'Outre-Mer.

Les objectifs de cet abattement concernent la qualité du cadre de vie, la recherche d'une qualité de service. Ce qui se concrétise par des actions contribuant à la tranquillité résidentielle ou l'organisation d'une présence de proximité adaptée. Il s'agit ainsi de renforcer les moyens de gestion de droit commun tout en donnant une place à des actions spécifiques pour les QPV.

Des conventions d'utilisation de cet abattement ont été signées entre les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales et l'État. La convention d'utilisation annexée au précédent Contrat de Ville (2015-2023) a été prorogée à 2024 pour cette première année du nouveau Contrat de Ville.

Les axes valorisés portent sur :

- Le renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- La formation et le soutien du personnel de proximité ;
- Le sur-entretien ;
- La gestion des déchets et encombrants ;
- L'animation du lien social.

Il a également été décidé de valoriser davantage d'actions participant à l'animation du lien social et à la sensibilisation du maintien du cadre de vie. Les bailleurs se sont ainsi engagés à dédier une partie de l'abattement sur la TFPB pour soutenir des projets déposés dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de ville, qui intégreraient les axes précités.

Une nouvelle convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB sera établie avec les bailleurs, l'État et les collectivités territoriales d'ici le 31 décembre 2024, dont le déploiement est prévu dans le cadre du futur Contrat de ville (2024-2030).

## E) Plan Climat Air Énergie Territorial (objectif spécifique 5.2)

La Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville est inscrit dans la démarche Plan Climat Energie Territorial (PCAET) depuis 2013. Conformément aux dispositions de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, cet outil a pour objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation ») ;
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires, etc. (volet « adaptation ») ;
- L'amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants du territoire.

Il s'agit d'une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, qui concerne tous les secteurs d'activité et qui permet à la collectivité de définir un projet territorial de transition énergétique et écologique.

Il comprend un diagnostic du territoire, la définition d'une stratégie et l'élaboration d'un programme d'actions sur 6 ans avec une évaluation à mi-parcours ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Actuellement, un projet de programme d'action de la CAPFT est en cours d'élaboration pour la période 2023-2029. Il s'articule autour de 8 axes stratégiques :

- Culture commune ;
- Intermodalité et développement des alternatives transfrontalières ;
- Réindustrialisation territoriale à la hauteur des enjeux climatiques ;
- Sobriété dans les usages et habitat rénové efficacement ;
- Cadre de vie (meilleure gestion de l'eau, patrimoine naturel préservé et agriculture qui poursuit sa transition écologique) ;
- Économie circulaire et consommation plus locale ;
- Production d'énergies renouvelables et de récupération ;
- Exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes).

Des actions transverses entre le PCAET et le Contrat de Ville ont été identifiés, à savoir :

- Action CC1 : Impliquer tous les acteurs du territoire pour faire vivre le Plan Climat (CC1-2 / CC1-3) ;
- Action CC2 : Sensibiliser aux enjeux environnementaux, améliorer la culture du risque et mettre en avant les bénéfices de l'action (CC2-1/ CC2-2/CC2-3/CC2-4) ;
- Action M4 : Favoriser l'usage des modes doux au quotidien (M4-1) ;
- Action H1 : Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation des logements (H1-1) ;
- Action H2 : Développer une culture de la sobriété et améliorer la qualité de l'air intérieur (H2-1 / H2-2/ H2-3) ;
- Action NAF1 : Mettre en place une stratégie de solidarité territoriale autour de la ressource en eau (NAF1-2)
- Action EC1 : Sensibiliser les usagers à réduire leur production de déchets (EC1-2)
- Action EC2 : Prévention et lutte contre le gaspillage alimentaire (EC2-4/ EC2-5)
- Action EC3 : Développer un fort réseau territorial de réparation et de réutilisation (EC3-1/EC3-2/EC3-3/EC 3-4/EC3-5/EC3-6/EC3-7)



## F) Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (objectif spécifique 5.2)

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) consiste en une approche globale et intégratrice des différentes aides de tous partenaires institutionnels locaux et nationaux au sein d'un contrat socle et unique de relance infra régional. Il a vocation à permettre aux collectivités de bénéficier de manière privilégiée des concours financiers nationaux et décentralisés en y inscrivant l'ensemble des projets répondant aux axes stratégiques partagés entre l'État et le conseil régional, à savoir :

- 3 orientations stratégiques
  - Transition énergétique et écologique ;
  - Cohésion territoriale et coopérations (équipements, services, santé, sports, loisirs...);
  - Économie plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation).
  
- 3 axes transversaux
  - Le déploiement des usages du numérique ;
  - Les dynamiques inter-territoires et interrégionales ;
  - Les dynamiques transfrontalières.

Approuvé en septembre 2021 par le conseil communautaire, le PTRTE durera jusqu'en 2026, permettant le déploiement de programmes et de politiques sur la durée du mandat local. Reposant sur le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération, le PTRTE est évolutif, étant ainsi enrichi annuellement avec l'émergence de nouveaux projets et partenariats.

À sa signature, 128 projets ont été recensés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Ce vivier intègre les projets propres de la Communauté d'Agglomération et de l'ensemble de ses communes membres, mais aussi des syndicats mixtes. Ils sont principalement axés en faveur de la cohésion territoriale et de la transition énergétique et écologique. Pour une majorité, ils reposent sur le développement des usages et/ou outils numériques.

Une partie de ces projets impacte de près, ou de loin, les quartiers prioritaires. À des fins d'illustration, les projets déployés sur les communes de Thionville et Yutz impactant la vie des habitants et ceux mis en œuvre directement dans les quartiers prioritaires sont présentés ci-dessous.

Projets sur la commune de Thionville d'utilité communale :

Titre	Coût total prévisionnel	Échéance prévisionnelle	Porteur de projet
Maison des projets	Travaux réalisés en régie sur bâtiment Ville	Février 2024	Commune de Thionville
<p>Plan Vélo 9 axes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe 1- zone du Linkling (zone commerciale) - centre-ville</li> <li>• Axe 2- zone du Val Marie (zone commerciale) - cœur de ville</li> <li>• Axe 3- hôpital Bel Air - Gare SNCF</li> <li>• Axe 4 - quartier de la Malgrange - cœur de ville</li> <li>• Axe 5- route de Manom - Quartier Beauregard (entrée de ville)</li> <li>• Axe 6 - quartier de Beauregard (entrée de ville) au quartier des Basses Terres</li> <li>• Axe 7- quartier de la Milliaire (politique de la Ville) - quartier de la Malgrange</li> <li>• Axe 8 – zone du Linkling (zone commerciale) - quartier de la Côte des Roses (quartier politique de la ville)</li> <li>• Axe 9 – avenue Albert 1er</li> </ul>	100 000 € /an	Pour 2024 : Avenue Albert 1 <sup>er</sup> (décembre 2030)	Commune de Thionville

Construction d'une maison de la solidarité et de la citoyenneté	7 050 000 €	Décembre 2026	CCAS de Thionville
Collecte pour le recyclage des emballages ménagers (hors foyer)	50 000 € (sur deux ans)	Juin 2023	Commune de Thionville
Création d'une plateforme dédiée au Comité de Transition écologique (CTE)	50 000 €	Décembre 2026	Commune de Thionville
Requalification des jardins familiaux	100 000 €	Décembre 2024	Commune de Thionville
Déploiement numérique dans toutes les écoles communales	160 416 €	Décembre 2022	Commune de Thionville
Travaux de rénovation énergétique dans les écoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élémentaire et Maternelle les Semailles</li> <li>• Élémentaire Garche</li> <li>• Maternelle la Petite Lor</li> <li>• Élémentaire la Petite Saison</li> <li>• Maternelle la Garenne</li> <li>• Maternelle Basses Terres</li> <li>• Maternelle et Élémentaire Saint Pierre</li> <li>• Élémentaire Victor Hugo</li> <li>• Maternelle/Élémentaire Robert Desnos</li> <li>• Élémentaire de Volkrange</li> <li>• Élémentaire côte des Roses A, B et C</li> <li>• Maternelle et Élémentaire la Milliaire</li> </ul>	3 960 000 €	Décembre 2026	Commune de Thionville
Travaux de rénovation énergétique dans les gymnases <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gymnase Léo Lagrange</li> <li>• Gymnase Beauregard</li> <li>• Gymnase Saint Hubert</li> <li>• Gymnase JP. Adams</li> <li>• Gymnase Colbert</li> <li>• Gymnase de la Plaine</li> <li>• Gymnase des Basses Terres</li> <li>• Gymnase de la Fontaine</li> </ul>	2 580 416 €	Décembre 2030	Commune de Thionville

Programme de plantation de micro-forêts urbaines 2024 route de Metz (en étude)	60 000 €	Décembre 2026	Commune de Thionville

Projet « Côte des roses – Bel-Air » :

<b>Titre</b>	<b>Coût total prévisionnel</b>	<b>Échéance prévisionnelle</b>	<b>Porteur de projet</b>
Espace Côte des Roses : rénovation de la bibliothèque et remplacement des menuiseries extérieures	152 000 €	Fin 2023	Commune de Thionville
Végétalisation de la cour d'école de la Côte des Roses.	100 000 €	Septembre 2023	Commune de Thionville

Projet « Saint-Pierre – La Milliaire » :

<b>Titre</b>	<b>Coût total prévisionnel</b>	<b>Échéance prévisionnelle</b>	<b>Porteur du projet</b>
Cours d'école résiliente - Ecole maternelle Saint Pierre	130 000 €	Octobre 2024	Commune de Thionville
Rénovation et agrandissement du centre social Jacques Prévert	1 000 000 €	Décembre 2024	Commune de Thionville

Projets déployés sur la commune de Yutz d'utilité communale :

<b>Titre</b>	<b>Coût total prévisionnel</b>	<b>Échéance prévisionnelle</b>	<b>Porteur du projet</b>
Création d'un bâtiment polyvalent à vocation familiale et environnementale – le « Val Joyeux »	3 564 248 €	Septembre 2024	Commune de Yutz
Création d'un bâtiment multifonctionnel – Saint-Exupéry (qui intégrera le centre de restauration scolaire)	8 665 000 €	Décembre 2026	Commune de Yutz
Construction d'un skate-park et de deux terrains de basket 3x3 sur le parc de l'Aéroparc	310 000 €	Juin 2024	Commune de Yutz
Schéma Directeur cyclable et Plan vélo 2021-2022	430 000 €	Fin 2026	Commune de Yutz

Projets déployés sur le quartier « Terrasses des provinces » :

<b>Titre</b>	<b>Coût total prévisionnel</b>	<b>Échéance prévisionnelle</b>	<b>Porteur du projet</b>
Programme de rénovation thermique par l'extérieur des façades et des toitures des groupes scolaires – PASTEUR & SCHUMAN	454 612 € réalisés pour le groupe scolaire Pasteur	30/09/2021	Commune de Yutz
	543 993 € réalisés pour le groupe scolaire Schuman	30/09/2022	
Construction de nouveaux Vestiaires au Stade de la Forêt	333 333 €	Septembre 2025	Commune de Yutz

## G) Programme Local d'Habitat (objectif spécifique 5.3)

### PLH 2017-2024

La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville a adopté son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH) le 21 septembre 2017.

A partir d'un diagnostic identifiant les enjeux propres au territoire communautaire en matière d'habitat, le PLH, document stratégique de programmation, définit pour une période de six ans la politique locale en matière de logement et d'hébergement, à travers un document d'orientations, décliné en un programme d'actions. Le Code de la Construction et de l'Habitation précise qu'il fixe « les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

Le PLH adopté en 2017 a été prorogé pour une durée d'un an ; son échéance est fixée au 22 novembre 2024.

Y sont inscrites les orientations suivantes :

- Amplifier et réguler l'effort de production pour répondre aux besoins locaux
- Diversifier et adapter l'offre de logements
- Intervenir sur le parc privé existant pour en améliorer la qualité et l'attractivité
- Offrir des conditions d'accueil optimales dans le parc social
- Se donner les moyens d'une mise en œuvre optimale du PLH

Celles-ci sont déclinées en un programme de 23 actions.

En lien avec la politique de la ville, on peut souligner les actions suivantes :

- Action 5 : Favoriser le développement des opérations de logements locatifs sociaux :

Le PLH fixe un objectif de production de 154 logements locatifs sociaux par an en visant une offre plus diversifiée et mieux répartie spatialement. Il s'agit également de favoriser les parcours résidentiels positifs au sein du parc social. Dans ce cadre, la CAPFT accorde notamment sa garantie pour les emprunts souscrits par les bailleurs sociaux dans le cadre d'opérations de construction de logements.

- Action 18a : Etablir une stratégie patrimoniale de requalification du parc locatif social avec les bailleurs sociaux

La CAPFT a souhaité être signataire des Conventions d'Utilité Sociale de l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire communautaire.

Elle accorde également sa garantie pour les emprunts souscrits par les bailleurs sociaux dans le cadre d'opérations de réhabilitation de logements.

- Action 18b : Mettre en œuvre le NPNRU sur la Côte des Roses

La convention de renouvellement urbain a été signée le 15 février 2019. Le projet est actuellement en cours de réalisation.

- Action 19 : Mettre en œuvre une politique de peuplement concertée

Conformément à la réglementation, une Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance d'échanges et de concertation entre les acteurs du logement et de l'habitat sur le territoire communautaire, ayant vocation à définir des orientations en matière d'attribution de logements pour viser davantage de mixité sociale, a été créée en 2016. Elle se réunit une fois par an.

Une étude de peuplement a été réalisée afin de définir des orientations de mixité sociale et d'équilibre territorial, débattues au sein de la CIL et formalisées dans la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), laquelle a été signée en 2020.

La CIA fixe notamment, conformément à la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, des objectifs en matière d'attributions de logements sociaux pour favoriser la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat. Ainsi, la CIA intègre notamment les dispositions suivantes :

- Au moins un quart des attributions hors QPV doivent être consacrées au quart des demandeurs les plus modestes, ce qui correspond à dédier au moins 25 % des attributions annuelles hors QPV aux demandeurs aux ressources inférieures au seuil du 1er quartile ou à des ménages relogés dans le cadre du NPNRU
- Au moins 70 % des logements attribués situés en QPV doivent être proposés aux trois quarts des demandeurs les moins modestes, ce qui correspond aux ménages ayant des ressources supérieures au seuil du 1er quartile
- La mobilité au sein de parc social doit être facilitée ; pour cela, il s'agit de tendre vers une part de mutations dans les attributions supérieure à 30 %

En parallèle, la Communauté d'Agglomération produit annuellement un Observatoire de l'Habitat, outil d'observation et de comparaison entre les territoires décliné à l'échelle communale, comprenant, outre des éléments liés à l'habitat, des données démographiques et socio-économiques.

  
**80 927**  
Population  
municipale en  
2019

  
**0,16 %**  
Solde migratoire  
Taux de variation  
annuel



*Extrait de l'Observatoire de l'Habitat 2022 de la CAPFT*

Objectif de coopération : travailler à l'analyse des trajectoires résidentielles des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre de l'observatoire.

**PLH 2024-2030**

Par délibération en date du 23 juin 2022, le Conseil Communautaire a engagé la révision du PLH. Le diagnostic réalisé, approuvé par le Conseil Communautaire le 6 juillet 2023, a permis d'identifier les enjeux pour le nouveau PLH et de fixer les grandes orientations qui guideront, pour six ans, l'action communautaire en matière d'habitat. Celles-ci ont fait l'objet de deux séminaires tenus en juin et octobre 2023.

Les orientations suivantes ont été ébauchées :

- Maitriser et accompagner le développement du territoire
- Diversifier l'offre de logements afin de faciliter et accompagner les parcours résidentiels
- Amplifier les efforts et la requalification du parc privé pour en améliorer le cadre de vie
- Apporter une offre adaptée pour un accueil optimal des différents publics spécifiques
- Observer, évaluer et faire vivre le PLH

L'élaboration du 3<sup>ème</sup> PLH se poursuit, l'objectif étant une approbation d'ici fin 2024

## H) Thionville 2030 (objectif spécifique 5.4)





Thionville 2030 est la stratégie de développement territorial de la ville. Plus qu'un slogan, « ici se construit la ville de demain » traduit la volonté de la municipalité d'inscrire Thionville au cœur des transitions démographique, écologique et numérique.

Façonner Thionville 2030, c'est édifier une ville plus dynamique, plus résiliente et plus attrayante pour accueillir de nouveaux habitants et faire prospérer une attractivité retrouvée. Il s'agit également d'offrir des solutions nouvelles de mobilité, de poursuivre la redynamisation du centre-ville et de placer la Moselle au cœur de Thionville.

Thionville 2030 s'articule ainsi autour de 7 grands projets urbains majeurs, tous axés sur l'amélioration de la qualité de vie, le dynamisme économique, la durabilité environnementale, la cohésion sociale, dans un esprit de résilience territoriale et de sobriété foncière.

A cette fin, la municipalité mise sur le renouvellement urbain de ses quartiers prioritaires (Côte des Roses Bel-Air, Saint Pierre La Milliaire) ; la réhabilitation de friches industrielle (Rive Gauche) et ferroviaire (Rive Droite) ; la redynamisation du centre-ville (Action Cœur de Ville) et la requalification de l'entrée d'agglomération (Couronné, porté par la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville). Le projet CitéZen vient irriguer ces projets urbains et compléter l'offre de mobilité par un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) porté par le Syndicat Mixte des Transports Urbains.

### **Axe transversal : la transition écologique**

L'ensemble des projets Thionville 2030 s'inscrivent dans la transition écologique. Afin de répondre aux enjeux sociétaux actuels et de rendre la ville toujours plus agréable, les projets se développent à travers une démarche vertueuse permettant de :

- végétaliser les quartiers et désimperméabiliser l'espace public
- rendre les quartiers résilients et performants sur l'aspect environnemental (récupération et création de ressources, bâtiments toujours plus efficaces sur le volet énergétique, réemploi de matériaux...)
- déployer et inciter l'utilisation des mobilités douces et décarbonées (BHNS, train, marche, vélo).

### **Axe transversal : la transition numérique**

A travers le déploiement d'outils numériques, de portails citoyens et de l'affichage dynamique, la Ville de Thionville s'inscrit également dans une transition numérique permettant d'améliorer et de simplifier les démarches pour ses habitants.

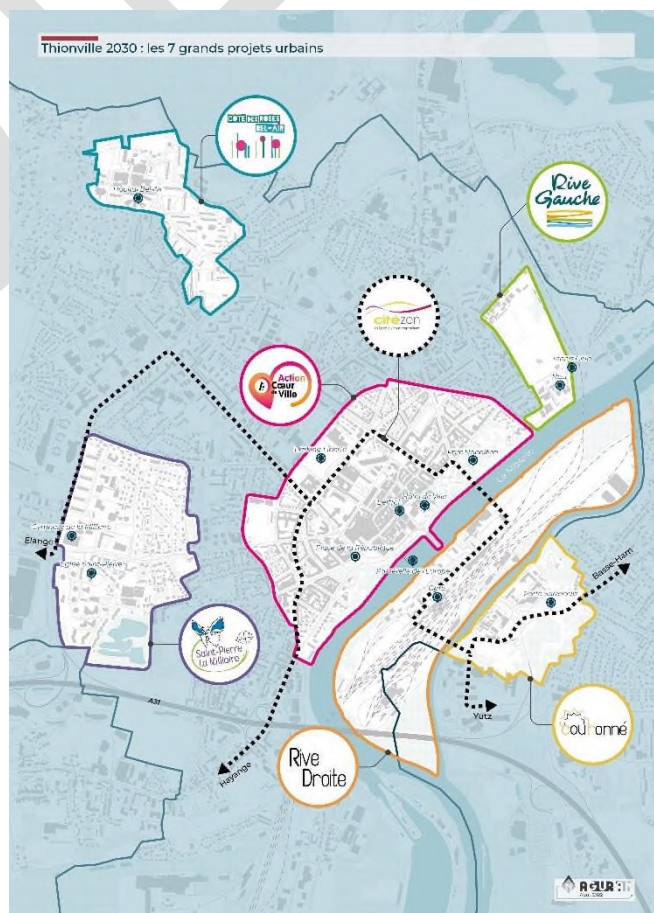


Figure 23 - Les 7 grands projets. Source : Aguram



## ZOOM sur le projet CitéZen : le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)

Le projet CITEZEN est piloté par le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMITU).

Ce projet prévoit la création de deux nouvelles lignes :

- La ligne rouge de Hayange jusqu'à Basse-Ham
- La ligne verte de Metzange jusqu'à Yutz

Ces deux lignes passeront par le centre-ville de Thionville et sa gare.

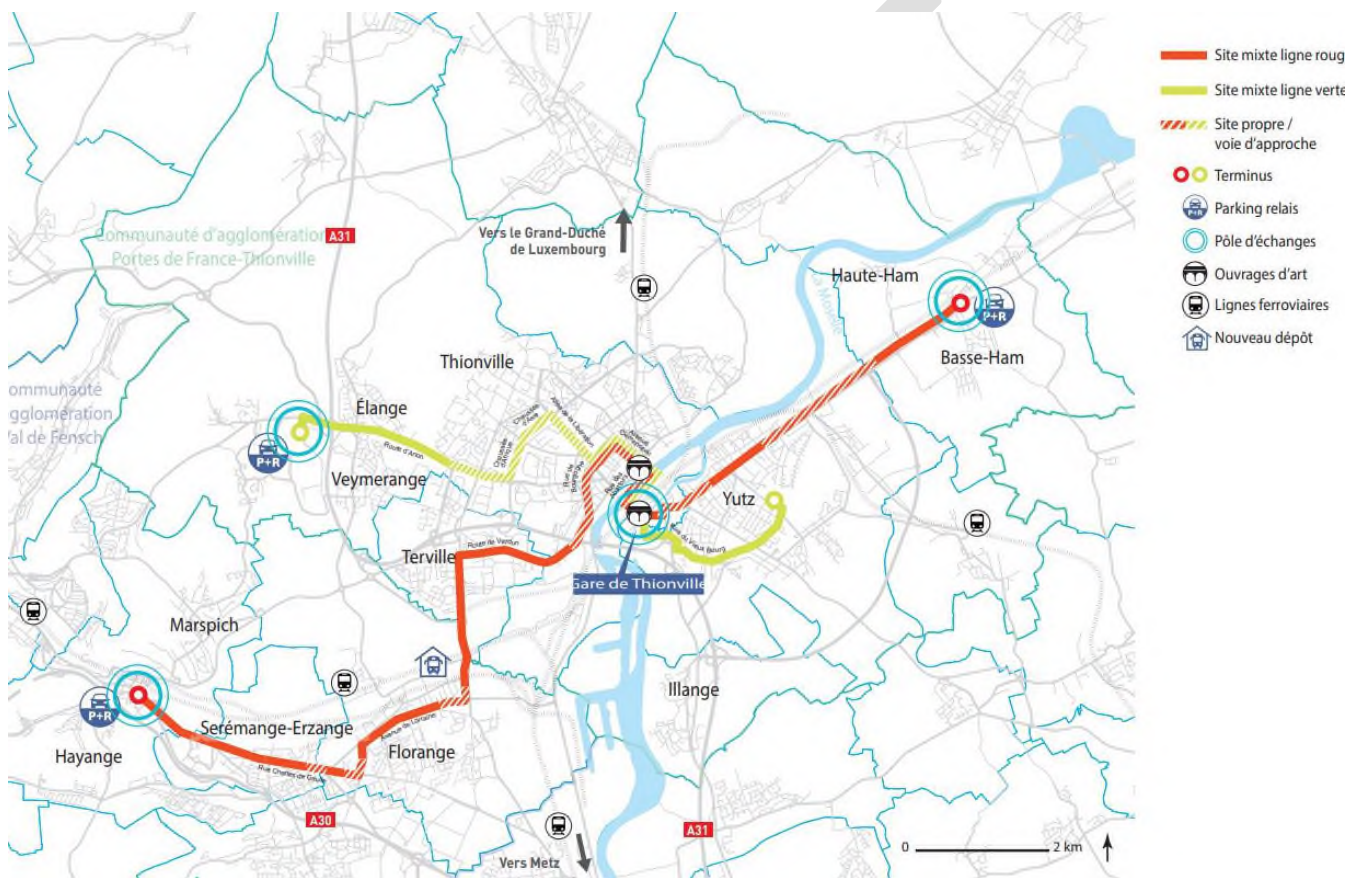
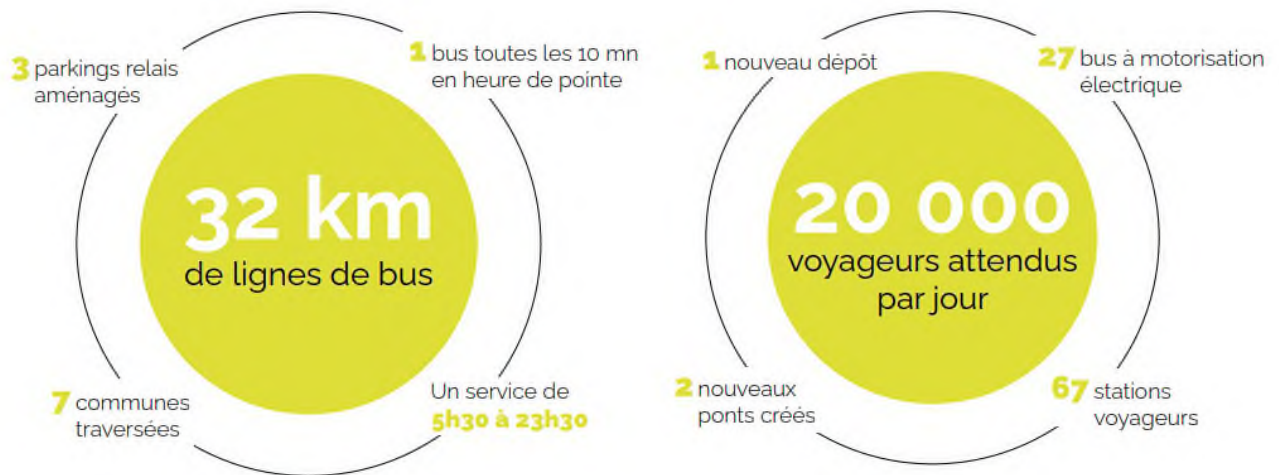


Figure 24 - Tracé du BHNS. Source : SMITU

CitéZen permet :

- D'améliorer l'offre de transport collectif avec la création de deux nouvelles lignes de bus à haut niveau de service (un cadencement plus régulier, une réduction et une fiabilisation du temps de trajet, une plage horaire plus étendue)
- De créer des voies dédiées au BHNS (site propre) ou donner la priorité au BHNS au niveau des intersections
- De contribuer au développement économique et à l'attractivité du territoire
- De faciliter les déplacements transfrontaliers (amélioration de l'accessibilité à la gare ; aménagement de trois parking relais)
- D'impulser de nouvelles pratiques en matière de déplacement (amélioration du service de transport en commun, développement des pistes cyclables)
- De végétaliser l'espace public le long du tracé par des espaces verts et arborés



CitéZen va donc permettre de relier les deux quartiers prioritaires de la ville de Thionville au centre-ville et à la gare de Thionville ainsi qu'à l'ensemble des communes faisant partie du nouveau parcours. Ainsi, ce nouveau moyen de transport fiable et écologique va participer grandement aux désenclavements de ces deux quartiers.

PROJET



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-17-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

**Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

**Point n° 17 : CESSIION D'UN VÉHICULE DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU COEUR**

Madame Isabelle HEBTING, Conseillère municipale, rapporteure, expose que la Ville met à disposition, depuis plusieurs années, un véhicule utilitaire Peugeot Boxer à l'association des Restaurants du Cœur (antenne de Yutz) pour la récupération des denrées sur Augny et dans les supermarchés du territoire, deux demi-journées par semaine.

Il a été proposé à l'antenne départementale de l'association de lui céder le véhicule afin de lui permettre d'être plus autonome dans la gestion de ses activités sur le bassin de Thionville-Yutz.

Le prix de rachat est défini à hauteur de 10 500 euros, montant validé par l'association.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « solidarité ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** la cession du véhicule pour un montant de 10 500,00 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme

Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,

Clémence POUGET

Secrétaire,

Sophie VITTOZZI



## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

### **Étaient présents :**

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOEVER, Rachida DRIL, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

### **Ont donné procuration :**

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

### **Point n° 18 : FUSION DES ÉCOLES PRÉÉLEMENTAIRES LOUIS PASTEUR ET JEAN MOULIN**

Monsieur Raphaël KINTZINGER, Conseiller municipal délégué, rapporteur, expose que la Ville est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement des écoles publiques. Selon les dispositions des articles L. 212-1 du Code de l'Éducation (C.E.) et L. 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) elle décide de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire. De son côté, l'Éducation Nationale fait appliquer les programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en missionnant ses enseignants et en déployant l'organisation administrative qui les soutient.

Dans ce cadre, une collaboration a été initiée en partenariat avec les services de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Yutz ainsi que ceux de la Ville concernant la fusion des écoles préélémentaires Louis PASTEUR et Jean MOULIN à partir de la rentrée scolaire 2024/2025. L'école préélémentaire Louis PASTEUR compte trois classes tout comme l'école préélémentaire Jean MOULIN ce qui signifie que le nouveau groupe scolaire serait composé de six classes au total.

Ce regroupement des écoles maternelles Jean MOULIN et Louis PASTEUR en une entité unique est envisagée dans le but de simplifier la gestion et de stabiliser les effectifs du secteur. Il est essentiel de noter que la direction de cet établissement serait répartie sur deux sites avec une décharge partielle. Cette configuration permettrait d'assurer une cohérence avec l'école élémentaire Louis PASTEUR, tout en contribuant au dispositif de la toute petite section.

Ce projet a été approuvé par les Conseils des écoles préélémentaires Jean MOULIN le 20 février 2024 et Louis PASTEUR le 12 mars 2024.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « culture, enseignement, jeunesse et sports ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** la fusion administrative des écoles préélémentaires Jean MOULIN et Louis PASTEUR en une entité unique dès la rentrée 2024/2025,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme  
Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Clémence POUGET



Secrétaire,

Sophie VITTOZZI



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 20 MARS 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres :

élus : 33

en activité : 33

Présents : 25

Accusé de réception en préfecture  
057-215707571-20240320-DEL-19-20032024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

### Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Clémence POUGET, Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Lauren POULAIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Chara-Zette BOUMAAZA, Fabienne FARLOT, David JALLADEAU, Pierre HENRIOT, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRII, Hayet KADDAR, Pascal LANDRAGIN.

### Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Monsieur Pierre GRUNEWALD,  
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,  
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,  
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,  
Madame Sabrina EMO a donné procuration à Madame Lauren POULAIN,  
Madame Lucie PERELY a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,  
Madame Sylvie HENRY a donné procuration à Madame Agathe KLAM,  
Madame Bénédicte GUERDER a donné procuration à Monsieur Pascal LANDRAGIN.

### Point n° 19 : « LES NÉGOCIALES, ÉDITION 2024 » – CONVENTION DE PARRAINAGE AVEC L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE THIONVILLE - YUTZ

Madame Sophie VITTOZZI, Conseillère municipale, rapporteure, expose que la Ville a engagé depuis plusieurs mois un travail collaboratif avec l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) de Thionville - Yutz afin de développer des interactions mutuellement bénéfiques. Dans le cadre de cette collaboration, l'I.U.T. organise un concours de négociation commerciale appelé « Les Négociales ». Ce concours, créé il y a 35 ans, offre aux étudiants inscrits dans une formation commerciale l'opportunité de mettre à l'épreuve leurs compétences en matière de négociation dans un contexte similaire à celui du monde professionnel.

« Les Négociales » se déroulent en plusieurs phases de qualification dans différents centres en France et à l'étranger. Les étudiants sélectionnés participent ensuite à une finale francophone qui se tient en Lorraine à la fin du mois de mars.

L'I.U.T. Thionville-Yutz et plus précisément son département Techniques de Commercialisation (T.C.) est responsable de l'organisation de la phase de qualification pour le territoire Nord Moselle – Luxembourg. Pour l'édition 2024, cette phase de qualification a eu lieu le 19 février 2024 dans les locaux de l'I.U.T. à Yutz.

En soutenant financièrement l'organisation des « Négociales », pour un montant de 250,00 €, la Ville contribue à promouvoir l'excellence académique et à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en Techniques de Commercialisation de l'I.U.T. Thionville-Yutz. De plus cette participation renforce la collaboration entre la Ville et l'I.U.T., démontrant ainsi l'engagement de la collectivité envers l'éducation et le développement des compétences des jeunes.

Ce point a reçu l'avis favorable du Bureau municipal et de la Commission « culture, enseignement, jeunesse et sports ».

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votes :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante et à y apporter, le cas échéant, toute modification d'ordre rédactionnel, ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération,
- **ACCORDE** une participation financière de 250,00 € à l'Institut Universitaire de Technologie de Thionville – Yutz.

Toutes les personnes intéressées ont signé au registre.

Pour extrait conforme  
Yutz, 21 mars 2024

Le Maire,



Clémence POUGET

Le Secrétaire,



Sophie VITTOZZI



# CONVENTION DE PARRAINAGE

N° 2024-00578

La présente convention est conclue :

**ENTRE,**

**L'Université de Lorraine**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créé sous la forme d'un grand établissement, sise 34, cours Léopold CS 25233 54052 NANCY CEDEX  
N° SIRET : 130 015 506 000 12,  
Représentée par sa présidente Madame Hélène BOULANGER,

Et plus particulièrement sa composante,  
l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) Thionville-Yutz,  
sis impasse Alfred Kastler 57970 YUTZ  
représenté par sa directrice, Madame Antonietta SPECOGNA,

Composante membre du Collegium Technologie,  
représenté par sa directrice, Annie DARY-MOUROT

ci-après dénommé « l'IUT »

**D'UNE PART,**

**ET**

la **Ville de Yutz**, représentée par Madame Clémence POUGET, Maire de Yutz, autorisée par le conseil municipal à la signature de la présente convention par délibération du

ci-après dénommée « le sponsor ».

**D'AUTRE PART**

## Préambule :

« Les Négociales » est un concours de négociation commerciale annuel qui se déroule en phase de qualification dans plusieurs centres répartis en France et hors de France.

A l'issue des qualifications, les étudiants sélectionnés participent à la finale francophone qui se déroule fin mars en Lorraine. L'objet du concours est, dans le cadre de mises en situation, une négociation commerciale individuelle de 10 minutes entre un étudiant et un professionnel de la vente face à un jury constitué de professionnels.

L'IUT Thionville-Yutz et son département Techniques de Commercialisation (TC) porte le centre de qualification du territoire Nord Moselle – Luxembourg et organise la **phase de qualification qui se déroulera pour l'édition 2024 le 19 février 2024 dans ses locaux à Yutz.**

Le sponsor souhaite apporter son soutien à l'IUT pour l'organisation de la phase de qualification du centre Nord Moselle.

## Article 1 : Objet

Le sponsor apporte son soutien financier à hauteur de 250 € (deux cent cinquante euros) toutes taxes incluses (TTC) à l'IUT pour l'organisation des épreuves 2024 du centre de qualification des Négociales sur le territoire Nord Moselle.

Le présent contrat de parrainage est non exclusif. En conséquence, le sponsor ne pourra pas s'opposer à la signature d'autres contrats de soutien que l'IUT pourrait conclure avec d'autres partenaires sauf si ces derniers exercent une activité en concurrence directe avec l'objet commercial du sponsor signataire de la présente convention.

## Article 2 : Dispositions financières

La somme sera imputée au compte bancaire de l'Agent Comptable de l'Université de Lorraine sur présentation d'une facture.

Le règlement s'effectuera à 30 jours à réception de la facture.

### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : Agent Comptable de l'Université de Lorraine

Identifiant national de compte bancaire – RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	domiciliation
10071	54000	00001013555	02	TPNANCY 50 Rue des Ponts 54000 NANCY

Identifiant international de compte bancaire – IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1540	0000	0010	1355	502	TRPUFRP1

### **Article 3 : Contreparties**

L'IUT s'engage :

- à apposer le logo du sponsor sur les supports de communication liés au centre de qualification Nord Moselle et à le citer, autant que possible, dans les publications relatives à cette manifestation (réseaux sociaux, site internet de l'IUT et/ou article de presse le cas échéant),
- à valoriser le sponsor pendant le concours par la mise en place sur les stands les documents de promotion fournis par ce dernier (prospectus, cartes de visite...),

### **Article 4 : Durée**

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par les parties contractantes. Elle est conclue pour la durée de la manifestation.

La convention pourra être modifiée ou prorogée par voie d'avenant dûment signé par les parties.

### **Article 5 : Litiges**

La présente convention est soumise à la loi française. En cas de difficulté portant sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les contractants s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Nancy sera saisi.

Fait à Yutz, en **deux exemplaires originaux**, le 29/01/2024

Pour la Ville de Yutz  
le Maire,

Clémence POUGET

Pour l'Université de Lorraine,  
par délégation de la présidente,  
la Directrice de l'IUT Thionville-Yutz

Antonietta SPECOGNA